



ŒUVRES COMPLÈTES

DE

H. DE BALZAC

TOME VINGT-DEUXIÈME

ÉDITION DÉFINITIVE

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1020]

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

H. DE BALZAC

XXII

2758

ŒUVRES DIVERSES

CINQUIÈME PARTIE

PORTRAITS ET CRITIQUE LITTÉRAIRE

SIXIÈME PARTIE

POLÉMIQUE JUDICIAIRE



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

M DCCC LXXII

1875, May 28.
Gift of
Thomas Wren Ward,
of New York.

ESSAIS ET MÉLANGES

PORTRAITS

ET

CRITIQUE LITTÉRAIRE

MOLIÈRE

Louis XIV demandait un jour à Racine :

— Quel est le premier des grands hommes qui illustrent mon règne ?

— C'est Molière, répondit-il.

Deux siècles ont confirmé la justesse de cette réponse, que ratifiera la postérité la plus reculée.

En effet, s'il était possible de corriger entièrement les hommes en les faisant rougir de leurs ridicules, de leurs défauts et de leurs vices, quelle société parfaite n'eût pas fondée ce législateur sublime! Il eût banni du sein de sa nation l'esprit faux, le jargon, l'équivoque, la jalousie, tantôt folle, tantôt, et plus souvent, cruelle; l'amour honteux des vieillards, la haine de l'humanité, la coquetterie, la médisance, la fatuité, la disproportion des mariages, la basse avarice, l'esprit de chicane, la corruption, la frivolité des magistrats, la petitesse qui fait aspirer à paraître plus grand qu'on n'est, l'empirisme ignorant des médecins et la risible imposture des faux dévots.

Tel est en abrégé le tableau des vices qu'attaqua Molière sans jamais cesser d'être plaisant, naturel et varié. L'histoire de la vie

trop courte de cet homme célèbre n'a besoin, pour intéresser, ni des détails frivoles, ni des contes populaires dont on l'a quelquefois gâtée ; nous ne dirons de sa personne que ce qui a été reconnu vrai jusqu'à ce jour; quant à ses ouvrages immortels, nous les réimprimons, les nations civilisées les ont jugés, nous nous abstiendrons de toute observation à leur égard.

Poquelin (Jean-Baptiste) naquit à Paris, rue de la Tonnellerie, sous les piliers des Halles, en 1620[1]. Son père, valet de chambre, tapissier chez le roi, marchand fripier, et Anne Boutet, sa mère, négligèrent son éducation. A quatorze ans, outre son métier, il ne savait que lire et écrire. Il dut à son grand-père la connaissance de sa vocation. Ce vieillard, qui l'aimait beaucoup, le conduisit à l'hôtel de Bourgogne, où les comédiens attiraient la foule, et, dès cet instant, le jeune homme se sentit une aversion invincible pour sa profession. Son goût pour l'étude se développa, il supplia pour qu'on le mît en pension. Ce ne fut pas sans peine que son grand-père obtint de lui faire suivre les cours du collége de Clermont. Il eut bientôt réparé par son application tout le temps qu'il avait perdu. Il avait pour camarades des enfants qui, depuis, acquirent de la célébrité : Chapelle, Bernier, Cyrano de Bergerac. Il eut aussi pour condisciple Armand de Bourbon, prince de Conti, dont la protection fidèle fit également honneur à tous deux.

Poquelin, dont Gassendi avait de bonne heure deviné le génie, devint l'élève de ce célèbre professeur, qui lui fit faire des progrès rapides dans toutes les branches des connaissances humaines. Au sortir du collége, il reçut aussi de ce philosophe des notions d'une morale douce et pure dont il s'écarta rarement dans le cours de sa vie.

Son père cependant étant devenu infirme, il fut obligé de le suppléer dans son emploi auprès du roi. Il suivit Louis XIII dans Paris, où sa passion pour la comédie, qui l'avait déterminé à faire ses études, se réveilla avec force.

Le théâtre commençait alors à fleurir. Pierre Corneille, vers

1. Beffara a trouvé, dans les registres de Saint-Eustache, un acte duquel il résulte que Molière fut baptisé en 1622. Un acte de baptême n'énonce pas toujours la date de la naissance; nous avons cru devoir adopter l'opinion des biographes contemporains de Molière.

l'année 1630, l'avait tiré de la barbarie et de l'avilissement. La passion du cardinal de Richelieu pour le spectacle mit à la mode le goût de la comédie, et un grand nombre de sociétés particulières donnèrent des représentations.

Poquelin fut admis dans une association de jeunes gens enthousiastes du spectacle, et qui avaient du talent pour la déclamation. Bientôt cette société éclipsa toutes les autres. Le public lui donna le nom un peu emphatique d'*Illustre Théâtre*. Ce fut alors que Poquelin, plein du génie qui le tourmentait, s'y livra tout entier et résolut d'être à la fois comédien et auteur. A l'imitation des auteurs italiens et de ceux de l'hôtel de Bourgogne, il changea de nom et prit celui de Molière.

Les guerres civiles qui désolaient la France à cette époque le laissèrent assez longtemps ignoré; mais il profita de ce temps pour cultiver son talent, et se prépara par des essais d'abord très-informes aux ouvrages sublimes qui depuis étonnèrent le monde. Nous ne passerons pas cependant sous silence le titre des *farces* qu'il composa en parcourant la France avec sa troupe. *Le Docteur amoureux, le Maître d'école, le Médecin volant, les Docteurs rivaux* et *la Jalousie de Barbouillé,* furent les premiers ouvrages imités des canevas italiens, par lesquels il se fit connaître comme auteur. Ces opuscules, écrits en prose, sont perdus[1]; mais la tradition rapporte qu'on retrouve quelques traces du *Docteur amoureux* et de *la Jalousie de Barbouillé* dans *le Médecin malgré lui* et dans *Georges Dandin.*

La comédie de *l'Étourdi* fut la première pièce régulière en cinq actes, en vers, que Molière composa. Il la représenta à Lyon en 1653. Ce premier pas dans la carrière dramatique annonçait l'homme de génie. Les vives saillies, les boutades comiques et la verve entraînante avec laquelle il écrivit le rôle de Mascarille firent considérer cette pièce comme un chef-d'œuvre, et lui attirèrent la faveur publique à tel point que la troupe rivale qui se trouvait à Lyon, se voyant entièrement abandonnée, fut obligée de se dissoudre.

1. On a, depuis quelques années, réimprimé quelques-unes de ces farces, mais l'authenticité n'en est pas suffisamment démontrée.

Appelé par l'amitié du prince de Conti à Béziers, où devaient se tenir les états de Languedoc, il y arriva avec une troupe assez complète, composée des deux frères Gros-René, de Duparc et de sa femme, d'un pâtissier de la rue Saint-Honoré et des comédiennes Béjart et de Brie. Il se vit chargé de la direction de tous les divertissements, et sa troupe reçut des appointements. Ce fut là qu'il fit représenter devant le prince *l'Étourdi, le Dépit amoureux* et *les Précieuses ridicules*. La critique fine et mordante qui distingue cette dernière pièce fut saisie avec enthousiasme. On connaît l'exclamation qu'à la seconde représentation un vieillard laissa échapper :

— Courage, Molière, voilà la bonne comédie !

Le temps n'a pas récusé ce jugement.

Molière avait alors trente-quatre ans. On assure que, dans l'effusion de son amitié, le prince voulut se l'attacher en qualité de secrétaire; mais Molière, heureusement pour la gloire de l'art dramatique, eut le courage de préférer son indépendance à ce poste honorable.

Il parcourut quelque temps encore les diverses provinces, et, après avoir joué à Grenoble, à Bordeaux, à Lyon, à Rouen, il vint enfin à Paris en 1658. Le prince de Conti le conduisit chez Monsieur, frère unique du roi. Monsieur le présenta au roi et à la reine mère, et sa troupe et lui jouèrent, la même année, devant Leurs Majestés et dans le vieux Louvre, la tragédie de *Nicomède*.

La troupe de Molière obtint la permission de se fixer à Paris et de partager le théâtre du petit palais Bourbon avec les comédiens italiens qui y étaient déjà établis. Dès lors, elle prit le titre de *Troupe de Monsieur*. Deux ans après, en 1660, Monsieur, qui s'était déclaré le protecteur de Molière, lui accorda la salle du Palais-Royal, dont la troupe resta en possession jusqu'à sa mort.

Ce fut donc de 1658 à 1673, c'est-à-dire en quinze années de temps, que Molière donna toutes ses pièces, au nombre de trente.

Le Cocu imaginaire, pièce remplie de gaieté; *les Fâcheux*, premier essai de comédie épisodique; *l'École des maris; l'École des femmes*, imitation des *Adelphes* de Térence, mais avec un dénoûment plus ingénieux; *le Mariage forcé*, où les subtilités de l'école sont si parfaitement tournées en ridicule; *la Princesse d'Élide* et *les Amants magnifiques*, ouvrages où Molière se moqua lui-même

d'avoir trop sacrifié au goût de l'époque, et *le Festin de pierre,* écrit avec une verve et une originalité rares. Telles furent les premières pièces par lesquelles Molière préludait au *Tartufe* [1].

L'Amour médecin précéda *le Misanthrope.* Le Misanthrope, caractère vigoureux, admirablement dessiné, où Thalie parle un langage et si noble et si éloquent, fut suivi du *Médecin malgré lui,* plaisanterie charmante sur la Faculté. *Mélicerte,* pastorale gracieuse, et *le Sicilien,* premier essai d'opéra-comique, prouvant la flexibilité du talent de son auteur, précédèrent l'*Amphitryon,* création merveilleuse quoique imitée de Plaute. C'est encore à Plaute que Molière emprunta le sujet de *l'Avare* pour le creuser plus profondément en rendant Harpagon amoureux, et en mettant ainsi son caractère dans tout son jour.

Avec leurs beautés particulières, *Georges Dandin, Pourceaugnac, le Bourgeois gentilhomme* et *les Fourberies de Scapin* se succédèrent en peu de temps. Vinrent ensuite *les Femmes savantes,* où le pédantisme personnifié est offert à la risée publique, et *la Comtesse d'Escarbagnas,* où les ridicules que les provinciaux apportent à Paris sont raillés avec tant de gaieté.

Enfin parut *le Malade imaginaire,* dernier ouvrage de Molière, dans lequel, en traçant avec une effrayante vérité le rôle de cette femme qui compte les derniers moments de l'insensé vieillard, et se montre épouse aussi intéressée que belle-mère injuste, ce grand homme prouva que la mort vint le frapper quand son génie était encore dans toute sa vigueur et s'apprêtait à produire de nouveaux chefs-d'œuvre.

Tels sont les ouvrages qui placent Molière à une si grande élévation, que les siècles s'écouleront avant qu'il soit atteint. Il tient le sceptre parmi les auteurs comiques et de tous les temps et de tous les pays. Il est plus naturel et aussi gai qu'Aristophane, aussi décent et plus utile dans le comique des mœurs que Térence, et beaucoup plus heureux que Plaute dans le comique de situation.

1. L'auteur ayant tenté deux fois de produire devant le parterre cette comédie composée depuis longtemps, deux fois les bigots s'étaient ameutés en fureur, et, par leur cris, leurs menaces et leurs intrigues, avaient forcé les comédiens à la retirer. Le président Lamoignon, trompé lui-même sur les intentions de l'auteur, prêta l'appui de son autorité à ces cabales remuantes.

Mais, comme on aime à pénétrer le for intérieur de ces génies privilégiés que la postérité environne de ses hommages, nous le suivrons encore dans sa vie domestique, et nous le trouverons homme simple, affable, prêt à tendre la main à l'infortune et à frayer la route au talent. On sait que Racine, encore bien jeune, se présenta devant l'auteur du *Misanthrope* une tragédie à la main; l'ouvrage n'était pas susceptible d'être joué; mais Molière pressentit la portée de ce génie naissant; il fit accepter au jeune écrivain une forte somme d'argent, et, en même temps, il lui donna le sujet de *la Thébaïde,* dont lui-même, dit-on, distribua les actes et divisa les scènes. Ce fut peut-être à cet accueil flatteur, à cet honorable encouragement de Molière que la France dut Racine.

Ennemi de toutes grimaces, Molière passa dans la société pour un homme solide et sûr. La droiture de son cœur, la franchise de son caractère, lui firent des amis de tout ce qu'il y avait en France d'aimable et de distingué; sa maison fut le rendez-vous de toutes les espèces de mérite. Possesseur d'une fortune considérable, il s'en fit constamment honneur. Sa maison, située rue Richelieu, était montée sur un grand pied; et les hommes les plus célèbres de l'époque se plaisaient à le fréquenter.

Avec tant d'éléments de bonheur, son visage portait l'empreinte d'une mélancolie profonde; et, lorsqu'il répandait autour de lui et sur la scène la gaieté la plus franche, seul il était en proie à la tristesse. De quoi se compose donc le bonheur, si les succès, les protecteurs, les amis, la considération et la fortune ne suffisent pas pour le donner? Molière fut mari ombrageux, il paya cette dette à la faiblesse humaine : lui qui poursuivait de railleries si piquantes la jalousie conjugale, il en fut dévoré. Il avait épousé, en 1661, âgé déjà de plus de quarante ans, une très-jeune personne, née de cette même dame Béjart à laquelle il avait associé sa fortune durant ses tournées de province. Cette demoiselle, fille d'un gentilhomme nommé Modène, montra de la légèreté dans sa conduite; bientôt la disproportion d'âge et les dangers auxquels est exposée une comédienne jeune et belle jetèrent Molière dans des transes pénibles et continuelles, et rendirent son hymen malheureux. Les soupçons empoisonnèrent sa vie, des querelles de ménage déchirèrent son cœur, et il manqua de philosophie pour

supporter les conséquences de la faute qu'il avait commise en contractant un tel nœud.

Une forte constitution pouvait seule le soutenir au milieu de ces épreuves cruelles; aussi était-il d'un tempérament vigoureux, si l'on en peut juger par le portrait qu'a tracé de sa personne une de ses contemporaines. Voici comment s'exprime l'épouse de Poisson, l'un des meilleurs comédiens qui aient paru, et qui fut elle-même comédienne :

« Il n'était ni trop gras ni trop maigre ; il avait la taille plus grande que petite, le port noble, la jambe belle; il marchait gravement, avait l'air très-sérieux, le nez gros, la bouche grande, les lèvres épaisses, le teint brun, les sourcils noirs et forts; et les divers mouvements qu'il leur donnait lui rendaient la physionomie extrêmement comique. A l'égard de son caractère, il était doux, complaisant, généreux; il aimait fort à haranguer; et, quand il lisait ses pièces aux comédiens, il voulait qu'ils y amenassent leurs enfants pour tirer des conjectures de leurs mouvements naturels. »

Sa troupe venait de monter *le Malade imaginaire,* dans lequel il remplissait le principal rôle, et, sans égard pour le mauvais état de sa poitrine, attaquée depuis quelque temps, il voulut satisfaire le public qui se pressait pour voir cette comédie. Cet effort lui coûta la vie. A la quatrième représentation, au moment de la cérémonie, en prononçant le mot *juro,* il lui prit une convulsion qui fut immédiatement accompagnée d'un vomissement de sang. Il tomba sur la scène; on le rapporta mourant dans sa maison, où il expira, étouffé par le sang, le 17 février 1673, entre les bras de deux sœurs de la charité, auxquelles il donnait asile chaque fois qu'elles venaient quêter à Paris pendant le carême. Il était âgé de cinquante-trois ans; il laissa une fille qui n'eut pas de postérité.

M. Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, si connu dans le temps par ses intrigues galantes, refusa la sépulture à Molière. Il fallut un ordre du roi pour faire obtenir un coin de terre aux restes de ce grand homme. L'archevêque, obligé de fléchir devant la volonté royale, autorisa son inhumation à Saint-Joseph, dans la rue Montmartre; deux prêtres allèrent chercher son corps, et cent personnes, portant des flambeaux, accompagnèrent le convoi. La

populace, qui ne connaissait dans Molière que le comédien, et qui ignorait qu'il eût été un excellent auteur et un homme de bien, s'attroupa en foule à la porte de sa maison, en vociférant des menaces. Sa veuve l'apaisa en lui jetant de l'argent par les fenêtres, et ces misérables insensés, qui auraient osé troubler l'enterrement du grand homme, accompagnèrent le corps avec respect.

C'est au milieu de ces outrages que cette veuve, exaltée tout à coup par des sentiments aussi grands que la perte qu'elle venait de faire, s'écria dans l'amertume de son cœur :

— Quoi ! l'on refuserait la sépulture à celui qui, dans la Grèce, aurait mérité des autels !

L'Académie française avait souhaité de compter Molière au nombre de ses membres. En vain lui proposa-t-on de quitter sa profession, tout fut inutile, et l'Académie n'orna point sa liste de ce nom fameux. Elle se plut à lui rendre après sa mort les honneurs qu'il avait mérités de son vivant. Cette belle inscription :

Rien ne manque à sa gloire; il manquait à la nôtre!

fut placée sous son buste, et fait siéger sa mémoire dans l'enceinte où se réunit cette société.

Molière avait rencontré dans Avignon l'artiste Mignard, qui revenait d'Italie. Il contracta avec lui l'amitié la plus étroite. A l'union vive et durable qui s'établit entre eux, il semblait que tous deux devinassent leur célébrité future, et combien leur gloire mutuelle devait ajouter au plaisir qu'ils trouvaient à s'aimer.

Réunis depuis à Paris, ils se donnèrent des preuves d'un sincère attachement. Mignard laissa à la postérité le portrait de son ami, et Molière, dans son poëme du *Val-de-Grâce,* rendit, comme l'Arioste au Titien, l'immortalité qu'il venait de recevoir. C'est ce portrait qui a servi de type à tous ceux qui ont été publiés de Molière.

1826.

LA FONTAINE

Jean de la Fontaine est né à Château-Thierry, le 8 juillet 1621. Son père, Jean de la Fontaine, maître des eaux et forêts à Château-Thierry, avait épousé Françoise Pidoux, fille du bailli de Coulommiers.

La jeunesse du plus grand de nos poëtes est enveloppée d'un voile presque impénétrable; le siècle dont il est un des plus beaux ornements lui a marqué trop d'indifférence pour avoir su recueillir des détails chers à la postérité.

Si la Fontaine étudia, ce fut sous des maîtres de campagne; quant aux grands enseignements, ils lui vinrent de la nature. Toute sa vie, il ignora le grec; lorsqu'une connaissance intime d'un beau passage de *l'Iliade* lui devenait nécessaire, il avait recours à Racine; grâce à l'habileté du célèbre interprète, la Fontaine, semblable aux aveugles, auxquels la nature accorde presque un sens de plus pour comprendre les œuvres du Créateur, parvenait à saisir toutes les beautés d'un langage qui lui était inconnu. Enfin, l'avis qu'un de ses parents nommé Pintrel lui donna, bien tard pour tout autre, de consulter les anciens et de les prendre pour modèles, accuse la profonde insouciance de sa jeunesse pour les travaux répugnants de l'école.

A dix-neuf ans, la fantaisie lui prit d'entrer à l'Oratoire, sans doute à cause du *far niente* qu'il crut apercevoir dans la vie monastique. Peut-être aussi la liberté dont on jouissait dans cette congrégation le séduisit-elle; mais, effrayé aussitôt qu'il sentit un lien, il n'y resta que dix-huit mois. S'il faut en croire un auteur, c'est là qu'on aurait surpris la Fontaine jetant son bonnet carré

d'un étage élevé, et s'amusant à l'aller chercher pour le laisser tomber encore.

Ce seul fait révèle toute une existence, prédit tout un avenir. Il suffit aux âmes amies de la poésie, de cette poésie qui se glisse dans la vie, dans les sentiments, dans les actions, comme elle entre dans le marbre, comme elle anime les vers, comme elle glorifie les siècles, pour deviner les secrets et les pensées d'une jeunesse oisive, vagabonde, ignorante même; puis, si l'on vient à rassembler en un seul tableau les peintures si gracieuses de l'enfance, éparses dans les fables de la Fontaine, peut-être comprendra-t-on, de cœur et tout à coup, son jeune âge, fainéant pour le vulgaire, mais avide de sensations, les recueillant avec ivresse, les amassant sans savoir qu'un jour le souvenir les rapportera fidèlement au poëte. C'est, en un mot, la création magique de la mine d'or dont la nature dérobe le long travail à l'homme étonné.

Si la dernière moitié de la vie de la Fontaine ne justifiait pas entièrement cette histoire présumée de son enfance, il est une anecdote qui la rendrait sincère à un vrai poëte : c'est le récit fait par un contemporain du jour d'avénement au temple de Mémoire, le jour de la nativité poétique de la Fontaine. Il avait vingt-deux ans; un jeune officier en quartier d'hiver à Château-Thierry lut devant lui et avec emphase l'ode de Malherbe :

Le croirez-vous, races futures?...

Il écouta, dit-on, avec des transports mécaniques de joie, d'admiration et d'étonnement. Là, ses lèvres furent touchées, comme celles du prophète, par un charbon ardent, et son génie s'éveilla.

Le père de la Fontaine avait ardemment souhaité un fils auteur; aussi les premiers essais du jeune homme lui causèrent-ils une joie incroyable. Il est peut-être le seul de nos grands hommes dont la vocation ait été en harmonie avec les vœux paternels.

La Fontaine fut revêtu de la charge de son père; mais il en remplit les fonctions avec si peu de goût, qu'après trente ans d'exercice, il ignorait, au dire de Furetière, la plupart des termes de son métier.

Il épousa, par complaisance pour sa famille, la fille d un lieutenant au bailliage royal de la Ferté-Milon, nommée Marie Héricart. Elle était assez jolie et spirituelle; mais on prétend qu'elle fut l'original de madame Honesta, du conte de *Belphégor*. La Fontaine en eut un fils, et vécut peu de temps avec elle. On voit qu'il ne fut pas plus ravi du mariage qu'à dix-neuf ans il ne l'avait été de l'Oratoire.

Le poëte demeurait au sein du monde idéal de ses créations; il ne pensait pas à quitter sa ville natale, où il vivait obscur, lorsque la duchesse de Bouillon, nièce de Mazarin, y fut exilée. On lui présenta la Fontaine; la protectrice de Pradon sut deviner les grâces naïves de la jeune muse provinciale; et, rappelée de son exil, elle ramena la Fontaine à Paris.

Il trouva dans cette ville un de ses oncles nommé Jaunart. Cet oncle était le favori de Fouquet; il présenta son neveu au surintendant; le poëte en reçut une pension, et, au jour de la disgrâce, la Fontaine lui en témoigna une reconnaissance digne des temps antiques. Il y a quelque chose d'attendrissant dans la visite qu'il fit à Amboise, pour voir seulement la prison où son bienfaiteur avait gémi, *et se faire conter la manière dont il étoit gardé.*

— Sans la nuit, dit-il, on n'aurait jamais pu m'arracher de cet endroit.

La Fontaine adopta le séjour de Paris, et ne retourna plus à Château-Thierry que pour y vendre son bien, pièce à pièce, lorsque la nécessité l'y poussait, ainsi qu'il le dit lui-même dans son épitaphe :

Mangeant son fonds avec le revenu.

Vivant parmi les personnages les plus célèbres du siècle, Racine, Chaulieu, Lafare, Boileau, Molière, Chapelle, Mignard, furent ses amis, et les princes de Condé, de Conti, le duc et le grand prieur de Vendôme, le duc de Bourgogne, ses protecteurs.

La Fontaine, nommé gentilhomme ordinaire de madame Henriette d'Angleterre, première femme de Monsieur, perdit cette place à la mort soudaine de cette princesse. Alors, ayant vend une grande partie de son bien, et ne sachant guère tirer parti de

ses ouvrages, il resta, seul de tant de grands hommes, oublié d'un monarque dont les fastueuses largesses allaient chercher le mérite en pays étranger; mais aussi deux femmes célèbres, d'abord madame de la Sablière, et, à sa mort, madame Hervart, prirent soin de la Fontaine comme d'un enfant.

Il trouva pour commensal, chez madame de la Sablière, le célèbre Bernier, auquel il dut les principes des philosophies d'Épicure, de Lucrèce et de Descartes, qui grossirent le trésor de ses magnifiques images et de ses idées sublimes.

Bien que les *Contes* aient été publiés dans un temps où Louis XIV, entouré de maîtresses et légitimant leurs enfants, ne songeait guère à se faire dévot, les *Contes*, ces chefs-d'œuvre inimitables de grâce, le désespoir des poëtes, servirent de prétexte à Louis XIV pour ajourner pendant six mois l'élection de la Fontaine à l'Académie.

Ce fut dans le laps de temps compris entre l'année 1645 et l'année 1680, c'est-à-dire dans un espace de trente années environ, que la Fontaine fit paraître les chefs-d'œuvre qui l'ont immortalisé. Leurs diverses publications jetèrent peu d'éclat; comme toutes les poésies profondément pensées, elles demandaient aux contemporains et des méditations courageuses et le long abandon que réclame une belle poésie pour être entièrement comprise. Molière seul vit la brillante apothéose que l'avenir préparait au *bonhomme;* mais une cour plongée dans le délire des fêtes, mais une nation tout entière à la galanterie, enivrées d'une gloire qui se glissait, comme une lumière, dans les moindres actions du souverain, pouvaient-elles se recueillir et entendre de tels chants, au milieu des rumeurs de la paix et de la guerre? Si Molière, Racine et Corneille virent naître leur renommée, ils le durent à l'éclat des triomphes de la scène; Bossuet attira l'attention parce qu'il prophétisait sur des tombes; Bayle, la Bruyère, la Fontaine, Fénelon, penseurs profonds, livrant leurs œuvres aux hasards des préoccupations contemporaines, attendirent leurs couronnes de la postérité.

Les œuvres de la Fontaine ont été analysées par une foule d'écrivains; il leur est arrivé, comme à tous les commentateurs, de parler froidement à des cœurs émus. A Westminster, le cicerone

qui montre la hache dont un inconnu se servit pour décoller Charles Ier, dit aux curieux : « Ne touchez pas à la hache! » Il existe si peu d'ouvrages qui, semblables aux œuvres du Créateur, n'aient besoin que des yeux pour exciter l'enthousiasme, qu'on devrait se garder, comme d'un sacrilége, de les confondre avec le reste par des éloges de gazette.

Aussi avons-nous cru élever le seul monument digne de la Fontaine en publiant ses œuvres complètes, ornées de tout le luxe de la typographie, contenues dans un volume facile à transporter, et d'un prix qui les rend accessibles à toutes les fortunes, malgré la beauté des vignettes et du papier[1]. Là est l'éloge, parce que le poëte y est tout entier; là est sa vie, parce que là sont toutes ses pensées.

En 1692, la Fontaine tomba dangereusement malade, et alors, d'après les représentations de ses amis, il fit venir un confesseur. C'est à cette époque qu'il faut rapporter les anecdotes si originales qui peignent le caractère de la Fontaine; sa candeur y paraît sublime; elles sont tellement connues, que nous avons négligé de les raconter. Comme sainte Thérèse, il ne pouvait croire à l'éternité des peines, et le bonhomme espérait que les damnés finiraient par se trouver en enfer *comme des poissons dans l'eau.*

Deux ans après, le 13 mars 1695, la Fontaine mourut, âgé de soixante-quatorze ans. Il fut inhumé auprès de Molière, qui l'avait précédé de vingt-deux ans. Aujourd'hui, les restes de ces deux génies, les plus beaux dont la France s'honore, ont été transportés au cimetière du Père-Lachaise, et leurs tombes sont placées sous le même ombrage.

Tels sont les événements les plus marquants de la vie de la Fontaine. Les anecdotes dont les notices faites jusqu'à ce jour sont remplies, donnent bien, à la vérité, une idée du caractère de la Fontaine et de sa manière de vivre; mais, outre qu'elles sont devenues populaires, et qu'il est maintenant superflu de les répéter, nous ne pensons pas qu'elles suffisent pour faire comprendre la prodigieuse organisation et la vie intellectuelle de ce grand poëte.

1. Cette notice parut en tête d'une édition populaire des *OEuvres de la Fontaine* imprimée par Balzac.

Il faut être poëte soi-même ou avoir l'âme grande, noble, élevée, pour sentir le charme de cette vie exempte des tourments imposés par la jalousie, l'approche de la gloire ou les enfantements de la pensée. La Fontaine est le seul qui n'ait point expié le don de son génie par le malheur; mais aussi sut-il cultiver la Muse pour la Muse elle-même; et, loin d'escompter avidement ses inspirations en applaudissements fugitifs, en richesses, en honneurs, il se crut assez payé par les délices de l'inspiration, et il en trouva l'extase trop voluptueuse pour la quitter et se jeter dans les embarras de la vie; il abusa même de cette précieuse faculté que la nature accorde aux poëtes d'échapper à tout ce que le monde offre de hideux, et de monter vers un monde céleste et pur. La Fontaine s'était créé un factice univers, comme une jeune imagination se crée une maîtresse, et il abandonnait rarement ces êtres fantastiques dont il était entouré; aussi les contemporains nous l'ont-ils représenté *ayant un sourire niais, les yeux éteints, une habitude de corps ignoble;* indices frappants de cette profonde extase qui fit le bonheur de sa vie. Cependant, le long usage de cette puissance concentrique de notre âme use l'âme elle-même, et, pendant les dernières années de sa vie, si sa raison ne fut pas altérée, il est constant que le poëte avait disparu.

1826.

FRAGOLETTA

PAR HENRI DE LATOUCHE

I

NAPLES ET PARIS

Les matières combustibles qui sommeillent dans les flancs du Vésuve et de la Solfatare sont moins terribles, au jour de leur explosion, que le déchaînement des orages politiques, et c'est sans doute un sol fécond en poésie que celui qui peut offrir ces deux contrastes incendiaires. Pays riche de grands souvenirs, et où l'on retrouve encore çà et là quelques vestiges du colosse romain, Naples apparaît dans nos imaginations septentrionales comme une ville privilégiée ; elle touche à tous les types; elle émeut des idées contradictoires. Nous y voyons tout à la fois le ciel et l'enfer ; soit qu'on se promène sous son beau firmament, sur sa mer d'azur, à travers ses ruines imposantes ou dans ses pittoresques alentours; soit que son atmosphère se ternisse et que les feux de ses volcans, réverbérés dans la Méditerranée, colorent de nuances sinistres les angles de ses édifices, d'où fuit à la hâte une population épouvantée. Que de drames passionnés se succèdent dans les annales des peuples qui se sont renouvelés en ces lieux! Cependant, un préjugé amer vient s'emparer de notre esprit quand nous le reportons vers ce climat. L'espèce humaine semble y être dépouillée de son énergie morale; elle n'y a plus des siècles de liberté : la main de fer de l'esclavage y pèse sur l'esprit humain,

qui ne se débat plus qu'avec ces efforts d'un instant, ces éclairs d'énergie, symptômes affligeants des derniers paroxysmes de l'agonie. Sur cet étroit territoire, dans cette circonscription si limitée, tous les fléaux conspirent contre le peuple, et, si le mot d'utopie peut s'appliquer aux conceptions des anges du mal, c'est assurément aux autorités napolitaines que la superstition et le despotisme doivent emprunter les leurs. La magie du sol natal, l'idolâtrie du foyer paternel, la prodigalité de la terre, le charme de cette température ne m'expliquent point encore pourquoi l'on n'y trouve pas un désert, et quelles compensations peuvent y fixer de misérables esclaves.

Je l'avouerai, j'en veux à M. de Latouche d'avoir enraciné dans mon esprit ces considérations désolantes. Il a rendu plus insoluble encore le problème que je cherchais à résoudre. Il m'a courbé sur cette plaie napolitaine qui me faisait trembler ; et, comme si j'avais encore quelque haine à acquérir contre les crimes du pouvoir absolu, il m'a fait toucher au doigt le sang noir et extravasé qui a jailli de ce corps politique sans mouvement et presque sans vie.

Ma colère contre l'auteur sera contagieuse ; car son livre est un cri de désespoir, un chant de malédiction ; c'est le rire amer d'un homme qui ne croit ni au bonheur ni à la liberté, et qui les a passionnément rêvés l'un et l'autre. Il y a du Voltaire et du lord Byron dans son âme.

Cet éloge n'est pas exagéré; néanmoins, dans un moment où notre littérature, pour user de sa liberté, attente contre elle-même, et va chercher des peintures jusque dans les objets les plus repoussants, il est nécessaire d'avertir nos lecteurs que l'auteur ici n'est point sorti de la sphère des passions humaines, et qu'il n'a pas demandé l'énergie à l'ignoble. Sa plume est chaste quand même ses tableaux ne sauraient l'être : il éveille l'intelligence et laisse à penser, persuadé qu'il est qu'il ne faut point fatiguer ses combinaisons, et que, pour imprimer une forte secousse, il ne faut pas y revenir à deux fois.

Tracera qui en aura l'audace, après l'avoir lu, une analyse de ce livre. Ce n'est pas moi qui l'oserai. Ce serait cruellement dépouiller les fleurs d'un bel arbre, et leur ôter le parfum qu'elles

ont sur la tige. Ces patriotes abandonnés par leur monarque, et qui espèrent tenir des mains de la France le don précieux de la liberté; cette capitulation méprisée, ces commissions sanguinaires, ces bourreaux institués juges, ces héros déclarés scélérats, ces saturnales de la victoire qui se parjure, ces fêtes triomphales où le sang coule sans interrompre les divertissements, ces mille et une figures, toutes diverses, ces phases d'ivresse et de grandeurs, de résignation et de cruautés ne peuvent être prises séparément; il faut offrir le livre entier au public.

Le second tableau que M. de Latouche nous offre dans son dernier volume est moins énergique que le premier, et cependant il s'agit du 18 brumaire, du retour de Napoléon à Paris après l'expédition d'Égypte, et de cette mystification brusque dont le dénoûment amena l'Empire. Il a fallu éviter des rencontres avec tous ceux qui ont traité de cette époque; de plus, l'auteur, peu empressé de faire une parade de noms propres, une galerie de célébrités, a plutôt désigné les gens par leur physionomie et par des traits fins et spirituels qui l'ont fait surnommer Rivarol II, que par des désignations absolues et franches. Tous les originaux ont posé devant lui; mais il ne les a pas vus agir : il a pris le poiut de vue calme d'un temps agité. Il résulte donc de ses réticences et de ce manque d'action un vague étrange; les contemporains de nos personnages des temps du Directoire peuvent seuls se deviner ou se reconnaître; ou bien encore, il faut avoir lu beaucoup d'autres livres pour comprendre celui-là.

Ici commencent mes angoisses de critique.

Un immense brouillard voile de temps à autre certaines parties de ces tableaux : l'attention la plus éveillée ne suffit pas pour en saisir l'ensemble. Il faudrait en quelque sorte être initié d'avance à ce qu'on lit pour comprendre que l'auteur veut être mystérieux; par malheur, ce mystère pèse à la fois sur la topographie, sur le drame et sur les héros : j'entends les héros de sa fabrication, car, lorsqu'il aborde l'histoire, tout devient net, brillant, clair et sonore. J'ai, pour ma part, regretté qu'il n'ait pas joint une carte d'Italie à ce roman, comme un appendice indispensable, comme une lampe qu'on allume quand le jour baisse. Je sais que la vie est errante, qu'il ne faut pas marcher pas à pas sous peine de mono-

tonie ; mais il y a aussi de la monotonie à affecter de brusquer et de couper chaque épisode. Le laconisme de M. de Latouche ressemble trop à l'éclair. On est ébloui et l'on ne sait où l'on marche.

Quel que soit, du reste, mon sentiment particulier, cet ouvrage est destiné à un grand éclat, et il ne saurait être ni peu loué ni peu critiqué.

II

DU ROMAN HISTORIQUE ET DE FRAGOLETTA

La littérature est l'expression de la société ; cette vérité, aujourd'hui si triviale, est le résultat des observations d'un esprit qui avait étudié de haut l'histoire des peuples et de la poésie.

L'homme, en effet, éprouve une émotion, et, pour l'exprimer, il emprunte des couleurs à tout ce qui l'entoure : il l'imprègne de son ciel bleu, s'il est Italien, de sa brume grise, s'il est Allemand, de son mysticisme, s'il est chrétien au xve siècle, de son scepticisme, s'il est philosophe au xviiie ; la chanson du sauvage aura des notes dont la rudesse et l'énergie traduiront celles de ses mœurs et de ses passions ; dans les madrigaux de la Régence, on retrouvera ces abbés fleuris et ces chevaliers pleins de prétention et de musc, semblables à ces petites flammes bleues et froides, nées dans la corruption et qui finissent en pointe. Si les œuvres éparses d'une nation forment un miroir où cette nation se réfléchit tout entière, il est donné aux grands poëtes de résumer la pensée des peuples au milieu desquels ils ont vécu, d'être, en un mot, leur époque faite homme : Moïse et les prophètes renferment, chacun dans leur cadre, toutes les périodes hébraïques ; Homère est l'angle lumineux où les beaux temps de la Grèce jettent tous leurs rayons ; l'*Énéide* est tout le siècle d'Auguste ; les tragédies de Racine sont celui de Louis XIV, et Shakspeare, Dante, Gœthe, Milton, tous les hommes de génie, enfin, sont des monuments historiques, beaux de nationalité contemporaine.

Les littératures, comme les sociétés qu'elles représentent, ont leurs divers âges : pour leur bouillante adolescence, c'est l'ode ;

la poésie épique pour leur forte jeunesse; le drame et le roman pour leur puissante maturité.

Le drame et le roman historiques sont l'expression de la France et de la littérature au XIXᵉ siècle; ce besoin d'émotions vraies et fortes qui nous tourmente, cette vaste pensée qui embrasse tout à la fois le passé et l'avenir, cette raison profonde et cette poétique imagination qui caractérisent toutes les œuvres de notre âge, s'y répandent en liberté, comme l'airain qui coule à flots dans le moule d'une statue équestre.

Un des hommes chez qui une haute raison s'unit à une grande puissance d'imagination, et qui ont le plus heureusement interprété notre époque, c'est M. Henri de Latouche ; et sa *Fragoletta* est un des livres qui réunissent au plus haut degré les conditions exigées dans une œuvre de ce temps : c'est un roman historique complet.

Vous avez vu le *Brutus* de M. Lethière, et vous avez compris que la pensée de ce grand peintre n'a pas été seulement de mettre en œuvre une des scènes les plus dramatiques connues, mais qu'il a voulu reproduire la vieille Rome tout entière, et qu'enfin Brutus, condamnant ses fils à mort, n'a été pour lui qu'un moyen, le plus approprié, de grouper les fondateurs de la ville éternelle, à l'époque qu'il avait choisie. Ne revoyez-vous pas, en effet, dans cette place publique où devaient se décider les destinées du monde, cette page sublime, cette Rome des premiers consuls, si simple, si grande, si austère et si magnifique, avec ses sénateurs vêtus de lin, et les pompeuses colonnades de ses temples, sa foule turbulente et pauvre, mais libre et majestueuse? Tout cela pourtant ne semble qu'accessoire, et tout l'intérêt, toute l'attention du spectateur se portent sur les personnages du premier plan, car le peintre a mis tout son art à compléter cette illusion; et chacun de ces bras qui s'agitent, de ces traits qui se contractent, tout, jusqu'à cette poussière qui tourbillonne dans le lointain, tend vers ce centre qu'on appelle unité, et sans lequel il n'y a pas d'œuvre. Cependant, quand vous vous éloignez de ce tableau, tout votre être, vivement impressionné par le drame qui vient de se mouvoir sous vos yeux, conserve non-seulement le souvenir de cet inflexible Brutus, de son collègue qui pleure, de ces deux jeunes hommes, l'un qui est déjà cadavre, et l'autre qui souffre, parce que c'est

son père qui le condamne, mais encore de la grande cité, de ses sénateurs, de ses palais et de son peuple; et le but du peintre est rempli, il vous a fait connaître Rome.

Voilà le roman historique, et tel est le secret de la composition de M. de Latouche. C'est *Fragoletta,* à propos de Naples et de Paris.

Nulle histoire, quelles qu'en soient l'étendue et la fidélité, ne donne l'idée de la révolution d'un pays comme ces scènes vivantes où l'élite de la population napolitaine se venge par d'innocentes comédies du despotisme dont elle s'est affranchie; où la voluptueuse et cruelle Caroline enivre une courtisane anglaise d'amour et de vengeance; où le simple et sublime Caracciolo interrompt la lecture de son arrêt de mort, pour faire remarquer, à un jeune enseigne, l'avantage que les navires anglais ont sur ceux de Naples; où d'ineptes, d'atroces juges condamnent, sans les entendre, l'héroïque Caraffa et ses généreux compagnons; où, enfin, un brigand de cœur hésite entre une potence honorable et une principauté infâme, dont le menace ce cardinal Ruffo, ce charlatan-génie qui de la tiare eût fait une puissance colossale.

La chute de notre Directoire et nos mœurs au commencement du siècle ne sont pas retracées d'une manière moins pittoresque dans ce drame palpitant; tous les ridicules et toutes les célébrités de l'époque ressortent sous le ciseau brusque de M. de Latouche, avec un relief saisissant : c'est enfin ce panorama d'une vieille abbaye, où l'illusion est si complète, que, frappé d'une émotion religieuse, vous vous sentez près de tomber à genoux.

Et maintenant, si nous songeons au moyen, à la chaîne qui rassemble toutes ces choses en faisceau, au mouvement qui fait marcher ces milliers de rouages vers un même but, à cette idée seconde que bien des auteurs eussent enviée comme idée première, nous ne savons lequel admirer le plus, ou ce jet hardi d'une âme profondément dramatique, ou l'art vigoureux qui l'a mis en œuvre.

Faites poser devant vous cet être inexprimable, qui n'a pas de sexe complet, et dans le cœur duquel luttent la timidité d'une femme et l'énergie d'un homme, qui aime la sœur, est aimé du frère, et ne peut rien rendre à l'une ni à l'autre, voyez toutes les

qualités de la femme rassemblées dans cette intéressante Eugénie, et toutes celles de l'homme dans ce noble d'Hauteville; placez entre eux l'effrayant et gracieux Adriani, comme la transition de ces deux types; jetez sur ces trois figures de la passion à pleine main, torturez ces trois cœurs avec des combinaisons dont l'idée ne se rencontre nulle part; puis, ne pouvant trouver de baume à ces indicibles souffrances, élevez ce malheur à son comble, imaginez un dernier, un épouvantable sacrifice, épuisez enfin toutes nos facultés, et vous aurez créé un chef-d'œuvre, vous aurez fait *Fragoletta.*

Dire maintenant que, dans ce livre, le style répond à la pensée, que la couleur la plus brillante couvre le dessin le plus large, que les broderies les plus délicates parent l'étoffe la plus solide, ce serait détailler les ornements qui serpentent sur les chapiteaux d'un bel édifice; je résumerai mon jugement par un mot :

Comme l'*Hermaphrodite, Fragoletta* restera monument.

1829.

LE

FEUILLETON DES JOURNAUX POLITIQUES[1]

NUMÉRO PREMIER (SPÉCIMEN) — 3 MARS 1830

I

TRAITÉ DE LA LUMIÈRE

Par J.-F. Herschell, président de la Société astronomique de Londres.

Lorsque, dans une belle journée de printemps, nous contemplons avec ravissement le magnifique spectacle que la nature

1. Sous ce titre, Balzac, en société avec MM. Émile de Girardin, Victor Varaigne et Hippolyte Auger, avait fondé, au commencement de 1830, une revue hebdomadaire, « spécialement consacrée aux comptes rendus d'ouvrages littéraires et aux productions d'art ». Le prospectus suivant, qui fut attribué à Balzac luimême, explique en détail le but de cette publication :

« Il manquait à la littérature et à la librairie un journal spécial.

» Sans prétendre imposer des opinions littéraires au public, nous croyons qu'il est devenu indispensable de classer les livres, d'analyser les ouvrages nouveaux qui méritent un examen approfondi, d'indiquer soigneusement ceux qu'il est inutile de lire et d'acheter, et de dénoncer les spéculations fondées sur de petits intérêts mercantiles.

» *Le Feuilleton des journaux politiques* est destiné à remplir cette lacune. On l'aurait intitulé *Journal des Artistes, des Auteurs et des Libraires,* s'il ne devait d'abord s'adresser à tous les amateurs de livres, à qui il épargnera des pertes incalculables de temps et d'argent.

» *Le Feuilleton* paraît tous les mercredis, depuis le 3 mars, dans le format des journaux politiques, dont il est le complément d'autant plus indispensable, que

déploie autour de nous, nous ne demandons pas si la lumière éclatante et pure qui nous entoure a d'autres propriétés que sa clarté même; nous ne cherchons pas, avec les savants, à décomposer ses rayons pour la ramener à des éléments primitifs : peu nous importe que la verdure, sur laquelle nous reposons nos regards, que les fleurs, par lesquelles sa teinte uniforme est si heureusement variée, ne se colorent à nos yeux que parce qu'ils réfléchissent de préférence un des sept faisceaux du rayon solaire. Voir, sentir, jouir, c'est tout ce que nous voulons alors : notre âme, se repliant sur elle-même pour concentrer ses jouissances, se refuse à toute autre impression.

Mais ces heures d'enivrement sont courtes et rares. Bientôt,

les comptes rendus des Chambres vont leur laisser moins d'espace à accorder à la littérature.

» La première partie du *Feuilleton*, et la plus étendue, est consacrée à l'examen attentif des ouvrages de quelque importance.

» Une part est réservée aux beaux-arts, gravures, lithographies, et aux publications de musique nouvelle. Une autre part est faite pour le sommaire des travaux des sociétés savantes, le programme de tous les prix fondés et les nouvelles littéraires jugées dignes de quelque intérêt.

» La quatrième page, par une nouvelle combinaison typographique, présente, dans les trois premières colonnes, le tableau complet des ouvrages publiés dans chaque spécialité; ainsi, le savant, le jurisconsulte, le médecin, l'agriculteur, etc., seront instruits de tout ce qui se publie sur leur science ou leur art. Une autre partie de la quatrième page, et celle-ci ne sera pas la moins importante, sous le titre de *Librairie*, donnera la nomenclature de tous les livres de pacotille, et des détails sur les souscriptions, réimpressions et trafic des libraires.

» Mais l'idée nouvelle, l'idée fondamentale du *Feuilleton*, est particulièrement dans l'indication que donne ce journal du prix net et réel auquel les livres doivent être payés; ce qui, sur un achat de deux cents francs, ne produira pas moins d'un rabais de cinquante francs, économie énorme, si l'on remarque qu'il suffit pour l'obtenir du plus modique supplément (cinq francs par trimestre), ajouté au prix de quelque feuille périodique.

» Si le prix d'abonnement du *Feuilleton* indique qu'il ne s'agit pas seulement d'une spéculation, l'extrait qui suit de l'acte de société passé par-devant Me Desauneaux, notaire, rue Richelieu, n° 92, prouve qu'il ne s'agit pas davantage d'une entreprise hasardée légèrement :

« Le capital de la société est de cent mille francs, représenté par cent actions.
» Les cent actions ont été immédiatement retenues. »

» L'administration du *Feuilleton* est rue Saint-Pierre-Montmartre, n° 15, près la place de la Bourse. »

Cette Revue cessa de paraître après le onzième numéro. Nous en avons extrait les études critiques que Balzac y publia.

réveillés par ce besoin de connaître que la nature a placé dans nos cœurs, nous voulons lui dérober ses secrets et participer en quelque sorte à l'omniscience éternelle, en pénétrant jusque dans le sanctuaire où se cachent les mystères de la Création. C'est alors que la science, non contente d'avoir porté ses investigations hardies jusqu'aux limites de notre univers, s'enfonce dans cet océan de mondes qui nous entoure, afin d'en découvrir les lois; et, par un prodige plus admirable peut-être, portant, si l'on peut ainsi dire, le scalpel sur des objets qui se refusent au toucher, divise la lumière, établit l'ordre des couleurs, et, dans ce rayon unique, remarquable seulement par sa blancheur, nous montre ses rayons, dont les nuances et le mélange suffisent à la reproduction de toutes les teintes imaginables.

Tel est, grâce aux découvertes de Newton, le point de départ de tout ce qu'on peut écrire aujourd'hui sur la lumière. Mais ce point lui-même est devenu un objet de discussion entre les savants. M. Herschell n'est pas éloigné de croire que les sept faisceaux colorés pourront être décomposés encore par des expériences plus parfaites, et que chaque nuance possible de couleur deviendra un des principes constitutifs du rayon; ce qui peut aller à l'infini. Newton ne voyait, au contraire, dans les teintes intermédiaires, que le produit du mélange des couleurs principes; et, malgré l'autorité de M. Herschell, nous n'hésitons pas à dire que, jusqu'à preuve positive, cette dernière opinion a pour elle la probabilité.

Voilà donc un premier point contesté entre les savants. Il en est un tout aussi important, sur lequel ils ne diffèrent pas moins : c'est la nature de la lumière; est-elle, comme le pense Newton, un fluide émané du soleil, qui, se précipitant de tous côtés en ligne droite, avec une vitesse presque infinie, produit sur nos yeux, par l'effet d'un choc continu, la sensation lumineuse? Ou bien, d'après une autre opinion, qu'adopte le savant président de la Société astronomique de Londres, résulte-t-elle des propriétés d'une substance éthérée, sans pesanteur, répandue de toutes parts dans l'espace, et dont les *ondulations,* répétées avec une grande vitesse, porteraient à nos yeux le sentiment de la lumière, comme les vibrations de l'air produisent le son pour notre oreille? Voilà, certes, une question qui n'est pas près d'être résolue; et, quelle

que soit la bannière sous laquelle on se range, on doit craindre de rester bientôt loin de la vérité, puisque chaque système, de l'aveu de M. Herschell, a besoin, pour être soutenu, de s'appuyer sur une série de suppositions; d'où résulte cette conséquence obligée, que tous deux ne sont, en effet, que des suppositions.

Voilà les deux principales questions que soulève, sans les juger, le premier volume du *Traité de la lumière.* L'auteur annonce qu'il y reviendra dans les suivants; c'est alors que, connaissant sa pensée tout entière, il sera plus facile peut-être de se former une opinion arrêtée, et de savoir enfin à quoi s'en tenir.

II

COLLECTION DES MEILLEURES DISSERTATIONS, NOTICES ET TRAITÉS PARTICULIERS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

Composée en grande partie de pièces rares ou qui n'ont jamais été publiées séparément,
Par MM. C. Leber, Salgues et Cohen.

Cette entreprise colossale, s'il faut en croire le titre, est inconnue. Quoiqu'il puisse être difficile de juger une collection semblable sur une seule de ses livraisons, il suffit d'en avoir examiné un volume pour découvrir les causes du peu de succès de cette spéculation.

Quand un libraire réimprime des ouvrages qui ne sont point soumis aux droits d'auteur, il devrait toujours se pénétrer de cette vérité fondamentale, que ces ouvrages ne seront achetés qu'en raison de leur bon marché. Or, les volumes de cette collection sont très-chers. La justification annonce plutôt le désir de multiplier les livraisons que de les diminuer. C'est donc avoir déjà manqué à deux conditions essentielles de toute publication de ce genre : le bon marché et la grande quantité de matières sous la plus petite forme possible.

Cette collection ne s'adressant qu'à des savants, gens peu rentés, il fallait donc qu'elle fût imprimée dans le système des *Prosateurs* de M. Belin. Tel est notre avis relativement à l'exécution matérielle. Mais nos observations seront bien plus sévères, si nous venons à considérer l'esprit qui préside à cette compilation. Bien

dirigée, elle mériterait l'appui de tous ceux qui s'intéressent aux études historiques; mais, telle que la font MM. Leber, Salgues et Cohen, nous doutons qu'elle plaise, ou, qui pis est, qu'elle soit très-utile.

En quelles mains ira ce livre? Cette question, M. Dentu, comme tout libraire, devait se la faire sérieusement en commençant son entreprise. Une collection de dissertations historiques n'est pas un livre populaire; ce sont de ces ouvrages qui appartiennent aux érudits, aux historiens, aux romanciers, aux faiseurs de tragédies, de ballades; c'était un livre destiné à la haute littérature. Or, nous qui, par état et par goût, vivons ès bibliothèques, feuilletons volumes antiques, pourchassons faits historiques, nous qui donnerions tout notre avoir pour retrouver dans les paperasses des archives le manuscrit d'un bourgeois nommé *Cornillon*, lequel a écrit une admirable histoire du règne de Charles VI, dont il était le contemporain, nous avons méticuleusement dépouillé la septième livraison de cette collection si pompeusement titrée. Qu'y avons-nous trouvé? Des dissertations données sans ordre et sans méthode. Ce recueil important devait être, avant tout, coordonné par règne, ou tout au moins par siècle. Mais ce reproche est léger, car il y a beaucoup de gens qui ne sont pas fâchés de passer de la reine Pédauque au roi d'Yvetot. Une accusation plus grave est celle que nous portons relativement au peu d'intérêt que présentent les pièces réimprimées, dans ces deux volumes du moins. En effet, les gens de lettres instruits savent presque tous trouver, le père Lelong aidant, les trésors d'érudition que renferment certains recueils. Ces trésors ne leur coûtent qu'une course à la première bibliothèque venue; mais acheter chèrement chez M. Dentu dix pièces qu'ils connaissent déjà?... Point. Qui les ira chercher? Sera-ce un homme du monde, un ignorant, qui de la rançon de saint Louis ne se soucie?... Point encore. Nous n'avons pu nous empêcher de sourire en pensant à toute la peine que les laborieux compilateurs ont dû prendre pour insérer les savantes dissertations des Lebœuf, des Foncemagne, des Sallier, des Bonamy, dissertations qui se trouvent dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions. Cette collection devait contenir les pamphlets rares de chaque époque, les documents importants qui manquent à nos biblio-

thèques, les savantes discussions ensevelies au sein de quelque académie de province. Il fallait profiter de la paix pour fouiller les bibliothèques de Londres, de Vienne. Cette magnifique opération, utile à l'art, lucrative au libraire qui saura borner son bénéfice, reste tout entière à faire. Elle sera entreprise un jour.

Tout infime que la collection Dentu nous paraît, d'après la septième livraison, nous ne pensons pas cependant qu'elle soit entièrement dépourvue d'utilité. Quoique coûteuse et mal distribuée, elle rendra toujours service à une certaine classe de demi-savants. Les documents qu'elle remet en lumière sont épars, elle les rassemble; et, si chaque siècle n'est ni complet, ni habilement exploité, ce sera toujours une besogne de moins pour le compilateur de la collection future.

III

HISTOIRE DU PAPE ALEXANDRE VI ET DE CÉSAR BORGIA

Par M. E. Masse.

Depuis Machiavel et Guichardin jusqu'aux Lettres de M. Ferrand, sur l'esprit de l'histoire, tous les écrivains qui ont le plus décrié la mémoire d'Alexandre VI sont aussi ceux qui ont le plus contesté au clergé son influence sur les affaires politiques. Cela devait être ainsi; mais aucun d'entre eux ne semble avoir eu le sentiment de sa mission; doué d'une vue d'avenir, Condorcet seul est en dehors de cette longue liste de destructeurs à la plume, chargés du soin de préparer un nouvel ordre social. Préoccupés qu'ils sont tous par le but philosophique de leurs écrits (et le renversement des choses qui entravent la marche de l'humanité est un travail essentiel), ils ne distinguent pas les hommes du caractère dont ils sont revêtus; pour prouver la nécessité de ravir au pouvoir spirituel toute participation *aux affaires de ce monde,* ils les confondent bien étroitement dans le même personnage; car, pour eux, le pape et l'homme est tout un, et jamais les mœurs et l'esprit des temps ne sont comptés pour quelque chose.

C'est ainsi qu'Alexandre VI se trouve chargé, comme le bouc

émissaire, des crimes de tous les individus qui ont porté la tiare; c'est ainsi que le nom de Borgia est devenu le plus épouvantable des noms historiques.

Dans un siècle où l'on a supposé à Machiavel une louable intention, où Montesquieu et Rousseau citaient le livre *Du Prince* comme l'ouvrage le plus utile aux peuples, les esprits, tout occupés d'achever l'œuvre de destruction, ne pouvaient pas concevoir sur les Borgia une opinion favorable. Mais, aujourd'hui que l'humanité ne tend qu'à entrer dans une voie sociale large et sûre, il n'est plus permis de se rendre l'écho du passé ; il ne s'agit plus de renverser, il s'agit de reconstruire.

Au milieu du champ des ruines, s'il est quelques matériaux qui doivent servir au nouvel édifice social, ce sont les débris du temple.

Le christianisme a imprimé à ces vieilles pierres quelque chose d'éternel ; des paroles impérissables y ont été gravées par la main des apôtres, au commencement d'une époque historique correspondante à la nôtre; le sang des martyrs les a marquées du sceau de la foi; et la civilisation, qui a grandi sous la voûte immense qu'elles formaient jadis comme un abri pour elle, comprend encore une fois l'idée régénératrice du Dieu sans fin.

Nous avions donc espéré, en recevant l'ouvrage de M. Masse, que les Borgia, le pape et le prince, allaient enfin, comme leur contemporain Machiavel, être vengés par l'impartialité des hommes d'aujourd'hui : il n'en est rien. M. Masse ne s'est pas placé dans une sphère assez élevée; il a écouté l'esprit de destruction, et cependant tout est par terre.

Comme individu investi de puissance temporelle, Roderic Borgia, en effet, mérite toutes les imprécations dont il a été l'objet; mais, comme pape, on ne lui a pas encore rendu justice. C'était en réparant cette erreur qu'un écrivain du XIX[e] siècle devait faire valoir son caractère sacerdotal, héritage du vieux pouvoir spirituel; il lui appartenait d'examiner froidement un de ces hommes qui ont été chargés de conduire l'humanité.

Parmi les successeurs d'Hildebrand, Alexandre VI est le premier qui se soit trouvé vis-à-vis de l'émancipation qui bientôt allait avoir Luther à sa tête; c'est sous son pontificat que le savoir, passant du cloître dans le sein de la société, préparait la chute de la

puissance des prêtres; car, dans tous les temps, l'homme le plus avancé dans la route du progrès, est toujours l'apôtre de la civilisation, le véritable ministre du Seigneur; de telle sorte que la science remplit sa mission directrice, soit qu'elle renverse ou qu'elle fonde. Alexandre VI, comprenant la grande idée catholique comme dernier terme de développement de la loi chrétienne, se montra véritablement digne de la tiare, et à la hauteur des circonstances devant lesquelles il était placé. La bulle *Inter cætera,* dont M. Masse ne fait aucune mention, mais que les écrivains du dernier siècle, dans leur partialité de position, regardaient comme le plus grand des crimes de Borgia, est un des beaux monuments de la papauté; la puissance pontificale apparaît encore dans tout son éclat, quelque souillé que soit individuellement le pontife; son doigt trace une ligne pacifique sur le globe, et deux nations rivales consentent à la prendre pour une limite sacrée que l'ambition doit respecter de part et d'autre. Quel spectacle admirable! l'arbitre est désintéressé, c'est le vicaire d'un Dieu de paix; et, quand cette autorité morale s'est prononcée pour l'ordre du monde, qu'importe que l'homme privé agisse d'une manière ou d'une autre dans les chambres du Vatican?

On oublie toujours que les empoisonnements, les assassinats, le parjure n'appartiennent pas qu'aux Borgia dans l'histoire; que tous les souverains, à cette époque, avaient de semblables manières de gouverner. Le *Prince* de Machiavel ne tend à autre chose que montrer l'habileté des Borgia sur les autres tyrans; commettre le crime avec ou sans habileté, voilà quelle était toute la différence entre les princes dans les XVe et XVIe siècles.

Si M. Masse a voulu nous donner la vie d'Alexandre VI et de son bâtard, son livre n'est pas suffisant; il y a des passages bien faits, mais des lacunes trop fréquentes; s'il a voulu faire de l'histoire, elle a peu de valeur, dénuée qu'elle est de vue philosophique sur l'esprit de l'époque dans ses rapports religieux et politiques; il ne s'élève pas à des considérations dignes de nous; c'est seulement dans le dernier quart de son volume qu'il se livre, trop tard, à une longue et inutile digression sur ce qu'il a raconté; et c'est un grand défaut que de philosopher froidement après coup. Combien de lecteurs s'arrêteront à la partie la plus importante de son travail, et

liront le récit incomplet de l'auteur, sans vouloir connaître ensuite les réflexions qu'ils ne sont plus intéressés à recueillir! Toute opinion philosophique doit s'accrocher aux faits qui la font naître; le moraliste doit se cacher avec art sous le manteau de l'historien ; et, avant toute chose, sa tâche est de faire adopter à son lecteur les idées qu'il a mûries, qui sont pour lui une croyance, des principes, une doctrine. Sans cette ambition, qui était l'âme des écrivains du dernier siècle, et qui leur a fait produire des résultats si prompts, il n'y a plus d'utilité à exhumer des gémonies de l'histoire les Alexandre VI, les César Borgia, surtout quand, n'ayant aucun fait nouveau à apprendre sur eux, on n'a pas même une nouvelle manière d'envisager leur siècle. Nous sommes loin de vouloir prendre la défense des Borgia; mais nous croyons qu'on a beaucoup trop parlé de leurs crimes et pas assez de leurs qualités. La fin du xv[e] siècle et la première moitié du xvi[e] ont eu sur la civilisation une influence si grande, qu'il n'est plus possible de parler des hommes qui ont marqué à cette époque, sans prendre, pour point de départ et de comparaison, le degré de civilisation auquel nous sommes arrivés. Nous pouvons parler aujourd'hui des pouvoirs spirituels et temporels, selon la vieille acception des mots, en liberté de conscience, car ils ont cessé de nous dominer. Mais, comme il faut qu'une vérité passe par tous les degrés de la société, M. Masse pouvait encore rendre son livre utile en l'écrivant pour les gens qui savent peu, tandis que les gens qui pourront le comprendre, s'en passeront volontiers. M. Masse ressemble à ces prêtres de nos jours, qui, n'ayant plus de mission, amplifient en trois points la parole du Seigneur, et ne touchent personne, quand, dans le moyen âge, le prêtre, s'immisçant de droit dans toutes les actions de la vie privée, dirigeait la société en vertu de la supériorité de son savoir et en appliquant la morale du Christ, sans frais d'éloquence, mais en parlant à propos.

IV

ŒUVRES COMPLÈTES DE PAUL-LOUIS COURIER

Les délicieux pamphlets de Courier, lus après les circonstances qui les ont suscités et qui les ont fait comprendre, ressemblent à des carcasses de feux d'artifice. Cette portion des œuvres de cet homme remarquable ne saurait être populaire; il y a quelque chose de trop élevé dans ce style concis, trop de nerf dans cette pensée rabelaisienne, trop d'ironie dans le fond et dans la forme, pour que Courier plaise à beaucoup d'esprits. Il a fait la *Satire Menippée* de notre époque.

Les traductions du « vigneron de la Chavonnière » sont un titre de gloire plus solide. Le système dont il a donné un spécimen par son *Essai d'Hérodote* prévaudra toujours chez les vrais savants.

La *Correspondance* est digne de l'érudit et du pamphlétaire. Elle est curieuse, instructive, pleine de ce bon sens à la Franklin qui distinguait ce beau génie. C'est un malheur pour la France que Courier n'ait pas eu le temps de faire une *œuvre* complète qui eût éternisé son nom.

Les *Œuvres de Courier* ne se réimprimeront pas, mais elles seront achetées par tous les hommes de goût et d'érudition. Le nombre de ces fins connaisseurs, gourmets de la littérature, ne sera jamais assez ample pour que Courier reçoive d'autres honneurs.

Aussi cette édition de ses œuvres acquerra-t-elle un prix énorme, quand nous serons devenus pour nos neveux ce que les guerres de la Ligue sont pour nous. C'est assez dire que les éditeurs ont fait une excellente spéculation. Les *Œuvres de Courier* se vendront lentement, mais elles se vendront jusqu'au dernier exemplaire. Elles ont, du reste, un attrait dont le bibliophile ne peut avoir le secret qu'en allant chercher lui-même le livre chez l'éditeur.

V

RECHERCHES SUR LE CRÉDIT FONCIER
CE QU'IL EST ET CE QU'IL DEVRAIT ÊTRE

Par Louis Gastaldi.

Il n'y a point de faits isolés dans l'ordre politique, point de détails qu'il soit bon d'étudier pour eux-mêmes; et, quand on se sent frappé d'un inconvénient, il faut se hâter de remonter la chaîne et de rechercher la cause qui le produit. Les vices du régime hypothécaire sont devenus si évidents, que c'est presque se condamner à être vulgaire et trivial que de se borner à les signaler; mais, si l'on veut en faire une appréciation générale et philosophique, il faut porter ses regards plus loin, et s'occuper de la propriété immobilière, de ce qu'il y a encore de féodal dans les lois qui en régissent la distribution, la transmission, les priviléges civils et politiques.

M. Gastaldi n'a pas suivi cette marche. Provoqué par l'appel qu'a fait M. Casimir Perier, il s'est occupé exclusivement des hypothèques et de leurs dangers; recherches qu'aurait dû lui épargner le travail de M. Decourdemanche sur ce sujet. C'est cependant la meilleure partie de l'ouvrage; le reste consiste en des vues réglementaires pour replâtrer un édifice qui tombe en ruine, en des projets de cadastre, de conservation d'hypothèques, amas confus dans lequel se mêlent les idées les plus incohérentes de droit public et d'économie politique. Tantôt en préconisant la prédominance de l'intérêt individuel sur l'intérêt général, en faisant dépendre le crédit public du crédit particulier, l'auteur semble se rallier à l'école de M. Say; tantôt, en le voyant prendre la terre pour la source de toute richesse, et placer en seconde ligne, comme éléments de prospérité, le travail, l'industrie et le commerce (admirez la distinction!), on dirait un gothique disciple de Quesnay. Malheureusement, le reste de l'ouvrage prouve qu'il n'est disciple de personne, et qu'il n'appartient à aucune doctrine. Nous l'engageons, avant qu'il hasarde une autre fois ses projets de réforme, à creuser davantage la

science économique, à se pénétrer des idées les plus avancées sur la propriété, le travail et le crédit. Peut-être alors verra-t-il que les progrès de la réforme doivent consister à mettre le crédit personnel au-dessus du crédit réel ou foncier, ce qui, au fond, n'est que le prêt sur gage; qu'il n'y a aucune différence véritable et fondamentale entre les capitaux, les instruments de travail de nature différente, terres, argent, denrées, propriétés mobilières et immobilières, et que le transfert du droit de possession devrait être aussi simple, aussi facile, aussi peu dispendieux pour les uns que pour les autres.

VI

L'ABEILLE ENCYCLOPÉDIQUE OU APERÇU RAISONNÉ DE TOUTES LES CONNAISSANCES HUMAINES, ETC.

Par Achille Tardif.

Ce livre, résultat de la monomanie d'instruction superficielle qui affole notre siècle, renchérit de beaucoup sur l'incorrection et l'insuffisance des Manuels dont la librairie est inondée. M. Tardif a eu la prétention de renfermer toutes les connaissances humaines dans 490 pages d'impression; c'est moins qu'il n'en faudrait pour faire un résumé intelligible et un peu utile de chacune d'elles prises isolément; c'est moins qu'il n'en faudrait pour relever les erreurs, les fausses notions et les omissions dont ce livre fourmille. Il nous suffira de dire que l'on y trouve, à l'article *Astronomie,* que le soleil tourne autour de la terre. Quant à la classification, c'est une vraie plaisanterie : la poésie se trouve rangée dans la même classe que la pâtisserie, et vient immédiatement après elle. Si M. Tardif fait une seconde édition, nous l'engageons à revoir ses épreuves et à corriger surtout les noms d'auteur qu'il paraît n'avoir jamais vus imprimés.

VII

SAINT-PÉTERSBOURG ET LA RUSSIE EN 1829

Par J.-B. May.

Sans excepter les travaux de Pallas, de Leclerc, de Lévesque et quelques ouvrages traduits de l'anglais et de l'allemand, aucun livre n'a encore été publié sur la Russie qui pût satisfaire les personnes curieuses de connaître ce pays. La seule histoire digne de ce nom est, sans contredit, celle de Karamsin; mais elle s'arrête à une époque reculée, et ce n'est qu'à partir de Pierre le Grand que cette puissance offre un intérêt correspondant à nos vues sur la politique et sur la morale.

Voltaire n'a fait que mettre en ordre les notes fournies par l'impératrice Élisabeth; l'*Histoire de Catherine II,* par Castera, est un roman; les *Mémoires secrets,* par Masson, sont rédigés dans un esprit de haine et de vengeance qui met continuellement le lecteur en garde contre l'auteur; et l'ouvrage de M. May ne nous paraît pas exempt de cette partialité qui nuit toujours à l'effet qu'on veut produire. Le vice capital de son travail est de ne rien apprendre de neuf, de ne développer aucune de ces grandes pensées d'utilité qui classent un livre, et de glisser avec une légèreté inconcevable sur les chapitres qui étaient de nature à exciter parmi nous le plus vif intérêt; par exemple, *la Conjuration de 1825.* Il est de certains sujets qu'on ne doit jamais aborder, si, au lieu de les envisager d'en haut, on se place au-dessous d'eux. C'est ce qui arrive à M. May à propos de la conjuration de 1825; son chapitre est un article de gazette, tandis que l'ouvrage entier devrait aboutir là, comme au fait le plus important. C'est en vue de cette circonstance et de la guerre de Turquie qu'il fallait concevoir un nouveau travail sur la Russie, et présenter effectivement la situation politique de cet empire en 1829; mais, loin de tenir la parole donnée sur la couverture de son livre, M. May répète ce que tout le monde a pu lire dans d'autres livres, et avec un style analogue à celui de l'*Almanach de Bâle.* Des historiettes, des observations

superficielles, des détails de mœurs qui appartiennent aux derniers siècles tout aussi bien qu'au nôtre, voilà ce qu'on trouve dans les deux volumes de M. May, le tout assaisonné d'un libéralisme étroit, sans philanthropie comme sans avenir; pas un mot qui annonce dans l'auteur des réflexions sérieuses sur les sujets qu'il traite; son examen est celui d'un peintre de paysages qui groupe les masses de ses fonds et *lèche* quelques petits détails sur le premier plan. L'auteur commence tous ses chapitres sur une base large, qu'on pourrait prendre à la rigueur pour quelque chose, mais ils finissent en cône renversé, et cet étalage de mots, qui souvent n'ont aucun rapport avec ce qui va suivre, est d'autant plus ridicule, que le ton présomptueux du *je* n'est appuyé par rien de solide. En vérité, pour produire quelque impression sur les lecteurs, les écrivains qui s'aventurent dans des narrations semblables à celle de M. May, devraient donner en tête de leur ouvrage un certificat de justesse de sens; nous aurions, il est vrai, moins de divagations sur la Russie; mais ce qui resterait pourrait au moins servir à établir une opinion sur le caractère d'un peuple appelé à jouer un si grand rôle dans l'avenir.

VIII

LA CHEMISE SANGLANTE

Histoire dauphinoise, par A. Barginet (de Grenoble).

M. de Genton, dont la femme accouchait, prit son fusil, siffla son chien et alla se promener. Il est assez invraisemblable qu'un mari laisse là sa femme quand elle l'enrichit d'un enfant; mais, comme c'est un gentilhomme dauphinois, il y a peut-être à cette action une couleur historique que nous ne sommes pas à même d'apprécier. La critique peut passer cette licence à l'auteur, car elle amène des beautés de premier ordre.

Il paraît qu'un homme est mélancolique au moment où sa femme accouche, car M. de Genton se trouva, au bout de quelques heures de rêverie, sur les terres de son voisin, un M. de Rocheblave avec lequel il n'était pas bien du tout, comme cela arrive dans les cam-

pagnes. M. de Rocheblave se fâche de ce que M. de Genton chasse sur ses terres et il fait mine d'ajuster son chien. M. de Genton ajuste son voisin en l'avertissant qu'il l'imitera s'il tire. En une minute, le chien et le gentilhomme, âme pour âme, corps pour corps, tombent chacun de son côté. Voilà le sujet. Madame de Rocheblave, l'une des femmes les plus vindicatives du siècle de Louis XIV, fait faire une armoire (car les armoires sont à la mode en ce moment dans la littérature) et y enferme la chemise de son mari. Admirable conception !

Elle garde cette chemise pendant *dix-huit ans*. Puis, le jour de l'anniversaire de la mort de son mari, elle réunit douze enfants qu'elle avait eu le bonheur de conserver ; elle les invite à dîner, et, au dessert, elle leur étale la chemise de l'homme auquel ils devaient la vie : terrible spectacle !... Toutes les épées sortent du fourreau, on court sus aux Genton, on brûle leur château, on massacre trente Genton ! les Genton, avant de se laisser occire, tuent onze Rocheblave !...

La critique ne se permettra qu'une seule observation. M. Barginet a manqué d'originalité en faisant mourir tant de monde pour un gentilhomme ; il eût été plus logique, puisqu'un chien était la cause première de cette iliade dauphinoise, de sacrifier toutes ces poupées dramatiques au chien plutôt qu'au gentilhomme. Il y eût eu dans ce plan une vue plus profonde de la destinée humaine et canine. Mais cette tache est légère dans une composition aussi brillante. — La moralité de cette histoire est qu'il ne faut jamais tuer le chien de son voisin ; alors, le livre intéressera vivement les chasseurs, les douairières et en général tous ceux qui sont passionnés pour ce noble animal, image éternel de la fidélité. Nous aimons à voir de jeunes talents se consacrer à la propagation de doctrines aussi philanthropiques. Ce livre a un but moral : il tend à faire respecter les propriétés mobilières.

La Chemise sanglante est digne de *la Cotte rouge,* du même auteur. Nous espérons qu'il n'oubliera pas la chronique intéressante du *Soulier percé* et celle du *Pourpoint bleu.* Nous nous souviendrons longtemps du jour où une bonne vieille paysanne nous les raconta sous un arbre de la belle vallée du Graisivaudan. Le ciel était bleu, l'air était pur... Il y avait là une demi-douzaine de petits pâtres

en guenilles; ce qui nous expliqua merveilleusement les titres de toutes ces chroniques. Comment pouvaient-ils avoir des habits sur eux, puisqu'ils les mettaient à leurs souvenirs nationaux!... Heureuse contrée!...

M. Barginet a quelques vices de composition qui déparent ses belles pages historiques. Ainsi, de temps en temps, il arrive lui-même au milieu de l'histoire qu'il raconte, et le lecteur le trouve assis en haut d'une page comme un voisin qui est entré par votre jardin pendant que vous étiez dans la cour. Il interrompt l'histoire pour vous parler de la *Revue de Paris*, ou de ses opinions littéraires. Il vous fait une visite amicale, et vous coupe votre satisfaction, comme dit Odry; puis il reprend le fil de son roman. C'est une faute. Il a trop de talent pour ne pas se corriger de cette imperfection, dont Walter Scott a été coupable dans *Waverley*.

A part cette censure, le livre de M. Barginet est une œuvre originale. La simplicité de l'action est en rapport avec celle du style. La couleur historique surtout est parfaite. Il y a une chanoinesse qui nomme sa perruche *Paméla*. Madame de Rocheblave cause familièrement avec un maître d'armes. Une protestante vit tranquillement au milieu de la campagne en l'an 1690, etc.

Étonnante production que celle où, à l'aide d'un vieux chien, d'une vieille chemise et d'une vieille femme, un auteur trouve moyen d'intéresser aussi vivement! Nous avons rencontré un *romanophile* qui, très-jaloux de la gloire de ce *romanothurge*, a voulu nous persuader que ce livre était un ouvrage stupide... M. Barginet aurait-il des ennemis?...

IX

SIX MOIS DE SÉJOUR AU CHATEAU DES ROCHERS DE MADAME DE SÉVIGNÉ, OU SOUFFRANCE ET REPOS

Par Lathébaudière.

Quelques personnes nous reprochent la dureté dans la manière dont nous rendons nos arrêts; mais elles sont bien injustes, car elles ne pensent pas au mouvement de dégoût que produit un

méchant livre chez un homme forcé de le lire. La critique n'est jamais assez sévère pour des livres semblables à celui-ci : 444 pages, sans une idée, sans plan, sans caractères, *verba et voces!...* Gâter de si beau papier blanc!

NUMÉRO II (DERNIER SPÉCIMEN) — MARS 1830

X

HISTOIRE DE LA RÉGÉNÉRATION DE L'ÉGYPTE

Par Jules Planat.

Mohammed-Ali apprit à lire à cinquante ans, et à cinquante-cinq ans conçut un plan de réforme et de civilisation pour l'Égypte. Il n'avait point vu, comme le czar Pierre, le tableau de la civilisation de l'Europe ; il n'avait cultivé ni les arts ni les sciences; mais il possédait un instinct qui devine la vraie gloire, un sentiment exquis du bon, une raison, si rare chez ces peuples, qui réduit à leur juste valeur les dogmes et les préjugés turcs. Il ne fallait pas moins de fermeté pour faire du bien au pays malgré lui, pour le faire avec persévérance, sans être arrêté par aucun obstacle. Il est beau de voir ainsi le pacha d'Égypte ne se servir du despotisme qu'en faveur de la civilisation, tandis que, dans le nouveau monde, Bolivar n'emploie les ressources de cette même civilisation que pour établir le pouvoir absolu et dégrader un peuple affranchi. Cette opinion en contredit beaucoup d'autres; mais elle est fondée sur trop de faits positifs que l'erreur ou la mauvaise foi s'obstinent à ne pas apercevoir, et qui mettent enfin hors de doute les événements actuels de Vénézuela.

Devenu, par la destruction de la race turbulente des Mameluks, tranquille possesseur de l'Égypte, Mohammed-Ali songea d'abord à tirer parti des richesses du sol, et tourna principalement ses vues vers le commerce. Ses rapports directs et continuels avec les Européens le familiarisèrent bientôt avec les idées d'une société plus avancée. Ainsi, le commerce fut le premier moyen de régénéra-

tion pour cette Afrique, d'où il était sorti autrefois pour répandre les lumières dans le monde. Le pacha attaqua les préjugés avec adresse, et ne tarda pas à arriver à de véritables progrès. L'agriculture, la canalisation, les arts mécaniques, les premières améliorations dans l'économie politique, rendirent le commerce de l'Égypte très-important, et multiplièrent les revenus de l'État. Des manufactures furent élevées par des mains européennes. Malheureusement, il paraît que l'Égypte doit se borner aux ressources de sa riche agriculture. D'ailleurs, le monopole que le pacha exerce dans toutes les branches, et que M. Planat essaye inutilement de justifier, prive le pays de presque tous les avantages de son industrie.

Quelles que fussent les vues ultérieures de Mohammed-Ali, il crut, avant tout, devoir s'assurer d'une armée disciplinée à l'européenne.

C'est surtout dans sa formation qu'on a vu toute sa constance et la capacité des Français qu'il avait attirés. Avec une telle armée, Mohammed-Ali vainquit les Wéhabis et sut se faire craindre et respecter de la Porte.

On sait que l'administration turque est la plus détestable de toutes; elle coupe presque toujours l'arbre par le pied pour en avoir les fruits. Mohammed-Ali s'appliqua à établir un système différent, et ce fut là l'objet principal de son envoi à Paris d'un grand nombre de jeunes Turcs et d'Arabes, parmi lesquels plusieurs appartenaient aux premières dignités de l'État. Un précédent numéro du *Feuilleton* a fait connaître la suite donnée à ces premières dispositions, qui ont rencontré beaucoup de résistance dans l'aversion du pays pour tout changement. Il en est des innovations comme de la musique perfectionnée d'Europe, que les sujets de Mohammed trouvaient d'abord bien inférieure à leur musique triste et monotone; mais la fermeté du pacha finit par triompher. Il a voulu que son fils et son petit-fils donnassent les premiers l'exemple de la docilité et du zèle dans tout ce qu'il voulait que les principaux Égyptiens apprissent et adoptassent. Ses soins s'étendent, en outre, à toutes les branches de l'administration et de l'enseignement. Il a formé plusieurs écoles d'application, des écoles modèles, des colléges où il prend souvent plaisir à voir et à encourager les travaux des élèves. Il a senti de bonne heure le besoin de s'entourer

d'étrangers, capables de le seconder. On sait combien M. Drovetti, consul général de France, a servi ses intentions. La France lui doit surtout d'avoir déterminé la préférence du pacha pour nos compatriotes, quoique tous les étrangers de mérite n'aient pas cessé d'être admis, après examen. Parmi les Français qui se sont fait le plus remarquer, citons le colonel Rey et le colonel Gaudin, chargés des écoles militaires; MM. Gonon, qui organisa l'arsenal et la plupart des machines; Jamel, qui introduisit la culture du coton et forma plusieurs manufactures; Vilnik, instructeur des marins; Clot, fondateur des hôpitaux et de l'école de médecine; Planat, auteur de l'ouvrage que nous examinons, et le colonel Sève. Quand le pacha reçut la première fois celui-ci, il lui donna des instructions, écouta ses observations, et finit par lui dire : « Réussis, et, quelle que soit ton ambition, ma générosité ira au delà. » Tous deux justifièrent leur confiance réciproque. C'est dans l'ouvrage sur la régénération de l'Égypte qu'il faut étudier Sève, et non dans les accusations des philhellènes.

Mohammed-Ali trouva, en Égypte même, quelques hommes faits pour le comprendre et s'unir à ses desseins. Mohammed-Bey, ministre de la guerre, mort pauvre il y a trois ans, était celui sur lequel il pouvait le plus compter : politique fin, ministre juste et terrible, il était aussi habile que fécond en moyens d'exécution. Osman-Bey, major général, dont le fils vient d'arriver en France, a traduit du français en turc les théories militaires et les livres les plus nécessaires à l'art de la guerre et de la marine. Il s'est, en outre, occupé d'un code pour la marine militaire, et d'une foule d'autres travaux. Jeune, actif, infatigable, d'un caractère fort et généreux, sa volonté et son talent sont en parfaite harmonie avec les projets de son souverain.

Ibrahim-Pacha, qu'on avait dépeint comme un barbare, parce qu'il commandait l'expédition égyptienne contre un pays qui excite tant de sympathie et d'intérêt, n'a point justifié cette qualification. Les officiers de notre expédition de Morée, et surtout leur chef, le jugent bien autrement. On le vit plus d'une fois épargner des garnisons qui s'étaient rendues à discrétion. Il appréciait la bravoure, et il professait une véritable admiration pour le colonel Fabvier. Ibrahim-Pacha promet de remplacer son père; et,

comme son fils est élevé avec beaucoup de soin, ces trois hommes suffiront peut-être pour accomplir l'œuvre commencée. L'Égypte n'a à craindre de domination d'aucun peuple étranger. La guerre contre Alger ne changera rien à sa position. Elle est fort indifférente au pacha, par le peu d'amitié qu'il entretient avec les puissances barbaresques. On lui demanda des secours comme à un frère, il répondit : « Si vous faites des sottises, réparez-les vous-mêmes. » Malgré cette guerre, les étrangers continueront donc à trouver en Égypte la plus grande sécurité. Déjà, lors de l'expédition de Morée, et lorsqu'on s'attendait à voir Ibrahim attaqué, Mohammed-Ali assura hautement, au consul de France et à tous les autres consuls, que, quelle que fût l'issue des événements, les Francs, en Égypte, étaient sous sa protection immédiate, qu'il donnait sa parole de les faire respecter, et qu'ils pouvaient se livrer tranquillement à leurs affaires. Cette conduite rappelle celle que le sultan Mahmoud tint après la bataille de Navarin. Sans une telle modération, rien n'aurait pu sauver les chrétiens du ressentiment des Osmanlis.

M. Jules Planat était chef d'état-major au Caire; après y avoir séjourné cinq ans, il mourut en venant chercher en France des moyens de mieux servir le pays auquel il s'était voué. Son ouvrage, quoique écrit avec un peu de désordre et de partialité, fait vivement regretter sa perte. Il contient des notions précieuses sur les mœurs, le caractère et l'histoire contemporaine de l'Égypte, ainsi que le tableau de ses rapports avec la Turquie et de ses guerres contre les Wéhabis et la Grèce. M. Planat n'écrit pas pour les partis, il raconte les faits avec sincérité, tels qu'il les a vus.

Il est curieux de comparer ce qu'il dit des Grecs avec ce qu'on trouve ailleurs. Quoiqu'il soit loin de partager à leur égard un enthousiasme irréfléchi, il n'en rend pas moins justice aux beaux caractères qui brillent parmi eux. Il est d'un esprit étroit de méconnaître les obligations que le pacha avait à remplir vis-à-vis de la Porte, surtout dans une guerre de religion; il eût été à désirer qu'il portât ses armes ailleurs, et usât ses ressources pour une meilleure cause et d'une manière plus utile; mais sa fidélité ne diminue pas ses titres à être placé parmi les hommes véritablement distingués.

XI

ESSAI HISTORIQUE SUR LA VILLE DE BAYEUX ET SON ARRONDISSEMENT

Par Frédéric Pluquet.

Il ne serait pas difficile de plaisanter M. Pluquet sur le peu de nécessité qu'il y avait de faire un volume in-octavo pour apprendre à l'univers que M. Dufoudray possède un petit jardin à Saint-Flox et une petite serre où les dames de la ville vont admirer des *cactus grandiflorus;* que M. Delaunay a composé des poëmes; que M. de Royville possède, à Saint-Patrice, le plus beau jardin de Bayeux; et que M. Tardif est un grand citoyen. Et pourquoi ne nous a-t-il pas dit que M. Guernon de Ranville allait se délasser de ses travaux judiciaires au billard de M. Dufoudray; et que madame d'Hautefeuille est aussi spirituelle que la femme de Paris la plus remarquable?... Mais nous ne pousserons pas plus loin la critique des puérilités qui gâtent cet ouvrage. Nous savons combien il est difficile de se dégager des langes dont les habitudes sociales d'une petite ville enveloppent un auteur.

M. Pluquet a trouvé grâce devant nous en faveur des études consciencieuses dont son livre fait preuve. Il serait à désirer que les gens instruits et méticuleux dans leurs observations, que renferment les villes de département, employassent leurs loisirs à de semblables travaux. Ils rendraient d'immenses services à la France, car un jour se trouveraient rassemblés les matériaux d'une histoire importante et qui reste à faire : celle du pays.

Ainsi nous recommandons ce livre aux personnes qui recherchent avec ardeur les faits épars de notre histoire nationale. Il y a telle page, tel renseignement, tel détail précieux qui excuseront à leurs yeux les imperfections nombreuses de l'ouvrage, ses lacunes, l'absence de vues hautes et le patriotisme d'arrondissement qui le déparent.

Nous nous permettrons de faire observer que le prix de l'ouvrage est exorbitant, si l'on vient à considérer la manière dont il est imprimé et la qualité du papier.

XII

HERNANI OU L'HONNEUR CASTILLAN

Drame, par Victor Hugo.

I

Si M. Victor Hugo n'était pas, malgré lui peut-être, le chef de l'école nouvelle, nous n'eussions pas violé pour cette pièce les lois que nous nous sommes imposées de juger sommairement une œuvre littéraire ; mais son nom est un étendard ; son ouvrage, l'expression d'une doctrine, et lui-même un souverain. Il est donc d'autant plus utile que ce drame soit jugé consciencieusement, que, si l'auteur était dans une fausse voie, beaucoup de gens le suivraient, et que nous y perdrions, nous, des chefs-d'œuvre sans doute, et lui son avenir.

Tous les journaux ayant donné l'analyse d'*Hernani,* nous nous dispenserons d'en disséquer ici le sujet. Notre critique, contrairement au mode adopté dans ce journal, ne s'adressera, pour ainsi dire, qu'à l'auteur et à ceux qui ont pris une connaissance approfondie de la pièce. Nous examinerons successivement la conduite de chaque personnage, puis l'ensemble du drame et son but ; enfin, nous chercherons si cette œuvre fait faire un pas à l'art dramatique, et, si cela est, dans quel sens.

Charles-Quint (don Carlos) étant évidemment le rôle le plus important de la pièce, nous consacrerons cet article à l'analyse de ce personnage.

Premier acte. — Don Carlos entre brusquement dans la chambre de doña Sol. Une duègne y attend Hernani. Pourquoi le prince est-il si pressé d'entrer dans une armoire[1] ? Est-ce pour épier

1. Il serait difficile, même au plus habile antiquaire, de justifier l'existence d'une armoire chez doña Sol. L'usage que nous faisons aujourd'hui de ce meuble était alors complétement inconnu. Une armoire servait à mettre des armes, comme l'indique son étymologie. Il suffit d'entrer un instant chez M. du Sommerard, au zèle duquel on doit la conservation des meubles les plus précieux de la renaissance, pour se convaincre que, dans tout pays, à cette époque, les dames n'avaient que des bahuts ou des coffrets.

Hernani? Mais don Carlos rôde depuis longtemps autour de la maison; il est instruit de tout; il sait tout, sauf le nom d'Hernani, que lui donne imprudemment la vieille, et que le roi n'entend pas. Ceci est le premier des phénomènes d'acoustique qui se trouvent dans la pièce. — Pourquoi la vieille duègne n'appelle-t-elle pas au secours quand ce cavalier, qui lui est inconnu, s'est laissé si sottement enfermer dans cette armoire? L'homme l'a menacée. Il annonce des desseins hostiles. Il se met au pouvoir de la duègne, et la duègne se contente de dire : *Si j'appelais...* Et c'est une duègne, et une duègne espagnole! — Doña Sol arrive, et bientôt après Hernani. — Ils parlent, et l'armoire est construite de manière que le roi n'entende rien... M. Victor Hugo est au-dessous de lui-même : n'a-t-il pas fait, dans *Han d'Islande,* brûler une prison de granit avec une botte de paille? — Quoi! ce prudent don Carlos n'a pas examiné, avant d'entrer dans l'armoire, si du moins il pouvait écouter, puisqu'il venait pour espionner?... Enfin, il est roi, il dispose d'hommes dévoués, il sait qu'un amant voit souvent doña Sol, et il n'imagine rien de mieux, pour ses intérêts, que de se cacher là!... Passons. — Il en sort, parce qu'il y étouffe; c'était prévu : l'homme qui ne sait pas juger de l'épaisseur d'une armoire doit être peu capable d'en évaluer la profondeur. Survient don Ruy. — Don Carlos lui laisse faire de la morale et de la colère pendant assez longtemps, quand, d'un mot, il peut lui imposer silence; et ce mot : *Je suis le roi!* il ne le dit qu'au moment où l'auteur en a besoin pour terminer la ballade de don Ruy. — Faisons observer ici, une fois pour toutes, que don Carlos est atteint d'une espèce de monomanie relativement à ce mot *le roi,* et qu'il le répète si souvent ensuite, que le mot devient burlesque.

Ce souverain si rusé tient conseil sur ses affaires devant un inconnu (Hernani); mais il est vrai qu'il apprend l'heure du rendez-vous que doña Sol indique à Hernani pour le lendemain. Singuliers amants, qui parlent assez haut, en se confiant de tels secrets, pour que leur ennemi les entende! Singulière antithèse : don Carlos n'entend rien dans son armoire quand les amants crient, et il entend tout quand ils parlent bas!... Les oreilles des rois sont construites d'après les lois d'une acoustique toute particulière : seraient-ils donc sourds *ad libitum?*

Deuxième acte. — Charles-Quint attend sous les fenêtres de doña Sol l'heure du rendez-vous. Il est accompagné de trois seigneurs, chargés par lui d'épier aux environs les démarches de *l'autre;* mais ces pauvres sots ont bien peu de dévouement, car ils laissent entourer leur maître, au milieu de Saragosse, par soixante hommes de la bande d'Hernani.

Avant ce coup de théâtre que le dernier mélodramaturge aurait essayé de justifier, don Carlos a su attirer doña Sol dans la rue. Accordons qu'une femme qui a deux galants, et qui, la veille, a été victime d'une ruse, puisse descendre, comme elle, au premier signal. C'est vrai, peut-être, mais vraisemblable, non. Une faute indigne de pardon, c'est le langage que le roi tient à doña Sol. Puis doña Sol à genoux, dans la rue, devant un prince!... M. Victor Hugo nous a presque fait concevoir la nécessité des vestibules classiques; car enfin, la veille, il a plu à torrents!... Il a eu soin d'en instruire le spectateur.

Enfin, Hernani est en présence du roi. Hernani ne vit, ne respire que pour lui plonger *sa dague dans le cœur.* Don Carlos a voulu *forcer* sa maîtresse; Hernani le sait, Hernani a soixante hommes qui le soutiennent, et il controverse longuement avec son rival!... Il veut le tuer en duel, tandis que le roi préfère être assassiné.

Ils se mettent tous deux à examiner géographiquement s'il est une partie du monde où le pouvoir de Charles-Quint laisserait Hernani paisible. M. Victor Hugo a peut-être raison. N'avons-nous pas vu Moulin et Gohier marquer avec des épingles les articles de la constitution que Bonaparte détruisait au 18 brumaire! Les ennemis de M. Victor Hugo sont bien criminels de tourmenter un homme qui conçoit si peu la haine. Cette scène est une image de la dispute actuelle : Hernani discute au lieu de tuer son adversaire, de même que nos poëtes nous donnent des préfaces dissertatives, au lieu de surprendre leurs ennemis par des chefs-d'œuvre.

Troisième acte. — Don Carlos vient réclamer Hernani, devenu l'hôte de don Ruy. Le roi voit à peu près comme il entend; en effet, dans la première partie de cette scène, doña Sol reste sur un fauteuil, elle est voilée; et ce voile suffit pour que le roi ne reconnaisse pas sa maîtresse. Il paraît que M. Victor Hugo conçoit l'amour aussi bien que la haine. Don Carlos a une volonté très-

ambulatoire. Il sait que Hernani est dans le château ; il menace le duc de raser cette orgueilleuse demeure ; il tient si fort à Hernani, qu'il lui faut ou le rebelle ou la tête du vieillard ; mais, dès qu'il voit doña Sol, il marchande la jeune fille, le vieillard et le rebelle, avec une dignité sans exemple au théâtre. Il peut faire le siége du château, se saisir d'Hernani, du vieillard, de doña Sol... Baste ! il veut en sortir à l'amiable, et il vend la tranquillité de l'Espagne pour le plaisir d'avoir doña Sol en otage. Le grand politique qui doit gouverner l'Europe est là tout entier. Cette scène n'a pas été comprise ; Charles-Quint a passé sa vie à marchander des royaumes : c'est nécessairement un symbole.

Quatrième acte. — Le roi est en Allemagne. On l'élit empereur. Les gens qui approuvent cette œuvre prétendent que là est la grande pensée de M. Victor Hugo, et que cet acte présente un magnifique contraste entre *l'étourdi* don Carlos (jamais épithète ne fut plus juste), qui n'était que roi, et Charles-Quint devenu empereur. Il nous semble que c'est toujours le même homme ; seulement, au premier acte, il se cachait dans une armoire, et, au quatrième, il se cache dans le tombeau de Charlemagne.

Le drame marche d'éclipse en éclipse. On prouverait difficilement que la porte du tombeau de Charlemagne tournât sur ses gonds assez lestement pour se prêter aux volontés de l'auteur.

Bagatelle !... Cependant, c'est bien malheureux d'arriver au XIXe siècle pour inventer le tombeau de Ninus. — Don Carlos attend fort paisiblement dans cette cachette les trois coups de canon qui doivent lui annoncer son élection à l'empire ; mais, ô merveille ! cet homme, qui n'entendait pas prononcer le nom d'Hernani à sa barbe, qui n'entendait rien dans une armoire, écoute assez facilement, à travers les murailles ou les marbres du tombeau de Charlemagne, pour ne pas perdre un mot de ce que disent à voix basse des conjurés dans un vaste souterrain. Il faut espérer que l'Académie des sciences nous donnera quelque jour un beau mémoire sur les oreilles de Charles-Quint.

Ces conjurés tenant en quelque sorte à la conception du rôle de don Carlos, nous examinerons ici la scène de la conjuration. L'auteur fait jurer la mort de l'empereur par des hommes auxquels on doit supposer quelque prudence. Ordinairement, le premier soin

des conspirateurs est de prendre les mesures les plus sévères pour donner quelque sécurité à leur rendez-vous. Ils ont des gardes avancées, des espions. L'électeur de Trèves, qui prête les souterrains, doit en connaître toutes les issues... Mais vainement!... Ces conspirateurs sont entourés par les troupes de Charles-Quint, comme lui-même s'est laissé cerner au deuxième acte par les compagnons d'Hernani. Quand l'empereur sort du tombeau, ces hommes si résolus ont peur. Pas un ne bouge. Ils éteignent leurs lumières, et permettent à l'empereur, *qui s'est nommé,* de déclamer huit vers, sans qu'aucun d'eux essaye de lui fermer la bouche d'un coup de poignard !

Mais une conception qui nous paraît singulière, c'est celle qui a préoccupé Charles-Quint. Il a pris ses mesures pour opérer une *illumination.* Cette pensée est si puissante en lui, qu'elle revient par trois fois dans ces vers :

> Si j'en éteins beaucoup (*des lumières*), j'en allume encore plus.
> (*Aux conjurés.*) J'illumine à mon tour... Regardez!...

Ce foyer de lumière est produit par ses soldats portant des flambeaux.

Ici, nous nous permettrons quelques objections que l'auteur résoudra sans doute facilement. — Qu'est-ce que l'empereur aurait fait si les conjurés n'avaient pas éteint leurs torches? — Les conjurés avaient donc une goutte sereine pour ne pas apercevoir tant de lumières à quelques pas d'eux? — Les soldats de ce temps-là se tenaient donc bien sagement pour ne pas laisser deviner leur présence dans un souterrain assez sonore de sa nature? car, si nous avons bien lu, ils arrivent de tous les côtés du souterrain, de *toutes les profondeurs!* S'il n'y avait pas tant de vieillards parmi les conjurés, on les prendrait pour des enfants. Enfin, la ville d'Aix-la-Chapelle n'était pas si grande, qu'on pût y faire manœuvrer des soldats sans que les conjurés s'en aperçussent.

Les personnages de cette pièce sont tous un peu attaqués de la maladie de Charles-Quint; car Hernani, chargé d'assassiner l'empereur, n'entend pas don Carlos s'écrier : *Frappez, c'est Charles-*

Quint! et ce bandit, homme de courage, que rien ne devrait intimider, dit tranquillement :

> .... J'ai cru d'abord que c'était Charlemagne,
> Ce n'est que Charles-Quint!

L'empereur pardonne à ses ennemis, à Hernani surtout, qu'il rétablit dans ses biens et fiance à doña Sol. La scène est celle de *Cinna;* mais... Oh! non, nous ne comparerons pas... La haine implacable d'Hernani tombe comme une feuille au mois de novembre, elle tombe au premier souffle de la faveur.

Ici finit le rôle de l'empereur. Et c'est là Charles-Quint? Bon Dieu! où M. Victor Hugo a-t-il étudié l'histoire? Qu'y a-t-il donc dans cette *charpente* qui dénote une connaissance intime de cette âme royale? Que M. Victor Hugo aille au Musée, ou dans la galerie de monseigneur le duc d'Orléans; qu'il reste seulement une demi-heure devant le portrait de Charles-Quint, et il s'avouera peut-être à lui-même qu'il est impossible d'attribuer même à don Carlos une seule des actions et des paroles de son rôle. Nous en exceptons quelques pensées du monologue; mais nous examinerons plus tard les détails.

Un drame est l'expression d'une passion humaine, d'une individualité, ou d'un fait immense : *Phèdre* est l'exemple d'un drame exprimant une passion. *Henri IV, Henri V,* ou *Richard III* est l'exemple du drame exprimant une individualité. Dans l'une et l'autre œuvre, le génie des deux poëtes a traduit originalement une vie humaine, soit que Racine l'idéalise, soit que Shakspeare en donne toutes les nuances. Schiller, dans *Guillaume Tell,* a représenté un fait avec ses accessoires : hommes, passions, intérêts. Tous trois sont arrivés au but que l'art doit se proposer. Mais ici le caractère de Charles-Quint n'appartient à aucune de ces trois théories. Don Carlos n'exprime ni événements, ni caractère, ni passion. Il pourrait s'appeler Louis XIV ou Louis XV. Peut-être M. Victor Hugo a-t-il voulu formuler la royauté.

Si notre analyse ne s'est pas toujours tenue à la hauteur tragique du sujet, nous serons assez facilement justifié par la pièce elle-même. Notre prochain article sera consacré à l'examen de doña Sol,

d'Hernani, de don Ruy, et au jugement de toutes les parties du drame.

II

Au premier acte, Hernani entre chez doña Sol. L'amant raconte à sa maîtresse une infinité de choses qu'elle doit savoir. Hernani fait là en quelque sorte une préface. Il parle évidemment au spectateur. Nous étions en droit de croire qu'au moins M. Victor Hugo, si sévère aux classiques, n'en aurait pris que les beautés et non les défauts. Nous aurions dû voir partout l'action substituée à la parole. Il était permis d'espérer que nous serions initiés à l'amour d'Hernani, et que nous arriverions de nuance en nuance à épouser une passion espagnole. Point. *Hernani aime doña Sol.* Arrange-toi de cela, parterre stupide. Mais au moins, cette équation algébrique étant posée en tête du drame, fallait-il marcher de situations en situations! Point. Ces deux êtres qui s'aiment, en sont encore, doña Sol à savoir que Hernani est un banni, et Hernani à demander à sa maîtresse si elle veut le suivre; en d'autres termes, s'il en est aimé.

Puisque le poëme commençait ainsi, un auteur dramatique eût amené Hernani sur la scène pour lui faire dire à sa maîtresse : « Don Ruy veut t'épouser, il faut fuir!... » Et doña Sol eût répondu : « Fuyons demain. » — Au lieu de procéder comme Mérimée, M. Victor Hugo a tristement suivi le sillon classique.

Dans le monologue qui termine le premier acte, Hernani est un jeune homme du XIXe siècle, un doctrinaire jugeant les cordons et ce *mouton d'or qu'on se va pendre au cou,* comme pourrait le faire un jeune homme qui n'est pas décoré. Quand on prête le don de seconde vue à ses personnages, il faut y préparer le lecteur ou le public, d'autant plus que Hernani se laissera pensionner, doter, chamarrer par Charles V. Mais l'auteur s'est dit : « Ce sera une individualité. Ce jeune bandit haïra don Carlos dans son monologue; il ne le frappera pas au second acte; et, au quatrième, ils seront bons amis. Hernani sera dans le vrai, dans le vrai de M. de Vigny, ce vrai poétique qu'on arrange, et qui ressemble à la réalité comme les fleurs en pierreries de Fossin ressemblent aux fleurs des champs. »

Nous avons déjà critiqué la rencontre d'Hernani et de do Carlos; il ne nous reste donc, dans le deuxième acte, que la scène entre lui et doña Sol. Hernani, qui a soixante brigands déterminés pour le garder, a peur de ne pouvoir s'enfuir. Il voit l'échafaud et ne veut pas l'offrir à sa maîtresse, tandis que doña Sol veut héroïquement *sa part dans le linceul.* Tout cela est bon en ode, en ballade; mais, à la scène, il faut que les personnages agissent un peu en gens raisonnables. Hernani peut dans ce moment se sauver très-facilement et enlever doña Sol. Mais point. Ils s'asseyent sur une pierre et se bercent de doux propos, hors de propos. Aussi les alcades font-ils sonner le tocsin.

Il y a un personnage que j'admire, c'est don Ruy, sous les fenêtres duquel tout ce tintamarre a lieu, et qui dort... Mais ce n'est pas la seule faute qu'il commette, et l'auteur a eu bien soin de lui faire gagner loyalement l'apostrophe de *vieillard stupide!*

Le troisième acte s'ouvre par une scène entre don Ruy et doña Sol. La passion de don Ruy pour la poésie est vraiment curieuse. Ce vieillard semble passer le temps pendant lequel il est hors de la scène, quand il devrait y être, à composer des idylles et des élégies. Il parle en paraboles quand tous les autres personnages affectent un langage brutal. Le moindre défaut de cette scène est qu'elle peut se retrancher, être réduite à quatre vers, et que la pièce n'en souffrirait pas. Dans sa préface, M. Hugo a eu la modestie de dire que, pour le comprendre et l'apprécier, il fallait relire Molière et Corneille. Mais ces deux grands hommes, tout en commettant souvent la faute de substituer la parole à l'action, n'ont jamais manqué de ne faire discourir leurs personnages que sur des intérêts, sur leurs passions, sur des faits, et d'une manière si profonde, que, d'un seul mot, ils peignaient la passion, et couvraient le dénûment d'action sous le *pallium* du génie. Ici, que m'importe ce *jeune pâtre qui chante dans un pré?* Toute cette paraphrase de quelques passages de *l'École des maris,* chez un chef de l'école romantique, est au moins un démenti donné à ses principes. Il est difficile que ce vieillard ne sache pas que Hernani aime doña Sol, après les aventures arrivées au premier et au deuxième acte; mais, ne le sût-il pas, il y a une confiance peu naturelle à laisser doña Sol entre les mains d'un brigand. D'où l'on peut conclure, ou

que ce bonhomme n'écoutait guère les conversations du monde à Saragosse, ou qu'il y restait toujours chez lui; et, dans l'un ou l'autre cas, ce n'est pas là un vieillard amoureux. Bartholo, cet admirable modèle du genre, sait tout, se défie de tout. Don Ruy ne sait rien, ne se défie de rien. Mais M. Victor Hugo a peut-être craint d'être accusé d'avoir *tragiqué* Bartholo.

La scène de la reconnaissance de doña Sol et d'Hernani est la première où il y ait quelque mouvement, où ces deux personnages (style à part) disent ce qu'ils doivent dire et font ce qu'ils doivent faire; mais elle est faible, elle ressemble à tout.

Maintenant, nous sommes arrivés au sujet de la pièce, à l'*honneur castillan*. Ruy Gomez, qui ne livre pas son hôte à don Carlos, et préfère donner sa nièce, est une peinture de l'honneur castillan. Mais ce n'est rien : il la remet entre les mains du roi pour sauver la tête d'un rival qu'il abhorre; voilà le sublime.

Si le fait a existé, il prouve qu'il y avait en Espagne, à cette époque, un vieillard stupide. L'homme qui alors brûlait sa maison parce que le connétable de Bourbon, traître à sa patrie, y avait demeuré, est un homme sublime; mais don Ruy est ridicule. Il est ridicule parce qu'il pouvait agir autrement, du moment que Charles-Quint aimait mieux posséder doña Sol que la tête d'Hernani. Le brigand et le duc doivent comprendre que doña Sol est au moins en danger. Le sublime était que l'un des deux se sacrifiât au bonheur de l'autre. Aussi Hernani appelle-t-il avec raison don Ruy *vieillard stupide!* C'est le mot le plus vrai de la pièce, et, malheureusement, si Hernani a raison, il stigmatise l'auteur.

Mais là n'est pas encore le sujet de la pièce. Il réside tout entier dans le pacte qui se conclut entre Hernani et le vieillard.

— Tu serais mort sans moi; donc, tu me dois ton sang! dit le vieillard.

Voilà ce qui s'appelle dépouiller un fils de famille, et se vanter de le secourir. Tudieu! quel bienfaiteur! C'est la liberté de 1793 : « Ne sortez pas de Paris, et nous vous y assommerons; sortez-en, nous vous assommerons encore. »

Le sublime de l'*honneur castillan* est que Hernani obéira au vieillard auquel il a vendu son sang... *Plaudite, Galli!* Ce qu'il y a de castillan dans la pièce, c'est une rare accumulation d'invraisem-

blances, et un profond dédain pour la raison, qui la font ressembler à un drame enfantin de Calderon ou de Lope de Vega.

A l'instant où Hernani, venu tranquillement d'Aix-la-Chapelle à Saragosse sans que ce vieillard troublât son bonheur, va entrer dans la chambre nuptiale, ce don Ruy, le roi des sournois, vient réclamer la vie qui lui appartient. Quelle pitié! don Ruy a proposé de céder son droit de vie et de mort à sa victime, si elle voulait lui laisser frapper Charles-Quint; donc, sa haine contre Hernani n'était pas très-puissante. S'il avait eu le droit de tuer Charles-Quint, il aurait laissé vivre Hernani, et, de ce qu'il n'a pas pu jouer du poignard à Aix-la-Chapelle, il jouera du cor à Saragosse. Il lui faut absolument une victime. Cette versatilité de haine ôte tout crédit à don Ruy.

Si l'auteur avait eu l'intention de faire de ce vieillard une vivante image de la mort, qui tranche de sa faux les joies printanières de l'amour et de la jeunesse, son cinquième acte eût pu offrir quelque beauté; mais telle n'a pas été sa pensée. Quel est le personnage dont on puisse épouser les intérêts? Serait-ce doña Sol? Son caractère n'a rien de bien saillant. Elle aime Hernani, mais son amour ressemble à tous les amours. Elle répète, depuis la première scène jusqu'à la dernière, qu'elle veut son *cher* brigand, et ne sait pas faire un pas pour unir sa destinée à la sienne. Serait-ce Hernani? un homme sans caractère, qui prend et quitte sa haine comme un vêtement? Serait-ce don Ruy? un vieillard qui dort quand il doit veiller, qui vend ses services, qui achète un sang humain au prix de son amour, qui le revend pour un coup de poignard à donner, et qui se venge ignoblement d'un bonheur dont il ne peut plus jouir? Quelle est l'idée mère de la pièce? à quoi conclut-elle? Serait-ce qu'il faut acquitter scrupuleusement ses promesses? La moralité est bonne par le temps qui court.

Mais, si l'on vient à examiner la pièce sous le rapport de l'invention, le critique instruit est frappé tout d'abord d'un défaut général. L'ouvrage est un pastiche. Le cinquième acte est une fautive modification du dénoûment de *Roméo*. La scène de Charles-Quint dans le tombeau est celle de *Cinna,* sauf la vraisemblance. Hernani venant demander sa foi à doña Sol, au troisième acte, est fort au-dessous du dénoûment de *la Fiancée de Lammermoor*. Don Ruy

découvrant l'amour de doña Sol est une imitation de *Françoise de Rimini.* M. Coupin de la Couperie a même fait, en 1820, un tableau qui représente la scène d'Hernani. Charles-Quint dans son armoire est Néron caché, sauf le ressort de la terreur. La pièce est donc frappée d'un vice capital : elle est commune dans toutes ses parties; rien n'y est neuf. Hernani, brigand et prince, est une faute : s'il n'eût été que brigand, il n'en aurait pas été plus neuf; prince, il ressemble à tout.

Quant au style, nous croyons devoir ne pas nous en occuper, dans l'intérêt de l'auteur, quoique cela fût peut-être nécessaire pour l'éducation des gens qui y trouvent des pensées d'homme et une senteur cornélienne; mais nous croyons devoir respecter un homme de talent qui n'a déjà été que trop plaisanté. Seulement, nous ferons observer à M. Victor Hugo qu'il y a peu de choses, parmi ce qu'il y a de mieux, qui lui appartienne.

> Le duc de Lutelzbourg est trop grand de la tête!

ne veut pas dire que Charles-Quint la lui fera trancher. Le mot est de Napoléon à Kléber.

> Nous sommes trois chez vous : c'est trop de deux, madame!

est bien inférieur à

> Nous sommes trois, dit-elle,

dans *la Portia* de M. de Musset.

Une *idée qui se fait homme* est une traduction du *Credo* :

> ....Que n'ai-je un monde!
> Je te le donnerais!

appartient à tous les amants, depuis l'invention de l'amour.

> Tu fais cela pour nous, et nous ceci pour toi

est à M. Victor Hugo. Personne ne lui disputera ce vers. Piron le lui eût envié, ou Collé peut-être.

Comme sentiment des convenances, nous ferons observer à

M. Victor Hugo que les rois de Castille ne parlaient pas encore à leurs grands, dans le xve siècle, comme à des chiens :

> Amiral de Castille, ici !

s'écrie Charles V.

Hernani disant à Gomez :

> Oui, j'ai voulu souiller ton lit !...

et doña Sol l'interrompant pour s'écrier généreusement :

> Seigneur, ce n'est pas lui...

est une de ces bouffonneries dignes du théâtre de madame d'Averne, sous la Régence.

Le roi arrivant chez le duc, demandant pourquoi la porte est close, et voulant faire raser le château parce que le pont-levis se trouve levé en temps de troubles, est une de ces niaiseries dont la pièce fourmille.

Il était important pour notre époque, et peut-être pour M. Victor Hugo lui-même, que le poëme d'*Hernani* fût jugé avec impartialité; et qu'un homme de bonne foi protestât, par une discussion tout incomplète que la rendent les bornes imposées à la critique dans ce journal, contre un succès qui pourrait nous rendre ridicules en Europe si nous en étions complices.

On pourra nous accuser de n'avoir fait ressortir que les défauts de cette œuvre; nous le devions : tant de journaux en avaient prôné les beautés !...

Nous résumons notre critique en disant que tous les ressorts de cette pièce sont usés; le sujet, inadmissible, reposât-il sur un fait vrai, parce que toutes les aventures ne sont pas susceptibles d'être dramatisées; les caractères, faux; la conduite des personnages, contraire au bon sens; et, dans quelques années, les admirateurs de ce premier angle de la trilogie que M. Victor Hugo nous promet, seront bien surpris d'avoir pu se passionner pour *Hernani*. L'auteur nous semble, jusqu'à présent, meilleur prosateur que poëte, et plus poëte que dramatiste. M. Victor Hugo ne rencontrera jamais un trait de naturel que par hasard; et, à moins de

travaux consciencieux, d'une grande docilité aux conseils d'amis sévères, la scène lui est interdite. Entre la préface de *Cromwell* et le drame d'*Hernani*, il y a une distance énorme. *Hernani* aurait tout au plus été le sujet d'une ballade.

XIII

AUX ARTISTES — DU PASSÉ ET DE L'AVENIR DES BEAUX-ARTS

(Doctrine de Saint-Simon)

L'auteur ne prend pas en traître MM. les artistes, et ce mot ne doit pas s'entendre seulement du peintre, du musicien, du sculpteur, mais encore du poëte et de l'orateur, auxquels nous ajouterons, de notre autorité privée, tout être assez heureusement organisé pour sentir les beaux-arts : nous voilà donc bien et dûment averti que le travail exposé à nos regards n'est pas *œuvre de littérature;* c'est mal à l'auteur de nous priver de la petite jouissance de le lui dire nous-même. C'est tout bonnement une *œuvre de prosélytisme;* ce n'est rien de moins *qu'un tableau esquissé à grands traits.* On en dit assez *pour être compris* de ceux qui comprendront; pour qui ne comprendra pas..., qu'importe! C'est pourtant quelque chose d'assez important, quand il s'agit de prosélytisme, que de toucher vivement le plus grand nombre. Les bonnes gens qui n'ont pas pour leurs opinions l'obstination ridicule des savants, se laisseraient-ils entraîner vers des hommes tellement supérieurs, qu'ils ont non-seulement un vocabulaire à part, mais encore une dialectique si abstraite, qu'on ne l'entend pas toujours? Nous croyons être autorisé à répondre ce terrible monosyllabe *non,* aussi clair, aussi bref que la brochure adressée aux artistes nous semble longue, prolixe et pénible à lire. L'auteur, préoccupé, comme il l'avoue lui-même, de la pensée « de repousser le plus tôt possible le reproche adressé aux disciples de Saint-Simon, de ne pas comprendre les beaux-arts », et, de plus, « de faire sans retard un appel aux artistes », ne s'aperçoit pas le moins du monde qu'il répond à une objection tout individuelle, sans mettre son travail à la portée de ceux auxquels il prétend s'adresser.

Le véritable titre de l'ouvrage serait celui-ci : *Aux savants, sur le passé et l'avenir des beaux-arts.* En parlant à ceux-ci, le langage employé par l'auteur est en rapport avec eux; seulement, l'*œuvre de prosélytisme* nous semble aventurée; mais, pour parler aux hommes à sentiment, sur lesquels le prosélytisme peut produire un effet plus certain, l'auteur devait abaisser sa science au langage ordinaire; peut-être même n'eût-il pas été inutile qu'il fît *œuvre de littérature,* qu'il prît une forme, qu'il se montrât poëte. Nous n'entendons pas dire qu'il dût écrire en vers; car le mot *poëte* a une acception aussi large que le mot *artiste;* et, selon nous, le peintre, le musicien, le statuaire, l'orateur et le faiseur de vers ne sont artistes qu'autant qu'ils sont poëtes. M. Ballanche est poëte, même avec les savants. L'auteur de la brochure devait se montrer artiste en s'adressant à ceux qu'il appelle de ce nom.

La doctrine de Saint-Simon est connue dans le monde savant par la publication du *Producteur ;* les disciples de l'école tentent de nouveaux efforts auxquels il faut applaudir, car la vérité est peut-être là; mais le moyen dont ils se servent est-il bien le meilleur pour propager leurs idées? Il est permis d'en douter. On n'obtient de popularité que par les expressions sentimentales des beaux-arts; l'apostolat est une mission d'artiste, et l'auteur de la brochure ne s'est pas montré digne de ce caractère imposant. La pensée sommaire de son travail est vaste, le résultat en est petit; l'auteur semble uniquement l'avoir consacré aux formes, à l'expression qu'il dédaigne au moment où il devenait indispensable d'en protéger les idées nouvelles et importantes qui, nous n'en doutons pas, contribueront à la direction de l'humanité dans l'avenir. Mais le poëte de l'avenir n'est pas né, c'est-à-dire l'instant n'est pas venu où les prévisions de Saint-Simon seront populaires ; les travaux scientifiques doivent premièrement s'élaborer en silence, comme dans l'enfance de toute école philosophique.

C'est un premier pas vers l'avenir que de prouver aux artistes l'importance des beaux-arts, leur influence sur les peuples quand ils expriment tous une seule et même idée sociale, religieuse, progressive, comme sous l'empire du polythéisme grec et sous celui du christianisme au moyen âge.

La pensée dominante de ces deux grandes époques historiques se trouve exprimée par les beaux-arts : la force et les sens sont signalés par les débris de constructions cyclopéennes avec leurs formes colossales, et par les chefs-d'œuvre dus à la statuaire antique. Dans le moyen âge, le cœur seul est ému sous des voûtes profondes, en face des vitraux colorés dont les peintures ne rendent que des expressions morales : Phidias traduisit Homère sur le marbre : Michel-Ange et Raphaël sont les interprètes des sentiments du catholicisme.

Le polythéisme sanctifia la matière, le christianisme sanctifia uniquement l'esprit. Le culte est donc le domaine des beaux-arts; Dieu est l'idée générale qu'ils doivent reproduire dans les moindres détails des différentes spécialités. Mais, quand ils ne concourent plus à cette unité, quand les artistes oublient peu à peu la pensée pour perfectionner le technique, le sentiment religieux est affaibli; les arts perdent leur poésie, ils n'expriment plus rien que d'individuel. C'est ainsi que les théâtres remplacent les temples, que les musées s'élèvent, et qu'on y voit *les Amours de Vénus* en pendant avec *la Communion de saint Jérôme.*

Les défauts que nous avons reprochés à l'auteur n'empêchent pas que la brochure adressée aux artistes ne soit un travail fort utile, et qui doit contribuer à fixer l'attention des penseurs sur une doctrine dont on parle beaucoup sans la connaître. Saint-Simon était un homme remarquable, qu'on n'a pas encore compris; il importe donc aux chefs de l'école d'entrer dans la voie du prosélytisme en parlant, comme le Christ, un langage approprié au temps et aux hommes, de moins raisonner et d'émouvoir davantage. On peut être savant avec les savants : avec les artistes, il faut être poëte.

XIV

COLLECTION COMPLÈTE DES AUTEURS LATINS

Avec traduction nouvelle en regard, par E. Boutmy (Horace, poésies lyriques).

Aux nombreuses et diverses entreprises littéraires formées jusqu'à ce jour, il manquait la collection de tous les auteurs latins

fidèlement traduits, imprimés avec soin, et, par leur prix, accessibles aux plus modestes fortunes. M. E. Boutmy, jeune professeur, actif, laborieux, toujours en éveil sur ce qui doit contribuer à répandre l'instruction, se présente pour combler ce vide, le seul peut-être qui ait échappé à la vigilance si difficile à surprendre de nos libraires éditeurs. Que M. Boutmy remplisse sa nouvelle tâche à la satisfaction des hommes studieux et admirateurs de l'antiquité, nous en trouvons la garantie dans l'exécution de son *Manuel latin et grec*, et même dans la nouvelle traduction d'*Horace* qu'il fait paraître comme première partie de sa collection.

Toutefois, en donnant au dernier travail de M. Boutmy les éloges qu'il mérite, nous ne pouvons nous dispenser d'adresser à l'auteur quelques observations critiques. Comme lui, nous sommes convaincu que le premier devoir d'un traducteur est de rendre, avec la plus scrupuleuse exactitude, les pensées des écrivains anciens qu'il veut faire passer dans notre langue ; mais nous ne saurions accorder qu'il soit nécessaire de calquer la phrase française sur la phrase latine, et même le mot français sur le mot latin, pour donner une juste idée de l'ouvrage qu'on traduit. Nous pensons, au contraire, qu'en s'astreignant à cette exactitude toute matérielle, on s'impose à soi-même la nécessité d'être souvent bizarre; et, quant à l'original dont on se proposait de retracer les traits, on lui donne une figure grotesque, parce qu'on n'a pas su nous le montrer sous le point de vue qui, pour nous Français, était le plus convenable.

Tout traducteur d'un ancien doit, selon nous, tenir un compte également sévère des exigences de la langue antique et de l'idiome moderne; ne point s'écarter des convenances respectives, nous ne disons pas seulement de langage, mais encore de composition; enfin n'oublier jamais combien peu nos mœurs, nos usages, nos idées même, ressemblent aux mœurs, aux usages, aux idées des peuples anciens. Il faut donc qu'il renonce à des tournures de phrase que nos grands écrivains ont dédaigné d'emprunter à la langue mère, parce que, revêtues de mots à notre usage, elles pèchent contre l'euphonie, ou manquent de clarté; qu'il rétablisse les transitions, qu'il place les idées intermédiaires, dont l'absence rend quelquefois les ouvrages de l'antiquité si difficiles à comprendre; enfin qu'il

se garde de prêter à l'écrivain d'Athènes ou de Rome des expressions qui supposeraient des idées qu'il n'a pu avoir. Conçue dans ces principes, une traduction sera plus intelligible, sans être moins fidèle. Si M. Boutmy consent à l'entreprendre, s'il peut résister au désir de prouver qu'il entend jusqu'au moindre mot de l'auteur qu'il traduit, désir fort vain, et qui pourtant lui coûte de si pénibles efforts, nous ne doutons pas que son nouveau travail ne soit tout à fait digne de l'illustre patronage sous lequel il paraît, et n'obtienne l'estime de tous les hommes éclairés.

XV

SAMUEL BERNARD ET JACQUES BORGARELLI

Histoire du temps de Louis XIV, par Rey-Dusseuil.

Histoire du temps de Louis XIV?... nenni, monsieur l'auteur; mettez : *Histoire du temps de Charles X,* et vous direz vrai. Assurément, les doctrines de M. Mignet, celles du *Globe* et des *Débats,* toutes judicieuses qu'elles peuvent être, ne sont pas neuves; mais elles ne couraient pas les rues en 1708. A cette époque, les contrebandiers ignoraient que Louis XIV eût épousé la veuve d'un M. Scarron. Les mots créés par la Révolution, nos idées sur le grand roi, sur les peuples, sur les marquis, sur Versailles, sur la vallée de Montmorency, ont peut-être de la justesse; mais, pour une puissance rétroactive, il faut bien en douter, car elles ne convertissent même pas les vieillards du temps présent. Or, à chaque page, vous mettez un Nouveau Testament sur le pupitre de la Vierge, pendant l'Annonciation.

Puisque M. Rey-Dusseuil se voue à la culture du roman historique, nous lui conseillons de ne plus manquer aussi grossièrement au costume et à la couleur locale. Tout médiocre et imparfait que nous paraît son livre, nous y avons rencontré quelques intentions et quelques mots dont nous lui tenons compte, en donnant à notre critique un accent plus paternel qu'épigrammatique. D'autres l'immoleraient sans pitié à ces moqueurs qui ne vivent que de raillerie; mais nous avons assez de coupables, sans aller décourager

un homme qui peut s'amender. Le défaut capital de M. Rey-Dusseuil est de ne pas bien disposer ses machines.

Du moment qu'en regardant les marionnettes, on aperçoit les mains du praticien essayant de recoiffer le commissaire, les connaisseurs s'en vont. Ainsi du romancier et de ses poupées. Ce respect du poëte pour sa propre création est un des principaux caractères de l'*Œuvre écossaise.* Walter Scott croit à ce qu'il dit. Or, chez M. Rey-Dusseuil, cette foi manque. Il s'appuie de notes, de preuves, de dissertations. Ensuite, ses figures sont celles du jour. Nanine, Borgarelli, *murato nomine,* peuvent passer sans difficulté, de la couverture rouge sous laquelle ils dorment, dans les pages de M. Paul de Kock. Introduisez donc Gurth ou Brawardine dans un roman de M. Bulwer!... La mise en scène des personnages est surtout fautive chez M. Rey-Dusseuil; tout y sent le XIXe siècle. Les conversations roulent sur des sentiments que l'auteur leur prête, au lieu de résulter des faits, d'en préparer, d'en énoncer. Il raconte un événement que le lecteur a deviné. Il interrompt sa narration pour juger, avec l'esprit de 1830, Louis XIV ou un ministre. Quand Walter Scott (nous ne le citons que pour rendre notre critique plus sensible en l'appuyant sur un exemple connu), quand Walter Scott commence un roman, il expose clairement le mouvement social dans lequel il vous introduit, et, ce préambule achevé, il n'y revient plus. Ainsi, avant d'entrer au Plessis, il indique les différends qui existaient entre Louis XI et le duc de Bourgogne, il a esquissé l'époque; puis le conteur disparaît pour laisser rouler son drame; car il comprend admirablement bien que, son œuvre étant un mensonge, elle se refroidirait devant un appel à l'histoire. M. Rey-Dusseuil s'interrompt à toute minute pour dire : « Je vous donne ma parole d'honneur que ce que je vous raconte est vrai. » Comment ne lui retirerais-je pas ma confiance, quand, en me menant à Marly, il me laisse en bas du coteau, et que, là, au lieu de me montrer Louis XIV, il m'ennuie avec des considérations sur son règne? Je ne donnerais pas en ce moment un fétu du dialogue de Sylla et d'Eucrate; car je veux savoir avant tout comment Louis XIV recevra Borgarelli; alors, Borgarelli doit m'intéresser plus que mon dîner, peut-être, ou le roman est mauvais. C'est en vertu de ce principe fondamental, qui domine tous les

récits, que les considérations sur la disette de 1709 sont souverainement ennuyeuses là où elles ont été clouées. Règle générale : un roman ne peut jamais embrasser plusieurs faits historiques importants, parce que les développements seraient interminables.

Les scènes ne se déduisent pas les unes des autres ; elles n'ont pas d'harmonie ou ne s'enchaînent pas de manière à produire un effet dramatique. Or, pour en donner un exemple, la scène où Desmarets, contrôleur général, vient tâter Samuel Bernard pour savoir si celui-ci fera faillite, est tout à fait nulle ; aucun intérêt ne s'y rattache. Si elle avait été amenée, préparée, redoutée ; si cette conférence avait été la clef de la voûte ; si, comme l'entrevue d'Élisabeth et de Tressillien (*Kenilworth*), elle eût décidé du sort de tous les personnages, peut-être aurait-elle procuré une émotion. Loin de là, elle ennuie. L'auteur doit opter entre faire de l'histoire, ou construire un drame. Un roman est une tragédie ou une comédie écrite ; il exprime un fait ou des mœurs.

Nous sommes arrivés à un point de perfection pour ces sortes d'œuvres qui ne permet pas à un auteur de tomber dans certaines fautes. Or, il n'y a peut-être pas un seul chapitre de l'ouvrage de M. Rey-Dusseuil qui ne puisse donner lieu à un conseil amical. Les bornes d'un article ne nous permettent pas de développer les règles auxquelles il manque ; analyser sa composition, ce serait faire un traité de l'art du romancier. Nous nous bornons à lui signaler les vices principaux. Ainsi, dans un roman avec les mêmes personnages, les mêmes intérêts, les mêmes scènes, on ferait une œuvre intéressante. Mais, pour cela, il ne faudrait pas dessiner des figures sur le premier plan quand elles doivent être dans le fond, créer un personnage et le laisser là, comme celui de d'Hozier, par exemple. Un homme habile ferait converger tous ses acteurs vers un même point, les rattacherait à une même action. Or, il n'y a ni plan ni vues dans cet ouvrage ; il n'a pas été réfléchi, combiné, coordonné ; il ne développe pas une seule idée morale, il ne peint pas un fait. La plupart du temps, l'auteur s'abandonne à la déplorable manie d'encadrer des choses connues. Son œuvre est postiche. Otez Regnard, ôtez Mignot, et l'œuvre n'en subsistera pas moins. Que dire d'un édifice dont on peut retrancher les colonnes sans qu'il tombe ?

Nous attendrons M. Rey-Dusseuil à son prochain ouvrage. Quant à celui-ci, pour en faire justice, aux yeux des gens qui veulent absolument un jugement, nous dirons qu'il n'est ni au-dessus ni au-dessous des romans du jour.

XVI

DE L'IMITATION THÉATRALE A PROPOS DU ROMANTISME

Tout le monde connaît l'auteur anonyme de ce petit écrit ; son type est partout. N'avez-vous jamais vu arriver dans votre salon un homme bien mis, et qui a l'air d'avoir de l'esprit, qui cause sur toute espèce de sujets, et déduit, avec une espèce de facilité dans l'élocution, les idées qui courent les rues. Il s'empare de toutes les balles qu'on lui jette et les garde. — Il parle, il s'en va. — Qu'a-t-il dit ?... — Rien. — Il a disserté sur la question qui s'agite relativement au théâtre. — Oui ; mais est-il classique ou romantique ? — Je serais fort embarrassé de le savoir. Il a posé tant de principes, il les a si souvent contredits ! Il a trouvé du bon dans les innovations, du mauvais dans les anciennes règles, du sublime dans nos chefs-d'œuvre consacrés, et des obscurités dans les œuvres de la nouvelle école. Bref, il m'a laissé dans la tête un bourdonnement semblable à celui qu'on a en sortant d'une malle-poste, et je m'aperçois que je n'ai pas bougé.

Tel est ce petit livre. L'auteur appartient à la secte imposante et formidable des gens à lieux communs, qui passent leur vie à changer des louis d'or en pièces de six liards ; qui proclament *ce qui est;* qui entreprennent des phrases si longues en parlant, qu'ils oublient quelle était leur idée principale en commençant ; éternels disputeurs, qui ne sont jamais de leur opinion, et qui se mystifient eux-mêmes avec les idées des autres.

Nous nous faisons un devoir d'engager les personnes atteintes de mélancolie, d'hypocondrie, ou affligées d'un chagrin quelconque, à acheter ce livre ; car il est si naïvement bouffon, si comiquement naïf, qu'il est impossible de ne pas rire en le lisant. Il semble voir Arlequin battant tour à tour le beau Léandre et le père

Cassandre, et leur demandant successivement pardon de *la liberté grande*. N'est-ce pas une chose merveilleusement plaisante que de voir, au XIXe siècle, un homme établir gravement, comme une théorie neuve, que, « dans une composition dramatique, l'intérêt doit être progressif » ? Puis il prend beaucoup de phrases à Odry. « Si j'ai dit que notre littérature n'avait pas un caractère national, est-ce à dire pour cela que nous n'ayons pas de littérature nationale ? » (Page 119.)

Dix mille dissertations ne valent pas un chef-d'œuvre, et ne contribueraient pas à le faire naître, surtout si ces dissertations ressemblent à celle-ci. — L'auteur n'a pas compris les questions qu'il traite ; il ignore complétement la différence qui distingue les deux systèmes improprement appelés *romantisme* et *classicisme*. On peut comparer son petit écrit à un coup de fusil qu'un soldat tire par mégarde à cinq cents pas du champ de bataille. Quand l'auteur sera au-dessus des hommes et des choses qu'il discute, nous pourrons entrer en pourparlers avec lui ; mais c'est courir le risque de ne jamais entrer en conversation.

NUMÉRO V — 31 MARS 1830

XVII

COURS D'HISTOIRE DES ÉTATS EUROPÉENS DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789

Par S.-F. Schœll.

Les deux premiers volumes de l'ouvrage que nous annonçons ne conduisent encore le lecteur que depuis l'établissement du christianisme jusqu'en l'an 1075 ; mais ils présentent déjà une assez grande succession d'époques, et sont, d'ailleurs, précédés d'une assez grande quantité de préfaces, discours préliminaires, introductions, etc., pour qu'on puisse juger et la manière dont l'auteur a distribué ses matériaux, et la donnée générale en vertu de laquelle il a conçu son livre. Une introduction en plusieurs cha-

pitres comprend d'abord, et en raccourci, les principaux faits de l'établissement politique du christianisme et de la destruction de l'empire romain. L'auteur passe ensuite à l'histoire détaillée de l'Europe, et, après chacune des périodes dont il a cru devoir établir la division, il donne une idée sommaire des lois et des principaux usages sociaux qui ont régi ce temps. Voilà pour la forme; elle peut être bonne si elle est bien remplie.

Voyons maintenant dans quel esprit ce travail a été conçu, et s'il est à la hauteur des connaissances actuelles.

L'histoire est maintenant au rang des sciences; elle a, comme elles, un but, une méthode et des lois. Cette vaste collection de faits humains, amassée depuis tant de siècles, avec ordre quelquefois, mais toujours dans des vues individuelles et locales, est venue, sous l'empire d'une grande idée générale, se classer et se coordonner, et démontrer l'enchaînement et la liaison qui en réunissent toutes les parties. L'esprit humain n'a pu voir sans admiration cette longue suite de générations, unies par une même pensée et s'avançant majestueusement vers un seul et même but; marche imposante que rien ne peut arrêter, qu'aucun obstacle ne peut retarder; car c'est la volonté de Dieu qui s'exécute, c'est sa pensée qui se réalise; et l'imprudent qui cherche à s'opposer à cette progression continue des peuples, est écrasé par la foule qui passe pour obéir au plan de Dieu, à la voix révélatrice qui est l'organe de ses décrets éternels.

L'histoire est une des sciences où nous devons chercher ces grands enseignements destinés à guider la marche des sociétés; c'est d'elle que nous devons tirer ces prévisions indispensables pour leur direction vers l'avenir; et ces prévisions, elle nous les donne aussi certaines, aussi fixes, aussi prouvées que les faits astronomiques ou physiques les plus incontestés. En effet, pour qui sait lire dans l'histoire, se développe cette admirable loi logique qui présente l'humanité tout entière, s'animant comme un seul être, raisonnant comme un seul esprit, et procédant, comme un seul bras, à l'accomplissement de ses actes. Là se trouve la raison de tous les faits historiques; ici viennent se ranger comme par enchantement tous ces événements qui semblent si incohérents entre eux, si bizarres, et qui cependant peuvent tou-

jours être considérés comme le résultat d'un raisonnement de ce grand être appelé humanité; raisonnement précédé et suivi lui-même d'actes également intelligents, aussi bien liés entre eux que ceux du meilleur logicien.

Ce n'est donc qu'en partant de cette idée générale, ce n'est que sous l'inspiration de cette large pensée, qu'on peut aujourd'hui écrire l'histoire ; sans cela, tout est chaos, tout est désordre dans le passé; sans cela, l'historien est exposé à des erreurs continuelles.

Aussi on peut difficilement se faire une idée de la quantité de fautes dont fourmillent les livres d'histoire, même les plus réputés. Tantôt c'est une époque tout entière isolée des temps qui l'ont précédée ou suivie, et jugée en vertu des idées du temps où vit celui qui écrit; tantôt c'est un homme d'une époque comparé à un homme d'un autre temps, sans qu'il soit fait aucune attention à la différence des circonstances qui les ont entourés tous deux, sans que l'auteur paraisse savoir que ce qui fut juste et bon alors devient plus tard injuste et mauvais.

Nous sommes obligé, quoique avec regret, de dire que M. Schœll paraît avoir eu peu d'idée de ces considérations générales sur l'histoire; mais ce n'est pas le seul reproche que son livre nous ait paru mériter.

L'auteur, dans sa préface, fait profession d'*impartialité historique;* il dit qu'il a pris à tâche de *respecter toutes les consciences,* de *n'offenser aucune opinion.* Si nous apprécions à leur juste valeur ces paroles si répétées, si banales aujourd'hui, nous verrons qu'elles renferment une idée impossible à réaliser ; c'est celle-ci : qu'il existe un homme assez indifférent à toutes les questions humaines, depuis les plus élevées jusqu'aux plus infimes, pour que leur solution ne l'affecte en rien, et qu'il donne aussi bien l'avantage aux unes qu'aux autres. Nous ne connaissons pas, dans l'échelle animale, d'organisme vivant qui puisse nous servir de point de comparaison pour spécifier une pareille absence de sentiment.

Si, de ce point de vue, nous passons à celui de la science, nous verrons que l'application de semblables idées est encore plus impossible ; car cela se réduit à faire de l'éclectisme. Or, l'éclectisme en histoire est chose inexécutable, et ne pourrait produire qu'une bigarrure tout au plus capable d'exciter la curiosité. Jamais

livre, livre un et complet, écrit par une seule main, n'a été éclectique. Tout au plus cela serait-il faisable dans un journal, et encore ce serait plutôt une prétention qu'on afficherait sur le titre qu'une réalité que l'on trouverait dans l'exécution.

M. Schœll vient complétement justifier ces idées; et nous allon en donner la preuve par quelques passages, où nous ferons voir en même temps la fausseté de ce principe d'impartialité et la contradiction dans laquelle l'auteur est tombé avec ce prétendu principe.

Si l'auteur avait mieux suivi la filiation des faits humains, il n'eût pas commis les fautes graves que nous allons citer. En parlant de l'état politique des peuples teutoniques qui vinrent se répandre sur l'empire d'Occident, il explique la formation de leur gouvernement, de leur constitution judiciaire, de leur hiérarchie sociale, par une foule de petites causes isolées les unes des autres et purement éventuelles. Ainsi, de la nécessité de se défendre et de guerroyer, serait venue l'élection d'un chef, des disputes élevées entre propriétaires, serait née l'utilité d'un arbitre, comme juge des différends, etc. Cette formation *a posteriori* d'une organisation sociale, qui est bien loin d'être celle des premières sociétés humaines, est encore moins applicable à l'état où se trouvaient les peuples teutoniques au moment de leur irruption sur le Midi. Ce n'étaient pas là, en effet, des peuples nouvellement formés tout au contraire, on y retrouve les innombrables débris d'une grande organisation sociale unitaire, qui, arrivée à son déclin par suite des progrès de la société qu'elle régissait, avait délié par sa chute les individualités nationales qu'elle unissait auparavant sous son empire. Cette unité était la religion celtique. Dès lors, tous les détails de la constitution politique de ces différentes peuplades sont facilement expliqués, et rentrent sous la loi générale du développement de l'humanité; dès lors, on voit dans ces formes sociales la ressemblance la plus complète possible, à part la différence des temps, avec les époques de constitution monarchique ou républicaine des Grecs, des Romains, et celles de nos jours. Chez les Germains, comme dans les époques correspondantes que nous venons de citer, on ne voit, en effet, apparaître le pouvoir temporel avec toute sa puissance que pour remplacer l'unité religieuse qui

vient de disparaître. Les charges de judicature ou les tribunaux, en tant que organisations civiles, ne viennent là que pour suppléer les prêtres, qui étaient autrefois chargés d'appliquer la loi de Dieu, et qui, déchus maintenant de la foi qu'on avait dans leurs décisions, sont réduits à ne plus réciter que quelques formules du culte, presque sans influence sur leurs auditeurs. Ces peuples germains étaient, en effet, dans un état d'indifférence religieuse fort remarquable, et les exemples seraient nombreux pour le prouver. Quant aux élections populaires, là, comme de nos jours, elles n'étaient qu'une protestation violente contre l'ancienne hiérarchie, et la négation du pouvoir d'élire à ceux-là mêmes qui en étaient chargés autrefois, comme les plus aptes à reconnaître les capacités. On voit par ce simple énoncé de quelle importance il est, pour tirer parti de l'histoire, de connaître la loi logique suivant laquelle se composent et se décomposent les sociétés ; car, sans ce grand fanal qui éclaire jusqu'aux plus petits détails de la marche de l'humanité, l'historien et l'homme politique ne peuvent faire un pas sans trébucher et sans tomber dans des ténèbres profondes.

A l'exemple que nous venons de citer, nous en joindrons un autre non moins important et qui est relatif à la religion catholique.

L'auteur croit la juger *impartialement,* et il la juge en protestant ; ainsi, il dit, dans son discours préliminaire, que, « *par un renversement singulier de principes,* l'Église n'était pas dans l'État, mais l'État dans l'Église, et que les gouvernements étaient pour ainsi dire un des rouages par lesquels le chef de l'Église régissait le monde ». On trouve, en outre, dans son introduction, que « la juridiction correctionnelle fut une des *usurpations* que se *permit* le clergé catholique ». Eh quoi ! c'est une usurpation de la part du prêtre que l'exercice du droit d'agir spirituellement contre tout membre qui enfreint la loi sociale ? Qui donc appliquera la loi, si ce n'est celui qui la connaît ? et qui donc connaît cette loi, si ce n'est celui qui étudie et qui comprend les ordres de Dieu ? C'est donc un *renversement de principes* que de voir placé à la tête de la société celui qui a le mieux compris la loi divine, qui a fait faire un pas de plus à cette société ; celui qui, jugé le plus capable entre les capables, n'a d'autre titre à gouverner les autres que sa supériorité en bonté, en science et en énergie ?

Jugerons-nous donc toujours le catholicisme en protestants du XVI[e] siècle? et ne serait-il pas plus digne, et surtout plus juste, de le traiter comme les doctrines religieuses du passé, et de classer les progrès que l'espèce humaine a faits sous son empire, et les bienfaits dont la Providence l'a rendu le dispensateur?

Oui, toute hiérarchie religieuse qui gouverne la société d'après une loi militaire et divine, accomplit réellement cette mission de la Providence, de faire l'éducation de l'espèce pour la mettre en état de faire un progrès dans ses voies. Lorsque l'homme a accompli ce progrès, et que sa raison, supérieure à celle de son précepteur, se délie pour marcher sans lisières vers un progrès nouveau, loin de maudire ce précepteur, il lui doit, au contraire, toute la somme de reconnaissance que son cœur peut donner; s'il marche, c'est à lui qu'il le doit; et, au lieu de poursuivre de sa haine la loi religieuse qui a conduit ses premiers pas, il reconnaîtra que cette loi était bonne; car toute loi n'est telle, et ne peut être considérée comme applicable, que lorsqu'elle est conforme à la destination que Dieu a donnée à l'homme sur la terre. Pourquoi donc l'homme *qui n'est point athée* conserverait-il une éternelle rancune au pouvoir spirituel? Il est temps d'en finir avec cette prétendue séparation de la loi spirituelle et de la loi temporelle; la loi politique n'est autre chose que l'application de la loi religieuse; elle ne peut donc être divisée. L'existence humaine n'est pas une anomalie dans l'ordre immense de l'univers; elle accomplit dans le temps une portion de cette loi éternelle qui régit tout. Qui donc oserait dire qu'un fait humain, quel qu'il soit, n'a pas de rapport avec la Divinité? Dieu, qui est l'infinie prévoyance, aurait jeté l'espèce humaine sur le globe terrestre, sans s'inquiéter de ce qu'elle deviendrait! Dieu aurait, pendant dix siècles, laissé gouverner une portion de ce globe par une loi qui n'eût pas été la sienne, par des hommes qui n'eussent pas été ses élus! Non, non, rejetons ce doute impie; ouvrons les yeux, et que l'imposante harmonie, l'admirable ensemble de cet univers qui nous entoure, nous presse, nous éclaire de toutes parts, nous fasse voir la pensée de Dieu imprimée partout, et ne nous laisse pas méconnaître la voix de ceux qui ont découvert sa loi, qui l'ont enseignée et l'ont fait exécuter.

M. Schœll aura peut-être pensé faire de l'impartialité en admet-

tant comme possible l'apparition de saint Pierre à Attila, en rapportant d'autres fables religieuses de cette nature. Eh bien, nous le blâmerons autant pour avoir adopté comme vraie cette formé poétique donnée aux événements, que pour avoir méconnu l'influence du catholicisme, ou plutôt la nécessité d'une grande unité religieuse comme directrice de l'organisation sociale : car nous ne prétendons pas préconiser ici le catholicisme, plus que la religion celtique, égyptienne ou indoue ; mais, s'il n'a, pour le philosophe qui médite sur l'histoire, qu'une valeur relative au temps où il a existé, il doit au moins être envisagé comme un pas fait par l'humanité dans la carrière progressive, un échelon conduisant comme les religions qui l'ont précédé, et qui ont fini comme lui, vers cet avenir où l'homme jette toujours un regard d'espérance.

En somme, le livre de M. Schœll peut être considéré comme un répertoire utile où sont consignés les principaux faits de l'histoire moderne. Mais les chapitres intitulés *Constitution politique,* où l'auteur résume l'organisation sociale de chaque époque, nous ont paru écrits d'après un point de vue tout à fait arriéré et inférieur.

Jamais une vue générale ne plane au-dessus de ces faits de détail, et ne montre leur dépendance de cette grande loi qui régit l'humanité, et hors la connaissance de laquelle il n'est plus permis aujourd'hui d'écrire l'histoire.

XVIII

MÉMOIRES DE LORD BYRON

Publiés par Thomas Moore, traduits par madame Belloc.

Mémoires?... C'est un *irlandisme!* Comment, après avoir brûlé les véritables, M. Thomas Moore a-t-il osé publier les Mémoires dont madame Belloc nous donne la traduction?

Après avoir écrit des Confessions qui eussent ajouté des trésors aux documents importants que Montaigne, le cardinal de Retz, Saint-Simon, Jean-Jacques Rousseau, Casanova, ont laissés sur l'*âme humaine,* lord Byron pesa scrupuleusement la probité, l'honneur, l'amitié des hommes qu'il immortalisait en les laissant approcher

de lui ; ne voulant léguer le testament de son génie, les révélations de ses chagrins, et le secret de sa pensée, qu'à des mains incorruptibles, il se décida pour Thomas Moore. — Lord Byron mort, le fidéicommissaire, sur la fidélité duquel le grand homme mourant se reposait, *brûla ce qui ne lui appartenait pas,* pour complaire... à qui ? — à sir Ralph Milbrank, à la mère de la terrible Annabella, à lady Byron !... Il a sacrifié la victime à ses bourreaux, un chef-d'œuvre à ses juges ! M. Thomas Moore est à jamais célèbre. Hudson Lowe tenait captif Napoléon vivant, Thomas Moore a vendu Byron mort. L'un insultait au génie à son déclin, l'autre a étouffé une pensée humaine dans son germe, l'un geôlier d'un grand homme, l'autre bourreau d'un livre couvert des larmes d'un poëte. Raillerie amère !... Ces prétendus Mémoires sont un recueil de lettres écrites, pour la plupart, à M. Thomas Moore, par lord Byron. Ce gentleman brûle ce qui appartient à l'univers, et publie ce qui devait rester dans ses cartons. Quelle profonde pitié, quelle horreur ne voue-t-on pas à l'Angleterre, à ses mœurs, à son hypocrisie ! Ne demandez pas à ce livre des révélations sur le cœur de Byron : M. Thomas Moore a évité de parler de tout ce qui portait une aune de tulle sur la tête. Il semble voir un vieux diable que l'on vient d'admettre dans le paradis ; il est mille fois plus prude que sainte Agnès.

Lire deux volumes sur lord Byron pour apprendre qu'il boxait à ses heures, qu'il ne mangeait qu'un seul biscuit par jour, qu'il buvait de l'eau de soude ! mais ces détails sont devenus d'une vérité vulgaire !

C'est un livre plein de mauvaise foi ; il n'est vrai que sur des bagatelles ; il se tait sur les catastrophes qui ont influé sur le génie de lord Byron. M. Thomas Moore vit de lord Byron comme un courtisan vit de Napoléon. Deux petits hommes essayent de soulever deux géants.

Les conversations du capitaine Medwin, les travaux de madame Belloc, les révélations d'Henriette Wilson, sont plus précieux que les Mémoires publiés par M. Moore. Cependant, il faut avouer que, dans les deux volumes que nous avons lus, il se rencontre çà et là quelques pensées, quelques traits originaux qui appartiennent évidemment à lord Byron ; mais *rari nantes in gurgite vasto !*

XIX

CONSIDÉRATIONS MORALES ET POLITIQUES SUR L'ART MILITAIRE

Par le comte Godefroy de la Tour d'Auvergne.

Rien de mieux conçu que le titre qui se lit sur la couverture de ce livre : *Considérations morales et politiques,* etc., par M. le comte G. de la Tour d'Auvergne, etc.; et avec une épigraphe latine de Plaute (heureux rapprochement!), un trophée d'armes, etc. Qu'on aime à voir ces braves guerriers qui ont versé leur sang pour la patrie, consacrer les loisirs de la paix à d'utiles et savantes méditations! qu'il est beau de voir un la Tour d'Auvergne, un descendant du premier maréchal et du premier grenadier de France, montrer, comme Turenne et son homonyme, qu'il sait également manier la plume et l'épée! Honneur... Mais il faut lire son livre pour en parler au public. Ce livre, nous l'avons lu. Hélas! pourquoi l'avons-nous lu? pourquoi avons-nous franchi ce superbe frontispice, et qu'avons-nous trouvé dans le sanctuaire?... rien... Le livre de M. le comte G. de la Tour d'Auvergne est vraiment très-curieux; c'est le livre militaire le plus amusant qu'on ait jamais publié. « Jeunes sous-officiers qui, le service des casernes fini et les repos pris, courez çà et là, et, après avoir fait plusieurs tours sans aucun but, passez les journées au café, au domino, au billard, et croyez ne pas avoir la tournure militaire sans une pipe à la bouche; jeunes officiers qui, parce que vous portez l'épaulette et l'épée au côté, croyez n'avoir plus rien à apprendre, » lisez M. le comte G., il vous apprendra des choses toutes neuves. Il vous apprendra d'abord des étymologies dont vous ne vous doutiez pas : que *palais* vient de *palus* (*pieu*), parce que les premiers palais des rois étaient des camps volants ou *palari* (*aller çà et là*); que le maire du palais était le *majòr palati,* comme qui dirait mestre de camp; que les comtes étaient ses lieutenants. Vous croyiez que le mot *palatium* était une suffisante étymologie du mot palais, que les *comtes* et les *ducs* étaient existants sous le Bas-Empire : erreur! M. le comte G. a tout changé. Vous croyiez peut-être, d'après Hérodote, que

Xercès n'avait envahi la Grèce que pour continuer la guerre commencée par son père Darius et venger Mardonius et Datis : erreur! c'était pour faire manger des figues et faire revoir le Pirée au médecin de la reine. Peut-être aviez-vous appris, à Saint-Cyr, la langue française dans Lhomond ou quelque autre grammairien; M. le comte parle bien une autre langue, ma foi! « Il est inutile d'une plus longue discussion, si nous avions réussi dans notre but; certainement que..., probablement que...; il est peu nécessaire d'un long raisonnement, etc., etc. » Mais c'est surtout comme peintre de mœurs que M. le comte est admirable. Frémissez, jeunes gens, devant cette peinture de la vie de garnison, que je voudrais citer tout entière pour vous garantir du vice : « Le vice, écoutez M. le comte, le vice nous séduit par tant d'artifices, a pour nous tant d'attraits, pénètre en nous par tant de chemins différents, qu'il faut une puissance sur soi-même sans bornes pour nous sauver de ses piéges. En notre intérieur, comme par toutes les inspirations qui nous viennent du dehors, tout concourt à laisser au vice les moyens d'établir son empire... Nous sommes donc portés au vice... On se réunit pour médire de celui qui est absent, et la médisance n'envie aux autres que la renommée, et déchire la vertu elle-même... » M. le comte aurait-il été vicieux? Ah! combien il est corrigé! voyez plutôt sa dédicace à son père... Excellent fils! bon militaire! bon citoyen! savant étymologiste! écrivain correct! c'est, n'en doutons pas, ce qu'on lira sur sa tombe. Mais poursuivons. Le tableau de mœurs est admirable, surtout celui des bureaux du ministère de la guerre. M. Imbert n'a fait qu'effleurer la matière, mais M. le comte G. pénètre au fond du cœur du commis, il analyse tout, il peint de main de maître... Grand Dieu! qui osera être commis après s'être regardé dans ce miroir fidèle? Garçons, commis, chefs de bureau, chefs de division, directeurs *importants*, espèce de commis honoraires, « dont la devise est l'horrible mot égoïsme, le secrétaire, véritable mannequin ambulant de son maître », il ne respecte rien, pas même les ministres, excepté celui qui est en place en ce moment. Mais c'est surtout aux courtisans qu'il s'attache; car, dit M. le comte, « s'il est curieux de chercher sur la physionomie d'un homme qui passe près de soi dans la rue, quel est son rang, son état, son caractère, il est bien plus curieux de voir de près les solliciteurs

qui vont flatter le ministre puissant par le crédit du moment, qui, après avoir salué affectueusement les domestiques, se pressent, se coudoient, dans les antichambres qui précèdent la pièce où il se repose ou prend ses repas, etc. » Voyez encore l'arrivée des conscrits au régiment : « L'un revêtu de l'habit de ville ; celui-ci fier de son costume de paysan, tandis que cet autre est couvert des vêtements de l'ouvrier. » Heureux contraste ! Voyez encore le recrutement, tel qu'il s'opérait avant la Révolution, et enfin, car je ne puis tout citer malgré l'extrême désir que j'en aurais, admirez le charmant tableau de l'existence d'un préfet dans son département. Une citation en donnera quelque idée : « Le préfet prononce-t-il un bon mot, il passe bientôt de bouche en bouche, chacun le trouve spirituel, de bon goût en honneur de son auteur. Une femme veut-elle résister aux propositions faites par l'orgueilleux administrateur, celui-ci s'empresse de l'en faire repentir, la signalant dans la société comme une personne de mœurs équivoques, s'il ne dit plus, et l'arrêt prononcé par le magistrat courroucé est la cause des malheurs d'une famille entière. » Hélas ! M. le comte serait-il marié ? — En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que M. le comte est un excellent observateur, et je l'engage à composer un livre intitulé *l'Ermite militaire,* pour faire suite aux ouvrages de M. de Jouy. Mais M. le comte a eu un autre but en composant son ouvrage, et ce but, j'ai cru le découvrir. M. le comte, dans sa dédicace, nous apprend qu'il a été destitué ; plus loin, nous trouvons une revue des ministres de la guerre où M. de Clermont-Tonnerre est *abîmé,* et où M. de Bourmont est vengé des odieuses inculpations qui ont assailli sa réputation. Oui, M. le comte a eu un but, il a voulu prouver que M. le comte de Clermont-Tonnerre avait eu tort de le destituer, et que M. de Bourmont aurait raison de le réintégrer. Nous nous associons à ces douces espérances, et le livre de M. le comte aura au moins un résultat utile... pour lui.

Sans doute M. le comte déclarera, dans son mépris pour nous, que « la plupart de ceux qui parlent le plus sur cette matière ne furent jamais militaires, et n'ont connaissance de ce qui concerne l'armée que par des conversations de salon... peut-être » ; mais nous ne nous donnerons pas la peine de lui étaler nos connaissances militaires ; il est probable qu'il ne les comprendrait pas ;

et, de peur d'avoir rien de commun avec M. de Bourmont, nous restons de l'avis de M. de Clermont-Tonnerre.

XX

LES ROMANCES DU CID

Traduction libre de l'espagnol; suivi de l'Abrégé historique de la vie du Cid, par le chevalier Regnard.

Nous avions commencé notre critique par accuser M. Manceron, imprimeur à Bourges, d'être le complice de M. le chevalier Regnard; mais nous nous sommes hâté d'effacer cette injurieuse inculpation : l'imprimeur ne doit pas être passible des laborieuses erreurs de l'écrivain. Nous devons même savoir bon gré à M. Manceron, de Bourges, d'avoir entassé en deux volumes ce qui, pour nos typographes parisiens, eût fourni matière à quatre grands in-octavo.

Le surnom du héros castillan est, grâce à notre vieux Corneille, aussi populaire en France qu'en Espagne; et cependant, le père de notre théâtre tragique ne nous a fait connaître qu'une très-faible partie des *dicts, faits* et *gestes* du Cid contenus dans les quatre ou cinq premières romances. Jaloux de réparer cet oubli, M. Regnard nous donne une traduction libre de soixante-dix-huit romances; il y a de quoi fournir à tous les Corneilles présents et futurs autant de chefs-d'œuvre qu'il en faut pour donner des émotions jusqu'à la fin des siècles. Et si l'on pense que nous devons à la glorieuse expédition de 1823 les élucubrations de M. le chevalier Regnard, comment oserons-nous encore supporter les plaintes qui se font entendre sur cette campagne? Soixante-dix-huit romances en vers! traduction libre!

Or, écoutez, petits et grands, *romance IXe*, mariage de Rodrigue et de Chimène :

Dans cette belle journée,
L'époux, chaussant le fin bas,
Porte sur sa noble cuisse
Haut-de-chausses à la suisse,
Garnis de bouffants lilas;
Puis de couleur écarlate

Le soulier de maroquin
A la boucle d'acier fin.

Ces beautés-là fourmillent ; il faudrait citer les deux volumes pour en donner une juste idée. Mais ce serait faire tort à nos lecteurs, après avoir dépeint le costume du mari, de ne pas dire quelque chose de celui de la femme :

Fuyant le colifichet,
De brocart est le bonnet
Dont la belle s'est coiffée ;
Elle a le juste brodé
En beau drap fin d'Angleterre, etc., etc.

Le juste brodé! La liberté de la traduction de M. le chevalier Regnard nous surprend ; *le juste brodé* peut être une beauté dans l'original ; mais nous ne connaissons rien dans l'accoutrement de nos Françaises qui se nomme *un juste* aujourd'hui. Serait-ce le corset ? Le traducteur pourrait prendre la liberté de dire tout bonnement : *Elle a le corset brodé.* Il est vrai que *juste brodé* est moins ordinaire ; va donc pour *le juste brodé !* Ce qu'il y a de commode et d'incomparable dans l'œuvre de M. le chevalier Regnard, c'est qu'il ne s'agit que d'ouvrir le livre au hasard, pour rencontrer de ces choses sur lesquelles on s'extasie, et qui nous font apprécier son talent comme traducteur libre. *Romance XLVII*e :

Le héros, en rentrant, demande
Les deux comtes de Carrion,
Ayant déjà quelque soupçon
Que leur valeur n'était pas grande.
Lors Bermudo, sans s'émouvoir :
« De l'un des deux vous rendrai compte.
Sous votre fauteuil est le comte,
Qui sans doute a voulu savoir
Ce que lion portait sous l'aisselle. »

Or, M. le chevalier Regnard met en note : « Il y a dans l'original : *Si el leo es fembra o macho*. J'avais traduit littéralement, mais j'ai dû me conformer à la délicatesse française. » Ceci nous embarrasse terriblement pour *le juste brodé*.

Comme il faut en finir, quelque touchante et admirable que soit

la traduction libre, avouons que nous ne connaissons rien qui puisse lui être comparé, même dans la poétique du *Fidèle Berger* :

> Je vous aime, belle Amarante.
> N'en dites rien à votre tante,

est joli, mais ce n'est pas encore à la hauteur de la traduction libre :

> Quand je devrais mourir de faim,
> Je veux vivre républicain,

est fier; mais il y a mille vers dans M. le chevalier Regnard qui valent mieux que cela. Achetez, messieurs, mesdames! *cela ne coûte que la bagatelle de quatre francs. On n'a pas une maison de campagne pour ce prix!* Achetez, bibliophiles, dramaturges, il y a de quoi passer gaiement votre temps.

NUMÉRO VI — 7 AVRIL 1830

XXI

ESSAI SUR LA SCIENCE ET SUR LA FOI PHILOSOPHIQUE

Par Frédéric Ancillon, de l'Académie de Berlin.

Par ses divers essais sur la philosophie, la politique et la littérature, publiés depuis trente ans, M. Ancillon s'est placé parmi ces hommes conciliants qui essayent d'accorder tous les systèmes, et qui, ne pouvant pénétrer jusqu'aux plus extrêmes profondeurs de la science, s'arrêtent quand ils rencontrent les ténèbres et proclament que là où ils cessent de voir, là cesse la vérité. Mais, jusqu'ici, M. Ancillon avait plutôt essayé de concilier les divers systèmes entre eux que d'en bâtir un lui-même. Ses ouvrages semblaient même l'expression précise de cette idée, si fort à la mode aujourd'hui, que le meilleur système est de n'en point avoir, mais de choisir, parmi tous ceux qu'a enfantés l'esprit humain, ce qu'il y a de plus raisonnable et de plus convenable. Ce système étroit qu'on appelle éclectisme, et qu'on peut renverser par un mot,

c'est qu'il n'exprime jamais que la limite de l'intelligence de celui qui le met en œuvre; ce système, dis-je, semble avoir été rejeté par M. Ancillon, et il nous représente aujourd'hui un système à lui dans un livre qui affiche un mépris assez complet des doctrines philosophiques antérieures, et qui, comme tous les autres exposés de ce genre, proclame qu'en lui seul est la vérité. Nous allons examiner sur quels fondements repose cette prétention, avant de la combattre.

Le livre a cinq divisions : 1° Essai sur la science et la foi philosophique; 2° Foi philosophique; 3° Science philosophique ; 4° Religion; 5° De la liberté morale, et 6° enfin, Appendice sur l'infini. Nous suivrons rapidement M. Ancillon dans ces divers chapitres.

Dans le premier, M. Ancillon examine comment l'homme procède à la recherche de la vérité. Il met le point de départ de cette recherche dans « le désir de connaître ce qui existe, sans aucun intérêt que celui de cette connaissance même, et indépendamment des résultats de la vérité »; ce qui est déjà une idée fausse et étroite; car, alors, les philosophes ne pourraient plus prétendre au nom de bienfaiteurs de l'humanité, et ces hommes qui, *sentant* la société humaine tout entière, ou une portion de cette société, réalisent en eux-mêmes toutes ses facultés, éprouvent ses besoins, les nomment, et les appliquent ou les laissent appliquer à d'autres; ces hommes, dis-je, ne seraient point des philosophes; Socrate lui-même ne le serait pas; et c'est sans doute pour cela que M. Ancillon ne l'a pas nommé en analysant les divers systèmes philosophiques. Il réserve toute son admiration pour Platon, dont il appelle la faculté créatrice *enthousiasme*, et il continue son analyse, sans suivre la marche du progrès de l'esprit humain, l'enchaînement des systèmes les uns aux autres et l'héritage qu'ils se sont légué réciproquement. M. Ancillon n'aurait-il donc pas connaissance de cette grande vérité, que l'éducation du genre humain se fait par voie de succession, et que les grands esprits qui apparaissent et qui laissent leurs noms à une époque, laissent à l'époque qui suit le tribut des connaissances qu'ils ont annexées au domaine de l'homme, pour que ce domaine marche ainsi de conquêtes en conquêtes? Et si, comme il le dit, tous les systèmes ne sont que de nouvelles hypothèses pour la solution du même

problème, croit-il donc que la science, qui doit le résoudre ou approcher le plus de sa solution, ne se perfectionne pas de plus en plus? Les hommes de génie qui ont tenté cette solution n'auraient ils donc fait que des travaux isolés, et sans utilité pour l'espèce humaine? Quoi qu'il en soit de son opinion qui va se dérouler, constatons cette vérité proclamée par lui : « On peut étudier tous les systèmes, en tant qu'ils ne se rapportent qu'à des objets qui sont du ressort de la démonstration; mais on ne doit jamais se jouer des faits de l'existence; et, à cet égard, *une prétendue tolérance générale serait non-seulement déplacée, mais dangereuse, car elle ne serait qu'une indifférence profonde pour toute espèce de vérité.* » Nous espérons, d'après cela, que M. Ancillon sera rayé de la liste des éclectiques.

Dans le chapitre de *la foi philosophique,* après avoir très-bien établi ce que sont les religions, M. Ancillon l'oublie et proclame « qu'un système philosophique ne peut reposer que sur une foi en certaines vérités, ou plutôt en une vérité absolue, qui consiste dans *l'identité de l'existence et de l'intuition.* Ni l'abstraction, ni la réflexion, ni la synthèse, ni l'analyse, ni les notions, ni les raisonnements ne pourraient nous conduire à cette vérité, c'est-à-dire à la réalité. La racine de toutes les réalités, la base de toutes les existences, c'est la raison. Cette raison, cet œil intérieur, aperçoit les existences; elles sont pour elle des intuitions intellectuelles; et, dès lors, elles enfantent la *foi philosophique,* qui repose sur ce principe, que *croire,* c'est admettre *sans démonstration* des vérités d'un ordre supérieur, qui n'appartiennent pas au monde phénoménal, mais au monde invisible. La science philosophique découle de ce principe. Elle est le résultat d'une intuition intellectuelle, immédiate, la perception directe de la raison. Elle a pour objet de connaître ce qui est, et s'occupe exclusivement de l'absolu, les existences nous étant données : tout ce qui est du monde *phénoménal* est du domaine de la *science,* tout ce qui est du monde invisible est du domaine de la *religion.* » Ce chapitre, que M. Ancillon n'a pas oser intituler : *Religion philosophique,* car ce mot seul eût anéanti son livre ; ce chapitre est consacré à exposer que les vérités religieuses admises par la foi sont : « l'existence de Dieu, de l'âme, de la liberté; l'intuition nous les révèle, mais

elle ne nous donne pas les moyens de les comprendre. Les mystères de leur essence restent toujours inaccessibles. Notre science se borne à savoir que Dieu est une personne, que l'âme est une personne; que dans l'une et l'autre la liberté existe, et que la liberté est la puissance de commencer une action ou une série d'actions, sans que des antécédents les déterminent ou les amènent. »

Sans nous arrêter à cette singulière exposition d'une foi philosophique, nous demanderons à M. Ancillon s'il a lu l'abbé de Lamennais, et s'il a pris dans ses ouvrages les principes qu'il trace. Il aurait pu au moins leur donner la sanction de l'autorité. Mais de quel droit un homme peut-il proclamer que les vérités écloses dans sa raison sont des *vérités absolues*, et en imposer la croyance à un homme? Il croit en Dieu, dit-il, en une âme humaine, et, tout en se reconnaissant incapable de me démontrer ces vérités, il déclare que je ne puis pas ne pas les admettre; mais, si son orgueil et le mien se mettent ainsi en présence, ne puis-je lui opposer aussi les lumières de ma raison, qui me démontre intuitivement ou scientifiquement le matérialisme, le panthéisme ou le spiritualisme? Un homme, un homme comme moi, viendra combattre à la fois Descartes, Leibnitz, Spinosa, Kant, Fichte, etc., et, après avoir ruiné leurs systèmes, m'ordonnera de croire au sien sans démonstration, et uniquement parce qu'il l'a conçu ainsi!

Je ne reconnais un pareil droit qu'à celui qui se dit inspiré du Ciel; et, si la société tout entière, reconnaissant cette inspiration, a déclaré que sa loi était *la loi de Dieu,* alors je pourrais m'y soumettre, car mon orgueil ne serait plus révolté de croire ce qu'ont cru tous les hommes, et ma raison se soumettrait peut-être à une raison supérieure, que je pourrais croire céleste; mais, hors de cette supposition, il faut démontrer, et démontrer irrésistiblement, sous peine de n'être pas cru.

L'autorité n'est admissible qu'en matière de religion ou en matière de science. Lorsqu'une science est faite, il n'est pas permis à un homme de la nier, tant qu'il n'a pas de démonstration à opposer à une vérité reconnue. En matière de religion, lorsqu'un lien moral unit la société tout entière, donne une direction à tous les esprits, un but à toutes les facultés, alors les systèmes philo-

sophiques ont un point de départ, une base reconnue, un cercle où ils se meuvent. Si un jour une vérité proclamée ne peut entrer dans ce cercle, il est brisé, et les idées humaines se ruent sur ses débris ; c'est alors que règne l'autorité de la raison individuelle : l'intelligence marche en liberté, elle proclame comme vérité tout ce qu'elle a enfanté ou rêvé ; l'absurde s'y mêle au vrai, et le travail du progrès est latent dans l'œuvre de destruction.

Mais qu'une synthèse nouvelle s'établisse, alors le cercle se referme, toutes les vérités proclamées y rentrent, et de nouveau l'esprit humain marche paisiblement dans les voies de la Providence.

Voilà comme nous comprenons la foi et l'autorité. Mais, hors de ces temps, un homme ne peut recevoir la loi de l'intelligence de son semblable que par la démonstration ou la science.

L'homme peut donc hardiment bâtir des systèmes ; il peut être certain d'avance qu'ils n'auront d'autorité que s'ils ont un but social, c'est-à-dire s'ils sont dans les voies de la Providence ; et leur vérité se reconnaîtra par leur application.

Nous aimerions à suivre M. Ancillon dans le chapitre de *la Liberté morale,* et nous appliquerions facilement les vérités ci-dessus exprimées. M. Ancillon explique très-bien que l'homme a révélation de sa *liberté* par la conscience, et de la *nécessité* par la croyance à un Dieu créateur qui rapporte les effets aux causes.

Nous aurions beau jeu à lui démontrer que ces vérités, en apparence contradictoires, ne peuvent s'accorder que par une loi générale qui relie toutes les facultés, et n'impose à la liberté que par la persuasion et la sympathie. C'est surtout dans leur application que ces vérités sont intéressantes à étudier, et c'est dans leur solution que la philosophie peut surtout présenter des applications sociales importantes. Nous aurions à examiner comment les philosophes chrétiens les ont envisagées à l'époque du développement philosophique de la religion de Jésus-Christ, et comment les philosophes arabes les ont traitées pour la première fois sous le calife Al-Mamoun, quand la théologie devint une science parmi eux. Mais nous nous bornerons à recommander le livre de M. Ancillon aux personnes qui méditent sur les questions philosophiques, en les prévenant d'avance que son livre est fort en arrière des concep-

tions de ce genre, en Allemagne et en France. Le chapitre qui le termine et qui traite de l'amour considéré comme tendance de l'âme vers l'infini, est très-remarquable par le style et les idées. Il est très-curieux de voir comment un protestant a été conduit par la philosophie au mysticisme de saint Thomas et de madame Guyon, et au dogme sur l'autorité de MM. de Lamennais et Gerbet.

NUMÉRO VI — 7 AVRIL 1830

XXII

ISAURINE

par Victor Ducange.

Vous croyez que M. Victor Ducange se sera corrigé de ses insupportables défauts? Non. Le bredouillement est son individualité. Dans ce nouveau roman, comme dans tous les précédents, personnages, phrases, chapitres, suivant l'expression du marquis de Suchet, ont l'air de s'être enivrés et de s'être mis à courir les uns après les autres. Qui a lu une des phrases de M. Victor Ducange a lu toutes ses phrases; qui a lu un chapitre a lu tous ses chapitres; qui a lu un roman a lu tous ses romans. Il a le même *poncif* pour toutes ses figures : c'est la monotonie du vide. Lire *Isaurine,* c'est écouter le tic tac d'un moulin ; c'est toujours le même bruit de la même cascade, et les mêmes notes. Nous croyons que jamais homme ne mérita mieux le surnom de *Coucou des romanciers.*

Isaurine est un roman qui n'aurait pas été bon, même sous la littérature de l'Empire. Puis M. Victor Ducange s'attaque à des chimères! Qu'il sache donc que faire aujourd'hui des épigrammes sur l'aristocratie féodale, c'est donner maladroitement un coup d'épée à ce fameux chevalier postiche de Séville qui tombait alors sur vous et vous couvrait de farine.

XXIII

ALPHONSE DE MIRECOURT
OU LES PRÉVENTIONS CONTRE LA RELIGION VAINCUES

Par M.-B. d'Exauvillez.

Ce volume forme la cinquième livraison de la sixième année de la Société catholique des bons livres. Nous le disons pour quiconque ignore l'existence de cette société. Elle a pour objet de faire imprimer ou réimprimer de bons livres, et d'en opérer la distribution à bas prix, ou gratuitement. Le prix de chaque souscription est de vingt francs par an.

Par devoir et par goût, nous lisons tout, et nous seconderons de nos recommandations les bons livres, c'est-à-dire les livres utiles. *Alphonse de Mirecourt* est un livre ennuyeux. Il ne contient pas une seule vérité qui ne soit mieux exprimée partout ailleurs. C'est une correspondance entre deux amis, jeunes gens mondains, qui, peu à peu, se convertissent. Cet ouvrage est mal conçu, mal fait, écrit sans goût et sans charme. Si la Société catholique n'a pas de meilleurs livres, nous ne sommes étonné ni de son obscurité, ni de son peu d'influence. L'auteur est étranger à la littérature. Il manque de cet esprit d'observation, de cette connaissance du cœur humain qui produisent de fortes impressions sur l'âme du lecteur. Pour réussir dans cette noble mission d'apôtre, il faut être doué du génie qui comprend le talent du peintre et celui de l'orateur; il faut être poëte. M. d'Exauvillez réédite ce mot de Pline : *Il vaut mieux croire à tous qu'à un seul.* Pline a dit une sottise, et M. d'Exauvillez a fait une impiété en le citant. Le christianisme est né d'un seul, au temps où le grand nombre croyait encore à tous. En voulant établir le système du *sens commun,* M. d'Exauvillez s'en est montré entièrement dépourvu, selon l'acception vulgaire. Ce *consentement* commun, que l'antiquité regardait comme la *marque de la vérité*, comme la *raison* générale, rendait les efforts de M. d'Exauvillez inutiles, si l'on voulait suivre ce principe : il y a, au contraire, à chaque époque, un *seul* qui sait plus que tous

et dont la raison avancée, la vue d'avenir prépare la voie où marcheront les masses.

Il serait temps, aujourd'hui que l'âme humaine est *l'âme en ruine,* selon l'expression de Cicéron, rapportée par l'auteur d'*Alphonse de Mirecourt,* il serait temps qu'on cessât de propager les erreurs dont ce livre fourmille : les ignorants les confondent avec la religion, et c'est ainsi qu'on éloigne de plus en plus le règne du Seigneur. La religion est une loi sociale, une loi de progrès, toujours à la tête du temps qui naît ; mais il lui faut, pour l'aider dans sa marche, un homme inspiré : M. d'Exauvillez n'est point appelé à jouer ce rôle.

XXIV

DE LA NÉCESSITÉ D'UNE DICTATURE

Par M. Cottu.

Nous n'examinerons les ouvrages de M. Cottu qu'au moment où la question de savoir s'ils sont faits par lui ou par madame, sera décidée : notre critique devant nécessairement changer de ton si le livre change de sexe.

NUMÉRO VII — 14 AVRIL 1830

XXV

DE L'HUMANITÉ DANS LES LOIS CRIMINELLES ET DE LA JURISPRUDENCE SUR QUELQUES-UNES DES QUESTIONS QUE CES LOIS FONT NAITRE

Par M. de Molènes, procureur du roi près la cour d'assises de l'Yonne et le tribunal d'Auxerre.

L'intérêt de tous et l'intérêt particulier sont le mobile ordinaire des écrivains : dans le premier cas, le livre est un ouvrage sérieux, utile, un ouvrage de conscience ; dans le second, c'est une de ces mystifications si fréquentes aujourd'hui, où l'arrangement des mots tient lieu de pensée, où la phrase sonore et cadencée ne parle qu'à l'oreille ; brillant feu d'artifice qui nous charme un moment

pour nous laisser ensuite dans l'obscurité la plus profonde. L'œuvre de M. de Molènes, procureur du roi près la cour d'assises de l'Yonne, ne nous donne aucune de ces illusions. Son humanité dans les lois criminelles est celle d'un procureur du roi, rien de plus. Aussi l'étonnement que nous causent le titre du livre et celui de l'auteur nous en a-t-il fait chercher la pensée dominante avec zèle; et, il faut l'avouer, ce n'était pas chose facile à découvrir, car le style de M. le procureur du roi se ressent un peu de l'embarras d'une situation délicate, fausse même; mais nous l'imiterons en tout, et l'humanité percera dans notre critique autant que dans sa jurisprudence.

Si nous avons bien compris la logique de l'*Avant-Propos* et des *Réflexions préliminaires*, à travers toute l'incohérence naturelle à l'homme plein d'humanité qui se fait procureur du roi, ou, si on l'aime mieux, au procureur du roi qui s'avise d'être humain et de se mêler à « cette foule de voix qui s'élèvent depuis longtemps contre notre législation pénale », le but du livre serait de prouver au garde des sceaux la nécessité de donner à M. de Molènes un successeur dont la vertu stoïque lui fît conserver toute son énergie dans l'exercice des fonctions d'accusateur public. Or, M. de Molènes a peut-être rendu à l'État de longs et grands services; il a peut-être fait entendre jadis sa redoutable éloquence, aux cours prévôtales, de même qu'il *venge encore la société* devant les jurés de l'Yonne; et, tout le monde le sait, ce n'est pas l'usage de renvoyer sans récompense un bon serviteur qui a fait son devoir, de lui ôter la confiance dont on l'avait investi, parce qu'il met le public dans sa confidence, et qu'il place ainsi monseigneur le garde des sceaux dans une position tout aussi fausse que la sienne et que la nôtre; ce qui se traduit naturellement par ces mots : « Donnez-moi un siége, faites-moi président de tribunal ou conseiller de cour, car je vous avertis que mon cœur saigne à présent de demander des têtes; le public, d'ailleurs, ne sera-t-il pas charmé d'avoir un juge qui trouve les lois trop sévères? Nommez toujours, cela ne vous compromet pas; j'ai parlé au nom de la société. »

Mais, comme on ne sait pas toujours ce qui peut arriver, l'auteur a pris ses précautions. Il veut et il ne veut pas; il a deviné que trop est trop, que pas assez n'est pas assez; il s'est placé entre l'inflexi-

bilité et la pusillanimité, entre le oui et le non, entre la grâce et la punition; situation très-pénible, très-équivoque, comme chacun sait, et que *Sa Grandeur* ne saurait prolonger sans inhumanité. M. de Molènes est un homme conséquent avec ses principes et avec son livre; il en a trop dit pour qu'on le laisse procureur du roi; il n'en a pas dit assez pour qu'on le destitue; car, encore une fois, on ne fait pas rétrograder en dignité comme en esprit de conduite; dans l'ordre hiérarchique des classifications sociales, on avance ou l'on demeure au même point. M. de Molènes est sans doute encore jeune, et un procureur du roi, jeune et ambitieux, peut aujourd'hui arriver à tout. Et supposons-le assis parmi les membres d'une cour souveraine, vingt pages de son *Avant-Propos* viennent montrer jusqu'à l'évidence que sa véritable place est à la Cour suprême, quoiqu'il ait « le malheur d'être souvent en opposition avec sa jurisprudence ». En vérité, c'est une belle et grande idée que la publication de son livre! Pourquoi donc le magistrat, qui n'est *plagiaire de personne,* puisqu'il *a plutôt le tort de ne pas avoir lu que d'avoir copié,* et qui cependant n'a pas *la prétention de dire des choses qui soient neuves,* parle-t-il de son obscurité? Avec la liberté de la presse, il n'y a plus d'obscurité pour l'homme supérieur; et le ton modeste sied mal à celui qui, fort de sa conscience et de sa vocation, qui, dominé par l'intérêt de la société, s'est senti le courage d'accuser les lois; une pensée si généreuse donne le droit de s'exprimer sans crainte: sinon, il n'est pas permis d'écrire, c'est-à-dire l'écrivain ne comprend pas l'importance et la sainteté de sa mission. Par malheur, la dialectique de M. de Molènes ressemble à sa position; il appelle un changement... dans les lois, et il regarde la Cour de cassation comme une des plus admirables créations des temps modernes, parce qu'elle doit transmettre intact aux générations futures le dépôt sacré. Puis il dit qu'il ne faut pas attaquer les lois; puis il dit qu'il ne faut pas désirer leur éternelle conservation; puis il ajoute qu'à l'audience, le respect pour elles est un devoir; puis il ajoute encore que, hors de là, provoquer les changements que la raison ou l'humanité sollicitent, est un devoir d'un ordre plus élevé; puis il se livre ensuite à des réflexions étroites sur le Code pénal, sur la peine de mort et sur les travaux forcés, pour tout approuver. Il y a deux hommes dans

M. de Molènes; mais il eût été à souhaiter que le grave magistrat se décidât pour un parti avant de prendre la plume, qu'il arrêtât bieu ses idées, qu'il voulût ce qu'il *voulait vouloir*, afin de ne pas laisser son lecteur dans l'alternative.

Nous avions pensé par le titre de l'ouvrage : *De l'humanité dans les lois criminelles*, que la société avait un nouvel avocat, que les grandes questions qui agitent en ce moment les hommes les plus avancés dans la civilisation, allaient recevoir d'abondantes lumières, et peut-être trouver un terme. Il n'en est rien : on cherche le philosophe, on trouve un procureur du roi. Le titre n'est qu'une déception; hors de l'enceinte du parquet, le livre est sans valeur, sans portée; l'humanité de M. de Molènes se renferme d'abord dans le Code d'instruction criminelle; elle se réduit à la forme, elle ne touche que l'épiderme. Que ne le disait-il tout de suite sur la couverture de son livre? Nous nous serions empressé de le remettre entre les mains de quelque jeune substitut. Ce n'est pas que le travail de M. le procureur du roi de la ville d'Auxerre n'ait son utilité et son humanité relatives. Tous les malheureux qui subissent une détention illégale, tous les innocents, voire tous les coupables, applaudiront à ses vues philanthropiques. Il s'agit de les dépêcher dans le plus court délai possible. Cependant, nous ne le suivrons pas dans l'examen des paragraphes, et nous n'hésiterons pas à confirmer tout ce que nous avons dit précédemment. L'auteur spécialise et approuve tout, à quelques légères modifications près, comme si le fond n'emportait pas la forme. Les détails ne sont rien quand le principe est vicieux; c'est lui qu'il fallait attaquer, c'est là qu'est le ver rongeur, et M. de Molènes le respecte. Ne sait-il pas que l'ignorance et la misère seules font tous les crimes? C'est en réformant la société que l'humanité pénètre dans les lois criminelles et qu'on les rend inutiles. Il existe peu de différence entre l'humanité de M. le procureur du roi et celle de Dandin. Celui-ci trouvait que la question faisait *passer une heure ou deux*, et l'autre s'élève contre la marque et contre le carcan, mais avec un sang-froid qui vous explique comment il s'expose à la publication de son livre. Faute de scandale dans son département, M. de Molènes a fait un ouvrage pour arriver à l'illustration; si ce n'est pas le plus court chemin, c'est encore le meilleur.

XXVI

RICHELIEU

Chronique française, par M. James.

Si M. James s'est appliqué depuis quelques années à l'étude de nos chroniques, ainsi que le prétend l'éditeur dans un avis placé en tête du livre, nous nous empressons de déclarer à M. James qu'il a été aussi malheureux dans ses études que dans le choix de son sujet.

La conspiration de Cinq-Mars contre Richelieu est l'événement que l'auteur a tenté de reproduire. Or, bien que l'ouvrage de M. de Vigny ne soit pas une œuvre très-remarquable, il était dangereux de lutter avec un auteur dont le livre a été pris en goût par le public. Mais enfin cette témérité pouvait être justifiée par un succès.

Plein de dédain pour la vérité historique, M. de Vigny avait fait vivre le père Joseph sept ans après sa mort; il l'avait montré comme la dupe de Richelieu, comme un espion, comme le Tantale du cardinalat. Il avait donné dix-huit ans aux princesses qui en avaient quarante. Il avait fait voler par le fils de Laubardemont le traité signé par Cinq-Mars avec l'Espagne. Il avait introduit une folle dans la tente de Richelieu pour y faire de la poésie. Il avait mis Bassompierre à Chaumont quand il était à la Bastille. Enfin, il avait tordu l'histoire comme un vieux linge dont un sculpteur se sert pour draper une jeune statue; il avait vu quelques scènes poétiques, et il les avait jetées à la face de la Vérité, pour nous convaincre que les artistes vivent de mensonges, et qu'il s'agit bien moins de mettre le vrai dans le faux que le faux dans le vrai.

Alors, il restait une tâche à remplir qui n'eût pas été sans gloire pour un antagoniste. Il y aurait eu un mérite profond à peindre cette grande scène avec des couleurs vraies, à restituer aux faits leur véritable sens, et à jouer ce drame dans un livre comme il s'était passé jadis en France.

Aujourd'hui, le plus humble lecteur de nos chroniques sait que

le traité signé par Cinq-Mars avec l'Espagne fut envoyé à Richelieu par Olivarès lui-même. Or, M. James nous a donné une autre épreuve de la scène inventée par M. de Vigny pour faire voler ce traité. Loin de chercher à nous traduiré un fait avec simplicité, M. James a entassé invraisemblances sur invraisemblances, fautes sur fautes.

Il nous montre Louis XIII tenant sa cour à Chantilly, quand il est certain que ce roi n'y passa jamais qu'une seule nuit, et qu'il en partit dévoré de remords et poursuivi par l'ombre de Montmorency, dont il avait laissé rouler la tête sur l'échafaud.

M. James prête à un ministre d'État, à Chavigny, une conduite indigne du dernier traître de mélodrame. Aujourd'hui, l'on sait que Richelieu eut le bonheur de rencontrer dans Chavigny une seconde providence, après avoir perdu le père Joseph. Pour ceux qui ont étudié l'histoire de ce temps-là, il est presque prouvé que Chavigny était le fils du cardinal. Il se chargeait bien des commissions difficiles; mais il n'allait pas dans les repaires des brigands traiter avec eux d'un assassinat.

A cette époque, la forêt de Saint-Germain, où le roi chassait presque tous les jours et qui entourait la demeure royale, était peut-être plus sûre qu'elle ne l'est aujourd'hui. On ne pouvait pas y tendre des embûches à un homme aussi considérable que paraît l'être le héros du roman, M. de Blenau.

Louis XIII était trop jaloux de ses droits pour laisser chasser M. de Blenau dans la forêt de Saint-Germain.

Jamais Louis XIII ni aucun roi de France n'a été à la Bastille présider à l'interrogatoire d'un accusé..

Mais, comme il n'existe pas une seule scène de ce roman qui, sous le rapport historique, ne soit ridicule; et qui ne soit invraisemblable, si on la juge comme appartenant à un roman d'invention, nous ne pousserons pas plus loin nos remarques à ce sujet.

La jeunesse de l'auteur et son peu d'études sur un art aussi difficile que l'est aujourd'hui celui de romancier, perce à chaque instant. Tantôt il commence un chapitre par des préfaces, tantôt il raccorde les fils de sa trame mal tissée, en racontant au lecteur comment tel personnage s'est conduit, longtemps après que l'action des personnages a produit un effet; imitant ainsi madame

Radcliffe, qui, après quatre volumes, prouve, par une conclusion, la réalité des faits qui, d'abord, paraissent magiques.

Du reste, rien d'intime sur les personnages. L'auteur semble ignorer, comme M. de Vigny, que Louis XIII était bègue; que Fontrailles était un petit bossu très-jovial; que le cardinal était en apparence doux et galant. L'histoire est tronquée en tout; et, depuis l'extérieur des personnages jusqu'aux scènes, rien n'est vrai dans cet ouvrage. L'accusation portée par Richelieu contre Anne d'Autriche eut lieu en 1735, six ans avant la conspiration de Cinq-Mars. Mademoiselle d'Hautefort n'était plus à la cour quand Cinq-Mars devint le favori du roi. Enfin, aucun des ressorts de la grande intrigue dont M. James a voulu donner l'idée, n'a été employé par lui.

Considéré comme roman historique, cet ouvrage est donc indigne d'attention. Sous le rapport de la mise en scène, l'auteur a méconnu toutes les convenances. Lorsque Walter Scott, le modèle que tous les jeunes auteurs veulent suivre si imprudemment, viole la vérité historique (et il la viole souvent), c'est toujours pour produire un effet prodigieux; et il se garde bien de manquer aux idées populaires que tel personnage a créées. Quand il peint Louis XI, Élisabeth, Marie Stuart ou Jacques Ier, s'il ne les peint pas tels qu'ils étaient, au moins il leur donne une figure qui correspond aux vœux de chaque imagination. Ce savoir-faire ne peut convenir qu'à un homme d'un grand talent : l'imiter, c'est vouloir périr. Pour être égal à Walter Scott, il faut lui être supérieur, et, pour cela, il faut être vrai.

Après avoir fait justice de l'imprudence d'un auteur qui ose promettre à son pays une collection de romans historiques sur l'histoire de France, en présence de la collection de nos Mémoires, nous ajouterons qu'en considérant l'ouvrage de M. James comme un roman destiné à servir de pâture à cette classe de lecteurs qui ne demande que des émotions et des rêves, ce livre n'est pas indigne des collections que publie l'éditeur. Il y a chez M. James plus d'imagination que chez Zschokke, et plus de talent que dans Vandervelde; Zschokke a plus de vérité historique; Vandervelde, plus de coloris; mais, chez tous trois, la faiblesse de l'intrigue est extrême.

Le roman de M. James a trouvé dans l'auteur d'*Olésia* une tra-

ductrice dont le style nous semble mille fois préférable à celui de MM. Loëve-Veimars et Defauconpret. Nous engageons l'éditeur à supprimer désormais les titres des chapitres, qui ont le défaut d'indiquer les événements au lecteur. Ces maudits sommaires ressemblent à un voisin qui, au spectacle, croit vous faire plaisir en vous annonçant le sujet de chaque scène.

XXVII

MÉMOIRES DE LA REINE CHRISTINE DE SUÈDE

Ces Mémoires ont été confectionnés à Paris. Il aurait mieux valu faire une bonne histoire de Christine que des Mémoires apocryphes, sans intérêt et sans couleur locale. Chaque phrase y sent le XIXe siècle. Christine parle de son *engouement* pour la France, du *type* du caractère français. Elle prétend que dom Gabriel est un *roué*. Elle s'exprime ainsi sur son abdication : « Enfin, j'avais consommé l'acte de la démission du poste de reine. »

Elle est très-romantique, cette Christine de fabrique. Tantôt ce sont :

« Ces avalanches qui tonnent dans les hauteurs hiémales... »

« Des vallons qui se torréfient sous le rassemblement de toutes les splendeurs du soleil dans leurs cavités... »

Chambre des députés de toutes les splendeurs serait mieux.

Puis :

« Des fleuves qui lâchent des déluges... »

« Les épanchements de l'urne céleste... »

« S'approvisionner d'émotions. »

Si l'ouvrage n'était que ridicule, mais il est ennuyeux !

XXVIII

TRÉMAINE OU LES RAFFINEMENTS D'UN HOMME BLASÉ

Traduit de l'anglais par le traducteur de Dunallan.

Que Dieu bénisse le traducteur de Dunallan ! N'y avait-il donc pas d'autres ouvrages à traduire? Au surplus, il a très-bien choisi le

moment où il a publié *Trémaine*. C'était un ouvrage de circonstance, un véritable roman religieux, digne de la Société catholique des bons livres, digne du carême.

Figurez-vous un Anglais ennuyé de tous et dont le spleen est si mal dépeint, que cette maladie gagne insensiblement le lecteur. Nommez-le *Sargines* au lieu de le nommer *Trémaine*, et vous connaîtrez le roman. Seulement, au lieu de convertir un jeune homme sauvage aux douceurs de l'amour, il s'agit de faire de Trémaine un homme religieux. C'est toujours la vieille fable de l'amour enseignant tout, même la vertu. Il faut bien mal connaître la France pour entreprendre de la réjouir ou de la prêcher, avec des ouvrages qui ont du succès en Angleterre. La différence des deux nations est si grande, que, sauf les compositions remarquables dues au génie d'hommes qui, tels que lord Byron et Walter Scott, sont en quelque sorte cosmopolites, on peut presque toujours préjuger que le succès d'un ouvrage en Angleterre se convertit en chute à Paris.

Au premier volume, le héros fait un voyage en France et rencontre une jeune Anglaise dans le Bourbonnais. Il l'aime, il s'aperçoit qu'elle le trompe, il la quitte. Cet épisode, complétement inutile, pourrait être entièrement retranché; il ne se rattache point au sujet, ne développe rien, ne prouve rien.

Le caractère de Careless ne manque ni de vérité ni de naturel. La conception de ce personnage donne quelque espérance ; mais, quelque gracieuse que soit cette figure digne de Sterne ou de Goldsmith, elle ne console pas d'une intrigue insipide, de la sécheresse des détails et de la vulgarité des autres personnages.

XXIX

VOYAGE A PARIS OU ESQUISSES DES HOMMES ET DES CHOSES DANS CETTE CAPITALE

Par le marquis Louis Rainier de Lanfranchi, chevalier de l'ordre de Saint-Étienne.

Il serait aussi difficile de donner une idée nette de cet ouvrage que d'en présenter une analyse suivie. C'est moins un ouvrage en

effet qu'une suite de lettres ou de chapitres, sans rapport, sans liaison entre eux. L'auteur ne s'est astreint à aucun ordre, pas même à celui des matières; il passe indifféremment du romantisme au ministère Villèle, de la cour des Tuileries à la Comédie-Française, et de l'Opéra à la Chambre des pairs. Mettez à la fin les chapitres qui se trouvaient au commencement, prenez les titres des lettres, battez-les comme un jeu de cartes, puis lisez-les dans l'ordre où le hasard les aura placés, ce sera toujours le même ouvrage ; il n'aura rien perdu ni gagné.

Plus d'un lecteur s'inquiétera peu de ce désordre, et trouvera même qu'il doit être un antidote contre l'uniformité.

C'est aussi l'opinion de M. le marquis de Lanfranchi; il est sans doute né paresseux, et pense que s'astreindre à quelque méthode serait une peine plus grande que le profit.

Jugeons donc son livre comme il l'a fait, sans lui demander ce qu'il n'a pas voulu y mettre.

On voit par le titre que l'auteur doit parler de tout, « des hommes et des choses ». En général, il en parle assez bien ; les jugements sont vifs, précis, dépouillés d'esprit de parti, comme d'esprit national. Nos peintres seront contents (à l'exception de M. le baron Gérard peut-être) de ce qu'il pense et dit d'eux. Je ne crois pas qu'il en soit de même de nos sculpteurs. Les soi-disant statues du pont Louis XVI donnent le cauchemar à M. le marquis de Lanfranchi; le Louis XIV de la place des Victoires lui déplaît, et, pour admirer quelque chose, il faut qu'il aille chercher Henri IV au pont Neuf; autant valait ne rien admirer du tout.

L'architecture, la littérature, la poésie, ont aussi dans l'auteur un appréciateur sincère ; mais, dans quelques autres parties, les jugements sont susceptibles d'être contestés, quoiqu'il soit difficile de révoquer en doute leur bonne foi.

Son opinion sur Napoléon Bonaparte est une suite d'antithèses qui ont entraîné l'écrivain bien au delà de ce qu'il voulait dire. Où a-t-il pris, par exemple, que Napoléon était brave jusqu'à la témérité et faible jusqu'à la poltronnerie; pareil au dieu de la guerre quand il remportait des victoires, et sans énergie quand la défaite le frappait? Cela pourra sourire à ceux qui voient dans un coup de pistolet un remède héroïque contre toute adversité; mais, en vérité,

l'homme de Fontainebleau, de l'île d'Elbe, de Sainte-Hélène, ne peut être celui dont M. le marquis a voulu parler.

En revanche, les ministères Villèle et Martignac sont jugés avec beaucoup d'indépendance et de sûreté. L'auteur, en traçant rapidement les portraits de ceux qui en font partie, ne manque pas de prédire ce que chacun d'eux fera et pensera plus tard, et toujours l'événement confirme ses prédictions.

Mais ici un scrupule m'arrête. — Il y a longtemps qu'on a reproché aux poëtes épiques de n'être prophètes, dans leurs descentes aux Enfers, que jusqu'à l'année où ils écrivaient, inclusivement.

M. le marquis de Lanfranchi date ses prédictions de 1827 et 1828; mais il ne prédit que jusqu'à 1830, et cela devient suspect. Ne devrait-il pas, pour ne plus laisser d'équivoque sur son talent de prophète, nous dire, par exemple, ce que le ministère Polignac sera devenu dans un an?

Après ces petites querelles, j'en veux faire à M. le marquis une de moins grande importance au premier abord, mais qui peut devenir sérieuse, à cause dn grand nombre d'adversaires qu'elle va soulever contre lui. Il ne s'agit pas de la défaveur, certainement injuste, qu'il jette sur les mœurs de la classe moyenne à Paris. Espérons que, pour les condamner, on ne se contentera pas du seul témoignage de M. Louis Rainier de Lanfranchi; mais croira-t-on bien qu'il nous représente, nous tous bons et loyaux Parisiens, comme un peuple de canards, qui, n'ayant jamais vu un jour sans pluie, tremblons à l'aspect d'un ciel trop serein, et ne comptons pour notre salut que sur quelques nuages bien noirs, toujours impatiemment attendus? Il est permis, quand on a vécu en Italie, d'apprécier le mérite d'un beau ciel; mais il y a de la mesure en tout; et, parce que l'année 1829 n'a été qu'une averse prolongée, faut-il imiter l'observateur des femmes de Blois?... Allons, allons, monsieur le marquis, pas de rancune; convenez que vous veniez d'être éclaboussé quand vous avez écrit un tel blasphème.

XXX

MÉMOIRES DU MARQUIS DE DANGEAU

Les Mémoires de Dangeau existent à la Bibliothèque royale. Voltaire, madame de Genlis et Lemontey en ont donné des extraits fort intéressants, chacun dans un esprit différent. La maison Mame et Delaunay-Vallée a entrepris de publier ces Mémoires en entier. Cette publication mérite d'être distinguée. Dangeau a écrit un journal minutieux des événements de la cour sous Louis XIV, et jour par jour. Nous ne connaissons rien de plus curieux que ces sortes de Mémoires. Le romancier, l'historien, le dramatiste, donneraient tout Anquetil pour dix pages de plus au *Journal de l'Estoile*. L'ouvrage de Dangeau n'est pas susceptible de critique. Il est plein de faits naïvement racontés. Les éditeurs prétendent que l'annotateur du manuscrit n'est autre que le duc de Saint-Simon. C'est une assertion que nous examinerons quand l'entreprise sera terminée. Aujourd'hui, nous nous bornons à recommander puissamment cette importante publication, qui augmente notre trésor de Mémoires sur l'histoire de France.

XXXI

LA CONFESSION

Par l'auteur de *l'Ane mort et la Femme guillotinée.*

Ce livre est une pensée profonde et philosophique dramatisée. Cette pensée la voici :

« Pour l'honnête homme coupable, il n'y a plus de consolation possible aujourd'hui. »

Tel amer, tel décevant que soit cet axiome, on est presque forcé de l'admettre rigoureusement ; car, pour trouver un dénoûment à nos remords, nous n'avons plus la foi naïve du moyen âge, ni la touchante et amoureuse dévotion du XVIIe siècle, ni le scepticisme frondeur et insultant du XVIIIe.

Et ceci, parce que saint Louis, Luther, Fénelon, la Vallière et Voltaire sont bien loin de nous : or, chacune de ces individualités prototypait une croyance ou un doute.

En matière de religion comme en tout, il faut qu'une opinion soit représentée par un homme de génie, pour qu'elle puisse se faire des prosélytes ou conserver ses adeptes. Alors, cet homme poétise, élève, agrandit la foi qu'il professe; et, fausse ou vraie, il la colore de toute la magie de son talent, de toute la puissance de son nom.

Qu'eussent donc été les croisades, le protestantisme, les carmélites, la chaire et les soupers de l'Ermitage, sans saint Louis, Luther, la Vallière, Bossuet et Rousseau?

Enfin, que serait aujourd'hui le libéralisme, sans Benjamin Constant; le romantisme, sans Chateaubriand; le rossinisme, sans Rossini; et la jeune école de peinture, sans Géricault?

Ce qui de nos jours a tué la foi, ce n'est pas l'athéisme, mais, ce qui est pis, l'indifférence, car l'un combat, l'autre méprise; l'indifférence, qu'un homme d'un immense talent a combattue avec une rare énergie. Mais, hélas! *vox clamabat in deserto,* et la fougue de cette éloquence entraînante, le cri de cette conviction terrible vinrent expirer devant cette décourageante et glaciale proposition : « Nous n'avons aucun intérêt à nous assurer de la vérité de certaines idées religieuses. »

Et, dans un siècle aussi positif que le nôtre, cela devait arriver ainsi.

Comme il était impossible de traduire la foi par une équation algébrique, on n'a fait ni du scepticisme, parce que le doute perd un temps précieux qu'on pense employer à la Bourse; ni de l'athéisme, parce que l'athéisme ne se vend plus en librairie; mais on a fait de l'indifférence, parce que cela n'engage à rien. Quelques-uns pourtant ont fait de la croyance, mais alors comme affaires de chiffres.

C'est donc au milieu de cette époque désabusée, sèche et égoïste, que l'auteur de ce livre a jeté son héros, son Anatole.

Figurez-vous un bon jeune homme, ardent et passionné, riche, beau, savant, doué d'un cœur qui tressaille et qui bat à toutes les nobles émotions; un de ces jeunes hommes d'une génération

neuve et forte, qui ne peut vivre que de la vie politique. Mais, comme, grâce à la gérontocratie qui nous opprime, l'enfance de cette vie ne commence qu'à quarante ans, jusque-là, il faut faire quelque chose, combler le fossé, se créer un autre avenir que celui de l'ambition ; il faut souvent se marier, en un mot.

Or, Anatole veut se marier, et, pour se marier au XIXe siècle, il suffit d'avoir un notaire adroit et rusé qu'on députe auprès de celui de la future. Alors, c'est chose triste et bouffonne que de voir les deux hommes de loi minaudant, se caressant, se flattant presque, se disant de doux propos, concédant ceci pour avoir cela, se refusant avec coquetterie, laissant percer un désir pour amener un aveu.

Et voyez!... Ce pauvre Anatole avait à peine eu l'idée de songer qu'il pouvait bien se faire qu'un jour il pensât à se marier, que vingt femmes étaient là, se pressant, se heurtant et l'entourant de toutes leurs séductions : c'était une brune vive et agaçante qui faisait jouer le jeu de ses yeux noirs et brillants; c'était une frêle et timide blonde qui soupirait en élevant un sein vierge ; une autre faisait vibrer le timbre pur et frais de sa voix; celle-là récitait avec enthousiasme des odes d'amour et de gloire.

Anatole ne les comprenait pas. Il songeait à autre chose.

Il songeait à sa liberté, à sa douce et chère liberté qu'il allait peut-être sacrifier en se mariant. Alors, adieu les molles rêveries, adieu l'insouciance, la paresse, la vie au jour le jour, et la gaieté folle du jeune âge, et ces moments de tristesse accablante qui ont un charme si amer ; adieu les longues nuits consacrées au travail ; adieu les rêves d'ambition et de gloire... Enfin, adieu à cette existence pleine et agitée. Tout va maintenant passer sous le niveau de plomb du mariage. Les heures qui fuyaient rapides et qu'on ne comptait plus, on les entendra bientôt sonner d'un ton sourd et monotone...

Pauvre Anatole ! le voilà, lui si bon, si pur, tout honteux de son avenir, prenant les mains d'une jeune fille dans les siennes, lui souriant et dévoilant sans crainte son âme noble et candide. C'était une jeune fille vive et maligne à laquelle on lui avait persuadé de confier son avenir.

— Quel est, pour un homme, l'état le plus heureux? lui demanda-t-elle.

Et lui, sans songer qu'il répondait à une femme..., à sa femme, s'avisa de lui peindre les différentes positions sociales avec chaleur et vérité. D'abord, le militaire vif et fringant, qui se dresse dans un uniforme doré; puis le magistrat calme et froid, providence mixte, qui est à la justice ce que le pape est à Dieu; puis le poëte en délire, le poëte jetant la passion à pleines mains, et, d'un mot, électrisant un peuple...; après eux, le grand seigneur, niais et pauvre rôle, depuis que l'aristocratie de nom s'efface et pâlit devant celle du talent ; mais, après tout, le courtisan garde son hochet, sa livrée et son impudence, et de cela il vit comme un fou de sa marotte; il voit la cour et ses brillants prestiges, des fêtes somptueuses où les femmes sont reines...

— Oh! que je voudrais aller à la cour!... lui dit-elle.

Lui, terrassé, reprit :

— Mais songez donc qu'il est d'autre bonheur, un bonheur tranquille, isolé, obscur, celui qui consiste dans l'union intime de deux âmes qui échappent au monde pour vivre en elles.

— Oh! que je voudrais aller à la cour! reprit-elle encore, l'œil brillant de désir et d'orgueil.

Malheureux Anatole! imprudent! D'un mot, il a tué tout son avenir. Il le voit; car il n'est ni ne sera jamais courtisan; et, pour sa femme, la cour sera le fruit d'Ève. Du courtisan, elle n'a vu que l'étincelant manteau et les brillantes armoiries.

Puis, pendant qu'Anatole se laisse aller à ces pensées désespérantes, on fait sa noce. Ce ne sont que fleurs, parfums et pierreries; les vœux des parents, l'exhortation du vieux prêtre; et, plus tard, le joyeux entraînement du festin, l'ivresse de la danse, la valse tournoyante, l'harmonie de l'orchestre, beaux jeunes hommes, belles jeunes filles; tout se heurte, rit et chante.

Il est là, lui, seul, accablé, plongeant un long regard dans l'avenir, y lisant les chagrins domestiques, les regrets, l'isolement, le déshonneur peut-être. Il contemple une vie entière d'amertume et d'angoisse, et c'est alors qu'on lui ramène sa fiancée, sa femme, encore toute frémissante de la valse qu'elle a valsée avec un autre, le visage pâle, les cheveux pendants et en désordre.

A cette vue, ses pensées deviennent d'une âcreté insupportable; il entraîne sa femme vers la couche nuptiale, et, là, il oublie son

nom de jeune fille, ce doux nom qu'on n'entend qu'une fois et qu'on retient toujours. Il l'oublie... Un horrible délire s'empare de ses sens; et, dans un orgasme convulsif, il étrangle sa fiancée. Les funérailles suivent le mariage.

Lui, n'est pas même accusé... Comme dans *le Légataire universel*, un être de raison répond à tout : c'est l'apoplexie...

C'est ici surtout que se développe le talent tout spécial de l'auteur. Pour avoir une idée de sa puissance, il faut suivre Anatole, oppressé, obsédé par le remords, et cherchant un cœur de prêtre où verser son forfait; puis, eux tous, reculant devant cette épouvantable confession. Lisez, et vous éprouverez, avec Anatole, les émotions accablantes qui naissent du doute, fruit d'une éducation qui ne vous donne ni assez de foi pour croire aveuglément en vous isolant de la vie physique, en vous livrant aux rêveries d'une exaltation ascétique, ni assez de matérialisme pour ne voir dans un meurtre qu'un fait, qu'une action mauvaise, si elle est divulguée; indifférente, si elle est secrète.

Et ce malheureux, haletant sous le remords, cet infortuné qui veut se réfugier dans la croyance d'un autre, et ne la retrouve nulle part telle qu'il l'entend; qui, ayant parcouru depuis le somptueux palais des princes ecclésiastiques jusqu'à l'humble presbytère du curé de campagne, ne rencontre pas une âme qui le comprenne!... Ce malheureux, voyez-le obligé de se faire prêtre pour pouvoir s'absoudre lui-même de ses péchés de laïque, et engourdir sa conscience par de pieux exercices.

Cette pâle analyse n'est rien auprès du drame, qui s'adapte merveilleusement à un style étincelant de verve et de couleur; là, c'est Diderot et son langage abrupt et brûlant; ici, c'est Sterne et sa touche fine et délicate; c'est tantôt une sombre et satanique figure, tantôt un pur et frais tableau qui vous repose des élans passionnés d'une psychologie désespérante.

Il faut le dire en terminant, vous chercherez en vain dans ce livre un plan fortement noué, puissamment conçu, des chapitres se déduisant logiquement les uns des autres, une action claire et froidement raisonnée : de tout ceci point; c'est une œuvre vagabonde, toute vivante de détails et d'épisodes; c'est une imagination fougueuse qui vous séduit, vous repousse, vous égare et vous

attriste; c'est la magie d'un style entraînant auquel l'auteur sacrifie le drame, en se laissant aller à toute la portée de son talent de phraséologue, talent tellement reconnu en lui, que, de nos jours, l'auteur de *la Confession* a dû se faire type, et imprimer à toutes ses compositions un cachet original qui lui assignera toujours une place honorable parmi les écrivains de l'époque actuelle.

XXXII

CONTES ET NOUVELLES

Par M. Merville.

Les deux premiers volumes de ces *Contes* sont connus depuis longtemps; ils reparaissent avec les mots *deuxième édition* sur la couverture et dans la compagnie d'un frère puîné. M. Merville est bien généreux de songer ainsi aux plaisirs d'un public si oublieux de sa nature, qu'il ne sait déjà plus que l'auteur des *Nouvelles* l'est aussi de *la Famille Glinet* et de *la Première Affaire.*

Il est vrai de dire que le conteur ressemble peu au dramaturge et qu'autre chose est de le lire ou de le voir représenter; voilà pourquoi d'excellents confrères ou compères se hâtent de le mettre en pièces. Nous avons vu *le Panier d'argenterie* à la Gaieté, où déjà *les Deux Apprentis,* autre ouvrage du même auteur, avaient figuré dignement. Le Vaudeville nous a donné *les Oubliettes.* Nous verrons sans doute aussi successivement paraître les petits chefs-d'œuvre de M. Merville sur les différents théâtres de Paris; mais nous engageons les auteurs dramatiques à ne pas employer quelques locutions qui ne sont pas de mode ou d'usage, comme, par exemple : *la jeune demoiselle et son père, — l'épouse du colonel, — le petit demande sa mère,* etc. — Il y a beaucoup de ces beautés-là dans les *Contes* de M. Merville. Nous les avions remarquées à la première édition, nous les retrouvons dans la seconde. Décidément, l'auteur y tient.

Le troisième volume se compose de trois nouvelles, qui ne sont ni meilleures ni plus mauvaises que les six autres; mais, dans la disette où nous sommes d'ouvrages remarquables, nous voilà forcé

de les compter pour quelque chose; d'ailleurs, la réputation de l'auteur les recommande. Feu Picard a fait une douzaine de romans qui ne diffèrent entre eux que par le titre, pourquoi M. Merville n'aurait-il pas le même privilége pour ses nouvelles?... Il faut être juste.

NUMÉRO VIII — 21 AVRIL 1830

XXXIII

HISTOIRE DE L'AMIRAL COLIGNY

Par M. de la Ponneraye.

Le temps des biographies est un peu passé; les hommes qui écrivent l'histoire ne se passionnent plus pour un héros; ils commencent à comprendre que les *temps* sont plus intéressants que les hommes, et que le développement d'un caractère appartient au drame, comme le développement d'une époque appartient à l'épopée ou à l'histoire. Qu'un de ces grands hommes paraisse qui imprime, *en apparence*, au mouvement de son temps l'impulsion de son génie, nous concevrons que l'écrivain s'empare de sa vie, cherche dans ses actions les traits de son caractère, *le squelette de son âme*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, et qu'il nous fasse voir la masse obéissante agissant dans le sens des inspirations de cette âme élevée, ou des intérêts qui la dirigent elle-même. Mais nous avons dit que ce n'était qu'*en apparence* que les représentants de la puissance dirigeaient leur époque; et, lorsqu'on étudie à fond cette époque, on voit, en effet, que la puissance obéit à l'intelligence et que les héros ne sont que les instruments des représentants de la pensée. Ces réflexions s'adressent aux biographes qui ont choisi des hommes dont l'éclatante histoire pouvait du moins leur faire illusion. Mais Coligny est-il de ce nombre? Instrument froid et calme d'une attaque passionnée, il n'eut que le courage de la résistance, sans aucune des qualités d'un chef de parti. Il semble, en le comparant aux Guises, que leur rôle était interverti. L'attaque était menée avec la prudente froideur de la

défense, et la défense avec toute la chaleur et l'impétuosité d'une attaque. Les fortunes diverses des deux partis furent une conséquence toute naturelle de cette anomalie, et le vertueux Coligny, si brave et si habile, le Caton protestant, fut constamment vaincu. Sa mort fut digne de sa vie; mais elle fut plutôt celle d'un stoïcien que celle d'un martyr.

M. de la Ponneraye, dont ce livre paraît être le début, est un écrivain consciencieux, mais froid et très-peu dramatique; il eût dû, en étudiant Plutarque, qu'il s'est proposé pour modèle, se pénétrer de cette vérité, que le biographe est à l'historien ce que le poëte dramatique est au poëte épique; et c'est ce qu'il a oublié toujours, car il y a dans son livre bien peu de traits du caractère de son héros; mais, en revanche, beaucoup de récits de batailles, qui n'ont sur les bulletins de nos jours que l'avantage de l'exactitude. Nous espérions y trouver quelques données pour la solution de ce problème historique : comment le protestantisme s'est infiltré dans les grandes maisons de France, et comment s'est formée cette double opposition populaire et aristocratique qui succéda à l'opposition féodale terrassée par Louis XI, et maintenue sous le joug par François Ier.

Mais ces grandes questions sont à peine effleurées; à peine même peut-on découvrir quelles raisons déterminèrent Coligny à embrasser la religion réformée. Sa rivalité avec le duc de Guise, qui suivit si rapidement leur fraternité d'armes, et dont les détails sont si pittoresquement racontés dans une vieille *Vie de Coligny* que l'auteur paraît ne pas avoir lue, ces détails de la jeunesse de Coligny sont seulement indiqués. C'était là qu'était le début du drame; le reste eût suivi tout naturellement : le massacre de Vassi, la bataille de Dreux, les efforts de Coligny pour rallier son parti désespéré, ses désastres, la courageuse résistance du héros dans le malheur, son énergique fermeté quand il se trouve seul à la tête des protestants avec deux jeunes princes de seize ans, dont l'avenir repose sur lui seul; son adroite conduite dans ses négociations avec la reine mère, les intrigues qui endorment sa prudence, son arrivée à Paris, et enfin sa mort; sa mort, qui, à elle seule, est toute la Saint-Barthélemy : c'était un beau drame sans doute; et, si du haut de la tour de Châtillon-sur-Loing, M. de la Ponneraye

avait été s'inspirer du vaste esprit de l'amiral, en contemplant l'aire où se réfugiait cet aigle dans les moments de tempête, il nous eût présenté une vie palpitante d'intérêt, et non un simple récit.

Le nom de Châtillon nous rappelle un fait qui peut avoir quelque intérêt pour nos lecteurs, et qui prouve à quel point l'ignorance des habitants de nos campagnes peut être dangereuse pour le sort des richesses historiques que recèle la France. De cette antique demeure des ancêtres de Coligny, une tour seule est restée, qui domine la ville de Châtillon. Il y a quelques années, des paysans, dans l'espoir d'y trouver un trésor, en sondèrent les murs, et réussirent à découvrir dans leur épaisseur un cabinet voûté; un coffre y était, qu'ils ouvrirent avec avidité; mais, la vue des papiers qui le remplissaient ayant trompé leur attente, ils y mirent le feu.

Quelques feuilles isolées échappèrent seules à cet incendie, qui dura toute une nuit. Ces papiers tombèrent entre les mains du maire de Châtillon, qui s'aperçut avec douleur qu'ils faisaient partie de la collection, sans doute complète, de la correspondance de l'amiral avec la reine mère; perte irréparable, car, depuis longtemps, les historiens s'occupaient vainement à rechercher les matériaux de la négociation de la cour avec le chef du parti protestant, et l'espoir de les retrouver est perdu à jamais.

Revenons à l'ouvrage de M. de la Ponneraye, qui peut être lu comme un récit exact des événements de cette remarquable époque, et dont le style a peu d'élévation, mais se distingue par une correction soutenue. L'auteur, jeune encore, mérite d'être encouragé; mais, surtout, nous l'engageons à supprimer les parallèles, qui sont tout à fait passés de mode; et celui qu'il a pris la peine de faire entre Sertorius et Coligny, pour compléter son imitation de Plutarque, est un vrai hors-d'œuvre qui manque même d'exactitude.

XXXIV

ESQUISSES SUR L'ESPAGNE

De V.-A. Huber; traduites de l'allemand par Louis Levrault.

La campagne de 1823 n'a peut-être eu d'autre avantage que de donner aux Français l'occasion de voir l'Espagne avec sang-froid et

impartialité, et de réconcilier deux peuples qui s'étaient méprisés et assassinés pendant six ans. La haine n'étudie guère, et nos compatriotes qui ont parcouru ce sol à travers les fumées de l'incendie, les décombres, les flots de sang, n'y ont vu que le fanatisme et l'assassinat, et n'ont pas craint d'accabler de leurs dédains un peuple qui, à leurs yeux, ne trouvait de courage que dans l'agonie du désespoir.

Les Anglais, *amis officiels* de ce peuple malheureux, ne l'ont pas jugé avec plus d'impartialité que nous; et, à vrai dire, leur colère contre les Espagnols s'explique par le peu de souvenirs qu'ils ont laissés parmi eux; leur qualité de protestants, leur amour de *comfort* national, leur antipathie pour tout ce qui n'est pas dans les limites exactes de la convenance, leur orgueil surtout, ont été de justes motifs pour éloigner d'eux un peuple aussi original que l'est le peuple espagnol; et l'on peut dire que, tout en assassinant les Français, les Espagnols avaient plus de sympathie pour eux que pour les Anglais qui les aidaient.

De cette guerre sont nés plusieurs ouvrages en France et en Angleterre; la campagne de 1823 en a produit quelques autres; mais voici venir un Allemand qui n'a fait la guerre ni pour ni contre. Nous pouvions espérer qu'un écrivain impartial et consciencieux, comme le sont en général les Allemands, nous apprendrait enfin ce qu'est l'Espagne; mais c'est en vain qu'on chercherait la solution de ce problème dans les *Esquisses* de M. Huber.

Il a donné à son livre la forme d'un roman, et, en cela, il a suivi l'exemple de M. de Salvandy, et d'un écrivain antérieur, M. de Lautier. L'ouvrage de l'un est beaucoup plus intéressant, et celui de l'autre beaucoup plus amusant; mais peut-être, en y semant moins l'esprit, M. Huber a-t-il su y répandre plus de cette couleur locale qui manque trop souvent aux voyages; et si, au lieu de ne montrer qu'une très-petite partie de l'Espagne, les deux royaumes de Grenade et de Séville, il eût embrassé l'ensemble de cette péninsule si variée, si vivante de souvenirs, il eût pu offrir au lecteur un livre complet.

Mais, pour peindre quelques caractères, pour faire un drame médiocre, il a négligé ce sol qui, à lui seul, est un drame vivant. Son Andalousie est peinte au pastel; nous n'y avons point retrouvé

cette Séville si merveilleuse, avec ses palais moresques, ses maisons éclatantes de blancheur, ses colonnades élégantes, ses aqueducs, ses *huertas,* son beau Guadalquivir, sa magnifique *Alameda,* ses superbes couvents ; nous n'avons pas vu non plus dans ses rues étroites cette population si animée, si brillante, si riante dans ses riches et pittoresques costumes.

Mais surtout nous avons en vain cherché ces somptueuses courses de taureaux, drames sanglants et palpitants d'intérêt, où les acteurs, en habits de fête, resplendissants de satin et d'or, semblent se jouer de la vie, aux acclamations de vingt mille spectateurs. En vain aurions-nous suivi l'auteur de Cadix à Gibraltar : il ne nous a point fait traverser cette *sierra del Niño,* où tantôt l'on s'égare à travers les forêts de liéges, les bosquets d'arbousiers et d'oliviers sauvages, et où tantôt on suit le cours de petites rivières ombragées de lauriers-roses, d'orangers séculaires et de grenadiers; il ne nous a point arrêté dans les villes si pittoresquement suspendues aux flancs d'un rocher, au sommet d'une montagne, ce *Vejez,* cette *Alcala de los Gazules,* dont les habitants, isolés comme l'aigle dans son aire, ont conservé les mœurs des Mores, sur qui ils ont conquis ces asiles presque inaccessibles.

Le tableau sublime que présente le détroit de Gibraltar au voyageur qui contemple, du haut des montagnes d'Algésiras, l'Europe et l'Afrique, l'Océan et la Méditerranée, ce tableau n'est pas même esquissé ; c'était bien la peine d'y conduire le lecteur ! Cette ravissante Andalousie est encore à décrire, avec ses merveilles de la nature et de l'art, Valence avec ses vejaz, l'Asturie et la Navarre avec leurs montagnes.

M. Huber a dit que le peuple espagnol était le plus poétique de l'Europe, le seul qui eût conservé une physionomie nationale, et qui n'eût point perdu son empreinte sous l'uniforme de la civilisation. Pourquoi n'a-t-il fait qu'entrevoir cette vérité?

Au moment où l'on s'occupe en Allemagne avec tant d'ardeur de la littérature espagnole, il est à regretter que le sol où elle a pris naissance ait si peu inspiré un enfant de cette docte et poétique Allemagne. Quoi qu'il en soit, son livre sera lu par toutes les personnes qui aiment les scènes où l'intérêt du drame se joint à la représentation fidèle des localités; nous recommandons surtout

celle de la venta de Cardeñas, de la foire de Mairena, de la nuit de la Saint-Jean, et du massacre des prisonniers à Grenade. La traduction se distingue par une grande facilité qui lui donne presque le cachet d'un ouvrage original; cette qualité fait pardonner quelque chose de lâche et de peu soigné dans le style.

XXXV

VOCABULAIRE FRANÇAIS ALGÉRIEN

Par M. Marcel.

Il pleut aujourd'hui des ouvrages sur Alger, et, à voir le catalogue de tout ce qui se publie sur cette ville, on ne sera plus tenté de dire que les Français ne voyagent point; il n'y a pas de journal qui n'ait ses colonnes remplies de notices sur Alger, pas d'éditeur qui ne nous offre quelque description du pays, pas de géographe qui n'étale la carte du littoral et les plans de la ville. Nous croirions, en vérité, que toute la France a été *prisonnière en Alger,* si nous ne connaissions les innocentes rubriques du charlatanisme des faiseurs de livres. Celui que nous annonçons n'a point été fait par un charlatan : c'est un dictionnaire français-algérien; il contient environ trois mille mots du dialecte arabe vulgaire, écrits avec la prononciation française.

Nous ne répondrions pas que M. Marcel, ancien directeur général de l'imprimerie en Égypte, n'y ait glissé quelques mots de son dictionnaire égyptien; mais, tel qu'il est, ce petit livre, le plus petit de tous ceux qui ont été imprimés à l'usage de l'armée, sera aussi le plus utile aux militaires qui la composent; nous le leur recommandons vivement; il est d'un format commode, et il ne lui manquerait qu'une planche de caractères arabes et une petite grammaire pour être complet. Si le gouvernement avait eu le bon esprit de faire exécuter un pareil livre par son professeur d'arabe vulgaire, ce savant eût été plus utile au pays qu'en donnant des leçons trois fois par semaine à ses cinq élèves; mais un gouvernement pense-t-il à toutes ces choses-là? Les officiers de l'armée remercieront M. Marcel d'y avoir pensé pour lui.

XXXVI

MÉMOIRE CONCERNANT LES RECHERCHES ET LES DÉCOUVERTES MÉDICALES DU SIEUR LABOUREY, CHIMISTE

Si l'auteur de ce livre avait confié son manuscrit aux éditeurs parisiens, ils ne lui eussent certainement pas laissé le titre mesquin qu'on vient de lire, et que le modeste M. Labourey, demeurant à Paris, rue de Bourgogne, 40, a cru devoir conserver à son œuvre. Comment les personnes à qui il a lu le fruit de ses veilles avant l'impression ; comment M. Labourey lui-même, trop modeste lorsqu'il se traite de *fat* dans l'épigraphe de son livre ; comment les compositeurs, protes, imprimeurs de toute espèce enfin, n'ont-ils pas senti l'importance sociale d'un pareil ouvrage, et la nécessité d'attirer sur lui les regards des gouvernants et des gouvernés, en mettant sur sa couverture : *De la Charte, considérée dans ses rapports avec les purgatifs.* Certes, aujourd'hui que l'on demande de tous côtés ce que l'on appelle, je crois, des lois organiques, c'est-à-dire des lois en harmonie avec le pacte fondamental qui..., etc. ; certes, c'était le cas de ne laisser ignorer à personne que M. Labourey creusait un nouveau sillon législatif. Voici comment : ce monsieur, qui est chimiste par état, philanthrope par goût, et grand homme de naissance, a trouvé, « en observant la nature avec sévérité, un dépuratif parfait, un auxiliaire vital qui doit guérir toute sorte d'affections morbides, sauf quelques exceptions impérieuses ». (Pure modestie !) Eh bien, croirait-on qu'il existe une loi ou décret du 18 août 1810, qui défend le *débit* de toute découverte médicale qui n'a pas été examinée et jugée par les médecins ? Voilà ce qui révolte M. Labourey ; certainement, il y a de quoi. Il déclare les médecins juges incompétents dans ces matières ; et nous sommes obligé de nous ranger à son avis, car il s'appuie sur des raisons si péremptoires, qu'il n'y a pas moyen d'aller contre. Il dit, en effet, que « il n'est pas plus nécessaire d'être médecin pour juger une découverte médicale, qu'il n'est nécessaire d'être jurisconsulte pour être juré, et même pour être législateur, puisqu'en supposant l'extrême, d'après la lettre de la

loi, des hommes illettrés, moyennant le cens, peuvent siéger aux assises et à la Chambre législative ». Cet argument est irrésistible; et il est évident dès lors que, constitutionnellement parlant, il suffit de payer le cens pour être médecin. Aussi M. Labourey demande-t-il, pour sa découverte, ce qu'il nomme *l'expérience constitutionnelle.* Je trouve l'expression excellente, et d'autant meilleure, qu'elle est neuve, ainsi que le fait qu'elle représente. Il consiste à appeler à l'examen du remède les premiers individus venus, pourvu qu'ils ne soient pas médecins, et, je présume, pourvu qu'ils payent le cens; quoique M. Labourey n'exige pas cette condition, elle me paraît indispensable. Voilà certainement une des applications les plus fécondes, les plus directes et les plus heureuses qui se soient jamais faites du gouvernement représentatif. Nous la recommandons à tous les ministères vraiment amis du pays, comme M. Labourey donne à tous les malades *vraiment amis de l'indépendance* cette règle de conduite : « On peut toujours *prendre les évacuations,* pour apprécier l'ordre intérieur. Par ce moyen, on se délivrera d'une affection pour l'ordinaire incurable, *puisqu'elle accompagne dans la tombe celui qui en est frappé.* » Certes, j'ai entendu parler de bien des maladies obstinées, mais jamais à ce point-là; et il faut vraiment avoir un entêtement surnaturel, pour se faire enfermer dans une bière, afin de ne pas quitter son ennemi. Chacun son goût; mais nous doutons fort que le goût des malades soit de suivre le conseil de M. Labourey pour se débarrasser d'une pareille entêtée.

Au reste, M. Labourey ne s'adresse pas seulement aux malades; il en appelle « *au siècle des lumières,* qui, bien convaincu que *l'intelligence humaine n'est pas un sac* (sac n'est pas mal, seulement il aurait fallu dire quelle espèce de sac, il y en a tant!), voudra voir expirer ce *dégradant* despotisme, qui étouffe le génie ». Est-ce que, par hasard, M. Labourey aurait peur d'être étouffé? Oh! qu'il se rassure, nous ne sommes pas en Turquie, et il ne recevra pas le lacet.

Mais nous n'avons encore parlé que des idées de M. Labourey; reste à examiner le style. Il est plein d'images, animé, poétique; quelquefois, une phrase, une petite phrase d'une ou deux lignes, renferme un drame tout entier; celle-ci par exemple : *Une fluxion*

se présente, l'auxiliaire vital travaille à la détruire. N'est-ce pas là une scène dramatique tout entière? Voyez-vous cette scélérate de fluxion qui se présente audacieusement, non pas une de ces petites fluxions qui se contentent d'enfler une joue ou de bouffir un œil, comme en a si souvent mon pauvre petit portier, ce qui l'oblige d'aller à l'école des frères ignorantins avec un mouchoir à carreaux bleus en marmotte; mais une de ces bonnes grosses fluxions qui se logent dans une poitrine, s'établissent dans un poumon, et là vous mènent une vie de bombance et de cocagne aux dépens du pauvre patient, qui ne peut plus souffler ni remuer pied ou patte; voilà un ennemi digne de *l'auxiliaire vital;* aussi arrive-t-il brusquement; il saute hors de sa boîte tout armé (c'est une poudre), il se souffle dans les yeux de la fluxion, et, tandis que celle-ci est occupée à chercher son mouchoir pour s'essuyer les yeux, et tâcher de s'y reconnaître, il l'entoure d'un nuage de poussière, la suffoque, l'étouffe, et la laisse morte sur le champ de bataille, quitte au malade à l'expectorer ensuite; cela ne regarde plus *l'auxiliaire vital:* il a fait son affaire en détruisant la fluxion, son ennemie mortelle, à ce qu'il paraît. Nous ne finirions pas si nous voulions citer toutes les beautés de cette sorte qui se trouvent dans cette simple brochure.

Aussi n'est-ce pas seulement aux ministres, aux apothicaires, aux députés, aux sages-femmes, aux pairs de France, aux magistrats, aux malades, aux infirmiers, aux médecins, aux chimistes et aux marchands de tabac, que nous recommandons cet ouvrage, si éminemment social et constitutionnel, mais encore à tout ce qui s'occupe de littérature, comme poëtes, dramaturges, romanciers, épiciers, etc., etc.

NUMÉRO IX — 28 AVRIL 1830

XXXVII

ORDONNANCE SUR L'EXERCICE ET LES ÉVOLUTIONS DE LA CAVALERIE, DU 6 DÉCEMBRE 1829

École de peloton à pied et à cheval.

Il y a quelques années, je passais par Pontivy, où était en garnison le régiment de... J'y trouvai un de mes vieux amis, qui appartenait à la classe honorable mais malheureuse et persécutée des lieutenants. Nous renouvelâmes connaissance à la table de la meilleure et unique auberge de *l'endroit.* Je le plaignais un peu d'être condamné à habiter une si triste ville, et pendant si longtemps. Je me souviendrai toujours de sa réponse : « C'est un assez vilain port de mer, me dit-il, mais c'est une excellente garnison de cavalerie : bons fourrages, bonnes écuries, admirable terrain de manœuvres; la vie y est à bon marché, et les logements ne sont pas chers. » Admirable dévouement, qui lui faisait plus penser à ses chevaux qu'à lui! Officier modèle, qui avait fait le sacrifice de sa vie au noble métier des armes! — « Mais comment passez-vous votre temps? — Oh! très-bien. D'abord, à partir de minuit, on ne dort guère; on se dorlote un moment, on se lève, on flâne autour du quartier, pour voir si les *romains* sont tranquilles. Arrivent deux heures : on assiste au repas des chevaux; on se jette un moment sur son lit pour attendre le pansage; on voit *brosser le lapin* une heure; l'abreuvoir, l'avoine, la botte, l'instruction, les distributions, en voilà jusqu'à neuf heures. On déjeune, on flâne au café; puis on se jette un moment sur son lit pour attendre la parade; ensuite, la théorie jusqu'à heux heures. On revient chez soi, on se jette un moment sur son lit, jusqu'au pansage, qui vous mène à quatre heures; on fait un tour de promenade, pour attendre le dîner. Après le dîner, l'exercice à pied, ou le maniement du sabre; on flâne au café jusqu'à huit heures; on se jette un moment sur son lit avec la théorie, et en voilà jusqu'au lendemain; et puis c'est toujours la même chose. »

Qu'on dise après cela que les officiers sont oisifs! Pour moi, on m'eût donné quatre vies, que je n'aurais pas cru pouvoir venir à bout de faire tout cela; et surtout le terrible *recommencer* m'eût tué au bout de huit jours. Mais, grâce au ministre de la guerre, voici de la variété jetée au milieu de la monotonie de la vie militaire.

Mon pauvre ami avait mis dix ans à apprendre quatre cents pages du règlement provisoire qui dure depuis trente-cinq ans; points et virgules, alinéas, il savait tout : car un bon officier doit apprendre tout cela; et le voilà forcé de passer dix autres années à apprendre quatre cents autres pages du règlement définitif jusqu'à nouvel ordre. Hélas! je crains bien qu'il ne puisse plus se jeter *un moment sur son lit,* car la vertu soporifique de la théorie l'y retiendrait trop longtemps.

Ce qui m'a le plus intéressé dans cette nouvelle théorie, c'est que la « leçon en couverte » est supprimée. Horace Vernet en soupirera; que va devenir la *Première Leçon d'équitation?* Mais combien les pauvres conscrits béniront l'humanité de MM. les membres de la commission qui ont supprimé l'usage barbare de mettre les os de leurs coccyx en contact immédiat avec l'épine dorsale du cheval, contact si douloureux, hélas! mais moins douloureux encore que le contact entre l'échine du malheureux et la terre du manége qui en était la conséquence si naturelle.

Mon ami appelait cela se mouler, quand c'était la boue qui recevait le pauvre cavalier, et se lithographier, quand c'était le pavé...

Mais les conscrits disaient que le lieutenant était un farceur, et trouvaient cette variété très-monotone.

Pourquoi traiterions-nous scientifiquement cette œuvre, qui a coûté six ans de travaux à MM. les membres de la commission? Ils l'ont fait si peu scientifiquement eux-mêmes! Nous espérions y trouver une instruction différente, pour la cavalerie légère, de celle que reçoit la grosse cavalerie; mais point! et à toujours les hussards escadronneront comme les gros frères. Nous engageons ces messieurs, ou ceux de la prochaine commission, ou plutôt le ministre, à méditer sur les réformes que l'artillerie a faites dans son sein. Elle a commencé par se procurer les canons les meilleurs possibles, le plus grand nombre de chevaux pour les traîner, la

meilleure organisation pour les mettre en action; puis l'instruction est venue d'elle-même, par l'observation et les meilleurs moyens pratiques.

NUMÉRO X — 5 MAI 1830

XXXVIII

DE LA POLITIQUE ET DU COMMERCE DES PEUPLES DE L'ANTIQUITÉ

Par A.-H.-L. Heeren; traduit de l'allemand par H. Suckau.

Une des tendances les plus remarquables de l'intelligence humaine est celle qui l'entraîne aujourd'hui vers l'étude de l'histoire. C'est là comme un besoin instinctif, comme une voix intime et de conscience qui lui révèle que c'est à cette source, jusqu'ici inconnue et troublée, qu'il faut aller puiser la vérité politique et l'enseignement moral; que c'est à cet oracle infaillible, s'il est compris, qu'il faut demander la solution de toutes ces hautes questions qui tourmentent aujourd'hui les sages, et d'où dépend le bonheur des masses. En même temps, et il n'y a point là de contradiction, jamais les historiens n'obtinrent moins de crédit et n'exercèrent moins d'influence. On a dans l'histoire une espèce de confiance vague et abstraite; mais, pour ses interprètes, on n'a que de l'indifférence, ou même de l'antipathie. Nous ne nous laisserons pas aller à répéter les critiques si souvent faites des historiens anciens; il y a là force de chose jugée. Nous ne voulons pas non plus trop insister sur la faiblesse des modernes, qui nous paraît évidente. Il nous semble plus utile de rechercher ce que l'on attend de l'histoire, sans en avoir une idée bien nette, et quelles peuvent être son influence et sa mission; nous nous serons, par là même, rendu compte du peu de succès des efforts tentés récemment. En trouvant dans quel esprit, suivant quelle méthode l'histoire doit être étudiée et enseignée, nous trouverons pourquoi cet enseignement et cette étude portent de nos jours si peu de fruit.

L'histoire ne peut plus se borner à n'être qu'un recueil de faits indigestement agglomérés. On lui a reproché justement de n'avoir été longtemps que la biographie des rois ou des chefs de l'aristocratie. Maintenant, par une révolution qui l'a atteinte aussi, elle ne s'occupe plus que de quelques luttes de détail des peuples contre ce qui nous paraît aujourd'hui leur oppression, de l'esprit démocratique et irréligieux contre les organisations militaires et sacerdotales. L'un et l'autre point de vue sont également incomplets et faux.

Il y a aussi une autre cause de fausseté : c'est cette impartialité prétendue, imposée de nos jours aux historiens et affectée par eux, mais qui n'est, au fond, que le défaut de méthode et de largeur de vues. Il faudrait, d'après ce système mesquin, se borner à reproduire les faits suivant ce hasard apparent qui les fait se succéder les uns aux autres, et non pas s'efforcer de les coordonner d'après une vue générale de leur enchaînement logique, de faire saisir leur continuité homogène et leur génération réciproque. L'histoire, bornée à n'être plus que la reproduction inanimée d'événements passés, n'est guère qu'une lanterne magique qui peut encore émouvoir et amuser, mais qui ne peut aspirer à instruire et à moraliser. Ainsi rapetissée, elle n'a plus d'attrait pour les intelligences élevées, pour les esprits noblement exigeants. Il est temps de la réhabiliter. A l'envisager philosophiquement, l'espèce humaine peut être considérée comme un être collectif qui se développe suivant des lois que l'on peut observer en telle sorte que, d'après le passé, il soit facile d'établir la tendance et de conclure l'avenir. Le rôle de l'historien consiste alors à étudier ces lois et les développements successifs qui en sont le témoignage. L'histoire devient une science positive qui a pour objet l'étude de l'humanité. Elle est plutôt la science générale qui comprend toutes les sciences et leurs perfectionnements, tous les sentiments, toutes les révolutions politiques. Elle doit rendre compte de tous les pas qu'a faits l'humanité dans la carrière qui lui est assignée, expliquer comment tous les faits généraux ne sont que des termes de séries dont elle détermine l'origine et la tendance. Et, si elle se place au point de vue religieux, elle montre alors comment l'espèce humaine, déposée sur la terre par son Créateur pour y remplir

une fonction prédéterminée, y accomplit incessamment ses décrets successifs et obéit à une révélation continue.

Les diverses religions sont alors autant d'initiations par lesquelles les hommes ont acquis une connaissance de plus en plus parfaite des lois de l'œuvre de Dieu, des devoirs moraux qu'il leur a prescrits, des constitutions politiques auxquelles il les a soumis.

On sent aisément tout ce qu'une telle étude, rationnelle ou passionnée, philosophique ou religieuse, a de vaste, d'utile, de satisfaisant.

Par elle, le passé étant bien observé et bien apprécié, on peut voir ce que l'avenir doit être et travailler dans le présent à le hâter sans secousse, sans incertitude. Ainsi, l'on peut se trouver délivré de tous ces tâtonnements politiques, de ces lamentables erreurs, dont le résultat est la perte de richesses et de travaux énormes, la destruction violente de vies humaines, l'anéantissement plus horrible encore de moralités et de sympathies communes. En outre, après avoir acquis et produit une telle évidence, on peut sans scrupule passionner les hommes pour des résultats dont la nécessité est démontrée. Tant de nobles cœurs qui ont besoin d'être utiles à leurs semblables, ne sont pas glacés par l'incertitude, comprimés par le découragement! Le dévouement alors est éclairé par la science; la chaleur religieuse est réconciliée avec la raison : une révolution est faite.

Ce n'est donc point à être libre de tout esprit de système que l'historien doit mettre sa gloire, c'est à suivre un bon système, ou, en d'autres termes, à coordonner les faits historiques de manière que leur enchaînement soit clair et instructif, et que la loi s'en trouve déterminée. Des travaux conçus dans cet esprit sont encore à faire.

M. Heeren appartient à cette nouvelle école historique qui vieillit déjà. Il affecte aussi l'impartialité, et repousse toute coordination systématique. C'est au moins ce qu'il est permis de conclure de son introduction, qui tend à donner une idée générale de l'ensemble de l'ouvrage, dont la traduction n'est pas encore complétée. Suivant lui, une véritable théorie politique est étrangère à des recherches fondées sur un plan purement historique. Il est vrai que, par une heureuse contradiction, il critique ces chimères

de contrat social dont se sont occupés les philosophes du dernier siècle. « L'État, ajoute-t-il, n'est point une invention faite à une époque fixe, c'est une institution qui, en se formant insensiblement, tira son origine des besoins et des passions de l'humanité. » C'était là une idée capitale, mais qu'il a laissée mourir stérile. Cependant, après avoir entrevu que la société est, dans son origine, le produit des passions et des facultés de l'humanité, il restait à chercher, comme par une conséquence naturelle, comment ses transformations diverses lui sont imprimées par les modifications successives de ces mêmes passions et de ces mêmes facultés; il fallait s'efforcer de découvrir quelles étaient les lois suivant lesquelles l'organisation humaine produit les divers phénomènes sociaux, et ce qu'ils ont nécessairement de semblable et d'identique en résultat de cette origine commune et unique.

Il y a aussi dans la conception primitive de cet ouvrage quelque chose de ce caractère étroit qui marque, en général, les travaux philosophiques de notre époque. L'auteur a cru pouvoir rendre compte du commerce des peuples de l'antiquité et de leur forme de gouvernement sans s'occuper de leur état religieux, sans présenter en même temps l'exposé de leurs idées scientifiques et morales. Il résulte de là que son ouvrage a un aspect mesquin et incomplet; on sent toujours à côté de soi une lacune qui distrait et importune. Cette omission volontaire nous est d'autant plus pénible, qu'elle nous prive justement de la grande explication des sociétés, de ce qui fait la raison de leur existence, la règle de leur conduite et de leurs entreprises. En effet, comment concevoir complétement et avec netteté quelles étaient les relations commerciales d'un peuple, si l'on ne connaît pas l'esprit qui les animait, c'est-à-dire si l'on ignore ce qu'étaient pour lui les autres peuples en vertu de sa religion et de sa doctrine? comment apprécier l'organisation politique, la nature des pouvoirs qui la composaient, si l'on n'en connaît pas la sanction, si l'on ne sait pas comment les divers ordres étaient constitués religieusement les uns à l'égard des autres?

M. Heeren prétend que la religion a toujours un plus haut degré d'importance, à mesure que l'on remonte dans l'histoire des peuples. Nous croyons cette assertion peu justifiable, et elle nous semble n'avoir été produite que dans la vue de la conclusion qui

en découle, et que nous repoussons. Mais lui, du moins, qui s'occupait précisément des peuples de l'antiquité, n'aurait-il pas dû porter quelques investigations sur ce qui, suivant lui, était alors si important? Nous savons bien qu'il aurait été ainsi entraîné en dehors de la spécialité dans laquelle il s'était enfermé. Mais il peut être utile de se livrer, comme il le fait, à des recherches secondaires, quand l'idée générale a été adoptée et reconnue, et qu'alors elles tendent ainsi à la compléter et à la vérifier. Jusque-là, ces travaux de détail n'ont aucun caractère tout à fait satisfaisant, aucune importance définitive. Ce ne sont que des matériaux préparés à l'historien futur, au philosophe qui en saura discerner la valeur.

Sous ce rapport, qui laisse encore place au mérite et matière aux éloges, l'ouvrage de M. Heeren nous paraît être une compilation estimable de tout ce que l'antiquité nous laisse pénétrer sur ses ressources et ses entreprises commerciales. Il y a un appareil d'érudition vaste et de bonne foi. Les renseignements de statistique et de géographie sont abondants et sûrs. Nous avons surtout remarqué l'intéressante digression qui a pour objet l'explication des ruines de Persépolis. En résumé, c'est un ouvrage important, utile; mais ce n'est pas un ouvrage définitif.

XXXIX

LES DEUX FOUS, HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

Par P.-L. Jacob, bibliophile, membre de toutes les académies.

Rien ne prouve mieux l'absence de vues sociales que les travaux de quelques écrivains, hommes de talent du reste, mais dont la myopie n'aperçoit dans l'histoire que des faits isolés; tout l'art de ces messieurs se borne à chroniquer comme dans l'enfance des lettres, et ils s'imaginent déguiser leur inutilité par la bizarrerie, ou, si l'on veut, par la simplesse du vieux langage. C'est joindre la pauvreté de la forme à la pauvreté du fond; et, comme le style des vieilles chroniques demande aujourd'hui une étude particulière, il est triste de voir se conserver dans une imitation puérile

de vieilles tournures de phrase, dans l'emploi de mots rayés à jamais de notre dictionnaire, une vie qu'une meilleure direction eût pu rendre plus profitable à la société que les volumineuses et prolixes plaisanteries de M. Jacob. Un homme peut, à la rigueur, être atteint de la maladie des livres à demi rongés, il peut trouver du plaisir à la lecture de quelques fabliaux des siècles passés, sans que la pensée philosophique y fasse chercher la marche progressive des idées, et les épurations successives du langage ; de même qu'il y a des amateurs de médailles étrangers à la science numismatique ; mais il devient en quelque sorte coupable de reproduire, dans une époque avancée, des formes vieillies, quand elles ne protégent pas des aperçus nouveaux ou de nouvelles données sur les temps anciens. Les chroniques, les premiers livres imprimés ont eu, aux époques de leur apparition, une influence relative d'avenir ; ceux qui les écrivaient étaient supérieurs aux autres ; ils remplissaient une fonction d'autant plus importante qu'elle était rare. Ainsi, les joyeusetés rabelaisiennes préparaient Molière dans une littérature plus parfaite ; ainsi, Marot et Montaigne sont venus en leur temps, comme Corneille et Racine en le leur ; mais vouloir nous faire retourner aux faits et au langage de l'enfance, alors que nous avons atteint la délicatesse d'expressions et de goût qui caractérise la maturité de la raison, et qui signale la victoire de l'âme humaine sur la matérialité des siècles grossiers, c'est avouer l'impuissance de ses facultés ; c'est donner à la mémoire l'importance que doit avoir la pensée. Le souvenir n'a de valeur que pour prévoir. C'est ainsi que l'histoire appartient aux sciences, dont l'application constate à chaque instant l'utilité.

M. Jacob, puisque tel est le nom de l'auteur des *Deux Fous* et des *Soirées de Walter Scott*, aurait dû considérer que le romancier écossais, antiquaire fort érudit, n'a point écrit ses chroniques dans le langage des époques qu'il retrace, comme s'il en avait été le contemporain. Il s'est borné à peindre fidèlement des coutumes oubliées, mais avec toutes les ressources modernes ; ce qui lui donnait sur les temps anciens un avantage immense. M. Jacob, en comprenant son infériorité de conception et d'exécution, a cru prudent de mettre dans ses productions le plus d'importance à la chose secondaire ; il n'a emprunté à Froissart que le jargon qu'il

ne dépendait pas de Froissart de ne point avoir. Walter Scott a écrit pour des lecteurs du XIXe siècle; M. Jacob écrit pour ceux du XVIe. L'Écossais a écarté avec soin tout ce qui pouvait choquer nos mœurs actuelles; le *Bibliophile* ne semble rechercher que la grossièreté des siècles passés, le cynisme de langage et d'action. M. Jacob n'est pas de son temps, c'est tout dire; il ne sympathise avec personne; dans l'existence de ses livres, les heures sont des années; de même, quand on ouvre des tombes, les hôtes qui s'y trouvent encore tout entiers se réduisent bientôt en poussière. Un livre n'a de vie que par l'avenir de l'esprit qu'il renferme.

Il y avait cependant dans l'époque que M. Jacob avait choisie de quoi fournir à un écrivain moderne, doué de l'esprit de son temps, des tableaux gracieux sans indécence, et des situations dramatiques intéressantes, fortement animées par les personnages qui sont mis en scène; il y avait surtout de quoi poétiser, en se plaçant au point de vue de ce règne qu'on appelle vulgairement la renaissance des lettres; il y avait même dans la fable des *Deux Fous* quelque chose d'heureux et d'actuel qui pouvait exciter en nous ce sentiment de reconnaissance qu'on doit toujours éprouver pour un meilleur être. Mais ce n'est point faire assez que de montrer le présent supérieur au passé; il faut encore laisser pressentir un avenir au-dessus de nous. Le personnage de Caillette est une création toute moderne; c'est aussi le seul auquel on porte quelque intérêt dans le livre de M. Jacob. Ce jeune homme, beau de corps et d'esprit sain, forcé de succéder à son père dans la charge de premier fou du roi, héréditaire comme toutes les charges de la couronne, est une idée de notre époque. Le fou Triboulet est marqué sur toutes ses difformités du millésime de 1524; mais il fallait que M. Jacob se montrât par la pensée le prophète de nouvelles améliorations. C'est du concours de ces perceptions différentes que se compose un livre non-seulement utile, mais amusant. Celui de M. Jacob n'est ni l'un ni l'autre; on se fatigue des détails usés que toute l'habileté du bibliophile du vieux langage ne saurait rendre moins oiseux, et les bonnes choses y sont obstruées par les mauvaises. On répugne à voir pendant un mois Diane de Poitiers livrée à François Ier par Caillette, qui en est épris, quand M. de Saint-Vallier, son père, condamné à mort, languit dans un cachot. Le

monarque, isolé des événements de son règne, est d'une petitesse effroyable. En somme, M. Jacob a dépensé 400 pages in-octavo pour gâter ce qui, réduit en un petit in-douze, eût obtenu quelque succès.

Est-ce pour venger M. Victor Hugo du reproche qu'on lui a fait de ce vers :

Si j'allais ressortir avec des cheveux blancs,

que M. Jacob a fait tout à coup blanchir la tête de M. de Saint-Vallier?

Nous ne saurions le dire; mais ce cachot de la Conciergerie, où l'ami du connétable de Bourbon supporte sans remords le poids de ses peines morales, est peut-être celui où Marie-Antoinette, reine de France, éprouva le même effet des mêmes angoisses.

XL

CIRQUE LITTÉRAIRE

(Premier trimestre)

« De jeunes poëtes ont jeté dans la littérature des projets de réforme et d'agrandissement. » Telles sont les deux premières lignes qui ouvrent l'arène; c'est une belle et grande entreprise. Nous y applaudissons de toutes nos forces; mais quels sont les moyens tentés pour y réussir? « Le mot *liberté*, ce mot magique et terrible, est celui qu'ils ont *gravé* sur leur étendard. »

Nous pensons que, connaissant mal le vieil adage : « Aux grands maux les grands remèdes, » les jeunes poëtes du *Cirque* se sont imaginé, par une inversion permise dans le *métier* qu'ils choisissent, qu'il fallait entendre : « Les grands *mots* aux grands remèdes; » c'est une petite variante à la manière de Bazile, et Bazile est un type dans ce misérable XIXe siècle. La liberté! que ce mot est doux aux oreilles encore rouges de la brutale caresse d'un professeur irrité! il n'y a pas d'écolier qui ne fasse sur ce *grand mot* une longue amplification dont la pensée n'exprime, après tout, que le plaisir de tout dire et de tout faire, les devoirs exceptés; car, dans l'ignorance du pauvre enfant, ce qui a le caractère d'une obligation prend aussitôt l'aspect de l'esclavage, et, dans les rangs de cette

société naissante du collége, il n'est pas un seul petit bambin qui ne recèle l'âme d'un Brutus et l'esprit d'un révolutionnaire, malgré tous les règlements universitaires, les sermons de l'aumônier, et nous dirons même en vertu des règlements et des sermons.

« Notre devise est liberté pour tous, s'écrient donc *les jeunes poëtes,* en agitant en l'air la première livraison du *Cirque littéraire ;* accourez, abonnés! entrez, messieurs! entrez, mesdames! *si le succès couronne nos efforts,* nous ne serons pas de ceux qui oublient après le triomphe les promesses qu'ils ont faites. Le *Cirque littéraire,* n'a d'autre but *que de conquérir des encouragements et des conseils, de rappeler l'union entre les bannières opposées.* » Un moment, s'il vous plaît, messieurs! avez-vous déjà oublié les projets de réforme et d'agrandissement que vous avez jetés dans la littérature? Bon Dieu! comme vous courez vite! vous n'attendez pas même le triomphe pour oublier vos généreuses promesses! Vous rappelez-vous bien tout ce que votre professeur vous disait hier magistralement sur la *logique?* Et je demande la permission d'écrire ce mot en lettres capitales de la grosseur de celles de votre *liberté* et de votre *Cirque,* pour que vous y attachiez une importance relative, car c'est quelque chose d'assez utile que la *logique,* surtout dans *la lice où les rivaux sont appelés et à juger et à combattre.*

Les informations que nous avons prises sur les fondateurs et rédacteurs du *Cirque littéraire* ayant confirmé nos soupçons (le doyen a vingt ans), nous changerons nos critiques en conseils, et nous leur dirons sans fiel : Avez-vous pensé, pauvres petits, que, pour faire, il fallait savoir, et qu'on s'exposait à recevoir de rudes coups dans l'arène, où les amours-propres s'entre-choquent et forment les partis? Avez-vous réfléchi que vous pouviez devenir les premiers martyrs de votre cirque sous la dent dévorante de ce tigre que vous nommez liberté? Aujourd'hui, *liberté* et *cirque* sont termes synonymes qui ne retracent à l'esprit que des combats; l'avez-vous senti? Serez-vous assez forts pour dompter cet ennemi que vous appelez à vos jeux, quand ses mille volontés s'y feront retentir, quand toutes les couleurs y seront confondues, quand, au lieu de réforme, vous n'y trouverez que confusion? La liberté est un mot de critique et de trouble qui ne s'accorde pas avec l'harmonie inventée par Orphée pour civiliser le monde. Les doux sons

de la lyre seraient toujours couverts par le clairon des batailles. Il n'y a pas de bannière pour les poëtes, le poëte ne suit personne; il parle, et sa voix est toute-puissante dès qu'elle exprime les sentiments les plus généraux; il sympathise avec toutes les écoles dès qu'il est, comme M. de Lamartine, l'organe de l'ordre que nous appellerions Dieu, si vous pouviez nous comprendre.

Cependant, nous serions injuste de ne pas donner des encouragements à M. Armand H... Il a écrit cette strophe de la ballade *le Pirate :*

> J'ai soixante ans et j'ai blanchi sur l'onde.
> Un prisonnier, vieillard pâle et tremblant,
> M'a dit un jour : « Crains-tu celui qui gronde
> Là-haut sur nous?... Sais-tu ce qui t'attend
> Dans l'autre monde? »

M. Léon Legault a aussi fourni des vers sous la rubrique *Ode;* M. Charles Cavet, sous celle de *Méditations;* et M. Belcourt fait des contes. En vérité, tout cela est assez triste et assez drôle; mais ce qui doit assurer le succès du recueil, c'est, il n'en faut pas douter, cet avis, que nous nous empressons de transcrire pour l'édification des amateurs: « Les poésies présentées par les souscripteurs seront insérées gratis dans l'album du *Cirque littéraire.* » Ce qui laisse à supposer que les poésies des non-souscripteurs ne le seront que moyennant un droit. Ah! messieurs les jeunes poëtes, il y a quelque velléité de spéculation pécuniaire dans votre fait. Fi donc, à votre âge, avec des projets de réforme et d'agrandissement!

XLI

SOUVENIRS DE LA MORÉE

Par J.-St Mangeart.

« Je suis Français, troubadour, épicurien; j'aime les femmes, et je les chanterai jusqu'à mon dernier soupir. » M. Mangeart n'a pas mis d'épigraphe à son livre; nous lui prêtons, pour sa deuxième édition, celle-ci que nous tenons nous-même d'Odry. Jamais elle n'a

été mieux justifiée que par M. Mangeart. Français, oh Dieu! Français! il l'est jusqu'au bout des ongles. Lisez les pages brûlantes sur la patrie au départ et au retour. Troubadour! Voyez plutôt: « Mille baisers cavalièrement cueillis et portés par une main accoutumée à ce manége jusqu'à la bouche de ces femmes étonnées, témoignaient assez l'ardeur du galant *troubadour*, qui devenait de plus en plus entreprenant. » Épicurien, s'il en fut jamais au monde! Lisez : « Bacchus, Comus et les Ris devaient présider à la fête : ces dieux sont moins galants que les mortels; ils laissèrent les honneurs à une beauté charmante, que nous sommes forcé d'appeler Vénus pour compléter la métaphore. » (Il s'agit de la fête de Noël.) Quant aux femmes, oh! M. Mangeart leur est dévoué corps et biens. Il adore les femmes; et je dis bien les femmes, car il y a trois amours dans son livre.

Premier amour à Patras, en regardant par un trou dans la maison du consul autrichien. « Je la fixais avec complaisance; j'éprouvais un sentiment que je n'osais appeler amour, mais que je ne pouvais définir; que n'aurais-je pas donné pour qu'elle jetât sur moi un regard aussi indéfinissable que le mien! » Ravissant contraste! — Second amour au château de Morée. M. Mangeart reste deux heures sur un sac de maïs à contempler une belle Grecque, et lui glisse un poulet *en grec*, pendant que le Turc, son maître, fait son *namaz* et ses *sed joud*. Hélas! quoiqu'il eût mis dans le papier un petit caillou pour le rendre plus pesant, ce papier ne put arriver jusqu'à elle et tomba dans des sacs remplis de tabac. Le Turc en aura allumé sa pipe, et quel malheur! Sans cela, la jeune Grecque eût été madame Mangeart, car il lui proposait de l'épouser. — Troisième amour, ou plutôt amour de réserve. Celui-là est à Paris, dans la rue Vivienne. Mais laissons parler M. Mangeart. « Le cœur d'une modiste est rarement désert; qu'un locataire l'abandonne, mille autres à l'envi s'en disputent l'entrée et la possession; l'amant qui le quitte doit se trouver très-heureux si son nom, autrefois si charmant, est rappelé à la mémoire de sa belle par le nom à peu près semblable d'un amant nouveau!

Pauvre Gustave! plus fidèle que l'ingrate, ton cœur ne l'a pas oublié! Ah! combien de fois ta main tremblante n'a-t-elle pas gravé ce nom chéri sur les restes sans nom d'une fontaine qui ne coule

plus! Pouvais-tu soupçonner que quelques mois d'absence produiraient le même effet dans le cœur de ton amie et que la source de son amitié se tarirait aussi pour toi. » Pauvre Gustave! quelle modiste pourra lui être cruelle après un pareil trait, et qui ne lui donnerait son cœur pour voir son nom gravé sur une fontaine tarie, même quand son amitié devrait tarir aussi! Décidément, M. Mangeart a atteint le sublime du contraste. Je passe sous silence les amours de passade avec Turko Maria; les tableaux érotiques de M. Mangeart brûlent le papier, et je n'ose les transcrire... Ceux de mes lecteurs qui aiment ces sortes de peintures peuvent les lire dans l'original; car M. Mangeart est peintre, il se le reproche même dans sa préface; *mais un peintre fidèle s'engage à retracer les objets tels qu'il les a vus,* et, si vous lui reprochez de n'avoir pas mis une gaze moins transparente sur les appas de Turko Maria, M. Mangeart vous répondra : « Je les ai vus ainsi... sans gaze! » Heureux M. Mangeart!

Mais j'oublie de vous dire ce qu'est M. Mangeart; vous croyez que c'est le type du vrai soldat français, d'après ce que vous venez de lire? point : M. Mangeart ne faisait pas partie des libérateurs de la Grèce; mais il venait rendre aux Grecs un bien autre service : il venait retremper *leurs âmes abâtardies et humaniser le caractère farouche de malheureux qui n'avaient eu longtemps d'autre compagnie que celle des bêtes fauves.*

Et comment? par l'imprimerie! par un journal! il était prote... Mais il avait le cœur d'un soldat; et le livre qu'il a imprimé, ou fait imprimer, participe de ces deux qualités; c'est à la fois César et Rétif de la Bretonne : César, pour le courage et les sentiments héroïques; Rétif (c'est de la Bretonne que je veux dire), pour l'amour et les descriptions de mœurs. Mais il est observateur et peintre avant tout. Que ne puis-je vous citer son admirable passage sur les traits caractéristiques qui distinguent le Turc du Français! Le Français lave ses mains avant de se mettre à table, le Turc ses pieds. Tous fument, mais le Turc ne considère que le tuyau et le *bouquin* de sa pipe, le Français la *noix*, etc., etc.

Quelle finesse d'observation! Et le mariage d'une jeune Grecque, la toilette de l'époux, le *barbier parcourant, de ses doigts armés d'un acier rajeunissant, le menton, le cou, les tempes et le tour de la*

tête, etc., etc. Et l'enfant de Missolonghi qui servait une pièce de canon à deux ans; et la magnifique description du premier jour de l'an, avec le luxe pompeux de figures mythologiques dont elle est assaisonnée; car M. Mangeart est admirable pour la mythologie, le sol l'inspirait. « Nous allions passer, des bras de Bacchus et de la Folie, dans ceux du Sommeil... L'homme qui ressent la douce influence du fils de Sémélé, et qui se trouve auprès de Cypris, ne peut rester insensible. »

M. Mangeart est étourdissant de beautés de ce genre. Mais c'est surtout dans les descriptions de tempêtes qu'il est admirable; nous ne trouvons dans celle qui termine le volume qu'une seule chose à reprendre, et qui fait tache au milieu de tant de beautés : c'est cette expression : *tirer des bordées*, qui est peut être un peu hasardée; M. Mangeart n'est pas beaucoup plus fort sur les termes militaires que sur les termes de marine; vous verrez qu'il dira quelque part : *courir une volée*, et il y aura compensation, car je ne suppose pas qu'il soit un de ces protes barbares qui vous assassinent une pensée sans remords. M. Mangeart doit corriger les épreuves en homme de l'art. — Ah! monsieur Mangeart, croyez-moi, contentez-vous d'imprimer les ouvrages des autres.

NUMÉRO XI — 12 MAI 1830

XLII

EXPLICATION DES ÉPITRES DE SAINT PAUL

Par le R. P. Bernardin de Pecquigny.

En lisant le titre de ce livre, nous espérions trouver quelques savantes et intéressantes recherches sur ce magnifique monument du développement de la doctrine chrétienne; et nous pensions qu'un prêtre catholique, comme l'est sans doute le R. P. Pecquigny, eût trouvé, dans cette analyse des Épîtres de saint Paul, un texte pour répondre aux attaques ou au superbe dédain des incrédules;

il avait à profiter de nombreux travaux sur le même sujet, de la triple exposition latine, des commentaires des Pères de l'Église et des théologiens; la matière était ainsi parfaitement préparée. Mais le R. P. l'a envisagée autrement qu'elle ne nous semblait devoir être traitée; et le livre qu'il publie n'est que la réunion des instructions orales qu'il a prononcées en chaire sur les Épîtres de saint Paul. La forme semble le prouver. Elle se compose d'une analyse qui découvre l'ordre et la liaison du texte, d'une paraphrase qui expose la pensée de l'apôtre, d'un commentaire sur le dogme, la morale et les sentiments de piété.

Cette forme nous semble déjà un défaut, car elle entraîne trop de régularité et exclut, par conséquent, l'entraînement de la passion qui convenait à un artiste faisant parler un artiste. Car c'est ainsi, selon nous, qu'un prêtre doit se considérer par rapport à saint Paul, et la seule lecture de ses Épîtres le démontre. Le point de départ de la religion chrétienne est l'Évangile, et la forme donnée à cette première révélation de la doctrine du Christ est toute poétique. Les expositions qui suivirent eurent la même forme; les plus anciennes sont les Actes des apôtres et les Épîtres de saint Paul. Ce ne fut que plus tard que l'exposition fut à la fois philosophique et poétique; et, quoique dans les Épîtres de saint Paul on voie quelquefois paraître le théologien, en général c'est l'artiste qui y domine : et, en effet, Paul eut tellement cette inspiration passionnée qui constitue l'artiste, que les peuples à qui il exposa la foi chrétienne furent autant ravis par l'entraînement de ses paroles que par la puissance de sa doctrine. Il nous est resté quelques épîtres des autres apôtres; mais elles ne présentent pas au même degré cette pénétrante poésie de l'âme, cet amour, cette soif de prosélytisme, cette foi en soi qu'on admire dans saint Paul; plus que les autres apôtres, en effet, il devait avoir cette ferveur qui se communique si puissamment. C'est dans son Épître à Timothée qu'il faut le voir expliquer lui-même combien sa foi est supérieure à celle des autres docteurs. Il rend grâce à Dieu de ce que, ayant péché, il a eu les yeux ouverts à la foi, de ce qu'il y est arrivé par l'amour, et, indigne qu'il était, a compris le but de la foi par la miséricorde divine. C'est dans cette épître qu'on voit à quel point il comprenait cette loi de charité qu'il a exposée avec tant de sym-

pathie et de grandeur. Tantôt il s'élève contre ces vains docteurs qui s'occupaient des fables et des généalogies du judaïsme, et s'appliquaient plus à des questions interminables qu'à la manifestation de Dieu, qui est dans la foi; ces docteurs qui voulaient enseigner la doctrine sans la connaître; il leur rappelle qu'elle consiste en une foi sincère, une bonne conscience et la charité d'un cœur pur.

C'est encore dans cette Épître à Timothée, admirable monument du sentiment le plus profond qui ait animé un homme, que saint Paul se montre artiste sublime et vraiment divin. Il l'est peut-être avec plus de suavité encore dans l'Épître à Philémon, en lui rendant un de ses esclaves qu'il a catéchisé; il est impossible de rien voir de plus tendre, de plus affectueux et en même temps de plus ingénieusement conçu que cette épître; il est prisonnier lui-même, et il le répète sans cesse, pour faire sympathiser davantage Philémon avec la situation de l'esclave qu'il lui renvoie; il le supplie pour son fils, qu'il a engendré durant la captivité; il le lui renvoie et le prie de recevoir comme lui-même celui qu'il chérit comme ses propres entrailles; ce n'est pas un esclave qu'il lui renvoie, c'est un frère chéri, etc.

C'est la première fois et la seule que l'apôtre parle de l'esclavage; mais ces paroles sublimes avaient un immense avenir, et cette parole fut l'aurore de la liberté que les esclaves durent au christianisme.

Nous regrettons d'être obligé d'avouer que M. Pecquigny n'a pas compris cette mission d'avenir qui remplissait saint Paul, ou du moins qu'il ne l'a pas fait comprendre à ses lecteurs; et cependant, quel meilleur moyen de conviction les prêtres catholiques peuvent-ils avoir aujourd'hui, que de chercher, dans l'histoire des premiers temps de l'Église, l'avenir des destinées de cette Église, et, dans les temps de sa domination spirituelle, les services qu'elle a rendus à l'ordre social! C'est ainsi qu'a procédé de Maistre; et, en s'adressant au cœur et à la raison des hommes par une savante et intime élaboration du passé, il a convaincu les esprits les plus rebelles au moins de la vérité de ses travaux historiques, et a mérité le nom sublime que lui a décerné l'auteur de la *Palingénésie sociale*, de « Prophète du passé ».

Saint Paul était un prophète de l'avenir, un véritable apôtre; et, pour faire partager aux gens du monde, qui traitent si légèrement le christianisme, l'admiration que fait éprouver la mission sublime des premiers artistes chrétiens, il suffirait de faire connaître les mœurs barbares des peuples anciens, mœurs que l'histoire a couvertes du manteau de la gloire, et qui ne paraissent que décolorés de leur teinte sombre ou sanglante à travers le voile brillant des chroniqueurs du passé. A côté du superbe tableau qu'ils ont tracé des institutions générales, il faudrait faire voir le tableau hideux des souffrances et des bassesses individuelles. L'homme exploité par l'homme comme un vil bétail, sans garantie, sans recours contre la force; la femme traitée comme une propriété, ne se rachetant même pas par le sentiment qu'elle inspirait, n'inspirant aucune confiance, aucun dévouement, livrée à la cupidité, au libertinage, ou privée de la liberté; les enfants exposés au moindre caprice du père de famille, et ayant besoin de sa merci pour qu'il leur fût permis de vivre, les liens les plus sacrés de l'ordre social, le mariage, la naissance, la liberté, la vie même quelquefois, sans garantie, et n'ayant de protection que la valeur des individus qui les contractaient.

Voilà ce qu'il fallait faire voir pour indiquer la valeur des travaux de saint Paul. Il fallait montrer ce grand homme fondant, dans l'avenir, une société universelle, et prêchant les admirables bases de l'ordre social, que l'Église chrétienne devait réaliser un jour. Il fallait tirer de ses voyages cette sublime leçon que la terre devait être préparée pour recevoir le germe de la parole sacrée, et porter un jour les fruits de cette parole. Il fallait nous peindre ce grand apôtre s'avançant au milieu des plus âpres difficultés, des souffrances les plus vives, depuis la Judée, qui avait fourni le Dieu, à travers cette Grèce, qui avait préparé l'intelligence, jusqu'à Rome, qui devait donner la terre et la langue; et, là, subissant le martyre quand sa mission avait atteint le but.

Et quel sublime tableau eût présenté l'analyse ainsi conçue de ses Épîtres! Les devoirs du mariage si admirablement établis dans la première aux Corinthiens, et dans celle aux Éphésiens; la réunion a une même table des riches et des pauvres; la Communion enfin (première aux Corinthiens); les devoirs de la charité, les

devoirs des prêtres et la hiérarchie ecclésiastique (première à Timothée); la délivrance des esclaves et le dogme sacré de l'égalité sociale (Épître à Philémon); la réunion sous une même loi de tous les peuples et l'égalité de leur mérite devant Dieu (première aux Romains); que d'avenir dans ces diverses paraphrases du même texte, et quel sublime complément de la parole du Maître!

Et si nous pouvions citer quelques-unes des admirables sentences qui sont semées dans le grand ouvrage, si nous pouvions faire sentir le caractère différent de chacune de ses parties : la sévérité et l'autorité dans la première aux Corinthiens, la consolante paternité dans la seconde; la sublime et puissante dialectique dans celle aux Galates, et dans la première aux Romains; la fervente piété, l'ardeur pour le martyre, dans celle aux Éphésiens; la suave et tendre charité du père spirituel, dans celle aux Éphésiens; et enfin la grandeur des vues et la puissance d'une intelligence créatrice dans les deux Épîtres à Timothée.

Mais déjà nous avons assez démontré qu'une analyse des Épîtres de saint Paul est encore à faire. Nous engageons les hommes qui méditent sur l'histoire à s'occuper de cet important ouvrage; il est le point de départ du développement de la doctrine chrétienne, et, par conséquent, de l'établissement du lien social qui a régi l'Europe pendant plusieurs siècles, et dont les institutions politiques actuelles ne sont qu'une dérivation.

Mais l'enfant ingrat a maudit sa mère, et les hommes qui sont si fiers aujourd'hui de leur civilisation oublient et les grands artistes qui l'ont fondée par leurs prédications, et les sublimes philosophes qui en ont élaboré les bases.

XLIII

HISTOIRE DU PRINCE CHARLES-ÉDOUARD

Par Amédée Pichot.

M. Amédée Pichot est auteur par circonstance : c'est Walter Scott qui l'a fait tel, et ce n'est qu'après avoir essayé ses forces dans la traduction des œuvres de ce célèbre romancier, que M. Amédée

Pichot a osé s'élever jusqu'à la conception d'une œuvre de son cru. Mais, même dans les élaborations de sa spontanéité, on reconnaît le fruit du terroir, et l'esprit du traducteur est empreint sous la prose de l'auteur original. Le sujet de ses livres est déjà tout *scotien,* son voyage est un pèlerinage à Abbotsford et à Édimbourg; et le nouvel ouvrage qu'il nous présente n'est qu'un développement historique des romans de l'auteur favori. Son nom est à toutes les pages, et ce livre est sûr au moins de plaire à quelqu'un, à sir Walter Scott; ce suffrage vaut bien celui du public, surtout lorsqu'on le recherche autant que semble le faire M. Amédée Pichot. Il a fait exactement le contraire de ce qu'a fait son écrivain de prédilection. Sir Walter Scott a mis l'histoire en roman, M. Pichot met le roman en histoire. Il nous semble que, par le temps qui court, il y a un plus glorieux but à donner à l'activité de son intelligence. La forme heureuse et attrayante que sir Walter Scott a donnée à ses romans dénote, si l'on veut, l'impuissance de chercher dans l'histoire ces grands enseignements dont le passé donne la leçon à l'avenir; mais au moins on y trouve un grand talent de peintre et d'observateur qui assigne à l'auteur un rang remarquable parmi les écrivains de nos jours. Mais écrire l'histoire avec cette forme, est attester qu'on n'a point en soi cette force de conception qui permet de s'élever jusqu'aux plus hautes combinaisons du passé et de l'avenir des sociétés. C'est vouloir subir un jugement contraire à celui qu'on a porté de son modèle, et ce jugement est que sir Walter Scott a été romancier assez remarquable pour mériter d'être classé au-dessus de quelques historiens. M. Amédée Pichot a-t-il voulu qu'on dise qu'il est historien assez peu distingué pour être mis à côté ou au-dessous de quelques romanciers? A coup sûr, ce jugement serait trop sévère. M. Pichot s'est entouré de documents précieux; il en use souvent avec peu de discernement et trop de confiance; mais il a su donner à la *chronique* ou biographie, si l'on veut, qu'il a embrassée une forme agréable, et qui, à défaut d'élévation et de force, a toujours de l'intérêt.

M. Pichot a fait précéder la vie du prince Édouard d'une introduction qui contient l'histoire de la rivalité de l'Angleterre et de l'Écosse. Ce morceau est trop *chronique;* nous l'engageons à le refaire, à l'agrandir, à envisager le sujet entier avec la hauteur de

vue qui convient à l'histoire. L'épisode de la rébellion de 1745, réduit à de plus étroites dimensions, et dégagé de quelques hors-d'œuvre qui l'accompagnent, en deviendra la conséquence nécessaire, et l'ouvrage formera ainsi un tout lié dans ses parties et véritablement utile. Mais que de choses M. Amédée Pichot aura besoin d'étudier pour arriver à cela, qu'il ne trouvera pas dans les romans de Walter Scott! C'est en se formant une idée générale du pays qu'il semble avoir adopté de préférence qu'il parviendra à en tracer convenablement l'histoire; et nous croyons que ce travail lui conviendra d'autant mieux que les formes de son style appartiennent plus à la sévérité de l'histoire qu'à la brillante couleur du roman.

Son style est, en général, sec et froid; il aura moins de peine à le rendre fort et serré qu'à le rendre brillant et coloré. Au reste, il y aurait mauvaise foi de notre part à ne pas recommander la lecture de l'ouvrage de M. Amédée Pichot, car cette lecture nous a procuré un plaisir que nous désirons faire partager à nos lecteurs, et nous la leur conseillons.

XLIV

HISTOIRE DE LA VILLE D'ORLÉANS, DE SES ÉDIFICES, MONUMENTS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, ETC., AVEC PLANS ET LITHOGRAPHIES

Deuxième édition de *l'Indicateur orléanais*, augmentée d'un précis sur l'histoire de l'Orléanais, par C.-F. Vergnaud-Romagnési.

Il serait à désirer que, dans chaque ville, il se rencontrât des hommes assez patients pour chercher et trouver son origine, assez intelligents pour bien raconter son histoire, et assez désintéressés pour se contenter du modeste renom que doit procurer le récit d'événements circonscrits dans une humble enceinte. La ville d'Orléans a néanmoins pris une part assez grande aux révolutions de l'histoire pour mériter à l'auteur une compensation suffisante à ses travaux. Quand il n'y aurait à citer aucun autre fait que le fameux siége soutenu par la vierge de Domremy, cette page serait assez belle pour immortaliser une cité. Mais l'auteur fait remonter bien plus haut l'histoire de sa ville natale. Selon lui, Orléans est le

Genabum dont parle César dans ses *Commentaires*. Quant au nom d'*Aurelianum*, il ne croit pas qu'il soit dû à la reconstruction de cette ville par les Auréliens, mais bien par Marc-Aurèle; car les assertions à cet égard ne reposent que sur des médailles de cet empereur trouvées çà et là; mais on en rencontre aussi fréquemment, et dans les mêmes lieux, d'Adrien, d'Antonin, de Néron, etc. Toutes celles, au contraire, qu'on a recueillies dans les murailles mêmes de la première enceinte, sont de Marc-Aurèle et de Lucius Aurelius Verus, qu'il avait associé à l'empire. Il y a donc plus de certitude à fixer, d'après ces médailles, la réédification d'Orléans vers l'an 161 de notre ère, sous l'empire de Marc-Aurèle.

Après avoir ainsi constaté l'antiquité d'Orléans, l'auteur trace l'historique de chacune des rues, des places, et de chacun des monuments publics; tous leurs noms se lient à des événements qui ne sont pas dénués d'intérêt. Vient ensuite un dictionnaire biographique de tous les personnages illustres nés à Orléans, précédé d'un aperçu sur le commerce de cette ville. Tous ces détails ont dû coûter de nombreuses recherches, et l'on ne saurait donner trop d'encouragements à l'auteur d'un livre dont l'utilité est incontestable; car il n'offre pas seulement un intérêt purement local, mais il se rattache aussi à toutes les révolutions remarquables qui ont agité la France.

XLV

LETTRES SUR L'ANGLETERRE, OU VOYAGE DANS LA GRANDE-BRETAGNE, EN 1829

Par le vicomte Walsh.

La *chronicomanie* est tellement en vogue, que, parmi les ouvrages qui font aujourd'hui gémir la presse, il en est peu où l'on ne retrouve pas quelque histoire de revenants, quelque histoire de hauts et puissants barons, quelque sabbat de sorciers. Le XIXe siècle a bien vengé le moyen âge des mépris du XVIIIe; et la féodalité honnie et proscrite a repris dans notre littérature le sceptre qu'elle portait autrefois. Sa bannière se déploie sur tous nos théâtres, son langage se parle dans tous nos romans, et ses

humbles vassaux se retrouvent dans tous nos auteurs. M. Walsh a sacrifié au goût du jour. Ses *Lettres sur l'Angleterre* ne contiennent que la description des châteaux de la Grande-Bretagne, la chronologie de leurs maîtres anciens et nouveaux, les vieux souvenirs attachés à ces vieux murs, les tragiques aventures de quelques belles victimes, et la peinture des décorations et embellissements ajoutés par les possesseurs d'aujourd'hui. Tous ces détails ne sont assurément pas dénués d'intérêt; l'auteur les raconte avec esprit; mais ils ne peuvent satisfaire qu'une curiosité momentanée. Le tableau des mœurs actuelles de l'Angleterre nous satisferait bien mieux que ces contes de châteaux qui, à le bien prendre, se ressemblent tous; car il en est de ces histoires comme des anciens mélodrames : on est toujours sûr d'y rencontrer une beauté innocente et persécutée, et un tyran barbare et jaloux. Peut-être, après tout, l'auteur n'a-t-il tort que dans le titre de son livre; car, si, au lieu de dire : *Lettres sur l'Angleterre,* il l'eût intitulé : *Description historique des principaux châteaux de l'Angleterre,* il y aurait peu de reproches à lui faire. Ses tableaux sont vifs et animés, on y trouve un enthousiasme de jeune homme qui n'est pas sans charme. On lui pardonne même une certaine prédilection pour le pays qu'il parcourt lorsqu'on apprend que cette terre fut un asile pour ses parents exilés, et qu'il y vient chercher des souvenirs d'enfance; seulement, on lit avec étonnement qu'il appelle l'Angleterre *la terre classique de la liberté.* C'est là une de ces erreurs qu'ont perpétuées ceux qui, sans avoir jamais vu l'Angleterre, s'imaginent que la liberté consiste dans l'absence des gendarmes et dans la permission de se tuer aux portes des spectacles. Mais un homme qui a vécu en Angleterre ne doit pas répéter d'aussi singulières hérésies.

XLVI

LES MAUVAIS GARÇONS

par Alphonse Royer.

La première condition d'un roman est d'intéresser. Or, pour cela, il faut illusionner le lecteur à tel point qu'il puisse croire que

ce qu'on lui raconte est réellement arrivé. De notre temps, où l'on s'applique à perfectionner principalement les formes des beaux-arts, on a trouvé un nouveau moyen de surprendre l'attention du lecteur, en lui donnant une preuve de plus de la vérité d'un conte : c'est ce que l'on appelle la couleur historique. Il y a, en effet, il faut en convenir, une sorte de prestige attaché à cette résurrection d'une époque, avec ses grands noms, ses mœurs, ses monuments, ses lois, ses événements; et l'on a peine à ne pas croire à l'existence réelle du personnage fictif, lorsqu'on le voit se mouvoir dans la sphère de ces figures historiques que l'on sait par cœur.

Mais là s'arrête ce que l'histoire doit prêter au roman; cela se réduit à un canevas, à un fond de tableau sur lequel le romancier dessine et colore l'histoire individuelle la plus propre à inspirer l'émotion qu'il a pour but de produire. Un roman est toujours un roman et ne doit jamais tendre à la rigueur de l'histoire, car ce n'est pas chez lui qu'on ira chercher l'histoire du passé; et, pourvu qu'il ne choque pas trop grossièrement ce qui est le plus généralement connu, le poëte peut, sans crainte d'être repris, plier aux détours et aux sinuosités de son drame ce qui le gêne trop dans les faits rigoureusement historiques. Exiger davantage de lui, c'est le contraindre, c'est enceindre son imagination d'un cercle inflexible qui doit paralyser toute sa force et arrêter complétement son essor; c'est vouloir que le romancier soit un historien, et, dès lors, il faut s'attendre à ce qu'il en ait toute la sécheresse; autant vaut dire : « Nous ne voulons pas de romans. »

Il semble, au premier abord, que cette nouvelle mine ouverte aux romanciers aurait dû être promptement et facilement exploitée; et cependant, nous voyons que ce n'est qu'à grand'peine si, de temps à autre, on voit paraître un roman historique, mis à part Walter Scott, le créateur du genre.

C'est qu'il faut beaucoup de conditions pour un bon ouvrage de cette sorte. Et d'abord, il faut beaucoup d'étude et de travail; il faut être doué de cette patience du bibliophile qui lit consciencieusement tout un gros volume pour n'y trouver qu'un fait ou qu'un mot. Il faut ensuite une tournure d'esprit toute particulière pour créer, d'après des détails épars dans une infinité de livres, l'ensemble complet d'un temps qui n'est plus.

Cette vue générale que l'on prend d'une époque ne suffit pas encore, car à tout cela, qui est du domaine de l'histoire, l'auteur doit joindre encore les qualités du romancier, sa puissance d'invention, sa finesse de détails, sa profonde étude des sentiments et... que sais-je? mille choses qu'on ne finirait pas à énumérer. Ne nous étonnons donc pas s'il est si peu de bons romans historiques, et si, en France, nous n'en comptons que trois ou quatre, en tête desquels il nous faut mettre *Cinq-Mars* de M. Alfred de Vigny.

Voici qu'on nous apporte deux volumes in-octavo contenant une *histoire historique* du temps de François Ier, et intitulée *les Mauvais Garçons.* L'auteur a la bonté de nous prévenir, dans sa préface, qu'il n'a voulu que « remettre en lumière une foule de faits, d'usages et de locutions ensevelis depuis longtemps dans la poudre des in-folio ». Franchement, cela était tout à fait inutile : ou son drame est mauvais, et alors, il n'y a intention d'antiquaire qui tienne, on ne le lira pas ; ou il est bon, et alors, ce que l'auteur regarde comme le principal objet de son livre, c'est-à-dire la forme, ne deviendra que d'une importance tout à fait secondaire, peut-être même cette forme lui nuira-t-il ; cela pourrait bien arriver, et voici comment :

Préoccupé de sa couleur historique, l'auteur s'est persuadé qu'elle serait plus complète s'il faisait parler à ses personnages le langage du temps, et le voilà écrivant en vieux français tous ses dialogues. Théorie à part, c'est quelque chose de très-gênant pour le lecteur que de chercher à chaque instant la signification d'un vieux mot d'après son étymologie ou ses dérivés, et, si cela embarrasse ceux-là mêmes qui sont habitués à lire de vieux livres, que doit-ce être pour ceux qui n'en ont jamais lu ! Cela donne nécessairement quelque chose d'incertain ou de décousu à la suite de l'histoire, et, par conséquent, cela ôte un peu de l'intérêt que l'on porte aux personnages. Nous avons dit de l'intérêt, et nous ne nous en dédisons pas ; oui, quoique la donnée de ce livre ressemble à la plupart de celles de Walter Scott et de ses imitateurs, cependant elle attache encore assez pour qu'on attende avec quelque anxiété la suite des événements malencontreux qui poursuivent un brave jeune homme et une pauvre jeune fille, au milieu de la société corrompue du XVIe siècle. Ce jeune homme a été, comme de coutume, recueilli dans son enfance par des bohêmes, et se trouve,

par l'ignorance où il est de sa famille, entraîné dans une lutte constante avec ses différents membres, lutte dans laquelle il est toujours protégé par les chefs de la tribu de bohêmes où il a été élevé. Autour de cette donnée viennent se grouper les faits généraux qui forment le caractère de l'époque ; et d'abord, les mœurs dissolues et antichrétiennes du clergé catholique, qui voyait déjà surgir à côté de lui la puissance réformatrice venant, au nom du Dieu des pauvres, lui reprocher et lui ravir ces biens qu'il ne pouvait posséder sans forfaire à la loi de Jésus. Un prieur de l'abbaye de Saint-Germain des Prés réunit comme type presque tous les défauts que l'on pouvait reprocher aux religieux du temps. Là se voit aussi cette féodalité expirante qui ne devait bientôt plus avoir de valeur que comme domesticité des rois, et qui semblait courir d'elle-même vers le degré d'avilissement qui devait rendre sa chute si prochaine. Enfin, des bandes d'argotiers, de bohêmes, de mauvais garçons, voleurs de toute espèce et résultat inévitable d'une organisation sociale toute basée sur l'hérédité, complètent le tableau général que l'auteur a voulu faire, et qu'il a réussi à présenter sous des couleurs assez vives et assez bien nuancées.

Nous ne doutons pas que M. Royer, qu'on peut juger homme de talent, d'après ce premier essai, ne sente les défauts qui déparent son travail, et ne s'empresse de les corriger dans un nouvel ouvrage. Ainsi l'esprit ne se repose pas assez souvent sur ces scènes de roman bien complètes, bien arrêtées, où chaque acteur, présenté avec ses attitudes, ses sentiments et sa physionomie propre, forme un de ces tableaux vivants où l'on aime à voir se développer lentement, et s'échanger les sensations souvent les plus contraires. Si nous faisons ce reproche à l'auteur, c'est que nous lui avons reconnu la capacité nécessaire pour le comprendre et pour l'éviter une autre fois. Souvent aussi ses personnages se croisent dans tant de sens différents, qu'il est vraiment difficile de se rappeler où ils vont et d'où ils viennent ; en un mot, il y a peut-être trop de choses, et c'est là un bon défaut dans une œuvre de jeune homme.

Mais, d'un autre côté, nous aurons beaucoup à louer, si nous voulons nous arrêter un moment aux tableaux où le peuple est en scène, et il nous faudrait citer beaucoup de ces endroits pour rappeler tous ceux qui nous ont frappé ; telle est l'exécution du vieux

Monghaïré et de la jeune Léa sa fille sur la place du petit marché Saint-Germain ; on n'a vu qu'un instant ces deux pauvres bohèmes dans les cachots de l'Abbaye, et l'on s'inquiète, l'on s'émeut à toutes les tentatives qui sont faites pour les sauver; on espère toujours que ces flots remuants de populace qui entourent le pilori vont franchir la haie de soldats qui les arrête; mais en vain! Ce n'est que lorsque les cadavres des deux malheureux sont *boullus* dans une énorme chaudière que la colère du peuple venge leur mort sur la personne du bourreau et de ses agents. Nous citerons aussi le pillage de la foire Saint-Germain par les mauvais garçons, dont l'apparition, toutes les fois qu'ils se montrent dans le roman, fait toujours l'effet d'un orage qui passe avec rapidité, et ravage en un instant les champs et les moissons, en ne laissant après lui que le silence du deuil et de la désolation.

Le comique est la partie la moins bien traitée du livre ; l'écolier Buschard, malgré son gros ventre et son goût décidé pour la bouteille, ainsi que sa ridicule femme de rencontre, ne provoquent que médiocrement le rire. Il en est de même de Rigolet et de quelques autres personnages dont les prétentions à la gaieté sont faiblement appuyées par leurs dires.

Quelques caractères sont assez bien tracés, et nous avons remarqué, entre autres, cette comtesse de Laborne, femme passionnée, s'il en fut oncques, aimant, et dont l'amour touche à la haine; vicieuse, et dont les désordres n'ont pas affaibli les remords, poursuivie qu'elle est sans cesse par le souvenir de crimes qu'elle n'a commis que dans des moments de délire passionné; violente, et qui cherche en vain à se débattre contre l'empire d'un homme qui sait ses secrets; cœur de femme, enfin, où viennent se combattre tous les amours, toutes les haines; où se rencontrent toutes ces contradictions des âmes exaltées qui n'ont pu trouver à se satisfaire dans le droit chemin, et sont entraînées malgré elles dans le tourbillon immoral des époques de crise sociale.

En somme, ce roman mérite une place honorable parmi les romans historiques français, et nous ne doutons pas qu'un grand succès ne vienne bientôt récompenser l'auteur de ce travail des recherches qu'il a faites, et de la conscience qu'il a mise à appuyer son talent de romancier de faits historiques intéressants.

XLVII

LE PRÊTRE

Les choses graves ont de par le monde deux espèces d'ennemis mortels, les moqueurs et les louangeurs ennuyeux; les uns souillent tout de leurs ignobles sarcasmes; les autres endormiraient les saints. L'auteur du *Prêtre* est dans la seconde catégorie ; il veut relever le sacerdoce chrétien tombé dans l'abaissement, et il semble avoir pris à tâche de fatiguer son lecteur par la forme d'écrit la plus plate et la plus insipide. Son livre est une suite de petits résumés d'historiettes sans charme et sans intérêt, où l'auteur passe en revue un certain nombre de circonstances sociales, dans lesquelles le prêtre intervient comme consolateur ou comme médiateur. Malheureusement, le fond ne vaut pas mieux que la forme, et ce livre est la meilleure preuve que le clergé chrétien est incapable aujourd'hui de remplir la sublime fonction du sacerdoce; car évidemment il ne la comprend pas. A chaque fois que l'auteur veut mettre en lumière la supériorité de la foi chrétienne, c'est son infériorité qu'il démontre. En effet, son prêtre catholique voit bien le mal, et cherche même à le réparer; mais jamais il ne pense à le prévenir, jamais il n'a l'idée de remonter un peu plus haut pour en trouver la cause et tâcher de la détruire; en un mot, il fait ce que les médecins appellent la médecine du symptôme; et ce n'est pas ce qu'il faut aujourd'hui à la société : pour la guérir, il faut des hygiénistes. Ce n'est pas en disant aux pauvres de ne pas imiter le luxe des riches qu'on fera la classe pauvre plus heureuse; ce n'est pas en disant aux filles de ne pas se laisser séduire qu'on réprimera la prostitution; autant vaudrait leur dire : « Vous n'aurez de besoins que ceux que vous pourrez satisfaire; et, quand vous n'aurez pas de pain, vous aurez la complaisance de n'avoir pas faim. » Mais la charité chrétienne, dira-t-on, est là pour réparer tous ces maux. A quoi nous répondrons : La charité chrétienne répare fort peu, et ne prévient pas du tout. Mais attaquez l'oisiveté riche et immorale; voilà la vraie cause de ces plaies sociales; voilà, docteurs chrétiens, le point vers lequel vous devez diriger

toute votre puissance d'éloquence, tout votre courage religieux; détruisez cette hydre sans cesse rénaissante dont chaque tête dévore des milliers d'hommes, et vous serez alors les vrais envoyés de Dieu, et l'on vous vénérera, et vous n'aurez plus besoin d'appeler à votre secours des livres aussi mal faits que celui qui nous est tombé sous la main.

XLVIII

LES MATINÉES SUISSES

Contes de Henri Zschokke, traduits de l'allemand par A.-J. et J. Cherbuliez.

Est-ce à l'auteur ou aux traducteurs qu'il faut demander pourquoi les quatre volumes que nous annonçons paraissent sous le titre de *Matinées suisses?* Point n'est question le moins du monde de la Suisse dans les huit nouvelles de Zschokke; mais Zschokke publie un journal en Suisse, et les petits romans sont peut-être extraits de la feuille d'Aarau. C'est une chose étrange que cette antipathie des éditeurs d'aujourd'hui pour les titres qui sont en rapport avec le contenu du livre; les amateurs se laissent facilement prendre, il est vrai, à tous les piéges qui leur sont tendus, et, s'ils évitent l'un, ce n'est que pour donner plus sûrement dans l'autre. De telle sorte que, de guerre lasse, ils commencent déjà par ne plus acheter de livres qu'à bon escient. Ne serait-ce pas aussi là une des causes du malaise qui pèse sur le commerce de la librairie? C'est une question que nous prions MM. les libraires éditeurs de résoudre dans leur intérêt.

Zschokke, inconnu il y a deux ans, est devenu, par les charmantes traductions de M. Loëve-Veimars, le romancier favori du public. Les travaux d'une vie laborieuse nous arrivent coup sur coup, et, si l'on nous préparait de nouvelles *Matinées suisses,* nous demanderions grâce. Ces contes, à l'exception de celui qui porte le titre de *Quelques feuilles du journal d'un pauvre vicaire de Wilts-Ken,* et que nous connaissions déjà par une meilleure traduction, sont de simples canevas que tout lecteur peut broder à sa fantaisie. On sent que l'auteur n'a pas de temps à donner aux détails; il indique les situations; il est pressé d'arriver à la fin, un autre travail

l'attend. Il résulte de cette précipitation une grande aridité ; la lecture n'offre d'autre intérêt que celui de la curiosité ; franchement, ce n'est pas assez. Ces petits romans sont si promptement lus, qu'ils ne peuvent produire quelque impression qu'en s'adressant plus à l'âme qu'à l'esprit ; il faut que le sentiment prolonge l'illusion que cause le plaisir de la surprise et s'attache aux moindres conceptions de l'auteur. Après ce reproche, que nous adressons à Zschokke, nous en avons de plus graves à faire entendre aux traducteurs : MM. Cherbuliez n'ont pas fait preuve d'élégance dans leur version ; il y a, dans *les Matinées suisses,* des expressions qui ne peuvent avoir dans l'original le caractère de mauvais goût qu'elles jettent sur la traduction. Ils auraient dû savoir aussi que *la Veille des noces* est un sujet emprunté par Zschokke à M. de Ségur, et nous en avions déjà quelques traductions bien supérieures à celles qu'ils nous donnent. Nous pourrions nous livrer à des critiques plus importantes sur *le Fou du* XIX[e] *siècle,* si nous supposions l'ouvrage appelé à de hautes destinées ; mais nous finirons en rendant à M. Loëve-Veimars la justice que nous devons à son goût. Il nous a fait connaître Zschokke par ses meilleurs ouvrages ; la réputation du romancier suisse ne souffrira pas de la publication nouvelle ; elle était inutile.

XLIX

LETTRES A THÉMIRE SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE EN PROSE ET EN VERS

Par J.-B. Durand (de Nevers).

« Quel est le plus ennuyeux de tous les livres? » demande M. Durand en commençant la préface de son ouvrage ; et il se répond à lui-même : « C'est la grammaire française. » Puis il continue : « La mienne est l'enfant de la gaieté et de la galanterie. Je le présente aujourd'hui au baptême, ce cher enfant ; et, si le public, que j'ai l'intention d'amuser, le trouve assez gentil pour lui plaire (est-ce le public qui doit plaire à l'enfant, parce qu'il est assez gentil, ou l'enfant qui est assez gentil pour plaire au

public ?), je le prie d'en être le parrain, et de choisir lui-même la marraine. » La plaisanterie est charmante, et nous n'y résistons pas ; mais, avant de donner un nom au fils de M. Durand, cherchons à connaître celui qui lui convient.

C'est charité, quand on aime une *belle Thémire* qui veut *s'instruire dans l'art de parler, d'écrire la langue de Beaumarchais,* que de lui servir de maître : l'amour est le plus puissant des dieux. Aussi M. Durand, amoureux et galant comme le pauvre Demoustier, de fade mémoire, *veut plaire à l'infinitif ;* il entend que l'on rie *au présent du subjonctif,* et fait espérer à son écolière que, *dans une agréable ivresse, ils conjugueront sans cesse un verbe qui doit venir ;* et il explique en note que c'est le verbe *aimer.* En vérité, la précaution est excellente, car nous n'eussions pas deviné son secret. M. Durand écrit en vers avec autant de facilité que s'il écrivait en prose. C'est pourquoi nous nous sommes permis de ne faire aucune distinction entre ses deux manières d'écrire. Le grammairien en vers et prose commence par l'alphabet, qui contient vingt-cinq lettres, « malgré les vieilles prudes, qui n'en peuvent entendre nommer que vingt-trois » ; *les deux parias,* lecteurs, vous les connaissez ; mais ce que vous ignorez peut-être, c'est que les voyelles sont emplumées ; il ne leur faut qu'une consonne pour former à elles seules un oiseau :

O puissance des voyelles,
Il n'est pas d'oiseau sans elles !

Il faut qu'elles se montrent dans toutes les langues :

Dans l'esclavonne,
Dans la huronne,
Dans le haut et le bas breton,
Et dans la langue du mouton.

Passons au nom :

Ce monde fourmille de noms ;
Il en est de toutes façons,
De grands, de petits et de longs,
De courts, de carrés et d'oblongs,
De tranchants, de pointus, de ronds...

Sans compter les noms des individus,

Qui rugissent,
Qui mugissent,
Qui hennissent!

A présent, Thémire, nous nous trouvons face à face avec l'adjectif.

Votre adjectif positif
N'a point de comparatif:
Il est au superlatif.

Si nous en venons aux genres, nous aurons, sur l'air *Femmes, voulez-vous éprouver,* l'histoire du péché originel. Dieu chante ces paroles :

Adam, je connais ton tourment,
Voici l'objet que tu *désire*;
Mais je te défends seulement
La pomme qui va te séduire.

Nous avons un grand respect pour les moindres paroles du Créateur, mais nous ne saurions passer à son secrétaire une faute d'orthographe. Lhomond nous assure que la seconde personne du singulier prend, dans tous les verbes, une *s* finale. La belle Thémire peut, d'après le vers de M. Durand, se croire dispensée de cet usage incommode, qui ne permet pas de faire, en certains cas, rimer la seconde personne d'un verbe avec la troisième d'un autre. M. Durand, pour être conséquent avec lui-même, s'est trouvé dans la nécessité de retrancher l'*s* de ce temps, *tu désires;* car il donne pour règle générale *que le singulier est ennemi des S, des X et des Z.*

Au singulier, Thémire, je vous aime;
Mais, hélas! au nom du ciel,
Ne m'aimez pas au pluriel,
Et surtout d'amour extrême,
Car, de chagrin, j'en deviendrais tout blême.

Bon M. Durand! tant de science et tant d'amour! que nous sommes contrit de ne pouvoir continuer l'analyse de son charmant ouvrage, où chaque page fourmille de traits, soit en prose, soit en

vers, qui valent et quelquefois surpassent ceux que nous avons cités; cependant, nous voulons finir comme il finit lui-même :

Du français maintenant que tu connais la langue,
Thémire, parle bien, et toujours à propos :
Tu pourras composer une longue harangue,
Faire, si tu le veux, de l'esprit pour les sots.
Adieu. Tu sais combien je t'aime,
Ma Thémire, aime-moi de même,
Et tous deux en amour nous serons sans rivaux.

Qu'il nous soit permis d'ajouter : et en talents!

Ce qui nous étonne le plus, c'est l'art avec lequel M. Durand (de Nevers) a pu se soutenir toujours à la même hauteur, depuis le commencement de son livre jusqu'à la fin.

DES ARTISTES

I

En France, l'esprit étouffe le sentiment. De ce vice national procèdent tous les malheurs que les arts y éprouvent. Nous comprenons à merveille l'art en lui-même, nous ne manquons pas d'une certaine habileté pour en apprécier les œuvres, mais nous ne les sentons pas. Nous allons aux Bouffons et au Salon, parce que le veut la mode; nous applaudissons, nous dissertons avec goût; et nous sortons Gros-Jean comme devant. Sur cent personnes, il serait difficile d'en compter quatre qui se soient laissées aller au charme d'un trio, d'une cavatine, ou qui aient trouvé, dans la musique, des fragments épars de leur histoire, des pensées d'amour, de frais souvenirs de jeunesse, de suaves poésies. Enfin, presque tous ceux qui entrent au Musée y vont passer une revue, et c'est chose rare que de rencontrer un homme abîmé dans la contemplation d'une œuvre d'art. Cette instabilité d'esprit qui nous donne le mouvement pour but, cet amour du changement et cette avidité des plaisirs oculaires, les devons-nous à la fatale rapidité avec laquelle notre climat nous fait vivre en quelques jours sous le ciel gris de l'Angleterre, sous les brumes du Nord et sous le soleil éclatant de l'Italie? je ne sais. Peut-être notre éducation nationale n'est-elle pas encore achevée, et le sentiment des arts ne s'est-il pas assez fortement développé dans nos mœurs? Peut-être avons-nous pris une habitude funeste en nous reposant sur les journaux du soin de juger les arts; peut-être aussi les événements qui ont séparé notre époque de la renaissance ont-ils tellement tourmenté notre patrie, que rien n'y a pu éclore. Nous n'avons jamais eu le temps de nous abandonner à la paresseuse

existence de l'artiste, au milieu de tant de guerres; si nous n'avons jamais compris les êtres doués de puissance créatrice, peut-être étaient-ils en désharmonie avec nos civilisations successives. Ces observations préliminaires nous ont été suggérées par le peu de respect qu'on a généralement en France pour les hommes auxquels la nation doit sa gloire.

Un homme qui dispose de la pensée est un souverain. Les rois commandent aux nations pendant un temps donné; l'artiste commande à des siècles entiers; il change la face des choses, il jette une révolution en moule; il pèse sur le globe, il le façonne.

Ainsi de Gutenberg, de Colomb, de Schwartz, de Descartes, de Raphaël, de Voltaire, de David. Tous étaient artistes, car ils créaient, ils appliquaient la pensée à une production nouvelle des forces humaines, à une combinaison neuve des éléments de la nature, ou physique ou morale. Un artiste tient par un fil plus ou moins délié, par une accession plus ou moins intime, au mouvement qui se prépare. Il est une partie nécessaire d'une immense machine, soit qu'il conserve une doctrine, soit qu'il fasse faire un progrès de plus à l'ensemble de l'art. Aussi le respect que nous accordons aux grands hommes morts ou aux chefs doit-il revenir à ces courageux soldats auxquels il n'a manqué peut-être qu'une circonstance pour commander. D'où vient donc, en un siècle aussi éclairé que le nôtre paraît l'être, le dédain avec lequel on traite les artistes, poëtes, peintres, musiciens, sculpteurs, architectes? Les rois leur jettent des croix, des rubans, hochets dont la valeur baisse tous les jours, distinctions qui n'ajoutent rien à l'artiste; il leur donne du prix, plutôt qu'il n'en reçoit. Quant à l'argent, jamais les arts n'en ont moins obtenu du gouvernement. Ce mépris n'est pas nouveau. Louis XV, dans un souper, reçut un reproche du maréchal de Richelieu sur l'indifférence avec laquelle il traitait les hommes supérieurs de son règne; il avait cité Catherine et le roi de Prusse.

— J'aurais reçu, dit le roi, Voltaire, Montesquieu, Rousseau, d'Alembert, Vernet (Louis XV en compta une douzaine sur ses doigts); il aurait fallu vivre avec ces gens-là pair et compagnon!

Puis, faisant un geste de dégoût:

— Je passe parole au roi de Prusse, ajouta-t-il.

Depuis longtemps, on avait oublié que Jules II logeait Raphaël dans son palais, que Léon X voulait le faire cardinal, et que jadis les rois traitaient de puissance à puissance avec les princes de la pensée. Napoléon, qui, par goût ou par nécessité, n'aimait pas les gens capables d'imprimer un mouvement aux masses, connaissait cependant assez ses obligations d'empereur pour offrir des millions et une sénatorerie à Canova, pour s'écrier, au nom de Corneille : « Je l'eusse fait prince ; » pour nommer, en désespoir de cause, Lacépède, Neufchâteau, sénateurs ; pour aller voir David, pour créer des prix décennaux, pour ordonner des monuments. D'où peut donc provenir l'insouciance qu'on professe pour les artistes ? Faut-il en chercher les causes dans cette dispersion de lumières qui a fécondé l'esprit humain, le sol, les industries, et qui, en multipliant les êtres chargés de la somme de science que possède un siècle, a rendu les phénomènes plus rares ? Faut-il en demander raison au gouvernement constitutionnel ? à ces quatre cents propriétaires, négociants ou avocats rassemblés, qui ne concevront jamais qu'on doive envoyer cent mille francs à un artiste, comme François Ier à Raphaël, lequel, par reconnaissance, faisait pour le roi de France le seul tableau sorti tout entier de son pinceau ? Faut-il en vouloir aux économistes qui demandent du pain pour tous et donnent le pas à la vapeur sur la couleur, comme dirait Charlet ? ou bien faut-il plutôt chercher les raisons de ce peu d'estime dans les mœurs, le caractère, les habitudes des artistes ? Ont-ils tort de ne pas se conduire exactement comme un bonnetier de la rue Saint-Denis ? ou l'industriel doit-il être blâmé de ne pas comprendre que les arts sont le costume d'une nation, et qu'alors un artiste vaut déjà un bonnetier ?

Oublie-t-on que, depuis la fresque et la sculpture, histoire vivante, expression d'un temps, langage des peuples, jusqu'à la caricature, pour ne parler que d'un art, cet art est une puissance ? Qui ne se rappelle cette estampe satirique apparue en 1815, où le régiment dont nous ne citerons même pas le nom, s'écriait, du sein des chaises où il était représenté : « Nous n'attendons plus que des hommes pour nous porter en avant ! » Cette caricature a exercé une influence prodigieuse. Un pouvoir despotique tombe à moins, quand il est malade.

Peut-être, en examinant toutes ces causes et en discutant chaque

détail, trouverait-on à présenter des considérations neuves sur la situation des artistes en France... Nous essayerons.

II

Nous commencerons par examiner les considérations qui sont en quelque sorte personnelles à l'artiste dans la question assez importante que nous avons soulevée relativement à la dignité des arts. Beaucoup de difficultés sociales viennent de l'artiste, car tout ce qui est conformé autrement que le vulgaire, froisse, gêne et contrarie le vulgaire.

Soit que l'artiste ait conquis son pouvoir par l'exercice d'une faculté commune à tous les hommes; soit que la puissance dont il use vienne d'une difformité du cerveau, et que le génie soit une maladie humaine comme la perle est une infirmité de l'huître; soit que sa vie serve de développement à un texte, à une pensée unique gravée en lui par Dieu, il est reconnu qu'il n'est pas lui-même dans le secret de son intelligence. Il opère sous l'empire de certaines circonstances, dont la réunion est un mystère. Il ne s'appartient pas. Il est le jouet d'une force éminemment capricieuse.

Tel jour, et sans qu'il le sache, un air souffle et tout se détend. Pour un empire, pour des millions, il ne toucherait pas son pinceau, il ne pétrirait pas un fragment de cire à mouler, il n'écrirait pas une ligne; et, s'il essaye, ce n'est pas lui qui tient le pinceau, la cire ou la plume, c'est un autre, c'est son double, son sosie : celui qui monte à cheval, fait des calembours, a envie de boire, de dormir, et n'a d'esprit que pour inventer des extravagances.

Un soir, au milieu de la rue, un matin en se levant, ou au sein d'une joyeuse orgie, il arrive qu'un charbon ardent touche ce crâne, ces mains, cette langue; tout à coup, un mot réveille les idées; elles naissent, grandissent, fermentent. Une tragédie, un tableau, une statue, une comédie, montrent leurs poignards, leurs couleurs, leurs contours, leurs lazzis. C'est une vision, aussi passagère, aussi brève que la vie et la mort; c'est profond comme un précipice, sublime comme un bruissement de la mer; c'est une richesse de couleur qui éblouit; c'est un groupe digne de Pygma-

lion, une femme dont la possession tuerait même le cœur de Satan; c'est une situation à faire rire un pulmonique expirant; le travail est là, tenant tous ses fourneaux allumés; le silence, la solitude ouvrent leurs trésors; rien n'est impossible. Enfin, c'est l'extase de la conception voilant les déchirantes douleurs de l'enfantement.

Tel est l'artiste : humble instrument d'une volonté despotique, il obéit à un maître. Quand on le croit libre, il est esclave; quand on le voit s'agiter, s'abandonner à la fougue de ses folies et de ses plaisirs, il est sans puissance et sans volonté, il est mort. Antithèse perpétuelle qui se trouve dans la majesté de son pouvoir comme dans le néant de sa vie : il est toujours un dieu ou toujours un cadavre.

Il existe une masse d'hommes qui spéculent sur les produits de la pensée. La plupart sont avides. On n'arrive jamais assez vite à la réalisation d'une espérance chiffrée sur le papier. De là des promesses faites par les artistes et rarement réalisées; de là des accusations, parce que ces hommes d'argent ne conçoivent pas ces hommes de pensée. Les gens du monde se figurent qu'un artiste peut régulièrement créer, comme un garçon de bureau époussette tous les matins les papiers de ses employés. De là aussi des misères.

En effet, une idée est souvent un trésor; mais ces idées-là sont aussi rares que les mines de diamants le sont dans l'étendue de notre globe. Il faut les chercher longtemps, ou plutôt les attendre; il faut voyager sur l'immense océan de la méditation et jeter la sonde. Une œuvre d'art est une idée tout aussi puissante que celle à laquelle on doit les loteries, que l'observation physique qui a doté de la vapeur, que l'analyse physiologique au moyen de laquelle on a renoncé aux systèmes pour coordonner et comparer les faits. Ainsi, tout va de pair dans tout ce qui procède de l'intelligence, et Napoléon est un aussi grand poëte qu'Homère; il a fait de la poésie comme le second a livré des batailles. Chateaubriand est aussi grand peintre que Raphaël, et Poussin est aussi grand poëte qu'André Chénier.

Or, pour l'homme plongé dans la sphère inconnue des choses qui n'existent pas, pour le berger qui, en taillant une admirable figure de femme dans un morceau de bois, dit : « Je la découvre ! » pour les artistes enfin, le monde extérieur n'est rien ! Ils racontent toujours avec infidélité ce qu'ils ont vu dans le monde merveilleux

de la pensée. Le Corrége s'est enivré du bonheur d'admirer sa Madone étincelante de beautés lumineuses, bien longtemps avant de la rendre. Il vous l'a livrée, sultan dédaigneux, après en avoir joui délicieusement. Quand un poëte, un peintre, un sculpteur donnent une vigoureuse réalité à l'une de leurs œuvres, c'est que l'intention avait lieu au moment de la création. Les meilleurs ouvrages des artistes sont ceux-là, tandis que l'œuvre dont ils font le plus grand cas, est, au contraire, la plus mauvaise, parce qu'ils ont trop vécu par avance avec leurs figures idéales. Ils ont trop bien senti pour traduire.

Il est difficile de rendre le bonheur que les artistes éprouvent à cette chasse des idées. On rapporte que Newton, s'étant mis à méditer un matin, fut trouvé, le lendemain à la même heure, dans la même attitude, et il croyait être à la veille. On raconte un fait semblable de la Fontaine et de Cardan.

Ces plaisirs d'une extase particulière aux artistes sont donc, après l'instabilité capricieuse de leur puissance créatrice, la seconde cause qui leur attire la réprobation sociale des gens exacts. Dans ces heures de délire, pendant ces longues chasses, aucun soin humain ne les touche, aucune considération d'argent ne les émeut : ils oublient tout. Le mot de M. de Corbière était vrai en ce sens. Oui, il ne faut très-souvent à l'artiste « qu'un grenier et du pain ». Mais, après ces longues marches de la pensée, après l'habitation de ces solitudes peuplées, de ces palais magiques, il est de tous les êtres celui qui a le plus besoin des ressources créées par la civilisation pour l'amusement des riches et des oisifs. Il lui faut une princesse Léonore qui, semblable à celle que Gœthe a mise auprès du Tasse, s'occupe de ses manteaux dorés, de sa collerette de dentelle. C'est à l'exercice immodéré de ce pouvoir d'extase, à la longue contemplation de leur but, que les grands artistes ont dû leur indigence.

S'il est une œuvre digne de la reconnaissance humaine, c'est le dévouement de quelques femmes qui se consacrèrent à veiller sur ces êtres glorieux, sur ces aveugles qui disposent du monde et n'ont pas de pain. Si Homère avait rencontré une Antigone, elle eût partagé son immortalité. La Fornarina et madame de la Sablière attendrissent tous les amis de Raphaël et de la Fontaine.

Ainsi, en premier lieu, l'artiste n'est pas, selon l'expression de Richelieu, *un homme de suite,* et n'a pas cette respectable avidité de richesse qui anime toutes les pensées du marchand. S'il court après l'argent, c'est pour un besoin du moment; car l'avarice est la mort du génie : il faut dans l'âme d'un créateur trop de générosité pour qu'un sentiment aussi mesquin y trouve place. Son génie est un don perpétuel.

En second lieu, il est paresseux aux yeux du vulgaire; ces deux bizarreries, conséquences nécessaires de l'exercice immodéré de la pensée, sont deux vices. Puis un homme de talent est presque toujours un homme du peuple. Le fils d'un millionnaire ou d'un patricien, bien pansé, bien nourri, accoutumé à vivre dans le luxe, est peu disposé à embrasser une carrière dont les difficultés rebutent. S'il a le sentiment des arts, ce sentiment s'émoussera dans les jouissances anticipées de la vie sociale. Alors, les deux vices primitifs de l'homme de talent deviennent d'autant plus hideux, qu'ils semblent, à raison de sa situation dans le monde, être le résultat de la paresse et d'une misère volontaire; car on nomme paresse ses heures de travail, et son désintéressement lâcheté.

Mais ce n'est rien encore. Un homme habitué à faire de son âme un miroir où l'univers tout entier vient se réfléchir, où apparaissent à sa volonté les contrées et leurs mœurs, les hommes et leurs passions, manque nécessairement de cette espèce de logique, de cet entêtement que nous avons nommé du caractère. Il est un peu catin (qu'on me passe cette expression). Il se passionne comme un enfant pour tout ce qui le frappe. Il conçoit tout, il éprouve tout. Le vulgaire nomme fausseté de jugement cette faculté puissante de voir les deux côtés de la médaille humaine. Ainsi, l'artiste sera lâche dans un combat, courageux sur l'échafaud; il aimera avec idolâtrie et quittera sa maîtresse sans raison apparente; il dira naïvement sa pensée sur les choses les plus niaises que l'engouement, enthousiasme des sots, divinise; il sera volontiers l'homme de tous les gouvernements ou un républicain sans joug. Il offrira dans ce que les hommes appellent le caractère, cette instabilité qui régit sa pensée créatrice; laissant volontiers son corps devenir le jouet des événements humains, parce que son âme plane sans cesse. Il marche la tête dans le ciel et les pieds sur

cette terre. C'est un enfant, c'est un géant. Quel triomphe pour les gens de suite, qui se lèvent avec l'idée fixe d'aller voir un homme mettre sa chemise, ou d'aller faire des bassesses chez un ministre, que ces contrastes perpétuels chez un homme de solitude pauvre et mal né. Ils attendront qu'il soit mort et roi pour suivre son cercueil.

Ce n'est pas tout. La pensée est une chose en quelque sorte contre nature. Dans les premiers âges du monde, l'homme a été *tout extérieur*. Or, les arts sont l'abus de la pensée. Nous ne nous en apercevons pas, parce que, semblables à des enfants de famille qui héritent d'une immense fortune sans se douter de la peine que leurs parents ont eue à l'amasser, nous avons recueilli les testaments de vingt siècles; mais nous ne devons pas perdre de vue, si nous voulons nous expliquer parfaitement l'artiste, ses malheurs et les bizarreries de sa cohabitation terrestre, que les arts ont quelque chose de surnaturel. Jamais l'œuvre la plus belle ne peut être comprise. Sa simplicité même repousse parce qu'il faut que l'admirateur ait le mot de l'énigme. Les jouissances prodiguées aux connaisseurs sont renfermées dans un temple, et le premier venu ne peut pas toujours dire : « Sésame, ouvre-toi ! »

Ainsi, pour exprimer d'une manière plus logique cette observation à laquelle ni les artistes ni les ignorants ne font assez d'attention, nous allons tâcher de montrer le but d'une œuvre d'art.

Quand Talma réunissait, en prononçant un mot, les âmes de deux mille spectateurs dans l'effusion d'un même sentiment, ce mot était comme un immense symbole, c'était la réunion de tous les arts. Dans une seule expression, il résumait la poésie d'une situation épique. Il y avait là pour chaque imagination un tableau ou une histoire, des images réveillées, une sensation profonde. Ainsi est une œuvre d'art. Elle est, dans un petit espace, l'effrayante accumulation d'un monde entier de pensées, c'est une sorte de résumé. Or, les sots,.et il sont en majorité, ont la prétention de voir tout d'un coup une œuvre. Il ne savent même pas le *Sésame, ouvre-toi;* mais ils admirent la porte. Aussi, que de braves gens ne vont qu'une fois aux Italiens ou au Musée, jurant qu'on ne les y rattrapera plus.

L'artiste, dont la mission est de saisir les rapports les plus éloignés, de produire des effets prodigieux par le rapprochement de

deux choses vulgaires, doit paraître déraisonner fort souvent. Là où tout un public voit du rouge, lui voit du bleu. Il est tellement intime avec les causes secrètes, qu'il s'applaudit d'un malheur, qu'il maudit une beauté; il loue un défaut et défend un crime; il a tous les symptômes de la folie, parce que les moyens qu'il emploie paraissent toujours aussi loin d'un but qu'ils en sont près. La France entière s'est moquée des coquilles de noix de Napoléon au camp de Boulogne, et, quinze ans après, nous comprîmes que l'Angleterre n'avait jamais été si près de sa perte. L'Europe entière n'a été dans le secret du plus hardi dessein de ce géant que quand il était tombé. Ainsi, l'homme de talent peut ressembler dix fois par jour à un niais. Des hommes qui brillent dans les salons prononcent qu'on ne peut en faire qu'un courtaud de boutique. Son esprit est presbyte; il ne voit pas les petites choses auxquelles le monde donne tant d'importance et qui sont près de lui, tandis qu'il converse avec l'avenir. Alors, sa femme le prend pour un sot.

III

Le laps de temps qui s'est écoulé entre la publication de nos premiers articles et celui-ci, nous oblige à en résumer, pour ainsi dire, la substance, en peu de mots.

Nous avons d'abord essayé de faire apercevoir combien était large et durable la puissance de l'artiste, accusant en même temps avec franchise l'état de dénûment dans lequel il passe sa vie de travail et de douleur; méconnu la plupart du temps; pauvre et riche; critiquant et critiqué; plein de force et lassé; porté en triomphe et rebuté.

Puis nous avons recherché : 1° les causes du dédain que lui témoignent les grands qui le redoutent, parce que l'aristocratie et le pouvoir du talent sont bien plus réels que l'aristocratie des noms et la puissance matérielle; 2° les raisons de l'insouciance dont l'accablent et les intelligences rétrécies qui ne comprennent pas sa haute mission, et les hommes vulgaires qui le craignent, et les gens religieux qui le proscrivent.

Nous avons tâché de démontrer, en considérant l'artiste tour à

tour comme créateur et comme créature, qu'il était déjà lui-même un grand obstacle à son agrégation sociale. Tout repousse un homme dont le rapide passage au milieu du monde y froisse les êtres, les choses et les idées. La morale de ces observations peut se résoudre par un mot : *Un grand homme doit être malheureux.* Aussi, chez lui, la résignation est-elle une vertu sublime. Sous ce rapport, le Christ en est le plus admirable modèle. Cet homme gagnant la mort pour prix de la divine lumière qu'il répand sur la terre et montant sur une croix où l'homme va se changer en Dieu, offre un spectacle immense : il y a là plus qu'une religion ; c'est un type éternel de la gloire humaine. Le Dante en exil, Cervantes à l'hôpital, Milton dans une chaumière, le Corrége expirant de fatigue sous le poids d'une somme en cuivre, le Poussin ignoré, Napoléon à Sainte-Hélène, sont des images du grand et divin tableau que présente le Christ sur la croix, mourant pour renaître, laissant sa dépouille mortelle pour régner dans les cieux. Homme et Dieu : homme d'abord, Dieu après ; homme, pour le plus grand nombre ; Dieu, pour quelques fidèles ; peu compris, puis tout à coup adoré ; enfin, ne devenant Dieu que quand il s'est baptisé dans son sang.

En poursuivant l'analyse des causes qui font réprouver l'artiste, nous en trouverons une qui suffirait pour le faire exclure du monde extérieur où il vit. En effet, avant tout, un artiste est l'apôtre de quelque vérité, l'organe du Très-Haut qui se sert de lui, pour donner un développement nouveau à l'œuvre que nous accomplissons tous aveuglément. Or, l'histoire de l'esprit humain est unanime sur la répulsion vive, sur la révolte qu'excitent les nouvelles découvertes, les vérités et les principes les plus influents sur la destinée de l'humanité. La masse de sots qui occupe le haut du pavé décrète qu'il y a des vérités nuisibles, comme si la révélation d'une idée neuve n'était pas le fait de la volonté divine, et comme si le mal lui-même n'entrait pas dans son plan comme un bien invisible à nos faibles yeux. Alors, toute la colère des passions tombe sur l'artiste, sur le créateur, sur l'instrument. L'homme qui s'est refusé aux vérités chrétiennes et qui les a roulées dans des flots de sang, combat les saines idées d'un philosophe qui développe l'Évangile, d'un poëte qui coordonne la littérature de son pays aux principes d'une croyance nationale, d'un peintre qui restaure une école,

d'un physicien qui redresse une erreur, d'un génie qui détrône la stupidité d'un enseignement immémorial dans sa routine. Aussi, de cet apostolat, de cette conviction intime, il résulte une accusation grave que presque tous les gens irréfléchis portent contre les gens de talent.

A entendre les niais, tous les artistes sont jaloux les uns des autres. Si un artiste était roi, il enverrait à l'échafaud ses ennemis, comme Calvin brûlait Servet, tout en criant contre les persécutions de l'Église. Mais un artiste est une religion. Comme le prêtre, il serait l'opprobre de l'humanité s'il n'avait pas la foi. S'il ne croit pas en lui-même, il n'est pas homme de génie.

— Elle tourne! disait Galilée en s'agenouillant devant ses juges.

Ainsi, l'amour-propre excessif des artistes est leur fortune; leurs haines sont des vertus; leurs inimitiés scientifiques, leurs disputes littéraires sont des croyances d'où procède leur talent. S'ils médisent les uns des autres, une sensation vraie les réunit bien promptement. Si leur premier sentiment est l'envie, cette envie est la preuve de leur passion pour l'art; mais bientôt ils écoutent une voix intérieure, forte et juste qui leur dicte d'équitables sentences et de consciencieuses admirations. Par malheur, les gens superficiels et *malins*, les fashionables qui n'aiment qu'à rire, les impuissants qui sont heureux quand ils accusent, se sont emparés de leurs fautes; et, des discussions les moins vives que les artistes aient entre eux, il résulte un argument que les gens du monde traduisent ainsi: « Comment voulez-vous qu'on écoute des gens qui ne s'entendent pas!... »

Aussi, de cet axiome qui sert de contenance à la médiocrité, dérive un autre malheur contre lequel le véritable artiste lutte sans cesse. En effet, le public, gent moutonnière, prend l'habitude de suivre les arrêts de cette conscience stupide décorée du nom de *vox populi*. De même qu'en politique, en littérature ou en morale, un homme adroit formule un système, une idée, un fait, par un mot qui sert de science et de raison suprême aux masses; de même, dans les arts, il faut, aux prétendus connaisseurs, des chefs-d'œuvre convenus, des admirations sur parole. Ainsi, le vulgaire sait qu'il ne se trompe pas en louant Gérard, il l'exalte comme il exaltait Boucher; mais qu'un homme de talent surgisse

dans un coin, et vienne armé d'une œuvre large et puissante qui change en apparence le galbe adopté : pour celui-là, pas la moindre attention. S'il n'arrive pas avec sa grosse caisse, son paillasse, ses lazzis et une enseigne, il risque de mourir de faim et de misère, seul avec sa muse. Le bourgeois passera devant une statue, un tableau, un drame, aussi froidement que devant un corps de garde; et, si un vrai connaisseur l'arrête et cherche à l'enthousiasmer, il est homme à convaincre les arts d'être indéfinissables. Il veut absolument qu'il y ait quelque chose au fond de tout cela. « Qu'est-ce que cela prouve? » dira-t-il à l'instar d'un mathématicien célèbre. Alors, outré les obstacles que tous ses défauts et toutes ses qualités créent à l'artiste dans le monde, il a encore contre lui l'art même : si ce n'est pas sa personne, ce sera sa religion qui le fera excommunier.

Comment la poésie peut-elle se faire jour, comment le poëte peut-il être salué comme un homme extraordinaire, quand son art est soumis à l'intelligence de tous, quand il subit les rebuffades de toutes les âmes, qu'il est astreint à se servir d'un langage vulgaire pour expliquer des mystères dont le sens est tout intellectuel. Comment faire comprendre à une masse ignorante qu'il y a une poésie indépendante d'une idée, et qui ne gît que dans les mots, dans une musique verbale, dans une succession de consonnes et de voyelles; puis, qu'il y a aussi une poésie d'idées, qui peut se passer de ce qui constitue la poésie des mots. Ainsi :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur,

ou bien :

Par tout ce qu'il y a de plus sacré, messieurs les jurés, je suis innocent,

sont deux phrases exactement semblables quant à l'idée. L'une est de la poésie; elle est mélodieuse, elle a du nombre, elle séduit, elle charme. Il y a dans ces mots une sublimité que le travail y a imprimée. L'autre phrase semble vulgaire.

Maintenant, faites prononcer par un Anglais : « Let jour n'aie pas plous pour kè lei faound de mon quer! » il n'existe plus rien.

Vienne Talma donnant à cette phrase : « Par ce qu'il y a de plus sacré au monde, messieurs les jurés, je suis innocent!... »

un rhythme particulier; qu'il garde toutes les richesses de la voix humaine pour les derniers mots; que ces mots soient accompagnés d'un geste; qu'en jetant l'invocation qui commence la phrase, il regarde le ciel, vers lequel il aura levé la main; et que ces mots : « Messieurs les jurés! » aillent réveiller dans le cœur, par un ton pénétrant, les liens qui unissent les hommes à la vie, il y aura une immense poésie dans cette phrase. Enfin, il peut y avoir tel drame dont cette phrase soit le nœud. Elle peut devenir poétique par juxtaposition.

Il en est de la peinture comme de la poésie, comme de tous les arts; elle se constitue de plusieurs qualités : la couleur, la composition, l'expression. Un artiste est déjà grand quand il porte à la perfection l'un de ces principes du beau, et il n'a été donné à aucun de les réunir tous au même degré.

Un peintre d'Italie concevra de vous peindre la Vierge sur terre, comme si elle était au ciel. Le fond du tableau sera tout azur. Sa figure, puissamment illuminée, aura une idéalité due à ces accessoires. Ce sera le repos parfait du bonheur, l'âme paisible, une douceur ravissante. Vous vous égarerez dans le dédale de vos pensées, sans but. C'est un voyage sans fin, délicieux et vague.

Rubens vous la fera voir magnifiquement vêtue; tout est coloré, vivant; vous avez touché cette chair, vous admirez la puissance et la richesse, c'est la reine du monde. Vous pensez au pouvoir, vous voudriez cette femme.

Rembrandt plongera la mère du Sauveur dans l'obscurité d'une cabane. L'ombre et la lumière y seront si puissamment vraies, il y aura une telle réalité dans ces traits, dans ces actes de la vie commune, que, séduit, vous resterez devant ce tableau, songeant à votre mère et au soir où vous la surprîtes dans l'ombre et le silence.

Mignard fait une Vierge. Elle est si jolie, si spirituelle, que vous souriez en vous souvenant d'une maîtresse que vous eûtes dans votre jeunesse.

Comment un artiste peut-il espérer que ces nuances fines et délicates seront saisies? Est-ce aux gens occupés de fortune, de plaisirs, de commerce, de gouvernement, qu'on pourra persuader que tant d'œuvres dissemblables ont atteint séparément le but de l'art. Parlez donc ainsi à des esprits qui sont incessamment en

proie à la manie de l'uniformité, qui veulent une même loi pour tous, comme un même habit, une même couleur, une même doctrine, qui conçoivent la société comme un grand régiment! Les uns exigent que tous les poëtes soient des Racines, parce que Jean Racine a existé, tandis qu'il faut conclure de son existence contre l'imitation de sa manière, etc., etc.

Malgré le peu de développement que nous avons donné à nos idées, contraint que nous étions par le cadre du journal, nous espérons avoir en quelque sorte démontré certaines vérités importantes au bonheur des artistes, et qui pourraient être réduites en axiome. Ainsi, tout homme doué par le travail, ou par la nature, du pouvoir de créer, devrait ne jamais oublier de *cultiver l'art pour l'art lui-même;* ne pas lui demander d'autres plaisirs que ceux qu'il donne, d'autres trésors que ceux qu'il verse dans le silence et la solitude. Enfin, un grand artiste devrait toujours laisser sa supériorité à la porte quand il entre dans le monde, et ne pas prendre sa défense lui-même, car, outre le TEMPS, il y a au-dessus de nous un auxiliaire plus puissant que nous. *Produire et combattre* sont deux vies humaines, et nous ne sommes jamais assez forts pour accomplir deux destinées.

Les sauvages et les peuples qui se rapprochent le plus de l'état de nature sont bien plus grands dans leurs rapports avec les hommes supérieurs, que les nations les plus civilisées. Chez eux, les êtres *à seconde vue,* les bardes, les improvisateurs sont regardés comme des créatures privilégiées. Leurs artistes ont une place au festin, sont protégés par tous, leurs plaisirs sont respectés, leur sommeil et leur vieillesse également. Ce phénomène est rare chez une nation civilisée, et le plus souvent, quand une lumière brille, on accourt l'éteindre, car on la prend pour un incendie.

Février — avril 1830.

VOYAGE POUR L'ÉTERNITÉ

SERVICE GÉNÉRAL DES OMNIBUS ACCÉLÉRÉS
DÉPART A TOUTE HEURE ET POUR TOUS LES POINTS DU GLOBE

ALBUM FUNÉRAIRE, PAR GRANDVILLE

Où croyez-vous aller en suivant cette prestigieuse et céleste créature, aux pieds légers, au châle onduleux, dont les plis bombés accusent des formes ravissantes? Elle étincelle de fraîcheur, elle sourit, elle voltige, elle ressemble à une flamme, elle passe rapide, brillante... Eh bien, elle vous entraîne à la mort.

Que croyez-vous voir dans la personne de ce gros garçon, joufflu, prosaïque, au nez rond, aux cheveux plats, au pied large, largement chaussé d'une large botte, qui divise des paquets d'*assa fœtida,* et qui, drogue lui-même, vit au milieu des drogues? — C'est un garçon apothicaire, un élève en pharmacie? — Non, c'est une erreur, une personnification de l'erreur; c'est la mort dans une ordonnance médicale, comme une faillite se trouve dans une addition mal faite.

Le champagne mousse, les convives crient, le ministre se fait une Chambre complaisante, le député se fait ministre, l'électeur député, le prolétaire électeur. La vie apparaît magnifique, en ce moment de délire gastronomique. En effet, le dessert est un des plus fermes bâtons de l'échelle au moyen de laquelle Jacob voulait monter au ciel. Alors, il n'y a pas de spéculation qui ne réussisse, d'amour qui résiste, d'amitié qui ne soit douce. Les femmes, les vins, les mets, tout est fondant, liquoreux, amoureux; toutes

les puissances vitales grandissent. Eh bien, la mort est là, un bonnet de coton sur l'oreille qu'elle n'a pas, et apportant des champignons.

« Clic clac ! pif! kit kit! ohé ! hup ! xi! baoûnd ! » a dit Nodier dans *le Roi de Bohême*. Admirable onomatopée postillonesque dont l'oreille est frappée au moment où l'on aperçoit le clocher de Vendreville (ou tout autre clocher), lieu chéri, où vous avez joué sous un poirier, où vous avez élevé des châteaux de boue, et arrosé des branches d'arbre qui ne poussaient pas!... Vous êtes en proie à une de ces douces rêveries dans lesquelles vous plongent le mouvement voluptueusement oscillatoire d'une rapide voiture. Ce sont les plus frais tableaux de votre existence qui vous apparaissent; ils fuient comme les ravissants aspects d'un mirage, au moment où vous atteignez le but de votre voyage. Si vous viviez dans le passé, ou peut-être dans l'avenir, toute cette fantasmagorie disparaît devant le bonheur présent, vous arrivez... Mais il y a là une pierre, un fossé, le postillon vous a mené au cercueil.

Mais vous êtes-vous jamais trouvé, après un dîner corsé, pesant comme un serpent boa, couché sur un doux canapé, devant un feu qui chatouille et lubrifie toutes les fibres? L'esprit a succombé sous la matière, sous cette riche et vigoureuse matière qui triomphe de toutes les idéalités allemandes. Nargue de l'intelligence!... Vous êtes pour cette vie en dehors, avec ses cent mille livres de rente, ses chevaux, ses voitures brillantes, ses suaves musiques, ses triomphes d'amour-propre qui écrasent les jouissances de l'âme. C'est la terre qui insulte au ciel. La conscience et les sentiments purs sont sacrifiés à des crachats, à des rubans rouges. Vous digérez, tout va bien! Vous vous moquez de tout. Vous êtes le symbole de toute philosophie; car toute la question entre Spinosa et Mallebranche est posée, quand on met un ventre truffé devant un bon feu, et un livre sur l'immortalité de l'âme à terre. Eh bien, vous êtes là pensant à la richesse de votre organisation palpitante... Tout à coup la mort arrive sous forme d'indigestion.

Que diable chantent donc les fabricants d'odes, de méditations, de sermons, en nous prétendant que la mort est chose triste? Où donc a-t-on vu qu'on doive la représenter comme un squelette, comme un épouvantail, avec des larmes, des cierges, des prêtres,

des urnes ? La mort est, la plupart du temps, chose gaie, rieuse, douce. Il y a deux morts : celle des jeunes gens, couronnée de roses, tenant un verre de champagne, assise sur un canapé, se laissant longtemps courtiser, agaçante comme une courtisane. Puis la mort des vieillards, noire comme don Gomez dans *Hernani*, hideuse comme la décrépitude, sale comme un égout ; la mort sous la figure d'une vieille garde qui vous ôte une chemise et vous refroidit quand vous avez besoin d'une chaleur céleste. Un homme naît avec une jolie figure ou laid comme un osage, et l'on meurt bien ou mal, voilà toute la question. Mourir jeune, c'est se trouver en bonne fortune.

Telle est l'analyse du délicieux album de M. Grandville. Nous en avons faiblement traduit la spirituelle moralité, les tableaux comiques.

De la profondeur philosophique et de la caricature, voilà ce qu'on ne fait qu'en France et qu'à Paris. M. Grandville avait donné de la bêtise aux hommes, de l'esprit aux animaux, il vient de donner de la gaieté à la mort.

15 avril 1830.

LE BIBLIOPHILE JACOB

M. P. L. Jacob est un de ces vieillards, à moitié bénédictins, qui passent leur vie à s'instruire et sont en état de faire quelque chose quand ils meurent. Il a pâli sur les parchemins, il est affamé de chroniques, palimpsestes, papyrus, quipos, hiéroglyphes, médailles, chartes, cartulaires, etc. Il oublie son dîner en feuilletant un portefeuille, il s'endort sur des monceaux de livres. Si, par hasard, vous vous faites le cornac d'une famille anglaise, et que vous la conduisiez à l'Arsenal, à Sainte-Geneviève ou à la Bibliothèque du Roi, n'oubliez pas de lui montrer le vieux P. L. Jacob, comme une des curiosités parisiennes les plus remarquables; dites à la jeune miss, en mauvais anglais :

— Vous avez vu bien des livres dont quelques-uns se sont fait hommes presque? eh bien, tenez, *pretty* miss Guilfort, voici un homme qui s'est fait livre!

Puis indiquez-lui mon vieil ami P. L. Jacob, que vous trouverez toujours seul à la plus éloignée de toutes les tables. C'est un grand monsieur pâle, sec, très-ridé, moitié parchemin, moitié basane. Il a sur la tête un chapeau à larges bords, qui lui donne un faux air de William Penn. Il est vêtu de noir, mais ses habillements n'ont pas de forme bien déterminée, car ils sont si capricieusement plissés, si usés, si retroussés, si chiffonnés, qu'ils ressemblent à ces papiers que tourmente longtemps un homme d'étude et de savoir. Seulement, ses culottes sont si vastes, que vous jureriez voir d'anciennes brayes; ses souliers sont éculés et si pointus, qu'on les prendrait pour une chaussure à la poulaine. Tout est négligé chez lui. Sa cravate est mal nouée; les oreilles de ses culottes ne

s'accouplent pas toujours très-fidèlement avec les boucles d'acier noirci qui ballottent et le piquent sans qu'il s'en aperçoive. Ses coudes, ses manches, ses parements, tout est empreint de la poussière des livres qu'il feuillette. Il a de l'encre aux doigts, et à la bouche une plume ébouriffée. Quoiqu'il ait la mine refrognée d'un vieux juge fatigué d'une audience, il est doux, affable, un peu bavard, et simple comme la Fontaine. Si vous ne le questionnez pas et que vous passiez devant lui, il ne s'offensera pas de vos rires, et vous regardera en marmottant ou marmottera en vous regardant, comme il écrit en feuilletant et feuillette en écrivant. C'est toujours à lui que le garçon de salle vient dire :

— Monsieur, il est trois heures, on va fermer.

Ce bonhomme rassemble alors ses papiers, garde la plume, et s'en va par les rues, étonnant les flâneurs, qui le prennent pour l'ombre d'un prieur de Sorbonne. Il a l'air d'un vieux portrait qui sort de son cadre et marche, ou plutôt il ressemble à une note, à un bourdon d'imprimerie, mis au milieu d'une page : il vit en marge du temps présent.

Eh bien, cet homme-là est, en quelque sorte, la conscience de l'histoire, l'histoire même ou quelque chose de plus que l'histoire, un tiers de Dieu, car il voit le passé comme s'il était devant lui. A son aspect, tous les romanciers pâlissent, car il doit leur dire : « Monsieur, vous avez parlé d'une tuile octogone, sous Louis XIV? à cette époque, elles n'étaient que pentagones, et se fabriquaient à la Ville-l'Évêque, où l'on avait transporté les Tuileries. »

Il connaît tous les siècles, avec leurs meubles, leurs costumes, leurs mœurs, leurs langages, leurs gestes, leur architecture. Il vous dira, en voyant sur le boulevard des gaufres roulées, que, sous Charles VI, cette pâtisserie avait une forme bien plus déshonnête. Il sait quand un mot est né, pourquoi il est né, de quoi il est né et quand il est mort. Il ne connaît pas la rue aux Ours, mais bien une rue *aux Oües* où l'on vend des oies, et qui mène de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Martin. Souvent il demande des *macreuses* à sa ménagère, et se plaint qu'on ne lui serve pas des *foulques* et des *paons,* et du *beurre rôti,* comme en savait faire *Taillevant.*

Il déplore l'abaissement des cuisiniers, en songeant que jadis

ils étaient le nœud qui rassemblait tous les beaux-arts, et que composer un repas, c'était savoir inventer des drames, des représentations de tournois, et que, aujourd'hui, les entremets sont des plats sucrés, et que la Comédie-Française a remplacé le véritable entremets.

Il a en horreur les Bradel et autres bimbelotiers, qui ont ôté aux reliures leur solidité, et il est pris d'un saint respect à la vue de ces livres à fermoirs, dont le carton est de bois, dont le maroquin est *chagriné*, dont les dessins arabesques ressemblent à la rose d'une cathédrale, et qui ont coûté trente *angèlotz*, à la vente de M. le vidame de Chartres.

Il ne s'est jamais permis d'écrire une seule ligne sur un siècle, sans que cette ligne sentît le style, la couleur, le parfum du jour, de la minute à laquelle cette ligne est censée vous reporter... Aussi le spectacle le plus curieux de notre époque est celui de sa colère, quand on lui apprend que des marmots de dix-neuf ans, fessés la veille, et sortis le matin du collége d'Harcourt ou de Sainte-Barbe, ont la prétention d'inventer, en quelques jours, toute une époque. Il n'existe aujourd'hui qu'un seul homme qui, depuis la mort de dom Brial, soit un littérateur pour lui : c'est M. Duponchel, le bénédictin, le Vatel du costume.

C'est à P. L. Jacob, bibliophile, c'est à ce digne et excellent homme, c'est à cette espèce de mouleur en cire, qui passe sa vie à guetter une syllabe, un fait, qui prend les empreintes de toutes les faces héroïques des vieux siècles; c'est à ce modèle des antiquaires, qui voudrait mettre sous verre toute une époque, comme on y met des capitales, qui se plaint de la petitesse des médailles, et souhaite vingt fois par jour un *Carporama* de faits historiques; c'est à ce consciencieux et modeste auteur, l'ami de tous ceux qui le connaissent; c'est à ce Vaucanson littéraire que nous devons *les Deux Fous !...* Que nous reste-t-il à dire, après la peinture de l'homme? que *les Deux Fous* sont un drame, un portrait très-exact de la cour de François Ier?... Tarare! à quoi cela servirait-il? Comment rendre compte d'un livre où les personnages du temps parlent, marchent, agissent, soupent, se couchent, dorment, comme ils ont parlé, marché, agi, soupé, dormi, etc.? Lire ce livre, c'est vivre dans le XVIe siècle, et nous le comparerions volontiers

au cabinet de Curtius, dont, par un coup de baguette, les figures auraient reçu, pour un jour, la vie et le mouvement. En effet, cette composition tient de la peinture, de la sculpture, du drame et de la magie. C'est un *siéclorama*. On regrette bien vivement que le temps prodigieux réclamé par ces sortes de compositions les rende si rares. Enfin, *m'est advis* que Sa Majesté Charles X devrait donner quelques fonds à notre ami P. L. Jacob, pour élever, fonder, administrer, diriger, entretenir une manufacture royale de mosaïque historico-littéraire.

5 mai 1830.

MŒURS AQUATIQUES

A PROPOS D'UN DESSIN DE GRANVILLE

Que croyez-vous que Grandville ait voulu faire? demandais-je à un membre de la Chambre des députés.

— Ça, dit-il en regardant, c'est l'ordonnance sur la dissolution. Cela représente la France et le ministère.

— Qui est la France?

— Parbleu! c'est la grenouille, répondit-il.

— Qu'en pensez-vous, monsieur le comte? dis-je à un pair de France.

— Mais M. le député se trompe : c'est le départ de notre flotte pour Alger. La France cherche à retenir sa marine.

— Eh bien, vous êtes dans l'erreur, reprit un ancien bénédictin; c'est un jésuite et la France au XIXe siècle.

— Bah! dit un publiciste, c'est le refus de l'impôt; car, en tout temps, la grenouille a été l'emblème de notre bourse, et le rat est un percepteur.

— Non, dit un journaliste, c'est *l'Universel* et sa seule abonnée.

— Messieurs, dit un homme grave, c'est un bon citoyen empêchant un suicide.

— Ne serait-ce pas plutôt un médecin qui cherche à retenir la pituite?... dit une dame âgée.

— Madame, je crois que cela représente la contrainte par corps, reprit un négociant.

— Dieu! pouvez-vous vous abuser à ce point! vous n'avez que

vos idées en tête!... s'écria M. Viennet. C'est la scène du canapé entre Christine et Monaldeschi!...

— Non, dit un acteur, c'est mademoiselle Mars se retirant du théâtre, et retenue par un amateur.

— Eh! vous ne voyez pas que c'est un député désirant la pairie, reprit un ancien secrétaire général.

M. J... le classique s'avance, sourit et dit :

— C'est Apollon et Daphné.

Un peintre qui veut faire école se mit à rire en répliquant :

— Ce sont des académies!

Un magistrat, qui contemplait la caricature depuis un instant, impose silence en disant :

— C'est une allusion à l'ordonnance de M. Mangin sur ces demoiselles. Le rat est un gendarme.

— Ça, dit M. G... Saint-Hil..., c'est un rat bicéphale.

M. B....y; moraliste de l'enfance, s'écrie :

— Eh! messieurs, c'est un père retenant sa fille unique, qui joue imprudemment au fond d'une onde claire...

— Ça, dit un professeur de philosophie, c'est l'appétition de l'unité dans l'infini! un dualisme, la réalité de l'identité!

— Ah bah! s'écria M. B. C., vous êtes singuliers! c'est Corinne improvisant au bord de la mer.

— Ou peut-être la liberté de la presse et le pouvoir, lui fit observer un avocat.

— Peut-être la régence de doña Maria dans l'île de Terceire et lord Wellington, s'écria un diplomate.

— Ne serait-ce pas un vieux rentier qui veut épouser une veuve? demanda une dame.

— Maman, dit une jeune fille, l'estampe est peut-être faite pour dire qu'il faut des époux assortis.

— Pardonnez-moi, mademoiselle, répondit un professeur, ceci est la *Méthode Jacotot;* la caricature prouve que *tout est dans tout.*

20 mai 1830.

DES MOTS A LA MODE

La mode a ses préjugés comme toutes les autres parties de la science humaine. Ainsi, beaucoup de gens croient être à la mode parce qu'ils sont habillés suivant les prescriptions de ces journaux vulgaires que nous combattons de tout notre pouvoir. Cette croyance est une erreur. De là procèdent tous les désappointements qui mortifient l'amour-propre de quelques personnes assez indifférentes pour ne pas songer à toutes les obligations imposées par le bon goût et le savoir-vivre. Il ne suffit pas d'avoir la véritable étoffe nouvelle, de s'habiller chez Blain, de faire faire ses robes par Victorine, ses voitures chez Thomas-Baptiste, ses *tigres* en Angleterre, ses gants chez Bodier; pour être à la mode, il faut encore saluer, parler, chanter, s'asseoir, discuter, manger, boire, marcher, danser, comme le veut et l'ordonne la mode. Or, jusqu'à présent, ces détails importants, ces transitions brusques, ces mutations atmosphériques, ont été dédaignés; mais, disons-le franchement, ce dédain était ignorance chez nos devanciers, comme c'est impuissance chez nos rivaux.

Aujourd'hui, ces nuances ont acquis une véritable importance; car, maintenant que nos mœurs tendent à tout niveler, maintenant que le commis à douze cents francs peut l'emporter sur un marquis par la grâce des manières, par l'élégance du costume, et peut quelquefois l'écraser par la puissance de la parole, les nuances seules permettent aux gens comme il faut de se reconnaître au milieu de la foule.

Cet article sera spécialement destiné aux mots à la mode, car le langage est ce qui trahit le plus promptement l'ignorance. Si le

singe n'avait pas dit un mot, le dauphin l'aurait mis à terre.

Les mots nouveaux créés par les événements ou ceux que le caprice met à la mode prêtent d'abord à la conversation de ceux qui s'en servent je ne sais quoi d'amphigourique et d'obscur qui leur donne une supériorité soudaine. Ils paraissent profonds à ceux qui ne les comprennent pas. En France, nous sommes presque tous dépourvus de cette espèce de courage qui consiste à dire : « Monsieur, je ne connais pas l'expression que vous venez d'employer. »

Aussi un homme au courant de *la mode des mots* se trouve armé d'un immense pouvoir.

Il a le droit de toiser assez impertinemment le niais qui lui demande la signification d'un mot ;

Ou de lui rire au nez ;

De s'écrier : « Quoi ! vous ne savez pas ce mot-là ? »

De le lui expliquer avec une condescendance cruelle ;

De lui faire subir une dissertation ;

De prouver à tout le monde que ce monsieur est en arrière ;

De parler grec, arabe, sanscrit ou latin, etc., etc.

Mais, en général, en France, nous feignons toujours de comprendre l'énigme, et nous prenons une haute idée de celui qui la propose.

Poursuivons.

L'homme qui possède le secret du langage à la mode, ne parlant pas comme un autre, a le bonheur d'entendre dire de lui : « Monsieur un tel a une certaine manière de s'exprimer... Je ne sais, mais sa conversation a quelque chose de *distingué*... »

Examinons certains mots nouveaux, et prouvons, par des exemples, l'immense parti qu'un homme à la mode peut en tirer. Vous arrivez dans un château, et, le soir, on lit un article de journal, un livre, un roman, tout ce que vous voudrez enfin... La lecture achevée, chacun porte un jugement. Votre tour arrive ; vous trouvez, avec la maîtresse de la maison, que le livre est mal écrit ; avec le mari, qu'il est bien pensé ; avec telle personne, qu'il y a des tableaux ; avec telle autre, qu'il y a des caractères.

— Mais, ajoutez-vous, ce n'est pas cela !... Aujourd'hui...

Tout le monde vous regarde.

— Aujourd'hui, il faut que les livres, comme toutes les choses au surplus, aient de l'*actualité*...

Puis vous prenez les pincettes et vous tisonnez sans jeter un coup d'œil sur le cercle. Le lendemain, presque tout le monde se servira du mot *actualité*, mais à tort et à travers ; et vous distinguerez alors facilement une personne d'esprit, d'un sot, un homme ou une femme véritablement à la mode.

Un important du voisinage vient faire une visite : c'est un parvenu de l'Empire qui tranche, qui contredit. On vous demande votre opinion.

— C'est un homme *cassant*.

Cherche !...

Quelques jours après, une dame se sert de cette expression à contre-sens; alors, vous la proclamez une femme *remarquablement* amusante.

Vous parlez politique, chez un grand propriétaire, où vous voyez autour de la table M. le préfet, monseigneur l'évêque, des ministériels, des absolutistes et une dizaine de libéraux. Au dessert, la discussion s'échauffe. Vous vous apercevez que la partie est égale, qu'on se jette à la tête des raisonnements sans consistance, que les mots *révolution, anarchie, libéralisme, absolutisme* servent d'étendard aux passions.

— Eh! messieurs, dites-vous, où avez-vous la tête !... Que parlez-vous de libéralisme! mais le libéralisme est mort, il a fait son temps.

Tout le monde se tait.

— Il y a quelque chose de plus fort et de plus complet en avant. Absolutisme, libéralisme, ce sont de vieilles idées.

Personne ne veut être vieux.

— Le siècle marche sous la conduite d'une pensée *providentielle*.

Ce mot est comme *Abracadabra*. Chacun vous courtisera pour savoir ce que vous avez voulu dire.

Vous arrivez dans un de ces salons parisiens où l'on fait et l'on défait les réputations, où se discute tout ce qu'il y a de plus sérieux en matière de mode et de frivolité; on vous parle de madame Devrient, et la maîtresse de la maison vous demande ce

que vous pensez d'elle, vous, homme du Marais; et alors, vous dites :

— Madame, elle a été sublime hier...

Deux ou trois élégants qui avaient quelque respect pour votre habit, pour le bon goût de votre canne, pour l'*agencement* de votre cravate, vous tournent le dos, et vous devinez qu'il vous est échappé une sottise.

— Oh! elle a été *étourdissante!...* vous répond la maîtresse de maison.

Comprenez-vous?... Le mot *étourdissant* était le chaînon qui devait lier toutes les parties de votre être et de votre toilette. Vous êtes un homme incomplet, *une belle qui n'a qu'un œil,* aurait dit Savarin.

Aujourd'hui, toutes les admirations, toutes les impressions, tout se résume, tout se résout par *étourdissant!...*

Divin, adorable, merveilleux... Bah! vieux style. Un homme n'a rien exprimé s'il ne dit pas : « J'ai lu *la Confession,* la préface est étourdissante! »

Un homme qui ne se sert pas de ce mot, qu'est-ce?... rien, ce n'est pas un être, il ressemble à ceux qui lisent *le Constitutionnel* en prenant un petit verre, et qui portent un chapeau d'osier.

Étourdissant est le point *culminant* du langage; mais à l'autre extrémité du système se trouve le mot *turpide.* Quelques douairières du faubourg Saint-Germain disent plus élégamment : « C'est *outrageusement* mauvais. »

Il y a une expression qui commence à prendre, et qui lutte avec le terrible ÉTOURDISSANT; c'est : *Elle n'a été que ravissante.* Nous ne jurerions pas que, par suite de la finesse de cette gracieuse flatterie, étourdissant ne fût renversé.

Le fameux *Vieillard stupide!* a déconsidéré le *stupide* qui régnait depuis longtemps.

Mais occupons-nous de ces mots qui répondent à tout, résument tout, vous sauvent d'une discussion et sont comme une monnaie avec laquelle on paye argent comptant.

Aujourd'hui que la poésie est morte et qu'elle n'est plus dans les livres, la mode veut qu'on voie de la poésie partout. *Il y a de la poésie...* est une phrase devenue comme neutre. Elle s'applique

à tout. Vous parlez de Taglioni : « Il y a de la poésie dans sa danse. »

Cependant, il existe un mot beaucoup plus puissant : *Il y a du drame!* Avec ce mot-là, vous égorgez sans pitié une dispute critique. Vous jetez là un siècle et sa pensée à la tête de vos auditeurs. — Ainsi : « Bonaparte, quel drame ! — Quel drame que ce livre ! » Que voulez-vous qu'on dise après vous ?

Si vous êtes au bord d'une pièce d'eau tranquille, bien claire, par une soirée bien calme, auprès d'une jeune fille, dites-lui : « Il y a du drame là !... »

Vous voyez passer un corbillard, dites à votre voisin : « Il y a du drame ! » La cour d'assises, Frilay, Bouquet : « Il y a du drame ! » La cour, drame ! — Le bagne, drame ! — Le drame est partout, excepté au théâtre.

« Il y a de la poésie ! — Il y a du drame ! » Avec ces deux phrases, vous avez tout le secret des gens qui pâlissent à se faire une réputation ; vous êtes à leur hauteur ; vous les comprenez et votre langage est homogène avec votre toilette ; enfin, *vous êtes de votre époque.*

A propos de tous les grands enfants précoces qui s'agitent dans le monde littéraire, ce serait manquer de goût que de ne pas dire d'eux, fût-ce même un quinquagénaire : « C'est un homme qui a surgi, un homme d'une haute espérance. »

Enfin, qu'il s'agisse de peinture, de vers, de prose, de l'Orient, de l'Espagne, de la Grèce, du peuple, du roi, du XVe siècle, du faubourg Saint-Antoine, des *Scènes de la Vie privée,* des *Scènes populaires,* des *Mauvais Garçons,* de *la Confession,* des *Deux Fous,* nous avons l'honneur de vous prévenir que vous paraîtriez arriver du Monomotapa, si vous ne disiez pas : *C'est nature !*

Oh! *c'est nature!...* est l'expression d'une statue absorbée qui, assise, les bras pendants, écrasée par la sensation, la bouche entr'ouverte, les yeux agrandis, admire... Le sentiment est censé pétrifier le fashionable.

Quand vous direz : « C'est nature ! » il faut prendre un air hébété qui contraste avec le *galbe* spirituel de votre physionomie habituelle; car *galbe* est encore un mot à la mode, un de ces mots qui vous font remarquer comme un membre de la société

des antiquaires ou de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'homme de talent qui crée ces mots ou les met à la mode, ce qui est tout un, les jette dédaigneusement dans la circulation; il s'en sert sans y attacher d'importance. Alors, le mot vole de bouche en bouche ; il fait fortune; il sert de cachet à l'esprit, à la toilette; c'est le vernis qui donne au tableau toute sa beauté. Le monde élégant l'adopte ; mais aussi le monde élégant sent admirablement l'heure, le jour, la minute à laquelle le mot est mort ou devient ridicule; et il faut un tact immense pour deviner ce qu'un mot a de vie. Là est l'écueil. Il y a autant de danger à se servir d'un mot usé qu'à ne pas le prononcer comme il faut, et quand il faut. Un jeune homme arriéré, qui croirait faire de l'effet avec *pyramidal*, est aussi ridicule qu'un dandy qui porterait un bolivar, ou qu'un rentier apportant à sa fille un kaléidoscope comme quelque chose de surprenant. Aussi nous croyons devoir prévenir les députés futurs, qui viendront bientôt siéger à Paris, qu'il y a une phrase législative bien vieillie et dont on a prodigieusement abusé : « Messieurs, *nous soumettons à vos investigations...* »

Homme positif, femme positive, commencent à vieillir. — *Jeunes hommes* est devenu bouffon. *Hommes graves* se dit encore.

Hommes à front haut, à large poitrine, n'a pas pu prendre.

Cela est vulgaire, devient commun; mais *vulgarité* se soutient.

« Ma vie est sans couleur, — Il a désenchanté sa vie, — Demander à la vie ce qu'elle n'a pas... » sont des expressions qui n'ont plus cours. Mais *gâter son existence* est encore à la mode.

En ce moment, il existe une certaine manière d'employer les mots qui vous donne des effets pittoresques dans le discours ; vous accablez le *non-conformiste* par une éloquence *barbarismique* dont il est stupéfait.

— Victor Hugo?... Eh oui ! il a voulu faire DU *drame.* — Le ministère a essayé de *faire* DU *gouvernement absolu.* — Le journaliste *se fait pouvoir.*

Ou bien vous saupoudrez votre diction d'une *phraséologie technologique :*

— Il y a dans cet ouvrage une *psychologie* particulière. — Mais, si ce roman avait une *fabulation* mieux ménagée... —Oh! monsieur, l'admirable *trilogie* de Beaumarchais!...

Parle-t-on de philosophie? Oh! qui que vous soyez, songez que, si vous ne suivez pas attentivement la mode, vous pouvez être perdu à jamais, en vous servant de mots qui se terminent en *té*, comme *objectivité*, *subjectivité*, *identité*, *variété*, *simultanéité*, *spontanéité*, *fugitivité*, quand le maître a parlé par *isme*, en employant les mots *sensualisme*, *idéalisme*, *dogmatisme*, *criticisme*, *bouddhisme*, etc.; ou, si vous prenez les *isme* quand il met à la bouche les *ion*, comme *affection*, *sensation*, *inspiration*, *argumentation*, vous pouvez passer pour un sot.

Par exemple, pendant les équinoxes, il vous est permis d'envelopper votre pensée dans des phrases comme celle-ci :

— *La puissance de reproduction de la réflexion ne s'étend pas jusqu'à certains phénomènes; parce que, si la réflexion est une totalité, c'est une totalité confuse.*

Mais, les jours de pleine lune, vous devez prendre un langage plus clair et dire :

— *Le sensualisme s'enfonce par la sensation dans le monde sensible.*

Toutes les fois que vous discutez et que votre adversaire paraît l'emporter sur vous, prenez la parole en disant :

— Monsieur, vous n'êtes pas *logique*, et, si vous voulez revenir à une *marche plus rationnelle...*

C'est une manière décente de lui dire qu'il déraisonne.

Si l'on parle de Lamartine, oh! comme tout le monde vous écoutera si vous dites froidement :

— Il est de l'école des *lakistes*...

Comme nous croyons avoir suffisamment prouvé par ce préambule... mais voilà que nous nous prenons à parler naturellement!... par ce *prodrome*, voulons-nous dire, qu'il est de la plus haute importance, pour toutes les personnes qui se piquent de ne pas se faire comprendre, d'être mises au courant des innovations de la mode en ce genre, nous essayerons de terminer cette branche importante de l'éducation fashionable, en passant en revue les idiomes de quelques salons de Paris. Nous croyons,

sans néanmoins l'affirmer, que ces élégants dialectes dans lesquels le français entre pour beaucoup, ont reçu le nom de *parlotte*. Nous aurons soin de distinguer les sectes, les doctrines et les quartiers.

22 mai 1830.

DE

LA MODE EN LITTÉRATURE

A MADAME LA COMTESSE D'O.....T

J'ose à peine vous avouer, madame, que je suis épouvanté de la confiance dont vous avez la bonté de m'honorer. Vous voulez faire un ouvrage, le faire à Tours et jouir d'un succès à Paris. Vous croyez qu'il est aussi facile de vous envoyer, par la poste, les patrons sur lesquels nous taillons un livre, que de vous transmettre ceux d'une robe ou d'un fichu, grâce aux élégants dessins de Gavarni.

Erreur, madame!... Et cette idée accuse déjà l'innocence du ravissant pays que vous habitez. Hélas! la mode est la *fixité* même en comparaison des vertiges dont notre littérature est saisie. Le vieux Parnasse s'est changé en vallée; que dis-je! en un désert sablonneux dont les monticules sont aussi mouvants que ces îles dorées qui flottent sur les eaux de votre belle Loire et dont les dunes fantasques se brisent, s'élèvent, s'arrondissent, s'abîment, reparaissent; inconcevables gouffres qui, souvent, emportent un imprudent nageur, comme ici quelque faux système, quelque coterie, quelque amour insensé de soi-même, engloutissent un homme de talent. Aussi, j'aurais mille fois mieux aimé avoir été chargé, moi ignorant, de vous choisir un bonnet chez Herbault, une étoffe chez Delisle, plutôt que d'avoir, tout critique que je puis être, à vous dicter les oracles du goût présent, à vous initier aux mystères de nos succès. D'abord, y a-t-il un goût? avons-nous

des succès? Vous ne savez donc pas, madame, que, aujourd'hui, un homme n'a qu'un jour et que tous les jours n'ont pas un homme? Et qu'est-ce qu'un homme?... Nous dévorons des pays entiers. Hier, c'était l'Orient; le mois passé, ce fut l'Espagne; demain, ce sera l'Italie.

Je pourrais vous dire d'étudier la couleur locale de la Laponie, et vous nous construiriez un admirable Spitzberg avec des glaces bien naturelles, une aurore boréale que vous n'auriez pas vue, et les rennes, les arêtes de poisson, l'huile de baleine, l'horizon de neige, les ours blancs et les lichens... Bah! ce ne serait plus cela!... Quand vous nous apporteriez votre microcosme tout imprimé, la girouette littéraire aurait tourné vers les forêts vierges du Brésil. Le public raffolerait de caïmans couchés au fond d'un puits, de jaguars dorés et tachetés, des caramurus, des jakaréouassous, etc. Vous parleriez français-lapon à des gens qui n'entendraient plus que le jargon des sauvages.

Enfin, madame, pendant que vous chercheriez des idées, le public voudrait de la couleur; vous feriez de la couleur, il vous demanderait du trait; courez après le trait, ce Shahabaham désirera des tableaux de mœurs; forgez-lui des mœurs exactes, il sera fou d'histoire; brodez-lui une époque, en manière de tapisserie, plaquez un livre de pièces de rapport, il vous tournera le dos pour admirer un homme qui s'est amusé à publier une variation littéraire dont le thème est un mot. Tantôt c'est un enfant qui ramasse tous ses jouets et les brise, les laissant pour aller voir la lune dans un seau; tantôt c'est un homme grave qui écoute M. Cousin et se fait un casse-tête chinois de ses leçons. Il dédaigne un homme de talent et s'amourache d'un sot.

Et vous voudriez plaire à ce Paris, tour à tour sublime et ridicule, souverainement intelligent et souverainement bête, qui ne semble vivre que par les yeux?... Ah! vous ne savez pas ce que vous entreprenez. Un forçat connaît son travail, un auteur n'est jamais au fait de ce que le caprice de Paris va lui demander. Il faut aujourd'hui à ce public fantasque des feux d'artifice en littérature, comme un monde élégant et toujours paré, comme des boutiques brillantes et des bazars magiques; il veut *les Mille et une Nuits* partout. Aussi, chaque semaine, la presse lui fournit cin-

quante volumes prétendus nouveaux; le théâtre lui donne trois pièces nouvelles. Chaque matin, les journaux lui servent un homme bardé de ridicule, embroché par un bon mot; princes ou savants, rois ou professeurs, qu'importe! l'essentiel est qu'il y ait un plan quotidien. Aujourd'hui, le financier aurait raison de se plaindre que son dessert n'a pas d'épigrammes. Enfin, Paris a son Colisée comme l'ancienne Rome; mais ses gladiateurs sont des écrivains; ses hyènes, ses tigres, sont des journalistes. Les Césars versaient le sang, offraient des hommes; nous, nous consommons des intelligences. La jeune fille lit dans un livre ce que la vestale voyait. La police et ses égouts, Vidocq et ses limiers, Sanson et sa terrible machine, et tous les crimes possibles, les goules, les vampires, les apparitions, tout a été dévoré. Nous avons pris de la manière la plus élégante les choses les plus sales. On a paré la grève comme Crébillon fils parait le vice. La guillotine a été notre *sofa*.

Que pourriez-vous donc faire?... Au nom du ciel, ne vous exposez pas à voir un grand homme de dix-neuf ans, sorti du collége hier, et qui ne parle à une femme que si elle a voiture, prendre votre livre, le tordre et s'écrier : « Pas une idée!... »

Mais, en dévoilant tous les dangers qui vous attendent dans cette carrière, vous prendrez de vous-même le parti le plus sage, et vous comprendrez que votre flambeau, tout pur, tout brillant qu'il peut être à Tours, ferait peu de sensation au milieu des intelligences qui scintillent et s'allument ici à toute heure comme nos becs de gaz. Il n'y a plus de place que pour un soleil. Si j'étais de l'école de Demoustier, je vous comparerais à l'astre des nuits; mais notre style précieux est, ma foi, bien autre chose!...

Si j'ai le courage d'entreprendre une tâche aussi lourde, c'est, je vous l'avouerai, que j'ai trouvé le moyen de vous transporter toute la responsabilité de cette analyse. Je me contenterai de dresser l'inventaire de nos richesses et de nos pauvretés intellectuelles, avec le calme d'un notaire qui ne pense qu'à ses vacations; et vous jugerez vous-même de la valeur des choses. Ce sera comme une vente après décès, où, par le plus ou le moins d'usage que faisait le défunt de ses hardes, de ses meubles, de ses livres, un observateur en découvre les goûts. Ici le mort est le public; car je

crois, Dieu me pardonne, qu'il n'existe plus. Cela devait arriver. En France, tout le monde a voulu être un grand homme en littérature, comme naguère chacun voulait être colonel. Le parterre a tout à coup sauté sur le théâtre. Il ne s'est trouvé que des coupables et plus de juges. Il est cependant bien plus commode de dire des niaiseries en jugeant, que d'en écrire en composant. Mais, que voulez-vous! cette manie a une cause. Aujourd'hui, un homme qui ne fait pas un livre est un impuissant. Aussi chacun s'est empressé de prouver qu'il a, comme dit Sainte-Beuve, *des esprits au complet.* Vous voyez le duc de Guiche écrire sur les chevaux, *sermone pedestri,* le pair de France le plus encroûté a publié sa brochure, et, vous-même, vous avez médité, sans doute, quelque *Ourika* de province, qui m'a valu la lettre à laquelle je réponds en ce moment.

Alors, madame, il n'est plus resté qu'un vieux public blasé, les gens de l'orchestre : vieillards blancs, militaires impériaux, carrés dans leur redingote, ayant des boucles d'oreilles d'or, des queues noires, des moustaches grises; gens difficiles à toucher, gens connaissant l'Asie, l'Afrique, la Russie, l'Espagne, l'Italie, et ne s'abusant pas sur un pays de fabrique; puis encore quelques émigrés réveillés d'hier, des femmes légères, des douairières pesantes, des femmes de chambre devenues comtesses, des madame Angot qui prennent Robinson pour un jacobin. Tout à coup, cette société a été mise, comme l'empereur Claude, sur le tribunal souverain. Elle est devenue un public tout neuf et tout usé; mais ce public s'est trouvé puissant parce qu'il était immobile et compacte. Aussi a-t-il été insensible à toutes les cajoleries des écrivains qui foisonnaient autour de lui, parce qu'il a la manie d'acheter les bons livres. C'est lui qui a eu la simplicité de prendre soixante mille exemplaires de Lamartine et quarante mille exemplaires de Béranger. C'était une puissance à flatter : aussi, tout en l'insultant, chacun a essayé d'en obtenir un regard.

D'abord, quelques auteurs ont imaginé de le piquer pour le réveiller; les auteurs l'ont pris par les sentiments en se disant morts de la veille; puis plusieurs l'ont chatouillé. Il est demeuré comme un vieux sultan, perdu de débauche, étalé sur son divan, pas plus ému de voir tomber des têtes que de contempler des

monstres sans sexe. Alors, chaque auteur a eu l'idée de se construire un petit public à son usage, de se préparer sa gloire, de se tresser sa couronne de famille. De là est venue l'institution de l'*encensement mutuel* ou la camaraderie. Un Prométhée a surgi, qui a eu l'idée d'improviser un nouveau public à côté du vieux, espérant que ce dernier se fâcherait et s'occuperait d'une si audacieuse spéculation. Néant! Le public a regardé son sosie applaudissant un drame pendant vingt soirées, sans daigner seulement saluer cet homme qui se produit comme un 89 littéraire, et s'imagine commander à un mouvement plus fort que lui.

Vous viendriez donc au milieu d'une crise sans exemple, et au moment où le public manque aux auteurs, où la littérature est mesquine devant la politique, où la poésie succombe sous les événements; vous arriveriez au milieu de charlatans qui ont tous un paillasse, une grosse caisse, une clarinette, et vous seriez seule avec quelque ouvrage naturel, parmi des gens qui font des tours de force et montrent des pancartes signées par tous les souverains de l'Europe. Je ne sais quel roi donne à cet auteur glacial la croix du Sud; cet autre, petit et chétif, a la décoration du Lion; le pape accorde l'Éperon d'or à un homme qui, depuis dix ans, n'a pas su faire avancer la science; l'Étoile polaire arrive à un chaud patriote, et l'ordre du Mérite à un libelliste qu'on ne salue plus. Enfin, le moindre cacographe est membre d'une société savante, et ceux qui ne savent rien ou ne peuvent pas écrire comptent les fontaines de Paris, examinent la couleur des numéros que le préfet impose aux maisons, et se prétendent occupés de statistique; car la statistique est devenue à la mode, et c'est une position que de statistiquer.

Probablement, une oisiveté de quinze années nous pèse, et nous avons une impatience d'avenir qui nous fait tous piaffer, caracoler, tout essayer, tout laisser. C'est toujours cette même France, constante dans son inconstance, difficile à captiver. Sa littérature n'a pas de but : voilà le grand mot. Elle n'a rien à démolir, rien à construire. Nous avons mis la poésie dans la prose, et nous sommes tout étonnés de ne plus avoir de poésie; nous avons fatigué toutes les situations, et nous voulons du drame; nous ne croyons plus à rien, et nous voulons des croyances. Bref, un homme

de génie est presque impossible au milieu d'une foule aussi puissamment intelligente. Napoléon commandait à des soldats silencieux, tandis qu'en littérature chacun s'adresse à des gens qui raisonnent. Or, quand chacun en sait assez pour se faire une opinion, il n'y a plus d'unité possible dans les doctrines, chaque homme est une opinion; nous voulons tous notre piédestal. Vous voyez, madame, qu'il me sera bien difficile de vous satisfaire.

Il est cependant un principe d'une haute importance que je puis vous inculquer. Cette théorie sera le premier chapitre des instructions que vous avez eu la bonté de me demander.

En littérature, nous avons aujourd'hui, madame, une sorte d'étiquette à laquelle doivent se soumettre la personne et le livre d'un auteur. En un mot, il y a un costume à la mode, et ceci, je crois, est ce qui vous paraîtra le plus important. Il ne s'agit encore ni du style, ni des idées, ni du plan, ni du titre de votre livre, mais de la forme sous laquelle vous devez vous produire. Dieu me garde de percer le mystère dont vous enveloppez votre acte de naissance! cependant, apprenez que l'âge d'un auteur est, en ce moment, une question d'un haut intérêt. Nous aimons les fruits verts. Un jeune homme à peine débarrassé des langes universitaires, une jeune fille qui n'a pas encore fait sa première communion sont presque certains de captiver l'attention du public. La littérature a ses Ritz, ses Jules Regondi, ses Léontine Fay, qui sont censés quitter polichinelle pour faire des chefs-d'œuvre. Cette manie de jeunesse est peut-être un signe de décrépitude; ou plutôt, le siècle n'étant pas encore majeur, il lui faut sans doute ses menins. Quoi qu'il en puisse être, nous avons la *jeune France,* de *jeunes hommes,* et nous voulons de jeunes idées, de jeunes livres, de jeunes auteurs. Aussi tout à coup les jeunes bambins se sont faits vieux, et nous avons été assaillis de grands enfants précoces : M. Victor Hugo, par exemple, était encore un *enfant sublime* le jour de son mariage. Vous rencontrez un homme en faux toupet que les journaux signalent comme un talent d'une haute espérance. M. Cousin est toujours *ce jeune professeur qui,* etc. Vous avez vu dans le salon de M. D... un gros garçon, espèce d'Hercule Farnèse à face de Silène, sans vous douter que c'était l'auteur d'un recueil de poésies, annoncé comme les premiers essais d'une jeune muse. Un de nos bons amis m'a

dit avoir assisté à la délibération sérieusement bouffonne, où les conseils de mademoiselle E. M... ont décidé qu'elle aurait seize ans dans sa préface et vingt-cinq ans chez elle. Cet innocent charlatanisme a ses procédés, ses ressorts et sa boîte à fard. Vous m'avez demandé si M. Sainte-Beuve, ce critique si remarquable, n'était pas un vieux Rollin, un père Lebeau, en même temps que vous vous épreniez de belle passion pour l'infortuné Joseph Delorme... Voilà le secret d'être jeune! A qui persuaderiez-vous que ces deux hommes sont le même auteur? Joseph Delorme!... ce nom n'éveille-t-il pas des idées de jeunesse? La castration des noms est donc une ruse à laquelle nous sommes tous pris. Est-ce que Jules de Rességuier vous fait l'effet d'un homme qui a femme et enfants, et qui juge des procès assis dans son fauteuil au conseil d'État? Vous avez beau vous nommer madame la comtesse d'O.....t, si vous voulez être à la mode, vous signerez Jenny... Eussiez-vous quarante ans, nous accueillerons votre livre comme l'essai d'une jeune femme en qui le talent est inné.

Si vous vous nommiez *monsieur* ou *madame*, vous auriez l'air vieux; présentez-vous avec votre nom de baptême, vous semblez jeune. La lithographie est complice de cette innocente tromperie. Les auteurs se font pourtraire, le col nu, les cheveux bouclés; vous les prendriez pour des jeunes filles et vous les rencontrez à chaque étalage, les uns jouant sur des canapés, les autres perdus dans les nuages. Ils antidatent leurs figures et postdatent leurs livres. Ce sont des embryons qui font des œuvres posthumes.

Dans ma prochaine lettre, je vous expliquerai ce que c'est qu'un livre, un ouvrage ou une œuvre d'art. Je vous mettrai au fait, non pas de la mode qui règne aujourd'hui, mais de celle qui viendra l'année prochaine. Je vous apprendrai une poétique toute nouvelle. Vous choisirez entre la *phrase* sans idées, ou les *idées* sans la phrase, entre la *couleur* ou le drame, le *fantastique* ou le réel, entre un livre d'homme ou une pochade, entre l'intérêt de curiosité ou la beauté des détails. Mais, avant de vous écrire cette espèce de *Cuisinière bourgeoise* de la littérature moderne, je serai forcé de vous tracer un tableau qui comprendra toutes les productions remarquables de notre époque. Pour vous décrire la maladie à laquelle nous sommes en proie, il est nécessaire de vous peindre

les phases que notre goût a subies, les gens qui l'ont corrompu, et ceux qui veulent le restaurer. Nous jetterons un coup d'œil sur l'Empire, et, après avoir vu ces ruines de Palmyre, je vous introduirai dans le sanctuaire de chacun de nos petits grands hommes...

Daignez agréer, madame, les hommages d'une vieille amitié.

29 mai 1830.

GAVARNI

Dans toutes les imaginations, dans chaque mémoire française, et sous le chaume comme dans la mansarde, il restait au fond des cœurs la prestigieuse image d'un géant de cinq pieds. Entouré du faste impérial ou d'aigles brisées, de poudre fumante ou des palmiers de Sainte-Hélène, Bonaparte, le consul, l'empereur, surgissait souvent, invoqué par un nom, un mot, ou par un souvenir. Autour de lui, c'étaient toujours des figures graves, silencieuses, des uniformes bleus et flétris par les batailles, des soldats estropiés, des Français, des Italiens, des Belges venus d'Égypte, de Moscou, de Cabrera, des pontons anglais. Cette foule recevait de cet homme, comme les arbres du soleil, une lumière qui les distinguait au milieu de tous; et, quoiqu'ils fussent devenus laboureurs, cochers, maréchaux, jamais la vulgarité n'atteignait ces gens vulgaires : ils étaient dans le peuple comme un peuple à part, avec leur religion et leurs mœurs, leur résignation de soldat et leur bravoure. Juillet 1830 les a revus... Un génie comprit, sous la Restauration, ce monde poétique et populaire, grand et simple, et surtout n'oublia pas le contraste comique de l'armée des Bourbons caracolant au milieu de ces débris humains... Et tout à coup, peintre, poëte, historien, Charlet fut l'Homère de cette partie de la France. Auprès de ces créations, tour à tour burlesques et sublimes, ce rare talent a groupé *le monde des enfants*. Qui peut oublier ces scènes fraîches et gracieuses, ces naïvetés surprenantes qui séduisent même un célibataire récalcitrant. Charlet, par un privilége inouï, peut passer des tons les plus vigoureux du vieux

grognard menaçant du seul poing qui lui reste les Tuileries dont il prévoit le siége, aux nuances fines et douces de l'enfant disant : « C'est-y vrai que vous avez une jambe de bois de naissance? » Cet homme a démêlé deux types qui l'immortalisent : le soldat, l'enfant. L'enfant, presque toujours soldat en France, et le soldat si souvent enfant, plein de franchise et de naïveté.

Un homme aussi étonnant peut-être, plus mordant, presque aussi spirituel, et dont vous ne connaissez pas le talent si vous n'avez pas vu l'immensité de ses ressources au sein de l'atelier où il prépare des tableaux, un homme, artiste s'il en fut, a dit en voyant les employés, les grisettes, les niais (M. Prudhomme) : « Cette nation est à moi! c'est mon bien, ma chevance! »

Henry Monnier (ô flâneurs! qui ne le reconnaîtrait pas?) sut, comme par instinct, surprendre les mœurs, les attitudes, les galbes, les langages, les secrets de ces natures si diverses et si pittoresques. Il s'est fait un homme à part comme Charlet, comme Hogarth, comme Callot. Inimitable comme eux, il a créé, il a jeté dans la circulation intellectuelle des êtres vivants qui eussent été perdus sans lui, emportés dans le torrent des âges inconnus. Ces êtres sont à lui, ils lui appartiennent; car le moindre admirateur de ces deux génies se surprend à dire : « Une grisette d'Henry Monnier, un enfant de Charlet. »

Henry Monnier a sur Charlet l'avantage de l'originalité. Il fait penser ces trente hommes par capitale, qui malheureusement récompensent mal un artiste quand il s'adresse à eux : ils admirent et se souviennent, voilà tout. Mais, quand le plus satirique, le plus spirituel de nos dessinateurs aura publié, soit *la Vie d'un jeune homme,* œuvre inconnue et déjà célèbre parmi les penseurs, soit les *illustrations* du *Melmoth,* nous sentirons, poëtes et peintres, que nous avons en France un génie égal au génie d'Hogarth.

Le talent de ces deux dessinateurs éminemment populaires a eu pour base l'observation la plus sagace des *classes,* depuis celle de ces bourgeois qui habillent leur enfant en lancier jusqu'à celle des niais dont M. Prudhomme est le type le plus complet. Ils ont compris toutes les ressources de la physionomie, des mœurs, des traits, des vêtements, de la démarche; mais, sans vouloir diminuer un mérite incontestable, nous oserons prétendre que leur

tâche était facile : ils rencontraient tant d'angles et de méplats, tant de différences saillantes et presque grossières dans ces figures, qu'il leur suffisait de voir ces caractères d'originalité pour être eux-mêmes originaux.

Cette réflexion peut nous conduire à rendre justice à un autre artiste, moins célèbre et tout aussi savant que ces deux grands hommes du musée populaire. Il s'agit de Gavarni.

Gavarni est un dessinateur à qui *la Mode* a de trop fortes obligations pour qu'elle s'en tienne à cette reconnaissance vulgaire dont nous faisons si fréquemment usage dans la civilisation.

— Diable! mon tailleur m'habille merveilleusement.

— Mon cher, prends-le, c'est un artiste.

— Vous avez un cuisinier digne de recevoir l'ordre du Saint-Esprit.

— Oui, c'est un artiste.

— Dieu! madame, comme vous êtes chaussée! Vous avez un pied ravissant.

— Mon cordonnier est assez bon.

Voilà, à la honte du siècle, comme nous récompensons les talents! O princesse, qui donnas une abbaye au flasque et débonnaire Auguste Lafontaine pour avoir peint la vie allemande, où es-tu?

Pour faire comprendre le mérite de Gavarni, nous avions besoin de peindre en quelque sorte la manière de Charlet et d'Henry Monnier, de rendre compte de leurs ressources. Avant tout, disons d'abord que, pendant la première année de sa vie, *la Mode* a frappé à la porte de tous les ateliers. Nous ne nommerons pas les artistes qui ont échoué dans l'exécution des dessins particuliers réclamés par la fashion; mais c'est, en comparant tant de productions diverses, que nous avons apprécié nous-même les immenses difficultés de ce genre. En effet, *la Mode* pouvait facilement créer une littérature chargée d'épier les variations de Paris; mais les physionomies parisiennes, les airs de tête, les poses des femmes, les attitudes des hommes élégants, les secrets du boudoir, attendaient une peinture. Or, en présence d'un public blasé, accoutumé à la médiocrité des figurines de nos rivaux, c'était la plus ingrate de toutes les tentatives. Il existe dans la mode des vêtements, dans la manière dont une femme, célèbre par son goût, se tient

et marche, un style indescriptible que vingt pages n'expliqueraient pas, et qu'il est fort difficile au crayon de saisir. Ce style est le cachet des classes. Ce style a immortalisé Charlet et Henry Monnier; mais que devait-il revenir à Gavarni?... pendant longtemps, une froide indifférence. La haute société se rend aux Variétés pour sortir de ses salons, elle rit et s'amuse de voir le peuple. Là, elle est indulgente, tandis qu'elle est sévère pour ceux qui veulent la reproduire elle-même. Elle se critique sans pitié, et l'artiste qui, dans les autres journaux de modes, dessine un mannequin et jette une robe dessus, est en apparence plus près du but que Gavarni, essayant de peindre les nuances les plus délicates, les linéaments les plus fugitifs de la physionomie des élégants.

Mais, en ce moment, tant d'efforts sont sur le point d'être récompensés. Si nous avions parlé trop tôt en faveur du dessinateur, nous n'eussions pas réussi, comme aujourd'hui, à réveiller l'attention en sa faveur, et notre éloge aurait été entaché de personnalité. En ce moment, notre reconnaissance est d'accord avec la voix de quelques artistes, avec celle des gens du monde, qui, tous, ont proclamé la haute supériorité de leur peintre.

Jusqu'ici, les dessins de mode n'avaient été considérés par les éditeurs que comme un objet de peu d'importance, et, à part quelques dessins d'Horace Vernet, ils n'avaient d'autre motif que celui de représenter un ruban, une robe, un canezou. M. de la Mésangère vivait ainsi. — Plus tard, le *Petit Courrier des Dames* sentit la nécessité d'exécuter les modes de manière à ce qu'au fond d'une province, une femme habile reconnût la coupe, les lés, les pointes, et décomposât, pour ainsi dire, l'œuvre de Paris pour la reproduire fidèlement.

Mais nous seuls avons compris qu'il appartenait à la France de mettre un luxe dans ce journal du luxe, et alors nous avons essayé de joindre, au patron d'habit accroché sur le mannequin immobile de M. de la Mésangère, les enseignements du *Petit Courrier des Dames,* et d'ajouter à ce perfectionnement une personne réelle, de la vie, un sentiment, évitant ainsi de toujours présenter à la province cette poupée uniforme qui, depuis vingt ans, a eu l'honneur exclusif de représenter les gens de Paris.

Il n'y avait qu'un artiste, et même un artiste supérieur, qui pût

épouser nos idées et traduire cette physionomie parisienne si éminemment mobile, si curieuse, et rendre l'esprit d'un vêtement, la pensée d'une robe, la grâce d'un fichu, d'un fichu qui n'a de grâce que par la manière dont il est porté!... C'est par l'entente de nos idées, qu'un jour Decamps nous a fait connaître, pour la première fois, par ses croquis, la physionomie des Orientaux.

Mais, avant de rendre le caractère de la *classe élégante*, nous avouerons que nous avons tenté bien des crayons, et que, pendant sept à huit mois, nos efforts ont été malheureux. Les planches jointes aux premiers volumes ont été remarquablement défectueuses. — Ainsi, souvent le graveur enlevait tout le charme d'une composition de M. Fontallard, s'efforçant d'atteindre à la perfection que nous rêvions. — Jamais le public n'a reconnu MM. Tony Johannot et Ziégler dans les copies infidèles que nous donnions de leurs dessins gracieux. Enfin, pendant l'hiver de 1829-1830, nous admirâmes les planches qui indiquaient des travestissements pour les bals. C'était bien réellement des femmes et des hommes!... On devinait, et leur caractère, et leur danse, et leurs mœurs, sous la basquina de l'Andalouse, sous les gilets de l'Irlandaise; tout était merveilleusement dessiné, colorié!... Les vêtements étaient bien de la soie, de la gaze!... Un homme concevait les dessins de mode comme une spécialité. Notre idée était dans une tête d'artiste, et nous apprîmes bientôt que cet artiste se vouait à la tâche de copier, de saisir, de créer la haute société; comme Henry Monnier, Charlet avait tiré du néant les grisettes, les soldats, les enfants et les niais. Encouragé par nos éloges et par nos sacrifices, Gavarni consentit à surveiller les travaux des graveurs, et bientôt, ses dessins, mieux traduits, ont surpris le public. — L'exposition de ses originaux au musée Colbert a mis le sceau à la réputation de notre spirituel collaborateur.

Maintenant donc, nous sommes certains que ces dessins offriront un jour l'histoire pittoresque de la bonne compagnie à notre époque, et qu'ils seront aussi recherchés par les amateurs que telle ou telle œuvre de peintre ou de graveur.

2 octobre 1830.

DES SALONS LITTÉRAIRES

ET

DES MOTS ÉLOGIEUX

Ce n'est pas une mince épreuve pour une grisette que de mettre son premier cachemire ; un solliciteur, admis pour la première fois à la table d'un ministre, est le plus embarrassé des hommes, s'il n'est garçon ou gros mangeur; et l'une des plus cruelles angoisses que puisse endurer l'homme social, c'est d'être présenté à la famille de sa future. Le nombre des maladresses qu'on peut commettre dans ces trois accidents de la vie fatiguerait les calculs de l'ingénieux Charles Dupin; toutefois, on peut espérer de s'en garantir, d'abord parce que toutes les grandes dames n'ont pas été grisettes, et qu'on n'est pas tenu, malgré l'exemple, d'être solliciteur ni de se marier. Mais un malheur auquel un homme de bonne compagnie ou une femme à la mode ne peuvent échapper, c'est d'assister à une lecture de salon. Prenez garde, vous marchez ici sur un terrain où les plus habiles trébuchent. Vous êtes le danseur le plus habile de Paris, le cavalier le plus habile du Bois, le convive le plus discret, et le causeur qu'on préfère, prenez garde ! Et vous dont la grâce nonchalante occupe si bien le fond de votre calèche, vous dont le salon est un modèle de bon accueil, vous qui avez la patience pour écouter un sot, de l'attention pour le talent, de la moquerie pour les discours d'amour, de la froideur pour l'homme qui vous trouble, et de l'esprit pour tout vivre,

prenez garde, si l'on vous invite à quelque soirée littéraire! craignez, s'il s'agit de prose; si ce sont des vers, frémissez!

En principe, tout homme qui sait qu'il ne faut pas demander à telle femme des nouvelles de son mari, qu'il y a des banquiers devant qui l'on ne parle pas faillite, l'homme qui a le soin, en racontant une anecdote qui regarde une belle présente, de ne pas dire : « Il y a vingt ans; » celui qui a le bon esprit de parler à une femme laide du charme inexplicable de sa personne, le joueur qui sait prêter son argent et l'oublier dans la poche de l'emprunteur, le fat qui jure qu'il est incapable d'avouer qu'il est l'amant de qui que ce soit, le provincial timide qui se tait, et le médisant qui ne raconte des horreurs de ses amis qu'à cinq personnes à la fois, tous ces gens peuvent très-bien vivre dans le cours vulgaire du monde, et même s'y faire une réputation de convenance et de tenue assez méritée.

Mais combien toute cette petite science est mesquine et insuffisante si vous approchez le salon littéraire, le monde poétique, le cycle d'or où les Muses font voler les Heures. Dieu me pardonne, je crois qu'un courtisan du Grand Seigneur n'y serait qu'un rustaud. C'est un art inconnu, c'est un travail de galérien accompli le sourire sur les lèvres, c'est le martyre et la torture en chantant les louanges de Dieu pour vivre de la vie des littérateurs de nos coteries.

Que de choses à observer, de nuances à saisir, d'écueils à éviter, non pas pour échapper au ridicule, mais pour s'épargner la malédiction d'un génie! Car il faut bien se pénétrer de cette vérité, qu'il ne s'agit plus ici d'une moquerie qui punit une maladresse, ou d'un silence absolu qui met au jour une inconvenance, c'est toute sa vie qu'on joue sur un geste ou sur une parole, c'est une haine à mort qui sera le châtiment d'un oubli ou d'une froideur.

Et d'abord, vous entrez dans un salon où causent à grand bruit les hommes à front large et les femmes qui sont des anges oubliés sur la terre. Ne vous choquez pas de ce que votre salut est inaperçu. Estimez-vous heureux si vous n'avez déjà fait trois balourdises, la première d'avoir été vous présenter à la maîtresse de maison, qui règle l'ordre des lectures, la seconde d'avoir salué une femme de votre connaissance dont les yeux immobiles étaient fixés sur vous,

sans comprendre qu'elle pense, rêve ou médite; et la troisième d'avoir dit : « Hein? plaît-il? » à un poëte distrait qui se remet des vers en mémoire et vous les souffle dans l'oreille.

Asseyez-vous, le cercle est formé. Maintenant, dans toutes ces postures, choisissez vite celle qui vous va le mieux; car de vous asseoir naïvement et simplement, il n'y faut pas penser. Ce monsieur qui met ses coudes sur ses genoux et qui cache sa tête dans ses mains, de peur qu'un regard, un objet visible n'altère la profonde attention qu'il va prêter à l'œuvre promise; celui-ci qui s'enfonce dans une bergère les yeux demi-clos pour se laisser bercer dans la douce harmonie d'un vers enchanté; cette belle personne qui, le front haut et l'œil impatient, appuie des regards d'aigle sur cette bouche poétique qui parle si bien d'amour; ce jeune adepte qui, la tête basse, les yeux fixés à terre et le corps légèrement courbé, suit, par un balancement élégamment modulé, le rhythme et l'action du poëme; ce tout petit admirateur qui se cache derrière tout le monde pour avoir le droit de se hisser sur ses orteils, de s'accrocher à l'épaule de son voisin, et de ne montrer que le bout de son nez, où toute l'ardeur de son attention se manifeste; et l'ami qui se place à côté du lecteur et dont le geste impose silence; et le rival qui s'appuie le dos à la cheminée et qui fait parade de sa défaite; et celui qui se retire dans un coin pour s'imiter les chants d'une voix lointaine; et ce dernier qui, plus hardi et quelquefois sublime, laisse prendre tous les siéges, et, s'oubliant au milieu du cercle, finit par s'asseoir par terre comme un Lacédémonien; tous ces gens connaissent leur monde. Mais, vous qui n'êtes pas encore nubile à la poésie, si vous en croyez un homme d'expérience, vous ne tenterez pas cette supériorité d'attitude, et, si vous trouvez un groupe d'hommes dense et obscur, ou un siége vide, voilé par un vaste chapeau de bas bleu, vous y cacherez votre inexpérience.

Écoutez, écoutez, la lecture commence. C'est le silence du désert, l'immobilité de ses pyramides qui accueillent le premier vers de l'élégie, ou de l'ode, ou de la méditation, ou du dithyrambe.

Je voudrais bien savoir ce que c'est qu'une femme...

— Pardon, pardon, dit une jeune grosse personne qui dérobe

sous un mouchoir parfumé la toux cruelle qui doit éteindre son existence, le titre, monsieur, le titre?

— Oui, oui, le titre? répète l'assemblée.

Et le silence revient après un léger murmure, comme la nuit après le crépuscule.

> En m'en revenant un soir d'été... sur les
> Neuf heures... neuf heures et demie... un jour
> De dimanche.

— Manière heureuse de poser la scène! — Il y a de la grâce. — De la nouveauté. — J'y suis déjà. — J'écoute. — Oui, oui.

L'élégie commence et la bataille en même temps, car c'est un combat entre le poëte qui débite et l'auditeur qui loue. L'un ne dit pas un hémistiche que l'autre ne lance un *Bien! Oh! oh!...* Et puis ce sourire admiratif de l'ami intime qui sait par cœur le poëme récité, et qui voit venir un vers à émotion; cinq minutes à l'avance une douce joie commence à éclore sur son visage, elle s'épanouit davantage à chaque hémistiche, croît, rayonne et éclate au vers attendu en un « Ah! bravo! ravissant! — Plein de charme! — C'est un bonheur dans la poésie! — C'est un pas en avant! — C'est une révélation! — Chut! laissons continuer. — C'est lui qui est coupable de nos interruptions avec ses vers qui troublent! — Mais silence donc!... »

Ces premières interruptions appartiennent, en général, à la classe peu habile des louangeurs. Laissez continuer la lecture, laissez se rétablir ce profond silence où se traîne la voix frêle et douce du poëte récitant. Voici un auditeur dont les lèvres entr'ouvertes et le cou tendu attestent la vigoureuse admiration; cet autre laisse échapper à voix basse des mots confus de joie et de contentement; cette femme égare ses regards jusqu'à faire douter de sa raison; cet ami fait crier le dos de sa chaise sous la crispation de ravissement qui le saisit; le plus intrépide laisse échapper par-ci par-là un rire d'idiot, d'homme surpris et épouvanté des mystères sublimes où il est admis; celui-là tire un mouchoir et a l'air de rougir d'être forcé à pleurer; un plus stoïque lutte contre l'émotion et raidit son âme contre l'empire du poëte; tel autre n'appartient plus à la terre; et quelques-uns suffoquent, lorsque enfin un

vers détermine l'éruption du volcan admiratif. Soudain la lave brûlante déborde, et l'âme de l'auditeur, longtemps comprimée, se répand en cris, en toussements, en battements de mains, en trépignements, en extases modulées sur des *ah!* sur des *oh!* de tous les tons; jusqu'au moment où l'ami intime rassure l'assemblée d'un geste qui promet mieux encore; et où le poëte, quittant la confusion dans laquelle le met son triomphe, reprend hardiment le cours de ses strophes commencées.

Misérable auditeur qui êtes admis pour la première fois à ce mystère social, quelle sera votre tenue, l'applaudissement? le bravo? Insolent critique! vous êtes un homme perdu si vous dites de telles injures. Vous n'avez qu'un moyen de salut : c'est d'affecter ce silence de suffocation qui arrête la louange à la gorge, tant il y a à dire; ou, si vous êtes présenté par un intime, vous avez encore la ressource de vous approcher de lui, des larmes de reconnaissance dans les yeux, et de lui presser vivement la main en lui disant :

— Merci, mon ami, merci!...

Ceci est adroit, c'est remarqué et ce n'est pas sans élégance.

Faisons observer cependant que nous n'en sommes encore qu'à la mimique de l'admiration, et que les formules parlées sont ménagées par les habiles, comme le bouquet d'un feu d'artifice. Aussi, avant d'arriver à cette terrible explosion de sentiments passionnés, il faut que je vous parle quelque peu des interruptions dramatiques.

Je sais de par le monde un jeune prédestiné qui, dominé par le génie de famille qui le tient, s'accroche à la manche de quelque belle voisine et qui, dans une convulsion d'enthousiaste, en arrache un lambeau; d'autrefois, pendu à un rideau, il trépigne d'un ravissement sans fin, jusqu'à ce que, fléchissant sous l'émotion, il entraîne dans sa chute et la tringle de fer, et le bâton doré, et le calicot rouge, et la mousseline blanche, engloutissant avec lui quelque belle attentive, quelque adorateur du grotesque; leur bosselant le front, leur crevant les yeux, ou bien encore leur cassant trois dents, ce qui s'est vu.

Arrive-t-il, dans un de ces moments néfastes où les meilleurs esprits restent au-dessous de leur mission, que l'attention trop

silencieuse du cercle ressemble à de l'ennui, il n'est pas un poëte à la poitrine forte et au cœur rempli de miel ou de fiel qui n'ait un servant tout prêt à réchauffer l'assemblée. S'il le faut, il s'élance d'une embrasure de croisée à travers les chaises et les fauteuils, et, s'arrêtant au milieu du cercle, il s'écrie, il frappe du pied, il se démène, il prononce des mots sans suite, jusqu'à ce que, plus maître de son émotion, il coure se renfermer dans sa croisée, où son enthousiasme murmure encore quelque temps comme un incendie qui s'éteint.

Toutefois, pendant ce temps, la lecture continue et les mots interrupteurs commencent à se faire jour. A quel genre, à quelle époque appartient la poésie dont on vous enivre? Les filles de Grenade avec la sérénade et la promenade vous apprennent-elles les détours de l'Alhambra et les délices des bois d'orangers :

— Oh! que c'est moresque! dit celui-ci.

— Oh! que c'est Afrique! s'écrie celui-là.

— Et Espagne en même temps! ajoute un autre.

— Il y a des minarets dans ce vers!

— C'est tout Grenade!

— C'est tout l'Orient!

Ma parole d'honneur la plus sacrée, on a dit devant moi, à propos d'Afrique et d'Espagne : « C'est tout l'Orient! »

Que si par hasard le rude moyen âge, ses tours et ses vautours, et ses manoirs noirs, et ses tourelles grêles, et ses porches qu'éclairent des torches, emplit votre oreille de ses récits chevaleresques, c'est l'ogive, — c'est la rosace, — c'est le pilier, — c'est la pierre dentelée, qui deviennent les adjectifs admiratifs des coloristes de la poésie.

— Ces vers sont élégants comme une colonne du Parthénon.

— Cette élégie est comme une statue de marbre de Paros trouvée au bord d'une fontaine.

— C'est une théorie qui marche au sacrifice.

— C'est une amphore où se recueille le miel du mont Hymète.

Ceci est pour la poésie grecque, qui est peu en vogue, mais dont le vocabulaire laudatif a cependant quelque étendue.

Mais, tandis que nous écoutons avec rage, l'heure fuit et les dernières strophes vont se faire entendre; ici, la couleur locale

disparaît et l'émotion arrive à un tel degré d'égarement, que les mots ingénieux et partiels ne suffisent plus; il s'agit d'en trouver qui renferment l'éloge complet dans un cri, ou dans une image.

Le poëte cesse de parler... L'assemblée se lève... Qu'est-ce? Où sont les mœurs élégantes et réservées des salons de Paris? Qu'est devenue la politesse des hommes, la retenue des femmes? Tout se mêle soudainement; on se précipite vers le lecteur, un long cri d'admiration, mêlé de battements de mains et de trépignements frénétiques, occupe d'abord l'oreille étonnée; et puis, dans un murmure universel et violent, passent et brillent comme des éclairs à travers la tempête : « Ravissant! — Miraculeux! — Immense! — Prodigieux! » Un certain soir, j'avais préparé avec adresse : *Renversant!* Le mot fut accueilli, mais je fus détrôné par *Étourdissant!* qui fut mieux lancé et plus goûté.

Quant à vous, infortunés, à qui je m'adresse, tenez compte de ceci, que *miraculeux* et *immense* est le moins que vous deviez à une élégie de quinze vers ou à une ode de trois strophes; que, s'il s'agit d'un drame : « C'est un siècle qui revit! — C'est toute l'histoire mise en action! — C'est le colosse mesuré à sa hauteur! — C'est le passé qui se lève! — C'est l'avenir qui se dévoile! — C'est le monde! — C'est l'univers! — C'est Dieu! »

Et maintenant, vous à qui nous enseignons comment s'habille l'homme de bonne compagnie, tenez-vous pour légèrement décrassé en fait de science poétique. Nous vous avons appris comment on se présente et l'on se tient dans un salon littéraire; mais n'allez pas croire que vous y serez autre chose qu'un très-vulgaire auditeur, dont on n'aura pas à se plaindre tout au plus. Soyez circonspect, c'est-à-dire, si vous n'avez ce génie qui voit, apprend, juge et fait en cinq minutes, tenez-vous-en aux mots que nous vous avons indiqués.

Il y a une chose qui n'appartient qu'aux transcendants, c'est l'éloge furieux sous la forme de la critique; il y faut un tact, une délicatesse que l'expérience seule peut donner; en même temps, une audace et une vigueur d'exécution, que la nature ne prodigue qu'à ses favoris.

Surtout, et comme dernier avertissement, sans lequel tous les autres seraient inutiles, par grâce pour vous, pour votre famille,

pour votre avenir et le sien, n'entrez jamais au milieu d'une lecture. C'est à genoux que nous vous donnons ce conseil. Pauvre jeune homme, pauvre femme, vous avez interrompu une lecture! Jeune homme, ne demandez jamais une belle fille en mariage : trente-huit lettres anonymes dénonceront vos folies de jeunesse, vos dettes et les maîtresses de vos premières amours. Faites votre testament politique si vous voulez être chef de bureau, ou député, ou préfet. Et vous, femme infortunée, ne regardez ni ce beau militaire, ni cet élégant maître des requêtes, ni ce galant juge auditeur : ils sont déjà vos amants, au dire de mille bouches poétiques.

Enfin, nous n'avons que trois choses à donner au misérable qui interrompt une lecture :

Une prière. — Une tombe. — Et ces mots : REQUIESCAT IN PACE!

1830.

ÉTUDES CRITIQUES

PUBLIÉES

DANS LA *CARICATURE*

I

LES PAPILLOTES,

SCÈNES DE TÊTE, DE CŒUR ET D'ÉPIGASTRE,

Par Jean-Louis.

Voici venir un ouvrage dont le titre me plaît. S'il doit séduire, ce n'est certes point par la prétention; car vous pouvez acheter le volume, le lire, le trouver détestable, en faire cadeau à madame votre épouse comme de papillotes en fort beau papier et de grandeur in-octavo; le tout sans avoir nullement le droit de vous plaindre, car ce serait encore l'exacte teneur des promesses cotées au taux de sept francs cinquante centimes; et il y a là une politesse de conscience que n'ont pas tous les auteurs ainsi que Jean-Louis. Et, à propos de ce nom, comment le trouvez-vous? Il est champêtre, voilà qui est sûr; mais, quand on a parcouru l'œuvre, une manière de plume exercée, à taille vive et chaude, révèle une habitude littéraire sous le pseudonyme roturier. C'est peut-être un nouveau genre de juste milieu; une place sollicitée entre *Jean-Paul* et *Paul-Louis*.

Quant au genre qui caractérise l'ouvrage, il serait assez difficile de le définir. Moralité de faits, gaieté d'incidents, souvenirs amers, il y a de tout dans ce volume. Chaque scène usurpe par une autre émotion l'émotion produite par la précédente; et, bal-

lotté entre le sentiment et la mystification, l'attrait d'une peinture de mœurs, l'intérêt d'une description imaginaire, le lecteur arrive essoufflé au trois cent trente-cinquième feuillet, regrettant de n'avoir plus à lire; ce qui constitue un éloge comme un autre.

3 novembre 1831.

(Deuxième édition)

Pour nous, il n'est plus d'éloge à faire d'un livre qui, narguant la gravité du temps par la futilité de son titre, arrive à une seconde édition après avoir recueilli les encouragements de la presse de tout format, depuis *le Constitutionnel* et *le Figaro* jusqu'à la sérieuse *Revue de Paris*. De tant d'analyses diverses, le public doit savoir l'ouvrage par cœur; mais aucune encore, jusqu'ici, ne lui a fait connaître l'auteur, Jean-Louis, même par ouï-dire.

C'est ainsi qu'il résulte des différents avis qu'il n'est ni chapeau de cuir, ni bandagiste[1], ni saint-simonien. Moi, je le trouve amusant; ce qui, à mes yeux, le rend un être très-estimable. Et remarquez, je vous prie, que j'ai dit : *être,* sans désignation ni même simple suspicion d'aucune espèce de sexe; car, si le style est *l'individu,* on peut, à défaut de renseignements plus précis, supposer ici la pluralité des genres. Rires, larmes, cris, soupirs tendres et convulsions vraies, rien n'y manque. On trouve dans *les Papillotes* des souvenirs poignants comme une migraine; des pages d'observation fidèles comme, au *Sténographe,* une analyse de la Chambre; de la gaieté comme à l'atelier de l'artiste, et jusqu'à des émotions comme en procure le sentiment qui précède ce qu'on appelle amour.

De là un champ libre à tous les commentaires sur Jean-Louis. L'un y a vu une plume exercée, rajeunie sous un nouveau nom. A une touche souvent légère et suave, d'aucuns ont cru découvrir les confessions d'une femme au talent gracieux et à la démarche

1. Le *chapeau de cuir* désignait alors les républicains, dont quelques-uns avaient adopté cette étrange coiffure; et un *bandagiste* de la rue du Coq ayant affiché des opinions légitimistes, les petits journaux donnaient plaisamment ce nom aux partisans du régime déchu.



timide. Nous ne parlons pas de l'hypothèse d'association : c'est la fièvre de l'époque. D'autres annoncent déjà les *Mémoires d'un futur grand homme* que va publier Jean-Louis!

5 Janvier 1832.

II

LE LIT DE CAMP

SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE

Par l'auteur de *la Prima Donna et le Garçon boucher*.

C'est un titre bien choisi que celui du *Lit de camp* pour un recueil de récits militaires; car, sur le sofa des batailles, la rareté du repos en double le prix, et souvent le charme des souvenirs vient suppléer aux douceurs de l'oreiller absent. Dans la narration d'une douzaine de scènes choisies parmi les épisodes des principales guerres de notre époque, l'auteur de *la Prima Donna* a justifié les espérances littéraires qu'avait fait concevoir son premier ouvrage. Un reproche peut lui être adressé : c'est l'uniformité d'un style trop souvent le même dans plusieurs morceaux d'un genre différent. Mais, somme toute, l'intérêt est toujours soutenu dans chacun des sujets traités séparément, et la plupart d'entre eux possèdent même une importance que ne paraît pas devoir comporter l'exiguïté de leur cadre, par le soin ingénieux qu'a pris l'auteur de les rattacher indirectement à une circonstance marquante. C'est un des mille détails séduisants, effacés d'abord par l'événement majeur, mais qui, plus tard, s'enrichissent à leur tour de la solennité de ce même événement. Ils donnent encore à penser après qu'on les a lus : c'est un genre de mérite que sauront apprécier certaines imaginations.

Pour choisir un exemple, nous citerons sommairement la fin de *la Balle mâchée*.

Tué en 1769, l'arme en joue contre les Corses, le vieux Génois Giacomo lègue à son fils, pour tout héritage, la balle qu'il a dans le crâne, avec ordre de la consacrer à la vengeance.

— La loger dans le corps d'un chef, dit-il, ce serait trop peu. Mais voici!... Lorsque tu rencontreras cette femme enceinte et si belle..., cette femme que tu as vue, au camp de Saint-Nicolas, parcourir les rangs à cheval, derrière son mari combattant, joue! feu de ton escopette sur elle et son enfant! Entends-tu?

Et, à quelque temps de là, voilà qu'au milieu de la célébration d'une cérémonie religieuse à Ajaccio, pendant que toute une population est agenouillée devant une procession, un coup d'escopette part, un gémissement se fait entendre, et la femme enceinte s'évanouit. — Une balle venait de lui passer au-dessus de la tête.

Tout ce qu'il y avait de distingué dans la ville fut en un instant dans les appartements de la jeune dame. Deux minutes après, elle était couchée, blême, décolorée, dans son alcôve, dont pour un moment les rideaux se baissèrent sur elle.

Et chacun s'interrogeait.

Enfin, la malade revint à elle. Alors, le médecin le plus âgé dit, en grossissant la voix et en élevant dans ses mains l'être qui venait de recevoir le jour:

— Enfant! tes aïeux patriciens figurent au grand livre d'or. Tu ne démentiras pas la gloire qu'ils t'ont laissée, fils de Letizia Ramolini, petit-fils du gonfalonier de Saint-Nicolas, gouverneur de Florence; à toi revient le nom de l'un des Ursins... Fils de Charles Bonaparte, salut!

Napoléon venait de naître.

12 janvier 1832.

III

L'INCESTE, SUIVI DE LA BELLE MAURE

Par Jules de Sainte-Aure.

Au simple exposé du nom peu délicat de ce nouvel ouvrage, on pourrait croire *la Belle Maure* quelque phénomène informe, résultat inévitable des relations intempestives titulairement proclamées. Mais, comme cela porterait atteinte à sa considération personnelle,

en la rangeant dans la catégorie des curiosités vulgaires à dix centimes, nous devons nous empresser de dire que *la Belle Maure,* nouvelle arabe et quasi comique, est tout à fait étrangère à *l'Inceste;* seulement, elle le suit. C'est la petite pièce après le drame.

— Ah diable! il y a donc un drame dans *l'Inceste?* allez-vous me dire. Tant mieux! car le dramatique est rare aujourd'hui.

— Oh diable! vous répondrai-je, voilà tout de suite les questions embarrassantes. Il y a de tout dans cet ouvrage, excepté *l'Inceste;* car l'auteur en a mis si peu, si peu, que ce n'est pas la peine d'en parler. Or, vu mon inexpérience particulière sur cet acte illégal de la vie privée, je vais vous expliquer la manière de faire un inceste en quatre volumes, d'après la méthode de M. de Sainte-Aure.

D'abord, il perche son héros sur la cime du mont Saint-Gothard, entre une épigraphe morale, une pile d'avalanches et une provision de remords, qui font espérer les crimes du genre le plus effrayant. Voilà déjà, comme on voit, l'intérêt porté au plus haut point possible.

Nous descendons ensuite la colline des larmes pour parcourir la vallée des détails; et, arrivés à la page 130, le héros, qui n'a ni père ni mère, comme tout héros bien né, a fait son éducation en compagnie d'une charmante fille devenue grande comme lui et, comme lui, passionnée; ce qui est cause qu'il retrouve une mère, en soupçonne une seconde, attrape une fièvre chaude qui ne le sépare du tombeau que de l'épaisseur d'un cheveu, et part pour Saint-Pétersbourg; ce qui nous promet qu'il verra du pays.

— Et mon inceste?

— Ah! pas moyen d'y songer pendant au moins dix ans passés par notre héros entre des cosaques et des kalmouks; mais continuation, par lui, d'un cours fort assidu de fièvres cérébrales, putrides, malignes, à cause de la nouvelle du mariage de celle qu'il ne peut épouser, de celle qu'il a quittée quand elle se jetait dans ses bras, et qu'il ne cesse de rappeler depuis qu'il en est loin. Au premier coup d'œil, c'est bizarre. Le second coup d'œil se prolongeant dix années, cela devient monotone. Enfin, malgré ses infirmités morales et physiques, le héros arrive à la page 160, avec le grade de général, avec un titre, avec une poitrine criblée de croix; car une main mystérieuse...

— Et mon inceste?

— Ah! nous y voilà. Et c'est au grand Napoléon, à qui nous devons tant déjà, que nous sommes encore redevables de cet incident, auquel les quatre cents lieues séparant les parties semblaient s'opposer un peu. Sans la campagne de Russie, nous n'y arrivions pas. Mais, au passage de la Bérésina, notre héros retrouve son héroïne sur le corps mort d'un officier français: c'est celui de son mari. Malgré son bon naturel, notre héros s'applaudit de cette circonstance, chose bien pardonnable à un homme qui a toujours eu la fièvre jusqu'à ce premier moment de bonheur. Cependant, il prolonge un an encore ce silence platonique que lui imposent les convenances et les malheurs de son Hélène. Après quoi, ce sont des discours interrompus, des vœux inachevés, des espérances balbutiées, auxquels l'héroïne ne répond que par des pleurs, des soupirs, et l'assurance de l'impossibilité d'être jamais à lui. Malheureusement, arrivé à la page 113, numéro fatal! et, probablement, un jour fiévreux, le héros veut pénétrer le fatal secret; et c'est là qu'en trois lignes il commet le crime affreux, le crime horrible, enfin le crime en titre! J'espère qu'à présent vous voilà satisfait?

— Oui, quand j'y comprendrai quelque chose.

— Ah! c'est juste, et je pensais comme vous, quand j'en étais à la page 113. Continuons donc.

Après une conduite aussi inconvenante, notre héros devait perdre son Hélène. En effet, elle part incontinent pour Paris. Alors, la fièvre le reprend, et il veut prendre la poste pour courir après elle.

— Non, lui dit Alexandre le Grand, empereur de Macédoine et de toutes les Russies (comme dit M. Prudhomme), je fais une entrée triomphale à Paris, vous m'accompagnerez.

Au débotté, notre héros s'enquiert du domicile de son Hélène dans la ville conquise. On l'adresse à une princesse. Il y court, pour savoir ce qu'est devenue celle qu'il cherche. C'est là qu'il en apprend bien d'autres, et le lecteur aussi! Celle qui se disait sa mère ne l'est pas; celle qui ne le disait pas est sa mère, et celle-là, c'est la princesse elle-même... qui est aussi la mère d'Hélène; ce qui explique le calembour immoral et incestueux. Seulement, pour couvrir sa virginité chancelante du mérite de la non-déroga-

tion, la princesse met à contribution une nomenclature de noms de princes allemands, qui nous paraît compromettre gravement le corps respectable de la Confédération germanique. Mais rien de tout cela ne console notre infortuné héros. Il renonce à la gloire et à ses moustaches pour reprendre la fièvre du désespoir à perpétuité; et c'est là ce qui est cause que nous l'avons, au début, trouvé perché sur la cime pittoresque du mont Saint-Gothard.

29 mars 1832.

IV

RÉCRÉATIONS

Album par Henry Monnier.

Henry Monnier a tous les désavantages d'un homme supérieur, et il doit les accepter, parce qu'il en a tous les mérites. Nul dessinateur ne sait mieux que lui saisir un ridicule et l'exprimer; mais il le formule toujours d'une manière profondément ironique. Monnier, c'est l'ironie, l'ironie anglaise, bien calculée, froide, mais perçante comme l'acier d'un poignard. Il sait mettre toute une vie politique dans une perruque, toute une satire, digne de Juvénal, dans un gros homme vu par le dos. Il trouve des rapports inconnus entre deux postures, et vous oppose une épaisse douairière, armée de lunettes, à la jeune fille mince; de telle façon que vous vous moquez de vos proches. — Son observation est toujours amère; et son dessin, tout voltairien, a quelque chose de diabolique. — Il n'aime pas les vieillards, il n'aime pas les plaintifs, il abhorre l'épicier; il vous fait rire de tout, même de la femme; et il ne vous console de rien.

Il s'adresse donc à tous les hommes assez forts et assez puissants pour voir plus loin que ne voient les autres, pour mépriser les autres, pour n'être jamais bourgeois, enfin à tous ceux qui trouvent chez eux quelque chose après le désenchantement, car il désenchante. — Or, ces hommes sont rares, et plus Monnier s'élève, moins il est populaire. — Il a les approbations les plus flatteuses, celles de ceux qui font l'opinion, mais l'opinion est une

enfant dont l'éducation est longue et qui coûte beaucoup en nourrice. — Si Monnier n'atteint pas aujourd'hui au succès de vente de ses rivaux, un jour, les gens d'esprit, et il y en a beaucoup en France, l'auront loué, apprécié, recommandé; et il deviendra un préjugé comme beaucoup de gens dont on vante les œuvres sur parole. — Il est à regretter qu'un artiste aussi étonnant de profondeur n'ait pas embrassé la carrière politique du pamphlétaire à coups de crayon : il eût été une puissance.

L'œuvre que nous annonçons est un ouvrage fort distingué, dans lequel il ne s'est point répété. Peut-être sa plaisanterie est-elle un peu tourmentée; mais, si elle veut de l'étude, elle consolide ainsi le rire qu'elle excite. — Rire, en payant quinze cents millions d'impôts ! Si M. d'Argout entendait les arts, il ferait une pension à Henry Monnier.

31 mai 1832.

V

INDIANA

Par George Sand.

Ce livre-là est une réaction de la vérité contre le fantastique, du temps présent contre le moyen âge, du drame intime contre la bizarrerie des incidents à la mode, de l'actualité simple contre l'exagération du genre historique. Enfin, si vous aimez les émotions à la fois douces et fortes, si votre cœur n'a pas besoin, pour battre, de voir mutiler les gens, de sentir l'odeur des cadavres; si vous êtes las de la morgue, du choléra, des bulletins sanitaires, des convois et des autopsies d'hommes d'État, prenez ces deux volumes, dont l'action est pleine d'un intérêt puissant et terrible, moins toutefois les poignards et le sang.

Indiana est une faible femme dont l'âme pourtant est forte, plus forte que son enveloppe; qui secoue courageusement le joug social imposé par les préjugés et le Code civil. Mariée à un vieux colonel qu'elle n'aime pas, elle se laisse prendre à la passion

simulée du jeune Raymon de Ramière, qui ne l'aime pas plus qu'elle n'aime son mari. Et, autour de ces trois personnages, apparaît la grande figure du livre, Ralph Brown, dont la passion pour Indiana est brûlante et cachée comme le feu du volcan. Vous ne savez pas ce qu'il y a de drame, de pleurs, d'émotions, entre ces quatre noms-là! L'action commence au fond de la Brie, au coin d'une grande et haute cheminée; puis on vous entraîne au milieu de Paris, à travers cette civilisation fardée du grand monde; et vous finissez par les déserts de l'île Bourbon. Que de contrastes et de tableaux variés! Je ne connais rien de plus simplement écrit, de plus délicieusement conçu. Les événements se suivent et se pressent sans art, comme dans la vie, où tout se heurte, où souvent le hasard amasse plus de tragédie que Shakespeare n'en eût pu faire. Bref, le succès de ce livre est assuré. Nous n'avons plus qu'à constater un fait, et nous le constatons avec plaisir, et sans crainte que le lecteur ne soit pas d'accord avec la critique.

31 mai 1832.

VI

ŒUVRES COMPLÈTES DE LUDWIG TIECK

C'est avec plaisir que nous annonçons cette publication qui manquait à notre monde littéraire. Nous pourrons maintenant juger avec connaissance de cause les deux brillants rivaux qui se partagèrent, de l'autre côté du Rhin, la palme de la littérature, Hoffmann et Tieck. La renommée de ce dernier n'avait grandi parmi nous jusqu'ici que sur la foi des faiseurs de notices et de revues. Une connaissance plus directe et l'appréciation plus assurée qu'elle enfantera ne sont point une épreuve à redouter pour ce génie fécond, élégant et flexible, en qui la sensibilité rêveuse et métaphysique du Nord se fond harmonieusement avec la fraîcheur et la vivacité des sensations méridionales. La lecture de cette première livraison lui vaudra ses lettres de naturalisation.

Le *Roman historique de Shakspeare et ses Contemporains*, qui la

compose, offre le tableau savant et pittoresque du siècle d'Élisabeth. Autour du grand William, se groupent une foule de créations pleines de vie et d'originalité. Nous recommandons particulièrement au lecteur ce docte Baptiste, qui fait profession de découvrir ces lignes et ces contours insaisissables par lesquels chaque tête humaine se rapproche de quelque autre créature bipède ou quadrupède; science qui donna naissance à l'une des branches les plus fécondes et les plus ingénieuses du grand art de la caricature.

C'était une entreprise assez ardue que la traduction d'un écrivain plus psychologique que dramatique, plus remarquable par les nuances délicates de son coloris que par la vigueur de sa touche; elle a été heureusement mise à fin dans ces premiers volumes. L'espoir de l'éditeur ne sera pas trompé; et, comme il le dit dans sa préface, l'hospitalité française ne manquera pas plus à Ludwig Tieck qu'à tant d'illustres étrangers, venus comme lui de cette noble Teutonie, la mère des poëtes et des sages.

5 juillet 1832.

VII

LA COUCARATCHA

Par Eugène Sue.

Vous est-il arrivé quelquefois d'assister à une séance de la Chambre des députés, et d'entendre les interminables discours de M. Thiers? Avez-vous eu la constance d'écouter d'un bout à l'autre un réquisitoire de M. Persil, ou un acte d'accusation dirigé par M. Delapalme contre un écrivain indépendant? La politesse vous a-t-elle enchaîné dans un salon où la maîtresse de la maison raconte, sans omettre une virgule, les aventures de sa jeunesse? Vous êtes-vous trouvé, dans un café, près d'un vieux militaire narrant ses campagnes d'Italie? Pour peu qu'une de ces choses vous soit arrivée, vous savez l'effet que produit *la Coucaratcha*. C'est une mouche dont la piqûre fait bavarder ceux qui en sont atteints.

A notre grande satisfaction, *la Coucaratcha* a piqué M. Eugène

Sue; car c'est un conteur qui conte fort bien, et c'est justice que de signaler ces deux volumes, dont la deuxième édition vient de paraître, comme une des lectures les plus agréables que l'on puisse faire; il y règne un ton de vérité, une allure de franchise, qui captivent tout d'abord.

Malgré le goût dominant de M. Eugène Sue pour la *littérature maritime,* comme on l'appelle, nous ne savons trop pourquoi tous ses contes ne sont pas empruntés au *perfide élément,* ainsi qu'on disait autrefois. Dans *le Bonnet de maître Ulrik,* ce sont, il est vrai, des mœurs de marins; on les retrouve encore dans *le Voyage et les Aventures sur mer de Narcisse Gelin, Parisien.* Mais, après s'être ainsi embarqué deux fois, l'auteur revient à terre, et, je vous l'assure, il n'observe pas moins bien au milieu des tempêtes du monde et de la société qu'enveloppé par celles qui soufflent sur le grand Océan. En général, ce qui plaît surtout dans les ouvrages de M. Eugène Sue, c'est moins la richesse d'imagination qu'une autre qualité beaucoup plus rare, la vérité d'observation.

13 décembre 1832.

VIII

LA FEMME SELON MON CŒUR

Par Eugène L'Héritier

« De qui ce livre, je vous prie? Est-il de Nodier? — Non. — De Janin? — Non. — De Balzac? — Non. » Viennent ensuite sept ou huit noms en vogue; et enfin : « Il est au moins de M. Sue? — Non. — Eh bien, allez vous promener! nous le lirons plus tard. »

Ainsi l'on ferme aux jeunes écrivains l'entrée d'une carrière où, peut-être, ils eussent brillé, et, mieux que cela, servi leur pays. N'est-il pas temps de revenir de cet absurde préjugé, aujourd'hui que tous les préjugés s'en vont au grand courant de la raison populaire?

Ces réflexions nous sont venues en lisant *la Femme selon mon*

cœur; et, au fur et à mesure que nous avançions dans notre lecture, elles ont pris plus de consistance. Cet ouvrage est un début, mais un début qui promet. L'intrigue est simple, mais attachante. La pensée est partout hardie, audacieuse, franche à la fois et toujours naïve. Une extrême pureté de cœur, un patriotisme éclairé et sincère, un républicanisme fervent et qui se révèle à chaque ligne, et, par-dessus tout, de fraîches causeries d'amour; de telles qualités rachètent suffisamment le peu de longueurs qui s'y trouvent.

Vous détailler ce livre tout crûment, et pièce à pièce, serait déflorer le plaisir que vous trouverez sûrement à le parcourir vous-mêmes : nous aimons mieux vous le laisser entier.

20 décembre 1832.

IX

LES TRUANDS ET ENGUERRAND DE MARIGNY

Par V. Lottin de Laval.

Chaque jour voit naître et mourir tant de productions littéraires informes, aux conceptions absurdes, insipides ou rebattues, au style grotesquement faux et incorrect, qu'il y a plaisir à rencontrer et justice à signaler celles qui se distinguent par un mérite réel. C'est parmi ces dernières que nous placerons *les Truands.* On voit, dès les premières pages, que l'auteur a fait une étude longue et sérieuse de l'époque dont il trouve moyen de retracer les principaux événements au milieu des nombreuses scènes de son drame; car, avant tout, il y a du drame dans *les Truands;* du drame aux effets puissants et pittoresques, aux émotions tour à tour douces et poignantes. C'est un ministre de Philippe le Bel aux prises avec un peuple qu'il veut écraser; c'est Enguerrand de Marigny, ce même ministre, poursuivi par la vengeance d'une femme, et quelle femme! Balbie Chéradame! Balbie qui reçut de lui un de ces outrages que ne pardonne jamais une femme; Balbie la Ribaude enfin, dont seize ans n'ont pu calmer un instant la rage que l'affront d'En-

guerrand lui mit au cœur; et qui, durant ces seize ans, a préparé, en secret, l'affreux moyen de prendre une atroce revanche. Puis, autour de cette figure dessinée largement, et sur des plans plus ou moins rapprochés, avec des teintes plus ou moins sombres ou éclatantes, viennent se grouper Hugues le Velu, le farouche roi des Truands, et ses sujets : le joyeux Percetonne, Taillegouin le Maladrier, et Gehenne et Ramasse-les-Ribaudes. Et, parmi ces misérables, le visage pâle et touchant du page Oldus, les traits bruns et mâles du capitaine la Trouvaille, et enfin Bérengère, création pleine de grâce et de charme qui apparaît et passe belle et suave, tendre et pure, au milieu de tant de scènes de sang, de débauches et de meurtres, comme l'astre aux rayons argentés par une nuit d'orage et de désolation. M. Lottin de Laval doit ses plus belles inspirations à l'amour naïf et vrai de Bérengère, ainsi qu'à l'affreuse destinée de cette jeune et douce fille. Le chapitre *Déshonneur* est aussi remarquable par l'entraînement et la verve du style que par l'énergie et l'intérêt de la situation. Viennent ensuite : *une Dernière Heure d'amour, — l'Orgie des Truands, — Première Procession de la Fête-Dieu, — Histoire de Taillegouin le Maladrier,* — et *le Jugement,* chapitre qui résume et termine dignement la fable presque constamment attachante et pittoresque de M. de Laval, à qui nous reprocherons toutefois quelques longueurs, un peu de décousu dans l'enchaînement des incidents, et maintes pensées qui, visant trop à l'effet, tombent dans l'exagération. Le premier de ces défauts vient si souvent de l'exigence du libraire, que nous sommes tenté de l'attribuer à celui de M. de Laval; quant au second, il provient évidemment de la fougue d'une imagination toute jeune et ardente encore, que le temps et la réflexion sauront ramener dans la voie dont elle ne s'écarte, du reste, qu'à de rares intervalles. Le livre des *Truands* est le début de M. de Laval; nous nous dispenserons de lui donner ici des encouragements qu'il recevra bientôt du succès que son ouvrage doit nécessairement obtenir.

3 janvier 1833.

LETTRE

AUX

ÉCRIVAINS FRANÇAIS

DU XIXe SIÈCLE

Pro aris et focis.

Messieurs,

De grandes questions d'intérêt général et d'intérêt personnel se sont émues dans la république des lettres; chacun de vous les connaît, en parle dans l'intimité; mais personne n'ose ni se plaindre publiquement, ni proposer un remède à nos maux. Cependant, plus nous allons, plus le mal s'agrandit et plus nos intérêts privés souffrent; quand nous souffrons, nous avons le malheur de ne pas souffrir seuls : la pensée d'un pays est tout le pays. Voilà ce que le pays devrait savoir. Aujourd'hui, l'écrivain, ne voulant rien devoir qu'à lui-même, est forcé de s'occuper de ses intérêts, et ses intérêts touchent à ceux de la librairie française, qui expire. Jamais il ne fut donc plus nécessaire qu'une voix s'élevât, qu'un homme parlât pour notre *città dolente,* comme autrefois Beaumarchais parla pour les auteurs dramatiques, dont il fit consacrer les droits. Nous n'avons, pour prendre la parole, d'autre titre que la nécessité même où nous sommes. Aussi chacun de vous excusera-t-il les fautes de la précipitation, en pardonnant le style du manifeste rédigé en hâte par un homme aux travaux duquel les jours ne suffisent pas.

A nulle époque, l'artiste ne fut moins protégé; nul siècle n'a

eu de masses plus intelligentes; en aucun temps la pensée n'a été si puissante; jamais l'artiste n'a été individuellement si peu de chose. La révolution française, qui se leva pour faire reconnaître tant de droits méçonnus, vous a plongés sous l'empire d'une loi barbare. Elle a déclaré vos œuvres propriétés publiques, comme si elle eût prévu que la littérature et les arts allaient émigrer. Certes, il existe une grande idée dans cette loi. Sans doute, il était beau de voir la société dire au génie : « Tu nous enrichiras, et tu resteras pauvre. » Ainsi les choses allaient-elles depuis longtemps; mais, depuis longtemps aussi, les rois ou les peuples se permettaient des ovations et des honneurs tardifs que la Révolution n'admettait point pour les hommes supérieurs. Les triomphes destinés au génie étaient l'échafaud ; elle les décerna, vous le savez, à l'un des plus grands poëtes de la France, à André de Chénier, comme à Lavoisier, comme à Malesherbes. La presse, alors si libre, était muette. Terrible leçon qui nous prouve qu'il faut aux peuples non pas seulement des institutions, mais des mœurs. Des mœurs! est le grand cri de Rousseau.

Ainsi, messieurs, vous poëtes, vous musiciens, vous dramatistes, vous prosateurs, tout ce qui vit par la pensée, tout ce qui travaille pour la gloire du pays, tout ce qui doit pétrir le siècle; et ceux qui s'élancent du sein de la misère pour aller respirer au soleil de la gloire, et ceux qui, timides en leur vol, doutent et meurent, pauvres enfants chargés d'illusions! et ceux qui, pleins de volonté, triomphent; tous sont déclarés inhabiles à se succéder à eux-mêmes. LA LOI, pleine de respect pour les ballots du marchand, pour les écus acquis par un travail en quelque sorte matériel, et souvent à force d'infamie, LA LOI protége la terre, elle protége la maison du prolétaire qui a sué ; elle confisque l'ouvrage du poëte qui a pensé. S'il est au monde une propriété sacrée, s'il est quelque chose qui puisse appartenir à l'homme, n'est-ce pas ce que l'homme crée entre le ciel et la terre, ce qui n'a de racine que dans l'intelligence, et qui fleurit dans tous les cœurs. Les lois divines et humaines, les humbles lois du bon sens, toutes les lois sont pour nous; il a fallu les suspendre toutes pour nous dépouiller. Nous apportons à un pays des trésors qu'il n'aurait pas, des trésors indépendants et du sol et des transactions sociales; et,

pour prix du plus exorbitant de tous les labeurs, le pays en confisque les produits. Il voit sans honte les descendants de Corneille, tous pauvres, autour de la statue de Corneille, qui a inféodé des richesses dans toutes les granges, qui enfante des récoltes qu'aucune intempérie ne menace, qui, d'âge en âge, enrichira des comédiens, des libraires, des papetiers, des relieurs et des commentateurs. Répétez ce spectacle pour tous vos génies, villes pleines de pitié pour ceux qui ne souffrent plus! répétez-le chaque jour, vous n'en penserez pas plus à sauver ceux qui souffrent!

L'exhérédation a un côté odieux que personne n'a encore fait ressortir ; des plumes éloquentes s'en empareront, nous ne ferons que l'indiquer. Messieurs, ici, je m'adresse à vous, peuple intelligent pour qui certaines idées n'ont qu'une face, et qui les admettez alors sans discussion. Beaucoup de grands génies ont devancé les siècles, quelques talents devancent seulement les années. Hier, le soleil s'est levé pour Vico; demain, il se lèvera pour Ballanche. Peu d'hommes, comme Voltaire et Chateaubriand, peuvent voir, eussent dit nos pères, *soleiller* leur gloire de leur vivant. Le siècle de Louis XIV, dont le public était restreint et choisi, fut néanmoins d'une souveraine injustice pour ses grands hommes. Pendant seize ans, Racine a brisé sa plume. Nul, dans le grand siècle, ne se douta de la gloire de Perrault, dont nous admirons aujourd'hui la naïveté conteuse. Aucun ne devina la vaste et sublime épigramme, l'audacieuse épigramme de la Fontaine à Louis XIV, dans la fable des *Noces du Soleil;* le bonhomme, enhardi, put crier sans être mis à la Bastille : *Notre ennemi, c'est notre maître!* Dans le siècle précédent, où la masse lisante et intelligente s'accrut, si Montesquieu n'avait pas été riche, l'*Esprit des Lois* l'eût laissé pauvre ; il aurait été obligé de faire des *Lettres persanes* pour vivre. Je ne vous raconterai pas les infortunes de *Paul et Virginie,* refusé de porte en porte, ni la première édition du *Génie du Christianisme, osée* par les frères Ballanche : là du moins le génie croyait au génie. Le début est un premier malheur que vous avez tous plus ou moins éprouvé, une plaie que vous guérirez sans doute. Les vraies supériorités ne doivent être ni haineuses ni envieuses. Eh bien, messieurs, la loi sous l'empire de laquelle nous mourons ravit à la famille du penseur, du poëte, du dramatiste, expirés de misère,

son traité, sa poésie, son livre, sa comédie, son drame, au moment où le jour du succès vient reluire. La loi les lui ravit d'une main pour les donner de l'autre... A qui? Les sauvages en riraient! Devons-nous le publier? Oui, ceci ne restera pas. Eh bien, la loi les donne aux *libraires!* Un homme de talent n'a pas, dans son agonie, cette pensée consolante : « Si je meurs, du moins mes enfants, ma famille, les miens, vivront heureux par ma gloire! » Les hommes ont perpétué la richesse pour les aînés des grandes familles, pour les cadets de la banque; ils ont stipulé l'hérédité de la sueur; ils ont déshérité les veilles et le cerveau. Jadis, rien n'était fixé sur ces successions immortelles; mais les rois avaient un palais dans leur palais, un trésor dans leur trésor, pour les princes de la parole, qu'ils faisaient marcher dans leur pourpre, qu'ils aimaient à ceindre de leurs bandeaux. Aujourd'hui, Rodolphe de Hapsbourg a la prison dure pour Pellico; aujourd'hui, le roi de Prusse, les empereurs de Russie, renient les traditions de Catherine et de Frédéric; aujourd'hui, la France paye des hommes noirs pour épier la pensée, pour la timbrer. Enfin, l'héritier du XVIII[e] siècle et de la Révolution, le *présomptif* de la presse, continue ce métier après juillet, dans les ruines encore fumantes de la monarchie qui s'est abattue en voulant refaire le monde intellectuel, le monde moral, le monde religieux, le monde politique, par une compression calculée de la pensée, faute de pouvoir gouverner en marchant avec la pensée. Messieurs d'hier, qui vous a fait rois? L'intelligence est une plus haute dame que le comte de Tours n'était grand, songez-y! La pensée vient de Dieu, elle y retourne; elle est située plus haut que ne sont les rois; elle les fait et les défait. Napoléon, qui en tout fit quelque chose de grand, avait institué des prix décennaux. Où sont les prix décennaux? Nous sommes dépouillés dans l'avenir par la Révolution; et les vrais rois, les rois qui trônaient assez longtemps pour penser à nous dans le présent, ces rois s'en sont allés. Jules II manque à Raphaël. Nous avons les Chambres. Oh! messieurs, les Chambres qui, au lieu d'un plafond de Ingres, veulent des nuages au-dessus de leurs têtes, ces Chambres ne vous ont-elles pas dit cent fois : *Raca?* L'Académie, seul corps littéraire constitué, est inhabile à prendre notre défense; elle ne peut délibérer, elle ne doit agir que sur les

mots. Ceci nous conduit à vous faire observer que nous ne devons jamais compter ni sur les Chambres ni sur l'Académie. La loi n'est pas seulement athée, elle est sans cœur. La maladie de l'époque est l'absence du cœur en politique. Beaucoup de lois fiscales, beaucoup de lois pénales, point d'institutions; puis aucune intelligence pour saisir la différence qui existe entre des institutions et des lois. N'y comptez pas; non, nulle voix ne dominera ce concert de médiocrités choyées par le pouvoir, triées sur le volet par les arrondissements qui tiennent à être représentés.

Parlons donc capital, parlons argent! Matérialisons, chiffrons la pensée dans un siècle qui s'enorgueillit d'être le siècle des idées positives! L'écrivain n'arrive à rien sans des études immenses qui représentent un capital de temps ou d'argent; le temps vaut l'argent, il l'engendre. Son savoir est donc une *chose* avant d'être une *formule,* son drame est une *coûteuse expérience* avant d'être une *émotion* publique. Ses créations sont un trésor, le plus grand de tous; il produit sans cesse, il rapporte des jouissances et met en œuvre des capitaux; il fait tourner des usines. Ceci est méconnu. Notre pays, qui veille avec un soin scrupuleux aux machines, aux blés, aux soies et aux cotons, n'a pas d'oreilles, n'a pas d'yeux, n'a pas de mains, dès qu'il s'agit de ses trésors intellectuels. Messieurs, notre exhérédation est infâme; mais ne croyez pas que notre exhérédation soit la plus grande des plaies de la pensée. Il en est une autre plus hideuse, et dont ne rougissent ni l'Europe ni la France, intellectuellement plus grande que l'Europe, et qui ne la défendra pas contre la barbarie par ses armes seulement, mais aussi par ses écrits. La France désormais se battra d'une main, elle écrira de l'autre. Écoutez. Un marchand envoie-t-il une balle de coton du Havre à Saint-Pétersbourg, si quelque mendiant monté sur une barque y touche, ce mendiant est pendu. Pour obtenir un libre passage en tout pays à ce ballot, à ce sucre, à ce papier blanc, à ce vin, l'Europe entière a créé un droit commun. Ses vaisseaux, ses canons, sa marine, ses marins, toutes ses forces, sont aux ordres du ballot. Si quelque vaisseau marchand est pris, l'alarme est générale; on court sus au pirate; bientôt il est pris, il est pendu. Jusqu'à présent, la poésie seule a versé des larmes sur le sort d'un homme pour qui, si son drame tombe, le sifflet est une

corde au bout d'une vergue. Mais un livre paraît-il, oh! le livre est traité comme on traite le pirate. On court sus au livre; il est avidement recherché, il est saisi dans ses langes, dans ses épreuves; il est plus tôt contrefait qu'il n'est fait; le pirate a son génie pour échapper au supplice, le génie dont le livre est empreint sert à le faire découvrir à ses bourreaux. L'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la France, avancent une main avide sur le livre; car, cette baraterie étant générale, la France a été obligée d'imiter les autres pays. Ainsi, pour le difficile produit de l'intelligence, le droit commun est suspendu en Europe, comme en France le Code est suspendu pour l'auteur.

Si notre voix pouvait avoir plus d'étendue, si les masses intelligentes de l'avenir nous entendaient, il n'y aurait qu'un cri sur cette plainte; de toutes parts, on nous crierait : « Mais le pays vous protége, au moins? » Non! Le pays s'émeut pour ses forgerons, il tremble pour ses vignerons, il pleure comme une mère pleurerait sur ses enfants malades, à propos de ses cotons filés; et, pour choyer ses forgerons et ses industriels, le pays a des douanes, un encouragement donné au *statu quo*, à la routine en industrie. Ainsi, dans sa sollicitude, le pays est intelligent pour ce qui est matériel; il est insensible pour tout ce qui est intelligent : ce pays est la France. Oui, messieurs, sachez-le bien, *le tiers* de la France se fournit de contrefaçons faites à l'étranger. L'étranger le plus odieusement, le plus ignoblement voleur, est notre voisin, notre soi-disant ami, le peuple pour qui nous avons donné ces jours-ci notre sang, nos trésors, à qui nous cédons nos hommes de talent et de courage, et qui, pour nous remercier, a un *avoir* dans le compte de nos suicides, car ses vols, faits loin de nous, se changent ici en assassinats. Quand le pauvre libraire français vend à grand'peine un de vos livres à un millier de misérables cabinets littéraires, qui tuent notre littérature, le Belge, lui, en vend deux milliers au rabais à la riche aristocratie européenne. Et quelques jeunes gens élégants, amis des lettres, montrent en triomphe, au retour de leur voyage, les œuvres complètes de Victor Hugo achetées pour six francs. Le journal qui accueille cette lettre compte plus d'abonnés à sa contrefaçon qu'il n'en a lui-même. Notre pays a des douanes! A quoi servent les douanes? Quelle plaisanterie sont les

douanes! S'il est une chose dont il soit facile d'interdire l'introduction, ne sont-ce pas les ballots de librairie? Eh bien, allez sur toutes nos frontières, et demandez vous-mêmes vos œuvres; vous les trouverez dans le domaine public, comme si vous étiez déjà mort. Mais ceci n'est rien. Récemment un grand écrivain publie un livre (ici, je prends le fait purement et simplement), M. de Lamennais laisse échapper les *Paroles d'un croyant*. Dix mille exemplaires s'en vendent dans le Midi, où le libraire n'en avait pas envoyé cinq cents. L'ouvrage est contrefait à Toulouse. Le libraire l'apprend, il y court. Mais, arrivé dans ce pays, situé d'ailleurs en France, il lui est impossible d'obtenir réparation, soit que l'auteur ostensible du vol ait été ce que l'on appelle un homme de paille, soit que les preuves aient été anéanties. Ah! si c'eût été quelque pamphlet, avec quel zèle la société qui aboutit à un procureur du roi, eût volé, dans la personne de ce procureur du roi, sur les traces du crime, eût convoqué ses alguazils, comparé les caractères du livre contrefait avec ceux du livre appartenant à M. de Lamennais, cherché le fondeur : « A qui avez-vous vendu ces caractères? » Et alors, allant de presse en presse, les tribunaux eussent trouvé un homme à faire pourrir dans un cachot, sur la foi d'un *a* bas de casse ou d'une *n* italique mal fondus. Dans ce vol, cependant, se rencontrent toutes les circonstances qui envoient un homme aux galères, s'il volait un sac d'or. Eh bien, dix mille exemplaires des *Paroles d'un croyant* sont vingt mille francs. Un pamphlet eût allumé la bile des parquets, un nouvel *Esprit des Lois* n'eût pas obtenu d'eux une plumée d'encre. La loi qualifie de délit ce vol, le plus horrible de tous les vols, et, pour poursuivre les délits, il faut une plainte. Qui de nous se plaindra? Nous-mêmes nous plaindrions-nous? Pour élever notre voix, ne faut-il pas que nous nous soyons arrogé le droit de parler au nom de tous? Ici, messieurs, le gouvernement, qui pour entrailles a un système de caisses en fer appelé fisc, n'a même pas l'intelligence de ses intérêts. Il demande à nos journaux littéraires des droits de timbre. La *Revue des Deux Mondes*, et cette *Revue*[1] qui accueille notre triste clameur, doivent donner environ huit cents francs par mois au fisc avant de pouvoir

1. La *Revue de Paris*, où la lettre fut publiée pour la première fois.

imprimer une seule de vos lignes. Huit cents francs!... le tiers du prix que l'on accorde à vos pages! Le fisc veut des droits, et le gouvernement ne protége pas la machine-journal, qui doit payer des droits à son fisc. N'est-ce pas stupide à la manière du sauvage qui coupe l'arbre pour avoir le fruit, où d'Arlequin qui ne nourrit pas son cheval?

Ainsi, pour nous, exhérédation illégale qui frappe nos familles, voilà l'avenir; mise hors du droit commun relativement à la piraterie littéraire, voilà le présent; nulle protection à l'intérieur, voilà l'effet du gouvernement institué, je ne dis pas pour veiller au bonheur, mais au maintien des droits de tous.

Ici, messieurs, quelques esprits superficiels diront peut-être qu'à aucune époque la littérature, ou, pour prendre une expression plus large, la pensée n'a produit de plus grandes fortunes politiques ou métalliques, en citant MM. Étienne, Scribe, Chateaubriand, Thiers, Mignet, Guizot, Lamartine, etc. Mais, messieurs, il ne faut pas laisser conclure contre nous, peuple généralement faible et souffrant, qui n'avons de volonté que pour les travaux de la pensée, qui savons peu les affaires, qui ne sommes ambitieux que par boutade, qui avons peu d'héritages, de ce qu'il se rencontre parmi nous des hommes carrés de base comme de hauteur qui peuvent suffire à la politique et à la poésie, des hommes qui dorment en paix sur la foi du Code, qui ne les a pas déshérités de leurs oncles; des hommes qui ont pris la littérature comme un purgatoire d'où l'on arrive au paradis des places; des hommes qui savent à la fois faire des chefs-d'œuvre et faire des affaires. Ne nous laissons pas reprocher le résultat même que cause l'excès du mal. Si quelque grand poëte se recommande et par son œuvre, et par des succès de tribune, et par une grande fortune que ses œuvres lui auraient donnée s'il les avait exploitées, n'oublions pas de dire au siècle que beaucoup de poëtes aussi grands que nos plus grands vont à pied quand de certains spéculateurs roulent carrosse; que la contrefaçon ruine Alfred de Musset comme Victor Hugo, Victor Hugo comme de Vigny, de Vigny comme Jules Janin, Jules Janin comme Nodier, Nodier comme George Sand, George Sand comme Mérimée, Mérimée comme Courier, Courier comme Barthélemy, Barthélemy comme Béranger, Béranger comme vous

tous. Songez qu'il se lève une jeune génération à qui appartient l'avenir, et que ce sera noble et grand à nous de leur livrer l'avenir plus beau que nous ne l'avons reçu.

Après vous avoir signalé les deux principales plaies qui nous affligent, il en est une troisième que nous voudrions cacher; mais elle attaque la pensée au cœur, c'est un cancer qui nous dévore, une maladie du corps littéraire, et non une blessure que lui fait la loi, le gouvernement, ou le siècle.

A peine un de vous, après avoir étudié quinze ans, quinze ans gémi, pâli, souffert, pâti, après bien des peines et de l'argent dépensés, après avoir souvent pleuré des larmes, après avoir appris le monde et les hommes, appris les choses, voyagé dans tous les malheurs; à peine un homme qui a sué sur ses phrases, payé des corrections comme en faisait Buffon; à peine l'écrivain a-t-il publié un livre, créé des personnages, inventé des ressorts, dessiné un drame; ce drame, ces ressorts, ces personnages, ce livre est pris et devient pièce de théâtre. Un homme d'honneur, incapable de prendre chez vous les pincettes pour attiser votre feu, vous prend sans scrupule votre bien le plus cher; il n'a pas la conscience plus troublée que s'il vous avait pris votre femme; mais l'amant prendra une femme consentante, tandis que le Sigisbé dramatique viole votre idée; aussi cet adultère est-il sans excuse; il est horrible, et d'autant plus dommageable qu'il n'est pas encore arrivé un cas de pièce mise en livre. Vous nous pardonnerez, messieurs, de fouiller cette question avec l'arme de la plaisanterie. Ici, nous sommes sur un terrain où nous n'avons pas été ménagés, et la discussion nous mènera, d'ailleurs, dans des sphères élevées où gisent de nouvelles causes à notre souffrance.

Nous publions un livre pour qu'on le lise et non pour le voir *lithochromisé* en drame ou tamisé en vaudeville. Il existe là une question à faire juger. La *prise* d'une idée, d'un livre, d'un sujet, sans le consentement de l'auteur, eût soulevé l'indignation générale du XVIIIe siècle, qui, à notre honte, poussait jusqu'à la plus exquise politesse le sentiment des convenances littéraires. L'auteur dramatique n'ignore pas qu'un livre, après vous avoir coûté de grands labeurs, après avoir exigé la patiente sculpture du style (et le style est tout un homme, ce sont ses impressions et sa sub-

stance), ne se paye pas quinze cents francs; tandis que la pièce faite avec ce livre donne trois fois le prix du livre, quand la pièce tombe, et vaut la contribution foncière d'un village quand elle réussit. En un mot, la Fontaine nous disait notre fait avec *Bertrand et Raton*. Je me hâte de poser la question financière afin d'en plus tôt sortir. L'argent est peu de chose pour certains esprits généreux. La preuve de notre générosité se trouve dans notre silence. Si nous le rompons, messieurs, attribuez-le non à quelque intérêt personnel, mais au désir de traiter complétement les questions soulevées par notre crise littéraire, dont nous allons voir ici les principales causes.

Nous publions donc notre pensée pour qu'elle soit connue. Quelque naïve que soit cette proposition, elle signifie que nous ne la publions pas pour qu'elle soit découpée, tirée, déshabillée, écartelée, mise sur le gril d'une rampe et servie aux habitués d'un théâtre comme un mets aux dandys du *Rocher de Cancale*. Cherchons des analogies. L'État construit la Madeleine, il livre le monument au public; en France, l'État craint toujours le public, il met une grille pour empêcher les plaisants d'y charbonner des figures grotesques, pour empêcher Crédeville d'y mettre son nom énigmatique. Pourquoi n'aurions-nous pas de loi littérairement municipale qui dise à propos des beaux livres : *Il est défendu de déposer ici des pièces de théâtre*. Personne d'entre nous ne contestera l'analogie, nous croyons tous avoir le droit de mettre sur nos livres : *Exegi monumentum*. Palais ou bicoque, cathédrale ou chaumière, cette œuvre est à nous. Si ce livre était une barrique de vin, elle serait respectée. Un voisin qui trouverait le moyen de la soutirer et de la vendre en y mêlant un vin meilleur, commettrait un délit passablement répréhensible; mais que disons-nous! messieurs, les tribunaux de commerce condamnent à d'énormes amendes l'eau de Cologne sans néroli qui se dit Farina. Toutes les fois qu'il y a un ballot, le droit est précis, voyez-vous! mais, s'il s'agit d'une page écrite, d'une idée, la justice ne sait plus ce que veut dire le procès; elle n'a de loi que contre nous! Ici, nous sommes d'autant plus à l'aise que nous ne froissons la gloire de personne; il s'agit d'intérêts commerciaux, à moins, cependant, qu'une voix ne s'élève et ne nous crie le nom d'une œuvre âgée de

vingt ans, qui puisse, par sa seule valeur, attirer mille personnes dans une salle, le Théâtre-Français excepté. L'argent gagné par trois ou quatre personnes qui se mettent sur un ouvrage comme des équarrisseurs sur un cheval, car souvent ils s'attaquent au cheval de Roland, n'est pas la plaie la plus douloureuse. Si nous étions pour quelque chose dans la question, nous dirions volontiers comme vous tous : *A moi la gloire! à eux l'argent!* Mais, messieurs, la pièce de théâtre entraîne bien d'autres maux. Quand notre enfantement est fini, nous avons, en dehors de ce travail, de fâcheuses suites de couches sur les théâtres. Notre œuvre peut y mériter des sifflets, au moment où quelques lecteurs l'admirent au fond d'une province. Vous êtes détestable rue de Chartres, vous êtes magnifique à Blois.

Ici, nous arrivons à l'un de nos plus grands malheurs, au plus réel, à un calus plus dur que ne l'est la contrefaçon matérielle ou spirituelle. Messieurs, le nombre de ceux qui voient un vaudeville est supérieur au nombre de ceux qui lisent un livre.

Pour apprécier les belles œuvres littéraires (et notre siècle en produit autant qu'en a produit le plus littéraire des siècles passés, n'en déplaise à la critique), il faut une généreuse éducation, une intelligence cultivée, le silence, le loisir et une certaine tension d'esprit ; tandis qu'à l'œuvre dramatique, il ne faut que prêter ses yeux et ses oreilles durant les heures somnolescentes de la digestion. Paris possède douze théâtres ; aucun d'eux ne peut subsister s'il ne fait une recette qui, répartie par chaque salle, donne une moyenne de deux mille francs par jour ; ainsi, Paris offre à la littérature dramatique un budget d'environ dix millions, auxquels doivent se joindre les tributs départementaux, qu'il est inutile d'évaluer. Eh bien, messieurs, à quelle somme croyez-vous que s'élève le budget de la grande littérature, la part des œuvres longtemps élaborées, la part de *Volupté*, de *Notre-Dame de Paris*, des admirables poésies d'Alfred de Musset, des *Consultations du docteur Noir*, d'*Indiana*, de *l'Ane mort*, de ce livre magnifique intitulé *Histoire du roi de Bohême et de ses Sept Châteaux?* Quelle part fait-on à Frédéric Soulié, à Eugène Sue, aux proverbes d'Henry Monnier, aux frères Thierry, à M. de Barante, à M. Villemain, à ce patient Monteil? Que la honte se glisse rouge au fond des cœurs!

Nous affirmons que les dix maisons de librairie de Paris, assez audacieuses pour entreprendre ce chanceux commerce, ne font pas, DANS TOUTE LA FRANCE, un million de recette. Savez-vous pourquoi nous jetons cet anathème à notre pays? Nous le dirons sans craindre d'être accusés de parler d'argent. La question est ici trop grande, trop petite, trop singulière, trop antipatriotique, trop bizarre, trop inhérente au cœur humain; elle nous appartient, elle peint l'époque, elle en accuse la mesquinerie qui déborde de haut en bas. En France, messieurs, dans ce beau pays où les femmes sont élégantes et gracieuses comme elles ne sont nulle part, la plus jolie femme attend patiemment, pour lire Eugène Sue, Nodier, Gozlan, Janin, Victor Hugo, George Sand, Mérimée, que la modiste ait lu le volume en compagnie, le soir, dans son lit; que la femme d'un charcutier ait achevé le dénoûment et l'ait graissé, que l'étudiant y ait laissé son parfum de pipe, y ait cloué ses observations lascives ou bouffonnes. En France, un livre, le livre où l'auteur a mis une offrande écrite, se promène dans les alentours d'une famille. Oui, c'est à qui se soustraira même à l'impôt des deux sous du cabinet littéraire. « Prêtez-moi *Notre-Dame*, envoyez-moi *Jacques!* » sont dits par des gens riches dont la voiture passerait au besoin sur le corps d'un mendiant qui veut deux sous pour une roquille, sa littérature, à lui. Personne n'hésite à donner quarante francs pour aller entendre Odry, Arnal, Bouffé, à donner trois louis pour aller à l'Opéra; mais il n'est pas encore admis qu'on envoie douze francs à un libraire pour lire à son aise dans un livre propre et vierge, l'œuvre nouvelle la plus intéressante qui donne quelques journées de lecture ou quelques heures de méditation, qui fait voyager dans l'histoire du pays ou dans les souvenirs de la vie! Non, les dix mille familles riches, les vingt mille personnes aisées de la France, n'ont pas cent francs pour les vingt volumes remarquables que notre nation dolente publie par année, et ils les donnent au journalisme! Salut, belle France, France généreuse, France intelligente! AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE! Merci de cette épigramme sublime! Aristocratie, vous êtes morte : l'égalité triomphe; la duchesse attend que sa couturière ait lu *la Salamandre* avant de la lire; elle attendra, elle quêtera même pour éviter de donner au talent

l'obole inconnu, le seul denier que puisse recevoir le talent. Ce crime social est une petite infamie secrète dont on n'a pas à rougir. Il est des villes où la *Revue de Paris* de janvier est lue en décembre. Des femmes élégantes éternuent au beau milieu des *Feuilles d'automne,* par le fait d'un bourgeois qui a laissé couler du tabac en tournant un feuillet. Qui de nous n'a pas entendu dire à des millionnaires : « Je ne puis pas avoir tel livre, il est toujours en lecture! » Dix millions pour la plus ingénieuse des médiocrités, relevée par les lazzis des comédiens; cinq cent mille francs aux efforts du talent; voilà la question bien posée pour ce siècle. Ce problème connu, que ferez-vous? Du théâtre! *Ad circenses!* est en littérature un cri comme *Aux armes!* dans *Guillaume Tell.* Que voulez-vous! d'un côté, la bêtise en coupe réglée; de l'autre, indifférence brutale aux plus belles productions. Un livre veut toute une vie; une pièce de théâtre demande un mois. Pour hésiter, que faut-il être? « Un sot, » dit la Chaussée-d'Antin. « Un homme de talent, » disent les gens d'élite. Aux grands hommes la patrie reconnaissante! Donc, pour le théâtre, mille et quelques auteurs dont aucun n'a jeté sur la scène une création; car, dans ce siècle, qui s'est arrogé le droit de dire à son idée: « Tu seras éternellement Harpagon, Clarisse, Figaro? » qui de vous a eu la puissance divine de *nommer?* Depuis celui qui a dit : « Tu seras *Jocrisse!* » personne dans les petits théâtres n'a eu de gésine viable. Aussi les pièces de théâtre ne durent-elles pas six semaines. Alors, il a fallu autant de pièces que de jours dans l'année; et, pour fournir à ce besoin du public qui n'était jamais satisfait, les auteurs ont usé de tout, ils en sont arrivés aux livres des vivants, comme les rats qui, ne trouvant plus de biscuit dans la cale, mangent les provisions de l'équipage. Le théâtre a donc réagi sur le livre, en vertu du mot de Molière : « Je prends mon bien où je le trouve. » Nous devons à Molière ce funeste article de loi, mais cet article de loi ne nous a pas rendu Molière. A tous nos maux, ajoutons cet arrêt: les mœurs repoussent les livres. Quelques libraires ont pensé que le prix de nos livres était excessif. Erreur! Nos livres ne se vendent pas aussi cher que se vendaient les livres avant la Révolution; et, avant la Révolution, sur douze écrivains, sept recevaient des pensions considérables payées ou par des souverains étrangers, ou par la cour,

ou par le gouvernement. Nous périssons donc sous le poids d'une avarice inouïe, car la femme élégante, le Mécène qui ne donne pas sept francs pour un livre où, avant tout, il faut près de deux francs à l'auteur, ne donneront pas davantage quatre francs. Ici, nous irons loin peut-être, mais nous sentons le besoin de défendre au tribunal des consciences qui, semblables à Dieu, peuvent descendre au fond des cœurs, plusieurs artistes réellement grands, et que certaines personnes blâment légèrement. Nous ne parlerons pas des nobles pensées, des beaux ouvrages étouffés par le découragement dont se trouvent saisis quelques hommes qui n'ont eu de puissance que dans le désespoir. Sachez-le bien, l'artiste, sous peine de ne pas être, est homme de cœur. Des actions, blâmables en apparence, peuvent être reprochées à ces grands enfants qui ne deviennent des géants qu'au moment où ils saisissent leur outil créateur. Eh bien, ne les accusez plus après avoir lu ces pages; leurs fautes ont toujours été le fruit de votre lésinerie. A eux le malheur, à vous le crime. Mesurez le pardon sur l'énergie de leurs facultés, et non sur votre froide impuissance. En écrivant ces lignes, nous nous sommes ému des malheurs à venir. Ah! si notre voix pouvait être entendue, nous descendrions même à la prière devant tout le pays, afin de réchauffer son patriotisme et d'épargner le suicide à quelques nobles cœurs. Messieurs, nous avons attaqué une question qui touche à bien des intérêts, qui peut froisser des amours-propres, si nous avions pu dire des gloires, la question serait jugée. Quand un de nos grands peintres fit *Ossian* pour rivaliser avec les palais aériens de Girodet, chacun d'eux fut content. *Non ut pictura poesis;* mais nous sommes tous incapables d'en vouloir à d'heureux négociants. Ne suffit-il pas que ceci fasse question pour que chaque homme de lettres dorme en paix sur le passé de ses pièces. Nous croyons que chacun de MM. les auteurs dramatiques, faisant un retour sur lui-même, devra penser qu'il serait plus littéraire d'inventer ses sujets que de les emprunter. Nous constatons un fait, nous posons une question purement judiciaire. A-t-on ou n'a-t-on pas le droit de monnayer un livre sous le balancier du vaudeville, sous le marteau du drame? A-t-on ce droit plein et entier? Est-il soumis, ou doit-il être soumis au consentement de l'auteur dudit livre? Quoi! les auteurs dramatiques

ont les faits accomplis de l'histoire, les anecdotes consacrées de vingt siècles, les événements du temps présent, et il leur faudrait encore étendre la juridiction de leurs grelots et de leurs flonflons, de leurs coupes et de leurs poignards, sur les œuvres vivantes ou mortes de l'homme qui ne croyait pas avoir besoin, pour digérer sa gloire en paix, de souscrire une police d'assurance contre les pièces! Ceci n'existe que depuis dix ans, et les choses sont poussées trop loin pour que la littérature ne s'en occupe pas. Reconnaissons, d'ailleurs, que souvent les auteurs dramatiques se conduisent envers nous avec politesse, ils n'indiquent ni le livre ni l'auteur pillés. Ils pourraient objecter que plusieurs auteurs les convient à cette traduction. Que voulez-vous! on voit des suicides tous les jours. Parleront-ils de notre silence? Mais un homme est mal venu à demander raison de ses malheurs; un procès est ennuyeux, et celui-ci ne peut être traité que de masse à masse, entre la corporation des faiseurs de drames et la corporation des faiseurs de livres. Nous offenserions sans doute les auteurs dramatiques en disant qu'ils ont tous autant de talent les uns que les autres; ils seraient encore plus mécontents si nous disions que le talent leur est inégalement distribué; mais nous sommes certain de les mettre d'accord en reconnaissant chez eux une probité sévère. Or, beaucoup d'entre eux étant auteurs *in utroque*, la question de droit soulevée sur la faculté, contestée par plusieurs d'entre nous, de mettre un livre en pièce, sera jugée à huis clos et convenablement débattue, pour le jugement être converti en article de loi, si cette matière délicate permet autre chose qu'une convention entre les deux sociétés.

Ce mot *société* est une transition naturelle pour arriver aux moyens de défense que nous croyons avoir trouvés, et qu'il est urgent d'employer contre les oppressions légales, contre les oppressions de l'étranger, contre les oppressions intimes que nous signalons. Ces malheurs, durement sentis, touchent de près à plusieurs commerces, et touchent au grand problème politique de la balance commerciale que tout pays veut établir à son profit avec ses voisins.

Ici, quoique la question de l'intérêt littéraire devienne une question d'intérêt public, n'attendez pas du gouvernement qu'il

fasse une enquête sur l'état de la littérature, considérée comme intérêt matériel, comme produit énorme, comme moyen d'imposer l'Europe, de régner sur l'Europe par la pensée, au lieu de régner par les armes. Non, le gouvernement ne fera rien. Le gouvernement actuel, fils de la presse, est heureux de cet état de choses, et le prolongera s'il le peut : son inertie en est la preuve. Notre salut est en nous-mêmes. Il est dans une entente de nos droits, dans une reconnaissance mutuelle de notre force. Il est donc du plus haut intérêt pour nous tous que nous nous assemblions, que nous formions une société, comme les auteurs dramatiques ont formé la leur.

L'auteur de cette lettre connaît assez le monde pour ne pas avoir la prétention de vous imposer ses idées; il veut seulement vous les exposer, afin qu'elles en fassent naître de meilleures, si elles n'étaient pas adoptées. Néanmoins, avide de repos, adonné au silence, tribun par hasard, nous ne nous serions pas levé si nous n'avions pas trouvé les moyens d'empêcher à l'avenir toute espèce de contrefaçon à l'étranger. Loin de renverser la librairie comme se le proposent depuis quelque temps des spéculateurs, nos moyens vous laisseraient tous dans les positions où chacun de vous peut se trouver relativement à la librairie. Si, parmi les libraires, plusieurs se permettent de ne lire ni les livres qu'ils achètent, ni les livres qu'ils vendent; si d'autres ont assez d'esprit pour vernir leur manque d'instruction par de l'impertinence, il se rencontre là, comme ailleurs, des gens convenables, généreux, instruits, envers lesquels vous avez dû contracter des obligations. Notre société pourrait avoir encore l'influence de régénérer la librairie; mais aucun bien n'est possible sans le concours de toutes nos volontés vers un résultat qui doit augmenter le bien-être de tous, et qui sera le salut d'un commerce chancelant. Notre société constituée saura demander de nouvelles lois sur la propriété littéraire, saura faire fixer les questions pendantes, et empêchera toute contrefaçon étrangère. Les moyens dont nous nous sommes occupé, et que nous croyons efficaces, nécessitent cette association, qui seule pourra faire les démarches utiles au succès; démarches d'ailleurs peu coûteuses. Sans doute il serait beau de voir la république des lettres avoir ses ambassadeurs, envoyer dans les pays voisins des

hommes éminents entourés de plus d'éclat que n'en ont les plénipotentiaires, et traiter ses intérêts de langue à langue, en rendant à ce mot le sens qu'y attachait l'ordre de Malte; mais, aujourd'hui, beaucoup ridicule serait un spectacle auquel manqueraient la foi, les sentiments qui jadis l'eussent rendu magnifique.

J'espère, messieurs, que les hommes qui sont chargés d'éclairer, de régir leur époque et de la mener dans une voie de progrès, ne manqueront pas du sens qui n'a failli à aucune des plus infimes parties de la société. Chaque profession a son association philanthropique, et l'hôpital n'existe ni pour nos imprimeurs, ni pour nos relieurs. Il n'est pas d'ouvrier qui n'ait sa société maternelle qui lui donne aide et assistance dans ses moments de détresse. Nous seuls artistes, écrivains, sommes sans un lien commun. Il est vrai que nous seuls ne devions pas avoir besoin de nous protéger nous-mêmes; nous devions être sous la garde de tous, nous devions avoir la France pour tutrice. Aussi est-ce une honte pour notre temps que la nécessité où nous sommes de nous réunir comme ces marchands du moyen âge qui, volés par tous, qui, mis au ban de la force féodale, constituèrent des hanses afin de se défendre, et réussirent à imposer à l'Europe la majesté de leur commerce, pour lequel tout se remue aujourd'hui, les navires, les fiscs et les Chambres. Réunis, nous sommes au-dessus des lois, car les lois sont dominées par les mœurs. Ne constatons-nous pas les mœurs? La civilisation n'est rien sans expression. Nous sommes, nous savants, nous écrivains, nous artistes, nous poëtes, chargés de l'exprimer. Nous sommes les nouveaux pontifes d'un avenir inconnu, dont nous préparons l'œuvre. Cette proposition, le XVIIIe siècle l'a prouvée. Réunis, nous sommes à la hauteur du pouvoir qui nous tue individuellement. Réunissons-nous donc pour lui faire reconnaître les droits et les majestés de la pensée. Ainsi, nous pourrons tendre la main au génie méconnu, dès que nous aurons conquis un trésor commun, en reconquérant nos droits. Disons-le bien haut, il faut aide et secours au talent. Une des plus grandes erreurs qui aient pu s'accréditer est cette croyance que le génie heureux devient oisif. Non, les plus beaux ouvrages ont été fils de l'opulence. Rabelais n'a travaillé que dans le loisir. Raphaël puisait à pleines mains dans les trésors de la cour de Rome;

Montesquieu, Buffon, Voltaire, étaient riches. Bacon était chancelier. *Guillaume Tell,* le plus grand opéra de Rossini, est dû au temps où ce beau génie ne connaissait plus le besoin, tandis que Mozart, comme Weber, est mort de misère, emportant ses chefs-d'œuvre. Sénèque, Virgile, Horace, Cicéron, Cuvier, Sterne, Pope, lord Byron, Walter Scott, ont fait leurs plus belles œuvres quand ils avaient honneurs et fortune. Beethoven, Rousseau, Cervantès et Camoens sont des exceptions discutables. Personne n'osera décider si la volontaire infortune de Jean-Jacques est ou n'est pas spéculation d'orgueil, un cas de fierté maladive. Puis il faut faire la part aux fantasques artistes, aux cœurs généreux chez qui les trésors ne restent pas? Enfin, il est des génies qui sont aussi fiers que pauvres, ils sont encore riches. Cessez donc de nous montrer la misère comme la mère du génie; ne nous opposez pas ceux qui ont triomphé, parce que nous voyons et nous pleurons ceux qui succombent, sans pouvoir leur offrir autre chose que nos fébriles compatissances. Qui de nous a pu lire sans se sentir la paupière humide cette phrase fière où, dans la préface d'un bel ouvrage, MM. Roux et Buchez ont dit : *La maladie ou la faim peut nous surprendre, hâtons-nous de publier des pensées que nous croyons utiles à la science humaine?* Qui n'a pas salué de loin ces nobles intelligences? Qui ne leur a pas crié : « Vous vivrez ! » Ne sera-ce pas ménager la fierté des hommes jeunes et déjà grands, que de faire accourir près d'eux la république entière pour les saluer, pour veiller à leur début, pour consoler leur vieillesse, si le malheur voulait qu'ils trouvassent l'infortune au déclin de la vie? Mais, notre assemblée dût-elle se dissoudre après avoir fait cesser les maux de la contrefaçon, celui du timbre, et obtenu de nouvelles lois sur la propriété littéraire, elle aurait assez fait et pour le présent et pour l'avenir.

Nous attendrons quelques adhésions pour poursuivre une œuvre juste que nous n'abandonnerons jamais. Une réunion préparatoire sera nécessaire pour prendre quelques précautions d'ordre. En ces circonstances, flottera dans toutes les pensées un nom glorieux qui, pour nous, sera comme une étoile, un nom qui fera taire nos rivalités, un nom que je ne dirai pas, et qui sera sans doute une égide prise avidement par nous tous. Comme les marchands du

moyen âge, qui laissaient leurs différends à la porte de leur *parlouère*, nous laisserons nos opinions, nos antipathies, nos vanités à la porte, pour ne nous occuper que de la chose publique, et peut-être ne reprendrons-nous pas toujours tout en sortant.

Nous ne finirons pas sans faire observer que ceci n'est ni un cri d'insurrection, ni un appel aux passions : c'est un cri de misère, le cri d'une nation mise hors la loi, victime d'un déni de justice. Puisse ce cri trouver des échos, réveiller des sympathies, faire venger des injustices, ranimer les sentiments d'un patriotisme qui agonise ! Nous élevons la voix pour ceux qui veillent, pour ceux qui souffrent, pour ceux dont l'ambition est d'ajouter un denier au trésor de la langue. Nous demandons à fermer par un mot les horribles chemins du gouffre où tombent les plus belles volontés, où se perdent de grandes pensées, des sciences. Nous ne demandons ni secours ni protection, nous ne tendons pas la main ; nous supplions de rendre la pensée égale au ballot ; nous ne menaçons pas, nous supplions qu'on ne nous dépouille plus. En ce moment, la France perd quinze millions avec l'Europe. Si vous nous laissez faire, nous les lui ferons gagner. Nous demandons quelques heures aux députés du pays pour y perpétuer les talents. L'Italie, messieurs les faiseurs de lois, doit à ses beaux génies de recevoir les deux tiers des guinées qui sortent de l'Angleterre. Protégez donc les arts et la langue ; car, quand vos intérêts matériels n'existeront plus, vous vivrez par nos pensées qui seront debout, et qui, si le pays pouvait disparaître, diraient : *Là fut la France !*

BRILLAT-SAVARIN

Brillat-Savarin (Anthelme) naquit à Belley, le 1er avril 1755. A n'en juger que sur les premières impressions, c'était un homme des plus ordinaires : intrépide chasseur, musicien passable, excellent convive et causeur agréable; mais rien de tout cela ne pouvait le faire passer à la postérité; ses contemporains eux-mêmes l'ignoreraient aujourd'hui, sans la publication d'un livre, *la Physiologie du Goût,* qui, sur la fin de ses jours, lui donna tout à coup une réputation incontestée. Les événements de sa vie ont acquis par cela seul toute l'importance que peut avoir la biographie des hommes célèbres, et portent, d'ailleurs, l'empreinte de l'époque où il vivait. Né dans une famille vouée depuis longtemps aux professions judiciaires, Brillat était lieutenant civil au bailliage de sa ville natale, lorsque la Révolution éclata. Il fut envoyé en 1789 par le tiers état du Bugey aux états généraux, où de plus habiles que lui devaient rester dans l'ombre. Arrivé de sa province avec quelque prédilection pour les anciennes formes, mais au fond dépourvu de tout principe politique ou législatif de quelque portée, il ne prit la parole que sur des détails insignifiants, ou contre des vœux que le perfectionnement social a chaque jour rendus plus impérieux. Lors de la création des assignats, il demanda qu'on en fabriquât de petite coupure; il eut raison, et cette mesure fut admise plus tard. Il ne l'eut pas lorsqu'il s'éleva contre l'institution des jurés, et quand, le 30 mai 1791, réprouvant l'abolition de la peine de mort, il nia que les crimes fussent plus fréquents à mesure que les lois sont plus cruelles, et termina son discours en disant : « Si vos comités ont cru faire preuve de philosophie en vous proposant d'abolir la peine de mort,

ce n'est qu'en rejetant leur projet que vous prouverez combien la vie de l'homme vous est chère. » Les membres de l'Assemblée constituante ne pouvant être réélus, Brillat ne fit point partie de l'Assemblée législative; mais ses concitoyens lui donnèrent une preuve d'estime en lui conférant la présidence du tribunal civil de l'Ain, et, peu de temps après, en le créant juge au tribunal de cassation, établi pas la constitution de 91, qui voulait que chaque département fût représenté dans cette cour suprême par un juge de son choix et à la nomination des électeurs.

La révolution du 10 août 1792 priva Brillat de ce poste élevé. Devenu maire de Belley sur la fin de 1793, il n'usa de son autorité que pour écarter de cette ville les excès d'une démagogie sanglante; mais le conventionnel Gouly, en mission dans le département, rendit un arrêté qui traduisait Brillat devant le tribunal révolutionnaire, comme fédéraliste. La manière dont les membres de cette cour prouvaient *combien la vie de l'homme leur était chère* parut alors assez peu philanthropique au magistrat dénoncé, pour qu'il désertât l'hôtel de ville et sa maison. Il se réfugia d'abord en Suisse; mais bientôt, les treize cantons ne lui présentant pas assez de sûreté, il s'embarqua pour les États-Unis, et resta trois années environ à New-York, où, pour subsister, il donna des leçons de langue française et s'accommoda d'une place à l'orchestre du théâtre. Pendant ce temps, on avait inscrit son nom sur la liste des émigrés, et l'on saisissait ses propriétés. Les souvenirs de cette époque de calamité n'ont jamais eu d'amertume pour Brillat-Savarin; et la gaieté facile avec laquelle il supporta le malheur prouve que la philosophie dont çà et là sa plume éparpille les traits dans son œuvre était pour lui, non pas un fastueux mensonge, mais le résultat de la pratique : ses regrets les plus vifs étaient pour le célèbre vignoble de Machura, que la République avait placé sous le séquestre, puis vendu.

De retour à Paris en 1796, Brillat-Savarin obtint la double satisfaction de se faire rayer de la liste des émigrés et réintégrer sur celle des fonctionnaires émargeants; mais on ne lui rendit pas son vignoble de Machura, pour lequel il eut plus tard une part au festin des indemnités. De la place de secrétaire à l'état-major des armées de la République en Allemagne, Brillat fut porté par d'officieux amis à celle de commissaire du directoire

près le tribunal de Seine-et-Oise (1797), d'où il passa sous le Consulat à la Cour de cassation, complétement réorganisée. Il y remplaçait son compatriote Sibuet, qui lui-même l'avait supplanté lors des événements de 1792. Les vingt-six dernières années de sa vie se sont écoulées dans l'exercice de cette haute magistrature, dans laquelle il faut dire qu'il fit preuve d'une intégrité sévère, mais à laquelle il tenait comme à l'existence. Le 18 brumaire, la métamorphose du consulat en empire, la déchéance de Bonaparte ne dérangèrent pas une seule de ses digestions. Dans les cent jours de 1815, il signa l'adresse Muraire, souillée d'ignobles injures contre les Bourbons. Quand Blücher et Wellington furent à Paris, il signa l'adresse De Sèze, remplie d'anathèmes contre l'usurpateur. Ces mutations de trônes, de sceptres, sont moins importantes sans doute que la découverte d'une étoile, et *la découverte d'une étoile ajoute moins au bonheur du genre humain que celle d'un mets nouveau.* (Ainsi s'exprime le compatriote de Lalande, *Aphorisme* 9.) Brillat-Savarin vit donc respecter en lui l'inamovibilité de la magistrature, et ne quitta les *fleurs de lys* qu'avec la vie. Son dévouement à sa place fut la cause de sa mort. Atteint d'un rhume assez peu grave, il reçoit, le 18 janvier 1826, du président de la Cour de cassation, De Sèze, une lettre qui l'invite à se rendre à la cérémonie expiatoire du 21, dans l'église de Saint-Denis. La missive se terminait par ces mots presque impératifs : « Votre présence en cette occasion, mon cher collègue, nous sera d'autant plus agréable que *ce sera la première fois.* » Le conseiller redouta plus les conséquences d'une telle observation que celles du froid; son rhume fut converti en une péripneumonie mortelle, et il expira le 2 février suivant. Il est à remarquer que cette journée causa également la mort de deux autres membres de la Cour, Robert de Saint-Vincent et l'avocat général Marchangy.— Brillat-Savarin offrait une des rares exceptions à la règle qui destitue de toute haute faculté intellectuelle les gens de haute taille; quoique sa stature presque colossale lui donnât en quelque sorte l'air du tambour-major de la Cour de cassation, il était grand homme d'esprit, et son ouvrage se recommande par des qualités littéraires peu communes. La *Physiologie du Goût* fut une œuvre faite à petits coups, lentement élaborée à des heures choisies; Brillat-Savarin la caressa longtemps

et s'en occupait avec assez de tendresse pour la porter au Palais, où, dit-on, il en égara le manuscrit, qui fut retrouvé fort heureusement. Le cadre si varié du livre accuse, d'ailleurs, le travail d'une plume amusée qui se sent le pouvoir en même temps que le droit d'être fantasque. Le temps et la réflexion ont pu seuls révéler au génie gastronomique les maximes conviviales, sociales et autres dont ce livre est comme bariolé; maximes si bien formulées, que la plupart sont aussitôt devenues des proverbes pour les gourmets, et tiennent lieu d'esprit à beaucoup de gens. Depuis l'apparition du livre de Brillat, combien de personnes ne se sont pas frotté les mains en apercevant un dessert sans fromage, et se sont imaginé être spirituelles en disant : « Un dessert sans fromage est une belle à qui manque un œil. » Un des principaux mérites de cet auteur est d'avoir fait lire à la masse un livre plein d'idées justes, de choses exactes, et d'avoir ajouté quelques vérités au petit nombre de celles dont se compose cette instruction populaire qui n'est prise ni dans les livres ni dans les écoles.

La raison du succès rapide de la *Physiologie du Goût* est dans la saveur du style. Depuis le XVIe siècle, si l'on en excepte la Bruyère et la Rochefoucauld, aucun prosateur n'a su donner à la phrase française un relief aussi vigoureux; mais ce qui distingue principalement l'œuvre de Brillat, c'est le comique sous la bonhomie, caractère spécial de la littérature française dans la grande époque qui commença lors de la venue de Catherine de Médicis en France et qui dura jusqu'à sa mort. Aussi la *Physiologie du Goût* plaît-elle encore plus à la seconde lecture qu'à la première. A quoi tient cette qualité que l'art ne donne jamais, car elle est inhérente à l'homme, et ses fruits ne sont jamais produits que par la longue incubation de l'esprit? Elle tient à la sincérité des convictions. Brillat n'est point un fanfaron de cuisine. Ne le prenez point pour un Rabelais, lequel n'usait que sobrement de la dive bouteille; pour un Berchoux, lequel se gausse d'Apicius et de Vatel, comme de Duport et de Vestris; poëtes qui rient de l'épopée, prêtres qui blasphèment l'autel. A tous ces parleurs de gastronomie manquent l'inspiration, le feu sacré, l'*os magna voratorum*. Brillat était pourvu de tout cela plus qu'amplement. Il écrit avec amour; sa parole est solennelle comme la messe d'un évêque; dans son style, tout petille,

tout est vermeil comme la prunelle, comme le carmin des lèvres du gourmand : qu'il disserte, qu'il conte, qu'il conclue, qu'il résume, qu'il commande, qu'il prohibe, toujours il semble officier pontificalement. N'eût-on jamais eu vent de ces dîners interminables, où quelques amis de choix avaient seuls droit de paraître, et d'où un sévère huis clos excluait les profanes trilogies et quelquefois tétralogies qu'interrompait la musique, et par lesquels il prenait lui-même à tâche de réaliser son vingtième aphorisme : (« Convier quelqu'un, c'est se charger de son bonheur pendant tout le temps qu'il est sous notre toit »); n'eût-on, dis-je, jamais ouï parler des dîners de Brillat, il est bien clair que, pour lui, manger pour vivre ou vivre pour manger, c'est tout un, et que Molière extravaguait. Il est bien clair que son rêve, son idéal, son Paradis perdu, c'est un de ces gras réfectoires de génovéfains, sur lesquels il regrette, avec plus de sincérité que Berchoux, qu'ait soufflé la tourmente révolutionnaire. Il est bien clair que cette place de conseiller, à laquelle il s'incrustait de toutes ses forces, était le moyen, et la table le but. Parfois, il est vrai, il plaisante tout en *confabulant* avec son lecteur; mais qu'on ne s'y trompe pas : dans ce cas, c'est la plaisanterie qui est le mensonge, et le sérieux est la vérité. Au demeurant, il est ravi de lui-même, pénétré de son mérite, s'intitulant avec orgueil professeur, se mettant en scène à chaque instant avec une ravissante naïveté d'amour-propre. Rien de plus intolérable pour l'ordinaire que le *je*, que la perpétuelle réapparition de l'égoïsme : celui de Brillat est adorable. C'est parce qu'il symbolise la classe entière des gourmands et des gourmets, nombreuse classe de bipèdes chez lesquels prévaut, au moins dans cet instant, la personnalité digestive. La Fontaine, en faisant deviser, japper, courir, capitaine Renard et dom Pourceau, n'attache pas par un plus invincible attrait que notre auteur lorsqu'il narre ses aventures, ses exploits, ses calamités. Un sourire de bienveillance se dessine involontairement au coin des lèvres, lorsqu'il remémore et sa chasse au coq d'Inde dans les forêts vierges de l'Amérique, et sa victorieuse bataille contre deux gentlemen qu'il enterre sous le punch, et les acclamations universelles qu'excite un nouvel appareil balsamifère de son invention, l'*irrorateur*; lorsque, comme Horace chantant Auguste, il s'imagine donner à

chaque artiste culinaire qu'il daigne nommer un brevet d'immortalité, lors même qu'il tombe sur ses avantages physiques, et nous apprend qu'en 1776, il était grandement en fonds pour des affinités bien autrement exigeantes que l'amitié; qu'en l'an de grâce 1825, il a encore la jambe fine; qu'en tout temps, il a regardé son ventre comme un formidable ennemi, mais qu'enfin il a su le fixer au majestueux. Toutes ces bagatelles sont exprimées dans un style pur, concis, léger, pittoresque, mais surtout limpide et riant comme du rancio dans le cristal coloré. Brillat est très-souvent néologue, et ceux qui partagent ce goût lui doivent non moins de remercîments que les gastronomes : il a plaidé leur cause avec esprit dans sa préface; il a semé partout son œuvre d'exemples non moins appétissants que hasardeux. Quels arguments en faveur du néologisme vaudraient ces mots charmants : *garrulité*, *truffivores*, *s'indigérer*, et même cet hybridisme gréco-romain : *obésigène*? Mais rien de moins rétrograde que cet adversaire du jury, lorsque, du dédale de la jurisprudence, il arrive à son art favori. Pour en mieux savourer les jouissances, pour en mieux démontrer la théorie, il a rendu toutes les sciences tributaires, car les sciences ne valent que par ce qu'elles donnent à cet art. Botanique, zoologie, chimie, agronomie, anatomie, médecine et hygiène, économie politique, Brillat déguste tout en passant, sûr d'en rapporter pied ou aile au feu éternel de ses fourneaux ; et, comme il sait toujours rendre intelligible ce qu'il exprime, tout lecteur, en feuilletant ses pages, se croit savant. La science dont il dicte les oracles, c'est de la *physiologie*; ses chapitres, ce sont des *méditations*; sa gastronomie, à lui, c'est de la gastronomie *transcendante*; ses préceptes, ce sont des *aphorismes* : véritable décalogue des gourmands, irréfragable comme les lois de Képler!

Le mérite de la *Physiologie du Goût* était donc réel, il devait plaire aux gens de haut goût par le *vis comica* si rare à notre époque, où la littérature à images l'emporte sur la littérature à idées, où la phrase empiète sur la pensée ; puis il devait plaire à la masse par l'élégante nouveauté de quelques faits, par quelques anecdotes d'élite, par une variété qui fait du livre une *olla podrida* qui défie l'analyse ; enfin, par une des plus originales dispositions de texte qu'un auteur ait jamais trouvées.

Les publications d'un homme éminemment spirituel, au moins aussi spirituel, au moins aussi original que l'était Brillat-Savarin, et vraiment praticien, Grimod de la Reynière, non-seulement ont pu donner l'idée de la *Physiologie du Goût,* mais encore ont dû en faciliter le travail; car il est impossible que l'*Almanach des Gourmands* fût étranger au grand professeur de l'art culinaire. Cet annuaire, si cher aux amis de la table, se recommandait par le piquant des idées; mais la plaisanterie a chez Brillat-Savarin un degré supérieur d'atticisme. D'ailleurs, il a coordonné puissamment les idées éparses, et a composé une œuvre littéraire, tandis que l'*Almanach des Gourmands* ne contenait que des rudiments informes. La seule tache que nous puissions reprocher à ce code gourmand, et c'en est une dans ce siècle ornementiste, c'est d'avoir, dans son admiration pour le contenu, négligé le contenant. Les porcelaines, les cristaux, l'argenterie ciselée ont bien aussi leur poésie, que l'âge de Louis XVIII et du duc d'Escars n'a point ignorée. Peut-être aussi l'éminent professeur n'a-t-il pas voulu tout dire, soit afin de laisser à faire aux neveux, soit, comme nous inclinerions à le croire, qu'à l'instar des philosophes des temps antiques, il ait eu sa doctrine exotérique, et qu'il ait voulu mourir sans révéler son secret. Quoi que l'on en pense, il a toujours laissé beaucoup de lui dans son livre; et, comme sur le sac de doublons du licencié Pierre Garcias, on serait tenté d'inscrire sur la reliure de la *Physiologie du Goût :* « Ci-gît l'âme de feu Brillat-Savarin. »

Quand l'honorable membre de la Cour de cassation résolut de publier ses méditations et se présenta chez Sautelet, il advint à son livre ce qui presque immanquablement arrive à tous les ouvrages marqués au coin d'un talent supérieur : la *Physiologie du Goût* ne fut pas achetée, et les frais de la première édition furent faits par l'auteur, dont l'héritier vendit le reste à très-bas prix. Le livre ne portait pas le nom de l'auteur, qui crut cette publication incompatible avec la gravité de la magistrature. On serait loin de la vérité si l'on imaginait que la sincérité gastronomique de Brillat-Savarin dégénérât en intempérance. Il déclare, au contraire, formellement que ceux qui s'indigèrent ou qui s'enivrent, ne *savent pas* manger. (*Aphorisme* 10.) Il distingue partout le plaisir de la table d'avec le plaisir de manger. En un mot, il peut bien prendre pour devise l'*Epicuri de*

grege d'Horace, mais que l'on n'y joigne pas le triste spondée qui termine cet hémistiche. Son ton est un mélange de l'esprit voltairien et de cet aristippisme élégant qui rappelle, à travers les glaces de l'âge et l'expérience révolutionnaire, le goût du dernier siècle. Il se refusait rarement à ces parties fines qui devaient comporter cette satisfaction réfléchie sur laquelle il insiste tant dans son œuvre et qui dénote *le connaisseur*. Un de ses amis, que rapprochait de lui non-seulement une conformité de taille, mais encore une analogie dans la tournure des idées et dans le récit d'une anecdote, M. Laisné de Ville-l'Évêque, ancien questeur de la Chambre des députés, aurait pu mieux que nous tracer un portrait plein de teintes douces et d'une attachante physionomie. Leurs plaisirs étaient empreints de *ce je ne sais quoi* de l'ancien temps qui conservait la distinction des manières et des idées, là où la jeunesse oublie tout; ces traditions de plaisir élégant s'en vont, et les mœurs actuelles ne les ramèneront plus. Aussi est-ce un triste avantage que d'avoir connu ces vieillards assis sur les deux siècles, qui nous ont appris tout ce que celui-ci a perdu d'amabilité.

Brillat-Savarin est encore auteur des ouvrages suivants : 1° *Vues et Projets d'économie politique*, Paris, 1802, in-8°; 2° Fragments d'un ouvrage manuscrit intitulé *Théorie judiciaire*, ibid., 1818, in-8°; 3° *Essai historique et critique sur le duel, d'après notre législation et nos mœurs*, ibid., 1819, in-8°; 4° *Sur l'archéologie du département de l'Ain*, dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires*, ann. 1820. La *Physiologie du goût* a eu plusieurs éditions, dont la première date de 1825, et la dernière de 1834, deux volumes in-8°. Les trois dernières sont précédées d'une notice écrite par l'un des plus intimes amis de l'auteur, M. le baron Richerand. C'est à sa maison de campagne de Villecrène qu'a été composée en partie la *Physiologie du Goût*, comme nous l'apprend Brillat-Savarin lui-même, dans le *Dialogue entre l'auteur et son ami*, sorte de préface mise en tête du livre. C'est aussi à Villecrène que se passa l'aventure du turbot, dont l'auteur donne, avec d'autant plus de solennité qu'il en fut le héros, une relation que ses admirateurs ont comparée à la quatrième satire de Juvénal.

1835.

LE MONDE COMME IL EST

PAR LE MARQUIS DE CUSTINE

Le sens de cette œuvre serait que le monde tend à étouffer les gens de cœur et d'esprit. — Les nombreux suicides qui attestent des maux cachés seraient souvent basés sur le désespoir des talents méconnus. — Nous n'acceptons pas cet arrêt : cette donnée nous semble fausse. La masse, qu'on prenne celle d'en haut ou celle d'en bas, est une nature malléable sur laquelle les hommes vraiment forts doivent imprimer leur cachet ; mais cette masse a la propriété d'emporter dans son tourbillon les gens dont le caractère est incomplet : les uns, trop lourds, vont au fond ; les plus légers surnagent. Nous ne croyons ni aux grands hommes inconnus, ni aux belles œuvres enfouies. L'imprimerie a renversé l'autel sur lequel Athènes écrivit : *Diis ignotis.* Aujourd'hui, celui qui se tue se reconnaît vaincu, la société ne doit rien perdre à son suicide.

En peu de temps, voici donc deux écrivains appartenant aux sommités sociales qui tâchent de justifier le suicide, M. de Custine et M. de Vigny. Tous deux ont tort. La souffrance est l'apprentissage des grandes volontés humaines. — Absoudre ceux qui se refusent à souffrir, à lutter, n'est-ce pas saper dans sa base le monde réel et religieux? — Partout il a été dit : « Allez au combat et revenez vainqueur. » — L'homme de foi ne consent à donner sa vie que quand il entrevoit un triomphe dans sa mort. Chatterton ne mérite pas un regret ; le sort d'André de Chénier doit faire pleurer tous les poëtes. Quant à M. d'Offlize, le héros de

M. de Custine, il s'est impatienté de quelques tracasseries au-dessus desquelles aurait dû se mettre un homme supérieur. Les gens d'élite sont rares partout, même en peinture, et la critique a dû se montrer d'autant plus sévère que, pour en dessiner un, M. de Custine n'avait pas à chercher ce modèle. Si M. d'Offlize était réellement un homme de talent, ou s'il était simplement un homme de cœur et d'esprit, il devait triompher de ses ennemis. S'il succombe à leurs attaques, il appartient à ces valétudinaires de la pensée que la nature morale a condamnés comme la nature physique a condamné les phthisiques. Personne n'a encore fait observer à M. de Custine qu'il avait les mêmes tableaux à peindre en donnant gain de cause à cet homme, armé par lui de tous les pouvoirs : il appartient aux meilleures familles du royaume, il est riche, il a des succès, il les mérite. M. de Custine l'a fait succomber comme la branche aînée en 1830 ; quand elle avait en main toutes les forces sociales, elle n'avait qu'à redresser les opinions calomnieuses qu'un parti, bien puni depuis, avait accréditées contre elle. — Quelque bien que nous pensions du livre, il était impossible de ne pas faire ces deux observations, qui pèsent sur l'ensemble de cette composition.

Le Monde comme il est se recommande par des beautés qui n'ont pas cours à la bourse littéraire, dont le public choisi se trouve depuis longtemps sevré, mais qui nécessairement seront peu senties par la masse lisante. L'auteur doit s'attendre à recueillir la peine de son talent. Plus il s'est élevé, plus longtemps il attendra les éloges auxquels il a droit. Les gens supérieurs lisent lentement, leurs votes sont tardifs, tel est le secret des retards qu'éprouvent certaines renommées ; elles prennent racine pour croître, et M. de Custine plaira certes aux esprits supérieurs. Beaucoup des écrivains de ce temps seraient capables d'atteindre aux fautes de ce livre, tandis que peu d'entre eux en rencontreraient les beautés, qui sont éclatantes. Çà et là, vous y trouverez des pages pleines et sapides où brillent des réflexions dignes des *Maximes* de la Rochefoucauld, et des aperçus ingénieux qui vous ouvrent les profondeurs du monde. Ce sont des descriptions que ne désavouerait pas un artiste exigeant, et parmi lesquelles la plus achevée est celle de Pont-d'Ouilly, paysage où commence la scène. Les hommes d'étude y

apercevront souvent un livre à faire, contenu dans quelques mots incisifs, ciselés, colorés comme ces jolies graines que la nature jette prodigalement dans les campagnes. Certains passages forceront les penseurs, les âmes solitaires, les gens désabusés ou ceux qui s'abusent encore, à poser le livre et à s'abîmer dans la rêverie que l'auteur provoque. L'inégalité du style et son amertume ne peuvent déplaire qu'aux personnes qui veulent ces peintures léchées, glacées, correctes, dont l'artiste a horreur. En ce genre, un seul homme est resté grandiose. Racine sera toujours désespérant. Il est complet. — Le mélange de fautes et de beautés qui donne à l'œuvre de M. de Custine une physionomie pittoresque accuse en lui des destinées littéraires très-élevées, s'il les veut accepter. Il lui suffirait de rester du côté profond et moqueur de son livre, d'étudier les pages où son style est constamment élégant et fleuri, enfin de suivre les eaux vives de son talent, d'obéir au cœur droit, à l'esprit d'observation qui lui a dicté les pages savoureuses où s'arrêteront les penseurs, pages assez nombreuses pour donner à ce livre une incontestable supériorité.

Byron, qui, d'après son aveu, suçait les livres comme une abeille suce les fleurs, se serait repu de celui-là. L'auteur de *Caïn* ne se serait-il pas assimilé cette réflexion échappée à une fille laide qui s'aperçoit qu'elle aime et qui se regarde au miroir : « Comment le monde ose-t-il faire des lois quand le Créateur ne suit pas les siennes? »

Quelquefois, une phrase comme celle-ci éclaire toute une classe de la société, vous en révèle le ridicule ou l'esprit : « Quand les gens chargés d'endoctriner les autres manquent de supériorité, ils triomphent dans les chagrins, parce qu'ils sont toujours disposés à se faire honneur de la docilité que le malheur inspire. »

Qui ne tressaillerait à cette belle maxime : « Les âmes nobles ont besoin de vénérer. »

Un politique n'admirerait-il pas un livre semé de réflexions semblables à celle-ci : « Qui n'a pas su céder ne saura jamais vouloir. »

Quelle femme ne remerciera M. de Custine d'avoir écrit ces délicieuses lignes : « Des âmes qui ne sauraient être devinées ne peuvent inspirer ni éprouver de sympathies. — Il ne faut à l'amour

qu'une grande puissance d'attention; aussi, pour lui, la célébrité équivaut-elle à la beauté, qui n'est que le plus vulgaire des mobiles du sentiment. On n'est jamais bien sûr de ne pas pouvoir aimer une personne qu'on examinera attentivement par quelque motif que ce soit. Ce regard scrutateur est le coup qui fait jaillir l'étincelle du caillou. — Toute affection vive et pure vient du dedans. Les traits du visage n'y font rien quand une fois les sentiments sont devinés, car c'est l'âme qui enveloppe le corps. »

Une tactique de Fréron, qui se connaissait aussi bien à l'attaque qu'à la défense, consistait à citer les sept ou huit bons passages d'un livre qu'il voulait louer, puis il taisait les mauvais, et agissait en sens inverse quand il attaquait. Il en est encore ainsi de nos jours : aussi, pour donner du prix à ces extraits, est-il besoin d'ajouter qu'il a suffi de feuilleter sept ou huit pages pour les trouver et que l'œuvre de M. de Custine est souvent à cette hauteur. Elle est, d'ailleurs, aussitôt qu'il s'agit de sentiments nobles, pleine de ces remarques fines qui semblent parfois venir plutôt d'un cœur passionné que d'un esprit métaphysique habitué par la réflexion à tout deviner.

Une des fautes les plus insupportables de ce livre est que, si vous voulez vous le représenter comme un drame joué sur quelque théâtre, il faut vous figurer, à tout propos, M. de Custine sortant de la coulisse et interrompant la représentation pour vous dire : « La tirade de l'acteur est d'autant meilleure que je pense ainsi, et que voici les raisons sur lesquelles je l'appuie... » — Il parle en son nom, avec le *je* et le *moi*...

1835.

ÉTUDES CRITIQUES

PUBLIÉES

DANS LA *CHRONIQUE DE PARIS*

I

ENTRETIENS SUR LE SUICIDE

Par M. l'abbé Guillon, évêque de Maroc.

Monseigneur,

Vos travaux apostoliques vous appelaient *in partibus infidelium,* et vous suivez la cour; au lieu d'étudier le langage des Marocains pour les civiliser, vous professez l'éloquence sacrée en Sorbonne; vous prêchez les Parisiens, au lieu de convertir les infidèles; cette antithèse regarde la cour de Rome, à laquelle nous adressions des remercîments pour avoir daigné envoyer en Maroc un homme de talent qui aurait fait faire des progrès à la civilisation française. Oui, vous nous paraissiez intimement lié à la prospérité de nos établissements en Afrique. Un évêque africain nous semblait une belle pensée papale et ministérielle. Il n'en est rien, vous délaissez les Arabes pour les gens de cour : sans doute le danger est plus pressant là où vous êtes que là où vous devriez être. S'il est des accommodements avec le Ciel, il en est peu, selon nous, avec le malheur et le bon sens, qui nous ont conseillé de répondre à votre éloquent ouvrage les choses que voici :

Le suicide, monseigneur, a deux causes générales, il n'en a pas

trois. Ou le suicide est engendré par des dispositions constitutives depuis longtemps appréciées par la médecine, et alors il est inévitable comme le sont la goutte, la folie ou l'hypocondrie; ou le suicide est engendré par d'intolérables souffrances soit physiques, soit morales.

Dans le premier cas, monseigneur, le topique des catachrèses, les comparaisons les plus fondantes, les énumérations les plus émollientes, enfin la thérapeutique religieuse la plus libérale n'a pas l'efficacité des douches, de la saignée, et du traitement médical. Les médecins les plus savants ouvriraient votre livre aux beaux endroits devant leurs malades, leurs malades ne s'en trouveraient pas mieux. Si vous aviez parcouru les annales de la science, vous y auriez vu que, dans ce cas, la contradiction irrite ces monomanes, et que l'éloquence sacrée, vînt-elle d'un professeur, causerait de graves accidents au prédicateur aussi bien qu'au patient. Monseigneur, si de nos jours l'Église voulait intervenir dans ces cas pathologiques, peut-être ne le pourrait-elle qu'en imitant le prince de Hohenlohe, de qui les adorables miracles ont dessillé plus d'yeux que la lecture des livres n'en aveuglera; mais, pour renouveler les effets de cette puissante intercession et de cette foi sublime, peut-être faudrait-il ne pas professer l'éloquence sacrée en Sorbonne, ne pas suivre la cour, ni s'occuper à superposer, comme vous le faites, Jean-Jacques Rousseau l'anticatholique sur les doctrines de notre sainte Église, ni vanner des arguments philosophiques en un livre qui sans doute est utile *ad majorem gloriam episcopi,* mais dont ces malades se soucient, suivant le mot d'un poëte moderne, *comme un poisson se soucie d'une pomme,* tant académique soit-il !

Quant au second point, monseigneur, ne croyez pas que le suicide soit une disposition à laquelle un homme se résolve avec amour : l'âme n'y vient pas sans déchirements. Ce crime n'est pas seulement anticatholique, ou antisocial; il n'est justifiable d'aucune manière. Presque toujours commis dans un paroxysme d'égoïsme, si nous le considérons dans ses rapports avec les ressources sociales, il est surtout entaché de niaiserie; le suicide n'est pas un doute, c'est un faux calcul; la morale publique autant que le christianisme, la raison aussi bien que l'intérêt personnel

le condamnent. Tout est dit là-dessus dans l'Église, dans le monde, en Sorbonne, en philosophie et en Maroc. Après avoir constaté cet anathème général, afin de ne pas être pris pour un défenseur des insensés qui meurent, permettez-nous de vous dire que votre ouvrage est une belle inutilité. Selon nous, il peut se comparer à ces ordonnances de police publiées à l'occasion de l'enlèvement des glaces. Les infidèles ne se tuent pas à Maroc, et les intelligences meurent en France. Vous auriez dû rechercher les causes de cette différence entre vos deux diocèses; car elle importe à l'éclaircissement du problème merveilleux constitué par ce que nous nommons orgueilleusement le *progrès des lumières*, et qui, selon nous, est en raison directe avec le progrès de l'irréligion. Vous auriez fait un livre curieux qui eût expliqué pourquoi les Turcs ne se tuent pas, et pourquoi les chrétiens commettent de si fréquents suicides. Croyez que les causes des suicides actuels ne sont pas seulement dans l'air; elles sont aussi un peu dans l'inhabileté de ceux qui gouvernent la France et qui en vantent les prospérités. Le suicide est l'enfant d'une misère combattue avec orgueil; il est le fils du désespoir éprouvé par des hommes dont l'avenir est trompé. Beaucoup de ceux qui vivent dans la méditation, placés entre la mendicité qui les déshonorerait et la faim qui les presse, ces Gilbert, ces Chatterton modernes dont les noms seront une accusation contre notre société, se tuent pour éviter les tortures de la faim; leur suicide est une économie de souffrance : les uns épouvantés de l'indifférence avec laquelle les gouvernants accueillent leurs efforts, les autres rejetés de tous côtés par des gens qui ne prêtent rien à l'avenir d'un homme de talent, et prêtent sur des chances de bourse. Tous ne meurent pas de leurs mains, monseigneur! croyez que certains meurent assassinés par le système social actuel où trois cents bourgeois assis sur des banquettes délaissent les arts, les sciences et les lettres, pour s'occuper de fiscalités ou de pénalités, tandis que peut-être ils devraient rechercher la cause des souffrances sociales. Au lieu de gourmander les morts ou ceux qui s'apprêtent à mourir, vous auriez peut-être dû faire tomber votre volume in-octavo sur les têtes au-dessus desquelles vous place la chaire où tonna Massillon. Le suicide n'est pas dans les cœurs, il est dans nos lois athées, filles du *Con-*

stitutionnel, qui, sous la Restauration, vous vantait, monseigneur! Le suicide est surtout dans toute éducation inconsidérément donnée à des jeunes gens qui basent leurs espérances sur le rang où l'instruction publique les place au sortir du collége, sans s'inquiéter de la masse des ambitions ascendantes qu'elle a créées. Quand ce flot a menacé le granit des bornes administratives, il retombe dans l'abîme. Les mœurs fabriquent incessamment des capacités qu'elles envoient mourir à l'entrée de carrières obstruées; car, chaque année, les prétentions et les prétendants augmentent sur une arène qui ne s'agrandit pas. Voulez-vous que les gens de talent élevés par vos colléges, échauffés par vos cours en Sorbonne ou au Collége de France, redescendent à la charrue d'où vous les tirez? Ils meurent, monseigneur, faute de pain, et vous leur conseillez de ne pas mourir; ils meurent dans toute la puissance de leurs forces déployées par vous-même, et vous leur demandez : « Pourquoi mourez-vous? » Ils meurent après mille tentatives inutiles, après avoir essuyé mille refus; ils meurent pour ne pas aller finir au mont Saint-Michel comme conspirateurs républicains, ou à l'échafaud comme assassins.

Dans ces circonstances, le devoir d'un prêtre, monsieur l'abbé, le devoir d'un évêque, monseigneur, n'est pas de se mettre à sa table pour y écrire une homélie en un volume in-octavo, ce qui lui donne une sorte de ressemblance avec le professeur de la fable, grondant l'écolier en train de se noyer. Ne devrait-il pas, au contraire, s'élancer à la recherche des jeunes gens à qui sa main, tendue à propos, épargnerait une mort affreuse? Quand un de nos derniers saints, que la voix du peuple a canonisé de concert avec la cour de Rome, vit de pauvres enfants mourant dans les rues, il ne fit pas un volume in-octavo pour redresser les mœurs : il s'en alla les recueillant dans son manteau. Les suicides sont des enfants, monseigneur, de pauvres jeunes gens abandonnés par leur raison, comme les petits de saint Vincent de Paul l'étaient par leurs parents! Mais nous sommes certain que, placé comme vous l'êtes entre les trésors d'une dévotion charitable et les infortunes du pays Latin, à défaut de celles du pays de Maroc, bon nombre de sauvetages, sur lesquels vous gardez le silence, vous forment une couronne de fleurs célestes; que, si quelques éloges décernés à

votre livre retentissent dans les journaux ministériels, il est un chœur de voix reconnaissantes et de jeunes âmes converties à la vie, que nous ne pouvons entendre. Si, malgré vos occupations à la cour, si malgré les obligations de votre chaire d'éloquence, vous n'aviez parcouru soir et matin, d'un pied pressé comme l'est celui des bons pasteurs, cette capitale endolorie, où le suicide se rencontre, pâle et hâve aux coins des rues, honteux et anonyme sous tant de toits, votre livre, quelque beau, quelque nouveau de forme que vous le trouviez, serait une amère plaisanterie.

Écoutez, monseigneur, il est dans Paris une sinistre industrie, un gouffre sans cesse ouvert, patenté par la loi, protégé par la police, laquelle veille également sur les augustes profits que donne cet abîme où s'engloutissent les fortunes, et sur la famille près de laquelle vous êtes pour y souffler les divines inspirations de l'aumône; cette hideuse mais nécessaire institution se nomme le JEU. Le jeu, monseigneur, entretient aussi son aumônier, qui ne peut pas plus vous être comparé que l'on ne peut comparer un ministre de l'enfer à un ministre de l'Église ; cet homme est chargé de surveiller le personnel des joueurs, afin de placer à temps une pièce d'or entre le suicide et le joueur, certain qu'une grande partie de cet or est restituée avec des intérêts énormes au jeu, qui gagne à cette épouvantable philanthropie. Grâce à ces aumônes usuraires, les journaux ne parlent plus de suicides causés par le jeu ; ce saint-office prévient tout. Certes, l'esprit d'amour et de charité qui vous anime, vous, nouvel aumônier d'une nouvelle cour, est audessus de l'esprit de lucre et de calcul qui traîne dans tous les greniers l'inspecteur des jeux. Votre âme, à la fois libérale et religieuse, fait sans doute pour Paris ce que le jeu fait pour le maintien de Sa Majesté Tricheuse, assise sur le zéro et le double zéro. La population des gens oppressés par la misère qui éteint leurs belles facultés, et de ceux qui ont le triste courage de mourir, n'est pas plus considérable ni plus difficile à surveiller que ne l'est la nation des joueurs; vous devez connaître cette *cité dolente,* vous qui écrivez sur le suicide; vous la connaissez, parce que vous en êtes la providence secrète. A vous, sans doute, la gloire d'avoir créé cette admirable inspection, à laquelle songe peu la police. Dans cette conviction, monseigneur, nous regrettons le temps que vous

avez employé à polir les phrases de votre livre, les nuits qu'il vous a coûtées, les sommes que son impression a exigées; nous ne pouvons que vous supplier de continuer vos belles œuvres inédites et d'étouffer vos publications; car, monseigneur, daignez penser que celui qui, par misère ou désespoir, se jette dans les eaux de la Seine, n'a pas sept francs cinquante centimes à porter chez M. Paulin pour se procurer votre ouvrage. L'Académie française pourra vous savoir gré d'avoir étendu la couleur sacrée de vos images sur de vieux raisonnements ressassés, elle se connaît en vieilleries de toute sorte; mais de ces moments dévorés par la rhétorique, de cet argent jeté dans le champ infertile de la presse, la Charité, monseigneur, en pleurera. Vous vous êtes dérobé vous-même; vous avez pris, dans le trésor de vos belles actions secrètes, des diamants qui appauvrissent la dalmatique de l'évêque; vous avez fouillé dans votre éternité bienheureuse, pour parer vos présentes misères *ad minorem gloriam episcopi Maroquinensis.*

Ah! monseigneur, si votre manuscrit s'est par hasard, une fois, dans votre cabinet, placé sur l'*Imitation de Jésus-Christ,* pourquoi l'ange qui donna la parole à l'âne du prophète ne les a-t-il pas fait discourir un moment ensemble! leur conversation vous aurait éclairé, vous, libéral à tant de titres, sur la nécessité de ne pas abandonner ces mêmes bonnes œuvres, par un temps où l'Église a bien moins besoin de livres élégamment écrits que de preuves visibles et incessantes de sa charitable influence. L'Église est une société à laquelle, comme à beaucoup d'autres, il faut des actions, et non des prospectus.

10 janvier 1836.

I

LE CLOITRE AU XIXe SIÈCLE

Par madame Adèle Daminois.

Il est une secte d'hypocrites qui versent d'abondantes larmes écrites sur les condamnés à mort, et qui n'ont point de pleurs pour de nobles jeunes gens tués en duel; qui s'occupent des fous

avec une sollicitude purement éloquente, et qui délaissent les malheurs de famille; qui pansent en paroles tous les pauvres, et ne donnent pas de pain à leurs frères; qui sont encore au lendemain de *Mélanie*, de *la Religieuse* et des diatribes antérévolutionnaires sur les cloîtres; ces charlatans, vendeurs de drogues morales, ennemis des grandeurs de la religion catholique, de qui les pieds ne visitent jamais les églises, et qui spéculent sur les bagnes, sont les philanthropes, race inepte et dure, belle dans ses phrases, mais qui, si les publicistes n'y mettent ordre, causeront plus de subversions que les saint-simoniens n'en rêvaient. Le *Chatterton* de M. de Vigny procède de cette école antisociale, qui voudrait attacher un gardien à chaque génie maladif, recueillir toutes les infirmités, donner des rentes à chaque enfant naturel, élever un garde-fou autour de chaque poëte, et mettre des bourrelets fort dispendieux à chaque monomane. Image de la nature, ou plutôt nature morale, la société doit imiter, dans la haute région de ses principes constitutifs, l'indifférence que la nature physique témoigne à ses créatures; elle les doue d'une force suffisante à leur développement, amasse les substances vitales autour d'elles et n'y revient plus; insouciante de celle qui périt, heureuse de celle qui grandit. Les soins qui tempèrent le malheur doivent être purement individuels; encore est-ce une immense question que de savoir s'il est généreux de faire vivre une créature condamnée : est-ce une victoire ou un supplice ?

Nous ne croyons pas que madame Daminois ait examiné ces problèmes avant de faire son livre. Elle n'a certes pas tourné les yeux sur l'Angleterre, qui crève sous les produits de ses exécrables bonnes mœurs, qui ne sait où placer sa population femelle, et qui commence à l'exporter sur le globe comme une marchandise manufacturée à Manchester. Tout voyageur connaît la plaie honteuse qui atteint le bas clergé anglais, et déplore la situation de ces pauvres ministres obérés de filles, et qui les laissent errer dans les rues de Londres. L'ouvrage dans lequel Malthus a préconisé l'infécondité, comme un des moyens nécessaires à la vie de la Grande-Bretagne, n'est pas un des moindres scandales que donne le protestantisme poussé dans ses dernières conséquences. Madame Daminois ne connaît rien sans doute de Malthus, ni des

difficultés qu'éprouve l'aristocratie anglaise à marier convenablement ses filles. Elle ne s'est pas non plus enquise des raisons capitales qui commandent l'établissement des cloîtres; elle n'a pas fait grâce aux institutions humaines des légers inconvénients qu'elles comportent; elle ne s'est pas dit que la question n'est pas tant de savoir si les lois religieuses et civiles entraînent des froissements, mais si elles sont nécessaires; elle n'a pas recherché si les cloîtres n'étaient pas indispensables dans nos sociétés modernes : elle n'a vu que l'abus, et dans cet abus était un petit rejeton de la vigne philosophique d'où pendirent ces belles grappes littéraires que vous savez : *la Religieuse, Mélanie, les Crimes des Prêtres,* etc., etc. Elle a vu les jeunes filles aimantes, trompées par une erreur de leur cœur, par une première infortune, et trompées encore par les poésies de la solitude. Mais les pampres et les fleurs de cette jeune pousse sont impitoyablement coupées par un fait un peu tranchant. Depuis le mouvement de juillet et depuis la loi qui brise la porte des cellules, pas une religieuse n'a quitté son couvent pour revenir au monde; aucune de ces saintes âmes, après avoir voyagé dans les steppes du ciel, n'a voulu, pas plus que le *trappeur* de Cooper, après avoir goûté les forêts vierges, revenir dans les fanges dorées de la société. Madame Daminois n'a pas songé non plus que, si parmi ces jeunes filles qui disent adieu au monde, quelqu'une se trouve victime involontaire de son cœur; que, si quelque intérêt grand et sublime la rappelle au milieu de nous, le vicaire de Jésus-Christ, qui permit à ce seigneur polonais de conserver une femme chrétienne et une musulmane, a le pouvoir de lier comme il a celui de délier les vœux, et qu'il est l'appréciateur des grandes circonstances. Les écrivains du XVIIIe siècle furent de mauvaise foi dans cette discussion. *La Religieuse* de Diderot repose sur une passion dont l'auteur des *Bijoux indiscrets* pouvait voir plus d'exemples autour de lui qu'il n'y en avait dans les couvents. Otez les cloîtres, vous engendrez les suicides qui nous affligent, et qui vont croissant en temps de paix. Le catholicisme a cela de grand, qu'en passant à la forge des révolutions, ses dogmes, rougis et battus, paraissent de meilleure trempe. Interrogez ceux qui veillent aujourd'hui à la soupape de sûreté d'un état social qui se fie à la vapeur et aux rails; demandez-leur combien en ce

moment ils regrettent les grandes institutions imprudemment abattues! Écoutez leur réponse!

Ces observations préliminaires dessèchent un peu le fruit éclos sous les patientes études de madame Daminois; nous les lui devions, mais en passant condamnation sur l'inopportunité du sujet; car le vieux libéral lui-même, ce dernier croyant des incrédules, qui ouvrait ses oreilles aux refus de sacrements, aux désastres causés par des vicaires oppresseurs, aux scandales des cellules illégales, le bon vieillard n'y croit plus, il ne s'en sert que pour ranimer la foi de l'annonce et la religion du journal. Faire un livre pour révéler les petites rivalités, les inimitiés prétendues qui exciteraient la vie tranquille des cloîtres, est un sujet aussi mal trouvé que celui d'une œuvre destinée à raconter les tracasseries qui se rencontrent à bord d'un vaisseau. La marine ni les ordres religieux ne sauraient être supprimés, parce que les moines et les marins ont des luttes ou des douleurs intestines. Nous ne prétendons pas ici que la France doive avoir dix cloîtres par département, ni même un! car beaucoup de gens s'empresseraient de nous peindre comme professant des doctrines rétrogrades et nous feraient les fauteurs du régime sous lequel a succombé l'Espagne.

Voici le livre de madame Daminois : Claire de Mellery, jeune créole, vient de la Martinique à Nîmes dans la maison de sa tante, Louise de Dausseville, à laquelle son père la confie. M. Dausseville devient amoureux de sa nièce, et, pour se soustraire à cette passion, Claire se jette dans un cloître. De Nîmes, elle est dirigée, *par ordre supérieur,* sur Paris. L'ordre religieux est pauvre, il convoite la fortune de Claire. A Paris comme à Nîmes, elle trouve près d'elle un abbé de Ransay, dont, comme elle le dit, la vue lui rend plus légers les voiles de la religieuse. Pendant son noviciat, M. Dausseville, mis au désespoir par sa passion trompée, s'est brûlé la cervelle; en sorte que mademoiselle de Mellery, qui s'était réfugiée à l'ombre des autels pour guérir son oncle, s'aperçoit, mais un peu tard, qu'elle *s'est,* dit-elle, *suicidée moralement,* sans avoir obtenu le repos que son oncle, son persécuteur, a cherché au fond de la tombe. M. de Ransay entre pour beaucoup dans les regrets de la religieuse.

Les supérieurs suspectent l'intérêt que M. de Ransay porte à

mademoiselle Claire, et un abbé Galotti se fait l'espion de son collègue, il le dénonce; mais le jeune M. de Ransay sort irréprochable de l'enquête dont il est l'objet. Sir Mellery arrive pour réclamer sa fortune et sa fille, au moment où Claire a été mise en prison par suite de petites intrigues, et, au lieu de rester religieuse, elle va être épousée par un charmant jeune homme qui parfois montre sa tête vers la fin du livre. Vous croyez tout terminé : l'œuvre rebondit sur elle-même. L'abbé Galotti, vrai prêtre échappé du *carton aux vicaires* d'où les journaux de l'opposition tiraient leurs histoires sous la Restauration, court après l'échappée du cloître; il est surtout JÉSUITE; il trouve Claire mourant d'amour pour M. de Ransay, et malade *du cloître;* il s'introduit dans la maison, amené par la tante de Claire, madame Dausseville, que la mort de son mari a jetée dans la haute dévotion, et il fait une scène pour redemander la religieuse et sa fortune. Sir Mellery le jette à la porte en criant qu'il a tué sa fille. La religieuse parjure, dont l'abbé Galotti a prophétisé la mort, meurt en avouant son amour pour M. de Ransay à M. de Ransay.

M. de Ransay, dès les premières pages où il apparaît, tourne à l'évêque; il en a les conditions : il est vraiment religieux, il appartient à une grande famille, il est beau, il a du talent. Le voilà macéré dans l'amour, afin de porter à l'épiscopat un cœur labouré par une passion, contenue à la manière de l'Amaury de M. Sainte-Beuve, mais sans avoir de fautes à se reprocher. Aussi est-ce la grande figure de ce roman, dont voici les dernières lignes :

« Aujourd'hui, dans le haut clergé de Paris, il est un homme, portant habituellement un manteau noir sur sa soutane de prêtre; quoiqu'il n'ait pas dépassé l'âge de la maturité, ses yeux sont creux, ses cheveux blancs, et sa tête semble s'abaisser sous le poids d'un passé bien lourd. On le rencontre partout où il y a des cœurs qui gémissent; le malheureux, le pauvre, ne l'appellent jamais en vain, et il a aussi de consolantes paroles pour le coupable et le condamné. Il est à leur porte, ne le cherchez point ailleurs. Cet homme vit pour le bien : tous ses souvenirs, toutes ses espérances sont au ciel. Si vous le trouvez jamais sur votre chemin, dites-vous : « C'est lui qui fut aimé de Claire, et qui brisa son cœur » pour ne l'aimer que de l'amour des anges. »

Ainsi, madame Daminois a procédé, dans cette petite intrigue, avec une remarquable adresse : elle a fait M. de Ransay pour la *Gazette de France,* elle a dessiné l'abbé Galotti pour *le Constitutionnel;* M. Daussevilſe, élève distingué de l'École polytechnique, est un reproche adressé au positif des sciences et au XIXe siècle; Claire de Mellery doit aller à toutes les femmes. Rien ne manque à son livre : les fausses lettres adressées par la supérieure, afin d'abuser sir Mellery sur la vocation de sa fille; les petitesses des cloîtres, la sœur ogresse chargée des exécutions, tous les vieux accessoires du sujet, les persécutions des mauvais prêtres, et leurs intrigues contre M. de Ransay, cette belle figure de marbre. C'est un livre mi-parti de bure noire et de satin blanc, de religion et de libéralisme, un élégant juste milieu où, d'ailleurs, se rencontrent des pages mieux écrites que n'en écrivent les femmes auteurs de notre époque, à deux ou trois glorieuses exceptions près. A part ses défauts constitutifs, cet ouvrage est conçu sagement; il n'est point dépourvu de grâce, ni de cette facilité naturelle aux femmes, et il ne manquera pas d'aller trouver ces lecteurs fidèles aux mots et aux idées qui y sont agités. Sur un autre terrain, madame Daminois aurait un succès plus complet que ne le sera celui du *Cloître.* Il pointe çà et là dans ce livre des pages fraîches et marquées au coin d'une observation profonde, lesquelles, pour ainsi dire, impatientent le critique par les espérances qu'elles donnent, et que les vices du sujet étouffent.

25 février 1836.

III

DES DÉCOUVERTES FAITES DANS LA LUNE ET ATTRIBUÉES A HERSCHELL FILS

L'immense succès du roman scientifique inséré dans quelques journaux qui l'ont pris au sérieux, et le succès plus grand encore que ce conte obtiendra dans les masses, obligent la critique à descendre dans le domaine de l'imagination. Rendons justice au mys-

tificateur : son œuvre a tout l'attrait d'une œuvre orientale; les voyages de Sindbab le Marin, dont d'Herbelot et Galland n'ont donné qu'une minime partie, en nous dérobant les voyages de Sindbab sous la mer, où il converse avec les perles; ces merveilleux récits ne sont pas plus émouvants. Le petit écrit de l'inconnu frappe vivement, et l'on peut dire qu'il se fait dans la cervelle du lecteur comme une chambre obscure où les fantastiques objets aperçus dans la lune se dessinent nettement. Littérairement parlant, ce conte est d'une invention merveilleuse; mais l'auteur a calomnié l'un des plus grands noms de la science moderne : il a mis en scène Herschell fils, de manière à le couvrir de ridicule, et, si le conte est un chef-d'œuvre de bibliothèque bleue, il est aussi une mauvaise action. Comme aujourd'hui le plus grand nombre croit à ces faits, d'abord parce qu'ils sont fastueusement publiés, insérés dans quelques journaux, et puis parce que le plus grand nombre ignore les plus simples données de l'astronomie mécanique, nous nous permettrons quelques observations qui, dans tout autre cas, seraient une injure pour sir John Herschell, et pour la vulgarité desquelles nous sommes forcé de prendre des précautions oratoires. Les erreurs qui fourmillent dans ce récit bizarre sont tellement grossières, qu'il nous est impossible d'admettre qu'il se rencontre des *croyants*, et cependant il est vrai que cet opuscule soulève des discussions sérieuses dans le monde.

Laissons les niaiseries accessoires dont cette œuvre est bardée, pour démontrer l'impossibilité de la principale découverte, qui consisterait dans l'idée d'éclairer, à l'aide de la vive lumière produite par un courant de gaz hydrogène et oxygène brûlant sur la chaux, l'*objet focal*, comme l'appellent les auteurs de la brochure, c'est-à-dire l'image que vient former au foyer de l'objectif ou du réflecteur la masse des rayons partis de la lune. Cette image ainsi illuminée pourrait être reçue (suivant le faux Herschell) sur un plan fort éloigné et s'y peindrait d'autant plus grande que le plan serait plus éloigné. Nous ne voyons dans cette gigantesque machine, élevée au moyen de deux attelages de chacun DIX-HUIT BŒUFS, qu'un *mégascope* ou *lanterne magique* dans laquelle les verres coloriés sont remplacés par l'image de la lune. Or, si cette image constituait un objet matériel comme chacun des personnages des verres colo-

riés destinés à la lanterne magique, c'eût été un excellent moyen d'explorer les campagnes lunaires; mais, malheureusement, les auteurs de cette brochure n'ont pas pensé que la vive lumière du microscope oxy-hydrogéné, apportée près de l'image, la ferait disparaître aussitôt, comme la lumière du jour éclipse la faible lumière du phosphore. Ainsi, déjà l'effet de ce gigantesque instrument est impossible; mais ce qui ne nous étonne pas moins, c'est de voir l'auteur inconnu de ce conte, qui, du moins, aurait dû posséder quelques connaissances en astronomie, confondre constamment les télescopes et les lunettes. La différence qui existe entre ces deux instruments vient de ce que, dans les lunettes, l'objectif est en verre et que l'image se peint au foyer par voie de *réfraction*; tandis que, dans les télescopes, on se sert de réflecteurs ou miroirs métalliques très-polis, et que l'image se peint au foyer par voie de *réflexion*. Or, l'auteur dit : *Sir John, dans la construction de son dernier et étonnant spéculum, a formé le plus savant amalgame que l'état avancé de la chimie métallique ait pu lui permettre de combiner*. L'instrument d'Herschell serait donc un télescope? Ainsi, à la page 13, sir John ferait usage de télescope; mais, à la page 16, sir John *soumet ses plans et ses calculs relatifs à un verre objectif de vingt-quatre pieds de diamètre* (l'objectif de Munich, qui a quatorze pieds de diamètre, est cité comme extraordinaire, mais rien ne coûte à l'auteur de ce conte!), pour la confection duquel il s'adresse à une fameuse verrerie; ce qui suppose que l'instrument devient, à trois pages de distance, une lunette. Cette confusion d'instruments existe dans toutes les parties de la brochure. Enfin, dans la confection de ce prétendu objectif, l'auteur dit que l'on a fondu ensemble le crown-glass et le flint-glass; il ignore que les objectifs astronomiques sont formés de deux lentilles *séparées*, l'une de crown-glass, l'autre de flint-glass; leur superposition a pour but de rendre l'image au *foyer achromatique*, c'est en quoi consiste la belle découverte de Dollond; fondues ensemble, elles n'offriraient jamais qu'une lentille.

L'auteur (page 15) montre sir David parlant avec une hésitation bien pardonnable sans doute de l'*aberration de sphéricité* des rayons, etc. Comment ose-t-on prendre sur soi de faire débiter de pareilles inepties à un savant! L'aberration de sphéricité consiste

en ce que les rayons lumineux qui émergent d'une lentille dans le voisinage de ses bords ne concourent pas réellement au même point que ceux qui émergent près de l'axe; il est donc absurde de dire *l'aberration de sphéricité des rayons,* l'aberration de sphéricité ne peut se dire que de la lentille.

Nous pourrions étendre cette controverse de la science contre le non-sens, à chaque page de la brochure; mais nous ne la pousserons pas plus loin. Il suffit de démontrer l'impossibilité de l'instrument, l'ignorance de l'auteur, et d'avoir lavé sir John Herschell du soupçon de connivence, avant qu'il ait démenti par lui-même la coopération qu'on lui prête.

Cette brochure est une seconde édition du conte de *la Dent d'or;* on s'occupait déjà de la manière d'avoir des enfants qui eussent des dents d'or, lorsqu'il fut prouvé que la dent d'or n'existait pas.

Les savants français se respectent trop pour descendre dans l'arène d'une polémique où il n'y a pas d'adversaires, et nous nous estimons heureux d'avoir expliqué *comment les moyens d'exploration n'offrent aucune probabilité,* et d'avoir démontré que *les raisonnements ne s'enchaînent pas entre eux* dans cette fameuse brochure extrêmement amusante, mais complétement inhabile.

13 mars 1836.

IV

RÉPONSE AUX AUTEURS DES DÉCOUVERTES DANS LA LUNE FAUSSEMENT ATTRIBUÉES A SIR JOHN HERSCHELL FILS

Nous sommes honteux d'avoir à revenir sur de telles niaiseries et de combattre encore des non-sens qui se détruisent d'eux-mêmes; mais les auteurs de la brochure ont en quelque sorte décuplé la dose de leurs mensonges : leur nouvelle édition commence par une dédicace de sir John Herschell au roi d'Angleterre; puis ils annoncent que le libraire Murray, de Londres, prépare une publication gigantesque dont chaque exemplaire coûtera mille

francs; ils se disent autorisés par lui à publier leur brochure en forme de prospectus du grand ouvrage envoyé par Herschell. Après avoir abusé du nom d'Herschell, c'est un péché véniel que de mettre un libraire en scène; mais ces anonymes avancent que les savants de l'Observatoire à Paris sont en instance auprès du gouvernement pour obtenir un observatoire et des instruments au Cap : ceci est un peu trop fort. Nous affirmons, sans crainte d'être démenti, qu'aucune démarche de celles qui leur sont attribuées n'est vraie, et nous savons que M. Arago, forcé par la crédulité publique, s'empressera de saisir une occasion de venger la science outragée.

Venons à ce qui concerne M. Herschell. Voici les dernières nouvelles reçues de lui :

Dans une lettre datée du cap de Bonne-Espérance, 24 février 1835, adressée à M. Schumaker, astronome d'Altona, éditeur de *Astronomische Nachrichten*, n° 281, il annonce son arrivée au Cap, décrit les lieux où il s'établit, et ajoute : « Lorsque j'eus choisi le lieu de ma résidence (ceci est textuel), je commençai à prendre mes dispositions pour installer mes instruments, savoir : *un télescope de vingt pieds de distance focale*, et *un équatorial achromatique de sept pieds de distance focale*. Le télescope fut placé, dès le 22 février, de manière à voir différents objets. J'avais déjà commencé à explorer le ciel, au moyen d'un petit télescope portatif de cinq pieds avec un miroir de neuf pouces de diamètre. (Ce télescope avait servi de chercheur de comètes à ma tante.) Je fis ainsi connaissance avec les principales curiosités du ciel austral, telles que les deux nuages Magellans et la grande nébuleuse de η d'Argus, etc. » Dans cette lettre, il n'est fait aucune mention du gigantesque télescope que les auteurs de la brochure donnent à M. Herschell, et les instruments dont il se sert sont à peu près semblables à ceux qui existent à l'Observatoire de Paris.

Voici maintenant ce que nous avons à dire sur la réplique si promptement donnée par les auteurs anonymes de Paris, unis sans doute avec l'éditeur de New-York pour soutenir cette grande mystification et la rendre fructueuse.

Quand paraissent de nouvelles observations, pour bien se convaincre de leur exactitude, la première chose à faire est d'étudier

les instruments à l'aide desquels elles ont été faites; cette étude seule peut amener la conviction; elle dispense aussi de la lecture des observations quand elle démontre l'impossibilité des instruments.

Lisez la lettre attribuée à M. Grant; il commence par décrire le télescope à l'aide duquel Herschell a fait ses découvertes dans la lune. Or, nous sommes certain que ceux auxquels les moindres notions de physique sont familières n'iront pas plus loin dans la brochure, à moins qu'ils ne veuillent se distraire par la lecture d'un roman. Quant à nous, après avoir relu cette description, nous avons conclu à l'impossibilité de la construction du télescope et, par conséquent, à la fausseté des découvertes.

Dans notre article du 13 mars, nous avions suffisamment prouvé l'impossibilité de l'instrument. Les auteurs de la note contenue dans la nouvelle édition de la brochure ont reproduit en partie nos arguments; mais ils ont omis le passage décisif, et ils retombent dans leur première erreur, lorsque, page 34, troisième alinéa de la note, ils disent, en parlant de l'image formée au foyer de l'objectif par les rayons lumineux partis de la lune : « Cette image, soumise à la puissance du mégascope, perfectionné par l'emploi du gaz hydro-oxygéné, se reproduit sur le canevas de l'observatoire, dans des proportions gigantesques. Cela est très-facile à concevoir. »

Cela est si peu facile à concevoir, que les auteurs anonymes n'ont pas même conçu la puissance irréfragable de notre observation, et nous allons leur reproduire l'argument qu'ils ont semblé soustraire.

Après s'être procuré au foyer de l'objectif ou du réflecteur (car il paraît maintenant que le fameux télescope d'Herschell, perfectionné par les auteurs de la brochure, tient du télescope et de la lunette), après s'être procuré une image focale d'une intensité prodigieuse, ils l'éclairent par un courant de gaz hydrogène et oxygène brûlant sur la chaux, et mettent entre cette image et le canevas une lentille biconvexe; c'est là que commence leur lanterne magique; l'image de la lune fait ici l'office des verres coloriés. Mais alors que va-t-il arriver? Se reproduira-t-elle sur le canevas de l'observatoire dans des proportions gigantesques? Non. Dès que vous approcherez

le gaz hydro-oxygéné, cette image focale disparaîtra entièrement, et vous verrez sur le canevas une clarté très-vive et uniforme, produite par la combustion des deux gaz sur la chaux. Une image focale n'est point un corps opaque. Elle peut être traversée par des rayons lumineux, par conséquent interposée entre une lentille et une lumière; elle ne pourra porter ombre sur un canevas, comme le ferait un verre colorié ou tout autre corps opaque.

Les auteurs inconnus de cette brochure sont assez ignorants pour laisser subsister dans leur publication la preuve évidente de la destruction des images dont ils tracent de si merveilleux récits, dans l'instrument gigantesque destiné à les leur transmettre. Tout est là. Pour faire concevoir notre argumentation par une analogie, leur prétention équivaut à celle d'un fou qui voudrait faire voir l'ombre d'une personne en mettant, entre celui qui regarde l'ombre et cette ombre même, une lumière équivalente à celle du soleil. Quoique plusieurs journaux aient attribué ce conte (spirituel en le laissant dans le domaine littéraire) à M. Nicolet, nous croyons ce savant incapable de l'appuyer sur une base aussi fausse, tout en lui accordant assez d'imagination pour concevoir le reste. Quelle que soit la réponse que l'on fasse à cette observation, nous sommes déterminé à garder désormais le silence, car une polémique sans adversaires est une chose complétement ridicule.

27 mars 1836.

V

LE MINISTÈRE DE M. THIERS
LES CHAMBRES ET L'OPPOSITION DE M. GUIZOT

Par l'auteur de l'*Histoire de la Restauration.*

Voici que, pour la seconde fois depuis la révolution de juillet, M. Capefigue remue violemment la presse par une publication politique; ce droit n'appartient pas à tous : que ce soit un talent d'écrivain qui résume les faits accomplis, un talent d'observateur

qui prévoit l'avenir des partis ou des intérêts; que ce soit adresse à poser les questions, toujours est-il que ces sortes de bonheur n'arrivent jamais aux petits esprits, car ils ne recommencent jamais en fait de succès. M. Capefigue est un de nos plus laborieux écrivains; il a pris l'habitude du coup d'œil politique dans des études graves faites sur l'histoire de France, et ce que la plupart des hommes à réputation usurpée sont censés savoir, lui il le sait. L'histoire du temps présent lui doit beaucoup; il a suivi pas à pas les coteries modernes qui sont aux grands partis siècles d'autrefois ce que sont les sculptures en carton-pierre d'aujourd'hui aux grands ouvrages de jadis. Certes, pour qui sait comme lui remonter le cours des âges, il serait impossible de se défendre d'un rire intime en intitulant un livre *M. Thiers et M. Guizot,* comme s'il s'agissait de l'amiral Coligny et des Guise. Quand on songe que les choses d'aujourd'hui sont des misères, des querelles, des vanités, semblables à celles qui animèrent les catholiques et les huguenots; qu'il s'agit encore de la monarchie et de la république, que l'irritation a produit des barricades, que la noblesse s'est retirée; que, de nouveau, comme au temps de la Ligue, les échevins, les avocats, les Louchet, les Louchard, les marchands, les quartiniers se sont élevés aux affaires; que ces misérables intrigues, entretenues par des gens sans capacité réelle, entravent encore la politique de France, une forte nausée vous prend, et l'on déplore l'abaissement dans lequel est tombé notre pays.

Aussi M. Capefigue s'est-il hâté dès l'abord de prendre quelques précautions oratoires; il commence par s'excuser d'avoir fait deux étendards de ces deux noms, il ne les accepte pas comme des renommées saisissantes : « Quelque haut que la fortune place les hommes, dit-il, ils ne sont à mes yeux quelque chose que lorsqu'ils sont l'expression d'un système ou d'une idée. » Comme ni M. Guizot ni M. Thiers n'ont d'autre idée que celle de nous gouverner, et que, depuis qu'ils nous gouvernent, ils n'ont pas émis de système, il est impossible de dire plus spirituellement à ces messieurs qu'ils ne sont rien du tout. M. Capefigue a pris M. Thiers comme le symbole du matérialisme de l'Empire dans ce qu'il a eu d'absolu et d'organisateur, et de la philosophie du XVIII[e] siècle dans ce qu'elle avait de moqueur et de décousu; enfin, comme le type

de la Révolution dans ses ravages et ses bouleversements. Il a vu dans M. Guizot l'expression dure et puritaine de l'idée gouvernementale anglaise et de tout ce qu'a réalisé le chiffre inflexible de 1688.

Ces deux expressions nous semblent fautives. M. Thiers a un grand avantage sur M. Guizot. M. Guizot a sur la conscience les fautes que le gouvernement royal fit en 1815; il signait l'arrêt du maréchal Ney quand M. Berryer le défendait; M. Guizot a dans sa vie politique des tergiversations qu'il est impossible de reprocher à M. Thiers. M. Thiers a toujours voulu la même chose, il n'a jamais eu qu'une seule pensée, un seul système, un seul but; tous ses efforts y ont constamment tendu, il a toujours songé à M. Thiers. De cette incessante mobilité dont M. Capefigue gratifie M. Thiers, qui plus que M. Guizot en a donné des preuves? son puritanisme est excessivement ductile; mais peut-être s'accorde-t-il beaucoup avec les idées et peu avec les hommes. M. Capefigue a prophétisé la séparation de ces deux écrivains quand ils ont formé un cabinet, et sa prophétie s'est réalisée. Mais, en disant qu'ils se sépareraient parce qu'ils avaient des principes politiques différents, parce que l'un était le chiffre inflexible de 1688, et l'autre une *triplicité phénoménale* (dirait le grand Cousin, pair de France et professeur de philosophie) où se combinent l'acide carbonique de Voltaire, le salpêtre de l'Empire et l'acier de la Révolution, nous croyons que M. Capefigue se trompe; nous pensons qu'il y avait, au contraire, un phénomène d'homœopathie politique, et que ces deux grands génies du chiffre très-flexible de 1830 se sont séparés parce qu'ils voulaient la même chose, soit dit sans allusion à la conversion des rentes. Oui, l'hérédité de la pairie, un *pouvoir royal,* une religion, des majorats, une reconstitution aristocratique, tout ce qui a été renversé enfin, nous croyons que M. Thiers et M. Guizot voulaient également le reconstruire; mais chacun d'eux voulait être l'architecte. M. Guizot a été vaincu par M. Thiers, parce que M. Thiers est un homme d'affaires et d'intrigue, animé d'une volonté forte, et que M. Guizot n'est point homme d'affaires; que, se pliant aux événements, et capable d'aperçus peut-être profonds, il ne se plie point aux hommes. C'est un malheur pour un esprit prétendu sagace d'avoir été si flexible, qu'on le trouve

royaliste en 1815, libéral en 1825, opposé au mouvement en 1835, et de passer aujourd'hui pour dur, pour puritain, pour l'expression d'un chiffre inflexible; de passer pour ne se prêter à rien et de s'être prêté à tout, de n'avoir pas su contracter à travers tant de métamorphoses la rouerie de manières, quand on a eu la rouerie dans les idées; de se laisser prendre pour un homme peu accommodant, quand il s'est si bien accommodé de tout, après s'être enfin couché dans les draps de trois partis. M. Thiers, écrivain d'opposition, arrivé par le mouvement de juillet, voulant faire quelque chose et quelqu'un de M. Thiers, a sur M. Guizot l'avantage d'une saine logique et du succès, car il a un ordre de Christine sur son habit. M. Guizot est une girouette qui a été placée sur trois monuments, et M. Thiers est une girouette qui, malgré son incessante mobilité, reste sur le même bâtiment.

Ces considérations tombent d'aplomb sur le livre de M. Capefigue. M. Capefigue a émis à plusieurs reprises une pensée féconde en résultats, une idée qui, semblable à toutes les grandes conceptions d'économie politique, paraît juste, vraie, mais qui, dans l'application, demande mille tempéraments. Il poursuit le plan d'une fusion entre les doctrinaires et le centre droit, auquel viendrait plus tard se rattacher la droite. Certes, l'examen des hommes par lesquels doit s'effectuer ce rapprochement, s'il est possible, devient une question politique de la plus haute importance.

« Si les doctrinaires, dit à ce sujet fort spirituellement *la Quotidienne*, désertant le principe de souveraineté populaire qu'ils ont jeté, eux aussi, dans le gouvernement des empires, déclaraient hautement se rattacher au seul principe d'ordre que Dieu ait donné aux États, les royalistes, assurément, seraient enclins à accepter le secours qui leur viendrait par cette simple proclamation de leurs doctrines. Mais ainsi ne l'entendent pas les doctrinaires, et en ceci M. Capefigue manque d'exactitude logique. Les doctrinaires veulent bien se faire monarchiques, à la condition que le principe radical de la monarchie restera définitivement sacrifié à leur ambition. A ce prix, ils daigneront consentir que les royalistes viennent à eux, et même ils auront l'extrême courtoisie de leur tendre la main; et puis ils permettront qu'on dise que les

doctrinaires se sont faits royalistes, pourvu qu'ils puissent répondre que les royalistes se sont faits doctrinaires. Eh bien, c'est là un point sur lequel les royalistes auront toujours besoin de s'expliquer nettement. Assurément, rien ne prouve mieux le retour qui se fait dans les opinions que le besoin, éprouvé par les hommes qui ont quelque intelligence de la société, de se rattacher ou de paraître se rattacher à ceux qui la défendent dans ses conditions nécessaires. Mais il ne faut pas que ce rapprochement soit une comédie de plus. »

Nous sommes parfaitement de l'avis de *la Quotidienne* en ce point; mais nous ajouterons que les partis ne doivent pas, pendant leurs luttes, avoir défiance des hommes, quand les avantages qu'ils apportent sont positifs; les ambitieux désappointés, comme le sont aujourd'hui M. Guizot et les hommes de son phalanstère, ont toujours été d'excellents instruments. Sous ce rapport, nous adoptons volontiers les idées de M. Capefigue; car il faut des hommes pour livrer bataille, et la révolution de 1789, qui a livré tant de batailles, avait, certes, enrégimenté plus d'un soldat dont les opinions n'étaient pas celles de la Montagne. En ce moment, M. Guizot comprend bien que toute sa force sera, comme le lui dit M. Capefigue, dans une sincère alliance avec le centre droit de la Restauration; mais M. Capefigue n'a pas senti que M. Guizot n'est pas maître de lui-même, qu'il a des adhérents gorgés des places et des honneurs du gouvernement actuel, qu'aucune démission n'a accompagné la sienne, que les doctrinaires ne se sont pas retirés en masse avec lui, et que, aujourd'hui, ces hommes demandent à la fraction militante du parti royaliste, à ces gens nombreux, pleins de puissance et d'avenir, demandent, eux vaincus d'hier, si le *centre droit* dont on entend parler a réellement pour point d'attraction la Charte de 1830 et la dynastie, qui est la personnification vivante du principe d'ordre et de perpétuité? Puis, sans contester la possibilité ni même la valeur de cette opinion, ces doctrinaires essayent de démontrer que le centre droit ne peut aspirer à autre chose que devenir une extension et un complément gouvernemental de la politique doctrinaire; et que, avant tout, il faut se discipliner sous M. Guizot. Ce sont de ces difficultés que M. Capefigue n'a pas prévues, mais qu'il a soulevées.

Ainsi M. Guizot fait répondre à M. Capefigue qu'il veut un centre droit qui n'aille pas dans les voies de la Restauration. Or, le centre droit ne pourra exister qu'en se rattachant aux doctrines du ministère Martignac.

M. Capefigue est arrivé à un genre de mérite qu'il n'ambitionnait peut-être pas. En peignant avec son habileté de médecin politique les variations, les transformations et les modifications du parti doctrinaire et du tiers parti, du centre droit et du centre gauche, de la gauche austère et de la gauche mobile, de la fraction légitimiste et de la fraction républicaine, de la Chambre aristocratique et de la Chambre démocratique, du parti Guizot, du parti Thiers, du parti Dupin, du parti Odilon Barrot, et de ce pêle-mêle de nuances d'intérêts politiques et d'ambitions qui forment aujourd'hui un inextricable chaos, il a prouvé combien d'indifférence attend ces infiniment petits de la politique actuelle, et l'inévitable avénement des partis à masses compactes et tranchées. Aussi, tôt ou tard, M. Guizot se séparera-t-il des *utopistes* de sa coterie, et nous ne reprenons pas sans dessein ce mot de taquinerie bourgeoise; il était d'autant plus blessant pour M. Guizot qu'il frappait dans l'endroit sensible; M. Guizot est accompagné de quelques hommes ambitieux qui rêvent les plus étranges doctrines sociales et qui lui pèsent. Un journal, *le Courrier français,* dont les idées sont franchement démocratiques, et qui, par la nature de sa politique, était appelé à combattre le livre de M. Capefigue, a bien compris la situation respective des doctrinaires et des royalistes. « Cette idée d'une classe qui, appuyée sur le sol, doit être exclusivement dominante, est commune aux légitimistes et aux doctrinaires, dit-il; elle sera le point de départ de leur alliance. Cette alliance est annoncée de toutes parts, elle est dans la nécessité des faits, dans le vœu commun de ceux qu'on appelle à la conclure, dans la conformité de leurs principes et de leurs intérêts. Un seul obstacle pourrait la retarder, maintenant que les doctrinaires commencent à perdre l'espoir d'égarer la révolution de juillet en l'abusant : ce serait encore les rivalités et les antipathies personnelles. Mais, un peu plus tôt ou un peu plus tard, cette fusion aura lieu. Nous verrons M. Guizot marcher derrière M. Berryer, comme nous l'avons vu, à une autre époque, se cacher derrière la Fayette. »

Mais on aurait pu ajouter que l'attitude prise par le parti royaliste, depuis juillet, indique assez la ferme volonté de n'être la dupe de personne, ni de M. Guizot, ni du pouvoir, et d'attendre, avant de prendre part aux affaires, des gages certains de la *reconstitution sociale,* mot de M. Capefigue sur lequel on s'acharne. Dans ce livre, l'auteur est revenu courageusement à la charge sur la nécessité, pour le parti royaliste, d'entrer dans le mouvement électoral ; en effet, le temps est venu de participer à la réédification dont tous les esprits sentent le besoin. Les discussions que cet ouvrage soulève par la seule position des termes du contrat à signer, de la charte à refaire, de la transaction future, sont un signe de la valeur de ces idées ; elles accusent tout le chemin que la France de 1830 a fait vers les institutions qu'elle a renversées. Qui aurait lu le livre de M. Capefigue en 1831?... Nous terminerons en faisant observer que M. Guizot sera sur ce point prévenu par M. Thiers, qui, certes, joue en ce moment le tiers parti et la gauche, en profitant de leur répugnance pour les doctrinaires. Il lui fallait un cheval pour gagner une étape, et il est monté sur le bidet du Morvan, sûr de le laisser fourbu en atteignant l'hôtellerie de 1837. M. Thiers sait très-bien qu'il y aura un centre droit imposant envoyé par les prochaines élections ; l'avenir de M. Guizot est là, M. Thiers ne le lui laissera pas sans de grands débats. Si le torysme s'était constitué en France, au lieu de voir son établissement le sujet d'une discussion publique, il aurait en ce moment gain de cause ; c'est une leçon pour l'avenir.

Ce livre confirme le talent d'observation politique, la facilité d'aperçus, l'adresse à grouper les faits, et à disséquer le malade qui avaient déjà recommandé M. Capefigue, et il a l'avantage de prouver que le torysme est plus gouvernemental que ne l'est le gouvernement actuel.

26 mai 1836.

VI

SUR LES QUESTIONS DE LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE ET DE LA CONTREFAÇON

Il nous sera peut-être pardonné de revenir sur des questions que nous n'avons pas été le dernier à soulever, en croyant à l'union des écrivains quand il s'agirait seulement de leurs intérêts[1]. L'expérience a été contre le mode que nous voulions proposer pour arriver à l'extinction de la contrefaçon, puisqu'elle s'obtenait par l'entente de tous les intérêts privés, sans l'intervention des gouvernements, et que les intérêts matériels se sont trouvés ennemis.

Nous dirons peu de mots sur la grande question de la propriété littéraire. Tout le monde sait que les assemblées de la Révolution, qui semblaient vouloir abattre les priviléges, ont tout bonnement confisqué les propriétés littéraires, dramatiques, musicales, etc., au profit de l'État, dix ans après la mort des auteurs. Savez-vous qui est l'État? c'est la librairie, les comédiens, les entrepreneurs de théâtre et les marchands de musique. Mais, comme cette question doit être singulière jusqu'au bout et démontrer l'esprit que le peuple le plus spirituel déploie dans ses révolutions, voici venir un ministre de l'intérieur de la révolution de juillet, qui crée une commission pour s'occuper de la propriété littéraire, qu'il croit toujours confisquée, dix ans après la mort des auteurs. Admirez comme en France nous perdons promptement le souvenir des grandes et belles choses. Un ministre de Louis-Philippe, vivant sous l'empire de la Charte jurée en famille au mois d'août 1830, ne se donne pas la peine de la lire et de voir que, par l'article 57, les confiscations sont abolies. Or, la Charte de 1830, constituant un droit plus élevé que celui des simples lois qui sont censées dériver du pacte social par lequel elles sont dominées, abroge évidemment le décret de la Convention, qui certes peut être regardé comme la plus horrible des confiscations. La question sur la propriété littéraire est l'affaire

1. Voir ci-dessus, page 211, *Lettre aux écrivains français du* XIX[e] *siècle*.

du tribunal de première instance, de la Cour royale et de la Cour de cassation, aussitôt qu'elles en seront saisies par l'exploit du premier héritier qui voudra s'opposer à la barbare et sauvage coutume qui régissait la propriété littéraire. Nous ne croyons pas qu'il y aurait dissidence au Palais, au barreau, dans la magistrature, ni en aucun lieu du monde, sur cette façon de trancher la difficulté par rapport à l'exhérédation. Nous avouons que nous nous sommes crus très-exhérédés jusqu'au jour où nous avons pris la peine de regarder où était, dans la Charte de 1830, l'article 14, dont usait le maréchal Soult à Saint-Merry, tandis que Charles X était tombé pour en avoir usé. Ce qui fit tomber le gouvernement précédent a soutenu le gouvernement actuel. Donc, si la république des lettres n'était pas composée de citoyens parfaitement ennemis les uns des autres, et si elle ne tirait pas à mort sur les tribuns volontaires qui défendent ses intérêts, nous avons assez de confiance en M. de Belleyme et dans les magistrats du tribunal de Paris pour croire que, si les écrivains, les musiciens, etc., cherchaient à introduire une instance sur ce point, le jugement ne tarderait pas à détruire l'ancienne loi à l'aide de la nouvelle. La première est un des trente mille décrets votés sans grande étude par la Révolution, tandis que l'autre, ce sommaire de nos lois, a été médité avec quelle prudence, M. le procureur général Dupin le sait!

La seule question à examiner est celle relative à l'établissement de la propriété littéraire. Chacun sait, au Palais, que la maison Verdière a osé faire plaider qu'elle avait le droit d'imprimer l'ouvrage historique de M. le vicomte de Toulongeon, dont M. de Toulongeon lui avait vendu la première édition, parce que, M. de Toulongeon n'ayant pas *déposé deux exemplaires* à la Bibliothèque royale, et ce dépôt constituant seul un droit de propriété, l'ouvrage était sans auteur, et tout le monde pouvait courir sus. Le tribunal, vu la loi, a renvoyé la maison Verdière des fins de la plainte. Ce triomphe est épouvantable dans un pays civilisé. Le garde des sceaux a promis une loi dans la quinzaine. C'était M. Barthe, je crois, qui florissait en ce temps; la quinzaine dure encore. Et l'on se plaint de la contrefaçon!

Cependant, il paraît que certaines personnes mettent, dit-on, en question la propriété littéraire *en tant que propriété*, et se deman-

dent si c'est une propriété? Si jamais une pareille discussion s'agitait ailleurs que dans les journaux, ce serait un ridicule législatif, car un livre est la seule propriété directe que l'homme ait créée.

Avant qu'un seul livre imprimé existât, quelle propriété l'homme social avait-il créée? aucune. La terre? il l'a trouvée, elle était toute faite; il a seulement *inventé* des droits, il l'a prise, il l'a conquise, il l'a gardée, il l'a transmise, il l'a régie en vertu de droits plus ou moins changeants; mais il n'a pas créé la terre. L'argent? il l'a découpé en rondelles plus ou moins bien enjolivées de figures et de lettres, et il en a fait la représentation des valeurs territoriales; mais il n'a pas créé l'argent, il l'a employé, l'a signé, titré. Qu'a-t-il créé? les meubles, les tableaux, les statues, propriétés d'une valeur énorme, mais pour lesquelles il n'existe qu'un droit, celui de la possession immédiate. Quand le travail humain a multiplié la valeur de l'airain, l'artiste vend son bronze ce qu'il veut, personne ne le lui arrache en aucun pays sans encourir la vindicte des lois. Ainsi de la poignée d'une épée, ainsi d'un bahut, ainsi d'un tableau. Il est si difficile d'attenter à la propriété du tableau, que le graveur qui veut le graver paye au peintre une somme de gré à gré. Voici donc, jusqu'au premier livre imprimé, la seule propriété créée par l'homme; c'est la littérature du travail matériel, que la propriété mobilière inventée par le labeur des calligraphes, des peintres sur vélin, des sculpteurs en bois, des sculpteurs en or, en marbre, en pierre, en fer, en bronze; la jurisprudence était facile, on ne contrefait pas Benvenuto Cellini.

Maintenant, depuis deux siècles, l'homme a créé une nouvelle et immense propriété. Dans cette propriété, tout émane de l'homme; seul il a créé l'encre, il a créé le papier; la pensée imprimée procède de lui, là tout est de lui. C'est une valeur qui ne s'appuie que sur elle-même, une valeur anthropomorphe, car un auteur y met sa vie et son âme et ses nuits. C'est précisément cette propriété qu'on lui contesterait! c'est celle-ci qui donnerait lieu à l'exhérédation des familles sans indemnité! Le *droit* est plein de précautions pour l'or et pour la terre, pour les meubles acquis par le travail matériel ou commercial; il y a onze cents articles dans le Code pour ces propriétés, et il n'en existe pas un seul pour saisir, dans les caprices de ses transmissions et de ses stipulations, la propriété créée par le

travail intellectuel. Le contrat de louage a enfanté tout un titre du Code et des volumes de commentaires pour définir les différentes espèces de bail; mais le contrat littéraire est livré à tout le vague des déterminations judiciaires sans règle, et les juges tordent les cas pour les faire rentrer dans le lit du Code.

Les écrivains créent une propriété sans le secours de la terre, sans le secours de l'or, avec leur seule intelligence; ils enrichissent le pays de valeurs qui ne sont dues qu'à eux seuls; que fait l'État? l'État attend que certaines d'entre ces valeurs atteignent tout leur prix, il les guette quand elles sont grasses pour les attribuer aux libraires. Ceci est monstrueux de bêtise, de ridicule, et ensanglanté par les suicides de la misère. La pauvre famille de Corneille tend la main à la riche Comédie-Française. Il y a des malheureux du nom de CORNEILLE en France! Ou payez les poëtes, ce qui est impraticable, attendu le nombre infini de fainéants qui se présenteraient en cette qualité; ou prenez le meilleur parti, laissez déclarer par un simple jugement la propriété littéraire aussi sacrée que celle de la terre et celle des écus. Si l'auteur d'*Obermann* était mort il y a dix ans, il n'aurait pas vu sa gloire, et les libraires se seraient enrichis par son livre.

Venons à la contrefaçon. Autrefois, la Hollande était le refuge de l'intelligence et de la vérité persécutées. Le continent imprimait là ce qu'il n'avait la liberté d'imprimer nulle autre part. Aussi ne doit-on pas confondre la Hollande du XVIIIe siècle avec la Belgique du XIXe. Les Hollandais étaient protecteurs, les Belges sont assassins, si toutefois on peut nommer Belges les misérables voleurs, écume de tous les pays, assez lâches pour dépouiller de pauvres écrivains qui, par cette belle époque, ne peuvent attendre de secours que d'eux-mêmes. Ici, que tous ceux qui liront ces lignes daignent réfléchir sur les propositions que voici:

N'est-il pas certain que, si des marchandises fabriquées par un procédé dont un négociant serait inventeur et propriétaire, comme le flint-glass anglais, comme les chapeaux d'Herbault, comme les tissus de Ternaux, étaient, en pays étranger, volés par des compagnies, il y aurait lieu à réclamation de gouvernement à gouvernement; en état de paix, les nations ne doivent pas plus se voler entre elles que les particuliers. Et, quand il peut y avoir doute sur

la manière dont elles se sont volées en temps de guerre, la discussion sur les vingt-cinq millions de la créance américaine vous montre comment la discussion se termine; mais il s'agissait de marchandise et non de littérature! Aussi, voyez comme tous les paquets et marchandises sont protégés d'un bout à l'autre de l'Europe. Quand un pirate se produit sur les mers, toutes les marines sont aux ordres du commerce. Si l'on s'avisait de contrefaire les œuvres de MM. de Rothschild, leurs écrits, leurs coupons de rente, quelle gravité n'aurait pas cette affaire! MM. de Rothschild seraient-ils volés plus que nous ne le sommes, toute proportion gardée?

Nous avons dit à plusieurs reprises, et notamment en tête du *Livre mystique,* que les artistes et les écrivains mouraient en silence. Quelques jours après, un homme d'honneur et de courage, un écrivain laborieux, se pendait dans sa chambre; de ce suicide, personne n'en a parlé. Le ministre de l'instruction publique n'en a rien su.

Aujourd'hui, le mal est intolérable, la librairie touche à une catastrophe. Il faut que le public sache que les livres qui se vendaient à quatre mille exemplaires sous la Restauration, ne se vendent pas à mille aujourd'hui; que ceux qui se vendaient à deux mille ne se vendent pas à cinq cents, et que ceux dont on tirait mille atteignent à peine trois cents de vente. Tous ces livres sont vendus par la Belgique à d'énormes nombres. Il y a d'horribles souffrances parmi les écrivains aujourd'hui. Le budget de ce que paye la librairie aux gens qui travaillent encore, ne va pas à cinquante mille écus par an, et il y a plus de deux cents auteurs sans aucune espèce de fortune, tandis qu'il existe trois ou quatre cents auteurs de théâtre, faisant les chefs-d'œuvre que vous savez, vivant parfaitement bien, ayant un budget de dix millions sur lesquels ils prélèvent quinze pour cent de droits. Ceci n'est pas un reproche : le malheur du voisin ne nous enrichirait pas; son bonheur, nous ne l'envions pas; seulement, le voisin fait plus d'un trou dans nos haies pour venir tondre quelques-uns de nos prés. Quand le livre qui coûte des années de travail ne rapporte rien, lé vaudeville fait en huit jours sur le livre, ou avec le livre, rapporte de grosses sommes. Ceux qui souffrent ne parleront pas, mais ils

n'écrivent point, parce que, après avoir travaillé deux ans pour écrire un beau livre, il est dur, quand on vit de sa plume, de ne recevoir que mille ou quinze cents francs d'un libraire susceptible de faillir. Si *Volupté,* l'un des livres les plus remarquables de ce temps, a coûté six années de travaux, nous affirmons qu'au prix où il a été payé, son auteur n'a pas gagné la journée d'un crocheteur. Le pays vote tous les ans trois cent mille francs, je crois, pour encourager les lettres; certes, il n'y a pas plus de dix hommes littéraires à qui le pays doive trente mille francs par an, que leur donnait la royauté au XVIIIe siècle. Ces dix maréchaux de la littérature, comme les appelle M. Victor Hugo, sont assez trouvables; mais chacun sait que, si la Chambre se faisait communiquer la liste de ceux qui palpent les susdits cent mille écus, on aurait l'inventaire des infirmes de la littérature; enfin, disons-le hautement, nous qui acquérons ici le droit de ne jamais rien accepter de cette singulière allocation distribuée par les bureaux, au lieu de partir d'une source royale, la manière dont ces fonds se distribuent est la honte d'une nation. On achète des volumes que l'on donne à ses familiers, à des villes où il ne se lit pas deux volumes par an. Demandez si MM. Monteil père et fils ont jamais été récompensés sur ces fonds des plus immenses et des plus consciencieux travaux; ce sont des hommes d'une modestie antique, et qui ont élevé un monument! Mais jamais le vrai mérite a-t-il tendu la main à un sous-chef? Vous dépensez trois millions pour placer un obélisque, et, quand vous accordez trois cent mille francs aux arts et aux lettres en France, vous ne les donnez ni aux littérateurs, ni aux artistes. Aussi, voyez la conséquence! Demandez au premier marchand de la rue Saint-Denis, ou à la Banque de France, en quelle estime ils tiennent les pauvres auteurs, cette pierre fondamentale sur laquelle sont bâties la papeterie, l'imprimerie, la fonderie en caractères, la brochure, le satinage, la librairie, la commission, et dont les produits assureraient à la France, s'ils étaient protégés, un avantage dans la balance commerciale avec l'Europe. Mais comment ne se moquerait-on pas des écrivains! Quand l'État leur accorde trois cent mille misérables francs, le ministre chargé de les distribuer examine les opinions d'un auteur et non ses livres, il veut enrégimenter la pensée, et alors aucun auteur effectif

ne touche un sou. Quant à leur travail, on le dérobe à la frontière. Puis, à l'intérieur, nous avons tant de patriotisme, que nous savons une personne qui a dépensé six francs de cabriolet pour aller dans Paris à la recherche de la boutique où les Belges envoient leurs contrefaçons, afin de se procurer pour deux francs les *Consolations* de M. Sainte-Beuve; l'édition originale lui aurait coûté cinq francs! C'est à qui n'achètera pas un livre, on s'en défend comme d'un malheur. Les femmes les plus aimables prêtent à leurs amis les exemplaires dont l'auteur leur fait présent; les femmes les plus élégantes lisent un ouvrage après que Joseph Prudhomme y a déposé son tabac, que la dame d'un café y a imprimé la marque de ses doigts, et que l'étudiant y a crayonné ses notes drolatiques, ne trouvant ni récompenses nationales (les prix décennaux sont supprimés), ni salaire dans la vente annulée; dépouillée aussitôt qu'elle passe la frontière, rencontrant la contrefaçon sur le tiers de la France et au cœur de Paris, la littérature est en banqueroute avant d'écrire une ligne; et les tribunaux retentissent de procès, et la jurisprudence est contre elle. L'État ne veut pas admettre nos produits comme commerciaux, et la jurisprudence voit dans nos œuvres une marchandise livrable à terme. Qu'arrive-t-il? Le libraire cajole pendant quinze jours un pauvre écrivain, lui apporte de l'argent au moment de sa détresse; puis, quelques mois après, il crie : « Ma marchandise, ou un procès en dommages-intérêts! » Quant à l'art, quant aux difficultés, il s'en soucie peu : il lui faut son papier noirci n'importe de quoi. Voilà la jurisprudence. Elle oblige un auteur à ne pas traiter pour la vente d'une œuvre sans un avoué, sans un agréé à ses côtés; et, quand les libraires font faillite, les syndics demandent l'ouvrage, et prouvent à l'écrivain que cinq francs valent cent francs. Certes, la presse et la propriété littéraire veulent un titre dans le Code. Certes, il manque dans le droit public de l'Europe une loi contre cette infâme piraterie nommée la contrefaçon; il la faut nommer infâme, parce que c'est le vol dans la besace, c'est l'assassinat *e longinquo*, c'est dépouiller de paisibles artistes sans défense.

Quant au moyen d'y couper court, il est bien simple, selon nous, si le gouvernement français prend à cœur tant de gloire et tant de misère. La diète suisse et la diète allemande obligent tous

les cantons suisses et les États allemands; ni la Russie, ni l'Angleterre, ni la Hollande, ni l'Espagne, ni l'Italie, ne s'opposeront à une loi de réciprocité qui assimilerait les œuvres littéraires, soit pour le texte original, soit pour la traduction, aux autres inventions commerciales, et qui les ferait profiter de la législation des brevets d'importation en usage en France et en Angleterre. La *Jérusalem délivrée, Notre-Dame de Paris, Volupté,* les *Méditations, les Martyrs, la Palingénésie,* les *Messéniennes,* ces belles œuvres vous demandent humblement d'être assimilées à quelque procédé relatif aux rail-way, au métier à la Jacquart. Quel horrible nonsens! La fabrication de la presse à la Stanhope aurait pu appartenir à son inventeur dans beaucoup de pays, et les idées qu'elle sert à imprimer sont impunément volées! Chaque État se réservera le droit de mettre à l'index les productions nuisibles. Dans ce sens, cette négociation regarde le ministre des affaires étrangères, et nous sommes certain qu'il y aura dans tous les pays une généreuse unanimité pour effacer cette tache qui salit le droit européen.

Nous avons remarqué la plus singulière anomalie dans la nomination des membres des commissions chargées de porter remède à nos plaies, c'est qu'à l'exception de M. Victor Hugo, personne n'y est blessé. Les uns ne sont pas contrefaits, parce qu'ils n'offrent pas de corps au délit; les autres, comme M. de Lamartine, ont une fortune qui les rend indifférents au mal de la contrefaçon ; et, sans mettre en question le mérite littéraire de ces messieurs, nous pouvons dire que ni la librairie, ni la partie souffrante de la littérature, n'y sont représentées. M. Victor Hugo connaît bien la question; mais c'est un poëte, et les gens administratifs n'admettent pas que la politique et ses intérêts matériels puissent trouver place dans une tête homérique : ils n'admettent pas que qui peut le plus puisse le moins.

La France, répondant au mal par le mal, ne contrefera plus les œuvres anglaises, allemandes et italiennes; chaque nation sera tributaire l'une de l'autre pour les œuvres de l'intelligence, et, certes, la France a consommé assez d'exemplaires des traductions de Gœthe et de Schiller, de Walter Scott et de Byron, pour nous permettre de croire que la soulte ne sera pas toujours en notre

faveur ; le talent est de tous les pays, et son industrie pourra lutter ainsi corps à corps dans l'échange des intérêts matériels de pays à pays. Cooper n'aurait-il pas touché à lui seul, en France, autant de droits d'auteur que trois des nôtres en auraient touché aux États-Unis? Selon nous, la volonté d'un ministre va plus vite et plus droit au but que les lentes commissions qui s'occupent à confectionner des bouillons pour des gens en train de mourir. Le corps diplomatique peut seul arrêter le mal, quoique, selon nous, la réunion des auteurs aurait pu suffire. Le mal gît dans la discussion, qui ôte à la littérature la volonté d'un corps. Il est évident que nous possédons les moyens d'empêcher la contrefaçon; mais ces moyens sont si coûteux, qu'ils absorberaient le bénéfice qu'on pourrait y trouver. Est-ce pour un ouvrage en deux volumes in-octavo, qui rapporte à son auteur trois mille ou six mille francs, selon le tirage à mille ou à deux mille exemplaires, que l'on peut dépenser dix mille francs en courses commerciales, à travers l'Europe?

30 octobre 1836.

LETTRE

A PROPOS

DU CURÉ DE VILLAGE

A M. LE DIRECTEUR DU JOURNAL *LA PRESSE*

Paris, 17 août 1839.

Monsieur,

En vendant à *la Presse* le droit d'insérer *le Curé de village,* j'ai stipulé que nul autre journal ne pourrait le reproduire, et cette clause m'était imposée par le traité conclu entre mes éditeurs et moi, traité où il était dit que mon ouvrage ne paraîtrait que dans une seule feuille politique quotidienne. L'expérience a prouvé que beaucoup de cabinets littéraires détachent les feuilletons, les font relier et les donnent en lecture. Nonobstant l'avis placé en tête de *Véronique*[1], *l'Estafette* publie cette œuvre dans son feuilleton. Aux termes de nos conventions, vous êtes tenu de poursuivre les contrefacteurs, et je vous prie de citer *l'Estafette* devant le juge extraordinaire; car mon éditeur me demande des dédommagements, et, sur mon refus, va m'actionner devant les tribunaux. Mon refus est légitime : je suis de bonne foi, vous l'êtes sans doute également.

Le délit de *l'Estafette* équivaut à un vol sur la grande route, et

1. La deuxième partie du *Curé de village* fut publiée, dans *la Presse,* sous ce titre de *Véronique.*

constitue un cas de force majeure duquel excipent les diligences pour ne pas rendre les valeurs qui leur ont été confiées. De quel nom appeler un tel délit, quand on trouve déjà si odieux le vol fait de nation à nation? Remarquez ceci : Le journal à quatre-vingts francs dépouille ici le journal à quarante francs. La parcimonie des journaux à quatre-vingts francs envers la littérature est flagrante; ils se défendent de la nouvelle et du roman comme d'une maladie : ils ont tant peur de venir en aide à quelques plumes souffrantes, qu'ils vivent de citations prises aux livres sous presse, afin de simuler une rédaction onéreuse, et font la roue devant leurs abonnés, tout en payant les auteurs en monnaie de singe. Celui-ci, du moins, procède avec franchise : il vole la littérature comme il vole la politique, il est en récidive, il a inventé une Belgique rue Coq-Héron, et réalise assez de bénéfices pour payer ses procès à l'instar des vendeurs de spécifiques.

Ainsi, quelle que soit sa condamnation, elle ne sera jamais assez forte. D'ailleurs, la question va plus haut. Évidemment, en ceci, les classes lettrées n'ont jamais obtenu la protection accordée aux modeleurs de pendules et aux fabricants d'indiennes qui inventent un dessin de robe. Les tribunaux manifestent pour nous la plus auguste indifférence. Tout se tient. Quand la France reste insensible aux spoliations belges qui viennent de consommer la ruine de la librairie française et qui lui ont enlevé le marché européen, comment la justice s'occuperait-elle activement des faits isolés qui nous atteignent à domicile? Ici, le vol se consomme sous nos yeux, il attaque les intérêts matériels les plus dignes de protection; eh bien, malgré tant de maux, il est présumable que la question excitera peu d'intérêt au tribunal. Peut-être verrons-nous le contrefacteur s'évader à travers les barreaux d'une exception préjudicielle.

A Rouen, les juges normands ont, dans un cas pareil, appliqué aux œuvres littéraires publiées dans les journaux et revues la loi de 1793, tombée en désuétude, en disant aux plaignants : « Vous n'avez pas déposé, vous n'êtes pas propriétaires, il n'y a pas contrefaçon. » M. Dupin, le procureur général près la Cour de cassation, a cependant fait rendre un arrêt qui contredit cette doctrine. Mais cette doctrine doit être contredite trois fois pour déterminer

une assemblée des chambres réunies et présidée par le garde des sceaux, afin d'interpréter la loi et d'établir une jurisprudence. Comme les gens de lettres emploient tout leur argent à vivre, ils en ont très-peu à consacrer à ces luttes judiciaires qui en mangent énormément, sans compter le temps qu'elles prennent, et il en résulte que l'avantage est au contrefacteur armé d'impudence et de capitaux. Aussi, vous ai-je prié de déposer mon œuvre afin de pouvoir poursuivre les contrefaçons, et je vous invite à procéder contre *l'Estafette* avec la dernière rigueur, car la situation des classes lettrées est en ce moment des plus déplorables.

Malgré ce très-beau mot de M. Thénard, parlant au roi Louis-Philippe des produits de l'industrie : « Vous ferez fleurir les lettres, » les lettres dépérissent considérablement, et les faits les plus honteux se produisent en silence. Un des hommes les plus éminents, soit par la portée philosophique de son esprit, soit par la constance et la noblesse de ses travaux, ne trouve pas de libraire qui veuille publier une histoire dogmatique et transcendante de l'Art, terminée depuis peu de temps et longuement méditée, livre qui peut un jour dominer l'art tout entier. Plusieurs auteurs trop fiers pour se plaindre succombent à une misère soigneusement cachée ; d'autres meurent exactement de faim publiquement, et sont insultés par des parvenus, montés sur leurs épaules, qui leur reprochent leur paresse, comme si la misère qu'ils ont créée n'était pas le dissolvant de toute énergie littéraire. Il y a de quoi s'affliger en songeant que ces gens ont des complices dans les régions élevées du gouvernement. En voyant cet état de choses, il m'est difficile de taire un moyen efficace d'arrêter le cours des déprédations de la Belgique, et qui n'est venu à l'esprit d'aucun législateur, mais dont l'adoption ferait cesser les misères de la littérature et les malheurs de la librairie.

La Belgique contrefait-elle Molière, Lesage, Montesquieu, Buffon? Nullement. La France en fournit l'Europe; elle illustre ces auteurs, elle fabrique leurs éditions avec luxe ou à bon marché, elle se plie à tous les caprices de la consommation. Pourquoi? Ici, la librairie française exploite ce qu'on appelle le domaine public; elle n'a ni annonces à payer, ni l'impôt du droit d'auteur. Pourquoi l'État ne désintéresse-t-il pas les auteurs qui sont sujets à contre-

façon et ne fait-il point passer ainsi leurs œuvres du domaine privé dans le domaine public? Aussitôt la Belgique succombe et la France a pour elle le marché européen. Après tout, que contrefait la Belgique? Les dix ou douze maréchaux de France littéraires, selon la belle expression de M. Victor Hugo, ceux qui font œuvre, collection, et qui offrent à l'exploitation une certaine surface commerciale.

N'est-il pas prouvé qu'avec cinq ou six millions l'État désintéresserait ces auteurs et pourrait stipuler que, moyennant un certain prix par volume, tous les deux ans, leurs productions nouvelles tomberaient dans le domaine public? Certes, si la France exerce une prépondérance en Europe, elle le doit surtout à ses hommes d'intelligence. Aujourd'hui, la plume a évidemment remplacé l'épée, et les veilles où l'on répand tant de pensées sont bien moins reconnues que les campagnes où l'on n'a versé que du sang. Beaucoup de gens qui trouvent juste et naturel de dépenser des millions pour loger les échantillons de l'industrie, de commander pour trois ou quatre millions par an à la peinture, à la statuaire, de donner dix-huit cent mille francs de primes à la pêche des morues, de venir en aide pour dix millions à l'agriculture souffrante, de racheter les usines à sucre, de jeter vingt millions à l'architecture, ouvriront de grands yeux à l'idée bizarre d'offrir cinq ou six millions pour solder douze années de travaux à quelques hommes pleins de gloire, mais voués à une misérable existence intérieure; cependant, ils sont réservés à une plus grande stupéfaction, si les plus sévères calculs trouvent grâce devant eux, et s'ils veulent, en descendant à l'application, se convaincre ici que le trésor public recouvrera promptement la somme qu'il aura donnée.

Qu'il me soit permis d'opérer sur mon œuvre, pour démontrer la vérité de mon assertion, car Dieu me garde d'appliquer à Victor Hugo, à Lamartine, à Béranger, à Chateaubriand, à Lamennais, à George Sand, à Scribe et à Casimir Delavigne la modestie de mes calculs. Mon œuvre se compose d'environ cinquante volumes. En la réduisant de moitié comme volumes et comme format, la Belgique l'a vendue à vingt mille exemplaires, ce qui produit une masse de cinq cent mille volumes. Elle m'a donc fait tort de cinq cent

mille francs, en ne supposant que vingt sous de droit pour un de ces volumes qui en contient deux des nôtres. Si la France avait vendu mon œuvre, elle aurait opéré pour deux millions de ventes en acceptant le prix du volume belge, qui est de quatre francs. Décuplez la somme en la multipliant par le nombre des auteurs à grands succès, la librairie française aurait fait entrer en France, depuis 1830, vingt millions d'argent étranger, en restreignant ce calcul à la littérature proprement dite, et négligeant la médecine, la science, la jurisprudence, l'histoire et la théologie.

Or, il n'est point de fabrication sur laquelle le Trésor ne prélève dix pour cent par ses différents impôts. En comptant la fabrication pour moitié dans le total de la vente à bas prix, nous trouvons deux millions pour le Trésor. Mais un livre n'est pas le produit d'une industrie immédiate; il exige le concours de plusieurs commerces, qu'il résume et qu'il a créés : le chiffon, le papier, la fonderie, l'imprimerie, la brochure, la librairie et la gravure, sans compter le timbre et la poste, qui l'atteignent dans les revues. Ainsi, d'après ce calcul, où je ne tiens compte que de la vente de mes œuvres isolées, et non des éditions compactes qui, depuis deux ans, se font à des nombres et à des prix inouïs, le Trésor, en dix ans, de 1840 à 1850, recevrait largement la somme qu'il aurait payée pour désintéresser les auteurs devenus matière à exploitation, et le pays porterait plus de quarante millions à son actif dans sa balance commerciale avec l'Europe.

En quoi le *désintéressement pour cause d'utilité publique* serait-il ridicule appliqué aux produits de l'intelligence, qui sont un besoin de tous, tandis qu'il est pratiqué sévèrement pour les voies de communications, et surtout quand il est dans une proportion minime, comparé aux exigences des travaux publics, et quand les froissements d'intérêt privé n'y existent point? Un despote ferait cela demain; il paraît qu'un roi bricollé par des Chambres ne peut pas donner de bouillon à Corneille mourant sans un *exequatur* législatif. Nous avons mis un livre sur les armes de France pour cacher les lys, j'aimerais mieux les voir fleurir partout ailleurs.

Les Chambres donnent deux cent mille francs aux lettres dont les lettres ne touchent pas deux liards; il suffirait d'élever cette allocation à six cent mille francs, la somme donnée en subvention

à l'Opéra, pour réaliser, par un système d'annuités, une proposi tion qui sauverait la librairie et la littérature. Mais ce que tout le monde y verra, c'est la fortune de dix ou douze hommes d'intelligence, de cœur, de poésie. Or, par le temps qui court, ceci rend ma proposition inexécutable.

Ma lettre est un peu longue, eu égard au fait personnel; mais, dans ces questions, les intérêts généraux de la littérature me préoccupent toujours plus que les miens, car je ne leur vois ni protecteurs, ni défenseurs, ni organes actifs. Le comité de la Société des gens de lettres, dont la mission est immense, ne fait que de naître et se trouve déjà, comme toutes les grandes choses en France, attaqué par des criailleries ignobles et par ceux auxquels il portera peut-être un jour du pain.

Agréez, monsieur, mes salutations empressées.

PROCÈS

DE LA

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

CONTRE LE *MÉMORIAL DE ROUEN*

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE ROUEN

(Audience du 22 octobre 1839)

Après les plaidoiries des avocats, M. de Balzac, ayant demandé la permission de donner quelques explications, s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» On vous a représenté la Société des gens de lettres sous des couleurs bien noires; on a contesté son existence, incriminé sa moralité; permettez-moi, comme son président, de vous soumettre quelques observations.

» Le premier président de la Société a été M. Villemain, maintenant ministre, alors fonctionnaire élevé de l'Université, pair de France, secrétaire de l'Académie française. Un homme aussi éminent n'aurait pas pu consentir à se mettre à la tête d'une société constituée en violation des lois et commettant, ainsi qu'on l'a dit, un délit de coalition. D'autres hommes remarquables, et à qui leurs études politiques donnent encore plus d'autorité, MM. Viennet et Tissot, par exemple, font aussi partie de la Société; sans

doute, quand ils y sont entrés, ils savaient ce qu'ils faisaient et ils ne croyaient pas entrer dans une coalition.

» Les gens de lettres avaient vécu jusque-là dans l'isolement; ils étaient désarmés et ne pouvaient se plaindre des contrefaçons dont ils étaient victimes, et qu'ils ne connaissaient même souvent que quand elles avaient porté leurs fruits. Aussi se sont-ils réunis, et voici les motifs qui les ont guidés... »

M. de Balzac lit ici le préambule des statuts de la Société, et continue :

« Cet acte était passé, messieurs, dans des circonstances bien graves que je ne crois pas devoir développer ici. Il avait surtout pour but d'atteindre la contrefaçon étrangère, contre laquelle se débattent les dix ou douze maréchaux littéraires dont on vous a parlé. C'est cette plaie de la contrefaçon étrangère qui a ruiné la librairie tout entière. Il ne reste plus maintenant à Paris que deux maisons de librairie qui n'aient pas fait faillite; et encore l'une liquide, et, si l'autre continue de publier, ce n'est que parce qu'elle a fait des avances aux auteurs. Savez-vous bien, messieurs, que les plus belles productions littéraires de l'époque, celles de Victor Hugo et de George Sand, ne se vendent pas à plus de douze cents exemplaires? La France ne prend que cela, et cela ne suffit pas pour couvrir les frais de publication; le prix de fabrication est trop cher : aussi la littérature s'est-elle réfugiée dans les journaux.

» L'homme de lettres qui, comme je le disais, est isolé, qui vit de sa plume, et quelquefois c'est très-peu, ne peut pas supporter les frais de nombreux procès. Aussi aimait-il mieux être pillé quand il savait qu'il l'était. M. de Lamennais n'a su que fort tard que ses *Paroles d'un Croyant* ont été contrefaites à dix mille exemplaires dans le Midi. Le mal était déjà fait.

» Mais, depuis que la Société est créée, le mal a cessé pour ainsi dire. Cependant, comme la reproduction ouvrait un champ assez vaste, les gens de lettres n'ont pas cru devoir y renoncer. Ils se sont ménagé un lucre modeste. Les douze traités qu'elle a déjà passés, dont un avec un journal de cette ville, ne sont pas exorbitants, et elle a déclaré que la somme qu'elle exigerait ne dépasse-

rait en aucun cas deux mille francs. Ce n'est pas être trop mercantile, et, d'ailleurs, elle n'a pas intérêt à tuer la presse provinciale, que vous me permettrez d'appeler la poule aux œufs d'or.

» Mais il y avait des circonstances qui devaient empêcher la reproduction : c'est quand le feuilleton est vendu d'avance à un libraire ; c'est dans cette prévision qu'un article des statuts a permis d'interdire la reproduction de tel ou tel feuilleton.

» Ce n'est pas Paris que nous défendons, c'est la province, et tous ces jeunes gens qui, poussés par l'ambition, arrivent dans la capitale pour s'y élever un piédestal.

» Nous avons choisi Rouen pour y faire les premiers procès, parce que nous y avons été repoussés une première fois pour avoir négligé un moyen de forme. Nous avons pensé que le jugement que nous sollicitons n'en serait que plus éclatant. Le *Mémorial*, d'ailleurs, était plus que personne à même de savoir quelles circonstances nous avaient réunis dans cette association protectrice de la propriété littéraire. Un journal n'est pas un être simple, c'est un être collectif, essentiellement intelligent, qui doit suivre les événements et qui ne peut ignorer que nous succombons sous les coups de la contrefaçon. Les désastres commerciaux qui ont frappé la librairie parisienne ont dû venir jusqu'ici. Je parle au nom d'une société bien malheureuse. Je ne sache pas qu'il y ait encore de journalistes suicidés; mais, depuis quelques années, sept ou huit jeunes gens ont mis fin à leurs jours, et, parmi eux, Moreau, qui ne tirait pas assez de lucre d'articles consciencieux. Moreau et tant d'autres ne seraient pas morts si la Société avait alors été constituée et eût protégé leurs droits.

» Nous sommes dans un moment critique; la littérature française peut périr. Il n'y a plus de grands seigneurs ni de rois absolus qui pourraient récompenser noblement les hommes de lettres. La révolution de 1793 a tout changé : la littérature tire maintenant sa substance d'elle-même. Il ne faut pas tuer une profession arrivée, je ne dirai pas au mercantilisme, mais vivant honorablement des travaux de l'intelligence. »

CODE LITTÉRAIRE[1]

TITRE PREMIER

DES CONTRATS LITTÉRAIRES

I

Les membres de la Société des gens de lettres s'engagent à ne plus passer de contrats ni de marchés relatifs à la première publication de leurs œuvres, sans que l'acte ait été communiqué à l'agent de la Société.

Tous les contrats de ce genre devront être faits triples, et l'un des triples sera déposé aux archives.

Ils seront tous soumis aux règles de droit littéraire exprimées ci-après.

II

La cession d'une œuvre littéraire quelconque ne s'entend que d'une édition, à moins de stipulations contraires expresses.

III

A moins qu'une œuvre littéraire quelconque n'ait été vendue absolument sans aucune réserve, toute édition, à quelque nombre qu'elle ait été faite, sera censée épuisée dix ans après sa publication, et l'auteur rentrera dans tous ses droits.

1. Proposé par Balzac à la Société des gens de lettres, en mai 1840.

IV

Pour être absolue, la vente d'une œuvre littéraire quelconque doit être enregistrée et contenir la renonciation formelle par l'auteur à tous ses droits.

V

La livraison d'un manuscrit faite par l'auteur à l'éditeur pour l'imprimer ne constitue pas à l'éditeur un droit de propriété sur ce manuscrit, à moins de conventions expresses.

VI

Dans le cas de perte d'un manuscrit livré, soit qu'elle provienne du fait de l'imprimeur ou du fait de l'éditeur, l'éditeur et l'imprimeur sont solidairement responsables envers l'auteur, dans le cas où l'œuvre n'aurait pas été cédée absolument, et l'indemnité ne se confondrait point alors avec le prix reçu.

VII

Le nombre d'exemplaires auquel se tirera l'édition d'un livre devra être exprimé par un chiffre exact, sans qu'il puisse être tiré aucun exemplaire sous aucun prétexte, soit pour l'auteur, soit pour les journaux, soit pour les treizièmes, soit pour les mains de passe. Ces exemplaires, dits gratis, donnant lieu à des abus, il est plus simple d'adapter le prix de l'exemplaire au nombre destiné à la vente.

VIII

Tout exemplaire tiré en sus du nombre déterminé sera payé deux fois le prix marqué sur l'exemplaire à l'auteur à titre d'indemnité.

IX

Chaque exemplaire devra porter indication du prix, soit au titre, soit sous l'indication de l'imprimeur.

X

L'éditeur n'aura pas le droit de changer ce prix par augmentation.

XI

La publication d'une œuvre littéraire quelconque dans un ouvrage collectif, dans un recueil périodique ou dans un journal, n'emporte la propriété de cette œuvre pour l'éditeur de l'ouvrage collectif, du recueil périodique ou du journal, que dans le cas où il aurait un contrat enregistré où l'abandon de cette œuvre lui serait faite par l'auteur.

Ce cas excepté, tous les membres de la Société des gens de lettres rentreront absolument dans tous leurs droits deux mois après la publication du dernier fragment de l'œuvre publiée, à moins de stipulations qui leur permettent de rentrer plus promptement dans leurs droits.

XII

Tout contrat par lequel un membre de la Société des gens de lettres s'engagerait à travailler pour plus de trois années consécutives au profit d'un éditeur, en stipulant un prix par volume ou par feuille et lui en abandonnant la toute propriété, sera nul.

Dans le cas de plainte du membre de la Société qui aurait fait un semblable contrat à l'insu de l'agent, le comité poursuivra l'annulation du contrat devant les tribunaux en s'armant de la législation sur la lésion.

Sont exceptés : 1° les contrats communiqués à l'agent et relatifs à des ouvrages collectifs comportant douze volumes à deux colonnes et au delà; 2° les contrats relatifs aux journaux.

XIII

Tout rédacteur de journal qui, pendant dix années consécutives, aura fait dans un journal plus de quarante articles par an, devra obtenir une pension alimentaire qui ne sera pas moindre de douze cents francs.

En cas de refus par les propriétaires, le comité prendra les mesures nécessaires pour les y contraindre.

XIV

Tout rédacteur de journal qui aurait donné lieu à trois jugements emportant blâme, ou à deux jugements emportant condamnation, perdrait l'appui de la Société relativement à l'obtention de sa pension alimentaire.

XV

Cette pension ne serait demandée que dans le cas où le rédacteur n'aurait pas à lui douze cents francs de rente.

TITRE II

DES PAYEMENTS, ENGAGEMENTS A TERME, FAILLITES ET REFUS DE LIVRER

XVI

Aucun éditeur n'a le droit de refuser la vente ou de l'entraver au détriment de l'auteur.

XVII

La vente d'un manuscrit à faire consentir par un homme de lettres à un éditeur ne constitue pas une opération commerciale, mais une opération aléatoire, et l'éditeur, par ce fait, est soumis à toutes les chances que présentent les facultés de l'auteur et le trouble de ces facultés.

Si l'éditeur a fait des avances de fonds à l'auteur et que l'auteur ne puisse faire l'œuvre promise, l'éditeur n'a droit qu'à la restitution des sommes avancées et à leur intérêt depuis le jour du payement effectif.

Dans le cas où il y aurait eu commencement d'exécution, d'impression, il y aurait lieu à indemnité.

Dans les deux cas, l'éditeur, si l'auteur ne le remboursait pas du

montant des condamnations aurait eu privilége sur les propriétés littéraires de l'auteur.

XVIII

Toute vente de propriété absolue devant, aux termes de l'article 1er, être communiquée à l'agence, le privilége accordé par un auteur ou obtenu sur un auteur en vertu de jugement résultera d'un acte consenti par lui, enregistré et déposé à l'agence, où il sera tenu un registre *ad hoc*. Chaque privilége s'exercera par ordre et entièrement, en sorte que chaque somme soit intégralement payée avant de passer à une autre.

Les sommes privilégiées ne pourront jamais porter intérêt.

XIX

Le payement d'un prix d'œuvre littéraire fait en billets n'oblige l'auteur à livrer son œuvre qu'après le payement intégral des billets reçus.

Un seul protêt suspend l'exécution du contrat.

Le défaut de payement annulera toujours le contrat.

XX

Dans le cas où un éditeur viendrait à faillir après la livraison d'une œuvre littéraire quelconque et que cette œuvre serait imprimée entièrement ou partiellement, et même confectionnée, l'auteur est privilégié pour son prix sur les exemplaires en quelque lieu qu'ils soient; il a le droit de les saisir soit chez l'imprimeur, soit chez le satineur, soit chez le brocheur ou même chez un tiers, si l'éditeur en mettait en dépôt une grande quantité d'exemplaires.

Ce privilége primerait celui des confectionneurs divers qui s en seraient attribué, mais dans le cas où l'auteur leur aura dénoncé le non-payement de son prix.

Les stipulations nécessaires à assurer l'exécution de ce privilége devront être insérées dans tous les traités et seront communiquées aux confectionneurs divers d'un livre.

XXI

Un éditeur ne pourra vendre un livre en bloc sans donner une garantie à l'auteur, au cas où il y aurait encore des billets à payer pour le prix, au moment de cette vente. Faute de garantie, l'acquéreur de l'édition serait garant envers l'auteur du restant du prix.

XXII

Tout auteur qui, sans prétexte plausible, ne livrerait pas à un éditeur un manuscrit prêt, ou retarderait les bons à tirer d'un ouvrage au delà de toute mesure, sera passible de dommages-intérêts.

XXIII

Tout éditeur qui publierait un livre sans le bon à tirer de l'auteur sera passible de dommages-intérêts.

XXIV

A moins de stipulations contraires, toutes les corrections et frais généralement quelconques auxquels donnent lieu la confection et la mise en vente d'une œuvre quelconque sont à la charge des éditeurs.

XXV

Sera exclu de la Société des gens de lettres tout membre qui aura vendu séparément le même ouvrage à deux éditeurs différents, quand même il l'aurait déguisé sous des titres dissemblables.

XXVI

Tout membre de la Société qui, par une contrefaçon plus ou moins bien déguisée, vendrait à un éditeur comme son œuvre un livre, une collection ou une œuvre quelconque d'un auteur mort, sera passible : 1° de la restitution du prix, au cas où l'éditeur aurait vendu la moitié de l'édition ; 2° de la restitution du prix et de dommages-intérêts, dans le cas où le livre ne se vendrait point.

L'éditeur n'aurait aucune action dans le cas où cette fraude littéraire aurait été commise de concert avec lui.

XXVII

Tout éditeur qui aurait publié, sans aucun traité écrit, l'œuvre d'un auteur, sera tenu de le considérer comme propriétaire, et, en l'absence de toute convention écrite, l'auteur aura le droit de publier son œuvre concurremment avec l'éditeur.

XXVIII

Tout éditeur sera tenu, à peine de dommages-intérêts, de remplir, au nom de l'auteur, les formalités nécessaires pour assurer la propriété littéraire, même quand cet éditeur serait propriétaire absolu du livre.

XXIX

Quand un éditeur aura acheté une œuvre faite, il ne pourra, sous aucun prétexte, se refuser à la publier dans les six mois qui suivront la date du contrat, à moins que l'ouvrage n'ait plus de quatre volumes.

S'il refuse de publier un ouvrage en alléguant un danger judiciaire, il perdra le prix payé et l'auteur rentrera dans son ouvrage.

S'il s'agissait d'un ouvrage promis et dont il n'a pu prendre connaissance qu'après le payement du prix, l'auteur serait tenu à la restitution du prix, et la perte qui résulterait d'un commencement d'exécution serait supportée par moitié.

XXX

Le droit de faire des gravures, vignettes et embellissements à une œuvre littéraire appartient à l'auteur, à moins de stipulations contraires.

Nul n'a le droit de faire le portrait de l'auteur sans son consentement.

XXXI

Le droit de publier une œuvre littéraire quelconque a deux phases :

1° Celle de la première édition, à laquelle s'appliquent les dispositions ci-dessus et qui excluent de droit la faculté de vendre l'exploitation de l'œuvre vendue à d'autres, sous d'autres formats, à moins de stipulations contraires; 2° celle des éditions postérieures, pendant laquelle l'auteur pourra vendre la même œuvre à plusieurs éditeurs, sous différents formats et même sous le même format, illustré ou compacte. Si, cinq ans après la première publication de son œuvre, un auteur en cède une nouvelle édition, il conservera le droit de l'exploiter sous les formats autres que celui de l'édition cédée, à moins de stipulations contraires; mais, pour en céder l'exploitation à un autre éditeur dans le format cédé, il sera nécessaire que la réserve de ce droit soit exprimée au contrat.

XXXII

L'éditeur qui acquiert le droit de fabriquer et vendre l'édition d'une œuvre littéraire n'a pas le droit d'en vendre séparément un fragment, à moins que ce droit ne lui ait été concédé.

XXXIII

Dans aucun cas, même dans le cas où l'éditeur est substitué à l'auteur d'une manière absolue, il n'a le droit de fractionner l'œuvre, de l'altérer, d'en supprimer des portions. L'œuvre doit rester ce que l'auteur l'a faite; celui-ci a le droit de la perfectionner.

Dans le cas où l'éditeur aurait falsifié, altéré, démembré une œuvre acquise d'une manière absolue, interverti l'ordre des matières, il serait passible de dommages-intérêts.

Dans le cas où, sous prétexte de perfectionner son œuvre, l'auteur l'altérerait à dessein, l'éditeur porterait ce différend à la juridiction du comité.

XXXIV

Tout membre de la Société des gens de lettres qui publiera son

premier ouvrage a le droit de se faire assister de l'agent central et de requérir au besoin les lumières du comité pour les stipulations d'intérêt seulement.

TITRE III

DE LA COLLABORATION

XXXV

Nul n'est tenu de rester dans l'indivision littéraire.

XXXVI

L'intérêt moral étant immuable et satisfait par la réunion des noms des auteurs d'un livre fait en commun, il leur sera loisible de séparer leurs intérêts pécuniaires.

XXXVII

La propriété de l'œuvre appartenant à deux ou plusieurs auteurs sera licitée entre eux par-devant le comité, en sorte que la propriété en restera au plus offrant; il sera dressé procès-verbal de l'adjudication, et l'adjudicataire en sera propriétaire au même titre qu'un éditeur qui l'aurait achetée absolument; le procès-verbal lui tiendra lieu de contrat.

Le procès-verbal sera signé par les collaborateurs, et par le secrétaire du comité, comme témoin. La minute restera aux archives.

XXXVIII

Au cas où, pendant l'exécution d'une œuvre entreprise en ce moment, les collaborateurs auraient des différends, le litige sera soumis au comité.

XXXIX

Dans le cas où, pendant l'exécution d'un ouvrage entrepris en ce moment, l'un des collaborateurs viendrait à décéder, ses héritiers

n'auraient d'autres droits que ceux qu'entendraient leur concéder les collaborateurs survivants.

XL

Il n'y a de priorité pour l'idée d'une œuvre quelconque que pour celui qui en a vendu le titre par un acte enregistré, par la déclaration de l'imprimeur à l'administration selon les règlements, ou par des preuves écrites accompagnées de preuves testimoniales.

Dans ces cas, quiconque s'emparerait de la pensée d'une œuvre serait passible de blâme et de dommages-intérêts, au cas où il aurait nui au vrai propriétaire.

XLI

La collaboration ne résulte que d'une convention expresse faite entre deux auteurs de coopérer, selon leurs forces ou dans des proportions données, à une œuvre déterminée.

Elle doit s'établir par lettres réciproques.

La collaboration prétendue sans preuves matérielles ou sans conventions écrites ne sera pas admise.

XLII

Quiconque aura vendu l'œuvre de son collaborateur à l'insu de celui-ci pourra être, sur la plainte du collaborateur lésé, exclu de la Société.

Il sera exclu absolument, s'il a touché le prix de l'œuvre.

S'il avait vendu l'œuvre absolument, le comité poursuivrait l'exécution du contrat par toutes les voies de droit, mais seulement afin de ne pas léser l'avenir du collaborateur dépossédé, et en tâchant, avant tout, de composer avec l'acquéreur.

XLIII

Lorsqu'une idée aura été fécondée par deux auteurs et qu'ils ne s'entendront pas sur l'exécution, ils pourront la traiter chacun de son côté, mais seulement après avoir fait une déclaration au comité; faute de quoi, le premier publicateur aurait le droit de traduire le second par-devant le comité.

TITRE IV

DES PLAGIATS NON PRÉVUS PAR LE CODE CIVIL

XLIV

Le fait de traduire le sujet d'un livre ou d'une œuvre littéraire quelconque en pièce de théâtre, et réciproquement celui de traduire le sujet d'une pièce de théâtre en livre, sans le consentement exprès et par écrit de l'auteur, constitue un plagiat.

XLV

Dans ce cas, l'auteur primitif a droit au tiers de tous les bénéfices que procure l'œuvre du plagiaire.

XLVI

Ce plagiat n'a lieu qu'entre les auteurs vivants; les héritiers d'un auteur ne sont pas admis à la plainte. Un auteur étranger n'est admis à exciper du plagiat que dans le cas où la législation de son pays donne le droit à un auteur français à se faire faire réparation dans ce pays.

XLVII

Quiconque sera frappé de trois jugements pour fait de plagiat sera exclu de la Société.

XLVIII

Tel travail littéraire pouvant enlever le plagiat, l'action d'un plaignant n'aura lieu devant le comité qu'après le rapport d'un commissaire disant qu'il y a lieu d'admettre la plainte.

Ce rapport n'engage pas l'opinion du comité, ni son jugement à intervenir.

XLIX

La bonne foi résultant d'une rencontre est admise sur preuves et témoignages.

L

Un titre de livre ou de pièce est une propriété, aussi bien qu'un pseudonyme.

Le plagiat du titre ou du pseudonyme donne lieu à des dommages-intérêts, mais à la charge par le plaignant de s'être conformé aux dispositions indiquées par l'article XL.

LI

Le fait d'un plagiat partiel qui ne dépasse pas la vingtième partie d'un ouvrage donne lieu au blâme.

LII

Les citations exagérées rentrent dans les dispositions du Code civil relatives aux contrefaçons.

LIII

Il n'y a pas plagiat lorsque ce qui cause l'action du plaignant est un fait public ancien ou contemporain.

LIV

Quand une action en plagiat devra être dirigée contre un homme de lettres ne faisant pas partie de la Société, il aura le droit de réclamer l'adjonction d'un nombre d'arbitres désignés par lui, égal à celui des membres du comité qui siégeront.

En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

TITRE V

DES TRADUCTIONS

LV

Tout auteur étranger aura sur la traduction de son œuvre, en France, les mêmes droits que la législation de son pays attribue-

rait à un auteur français, dans ce pays, sur la traduction de ses œuvres.

LVI

Toute traduction faite en France dans une langue étrangère de l'œuvre d'un membre de la Société sera poursuivie par le comité comme une contrefaçon.

TITRE VI

DES ATTAQUES ENTRE GENS DE LETTRES

LVII

Attribuer à un auteur des actes, des écrits, ou des paroles qui ne sont pas de lui, et auxquels il est étranger, constitue la diffamation littéraire.

Quiconque, dans le but de ridiculiser un auteur, lui attribuera des mots, des actes ou des faits faux, pourra être blâmé ou condamné à des dommages-intérêts envers cet auteur.

La récidive entraîne une condamnation à des dommages-intérêts.

En cas d'une troisième récidive, le membre de la Société sera exclu et poursuivi, aux frais de la Société, devant les tribunaux.

LVIII

Tout auteur de critique n'a droit que sur les œuvres; il ne doit, ni par insinuation, ni par allusion, entrer dans le domaine de la vie privée, ni s'occuper des intérêts matériels d'un homme de lettres.

Au cas où un auteur d'articles critiques, de feuilletons, ou un journaliste, porterait ainsi atteinte à l'honneur, à la considération d'un membre de la Société, il serait procédé contre lui comme en l'article précédent.

LIX

Il est interdit, à moins de consentement, de faire la biographie d'un auteur vivant.

Tout fait de ce genre sera, sur la plainte du membre attaqué, poursuivi devant les tribunaux, si l'auteur n'accepte pas la juridiction du comité, dans le cas où il ne serait pas membre de la Société.

LX

Quand le rédacteur d'un journal ou recueil périodique aura donné lieu à trois jugements pour fait de ce genre, il sera mis en interdit par le comité, qui sera tenu de le poursuivre devant les tribunaux pour tous les faits nouveaux.

LXI

Le nom d'un auteur est une propriété.

Prendre le nom d'un auteur et le supposer collaborateur d'un recueil périodique, ouvrage collectif ou journal, sans son consentement écrit, constitue un délit qui sera jugé par le comité, quand la supposition de la collaboration aura été faite par un membre de la Société, et que le comité devra faire poursuivre devant les tribunaux, s'il est commis par un éditeur ou tout autre spéculateur.

LXII

Attribuer à un auteur un article, une œuvre imprimée quelconque d'où il peut résulter un dommage ou une déconsidération quelconque est un fait pour lequel un homme de lettres devra être exclu de la Société.

LXIII

La bonne foi ne sera jamais admise quand il s'agira de la publication d'un fait faux portant atteinte à la considération, à l'honneur ou à la moralité d'un homme de lettres.

(Suivraient les sept articles du règlement du 17 mars, sous le titre VII. MOYENS.)

NOTES

REMISES

A MM. LES DÉPUTÉS COMPOSANT LA COMMISSION

DE LA LOI

SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

Messieurs,

En me présentant devant vous, je me présentais avec la commission nommée par le comité de la Société des gens de lettres, j'étais investi d'un mandat et je ne parlais pas en mon propre nom. Sans qu'on puisse me taxer d'outrecuidance, car il y en aurait à vouloir éclairer une assemblée, je crois qu'il est nécessaire qu'une protestation soit faite et subsiste en faveur du droit de propriété absolue. D'ailleurs, n'y a-t-il pas des précédents, et les intérêts attaqués ne se sont-ils pas souvent expliqués devant la Chambre ? Enfin, ceux qui ont étudié certaines questions à fond ne peuvent-ils donner les raisons d'une opinion plus large que celle professée par les organes du gouvernement ? Je vais plus loin : dans la situation des classes lettrées, vous exposer la question et formuler nettement nos demandes est un devoir. Si nous succombions, les écrivains à venir ne doivent pas reprocher à ceux qui possédaient et la faculté d'écrire et la bienveillance publique d'avoir succombé dans le silence. Peut-être aussi devez-vous savoir tout ce que notre défaite sur un principe si grave, et dans une cause si sacrée, coûtera au droit public et à la raison humaine.

Je sais que des hommes illustres du temps présent pensent qu'il est peu convenable de défendre ce qui ne doit pas être attaqué. Selon eux, la pensée est au-dessus des mœurs, des lois, des législateurs et des empires ; elle est chargée de les juger, et elle les juge. Les bons écrivains, les grands poëtes, qui sont la raison vivante de l'humanité, doivent se laisser frapper sans se plaindre. Mais ce qui était très-beau entre les sénateurs romains et les Gaulois, n'est pas applicable à la crise actuelle. Nous ne comptons pas d'ennemis parmi les députés, et je crois aux dispositions bienveillantes du ministre qui présente la loi et de la commission qui l'examine. Je pense que le ministre, la commission et peut-être la Chambre ne demandent pas mieux que d'être entraînés vers le droit et l'équité.

Je demande donc l'assimilation absolue de la propriété littéraire à la propriété telle qu'elle est définie par le Code civil.

J'espère vous prouver que cette assimilation, conforme à la législation antérieure, au droit public, à l'équité, donne les résultats les plus favorables et pour l'industrie et pour le public. Dans cette hypothèse, qui va devenir une vérité, quand même cette assimilation serait une dérogation au droit commun, l'intérêt commercial et l'intérêt public bien entendus exigeraient cette mesure, qui, je le répète, ne sera qu'un retour à l'ancienne loi et au droit éternel des nations : la justice.

N'oubliez pas, messieurs, qu'en ce moment la propriété telle que le Code civil l'a constituée, en continuant le droit romain, féodal et coutumier, que ses rédacteurs ont voulu mettre en harmonie avec une nouvelle civilisation, est l'objet des plus violentes attaques de la part de publicistes qui appartiennent à plusieurs doctrines religieuses ou néo-sociales. En ce moment donc, soumettre la propriété littéraire à une concession temporaire, ce serait donner un premier avantage aux adversaires de la propriété, qui s'en armeraient, n'en doutez pas !

Établissons un premier fait.

La seule atteinte que la propriété littéraire ait reçue est sa confiscation par les lois de 1791 et de 1793, contre lesquelles il a été impossible de réclamer. Tout le monde sait comment alors on fermait la bouche aux réclamants.

Avant 1789, la propriété littéraire était héréditaire dans les

familles comme toute autre propriété, aux termes de l'arrêt du Conseil de 1777, enrégistré au parlement de Paris, l'avocat général Séguier portant la parole.

Quoique l'édit de Louis XVI soit rapporté dans l'ouvrage de M. Renouard, je crois épargner des recherches aux membres de la Chambre en rapportant ici l'arrêt et l'un des fragments du réquisitoire.

« Le roi, s'étant fait rendre compte, etc.,

» A reconnu que LE PRIVILÉGE en librairie est une grâce *fondée en justice,* et qui a pour objet, si elle est accordée à l'auteur, de récompenser son travail; si elle est obtenue par un libraire, de lui assurer le remboursement de ses avances et l'indemnité de ses frais;

» Que l'auteur a sans doute un *droit assuré* à une grâce plus étendue;

» Que la perfection de l'ouvrage exige qu'on en laisse jouir le libraire pendant la vie de l'auteur; mais accorder un plus long terme, ce serait accorder le monopole, ce serait enfin laisser subsister la source des abus et des contrefaçons.

» ARTICLE PREMIER. — Aucun libraire et imprimeur ne pourront imprimer et faire imprimer aucuns livres nouveaux sans en avoir obtenu préalablement LE PRIVILÉGE.

» ART. 3. — Les priviléges seront de dix années.

» ART. 4. — Ceux qui auront obtenu des priviléges en jouiront non-seulement pendant tout le temps qui y sera porté, *mais encore pendant la vie des auteurs,* en cas que ceux-ci survivent à l'expiration du privilége.

» ART. 5. — Tout auteur qui obtiendra *en son nom* le privilége de son ouvrage, aura le droit de le vendre chez lui, et jouira de son privilége, pour lui *et ses hoirs,* A PERPÉTUITÉ, pourvu qu'il ne le rétrocède à aucun libraire.

» ART. 6. — Tout libraire et imprimeur pourront obtenir, après l'expiration du privilége d'un ouvrage et la mort de son auteur, une permission d'en faire une édition, sans que la même permission, accordée à un ou plusieurs, puisse empêcher aucunement d'en obtenir une semblable. »

« Jusqu'au XVIIe siècle, dit l'avocat général Séguier, nous ne trouvons aucune ordonnance, aucun arrêt, aucune loi dans laquelle *la propriété des auteurs* ait été reconnue ou contestée; il paraît qu'elle n'avait pas été mise en problème. Dans le XVIIe siècle, on commença à sentir le droit de propriété, *et on le reconnut dès que les auteurs le réclamèrent,* car cette propriété est incontestable : elle n'est pas même contestée. Disons mieux, elle est reconnue, elle est consacrée aujourd'hui, et l'auteur a droit de jouir de ses ouvrages, lui et toute sa descendance, ses héritiers et ayants cause. »

Ainsi, en 1777, l'arrêt du Conseil, enregistré au Parlement, assurait aux auteurs la jouissance de leurs ouvrages, pour eux et leur descendance à perpétuité.

L'ordonnance de 1571, en obligeant le libraire à justifier de son droit de propriété d'un ouvrage quand il en réclamait le privilége, empêchait qu'on ne pût imprimer quoi que ce soit sans le consentement des auteurs.

Enfin, le règlement de 1723 prononçait des peines corporelles contre les contrefacteurs.

Assurément, ces trois dispositions élevaient, à cette époque, la propriété littéraire à toutes les conditions de la propriété territoriale et mobilière.

Je mentionne ces trois lois, l'une de 1571, l'autre de 1723 et la dernière de 1777, car elles servent à expliquer la crise actuelle.

Vous voyez déjà, messieurs, pourquoi la Constituante détruisit au lieu de fonder. Égarée par ces mots *privilége* et *grâce,* émanant du souverain, elle supprima ces trois arcs-boutants de la propriété littéraire, et, tout en voulant en faire une propriété *sui generis,* elle la confisqua. Pourquoi?

Messieurs, au moment où s'élaborait cette loi, l'Assemblée constituante était passée de la nationalité à l'humanité. Elle ne voyait plus les Français, elle embrassait les peuples, elle flattait le monde. Le droit fut alors immolé à des peuples qui ne sauront jamais le français et qui ne liront jamais nos auteurs. On avait déclaré *la presse libre et tous les privilèges abolis,* on voulut être conséquent. J'ose dire que la plupart des membres de l'Assemblée,

poussés par l'énergie aveugle avec laquelle on poursuivait *le privilège,* savaient à peine le mal qu'ils faisaient et à la librairie et au droit commun. Aussi qu'arriva-t-il? L'Assemblée rendit un décret où il fallut, pour être conséquent, publier ces étranges théorèmes de science morale :

« Tout auteur, en publiant un ouvrage, le livre entièrement au public; le public l'accepte ou le rejette à son gré; là doivent finir tous leurs rapports, puisque c'est une donation répudiée ou acceptée irrévocablement. »

Puis, reculant devant ce droit sauvage, la même Assemblée décrète que, « s'il était convenable de conserver à un auteur le droit de disposer de son ouvrage pendant sa vie, c'était une exception, et qu'il ne *fallait jamais méconnaître qu'un ouvrage publié est de sa nature propriété publique* ».

Messieurs, rapporter de pareils considérants, n'est-ce pas en faire justice? Choisissons dans les non-sens qui découlent de la propriété des œuvres de l'esprit humain ainsi entendue.

1° Qu'advient-il des donations refusées? Quoi! les auteurs incompris auraient alors l'entière propriété de leurs œuvres? Il vaudrait mieux, pour ses héritiers, faire un ouvrage répudié qu'un ouvrage accepté.

2° Tout ce qu'un *auteur* livre au public devient propriété publique.

Comme les œuvres de l'esprit créateur affectent toutes les formes, un bas-relief rentre dans la création artiste : il y a contrat entre le propriétaire qui livre à la vue publique des façades comme celles de la Maison dorée du boulevard des Italiens. Sous l'empire de ce droit, un propriétaire ne pourrait plus démolir pour refaire une maison plus productive que la sienne, s'il y avait lieu.

3° Il a fallu renverser la base de toutes les lois. En effet, une donation est soumise à toutes les conditions qu'y met la volonté du donateur. Elle n'a pour mesure que son libre arbitre. Tout acte de ce genre est synallagmatique, il implique deux contractants : le public et l'auteur. Comment constater l'acceptation d'une géné-

ration? Puis quelles sont les conditions du contrat? Comment l'auteur les pose-t-il? Quel est le livre qui, depuis le premier jusqu'au dernier, n'ait porté son prix? Je reviendrai sur cette question : en ce moment, je ne suis qu'historien. Comme ce décret, en comprenant toutes les œuvres, s'appliquait surtout aux œuvres dramatiques, remarquez que la Constituante aurait dû, pour être conséquente, ordonner que le public serait admis sans payer dans les théâtres.

Les auteurs du décret ont donc, comme vous le voyez, reculé devant l'application absolue de leur principe : ils y ont dérogé *pour l'auteur,* pendant sa vie, mais en lui faisant bien comprendre que, contrairement à l'arrêt du roi, ils *fondaient cette grâce en injustice,* en dérogeant à leur droit sauvage.

En abandonnant aux auteurs le lucre bien légitime de leurs œuvres, ce décret désintéressait la génération productrice. Aussi, en ce moment, pour qui nous battons-nous? pour le droit commun, pour l'équité, pour la question sociale de la propriété.

Vous voyez, je l'espère, comment à la justice qui nous régissait avant 1789, est venue se substituer la profonde et absurde injustice qui a dépouillé nos familles. Vous voyez toute une assemblée, qui faisait de grandes choses, saisie de vertige par le mot *privilège* et par le mot *liberté de la presse.*

Entendre le mot *liberté de la presse* ainsi, n'est-ce pas comme si l'on interprétait le mot *liberté du commerce* par le pillage des boutiques?

La Convention, tout en voulant rectifier l'œuvre de la Constituante, car elle entendit faire, selon son expression, *la déclaration des droits du génie,* a consolidé la spoliation.

Voici les propres paroles de Lakanal, qui fut le rapporteur de la loi de 1793, et dont le rapport dura dix minutes :

« De toutes les propriétés, la moins susceptible de contestations, celle dont l'accroissement ne peut blesser l'ÉGALITÉ, ni donner ombrage à la LIBERTÉ, c'est celle des productions du *génie,* et, si quelque chose doit étonner, c'est qu'il ait fallu une loi positive pour reconnaître cette propriété. L'impression peut d'autant moins faire des productions d'un écrivain une propriété publique, que

l'exercice utile de la propriété de l'auteur ne pouvant se faire que par ce moyen, il s'ensuivrait qu'il ne pourrait en user sans la perdre à l'instant même. »

Comment ces paroles de Lakanal ont-elles eu pour résultat une spoliation? Ceci tient à l'histoire des assemblées délibérantes, et nous vous laissons, messieurs, y réfléchir.

Nous en sommes là.

Maintenant, comment fut-il besoin d'un arrêt du Conseil pour reconnaître la propriété littéraire, et comment ce décret de l'ancienne monarchie n'a-t-il été rendu qu'en 1777?

Ces deux demandes tiennent au cœur de la question que vous avez à décider. Aussi, peut-être n'est-il pas inutile de vous donner des explications à ce sujet. Ce sera, d'ailleurs, vous présenter l'histoire succincte de la littérature, vue du côté matériel et positif.

La propriété littéraire est venue la dernière, et voilà son malheur. Ni le droit romain ni le droit féodal n'en ont pu parler, et vous savez que le droit romain, le droit féodal et les coutumes, qui résolvaient toutes les questions avant la Révolution, ont déteint jusque sur les Codes français. Or, ni les coutumes, ni le droit féodal, ni le droit romain ne se sont occupés des productions de l'esprit. La raison en est bien simple. La propriété littéraire n'a pu naître que par le concours de trois inventions : celle du papier, celle de l'imprimerie et celle du journal, qui a créé la publicité. L'imprimerie ne fut en usage et ne prospéra que vers le milieu d xvie siècle : l'édit de 1571 en fait foi. Jusque-là, les production de l'esprit étaient soumises au travail des *écrivains*. Le travail surpassait alors tellement, par chaque copie, les facultés pécuniaires individuelles, que l'auteur ne pouvait être récompensé que par la gloire, qui, dans ces temps, l'éclaira souvent à son lit de mort. Dans ces circonstances, les rois, les souverains, les princes, les grands feudataires ont traité les poëtes et les grands écrivains comme leurs égaux; ils les logeaient dans leurs palais et subvenaient à leurs besoins. Il y a d'illustres exemples de cette protection. Elle ne fut pas toujours entière et complète, elle ne fut pas toujours intelligente; mais nous devons aussi faire la part des génies fiers, inconnus, peu commodes, et celle des infirmités de

l'esprit, des caprices et des répugnances. Ces deux causes expliquent, de part et d'autre, les malentendus qui font gémir l'histoire. Charles II eût été bien grand en subvenant aux besoins de Milton; mais on conçoit très-bien qu'il a pu ne pas protéger le chantre sublime de la révolte, et que le poëme républicain du *Paradis perdu* n'ait pas trouvé d'éditeur sous une restauration. Un prince eût été presque héroïque en offrant un domaine à qui n'écrivait pas dans le sens de sa domination. Aujourd'hui, la société poursuit sévèrement ces oppositions de la pensée que les rois ont souvent souffertes. Charles-Quint envoya de belles chaînes d'or à l'Arétin, et Luther eut pour otages des princes allemands.

La coutume de prendre soin des poëtes, des savants, des écrivains et des artistes, était à peu près universelle au XVIe siècle. Philippe II, ce roi si absolu, a rendu des édits pour exempter des artistes de toutes charges civiques, de tout impôt, et, dit-il, *même des obligations contre lesquelles nous n'admettrions point d'exemption*. On sait que Léon X voulait faire Raphaël cardinal.

Le cardinal de Richelieu et Louis XIV ont, en France, assez dignement continué cette charge du pouvoir suprême. Napoléon a dit qu'il eût nommé Corneille prince et sénateur. Vous savez que lui, le premier, a donné l'exemple de mettre au plus haut rang dans l'État les savants, les gens de lettres et les artistes. Si Ducis ne fut pas sénateur, il obtint l'admiration de Napoléon pour sa noble fidélité à ses anciens maîtres, qui lui fit refuser cet honneur. Vien, Laplace, Berthollet, Chaptal, Monge, Fontane entrèrent au Sénat. Vous savez pourquoi M. de Chateaubriand ne devint pas sénateur. On doit tenir compte à Napoléon de sa lutte avec l'Europe : elle l'a nécessairement empêché de protéger la littérature, et nous n'oublierons pas que, malgré ses répulsions, il a fondé les prix décennaux par un décret que la Chambre des députés devrait bien faire remettre en vigueur.

Louis XIV eut à un si haut degré le sentiment de la souveraineté littéraire, que, sachant la raison pour laquelle les cardinaux, qui ne s'asseyaient que sur des fauteuils, s'abstenaient d'aller à l'Académie, où il n'y avait que des chaises, il y envoya les quarante célèbres fauteuils.

Vous le voyez, messieurs, tout grand prince, dans les époques

antérieures aussi bien que de nos jours, a regardé comme une des obligations de la couronne de protéger et les écrivains et les lettres. Je suis fâché d'avoir à dire que cette protection active, sérieuse, matérielle[1], manque aux classes lettrées, et qu'elles souffrent beaucoup de leur alliance nécessaire avec la presse périodique[2].

Or, dans ces belles époques où la faveur des princes a fait éclore tant de chefs-d'œuvre, il ne pouvait donc être question de la propriété littéraire. Voici pourquoi. Du XVe au XVIIe siècle, les auteurs, prosateurs ou poëtes, étaient d'abord des hommes appartenant à la classe ou riche ou rentée de la société, des nobles, des prêtres ou de riches bourgeois : la seule condition des études à faire exigeait une fortune première. Puis ils étaient sous l'empire d'une préoccupation assez facile à concevoir, celle de la propaga-

1. Napoléon apprit que Chénier, ennemi de sa dynastie et l'antagoniste de l'Empire, sur ses vieux jours était dans la gêne ; il lui fit parvenir une somme importante par une main tierce, et l'auteur tragique mourut sans savoir de qui lui venait ce secours inespéré. De pareils traits expliquent Napoléon. Rapprochez cette noble action de sa délicatesse avec Bernardin de Saint-Pierre, avec madame Helvétius, avec Ducis, avec le garde national qui accompagna Monsieur au delà de Lyon en 1815, et vous comprenez aussitôt la sympathie du peuple français pour cet homme qui savait s'occuper de tout et tout voir.

2. Il est impossible de ne pas faire remarquer à la Chambre des députés la mesquinerie du traitement des membres de l'Institut. Un membre de l'Institut, inactif ou malade, recevrait de l'État *quatre-vingt-trois francs* par mois, beaucoup moins que ne reçoivent les garçons de bureau des Chambres. L'Institut est notre plus grand corps savant et littéraire. Créé pour offrir la réunion des hommes remarquables du pays dans quatre sublimes spécialités, il n'a d'analogue que la Cour de cassation dans la magistrature, les maréchaux dans l'armée, le conseil d'État dans l'administration. Comparez les traitements de ces trois ordres de fonctionnaires avec ceux qui représentent les arts, les sciences et les lettres ! La France serait-elle ruinée en élevant à six mille francs le traitement des membres de l'Institut, où se rencontrent tant de gens désintéressés, dont tous les membres n'ont pas de sinécures ? L'Institut fut établi dans une époque où le *traitement* n'existait pas, où les places publiques étaient quasi gratuites. Certes, depuis l'élévation de tous les justes salaires, il y a eu chez ces hommes, dont beaucoup furent des gens de génie et de grands citoyens, un silence admirable, ils ne réclameront jamais. Comment ne s'est-il pas trouvé, parmi les membres de la Chambre, un homme désintéressé dans la question qui ait, par forme d'amendement, élevé la chétive solde des membres de l'Institut à un chiffre en harmonie avec la vie de Paris, dont la cherté s'accroît de jour en jour ? J'aimerais mieux voir supprimer l'allocation aux lettres, dont pas un liard ne se donne aux vrais lettrés, et la voir répartie sur les traitements de l'Institut.

tion de leurs ouvrages. Les mœurs ne s'abolissent pas tout d'un coup. Longtemps après l'invention de l'imprimerie, on se souvenait d'avoir lu les *copies* des plus beaux ouvrages, enchaînées à des pupitres, dans les bibliothèques où chacun les allait lire. On se rappelait les lectures publiques dans le genre de celle de l'Épître et de l'Évangile pendant la messe, qui n'a pas d'autre origine que la rareté des livres sacrés. Ainsi, le salaire fut négligé par ces trois causes : la fortune du poëte ou la faveur du souverain, la gloire à laquelle donnait lieu *la propagation*. Les auteurs étaient alors d'un tel désintéressement, qu'au XVI[e] siècle, Béroalde de Verville, ayant compromis la fortune de son libraire par la publication d'un ouvrage de philosophie hermétique, l'indemnisa en lui DONNANT *le Moyen de parvenir*, l'une des œuvres qui s'approchent le plus de la grande œuvre de Rabelais et qui enrichit l'imprimerie.

Enfin, messieurs, l'achat des livres exigeait des sommes assez fortes. L'amour de la littérature et le culte des lettres n'existaient donc que dans les hautes classes. La mise en vente d'un ouvrage exigeait des avances énormes, le débit en était très-lent, ce dont font foi les avis préliminaires des réimpressions opérées sous le règne de Louis XIV. Répétons qu'alors la protection du roi ne manquait à aucun des grands auteurs de ce siècle. Bossuet était dans une position éminente, ainsi que Fénelon. Pascal est mort à la fleur de son âge, et, d'ailleurs, il appartenait à une terrible opposition. Molière était riche. L'insouciance de la Fontaine est connue. Racine a reçu de Louis XIV, en quatre ans, plus de deux cent quarante mille livres (du temps). Boileau a joui d'une grande aisance. Perrault était membre d'une académie. Les auteurs médiocres étaient, eux-mêmes, puissamment protégés. On se faisait un honneur de recevoir Chapelain, Voiture, etc.

Il n'y eut donc pas lieu de penser à la propriété littéraire, parce que la propriété littéraire ne pouvait pas alors donner de bénéfices. La publicité venait de naître (*le Mercure*, notre premier journal, date du ministère de Richelieu, et le *Journal des Savants* du conseiller Sallo ne parut que sous Louis XIV). Il était difficile de prévoir qu'elle arriverait au développement que nous lui avons vu prendre depuis un demi-siècle.

Vous n'ignorez pas que, dans le XVIIIe siècle, Buffon fut honoré d'une grande protection et n'était pas déjà dépourvu. Voltaire eut, dès son apparition, sa fortune faite par le régent. Montesquieu possédait une grande fortune. Marmontel et La Harpe, gens d'un mérite secondaire, eurent le privilége du *Mercure*. Jean-Jacques Rousseau fit de son désintéressement en matière de littérature un des plus grands véhicules de sa gloire. Diderot, qui était à lui seul toute une opposition, fut protégé par Catherine II. D'Alembert jouissait d'une certaine aisance et avait plusieurs pensions. Duclos avait pour vingt mille livres de traitements.

Mais ce fut alors que le LIVRE devint matière à bénéfices. Les libraires payèrent une somme exorbitante l'*Histoire philosophique des deux Indes*. Le goût de la lecture se propagea. La masse des lecteurs doubla presque. Les romans, cette continuation de la littérature romane des trouvères et des conteurs qui firent les délices des XIIe, XIIIe, XIVe siècles, furent répandus dans la classe moyenne, par les formats in-douze et in-dix-huit, qui détrônèrent l'in-folio et qui, en détaillant le livre, le mirent à la portée de toutes les fortunes. Dès lors, la librairie devint un grand commerce. Aussi fut-ce alors qu'intervint l'édit de 1777.

Remarquez, messieurs, que l'opposition, le pamphlet, tout ce que le souverain ne privilégiait pas, était obligé de s'imprimer dans un pays libre. La liberté de la pensée, contre laquelle aucun pouvoir ne prévaudra, engendra la Hollande. C'est en Hollande que florissaient l'imprimerie et la librairie. Là parurent le *Dictionnaire de Bayle,* les *Œuvres de Rousseau,* la moitié des œuvres de Mirabeau, les Mémoires secrets, les œuvres mystiques, jansénistes, les gazettes libres. La Hollande compliqua donc pendant longtemps la question. La littérature française la plus productive s'éditait à l'étranger. Les ducats de Hollande soldaient nos écrivains. La nécessité politique mit alors un temps d'arrêt à la question. L'exercice de la pensée, entravé par les restrictions du pouvoir qui censurait les livres, impliquait en quelque sorte une division de la question de la propriété littéraire.

Mais enfin, en 1777, Malesherbes mit un terme, d'accord avec Louis XVI, à toutes les difficultés, par l'arrêt que le Parlement enregistra en faisant consacrer les vrais principes du droit dans le

réquisitoire de son avocat général le plus illustre, et dont le principal passage vient d'être mis sous vos yeux.

Ce ne fut ni en présence de l'échafaud, ni sous Napoléon, dont les intentions furent d'ailleurs favorables à la propriété littéraire en tant que propriété, que l'on pouvait protester contre la spoliation de la loi de 1793. D'autres intérêts plus puissants étaient en jeu. D'ailleurs, les auteurs vendaient alors presque toujours leurs manuscrits aux libraires. L'usage des libraires de Hollande devint celui des libraires de Paris. Publier un livre paraissait et paraîtra souvent une opération aléatoire[1]. Là se trouve l'une des plus grandes raisons de rendre la propriété perpétuelle dans les familles. La propriété littéraire ne devient fructueuse que dans un temps déterminé. Tout livre, dans sa première édition, est à l'état de semailles. Le soleil du succès ne fait pas toujours mûrir la moisson du vivant de l'auteur, malgré la vigueur des moyens créés par la publicité moderne.

La question revint dans toute sa force sous la Restauration. Des écrits remarquables furent publiés, à partir de 1824. L'ouvrage de

1. Les faits récents sont toujours les meilleurs à citer. On a fait de la profession de libraire une profession libre, et peut-être est-ce une de celles pour lesquelles on devrait demander des garanties morales et d'instruction publique, comme on en demande aux instituteurs. La Restauration a tenté de revenir en cette matière aux vrais principes. Certes, un libraire devrait être licencié ès lettres. Pour un libraire instruit comme le sont les Paulin, les Renouard, les Fournier, les Lenormand, les Audin, les Firmin Didot, les Ballanche (il a le premier *osé* éditer le *Génie du Christianisme* et laissé Fourier collaborer dans son journal), les Arthus Bertrand, nous comptons vingt de ces libraires si plaisamment nommés *marchands de salade*. Il y a eu à Paris un imprimeur-libraire d'ouvrages savants qui ne savait ni lire ni écrire, et qui jugeait les manuscrits sur la disposition du titre. Aussi la difficulté des débuts remplace-t-elle aujourd'hui les difficultés que présentait, au moyen âge, la difficulté de la propagation. M. de Chateaubriand ne trouvant d'éditeur qu'à Lyon, et compris par Ballanche, est un fait qui s'est reproduit hier, qui se reproduira demain. M. Thiers, forcé de *donner* en toute propriété, pour une somme minime, son *Histoire de la Révolution,* dut consentir à la laisser paraître sous le nom de Félix Bodin. Qui est Félix Bodin? demanderont beaucoup de lecteurs. Eh bien, M. Félix Bodin était alors un écrivain si considérable, qu'au moment où le nom de M. Thiers fut substitué dans les derniers volumes à celui de son protecteur, les journaux anglais trouvèrent des différences sensibles. En ce moment, il y a certainement des Chateaubriand et des Thiers à la recherche d'un libraire, et l'exemple de M. Thiers, qui certes a immolé son désir de faire paraître son livre à un *contrat léonin,* est plus fréquent que le désintéressement de M. Ballanche.

M. Renouard fut précédé par une brochure intitulée *Du droit de propriété dans ses rapports avec la littérature et les arts*, par M. Desprez, et ce titre posait déjà très-bien la question. Mais la Restauration tendait à une répression de la pensée. Elle n'attaqua point LE LIVRE, parce qu'elle soutenait un combat violent avec LE JOURNAL. Elle laissa les choses dans le *statu quo* créé par Napoléon, en supprimant toutefois la censure sur les livres.

Aujourd'hui, le commerce de la librairie est un des plus grands, un des plus étendus de la France. Il est devenu la conséquence des succès de nos armes pendant vingt ans et de la limpidité de la langue française autant que de sa perfection. A égalité de talent, l'auteur français l'emportera toujours sur un auteur étranger, parce que la prose française interdit d'écrire des non-sens. Partout ailleurs, un certain arrangement de mots, l'éclat des images, l'harmonie font illusion et arrivent à la poésie plastique; mais, en France, ces brillants subterfuges sont prohibés par le positif de la langue, qui est un vernis étendu sur la pensée. Un grand écrivain est toujours un grand homme en France, ce qui n'a pas toujours lieu dans les autres pays. Et c'est là ce qui rend le poëte français à la fois et si rare et si grand. Nos grands poëtes deviennent nécessairement les hommes du monde entier. Si, par des traités diplomatiques, on peut, comme il faut espérer que cela se fera, supprimer cette honteuse plaie appelée la contrefaçon, il est à peu près certain que la librairie française sera le commerce le plus florissant de notre pays. Il suffit de prendre la plume et de compter les milliers de volumes vendus à notre détriment par la Belgique depuis dix ans, pour se convaincre que la vente du papier français noirci (la France est le pays où le papier se fabrique au plus bas prix) aurait, à elle seule, produit l'*avoir* de notre balance commerciale.

Dès lors, il ne me semble plus possible à la législation de laisser subsister l'exhérédation consacrée par la loi de 1793 et modifiée par le décret de Napoléon. La question se représente aujourd'hui, malheureusement toute neuve, et comme si déjà l'arrêt de 1777 n'avait pas une fois tout terminé.

Voyons les objections.

Prétendre, comme l'ont fait des publicistes à la suite de la Con-

stituante, qui n'a rien constitué, car la véritable Assemblée de la Révolution est la Convention, que la pensée des Lamennais, des Hugo, des George Sand, des Staël, des Lamartine, des Gœthe, des Schiller, des Byron, des Walter Scott est publique parce qu'elle est d'origine divine, et exciper de cette origine pour exhéréder leurs enfants, n'est-ce pas oublier que la terre, le champ, que la maison est aussi d'origine divine? Tout vient de Dieu, et personne ne pense à partir de là pour exhédérer les enfants des propriétaires. Si toute pensée vient de Dieu, l'homme se la fait propre en la teignant de ses couleurs dans le milieu par où elle passe : il se l'approprie par la forme qu'il lui impose. Assurément, il est impossible à quelque génie que ce soit de se prétendre inventeur d'une pensée. Sous ce point de vue, la pensée est publique. Une femme de la halle, a dit de Marsais, fait, le matin, plus de tropes qu'un académicien dans son mois. Tout le monde peut avoir la pensée de Vico, de Rousseau, de Buffon, de Royer-Collard, de Chateaubriand, de Victor Hugo, de Lamartine : oui, toutes les pensées préexistent! *La Divine Comédie* est dans les *Pouranas* des Indes. Racine est dans les anciens, et les comédies de Molière sont éparses dans les théâtres antérieurs. *Roméo et Juliette* est tout aussi beau dans la nouvelle du Bandello que dans le drame de Shakspeare. Il n'est pas un conte de Voltaire dont les racines ne se retrouvent, les critiques le lui ont cruellement prouvé. L'idée mère du *Don Quichotte* est dans Rabelais, où Beaumarchais a pris Figaro. Mais toutes ces œuvres n'en sont pas moins distinctes. *Clarisse* et *la Nouvelle Héloïse* sont à peu près le même sujet et constituent deux chefs-d'œuvre éternels. Ainsi de *Hamlet* et de la tragédie grecque. Les *Opera metallurgica* de Swedenborg contiennent tout le système de Buffon, avant Buffon. Qui fait cela? l'exécution, la manière, le faire! Entre concevoir et produire, il est un abîme, et le génie seul a des ailes pour y descendre et en sortir, tenant à la main des fleurs immortelles. Il suffit d'un élément nouveau, d'un sentiment introduit dans une situation identique pour en faire deux œuvres dissemblables. L'imagination est comme le soleil, qui compose le paysage de Rio-de-Janeiro et celui de Naples, celui de Constantinople et celui du lac de Genève, avec les mêmes principes constituants : le vert de la végétation, l'air, les eaux et la terre.

Quant à cette tradition entière et complète, absolue et sans retour, que l'Assemblée constituante et beaucoup de gens avec elle prétendent faite par la publication d'*une œuvre en tout genre,* nous serions bien heureux si cette tradition pouvait s'effectuer entre nous et le public, nous ne demanderions rien de plus. Nos libraires ont aujourd'hui, pour les plus favorisés par la mode ou par la gloire, mille peines à opérer la tradition de deux mille exemplaires. Mais, sur ce point, messieurs, examinez le contrat. On donne le livre moyennant un prix qui renferme et le coût de la fabrication, et le bénéfice du marchand et le prix que l'auteur s'attribue par exemplaire. Ce contrat, perpétuel quant à la fabrication, la loi le déclarerait nul seulement pour le glorieux producteur!

Le législateur dirait : « Nous ne pouvons jamais empêcher qu'on ne fasse payer le papier, l'impression, le tirage, la brochure, la couverture d'un livre qui n'existerait pas sans ces frais-là. Nous ne pouvons pas empêcher le vendeur, le fabricateur de réaliser un bénéfice; mais, à dater de telle époque, dix ans, vingt ans, trente ans, cinquante ans, celui de qui tout a procédé, qui est la cause première du livre et qui s'est reproduit dans ses hoirs, celui-là n'aura plus rien. »

C'est l'athéisme en matière de propriété. Mais, messieurs, sur ce point, considérez combien le législateur prendrait sur lui en restreignant la propriété. Vous avez à décider si la propriété littéraire est ou n'est pas propriété. Si elle est une propriété, tout est dit : la restreindre est une atteinte au principe fondamental de toutes les sociétés. Mais, si ce n'est pas une propriété, pourquoi la faire propriété temporaire? Examinons les résultats de cette transaction.

Vous fixeriez une époque!

En accordant cinquante ans, celle que vous demande, en désespoir d'une cause dont je ne désespère pas, la Société des gens de lettres, vous voulez sans doute que le fils de Corneille, de Milton, de Courier, de Béranger, de Chateaubriand jouisse des produits de l'œuvre de son père. Eh bien, il arrivera que des Ballanche, des Vico, des Boulanger mourront à quarante ans, laissant un fils et une œuvre philosophique ou littéraire profonde, une de ces œuvres

dont le succès est lent, parce que, pour certaines œuvres humaines, la gloire, qui entraîne et l'exploitation et le bénéfice, ne sort que d'un scrutin secret où votent lentement les esprits supérieurs. Au moment où le bénéfice si péniblement attendu commencerait, le fils le verrait se réaliser entre les mains des libraires?...

En accordant cinquante ans, vous entendez faire jouir les fils des travaux du père, il ne saurait y avoir d'autre raison, n'est-ce pas? Eh bien, vous décidez alors que les enfants d'un homme de génie ne vivront que cinquante ans. Et vous entendez que les belles œuvres seront comprises immédiatement : vous oubliez que Vico, cette chrysalide centenaire, éclôt en ce moment! qu'*Athalie* n'a été comprise (en France) qu'un demi-siècle après la mort de Racine! que Rabelais, l'un de nos plus grands génies, n'est pas encore entendu dans toute sa portée, et qu'il est encore discuté! que douze ans ont séparé la première partie du *Don Quichotte* de la seconde, faute de libraire qui voulût l'imprimer! Vous prendriez donc sur vous d'empêcher le retour de ces malheurs. Ceci, messieurs, est hors de votre pouvoir. Vous n'avez que la faculté d'y obvier en mettant la propriété littéraire dans le droit commun.

Si l'on accorde cinquante ans, pourquoi pas la perpétuité? Qui donc peut empêcher la reconnaissance de la seule propriété que l'homme crée sans la terre et la pierre, et qui est aussi durable que la terre et la pierre? une propriété qui se trouve constituée entre la terre et le ciel, à l'aide des rebuts de la société, le noir de fumée pris à des os, et les chiffons laissés sur la voie publique.

Ici se dresse un mot terrible : l'intérêt public!

Messieurs, prenez garde. L'intérêt public, l'humanité, voilà l'argument des adversaires de la propriété perpétuelle de vos champs et de vos maisons. Ils veulent ne vous en laisser que l'usufruit, au nom de la nation, de l'intérêt public, de la génération qui vient, au nom du progrès, au nom de la justice. L'intérêt public mieux entendu, voilà le grand cheval de bataille des néo-républicains et des saint-simoniens. Exhéréder, au nom de l'intérêt public, les familles des auteurs, ne serait-ce pas préparer la ruine des autres propriétés? Plus solennelle sera votre discussion à ce sujet, plus fort sera l'argument que les publicistes en tireront.

Ici, l'on nous dit : « Mais vous ne concédez bien un brevet d'in-

vention que pour dix ans. Un livre est une invention comme les socques articulés. » Non, messieurs, il n'y a pas la moindre parité. Quand James Watt régularise l'action de la vapeur, retrouvée par Papin après Salomon de Caus; quand Jacquard invente un métier, quand un chimiste trouve une pâte bienfaisante, quand Quinquet ou Carcel invente un appareil de lumière, il y a *nécessité absolue* pour la société d'en user et d'acheter immédiatement. L'inventeur a ou croit avoir la certitude de réaliser d'immenses bénéfices dans la période de temps que la loi accorde. Si même il n'était pas enrichi à l'expiration de son privilége, l'État pourrait lui accorder une prorogation. Et ce serait justice. Mais y a-t-il nécessité d'acheter une œuvre littéraire ou philosophique? Les auteurs ont-ils, en quelque sorte, droit de contrainte sur le lecteur comme Labarraque sur le consommateur de chlorure de chaux? La seule position de cette question provoque le rire.

Hélas! messieurs, l'achat du livre a lieu lorsque le livre a fait son temps, a fait feu, a produit son bien. Le cas du livre est inverse du cas de l'invention utile. Assurément, toutes les idées de Montesquieu, celles de Rousseau, celles de Buffon sont passées dans les masses, sont formulées en lois, en mœurs, en axiomes scientifiques. Le puits de Grenelle, hier, a lancé son magnifique parafe pour approuver la *Théorie de la terre,* de Buffon. On achète maintenant ces œuvres pour *la forme,* pour la beauté qu'y a mise le génie, pour ce qui est propre à l'âme de Jean-Jacques, à l'âme de Montesquieu, à l'âme de Buffon. Ces hommes se sont assimilé, ont formulé par avance les idées de l'avenir. Ils se les sont appropriées, comme je le disais plus haut, en leur imposant la forme de leur âme, et les rendant ainsi sensibles à l'humanité. Autrement, Massillon, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon seraient les plagiaires de l'Évangile!

Quel est donc alors l'intérêt public? Cherchons-le de bonne foi.

L'intérêt public n'est-il pas d'avoir les livres immortels bien fabriqués et à bon marché? Je défie nos adversaires d'en trouver un autre. Sur ce point, il y a preuve évidente, par ce qui se passe dans tous les pays, que les livres dits du *domaine public,* ceux que tout libraire peut réimprimer, sont aussi coûteux que les livres du *domaine privé.* Aujourd'hui, vous avez pour douze francs les œuvres

de M. Casimir Delavigne. Molière et Racine sont tout aussi chers dans les mêmes conditions. Il en est ainsi des œuvres de M. de Chateaubriand. Il en serait de même des œuvres les plus fugitives, si la contrefaçon n'existait pas. Cet argument, tiré de l'état des choses et présenté par M. Bulwer, a tout à coup tranché la question dans le Parlement anglais, il y a été fait justice de cette objection. En Angleterre, elle n'existe plus.

Si dès lors, par intérêt public, on entend l'intérêt des libraires, voici donc la question réduite à sa plus simple expression.

En ne déclarant pas la propriété littéraire perpétuelle, vous préférez le libraire à l'auteur, l'industriel au créateur, le vendeur au producteur, ce qui constituerait une monstruosité sans exemple. Vous aimeriez mieux voir des *inconnus à naître* s'enrichir par les productions de l'esprit, que les fils des grands hommes qui sont l'honneur *tout né* de la nation, et la seule aristocratie qui n'effrayait pas Lakanal. Eh bien, moi, je dis qu'il aurait été d'*intérêt public et social* que les malheureux héritiers d'Anquetil partageassent les énormes bénéfices récemment faits avec l'Histoire de leur auteur.

Mais enfin, sur ce point, nos adversaires seraient encore battus. Voyons quel est l'intérêt du libraire? N'est-ce pas de publier en paix et de pouvoir fabriquer sans avoir à craindre une concurrence fatale? N'avons-nous pas vu des libraires faisant de belles éditions, ruinés par d'autres libraires en position d'en imposer au public, et de lui présenter les plus mauvaises, les plus fautives éditions comme étant les meilleures? La plupart des bons livres qui subsistent après deux cents ans ne s'achètent plus aussi rapidement que les livres encore discutés, et les publier à nouveau constitue une opération à long terme. Les bibliothèques sont garnies, le libraire doit lutter de perfection avec les éditions antérieures, et j'estime à dix ans au moins le temps nécessaire à l'écoulement d'une édition. Qu'un libraire s'engage dans la publication d'un Rabelais, d'un d'Aubigné; s'il s'élève une concurrence, voilà deux libraires qui se ruinent, car ils seront vingt ans à vendre leur édition.

Ainsi, la propriété perpétuelle donnerait aux libraires la sécurité qu'ils auraient aujourd'hui pour les livres du domaine privé, si la contrefaçon, cette hideuse baraterie, n'existait pas, grâce à l'indo-

lence de notre diplomatie. La contrefaçon n'a pris son immense développement que depuis juillet 1830.

Quant à l'objection qui naît du défaut de concurrence, et qui fait prétendre que le prix des livres serait trop élevé, elle tombe devant l'observation faite par M. Bulwer dans le Parlement anglais. Mais il y a plus! Messieurs, la concurrence existera certainement, elle existe du vivant de l'auteur. L'exploitation se fait et se concède sous six formats simultanément. Du vivant de l'auteur, nous voyons publier les œuvres de M. de Chateaubriand (acquises absolument par un libraire), sous le format in-trente-deux, in-dix-huit, in-douze, in-octavo grand papier, in-octavo petit papier, in-octavo compacte. Il reste l'in-quarto et l'in-folio.

Ce qui arrive à propos de M. de Chateaubriand est identique à ce qui a lieu pour M. de Lamartine ou pour Béranger. L'un et l'autre, ils afferment pour un temps donné leurs productions à un libraire. Que fait le libraire? il publie sous les formats in-trente-deux, in-dix-huit et in-octavo, *illustré* ou *sans illustrations*, pour quatre publics différents. Le libraire, maître de l'exploitation, donne la même œuvre à trois, à trente, à quatre-vingt-dix francs. Ce qui se fait aujourd'hui se fera dans tous les temps, avec cette seule différence que, dans l'avenir, les héritiers de M. de Lamartine et de Béranger ne toucheraient plus rien, et que les libraires auraient tout si vous restreigniez la propriété littéraire. La concurrence des formats est donc la seule qui soit juste, bonne et naturelle. Celui qui achète les *Méditations* de M. de Lamartine ou les *Chansons* de Béranger à trois francs, dans le format in-trente-deux, n'est pas le même qui prend la luxueuse édition à dix francs le volume. Les formats représentent les zones sociales. Jamais l'intérêt du libraire ni celui de l'auteur n'est de s'opposer au débit par une cherté mal entendue. De notre vivant, nous arrivons au bon marché quand le livre se popularise. Or, la loi que vous discutez n'aura de protection que pour les grands hommes et les belles œuvres, sachez-le bien! Ceux de nous qui meurent tout entiers ont bien vécu. Jamais la médiocrité n'a failli à solder la médiocrité. Faites, messieurs, que le martyre de l'homme de génie profite à sa famille : toute la question est là.

Maintenant, il y a quelques personnes assez bonnes pour

s'inquiéter de la difficulté qu'il y aurait à réunir des héritiers, à les consulter, à les trouver, à les satisfaire. Nous ne comprenons pas l'objection. La propriété littéraire étant assimilée à la propriété immobilière, elle se traitera tout comme les terres et les maisons. La propriété des œuvres de Corneille deviendra celle d'un libraire, absolument comme la maison de la reine Hortense est devenue celle de M. de Rothschild, comme la terre bâtie par Louis XIV pour madame de Montespan va devenir la propriété de cent petits propriétaires.

Ici, vous apercevrez, messieurs, la sagesse du Conseil de Louis XVI. A cette époque, on a distingué deux êtres : l'auteur, à qui l'on a donné le droit perpétuel ; s'il entendait le garder, il devait être alors perpétuellement son propre libraire, faire lui-même les avances et courir les chances du débit. Puis le libraire, l'homme qui acquérait de l'auteur. Toute la sympathie légale et royale fut pour l'auteur ; mais, quant au libraire, on le dépouillait au bout d'un certain temps. Le libraire était alors assimilé à l'exploitant d'un brevet d'invention. Cette économie de l'arrêt de 1777 est remarquable. Néanmoins, mon opinion est que ce qu'on appelle en librairie *le domaine public* est une institution mauvaise. Dans l'intérêt des libraires et dans l'intérêt du public, je maintiens les raisons que je viens d'en donner, en affirmant que la concurrence des formats est la seule qui convienne et au commerce et au public.

Il reste une observation importante quant à la propriété. Peut-être trouverez-vous sage de ne la déclarer constituée que par la mort de l'auteur. Tant qu'il existe, il a le droit de modifier, de corriger son œuvre, la propriété n'est donc pas encore fixée.

Quant à l'objection de ceux qui croient que des héritiers pourront s'opposer à la publication d'un livre de leur auteur, elle tombe devant une disposition de la loi qui ne manquera pas de consacrer le droit public de réimpression moyennant des offres suffisantes, en cas d'opposition des ayants cause. Toute difficulté sur ce point sera du ressort des tribunaux. C'est en ce sens seulement que le public est copropriétaire.

Il est des adversaires de la perpétuité de cette propriété qui se fondent pour la contester sur ce qu'elle a besoin du concours de

plusieurs industries pour exister et pour être exploitée. Mais, messieurs, n'est-ce pas précisément parce que la propriété littéraire réunit le plus de conditions difficiles que la loi lui doit le plus de protection?

Pour mon compte, j'espère que la Chambre des députés de 1840 appréciera les faits, et ne sera pas en arrière du Conseil de Louis XVI. Quel principe d'ordre, quelle loi naturelle, quel axiome de droit violez-vous en convertissant en loi et rectifiant le principe de l'arrêt de 1777? Mais à quelle torture ne faut-il pas soumettre l'équité pour prouver que la propriété littéraire n'existe pas? N'oubliez pas que cette propriété, dès la mort de l'auteur, est bien plus incommutable que celle des maisons qui tombent et se rebâtissent, que celle des terres qu'on bouleverse et qu'on divise! N'oubliez pas qu'un beau livre est une victoire remportée tous les jours par la langue française sur les autres pays!

Enfin, messieurs, l'assimilation de la propriété littéraire à la propriété immobilière est ou un acte d'équité ou un acte de générosité législative; eh bien, la France est déjà devancée en équité ou en générosité par SEPT ÉTATS de l'Europe qui ont proclamé la perpétuité de la propriété littéraire dans les familles.

Cette note doit avoir prouvé jusqu'à l'évidence :

1° Qu'il y socialement un grand intérêt à placer la propriété littéraire dans le droit commun;

2° Qu'en la plaçant dans le droit commun, loin de froisser l'intérêt public et l'intérêt commercial, on les protége;

3° Qu'il y a la plus grande injustice à dépouiller les familles des auteurs, et que la seule objection, tirée du mauvais vouloir des héritiers qui pourraient s'opposer à la réimpression, tombe devant une simple disposition de la loi.

Je supplie la Chambre de ne pas s'arrêter devant le désordre apparent que l'assimilation de la propriété littéraire à la propriété immobilière porte dans le projet de loi actuel : je crois que ni le ministère ni votre Commission ne reculeront devant un si léger travail, qui consiste, d'ailleurs, à simplifier la loi.

Les classes lettrées savent que ces principes ont reçu l'appui,

dans la Chambre des pairs, d'un des premiers magistrats du royaume, et j'acquitte leur dette en exprimant ici publiquement leur reconnaissance à M. le président de Portalis.

SUR UNE DISPOSITION DEMANDÉE DANS LA LOI PAR LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Puisque j'ai tant fait que d'improviser cette note, je dois dire un mot sur une garantie demandée par la Société des gens de lettres, et qui paraît effaroucher beaucoup de personnes dans la librairie.

Le comité de la Société des gens de lettres, frappé de la fréquence des plaintes occasionnées par des tirages faits contrairement aux nombres stipulés dans les traités qui interviennent entre les auteurs et les libraires, a demandé que la loi obligeât l'imprimeur à faire signer par l'auteur la déclaration que l'imprimeur est contraint de déposer préalablement à la direction de la librairie, et qui porte le nombre d'exemplaires à tirer; que la direction de la librairie refusât toute déclaration qui ne porterait pas ces deux signatures.

Cette déclaration ferait foi du tirage, et empêcherait nécessairement l'imprimeur de tirer au delà du nombre convenu, car il deviendrait complice d'un dol, duquel il est innocent aujourd'hui quand il y participe.

MM. les libraires s'en sont offensés, ils nous ont dénié le droit de mettre devant la Chambre tout un commerce en suspicion de fraude.

Messieurs, l'objet des lois est de prévenir les délits. La pensée d'une loi qui rendrait impossible une partie des délits actuels suffirait à immortaliser un homme. Or, la disposition réclamée par la Société des gens de lettres rend le délit si difficile, qu'il sera presque impossible : jamais un imprimeur ne se prêtera sciemment à une fraude.

Nous avons reconnu qu'aujourd'hui l'imprimeur était toujours, dans ce cas, un complice innocent. Nous avons prouvé péremptoirement que l'auteur était presque dans l'impuissance de vérifier

si le tirage se faisait selon les conventions, car tous les ouvrages ne s'impriment pas sous les yeux de l'auteur. Nous avons démontré la presque impossibilité de signer tous les exemplaires d'une édition. Imaginez-vous le temps de MM. Hugo, Béranger, Lamartine, employé à signer dix mille volumes par an, trente mille si la contrefaçon n'existait pas!

Remarquez, messieurs, que ce délit est plus grave que celui de la contrefaçon, et que, d'ailleurs, il l'implique. D'abord, il emporte abus de confiance. Cet abus de confiance a eu lieu souvent, il est d'un bon législateur d'y mettre une barrière par une disposition. Enfin, la lésion pécuniaire qui résulte de cette fraude est peu de chose, comparée au tort que cause le retard de la réimpression. La fréquence des éditions est un si grand stimulant de vente, que les libraires font souvent d'un seul tirage plusieurs éditions, fraude innocente qui ne trompe plus personne.

Enfin, quelle est la loi de douanes qui ne met pas tout le commerce français en suspicion de fraude?

Cette question de probité tombe, d'ailleurs, devant l'observation suivante.

Il y a de probes et d'improbes libraires, comme il y a, dans toutes les classes de la société, des gens probes et improbes. Il se rencontre des gens de lettres qui n'exécutent pas leurs contrats. Hélas! messieurs, la nécessité les force souvent à engager leur cerveau, en promettant de faire un ouvrage dans un temps donné. Ce contrat, nul et fou mais très-usité, est le seul grief de la librairie contre les gens de lettres. Peut-être fut-il souvent aussi bien engendré par l'avidité de l'exploitant que par le besoin du poëte. Savez-vous, messieurs, qu'en pareil cas, les tribunaux, faute d'une loi, condamnent les gens de lettres à des dommages-intérêts qui surpassent, non pas le bénéfice, mais la valeur totale de l'ouvrage fabriqué? Peut-être la loi devrait-elle interdire un pareil contrat. Mais l'auteur n'exécutant pas, par le refus d'une puissance de laquelle il n'est pas le maître, l'imagination, une œuvre littéraire dans un temps donné, peut-il se comparer, comme manque de foi, au libraire qui fraude un contrat dans son exécution matérielle?

Enfin, les libraires n'ont rien à répondre à ce dilemme : les

libraires honnêtes gens sont entièrement désintéressés dans cette question et doivent la désirer, car elle n'atteint que les gens improbes. Je puis affirmer que beaucoup de libraires désirent cette mesure, qui les mettra désormais à l'abri des soupçons que l'opinion publique fait peser sur le commerce entier.

L'imprimeur exerce une profession qui exige d'énormes capitaux, comparativement à ceux du libraire. Il offre une garantie certaine de l'exécution des contrats dont il est le metteur en œuvre. Cette disposition de la loi préviendra les procès scandaleux que nous avons vus, et que les tribunaux ne peuvent pas souvent juger, faute de preuves.

SUR LE SYSTÈME PROPOSÉ D'UNE REDEVANCE AU PROFIT DES HÉRITIERS DES AUTEURS, EN DÉCLARANT LES LIVRES PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

Dans le but de concilier l'intérêt public, qu'on croit intéressé à l'exhérédation des auteurs, et l'intérêt de leurs familles, des hommes remarquables par leurs connaissances et par leur esprit ont proposé, messieurs, le système assez décevant d'une redevance à payer par le libraire, qui profiterait de la licence donnée à tous de réimprimer les œuvres d'un auteur mort.

Ce système, qui supprime le mot *propriété*, et qui laisse de justes bénéfices aux familles, offre de tels inconvénients, que vous l'allez trouver impraticable.

La propriété se résolvant par des droits utiles et variables, et n'étant plus dès lors licitable, donne lieu précisément, pour la répartition des profits, à cette convocation des héritiers qui semble impossible. En effet, s'il est facile de trouver la maison de Bourbon, à qui profiteraient les œuvres de Louis XI (*les Cent Nouvelles nouvelles,* que réimprime en ce moment la maison Paulin), et les œuvres de la reine de Navarre, dans le cas où la propriété littéraire eût été constituée à son origine? Il n'en serait pas ainsi pour toutes les familles d'auteur : on trouverait difficilement les héritiers des Évangélistes.

Aussi, entendez-vous alors parler de l'érection d'une caisse publique et d'institutions philanthropiques qui aboutiraient au

spectacle étrange de gens antipathiques à la littérature faisant les affaires de la littérature, comme nous voyons aujourd'hui beaucoup de places littéraires occupées par des gens totalement étrangers aux lettres. Mais examinons ce système dans son application. Comment asseoir la redevance?

L'un de ces publicistes, dans un but louable, celui de trancher la question, a proposé de déclarer que la redevance serait du dixième du prix coté pour le prix d'achat.

Mais on n'a pas donné les moyens de fixer un prix d'achat. Fixer le prix d'achat en fait de marçhandise! Eh! ce serait résoudre le problème insoluble dont s'occupe le commerce depuis son existence! Ce serait vouloir organiser le vent et maîtriser la mer.

Un livre est une marchandise. Dans ce système, vous admettez une concurrence effrénée; il s'ensuit que, quand un livre, primitivement coté dix francs, tomberait à un franc, les libraires rentreraient à peine dans la redevance et feraient des pertes énormes. Ce système égorgerait les libraires, qui, dans le domaine privé, se trouvent (heureusement) restreints à leurs propres illusions. Dans ce commerce, par des causes indépendantes de la volonté du commerçant, il vit sous la loi de cette cruelle alternative : une rame de papier noirci vaut cinquante francs ou cent sous! La propriété perpétuelle aura, pour la librairie, cet admirable résultat que, quant aux livres des hommes de génie, le prix de la rame de papier noirci conservera nécessairement sa valeur. L'alternative dont je parle n'aura plus lieu que sur les livres contemporains.

Allons plus loin. Ce système serait la mort d'une des plus belles choses dont s'honore l'esprit humain : la typographie. On mettrait les œuvres de MM. de Lamartine, Hugo, Chateaubriand, en deux volumes, au prix de dix francs. L'éditeur, à un franc de droit par volume, payerait deux francs. Vous comprenez qu'alors l'édition sera compacte. Les Didot, les Alde, les Plantin futurs voudraient faire une belle édition; selon les lois de la typographie, elle aurait dix volumes, et le prix de chaque serait de six francs, au total soixante francs : ils payeraient six francs! Ainsi, l'éditeur pour qui le droit devrait être léger et qu'on devrait favoriser, serait écrasé; tandis que l'éditeur qui fabriquerait les produits inférieurs, aurait le droit de réimpression à vil prix.

Renversez-vous la question? Vous tuez les éditions compactes, qui rendent des services en introduisant les œuvres de l'esprit humain dans les dernières zones sociales par la modicité de leur prix.

Si l'on voulait appliquer ce système spécieux et appuyé par des hommes célèbres, quoiqu'il attaque nominativement le droit de propriété, il faudrait faire porter la redevance sur le mille de lettres, qui, en typographie, est le point de départ des comptes de fabrication. Mais, d'abord, je crois ce système, rendu plus rationnel ainsi, indigne de la majesté des lois, et d'une impitoyable fiscalité qui répugne à la noblesse des lettres. Le contrat entre les représentants de l'auteur et les libraires doit se modifier selon les circonstances.

Continuons. Si, par ce mode de répartition, vous tranchez la difficulté de *contenance,* celle du *contenu* n'est pas résolue. Il reste la différence des papiers. La question typographique se représente avec le papier à soixante, à quarante, à vingt francs, et le papier à sept francs la rame. Nous savons aujourd'hui que le tirage et la composition ne sont presque rien, comparativement au coût du papier. Le papier est maintenant toute la librairie. La Chambre ignore peut-être que la France fabrique le papier *au-dessous du prix de tous les États du continent.* Malgré les droits dont il est frappé par les douanes et la cherté du transport, l'Allemagne fait venir beaucoup de papier français. Quelle raison de donner de la stabilité, de la protection, une attention spéciale à la librairie française! Mais ce que la Chambre ignore certainement, c'est que, pour confectionner une véritable belle édition, il faut du papier dit *de Hollande,* c'est-à-dire du papier composé de chiffons de lin exclusivement : il est le seul qui résiste au temps et à l'usage. Quand le peuple a jeté dans la Seine la magnifique bibliothèque religieuse de l'archevêché, un in-folio de la belle édition des Pères de l'Église eût été jusqu'à Rouen sans que le papier fût altéré; mais il n'est pas un libraire qui ne vous affirme qu'un livre moderne eût été réduit en bouillie dès le pont Neuf.

Or, sur aucun point du globe il ne se fabrique du papier dit de Hollande. Quand l'État a voulu faire une belle publication, il n'a pu en obtenir en France. Aujourd'hui, la rame de papier de Hol-

lande, si quelque fabricant consentait à en fabriquer, reviendrait à *cent francs* la rame. Ne sentez-vous pas, devant cet état de choses, la nécessité de laisser la propriété perpétuelle? Évidemment, il faudra un contrat particulier, des garanties et des avantages au libraire qui entreprendrait d'éditer un auteur illustre sur du papier de Hollande. Il serait même d'intérêt public et national que l'État eût une fabrique de papier de lin, comme il a les Gobelins. Cette manufacture, qui devrait dépendre de l'imprimerie royale, est une nécessité voulue par notre supériorité typographique et littéraire. Sans cette manufacture, des éditions comme celle du Buffon de l'imprimerie royale sont impossibles.

Je n'hésite donc pas à regarder le système de la redevance comme absolument impossible à établir.

Agréez, messieurs, l'expression de mon respect.

5 mars 1841.

LA CHINE ET LES CHINOIS

PAR AUGUSTE BORGET

I

Si jamais un livre a pu avoir de l'actualité, n'est-ce pas celui-ci? Si nous n'étions pas ce que nous sommes, le peuple du monde le moins voyageur, le plus exclusif qu'il y ait, certes il devrait n'en pas rester un exemplaire chez ceux qui vont être chargés de le vendre. Si, au lieu de le publier à Paris, l'auteur l'avait écrit en anglais et l'avait fait paraître à Londres, en une matinée il eût disparu de la boutique où on l'aurait mis en vente. Un Français en Chine! un artiste! un observateur!... Qui est-ce? Ah! voilà!... C'est un garçon parti de la contrée la plus immobile et la moins progressive de France, un peintre de paysage né à Issoudun, en plein Berry. Parfois, le hasard se donne la tournure de l'impossible : c'est sa fatuité.

Beaucoup de ceux qui me lisent vont s'écrier:

— L'auteur n'est pas allé en Chine.

Eh bien, il faut le dire, le Berry en doute encore, et bien des vieilles femmes y mourront sans vouloir croire qu'un Berrichon ait vu la Chine.

— D'abord, pourquoi aller en Chine? Qui lui a mis cette idée en tête? a-t-on dit de toutes parts en Berry. Que pouvait-il y faire?

— Et puis, a fait observer une des plus fortes têtes du pays, est-ce que la Chine existe?

Ah! nous sommes au cœur de la question, qui, pour moi parti-

culièrement, avait un intérêt immense. Mon enfance a été bercée de la Chine et des Chinois par une personne chère qui adorait ce peuple étrange. Aussi, dès l'âge de quinze ans, avais-je lu le Père du Halde, l'abbé Grosier, qui fut le prédécesseur de Charles Nodier à la bibliothèque de l'Arsenal, et la plus grande partie des relations plus ou moins mensongères écrites sur la Chine; enfin, je savais tout ce que l'on peut savoir théoriquement de la Chine. Par esprit de contradiction, j'exerçais ce sens de la critique, inné chez l'homme social, sur les objets de l'innocente passion d'un vieillard. Je mettais toujours en fureur cette personne à laquelle je devais, d'après les lois chinoises, un si grand respect, qu'elle est presque sacrée, quasi divine, en lui soutenant, avec une perspicacité de seconde vue, que la Chine et les Chinois étaient tels qu'ils sont dans les paravents, dans les écrans, sur les petites porcelaines, les grands vases et les peintures. Selon moi, le génie de ce peuple devait le porter à ne représenter que ce qu'il voyait, et tel qu'il le voyait, car le défaut de perspective est sans doute le résultat de la constitution de l'œil. Les Chinois, immobiles dans leurs inventions, conservateurs de toute chose acquise depuis cinquante siècles, avaient inventé *les Chinois peints par eux-mêmes,* mille ans avant que Curmer inventât *le Français peint par lui-même.* Cette opinion, qui ne tend pas à moins que considérer les magots comme des portraits daguerréotypés, arrêtait net toute discussion.

Hélas! apprendre à la France la vérité sur la Chine m'a semblé l'un des plus grands crimes de lèse-imagination. Un des hommes à qui j'en veux le plus au monde est Jacquemont. Quand j'étais malheureux, — et la situation a chez moi trop de monotonie pour qu'elle me plaise, — avant Jacquemont, je m'élançais en Asie, dans l'Asie de la reine de Golconde, dans l'Asie du calife de Bagdad, dans l'Asie des *Mille et une Nuits,* le pays des rêves d'or, le chef-lieu des génies, des palais de fées, un pays où, comme disaient nos ancêtres, on est *vêtu de léger,* où les pantalons sont en mousseline plissée, où l'on porte des anneaux d'or aux pieds, des babouches ornées de poëmes écrits à l'aiguille, des cachemires sur la tête, des ceintures pleines de talismans, où le despotisme réalise ses féeries. Si l'on y rencontre le souverain, en un quart d'heure on obtient, en l'intéressant par un conte ou par une histoire, ce

que, dans l'Europe des Calvin et des Luther (deux abominables drôles!), on ne peut avoir qu'après s'être roulé pendant des années dans la fange ou dans la poussière de l'élection, dans les creux bavardages de la tribune, dans les luttes les plus déshonorantes pour l'esprit, et où le génie de Richelieu perdrait ses ailes. Concevez-vous Richelieu parlottant au lieu d'agir? Jacquemont nous a tué l'Asie. Ce député du Positif nous a promenés dans les jungles, dans les solitudes les plus sales, les plus rabougries, les plus pauvres; il nous a parlé de sa seringue comme de son cheval de bataille; il nous a vanté les gloires de l'Angleterre, cette infâme buveuse de trésors, contre laquelle l'Inde criera pendant l'éternité.

Dans les deux volumes de Jacquemont, je n'ai vu qu'une seule chose; mais cette chose est le débris de mon Asie, le dernier vestige des empires qui s'y bâtissaient, s'y écroulaient et s'y rebâtissaient comme des châteaux de cartes! C'est la *Bégum* ou *Bégoun*, une vieille Allemande, Alsacienne, Suissesse ou Française, veuve de beaucoup de nababs, la dernière sultane des contes, et riche de deux cents millions! devant laquelle John Bull est à plat ventre, couvant des yeux ce trésor de roupies.

Dès que j'ai su positivement que M. Auguste Borget avait pénétré en Chine, une grande tristesse a donc pénétré dans mon âme. « Ce sera, me disais-je, le second tome de Jacquemont... » Rassurez-vous, gens à imagination, rêveurs à qui l'infortune laisse assez de force pour enfoncer les portes d'ivoire de ce divin sommeil de l'âme appelé la fantaisie : M. Auguste Borget n'est pas trop allé en Chine! la Chine fantastique et drolatique nous reste. Grâce à la déclaration de guerre entre l'Angleterre et le Céleste Empire, ce voyageur n'a pas fait plus de huit lieues de France en Chine; mais c'est un garçon sincère, il les a faites, ce qui n'est encore arrivé qu'à nos missionnaires, qui y laissent leurs os en subissant, encore aujourd'hui, des martyres comme on en a décrit dans *la Fleur des Saints*, ou dans l'œuvre des Bollandistes. Pas plus tard qu'hier, un écrivain de la presse périodique me disait :

— Je viens des Missions étrangères, où, en fumant un cigare, un Père, arrivé d'Asie, me racontait le martyre d'un de mes camarades de collége, un garçon doux comme une fille qui serait douce, à qui l'on donnait des pensums, qui travaillait son *De Viris* par les

coins à côté de moi, avec qui j'ai joué, un petit blond. J'ai eu mal dans la racine de mes cheveux en entendant dépeindre le supplice qu'il avait subi, un supplice aussi ingénieux de souffrances que peut les inventer ce peuple, qui en remontrerait là-dessus aux Iroquois, aux Cherokees, et dont il est mort en souriant! Pour qu'on ne crût pas à son insensibilité, il récitait à haute voix et avec amour les litanies de la Vierge : « *Rosa mundi!* Tour d'ivoire! Étoile du matin!... » Quand les crochets lui ont fouillé les entrailles et le cœur, il disait encore, avec un ton séraphique : « Étoile de la mer! *Stella maris!...* »

Je suis rentré chez moi, j'ai trouvé *la Chine et les Chinois :* trente-deux lithographies faites à deux teintes sur les dessins d'un Berrichon, par un jeune homme qui porte un nom cher aux arts et aux artistes, Cicéri. Jacquemont n'était pas artiste, et c'est ce qui le rend incomplet, il n'a vu les choses que sous une face. S'il avait su tenir un crayon, nous aurions eu l'Asie à deux teintes!... De lithographie en lithographie, il se faisait un changement dans mon esprit. A la troisième, j'entendais bien encore le *Stella maris* de l'ami de collége d'Édouard Ourliac; mais, à la septième, je ne l'entendais plus; à la vingtième, j'étais dans les eaux de la Chine; et, à la trentième, je concevais parfaitement que le roi des Français eût accepté la dédicace de cet ouvrage, eût acheté le paysage chinois que nous avons vu à la dernière Exposition, eût commandé à Sèvres une table ronde, ornée de douze vues de Chine qui seront peintes sur leur patrie, la porcelaine!

Notre voyageur berrichon pense avoir fait des merveilles! Croyez-moi, si je vous parle de lui, de son voyage et de son album, c'est que j'ai raison : les paravents sont les paravents, et le voyageur n'est pas prophète! Oui, il n'y a pas d'autre Chine que la Chine des magots. Vue de près, la Chine est plus incroyable, plus fantastique que vue sur nos cheminées. En faisant un dessin sur place, M. Borget nous a rapporté des écrans, des paravents, des vases extravagants. Nous sommes maintenant en plein dans le sujet. Oui, ce peuple tourne sur lui-même, il ne change pas, il est bien l'empire du Milieu.

En inventant le juste milieu, Louis-Philippe a contrefait la pensée chinoise du cabinet de Pékin!

Et d'abord, avant de rendre compte de ce merveilleux ouvrage, je veux donner une preuve éclatante de mon impartialité en vous disant que je l'ai lu, ce qui n'arrive pas à tous les critiques qui parlent d'un livre, et en en critiquant quelque chose, peu de chose; mais offrons nos deux sous de galette à Cerbère avant de pousser un nouveau voyageur berrichon dans l'enfer de la publicité, car le Berry possède déjà les *Lettres d'un Voyageur* qui n'est allé qu'à Venise. Je n'aime pas la dédicace de ce livre adressé au roi des Français. Loin de moi l'idée de faire ici de l'opposition charivarique! Au contraire, je trouve dans ces communications entre les trônes et les lettres je ne sais quoi de réciproquement magnifique. Je regrette le temps où, quand Marguerite de Navarre avait trouvé le sujet d'un bon conte, elle l'envoyait au rival de Boccace, au Bandello, qui lui dédiait le conte, et où la lettre autographe d'un savant ou d'un poëte était mise par un souverain au même rang d'estime qu'une victoire!

Cette dédicace, la voici :

Sire, en acceptant la dédicace de cet album, Votre Majesté appelle sur lui l'intérêt général. Qu'il me soit permis de la remercier de sa haute faveur et de cette nouvelle marque de sa protection, qui est celle d'un juge éclairé autant que D'UN GRAND ROI.

Ce qui veut dire que Louis-Philippe est un grand roi, un juge éclairé, parce qu'il accepte la dédicace de *la Chine et les Chinois.* Non, Louis-Philippe ne sera pas grand seulement à cause de cela. Si l'auteur veut dire que la protection du roi des Français donne de la valeur à l'ouvrage, que d'un rien elle fait une grande chose, — ce que l'on disait souvent à Louis XIV,—je trouve d'abord cette flatterie en désaccord avec le progrès des lumières; mais elle constitue un précédent fâcheux pour le roi des Français, à qui, si sa protection peut ainsi métamorphoser un bouquin en un chef-d'œuvre, on va faire toucher toutes les écrouelles de la librairie. Si Dieu, dans sa clémence, avait investi le roi des Français de ce miraculeux pouvoir, notre littérature serait la plus éclatante entre celles de tous les siècles. Et quelle fortune si l'intendant de la liste civile exigeait une légère prime avant de donner de l'esprit à un sot en acceptant la dédicace de son livre. Quel plaisir enfin pour un roi de pouvoir

rendre tous ses sujets gens d'esprit, comme Louis XVI voulait les faire tous nobles

Si l'auteur veut interpréter sa dédicace autrement, le sens qu'elle offrirait alors accuserait un énorme orgueil que nous ne devons pas lui supposer; car Louis-Philippe lui paraîtrait un grand roi, un juge éclairé, parce qu'il aurait distingué, protégé *la Chine et les Chinois*. En thèse générale, toujours littérairement parlant et laissant de côté la question de sentiment, je n'aime pas une phraséologie à double entente, qui laisse un auteur entre deux précipices également profonds.

Disons en passant que la dédicace, surtout aujourd'hui que le roi des Français a des *serviteurs* au lieu d'avoir des *sujets*, est une des œuvres les plus délicates de la littérature. Une dédicace est aussi difficile à bien faire qu'une inscription. Connaissez-vous beaucoup de belles inscriptions? Louis XIV, frappé du ridicule de celles de Charpentier, a créé, pour en avoir de meilleures, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à laquelle on ne doit pas une seule inscription. L'inscription est la dédicace d'un monument, comme la dédicace est l'inscription d'un livre. Quand Porpora eut fait sa gravure de *la Mort d'Abel*, d'après je ne sais quel peintre, il s'adressa d'abord à l'Académie française, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, enfin à beaucoup de monde pour avoir une ligne à mettre au bas de sa gravure. Cet artiste y tenait, c'était une idée à lui; passion malheureuse, car personne ne lui forgeait d'inscription satisfaisante. Enfin, en désespoir de cause, il va chez Diderot. Avec sa fougue ordinaire, Diderot dut lui dire quelque chose comme : « Une inscription?... c'est la foudre dont l'éclair s'appelle génie. Et il y faut du cœur! Il faut à la fois la lumière de l'esprit et le son d'une grande âme!... Je ne suis pas assez fat pour me croire capable de vous faire une belle inscription. Tenez!... allez voir Jean-Jacques Rousseau. » Porpora va trouver Rousseau, et Jean-Jacques lui dit : « Une inscription, monsieur? mais il faut six mois pour la faire! Une inscription?... cela descend du ciel. Revenez dans six mois, si Dieu le veut, vous en aurez une. » Porpora attendit six mois, et il eut un des chefs-d'œuvre du genre : *Primi parentes, prima mors, primus luctus!* (Premiers parents, première mort, premier deuil!) Depuis celle-là, je n'en

connais qu'une : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Et, dans un autre genre, celle de ce capitaine républicain qui, lors du passage du mont Saint-Bernard, écrivit sur un poteau pour les traînards : *Ceux qui ne sauront pas lire prendront à gauche.*

Ne croyez pas que cette critique, faite au seuil de l'album, nous écarte de la Chine; nous sommes en pleine Chine! Les Chinois ont, tout aussi bien que Louis XIV, que Diderot, que Jean-Jacques et Porpora, que les peuples anciens et modernes, que les rois et les pontifes, senti la puissance des inscriptions, et surtout celle des belles-lettres! Relativement aux belles-lettres, ils sont encore plus forts que Prudhomme, élève de Brard et Saint-Omer; car, en fait de lettres, ils apprécient avant tout la *forme!...* l'esprit vient après, ou, si vous voulez, ils l'incrustent dans la forme. Ce système est toute la Chine. Aussi allons-nous y revenir à propos de toutes les créations chinoises.

La première chose qui ait frappé notre voyageur en Chine est l'immense quantité d'inscriptions. Les Chinois écrivent les maximes de la religion et leurs lois partout : sur les murailles, sur les rochers, au seuil des maisons, aux corniches, sur les persiennes, sur les auvents, sur les stores... A cet égard, on ne peut pas reprocher aux Français de laisser leurs murailles sans écriture. Mais qu'écrivons-nous sur les murs? d'infâmes remèdes pour d'infâmes maladies, des arrêtés qui révèlent l'impudeur publique, des indications d'industries honteuses qui protégent le vol, des appels à la morale publique à propos de billets de banque, ou de chiens perdus; sans compter cette admirable inscription doublée d'un invalide : *Le public n'entre pas ici!* mise partout où l'on voit sortir une foule d'Anglais. En voyant des inscriptions sur les caisses de thé, sur les soieries qui doublent ces charmantes boîtes où les Chinois encaissent leurs marchandises, je pensai que c'était, comme chez nous, l'indice d'un antique usage de l'*annonce,* chez le peuple le plus commercialement habile du monde. Erreur! il en est bien autrement chez ce peuple encore plus ami de la vertu que du lucre.

Selon M. Borget, ces inscriptions diraient un tas de choses comme :

« Le grand Tien ne veut pas qu'on fournisse de la drogue à celui qui paye pour avoir les premières qualités. »

Ou : « Le bien mal acquis ne profite pas. »

Ou : « Si tu voles, tu fais mal à ton père, qui va se trouver bien tourmenté dans son cercueil. »

Peut-être les canards, les chats, les bêtes drolatiques gravées sur l'obélisque de la place Louis XV, contiennent-elles des préceptes dans ce genre-là : « Peuples, ne coupez pas la tête à vos rois ! » Il y a tant de grues et de pierrots sur l'obélisque, qu'en l'examinant, je me suis dit un jour qu'il devait y être question du peuple. Les Égyptiens et les Chinois se ressemblent, ils sont cousins issus de Bouddha.

En voilà peut-être assez sur les inscriptions.

Ouvrons l'album.

Tous ceux qui liront les fragments de lettres qui précèdent ces trente-deux dessins regretteront infiniment que M. Auguste Borget n'ait pas publié toutes les lettres qu'il a écrites sur son voyage en Chine. Quant aux *sinophiles* qui liront cet article, ils partageront ces regrets, car, pour le lire jusqu'au bout, il faut avoir porté la Chine dans son cœur, il faut avoir jeté ses regards sur cet empire à féeries, il faut avoir enfin cherché des solutions aux problèmes infinis que l'existence de ce peuple présente, occupation qui constitue le vrai *casse-tête chinois!* De ces choses mystérieuses et fantastiques comprises sous ce nom, pour nous essentiellement farceur : LA CHINE, croyez-en un sinographe-né, les Anglais n'y ont encore rien vu ni connu. Nous devons à la religion catholique et à nos sublimes missionnaires de vaincre encore aujourd'hui les Anglais sur ce terrain, sans y avoir d'autre armée que le dévouement de nos martyrs, de nos prêtres partis de la rue du Bac.

Quand lord Amherst y est allé, les mandarins ont tendu une infinité de paravents le long de la route ; et l'ambassade anglaise a marché entre deux formidables lignes d'illusions, de décorations d'opéra, de choses peintes. Puis un jésuite français s'est arrangé pour apprendre à l'ambassadeur anglais que tout ambassadeur qui se présentait à l'empereur de la Chine lui faisait, par ce seul acte, hommage des États qu'il représentait. Or, l'Anglais ne voulant pas reconnaître ce précédent, entortillé d'ailleurs dans d'autres difficultés d'étiquette, a rebroussé chemin, toujours entre deux haies

de mensonges et de farces chinoises, que les mandarins tiennent prêtes pour tous les Macartney qu'on leur enverra.

Potemkin a joué une comédie de ce genre, sur deux cents lieues de longueur, pour faire croire à sa souveraine que le désert était peuplé. C'est l'un des plus grands opéras que je connaisse. Les villages couraient la poste. A chaque relais, Catherine apercevait de charmantes populations heureuses et chantant ce chœur éternel des opéras : *Bénissons !...* etc., et dansant le ballet : *Toi que l'oiseau ne suivrait pas !* Ces populations étaient obtenues par le procédé au moyen duquel notre Cirque national représente la grande armée avec trente gagistes. Un jour, M. Harel, un des hommes les plus spirituels de ce temps-ci, dit à un auteur :

— Votre scène n'est pas possible, et cependant il faut la laisser, elle est indispensable; pour la faire passer, il n'y a qu'un moyen : couvrons-la d'applaudissements, on ne l'entendra pas...

Eh bien, Potemkin avait un passage comme celui-là dans le grand opéra chinois qu'il jouait avec des paravents pour Catherine II. On avait objecté à ce sublime flatteur d'affreuses montagnes où la fausse ville, les faux villages ne pouvaient grimper. Bah ! Potemkin (tous les grands hommes se ressemblent) trouva le moyen dont s'est servi M. Harel. D'abord, il y passa de nuit. Catherine aperçut alors une espèce de Babylone en feu qui avait écrit : « Vive Catherine ! » en lettres de feu de trois cents pieds de hauteur... La czarine prit les anfractuosités, les redans de la montagne pour des édifices. Elle revint de ce fabuleux voyage enchantée, croyant avoir conquis un empire. Oh ! qu'il y a de choses dans les cartons ! Et, après tout, ce que les Chinois, Potemkin et M. Harel ont fait, ne le faisons-nous pas en politique pour le peuple, avec des phrases à la Chambre des députés; mais, avouons-le, c'est bien moins amusant.

En Chine, dit l'auteur de *la Chine et les Chinois,* toutes les fois que des vaisseaux de commerce anglais lèvent l'ancre, les commandants chinois tirent quelques coups de canon contre les vaisseaux quand ils sont hors de portée; puis le mandarin écrit à l'empereur un rapport dont voici la substance : « Les barbares se sont montrés, mais ils ont fui devant la première démonstration de l'artillerie du Céleste Empire. » Il y a cette différence entre ceci et les rapports

sur l'Algérie, que le mandarin a fait du commerce, a empoché des écus, et que nous avons perdu des hommes.

Donc, il n'y a rien de moins connu que le peuple, éminemment plaisant, qui se permet tous les jours les opéras-comiques qu'en Europe les plus grands génies trouvent si difficilement et qui coûtent si cher. Malgré tous nos efforts et nos grands missionnaires, les Pères Verbiest, Perennin et autres, nous ne savons pas encore, grâce à ce caméléonisme, si la Chine est un pays à gouvernement despotique ou à gouvernement constitutionnel, un pays plein de moralité ou un pays de fripons. Aussi, dès que j'appris l'arrivée en Chine d'un garçon sincère, me suis-je écrié :

— Enfin, nous allons savoir quelque chose !

Le fait qui a frappé tout d'abord notre voyageur, qui s'est passé sous ses yeux, et qu'il mentionna dans sa première lettre arrivée en Berry, est celui-ci : Dans un village, un fils battit sa mère !... D'abord, le fils fut livré aux plus cruels supplices ! Puis le village fut détruit, défense fut faite d'en reconstruire un à cette place maudite et de cultiver le terrain avant un certain temps !... Nous prenions encore ces précautions en 1600 à propos du régicide Châtel, dont la maison démolie a fait la petite place qui se trouve rue Saint-Denis, au bout de la rue Perrin-Gasselin, je crois. Ce n'est pas tout ! le mandarin de la province fut destitué, et tous les mandarins de l'empire perdirent un bouton. Enfin, l'empereur se mit en deuil pour quinze jours, et en passa huit en prière. Ceci arrivait précisément au moment où le jury trouvait en France des circonstances atténuantes dans l'affaire d'un fils qui avait tué sa mère.

En Chine, plus on se distingue, plus on se boutonne. Gagner une bataille, c'est gagner un bouton. Ceci explique le suicide de cet Anglais qui, avant de se tuer, écrivit : « La vie se passe à se boutonner et se déboutonner. » Cet Anglais était allé sans doute en Chine, il avait commis plus d'un crime, et peut-être s'était-il déboutonné moralement. Les Chinois rient probablement à se décrocher les mâchoires quand on leur dit qu'en Europe on donne des croix à nos mandarins lettrés ou non.

Le plus récent géographe qui se soit occupé de la Chine admet, avec M. Abel Rémusat, que le pouvoir y est limité par le droit de représentation donné à certaines classes de magistrats et plus encore

par l'obligation où est le souverain de choisir ses agents, d'après des règles fixes, dans le corps des lettrés, qui forment une véritable aristocratie recrutée par les examens et les concours. Et nous qui croyions avoir inventé cet agréable tamis politique appelé les catégories de la pairie!... Il paraît aussi prouvé aux sinographes que l'empereur se regarde comme responsable envers Dieu des crimes qui arrivent dans son empire. Le fait des mandarins déboutonnés et du village disparu confirmerait les assertions des professeurs de la Bibliothèque royale, si injustement soupçonnés de ne pas savoir le chinois. M. Auguste Borget nous a expliqué cette erreur à l'avantage des mandarins de la rue Richelieu, en nous disant que le *chinois parlé* ne ressemble pas plus au *chinois écrit* que le bas breton ne ressemble au français d'un discours de M. Berryer.

En ouvrant cet ouvrage, un des plus intéressants, selon moi, qu'on ait publiés depuis le voyage de Jacquemont et celui d'Abyssinie de MM. Combes et Tamisier, une phrase m'a sauté aux yeux!... non, au cœur, dois-je dire, et m'a fait mal :

« Dans le groupe de maisons qui est à l'ouest, et qui renferme quatre factoreries, se trouve le hong français (synonyme de factorerie), qui n'a pas de façade sur la place et est, hélas! le plus humble de tous; il est entre le hong espagnol et celui d'un *haniste*, nom des marchands chinois qui commercent avec les étrangers. »

Hélas!... oui, hélas!... ai-je répété, voilà où nous en sommes!... voilà ce que c'est que d'avoir coupé la tête à Lally, d'avoir si mal récompensé Mahé de la Bourdonnais et les hardis Français qui luttaient dans les Indes contre l'Angleterre. Enfin, voilà le résultat de cette imbécile croyance, la seule religion du Français, qui consiste à croire que l'univers commence à Montrouge et finit à Montmartre, à se moquer des étrangers et à les regarder comme une proie. Hélas! la France en est réduite à l'influence acquise à force de supplices par nos missions étrangères. Notre Compagnie des Indes est rue du Bac. On ne donne pas à la Société géographique la dixième partie de l'argent nécessaire à ses plans et à ses projets. Le commerce est sans audace ni grandeur dans un pays où l'on a tué par les plus infâmes friponneries la magnifique ressource de l'association, le seul moyen de mettre à fin les grandes choses du commerce extérieur qui doit préparer les conquêtes nationales.

II

Qui n'a pas entendu dire qu'en Chine on jetait parfois les enfants à l'eau, comme ici l'on donne des boulettes aux chiens pendant la canicule? Défions-nous beaucoup des voyageurs de l'école de celui qui, voyant à Blois une fille rousse, écrivit que toutes les femmes du Blésois étaient ainsi. Ces voyageurs, préoccupés d'un fait, d'une exception dont le motif leur échappe, qui ne s'élèvent pas aux considérations générales et ne savent pas voir l'ensemble, ont causé bien des erreurs. Je crois que la Chine est particulièrement victime des gens qui prétendent y être allés et qui sont restés tout bonnement à Canton sur le territoire abandonné au commerce, ou à Macao, ville moitié portugaise et moitié chinoise. Lisez ce charmant passage d'une lettre de M. Borget qui rend compte de ses impressions pendant le temps qu'il passa dans un temple chinois dont les moindres détails ont été dessinés par lui; il parle des femmes qui y vinrent faire leurs dévotions :

« L'ignorance qui leur fait croire (aux femmes chinoises du peuple, car les femmes aristocratiques ne peuvent pas sortir, faute de pieds) que leurs demandes seront exaucées en raison de la position que prendront deux petits morceaux de bois qu'elles laissent tomber en priant, me rappelait la superstition de nos jeunes filles effeuillant des marguerites. J'ai fait plus d'une triste réflexion, je vous l'assure, en voyant la confiance de ces femmes qui achetaient des inscriptions écrites sur du papier rouge qu'on doit faire brûler pour en boire l'infusion, et qui leur sont vendues par des bonzes souvent rusés, plus souvent idiots. J'en observai une surtout, jeune encore, qui venait avec sa servante, laquelle portait l'enfant de cette femme sur son dos. La mère s'arrêtait pour prier. Arrivait-elle près d'un temple, près de l'un de ces vases, soit de pierre, soit de bronze, où se brûlent les papiers votifs, l'enfant était doucement déposé sur les dalles, et alors, s'agenouillant auprès de lui, elle consultait le sort au moyen des petits morceaux de bois et priait avec ferveur pour la santé de son fils, pauvre petite créature souffreteuse, tout jaune, qui ne souriait jamais. Quand l'augure était contraire et que de nouvelles tenta-

tives n'amenaient pas un bon résultat, la mère semblait perdre courage, et ses yeux se remplissaient de larmes; mais aussi, quand les petits morceaux de bois prenaient une position favorable, son regard s'animait-il; et ses gestes, sa pose, tout trahissait sa joie, qui durait jusqu'à ce que, arrivée devant un autre autel, elle s'éteignît dans une incertitude nouvelle. »

Vous voyez que M. Borget est peintre de plus d'une manière. Accorderez-vous ces si touchantes preuves de maternité pieuse avec les idées qui courent sur la manière dont les Chinois font du fleuve Bleu, Blanc ou Jaune, un hospice d'enfants trouvés? M. Borget a vu les enfants sur le dos de leurs mères, qui les gardent ainsi dans des espèces de sacs, en se livrant aux plus durs labeurs. L'excessive population de la Chine n'est pas une fable. Malgré l'énormité de cette population, le pays, aidé par le climat, fournit à sa nourriture, et la maintient à des prix qui font que le vivre en Chine n'est jamais, comme en Europe, une des plus terribles questions de la politique et de l'industrie modernes. Nous avons certainement de grandes académies et de grands chimistes et de grands médecins, et surtout une foule de prix de cent écus pour des mémoires sur des questions dont l'étude exige plus de mille francs de lumière, de feu, de recherches et de travail (et il n'y a que les gens pauvres qui étudient!); mais notre science si *fate*, passez-moi cette expression, n'a pas encore examiné ce problème singulier de la nutrition humaine, et que je poserais ainsi :

Pourquoi les peuples qui suent le plus, c'est-à-dire qui perdent le plus par la transpiration, ou dont le mécanisme vital fonctionne le plus, consomment-ils le moins de nourriture?

Il est constant qu'une poignée de dattes ou de riz suffit à l'Arabe, au Chinois, à l'Indou, et que la patate ou la banane sustentent les pauvres de l'Amérique. La science me répondra peut-être que ces gens-là vivent très-peu de temps. Mais, si le fait était vrai (M. Borget a vu des pauvres chinois très-vieux), la question, selon moi, ne serait pas encore résolue. En effet, ce n'est pas d'après sa durée, mais selon la quantité de bonheur qu'elle procure, qu'il faut juger de la vie. Généralement, on mange trop en Europe. Le premier mot de l'ange qui apparut à Swedenborg en l'appelant à la vie spirituelle fut : « Ne mange pas tant! » C'était un ange oriental.

J'en reviens donc à ceci : Pourquoi les cinq centimes de macaroni du lazzarone se traduisent-ils, six degrés plus loin, en vingt centimes de pain, dix centimes de tête de mouton cuite, et dix centimes de lait que coûte la nourriture d'un des trente mille gueux qui se lèvent à Paris sans savoir où ni comment ils dîneront?

C'est le plus important problème à résoudre pour le moment; voici pourquoi :

Quelque perfection dont soient susceptibles les machines, elles nécessiteront toujours la main de l'homme, et ce qui se passe en Angleterre au moment où j'écris nous l'apprend assez énergiquement. Or, le prix des denrées de première nécessité fixe le prix du salaire, et le prix du salaire régit celui des produits. Notre agriculture repose de fond en comble sur l'excessive sobriété, sur la misère, tranchons le mot, des paysans. N'en déplaise à ceux qui se disent les philanthropes par excellence, le jour où leurs doctrines antisociales passeraient dans ces têtes-là, la France et la société seraient sans pain et n'existeraient pas deux ans. Aux faiseurs de déclamations, il faut répondre net que l'existence antagonistique du riche et du pauvre est un fait à subir dans l'ordre social, comme celle des différentes espèces en zoologie. Si les animaux pouvaient parler, nous apprendrions que tous les moutons veulent être des lions. Donc, la production commerciale étant devenue de nos jours un combat (pacifique pour quelques instants de nation à nation), le triomphe du commerce appartiendra nécessairement au peuple qui pourra fournir à ses soldats industriels les vivres au meilleur marché. Le problème que le commerce d'un pays doit résoudre est en définitive celui-ci :

Avoir le plus de travail possible contre le plus de denrées de première nécessité, avec le moins d'argent possible.

Débattez-vous, faites des rapports, des systèmes, des élégies, des déclamations; entassez les sophismes, créez autant de *questions vitales, de questions du moment* que vous voudrez, voilà la seule, l'éternelle question! Aussi tous les impôts qui frappent sur le vin du pauvre, sur son blé, sur sa viande, constituent-ils, selon moi, des erreurs politiques. Ils atteignent le commerce dans ses sources, tandis qu'il ne faut l'imposer qu'à la consommation. Je ne prétends pas qu'il faille supprimer l'impôt foncier; ce serait

m'imputer une sottise; mais il faut le réduire *à presque rien pendant la paix,* car il doit être la grande et, hélas! *presque la seule ressource pendant la guerre!* En trente-deux ans de paix, notre administration n'a pas su faire produire à notre sol le bétail et les chevaux nécessaires pour mettre la viande à bon marché, pour nous épargner de porter notre argent à l'étranger quand il s'agit de remonter notre cavalerie. Le devoir d'un gouvernement est bien moins de réprimer les factions que de rendre la vie facile au peuple. Depuis trente ans, le pouvoir en France s'est beaucoup trop préoccupé de ce qui regarde la justice et la gendarmerie. Je ne sais rien de plus formidable qu'un procureur général appuyé par la troupe. Mais cet appareil constitue la répression des peuples sans foi; car la religion devrait suffire, et l'obéissance des masses sera toujours l'ouvrage des prêtres et non celui de la force brutale. Si notre politique tient à rester matérielle, que pour cinq sous le pauvre ait de la viande et du pain, et il n'y aura pas de théorie novatrice qui tienne devant ce résultat. Aussi a-t-il grandement raison, celui qui, montrant dans une irrigation bien entendue de notre sol la question la plus importante pour notre prospérité, s'est écrié : *Les fleuves français emmènent chaque année des milliards à la mer!...* Le canal d'irrigation est tout aussi nécessaire à l'agriculture et serait plus productif que ne l'est le canal de navigation pour le commerce. En ce genre, nous avons commencé par la fin. Les Chinois ont créé les produits avant de s'occuper des moyens de les transporter. Lorsque Lyon a élevé ses octrois et fait les folies municipales qui l'ont contraint à imposer ses faubourgs, le *canut* n'a pas pu vivre, et il a compromis l'industrie de la soie ou en émigrant ou en introduisant des troubles intérieurs. Une des grandes fautes qui se commettent en ce moment en France est la tendance non réprimée de Paris à devenir une ville manufacturière : le prix de la journée y rendra toute lutte impossible à tout produit industriel qui ne sera pas ce qu'on nomme *articles de Paris,* dont la valeur vient uniquement du goût qu'on y déploie, et qui s'adressent aux gens riches, ou à des fantaisies qui ne calculent point.

Cet immense problème de la vie à bon marché pour le peuple est toujours résolu dans la Chine, et tient à bien des causes qui

devraient être soigneusement étudiées. Entre toutes ces causes, il en est une que M. Borget a très-bien aperçue et dont il est utile de parler, car elle touche à des dispositions dans notre système monétaire qui sont encore à voter par les Chambres.

« Le gouvernement en Chine a fort bien compris cette question d'économie politique qui consiste à diviser infiniment les monnaies pour maintenir le prix des choses indispensables à la vie aussi bas que possible. Il faut de deux à trois cents pièces de la plus petite monnaie pour faire un de nos francs, et il est des *salaires* qui ne sont que de deux ou trois de ces pièces. Mon cher ami, vous qui vous occupez tant d'améliorer le sort des classes pauvres, souhaitez qu'on fasse en France des centimes et même des demi-centimes, car c'est bien certainement un des moyens d'arrêter le paupérisme qui nous menace. »

Rien n'est plus vrai que cette observation, et il y en a beaucoup de ce genre dans les lettres de M. Borget. Si Genève peut fabriquer l'horlogerie à des prix qui lui en assureront pendant longtemps le monopole, c'est que les ouvriers, logés dans des chaumières aux environs, profitent des bénéfices que procure dans l'achat des vivres cette monnaie de Suisse si subdivisée, et qui nous a valu la jolie phrase de Victor Hugo dans *le Rhin*. Aussi est-ce folie, pour lutter avec Genève, que d'avoir établi une manufacture de montres à Versailles, une ville où la vie est d'une cherté singulière. Nos hommes d'État devraient se graver dans la tête ce précepte : Un pays est riche, non pas quand il fait passer beaucoup d'argent d'une caisse dans une autre, mais lorsqu'on peut y avoir beaucoup de denrées pour peu d'argent. Tout est là.

Non-seulement le vivre doit être à bon compte, mais aussi le couvert. Or, en Chine, les vieux bateaux servent de maisons, et les familles y pullulent. Laissons encore parler à ce sujet notre voyageur, qui avait à expliquer sa sixième planche, où il a représenté ces habitations.

« Un matin, j'allai prendre terre dans une petite crique tout près du passage. Je me trouvai dans un village de bateaux tirés à terre, genre d'habitations dont on n'a nulle idée en Europe, même dans les pays les plus pauvres. Les uns sont abrités sous de grands arbres, d'autres adossés à des rochers ; beaucoup sont posés à

terre et maintenus avec des étais; les plus riches s'élèvent sur pilotis. Ces dernières demeures sont augmentées d'une pièce, si toutefois l'on peut donner ce nom à un tout petit espace entouré de planches dont le toit en paille ou en jonc repose sur quatre bambous placés aux angles du réduit, et n'affleure pas la cloison, ce qui laisse entrer l'air et la lumière, mais aussi le vent et la pluie quand il en fait. Le bateau qui est recouvert de nattes sert d'habitation ; il est flanqué d'un ajouté qui sert de décharge et de magasin où l'on range tous les instruments de travail et de cuisine. Ces espèces de trous contiennent cinq ou six habitants, et même plus, dans un espace où deux Européens ne sauraient vivre...

» Il est impossible à un Européen de concevoir comment tant de gens peuvent vivre dans un lieu si resserré. Écoutez-moi bien, et tâchez de vous faire une idée de ce que je vais vous dire. Les premiers arrivés se sont emparés du sol et y ont mis leur vieux bateau qui ne pouvait plus aller à l'eau; ceux qui sont venus après ont planté de fortes pièces de bois tout alentour, et ont ainsi fait un étage au-dessus des autres, soit en hissant leurs bateaux, soit, quand ils n'en avaient pas, en établissant un plancher qu'ils entouraient de nattes, et sur lesquelles ils mettaient un toit semblable. De plus pauvres encore sont survenus qui, n'ayant ni terrain, ni bateau, ni plancher, ni poteau, se sont nichés dans l'intervalle laissé entre les deux autres habitations, y ont suspendu leurs hamacs, et, quelque mal assurée que soit cette demeure, elle suffit à toute une famille. Souvent une seule échelle sert à cinq ou six habitations. Il n'y aura ni droits acquis pour les uns, ni assujettissement pour les autres. Chaque maison a sa petite terrasse, d'où pendent souvent des nattes, des lambeaux de toute espèce, et qu'on traverse sans difficulté. Je suis monté sur un assez grand nombre : partout, il y a des fleurs, malgré le peu d'espace, et j'ai eu un plaisir infini à retrouver quelque poésie au milieu de tant de misère. Les habitants sont si entassés, qu'ils ont peine à trouver dans leur bouge une place pour l'autel domestique, qui ne manque dans aucun pourtant. C'est tout simplement une petite armoire à deux battants, occupée par une statue de cire ou de bois habillée du mieux qu'ils peuvent, et par tous les objets qui garnissent les autels des temples, mais en proportions minimes. Matin et soir,

on offre le thé à cette divinité, et l'on allume de petites bougies rouges. N'allez pas croire, mes chers amis, que la misère de ces pauvres gens influe sur leur santé; non, dans ces petits réduits de cinq pieds de haut et de large, et du double en longueur, tous les visages sont joyeux; et, quand ces pauvres gens ont un instant de liberté, ils jouent aux dés. Au moindre cri qui se fait entendre, toutes ces demeures que l'on croirait désertes s'animent en un instant : l'on voit fourmiller une innombrable quantité de têtes, et l'on se demande d'où elles sortent, et comment tant de monde peut tenir dans un si petit espace. »

Ce tableau ne vous explique-t-il pas le bas prix des objets manufacturés en Chine, et la supériorité commerciale que ce peuple conservera toujours? Vous le voyez, grâce au soleil, un bateau jouit d'une durée indéfinie, et les loyers ne préoccupent pas le pauvre. Un hamac et une petite armoire à bon Dieu, voilà le mobilier! Les deux ou trois centièmes d'un franc, voilà le salaire! Les deux ou trois centièmes d'un franc, voilà la nourriture! Et ces pauvres gens s'entourent de fleurs qui, chez nous, veulent des serres! On peut objecter à ce parallèle que je fais entre l'état de la France et celui de la Chine, d'abord ce soleil, puis le bon marché de la soie, la fertilité du sol et le peu de valeur des vêtements. Mais je ne crois pas que les guenilles de nos paysans et de nos ouvriers soient plus chères que celles des Chinois. Puis aucun paysan ne paye de loyer; il a sa chaumière; seulement, elle lui coûte d'énormes contributions, relativement à sa position sociale, car notre fisc, si célèbre en Europe, a inventé de lui vendre la lumière!... Le fisc et le code français imaginent régner sur des unités, ils n'admettent pas les inégalités sociales : les frais d'expropriation d'un quart d'arpent de terre et ceux d'acquisition sont les mêmes que pour une terre de deux millions. Le percepteur envoie des *avertissements* qui coûtent plus cher que le revenu du morceau de terre, objet de la *cote!...*

Il faudrait bien se garder d'attribuer le bas prix des aliments à la fécondité du sol. On croyait jadis que la Chine possédait un territoire où l'humus avait quinze ou vingt pieds de profondeur. Les savants, qui tiennent à tout expliquer, disaient que, dans la révolution du globe, les terres meubles des montagnes énormes qui

cerclent la Chine avaient été entraînées là. D'abord, la rapidité avec laquelle les Américains ont dévoré les ressources de leur humus autour de certaines villes, et la fatigue qu'éprouve aujourd'hui la si fertile terre de l'Ukraine, démontrent qu'en ce genre la fécondité n'est pas illimitée. Or, la Chine existe depuis plus de quatre mille ans comme elle est!... Là-dessus, l'album n'est pas pris sans planche. Notre voyageur a observé des Chinois qui ont pour état de tirer au bord des fleuves, des cours d'eau ou des canaux, la vase, et qui la vendent comme engrais!... Il a placé un de ces attrapeurs d'engrais avec ses ustensiles dans une des lithographies de son album. Cette lithographie complique un peu cette question d'économie politique, et vous prouve qu'au lieu d'envoyer un seul colonel Jancigny en Chine, on aurait dû lui adjoindre quelques Borget. Nous n'en sommes pas encore là dans nos villes ni dans nos campagnes, où ce qu'un enfant ramasserait d'engrais ne lui payerait pas son déjeuner.

La première révélation que j'aie eue des phénomènes d'industrie de la Chine, ce fut en Touraine, à Cangé, terre achetée par un colon dont le fils, un de mes camarades de collége, fut gouverneur général de l'Inde sous la Restauration, et que je revis là pour la première fois depuis notre sortie de l'institution Ganzer et Beuzelin, deux hommes comme il en aurait fallu des milliers pour refaire l'éducation en France. Eugène des B... avait rapporté de Chine à sa mère une travailleuse, véritable monument, fait principalement en ivoire. Je fus abasourdi d'un pareil travail. Il me sembla que trois générations de Benvenuti-Cellini devaient s'y être usées. Il y avait des mondes d'animaux et de personnages taillés dans l'ivoire, et d'un arrangement, d'une richesse d'exécution, d'une beauté de matière à faire rester un mois là, devant, à examiner, sans avoir tout vu. Eu égard au travail, le prix de ce meuble était inimaginable, incroyable; mais il s'expliquait par cette facilité de la vie que M. Borget a observée et dont il rend compte.

Ce constant bon marché des salaires, qui vous est démontré maintenant, est la question cachée au fond de la guerre de l'Angleterre avec la Chine. Les bornes de cet article imposent la loi de dire les choses en peu de mots. Voici donc, selon notre voya-

geur, en quoi consiste la difficulté. L'Angleterre a commis la sottise de s'adonner au thé, pour se dispenser de nous acheter nos vins, car le thé produit une excitation nerveuse de laquelle l'Anglais et l'Anglaise se sont fait une habitude. Un peuple qui a des habitudes perd sa liberté. Voilà pourquoi l'on jette les jeunes Français dans le cigare, qui est à l'opium à peu près ce que le vin est à l'eau-de-vie. Le thé ne se *fabrique* qu'en Chine. Entendons-nous bien. On sait, depuis longtemps, que la température, la longitude et la latitude des contrées où le thé se cultive en Chine, est identique avec les conditions atmosphériques d'une grande partie de la France. Le thé viendrait parfaitement en Touraine, en Berry et dans la vallée du Rhône. Faire venir le thé n'est rien. Voici quelles sont les nécessités de sa préparation pour devenir matière commerciale. Chaque feuille de thé doit être d'abord cueillie, une à une, puis, placée, une à une, à une certaine distance l'une de l'autre, pour être séchée. Une fois sèche à un certain degré qui laisse la possibilité de la manier sans la casser, chaque feuille doit être roulée, toujours une à une et entre les doigts, comme vous la voyez roulée. Maintenant, pensez au nombre exorbitant de petits points verdâtres qui sont dans une livre de thé, lesquels, soumis à une infusion d'eau bouillante, se déploient et redeviennent une feuille après vous avoir été vendue sous forme de boulette! Les avez-vous jamais comptés? Non, ni moi, mais il y en a des milliers. Or, supputez les différents bénéfices du cultivateur qui plante et récolte, des Chinoises qui cueillent, étendent et roulent, du commissionnaire qui transporte, de l'entrepositaire qui garde, du spéculateur qui va chercher à Canton, du navigateur qui apporte en Europe ces parfums doublement chinois; calculez les bénéfices du marchand en gros et du marchand en détail, sur le prix d'une livre de thé dont la qualité la plus chère ne vaut, place de la Bourse, que quarante francs!... Ne comprendrez-vous pas, alors, que, si l'on peut faire venir du thé dans beaucoup de pays, il n'y a que les Chinois qui puissent vous le préparer à la sueur de leurs doigts? Aussi les Anglais, fatigués de perdre des millions avec la Chine, à laquelle ils n'apportaient que très-peu de marchandises, ont-ils rêvé à inoculer aux Chinois un besoin qui les forçât à subir un échange. Le Chinois riche s'ennuie; il n'a pas, comme l'Anglais, la ressource du tou-

risme, car un Chinois sorti de Chine ne peut plus y rentrer. Les Anglais ont apporté au Chinois du bonheur en petits bâtons bruns, le rêve de l'opium, le paradis des Malais et des Orientaux. Les Anglais, en échangeant le thé contre de l'opium, ont pu mettre alors un terme à l'épuisement des capitaux anglais absorbés par la Chine. On s'est aperçu bientôt en Chine du défaut que produisait cette consommation dans ce que nous appelons *la balance commerciale*. Frappé de la profonde immoralité que commettait l'Anglais en vendant du poison à son peuple, le gouvernement chinois, mû par deux raisons également puissantes, la morale et l'intérêt, mais bien plus puissantes quand l'intérêt se cache sous la morale, a défendu le commerce de l'opium. Pour ne pas recommencer à donner son or, l'Angleterre a préféré faire la guerre. Mais la Chine est plus forte que l'Angleterre. D'abord, la Chine s'est mise à cultiver le pavot et à recueillir de l'opium de manière à en vendre à ceux qui en veulent, chez elle et ailleurs. Puis elle n'a qu'à refuser du thé aux barbares, à faire rentrer ses populations à l'intérieur, elle lassera, elle usera les Anglais : les Anglais céderont. Les Chinois, à qui l'on apprendra, d'ailleurs, à se servir de l'artillerie, à lancer des fusées à la congrève, feront la guerre de machines mieux que qui que ce soit, car ils ont le génie de l'imitation manufacturière au plus haut degré, puisqu'ils font un instrument de précision de M. Gambey, tout aussi bien que M. Gambey, sans en connaître ni l'usage ni la destination. La guerre de Chine sera donc vraisemblablement désastreuse pour l'Angleterre, à qui les Chinois vendront le thé dix fois plus cher, le jour où l'empereur leur donnera, par un rescrit quelconque, le droit de hausser les prix. On ne peut pas refuser aux Chinois d'être les premiers commerçants du monde : les Anglais ne sont que leurs cadets. Aussi tout ce que l'Angleterre aura pris aux Chinois, elle sera obligée de le leur rendre avec usure. Peut-être est-ce pour grossir leurs comptes qu'ils se laissent dévaliser, comme on nous le dit, par John Bull.

III

L'art en Chine est d'une fécondité sans bornes. Les Chinois ont jugé de bonne heure l'infertilité de ce que nous appelons le *beau.* Le beau ne peut avoir qu'une ligne. L'art grec était réduit à la répétition d'idées, en définitive très-pauvres, n'en déplaise aux classiques. La théorie chinoise a vu, quelque mille ans avant les Sarrasins et le moyen âge, les immenses ressources que présente le *laid,* mot si niaisement jeté à la face des romantiques, et dont je me sers par opposition à ce mot le *beau.* Le beau n'a qu'une statue, il n'a qu'un temple, il n'a qu'un livre, il n'a qu'une pièce : l'*Iliade* a été recommencée trois fois, on a perpétuellement copié les mêmes statues grecques, on a reconstruit le même temple à satiété, la même tragédie a marché sur la scène avec les mêmes mythologies, à donner des nausées. Au contraire, le poëme de l'Arioste, le roman du trouvère, la pièce hispano-anglaise, la cathédrale et la maison du moyen âge sont l'infini dans l'art. D'après ce système, aucune production ne se ressemble. Ceux qui cornent aux oreilles des sots qu'on proscrit ainsi l'*idéalisation* grecque, cornélienne, racinienne, raphaëlesque, etc., sont des gens de mauvaise foi, car ils savent très-bien que l'art ainsi compris comporte l'idéal à côté des fantaisies, et que la fantaisie sert de cadre à l'idéal. On peut mettre la plus idéale statue dans les dix mille statues de la cathédrale de Milan, des strophes raciniennes dans *les Orientales,* une sorte de Vénus anglaise dans *Clarisse,* et un admirable torse de femme à la queue d'un cheval dans le *Massacre de Scio.* Pour le penseur, le gothique et le style Louis XV ne sont-ils pas cousins germains de l'art chinois? La travailleuse que j'ai vue à Cangé fait concurrence avec ses figurines à la cathédrale de Milan; seulement, les figures chinoises sont grotesques, elles vous demandent un sourire, et il est impossible de le leur refuser; en les voyant, Young rirait au bout d'un quart d'heure. Or, le grotesque est entré comme un élément si nécessaire au moyen âge, que le grotesque foisonne dans trente monuments sur quarante, soit princiers, soit religieux, qui nous viennent de ce temps. Les charmants oiseaux que Jean Bellini a mis au bas de ses madones,

les figurines de San-Michele sont le grotesque rectifié, approprié à des conceptions d'un style élevé; c'est enfin la fantaisie ennoblie. Aucune des inventions de la Chine ne jurait auprès des inventions de la mode au temps de Louis XV. Le magot était frère de bien des groupes dans les ornements de la cheminée. Quelque bizarre que soit l'objet créé par la fantaisie chinoise, si vous l'examinez, vous y découvrirez une idée qui vous fera rire. Notre voyageur, malgré ses préjugés sur les bizarreries chinoises, fut encore surpris à l'aspect des temples et de toutes les choses du pays. Si l'on aime tant la fantaisie, c'est qu'on la croit impossible; aussi M. Borget a-t-il été stupéfait en voyant, comme je vous l'ai dit, que les paravents étaient de l'histoire. Je n'ai donc rien exagéré en disant, au commencement de ce travail, que le Chinois était un peuple essentiellement plaisant.

La grande question que la philosophie politique doit faire est celle-ci, selon moi : « Ce peuple est-il heureux ? » Et la réponse de notre voyageur, homme sincère, est : « Oui, les Chinois sont heureux. » Disons bien haut à notre siècle, horrible produit de cet esprit d'examen introduit dans la société européenne par les discussions sur le libre arbitre, par le schisme de Luther et par la philosophie du XVIIIe siècle, que, du fond des masses pauvres, jusqu'au trône, la Chine est fortement imbue de l'esprit religieux. Oui, malgré les corruptions extérieurement engendrées par la spéculation et par le commerce, la religion soutient cette société que rien n'a entamée, pas même la victoire de sept conquêtes.

Le premier Bouddha, si tant est qu'il y en ait eu plusieurs, question plutôt posée que résolue, et sur laquelle il faut bien se garder de hasarder une opinion, le premier Bouddha dota l'Asie, et nous pouvons dire le monde, de la constitution merveilleuse que l'Église catholique, apostolique et romaine s'est appropriée. Cette constitution repose sur l'élévation constante des capacités par l'élection, mais par l'élection confiée à des *pairs* également instruits. Mille ans avant l'établissement définitif de la papauté, tout au Thibet se passait comme au conclave, pour l'élection du Grand Lama, qui a son collége de cardinaux! Donc, ce premier Bouddha a si fortement tracé l'empreinte de sa doctrine sur l'Asie centrale, qu'elle ne s'y est pas plus effacée que celle de Moïse sur le peuple hébreu. La

Chine est fondée sur la reconnaissance du mérite et de la capacité. C'est le fait le plus certain que la science ait acquis. Maintenant, la loi donne-t-elle, en Chine comme ici, des résultats contraires au but qu'elle se propose? Élève-t-elle au pouvoir des ignorants, de même que l'élection, qui devrait élever des capacités, ne produit ici que des noms oubliés, tant les hommes sont médiocres? Ceci serait peut-être le procès à faire à l'humanité, qui tend à ronger tous ses freins. Si les institutions chinoises sont viciées par les usages, elles sont du moins immuablement écrites; et, si elles dorment, vous voyez par l'événement qui fit rayer un village de la carte de l'empire, et par le deuil de l'empereur, qu'elles ont de terribles réveils. On nous redit des exemples merveilleux en ce genre; il y a mille anecdotes de ministres frappés pour leurs exactions; mais nous avons peu d'exemples semblables à offrir, et nos ministres mis à mort : les Semblançay, les Enguerrand de Marigny, les Strafford, ou ceux qu'on a seulement persécutés, comme Aubriot et Mazarin, étaient des hommes de génie ou des gens probes méconnus.

Il est une institution parfaitement en vigueur et observée par notre voyageur à l'état normal en Chine, qui, à elle seule, sauverait un peuple : c'est l'anoblissement rétrograde. Vous vous rendez illustre, c'est sur votre père que se reporte la gloire. Votre fils vous imite, sa gloire anoblit le bisaïeul. De là le culte des morts. Il est poussé à un si haut point, que les Chinois attribuent leurs malheurs à ce que leurs ancêtres ne sont pas bien logés. La sépulture des morts préoccupe tant les Chinois de toutes les classes, que notre voyageur, qui, à son départ, était encore sous le coup du succès de la grande figure de Robert Macaire, a retrouvé Robert Macaire, ce type de Mascarille et de Scapin devenus meurtriers, tapi dans le plus beau des sentiments chinois. Il existe en Chine des *commissionnaires en sépultures*, des gens qui, en vous voyant inquiets, viennent vous annoncer qu'ils ont découvert un endroit ravissant où monsieur votre père serait infiniment mieux, et l'on surpaye ces espèces de villas mortuaires. L'album nous montre le reconvoi d'un Chinois déménagé par sa famille, et que l'auteur a dessiné sur place. Ainsi, la loi chinoise a fait de l'égoïsme un moyen de consolidation sociale. En Europe, l'égoïsme nuit à la

société, qu'il ronge; en Chine, l'égoïsme est devenu l'appui du pouvoir paternel : bien élever son enfant, le rendre grand, c'est travailler pour soi-même.

Si le Chinois voit la loi, les maximes religieuses écrites partout, même sur les dalles qu'il foule du pied, pourquoi le Chinois est-il voleur? Ici se présente la grande objection, habilement saisie par Jean-Jacques Rousseau. Ce peuple, soi-disant moral, produit les fripons les plus éhontés. Rien de plus vrai : la friponnerie chinoise est naïve comme celle que Débureau met en scène aux Funambules. Elle est constante, elle n'est pas louche et traîtresse comme celle des juifs, qui grattent tous les bijoux qui leur passent par les mains, qui trempent les pièces d'or dans une eau pour les diminuer; elle est hardie, elle est toujours sous le coup de la police correctionnelle. Surprise en flagrant délit, cette friponnerie se met à rire d'aussi bon cœur que Pierrot, toujours prête à recommencer.

D'abord, faisons observer que le vol, considéré comme une heureuse manière d'acquérir la propriété, n'a jamais été pris sur le fait en Chine, par la grande raison que personne ne pénètre en Chine, et que nos missionnaires, les seuls Européens qui s'y soient incrustés en se faisant Chinois, n'en ont pas fait mention. Enfin, il n'y a rien qui soit plus sévèrement puni que le vol en Chine. Laissons, à ce sujet, parler notre voyageur :

« Je veux vous citer encore un fait singulier, dont je viens d'être témoin et qui vous donnera quelque idée des notions morales de ce peuple. Un matin, quand j'arrivai au grand temple, tout était en mouvement : les portes étaient ouvertes, on avait levé les nattes qui recouvraient les maisons de bateaux et aussi les embarcations qui ne sont pas encore retirées du service, afin que l'air et le soleil y pénétrassent. Quelques tankas lavaient leur bateau, dont chaque pièce se démonte, afin que sa propreté attirât des passagers. Assis sur une pierre, j'étais occupé à dessiner quelques-unes de ces maisons, quand un grand gaillard, croyant n'être pas vu, se baissa et prit un mouchoir qu'il cacha promptement sous sa tunique; mais une jeune fille l'aperçut et se mit à crier avant qu'il eût eu le temps de se sauver; toutes les filles firent chorus, s'élancèrent sur lui et l'arrêtèrent. Bientôt on s'assembla autour d'elles, la foule augmenta, tout le monde se mit à parler à la

fois, chacun donna son avis, chacun voulut emmener le voleur. Enfin, après un long débat, trois jeunes gens robustes finirent par s'emparer du délinquant et s'approchèrent d'une petite esplanade en planches soutenue par quelques bambous, bâtie provisoirement sur le quai. Un quatrième individu y monta, et, prenant la queue du patient qu'on lui tendit, il le conduisit ainsi jusque dans l'eau et l'attacha aux bambous. La foule, pour mieux voir, se précipita sur cet échafaudage, qui, trop faible pour un tel poids, céda. Peu s'en fallut que le coupable ne s'échappât à la faveur du désordre; mais on le reprit, et, cette fois, il fut conduit auprès du socle de l'un des bâtons qui précèdent le temple. Deux ou trois gamins escaladèrent aussitôt ce socle et attachèrent la queue du voleur au bâton; puis on le honnit et on le hua... Deux heures après, quand je passai, le voleur n'y était plus. Comme je ne pouvais me rendre compte de cette singulière façon de se faire justice, un vieux résident m'apprit que, quand un Chinois a commis une faute trop légère pour mériter la correction du mandarin, les assistants s'établissent en cour de justice et rendent un arrêt qui s'exécute sur-le-champ. Dans ce cas, si le filou eût été traduit devant l'autorité, on lui eût appliqué certainement la peine infamante de la cangue et coupé la queue. Ainsi marqué pour le reste de sa vie, le malheureux n'eût plus trouvé de travail pour vivre, et n'eût eu d'autre ressource que de voler encore. Sans doute, il méritait l'indulgence, puisqu'il fut traité si doucement par la populace, bien pénétrée de ses propres intérêts. Cette scène m'a rappelé ce que je vous ai souvent entendu dire, qu'en rendant publique l'infamie du coupable, on aide au développement des crimes et qu'on ferme le retour au repentir. Tel grand criminel eût pu devenir honnête homme peut-être, si, à ses débuts, la charité l'eût couvert de son manteau, et si on lui eût tendu la main pour l'arracher du bourbier où il n'avait encore que les pieds. J'ai vu des gens purifiés au feu de cette charité, bien supérieure à celle qui soulage les misères ordinaires. »

Il y aurait beaucoup à redire sur ce passage, que je ne cite que pour montrer combien, en Chine, le vol est peu autorisé par les mœurs. Continuons l'examen de cette question.

IV

Le Chinois sorti de Chine n'y rentre jamais, comme je l'ai déjà dit. Or, il est bien possible que, ne vivant plus dans le milieu des institutions de son pays, le Chinois se croie tout permis contre les étrangers, qu'il regarde comme taillables et corvéables à merci. La friponnerie chinoise tiendrait donc au mépris que le Romain avait pour tout ce qui n'était pas *civis romanus,* à celui des conquérants de la Gaule pour leurs serfs. Enfin, la main sur le cœur, combien n'y a-t-il pas d'Européens qui, sortis de leur pays pour faire fortune, se promettent de la faire *quibuscumque viis,* et se permettent, comme les Chinois, tout et encore bien autre chose contre l'étranger.

Maintenant, comparons, non pas les individus entre eux, mais le commerce extérieur des pays dans leur ensemble; car telle est la manière de juger de la morale des peuples. Voilà la vraie question. La France, avec toutes ses prétentions au progrès des lumières, ne va pas jeter un bel éclat, et ce sera l'occasion de signaler une de ses plaies les plus vives.

Il existe en Chine, comme en Angleterre d'ailleurs, une haute moralité que je vais expliquer. La fabrication et le commerce extérieur sont loyaux en Chine et en Angleterre. Ces deux peuples doivent à cette probité leur force et leur succès dans le monde entier, où leurs produits ont l'avantage sur tous les autres. Le commerce et la fabrique en France sont, au contraire, d'une déloyauté dont la maladresse a causé la ruine du pays. Qu'un Français de Paris commande en Chine quoi que ce soit, il aura ce qu'il demande comme il l'aura demandé ; jamais il n'y aura de tromperie, ni dans la qualité, ni dans la fabrication, une fois le prix convenu.

Quand la Chine et l'Angleterre fabriquent, quoi que ce soit, les plus petites comme les plus grandes choses, pour leur commerce extérieur, tout en est de la plus excellente qualité, de la meilleure fabrication. Aussi les produits chinois et les produits anglais sont-ils sans rivaux sur tous les marchés du monde.

Au rebours, en France, tout ce qu'il y a de mauvais, de défectueux, d'inférieur, est destiné pour l'exportation. La pensée du

commerçant français est de se débarrasser au loin de ce qui ne peut pas être vendu à ceux qui s'y connaissent trop bien pour acheter de méchants produits. Une autre pensée, pensée fondamentale, est de donner de l'apparence à la marchandise, afin de tromper le consommateur et de l'emporter par l'infériorité, par la nullité du produit, sur les concurrents. Ce qui peut se traduire par vendre quelque chose qui soit rien. Ce système, qui régit toutes les parties de notre commerce, est bien plus odieux et accuse une bien plus grande dépravation que celle qu'on attribue aux Chinois sortis de Chine. La tendance au vol du Chinois est un combat d'homme à homme, un avis de vous tenir sur vos gardes et ne nuit qu'aux individus; tandis que la *manière* française nuit à tout le monde, déshonore le pays et tarit les sources de son commerce.

Remarquez que les choses en sont arrivées à ce point que le ministère du commerce est obligé d'avertir les commerçants français et les expéditeurs de ne plus envoyer que leurs premières qualités sur les marchés étrangers. Le ministre a publié, pas plus tard qu'avant-hier, dans les journaux, sa mercuriale à ce sujet. Mais ce même gouvernement est tout aussi peu sage que son commerce. Ainsi, la *poudre*, commerce immense, et qui devrait appartenir à la France, qui est la première fabricante de poudre du monde, la poudre dont la fabrication est réservée à l'État, se constitue des ingrédients les plus inférieurs pour les poudres d'exportation. C'est un fait que tous les commissaires des poudreries attesteront. Il s'en est suivi que les Anglais, n'exportant que leurs premières qualités, fournissent l'Afrique, l'Amérique et les Indes de poudre, immense moyen d'échange que nous avons perdu par la faute de l'État. Si nous continuons à expédier des vins frelatés, les Anglais nous achèteront nos premières qualités et deviendront les rouliers et les commissionnaires maritimes de nos propres vins. C'est par de pareilles fautes que le commerce d'un pays maritime baisse et que la décadence arrive.

Aujourd'hui, cette frelaterie des produits, cette adultération criminelle a gagné le commerce intérieur et le commerce des choses les plus nécessaires à la vie. Ceci tient à la constante et progressive diminution des fortunes. La richesse diminue et la vanité augmente. On retranche sur les choses nécessaires à la vie

afin de conserver les apparences. L'Anglais demande toujours dans un magasin ce qu'il y a de plus beau et de plus cher, car les belles choses ont une durée dix fois plus longue que celle des choses à bas prix. Au contraire, le Français n'a qu'un cri : le bon marché! le prix fixe! Beaucoup recevoir, peu donner, voilà le mot du consommateur ; donner peu, beaucoup recevoir, voilà le mot du commerçant. Qu'est-il arrivé? On a réalisé en grand l'histoire de ce prêtre avare qui, d'un fonds de culotte de velours noir, voulait, par une heureuse transposition, se faire une calotte.

— Ne pouvez-vous pas m'en trouver deux? dit-il au tailleur.

— Oui.

— Mais il y en aurait presque trois...

— On peut à la rigueur en faire trois.

— Oh! vous êtes si habile, vous m'en aurez quatre.

— Eh! monsieur le curé, j'en couperai là dedans cinq, si vous voulez!

Huit jours après, le curé eut cinq calottes pour coiffer ses cinq doigts.

On a voulu des tapis *tout* laine pour des prix impossibles, le fabricant y a mis du coton! Le coton a infesté tout le lainage, le nappage et le fil. On fait, pour les dandys sans fortune, des chemises dont le devant, seulement ce qui se voit, est en toile, et qui coûtent six francs; tandis que la façon d'une belle chemise coûte six francs. La manie du bon marché, la mauvaise foi engendrée par la concurrence, ont fait fabriquer des savons ordinaires d'une qualité détestable afin de leur donner du poids, et, en parfumerie, des savons qui ne sont odorants qu'à la superficie, des mouchoirs pour cinq sous, des robes à trois francs qu'on met trois fois. En papeterie, ce système a produit du papier sans durée. Le consommateur, rendu imbécile par sa misère secrète, paye alors *les façons* sur dix objets au lieu de n'en payer que sur un seul. Personne, aujourd'hui, ne veut donner d'une dorure ce qu'elle vaut; il s'ensuit qu'au bout de dix ans, votre pendule, vos flambeaux vous coûtent un *redorage* très-cher, tandis qu'en brossant les vieilles dorures du temps de Louis XV, on les trouve neuves. Et, pour que l'*honneur* ne manque même pas à ceux qui entendent ainsi le commerce, le grand seigneur qui porte le plus beau nom de

France fait épouser à ses fils les filles de ces Frontins de la patente.

Ce système d'infâmes calculs gangrène toute la bourgeoisie. Il se passe à Paris des faits qui font bondir le cœur de dégoût. L'État et la ville ont créé des écoles *communales gratuites* POUR LE PAUVRE... où le pauvre ne peut pas faire entrer ses enfants. Ces écoles sont envahies par les fils des gens riches. Le portier d'une maison se saigne pour trouver dix francs par mois à sa fille, qu'il envoie à une école; le propriétaire, lui, met son fils à l'école gratuite. Enfin, la parcimonie des familles contraint les maîtres de pension à des compromis horribles sur la nourriture et l'éducation de leurs pensionnaires. On voudrait faire élever son enfant pour une pension annuelle de quatre cents francs, par la même raison qu'on veut une chemise pour trois francs.

Il y a là, pour l'observateur, pour le philosophe, un signe de décomposition sociale beaucoup plus grave qu'on ne le pense. Nous touchons en ce moment le prix des fautes d'une législation insensée qui a supprimé l'*honneur,* en considérant l'*argent* comme la représentation de toute capacité, de toute sagesse. Nous ne sommes pas au bout des effets d'un système sans âme, qui n'a vu que des chiffres sociaux dans l'homme, qui a diminué le pouvoir paternel, qui a livré l'instruction publique à des individus *sans solidarité de doctrine,* et qui ne donnent aucune garantie à l'État. Rien ne prouve que l'un ne prêchera pas des principes diamétralement opposés à ceux de l'autre. Aucun d'eux ne peut élever la jeunesse dans des sentiments religieux ou d'obéissance, car aucun n'a le sens de l'abnégation personnelle qui constitue le sacerdoce, et l'éducation doit être un sacerdoce.

Un jour, sur son siége, le premier président du Parlement entendit celui qu'il blâmait lui demandant si ce blâme l'empêchait de mener son fiacre :

— Non, dit le magistrat.

— Eh bien, *je m'en fiche !*

— Et moi aussi, dit le premier président.

Ce jour-là, ce magistrat tuait la justice, il méritait de porter sa tête sur l'échafaud, et l'empereur de la Chine n'eût pas manqué de le condamner; tandis que, sous Louis XV, tout le monde a ri du

mot. Aujourd'hui, nous voyons dans un magistrat et dans un évêque des fonctionnaires salariés : dans l'un, une espèce de douanier des crimes ; dans l'autre, un préposé aux prières.

La Chine est extrêmement poétique, en ce sens qu'il n'y a de régularité dans aucune chose, pas même dans les temples, qui sont tous bizarres de formes, comme les habitations particulières. Les temples chinois ont heureusement préoccupé notre voyageur; il en a rapporté des vues, des intérieurs, des plans extrêmement curieux, et auxquels les précédents sinographes ou sinologues n'avaient pas songé. Pour donner à leurs temples le caractère qui leur manque, soit à cause de leur peu d'élévation et de l'architecture, les Chinois encadrent soigneusement ces édifices, soit par des arbres énormes, soit par les accidents du terrain.

Quant au luxe, il est fabuleux en Chine : l'auteur a été ébloui par les somptuosités des bateaux aristocratiques, dorés et peints comme des poissons, et dans lesquels on réunit toutes les commodités de la vie. L'Angleterre a imité la Chine dans les jardins dits anglais, dont les plus beaux de l'Europe ne sont rien comparés aux moindres de la Chine. Le premier missionnaire qui y pénétra y a trouvé la tragédie, la comédie, le roman. Voltaire, en imitant *l'Orphelin de la Chine,* nous a démontré que le théâtre chinois repose sur les plus grandes idées politiques. La passion du Chinois pour le spectacle est égale à celle du Parisien. Voici ce qu'en dit notre témoin oculaire :

« Les idées religieuses diffèrent essentiellement des nôtres, bien que le culte ait assez d'analogie avec celui de l'Église catholique. Ainsi la comédie, si sévèrement défendue par nos prêtres, est non-seulement tolérée par les bonzes, mais encore ils permettent aux théâtres, qui sont toujours ambulants, de s'établir près des temples. Je vis une troupe dressant des bambous sur la grande esplanade, et bâtissant son théâtre, couvert de nattes, en face de la grande fenêtre ronde du temple, tournant le dos à la mer. Les bonzes se tenaient constamment dans la cour du sanctuaire principal, jouissant du spectacle, tandis qu'ils fumaient leur pipe. La *sing-song,* c'est le nom qu'on donne à ces fêtes, dura quinze jours, pendant lesquels l'esplanade offrit le spectacle le plus animé.

» Appuyé sur la balustrade, j'observais cette foule qui fourmillait

devant moi. Tous les degrés de l'échelle sociale s'y trouvaient confondus : mendiants, aveugles, marins, pèlerins, fashionables, car ici il y a des lions comme à Londres et à Paris; seulement, il n'y a pas de lionnes. Tous s'agitaient pêle-mêle dans ce petit espace qui pouvait à peine les contenir. Ce n'est pas que les riches n'affectassent des airs de hauteur, en se promenant avec nonchalance, vêtus de longues robes serrées à la taille par une ceinture d'où pendent une blague et une pipe dont ils se servent continuellement, et en s'abritant sous leurs écrans, qui, de plus, servent à les éventer et à sécher la sueur qui découle de leur front. Je fus frappé par l'impossibilité des querelles et des rixes. On entend bien parfois les voix s'élever, mais on n'en vient jamais aux coups, et j'en fus surpris bien plus que je ne l'avais été par le même fait pendant mon séjour à Canton, où dans ces foules, qui vivent sur l'eau, chacun est sur son terrain, et ne craint pas que son adversaire ne s'empare de sa place. Est-ce là un effet de la mansuétude de ce peuple ou de sa bonne discipline? Quand je quittai mon observatoire pour aller voir le spectacle, le bonze me donna la place d'honneur, juste au milieu de la fenêtre ronde. Je ne puis vous rien dire de la pièce, à laquelle je n'entendais rien, si ce n'est qu'elle intéressait vivement les spectateurs, et ce ne fut ni les applaudissements, ni aucun signe bruyant qui me le firent comprendre, mais leur immobilité, mais leur attention si grande, qu'on aurait entendu une mouche voler, sans le bruit qui se faisait autour du théâtre. Les Chinois sont si avides de spectacle, que ceux qui n'avaient pu trouver place sur les bancs dressés dans l'emplacement couvert, montaient sur les bambous qui soutenaient le toit; puis d'autres arrivaient qui priaient ceux-là de grimper plus haut, si bien que la charpente finit par être couverte de spectateurs, aussi pressés que ceux du parterre, et tout aussi attentifs, quoiqu'il leur fallût un rude travail pour se maintenir à cette place dangereuse. J'admirai encore, et avec plus de raison que jamais, la solidité du bambou. »

Je termine en citant la légende du temple de Macao, telle que l'auteur la raconte, ce qui donnera l'idée des traditions de ce pays, et montrera combien les théâtres, la poésie, l'histoire, les institutions sont solidaires, en Chine, de l'idée fondamentale de la morale bouddhique.

Macao veut dire *Temple de la Dame* (*Neans-Ma-ko*, en chinois.)

« Sous je ne sais quelle dynastie, une princesse de la famille impériale, l'unique enfant de son père, fut élevée avec un soin tout particulier, et de l'instruction qu'elle reçut naquit un désir immodéré de voir le monde, de s'affranchir de la reclusion à laquelle les mœurs du pays condamnent toutes les femmes. Elle garda le secret de cette passion pendant longtemps, car il lui fallut vaincre bien des préjugés avant que d'oser se l'avouer à elle-même. Enfin elle en parle à l'empereur, qui ne savait lui rien refuser. Jugez de son bonheur, quand elle sortit du palais où devaient s'écouler ses jours, elle dont l'esprit inquiet avait rêvé un monde sous mille formes différentes, et quand pour la première fois elle plongea son regard dans les profondeurs de l'horizon! Elle s'embarque donc. Le ciel et la mer lui sourirent d'abord. Tout ce qu'elle voyait excitait son enthousiasme et lui révélait des poésies délicieuses. Mais ces joies si profondément senties furent de peu de durée, car toute faute veut une expiation. Elle avait enfreint la loi; elle n'avait pas craint de se montrer, de braver ainsi les défenses expresses de tous les législateurs, elle qui, princesse, devait le bon exemple aux femmes. Bientôt un terrible typhon se déclara, et faillit vingt fois l'engloutir. Vivement effrayée du danger qu'elle court, elle invoque la déesse de la mer, et promet de lui élever un temple au lieu où elle abordera, si la déesse parvient à dissiper le péril. La mer s'apaise, le typhon se dissipe, et la jonque est doucement portée au rivage par une lame. La princesse tint parole, et un temple s'éleva sur la colline stérile, là où elle avait pris terre. Là où il n'y avait que des arbres chétifs, on voit maintenant de puissantes végétations que je ne me suis jamais lassé d'admirer. »

Quelle belle légende chez un peuple qui fait de la reclusion des femmes, dans les hautes classes de la société, le point fondamental de la société? Mahomet a copié les Chinois. Une femme aristocratique, tombée dans la misère, est, à ce qu'il paraît, en proie aux plus horribles souffrances. On voit dans les rues des malheureuses marchant sur ces moignons qui, chez les aristocrates, remplacent le pied; et c'est, dit l'auteur, un affreux spectacle. En Chine, une femme qui tombe ne se relève plus!...

Avouez que ce peuple vaut la peine d'être connu, étudié, d'abord

par l'industrie à cause de ses procédés, car en Chine on raccommode la fonte et on la soude comme nous raccommodons et ressoudons le fer-blanc. On y rend la pâte de riz aussi dure et aussi polie que le marbre. Puis la politique et l'art ne devraient-ils pas y étudier les institutions et les inventions? Quant à la science, il nous suffira de dire que l'auteur a cru trouver en Chine *le magnétisme animal* à l'état pratique. (Voir sa lettre sur les barbiers chinois.) Espérons que la société de géographie décidera quelque expédition en Chine, et que notre pays comprendra la nécessité d'avoir avec cette contrée des relations commerciales un peu plus étendues que celles qui rendent notre hong le plus petit de tous.

Je me suis inquiété fort peu des trente et quelques dessins tirés de l'album de notre voyageur; ses lettres, dont il n'a donné que des fragments pour expliquer ses planches, me paraissent être l'ouvrage le plus intéressant. Il aurait dû procéder au rebours, c'est-à-dire donner des dessins pour expliquer son texte. L'amour-propre du peintre l'a-t-il emporté sur celui du narrateur? je ne sais; mais, si les lettres répondent aux citations que j'ai déjà données, M. Borget pourrait être le Jacquemont de la Chine. Ce ne serait pas une faute au gouvernement français que de lui confier la mission d'aller y achever son œuvre. Il est sincère, honnête homme, en tant que voyageur, bien entendu; tous les voyageurs ne sont pas de cette étoffe. Il a dans le style un peu de cette douce malice qui assaisonne le récit et le fait digérer. Espérons qu'il sera dignement récompensé de ce beau travail préparatoire.

Nota. — Le nom du révérend Père qui a subi l'effrayant martyre dont j'ai parlé est Perboyre. Qu'au moins la publicité soit acquise à de tels dévouements!

14-18 octobre 1842.

LETTRE

A

M. HIPPOLYTE CASTILLE

RÉDACTEUR DE *LA SEMAINE*

Monsieur,

Je vous remercie, avant tout, de l'article critique publié par vous dans *la Semaine* sur LA COMÉDIE HUMAINE. Les éloges que vous m'y donnez sont si grands, que beaucoup de plaisants vont se demander pourquoi je vous écris, et diront que l'orgueil des auteurs est intraitable. Vous m'avez fait une trop belle part pour que je l'accepte, je plierais sous le poids des obligations qu'elle m'imposerait. Je vous remercie surtout, monsieur, pour tous les auteurs, de la dignité avec laquelle vous paraissez vouloir considérer les écrivains et les lettres. C'est une belle et noble initiative à prendre que d'essayer à changer les habitudes de la critique, occupée en tant d'endroits à jeter de la boue aux travailleurs, à les salir, à écrire des pages dont on a honte dix ans plus tard. Dieu veuille que les Français cessent de se déprécier eux-mêmes les uns les autres aux yeux de l'Europe, si attentive aux œuvres de la France, et surtout à celles de notre littérature.

La raison de ma lettre, monsieur, n'est pas une question personnelle; il s'agit d'une erreur de la critique prise en masse, qui frappe toute la littérature sérieuse. Aussi vais-je dégager sur-le-

champ la question de mon intérêt personnel. Je serai bref, quoique, après tout, je puisse être excusable de rompre une lance en faveur d'un ouvrage qui m'occupe depuis dix-huit ans, et qui veut encore dix années de travaux pour être achevé. Voici, cependant, monsieur, bientôt six ans que j'ai écrit ma dernière préface, et j'ai, depuis, totalement renoncé à donner de nouvelles explications, à l'instar de nos maîtres; car, aujourd'hui, personne ne les lit, vous me le prouvez par votre article, et peut-être serez-vous seul à lire celles-ci, parce qu'elles vous sont adressées. Mais, lorsque je rencontre un homme d'intelligence, qui m'a fait l'honneur d'étudier le plan et les détails de LA COMÉDIE HUMAINE, comme vous, monsieur, je me crois obligé de lui répondre, s'il s'est, à mon avis, trompé. Un auteur, autrefois, défendait ses œuvres, et se trouvait alors dans la situation ridicule de tout homme qui veut prouver à des indifférents qu'il a beaucoup d'esprit. Expliquer son œuvre, être son propre trompette, frapper le tableau de son rotin, m'a toujours paru grotesque; mais, aujourd'hui, l'entreprise est insensée. Jugez-en vous-même, et tremblez si vous avez des manuscrits en portefeuille.

Autrefois, un bon livre se défendait par lui-même; mais, aujourd'hui, comment peut-on opposer son ouvrage à la critique? qui peut attendre le jugement du public? Réfléchissez à ce résultat que présente la statistique.

Vous émettez une opinion qui peut nuire à un livre, dans un journal qui compte vingt mille abonnés. Ce journal a deux cent mille lecteurs en dix jours. Or, en supposant le livre tiré à quinze cents exemplaires et un lecteur par semaine (deux suppositions gratuites), ce livre aura soixante-quinze mille lecteurs par an.

Le développement actuel de la presse en France rend impossible la lutte entre la critique et le livre. Aussi toute réclamation est-elle vaine. Les préfaces restent comme les a faites le plioir du brocheur, et, ô honte! dans les livres les plus lus.

Je viens donc seulement apporter de nouvelles pièces, pour ainsi dire, dans un grand procès. Où en serait la littérature, si les causes n'étaient pas plaidées? Nous avons une cour de cassation, c'est l'avenir. Heureux qui peut y comparaître!

Vous vous êtes préoccupé de la morale, et vous avez grandement raison. Il n'est pas de succès possible au delà du temps présent,

sans que l'œuvre du poëte ait satisfait la conscience publique. Je ne réimprimerai point ici ce que j'ai écrit dans l'avant-propos de LA COMÉDIE HUMAINE, où toutes les réponses possibles ont été faites d'avance aux critiques. Seulement, puisque je prends la parole, je vais m'en servir un peu pour expliquer les personnages de LA COMÉDIE HUMAINE que vous avez attaqués, avec bonne foi, je le reconnais, et que, dans l'intérêt de cette discussion même, je dois défendre.

Mettons en première ligne la figure de madame de Mortsauf, du *Lys dans la vallée.*

Le catholicisme, monsieur, consacre dans toutes ses institutions la grande lutte de la vie, le combat de la chair contre l'esprit, de la matière contre le divin. Tout dans notre religion tend à réduire cet ennemi de notre avenir. C'est le caractère par lequel l'Église catholique se sépare de toutes les religions anciennes. Notre religion est, comme je l'ai dit dans *le Médecin de campagne,* « un système complet de répression des tendances dépravées de l'homme ». Madame de Mortsauf est une expression de cette lutte constante. Si la chair ne poussait pas son dernier cri, je n'eusse pas fait une figure vraie à la fois et typique comme catholicité. Vous n'avez pas remarqué, monsieur, que la victime triomphe, qu'elle meurt, l'âme dégagée de cette dernière étreinte, et que la scène dont vous parlez est, d'ailleurs, un effet de la maladie. Enfin, c'est moins un désir qu'un aveu, plutôt une confession passionnée qu'une tentative de la passion. Vous incriminez, monsieur, un passage qui m'a valu les éloges d'une des plus ardentes catholiques de ce temps, de mademoiselle de Fauveau, qui, pour premier mot d'accueil à Florence, me parla de la mort de madame de Mortsauf. Je suis assez honteux d'avoir à expliquer cette chose, plus grande que mon œuvre; mais cette nécessité prouve que, malgré les immenses progrès du catholicisme en France, l'esprit religieux n'a pas gagné la critique, elle est toujours fille du XVIII[e] siècle.

Venons à Vautrin. Encore quelques mois, et je publierai la dernière partie de *Splendeurs et Misères des Courtisanes,* où ce personnage s'abîme. Vous me permettrez de garder le secret sur ce dénoûment. Ce personnage, qui représente la corruption, le bagne, le mal social dans toute son horreur, n'a rien de gigantesque. Je

puis vous assurer que le modèle existe, qu'il est d'une épouvantable grandeur et qu'il a trouvé sa place dans le monde de notre temps. Cet homme était tout ce qu'est Vautrin, moins la passion que je lui ai prêtée. Il était le génie du mal, utilisé d'ailleurs.

Dans votre article, vous me reprochez, en deux colonnes jumelles, ici de prendre des exceptions pour composer mes caractères, et là de les faire gigantesques en accumulant des riens. Cette contradiction renferme un tel éloge, que j'aime mieux vous croire inconséquent. Mais, monsieur, qu'est-ce que la vie? un amas de petites circonstances, et les plus grandes passions en sont les humbles sujettes. Tout est petit et mesquin dans le *réel*, tout s'agrandit dans les hautes sphères de l'idéal. Et, sans vouloir me donner de l'encensoir par le nez, je puis vous faire observer qu'il y a loin du procédé littéraire du *Père Goriot*, d'*Illusions perdues*, de *Splendeurs et Misères des Courtisanes*, à celui de *Louis Lambert*, de *Séraphita*, de *la Peau de chagrin* et de *Sur Catherine de Médicis*.

J'ai entrepris l'histoire de toute la société. J'ai exprimé souvent mon plan dans cette seule phrase : « Une génération est un drame à quatre ou cinq mille personnages saillants. » Ce drame, c'est mon livre.

Comment faire accepter une pareille fresque, sans les ressources du conte arabe, sans le secours des titans ensevelis? Dans cette tempête d'un demi-siècle, il y a des géants qui font marcher les flots, ensevelis sous les planches du troisième dessous social. Quand, pour obtenir un si grand résultat, on prendrait quelquefois une exception, où serait le tort? Croyez-vous que Lovelace existe? Il y a cinq cents dandys par génération qui sont, à eux tous, ce Satan moderne.

Croyez-vous qu'un pareil ouvrage serait lisible, s'il fallait scrupuleusement y faire occuper la place réelle qu'occupent, dans l'état social, les honnêtes gens dont la vie est sans drame? Mais un seul doyen de Killerine écraserait mes galeries. Cet ennui serait une sorte de choléra littéraire, qui tuerait à cent pages à la ronde mes personnages. Ah! monsieur, quand, vous qui vous destinez à la littérature, vous vous proposerez de mettre en scène un honnête homme, un personnage faisant le bien, et que vous aurez réussi, comme je le crois, venez me voir, et vous m'exprimerez une

opinion bien autre que celle de votre article. Savez-vous, monsieur, qu'un ouvrage comme *le Médecin de campagne* coûte sept ans de travaux? Savez-vous que voici cinq ans de méditations sur l'ouvrage dont le début a été publié récemment sous le titre de *la Femme de soixante ans,* et qui est destiné à montrer la charité, la religion agissant sur Paris, à la manière du *Médecin de campagne* sur son canton? Eh bien, je recule depuis six ans devant les immenses difficultés littéraires à vaincre.

C'est à des scrupules pareils que sont dus ces retards par lesquels j'ai compromis quelquefois certains ouvrages, comme *les Paysans,* à peu près finis aujourd'hui; comme *les Petits Bourgeois,* composés à une imprimerie depuis dix-huit mois. J'ai conservé *César Birotteau* pendant six ans à l'état d'ébauche, en désespérant de pouvoir jamais intéresser qui que ce soit à la figure d'un boutiquier assez bête, assez médiocre, dont les infortunes sont vulgaires, symbolisant ce dont nous nous moquons beaucoup, le *petit commerce parisien.* Eh bien, monsieur, dans un jour de bonheur, je me suis dit : « Il faut le transfigurer, en en faisant l'image de la *probité !* » Et il m'a paru possible. Croyez-vous qu'il soit colossal? le pauvre parfumeur casse-t-il de sa tête les frises de mon petit théâtre?

Desplein est colossal? Interrogez autour de vous les gens de la Faculté, tous vous diront qu'ils ont connu l'original, et qu'il n'est pas flatté. Remarquez, enfin, que le héros de *la Recherche de l'absolu* représente les efforts de la chimie moderne, et que tout personnage typique devient colossal par ce seul fait. C'est, d'ailleurs, une œuvre placée à son lieu dans les *Études philosophiques,* où il n'y a que des symboles. — Assez sur moi.

Venons maintenant à la grande question littéraire que soulève, pour la cent millième fois, votre article, celle de la moralité des livres.

Quelle est la surface que prennent, dans notre état social, les vices, les passions, les immoralités? Croyez-vous qu'il y ait un homme vertueux sur deux? Croyez-vous à la perfection? Arriverait-on à changer la moralité d'une époque, si tous les auteurs s'entendaient pour ne publier que des ouvrages comme ceux auxquels l'Académie applique le prix Montyon, en trahissant, je le crois, les

intentions du fondateur[1] ? Un incrédule lit-il jamais les livres ascétiques, la *Journée du Chrétien*, l'*Imitation de Jésus-Christ*, etc., etc. ?

Je pense que l'écrivain, quand il peut avoir l'oreille du public, produit un grand bien en faisant réfléchir son lecteur ; mais il faut conserver le droit de lui parler et de s'en faire écouter ; on ne le garde, ce droit, que de la manière dont on l'a conquis, en amusant.

Si, lisant LA COMÉDIE HUMAINE, un jeune homme trouve peu blâmables les Lousteau, les Lucien de Rubempré, etc., ce jeune homme est jugé. Quiconque n'aime pas mieux, au lieu d'aller à la fortune comme les roués et les fripons, jouer le rôle de l'honnête Birotteau, ressembler à M. d'Espard, le héros de *l'Interdiction*, agir comme *le Médecin de campagne*, se repentir comme madame Graslin, être un digne juge comme Popinot, travailler comme les David Séchard et les d'Arthez, etc., enfin se modeler sur les bons et les vertueux, semés dans LA COMÉDIE HUMAINE avec plus de profusion que dans le monde réel, celui-là est un homme sur qui les livres les plus catholiques, les plus moraux ne feront rien.

Vous verrez peu de gens, ayant perdu le sentiment de l'honneur, bien finir dans LA COMÉDIE HUMAINE ; mais, comme la Providence se permet, dans notre société, cette affreuse plaisanterie assez souvent, ce fait y sera représenté.

1. M. de Montyon a légué à l'Académie française une somme considérable, qui produit environ neuf mille francs par an, pour récompenser l'ouvrage le plus utile aux mœurs, publié dans une période de deux années avant la distribution du prix.

L'Académie s'est érigée de son chef en bureau de charité littéraire, elle scinde le prix en trois ou quatre sommes qu'elle distribue à des œuvres sans influence sur les mœurs, et qui sont tellement oubliées, que, si l'on publiait les titres des ouvrages couronnés de 1830 à 1836, par exemple, l'Académie rougirait sur ses quarante fronts.

L'Académie française n'a pas d'abord le droit qu'elle s'est arrogé. Elle enfreint la volonté du testateur. Elle doit donner le prix à un seul ouvrage. Si aucun ouvrage n'accomplit, à son jugement, les conditions voulues, elle doit attendre et capitaliser la rente. Lorsque le prix, faute d'ouvrages, atteindrait à une somme considérable, cette énorme récompense, promise à de grands efforts, stimulerait la littérature beaucoup plus puissamment que ces aumônes à la fois illégales et peu flatteuses, à mon sens.

On peut se souvenir à l'Académie que j'allai réclamer contre une décision par laquelle elle avait admis *le Médecin de campagne* parmi les ouvrages à couronner. Je fis humblement observer que mon ouvrage n'était pas au point de perfection (relativement à mes forces, bien entendu), où je voulais le faire arriver ; et, subsi-

Vous dites : « Mais les gens vicieux de LA COMÉDIE HUMAINE s'amusent beaucoup, nous amusent, et l'on s'intéresse trop à eux. » Monsieur, si le vice n'offrait pas d'immenses séductions; si, comme dit la Bible, Satan n'était pas le plus beau des anges, qui donc se laisserait dévorer sa fortune par une courtisane, sa santé par l'amour, sa vie par la débauche, son talent par la paresse?

Moraliser son époque est le but que tout écrivain doit se proposer, sous peine de n'être qu'un *amuseur de gens;* mais la critique a-t-elle des procédés nouveaux à indiquer aux écrivains qu'elle accuse d'immoralité? Or, le procédé ancien a toujours consisté à montrer la plaie. Lovelace est la plaie dans l'œuvre colossale de Richardson. Voyez Dante! *le Paradis* est, comme poésie, comme art, comme suavité, comme exécution, bien supérieur à *l'Enfer. Le Paradis* ne se lit guère, c'est *l'Enfer* qui a saisi les imaginations à toutes les époques. Quelle leçon! N'est-ce pas terrible? Que répondra la critique? Enfin, le doux et saint Fénelon n'a-t-il pas été contraint d'inventer les épisodes dangereux de Télémaque? Otez-les, Fénelon devient Berquin, plus le style. Qui relit Berquin? Il faut la candeur de nos douze ans pour le supporter.

Les grandes œuvres, monsieur, subsistent par leurs côtés passionnés. Or, la passion, c'est l'excès, c'est le mal. L'écrivain a

diairement, que l'Académie ne pouvait pas prendre des ouvrages non présentés par l'auteur, car je serais très-offensé de voir déclarer, par le premier corps littéraire, que j'avais eu le quart, la moitié du mérite voulu par M. de Montyon. M. Arnault, fort étonné de ces observations, m'apprit que l'ouvrage venait d'être écarté à cause de sa portée politique.

En dépeçant le prix, comme elle le fait, l'Académie éloigne les gens de talent, elle les dégoûte de l'entreprise excessivement difficile de remplir le programme du testateur.

— Il se fait à peine, me disait Nodier, deux ouvrages de ce genre par siècle.

— Eh! c'est à cause de cela, lui répondis-je, que le prix est créé. Quand il sera de cent mille francs, au bout de dix ans, vous aurez un livre à couronner, soyez-en sûr.

C'est à mes yeux un immense malheur, pour notre pays, que quarante personnes choisies parmi toutes ses illustrations ne puissent avoir une grande pensée. Encourager la littérature des livres de demoiselle, au lieu de faire produire des *Vicaire de Wakefield,* tel est le résultat du prix Montyon.

Personne ne croira, je l'espère, que cette note est dictée par l'esprit étroit de la rancune littéraire. En allant retirer mon ouvrage, je l'exceptais du concours; et, depuis, je n'ai jamais rien soumis au jugement de l'Académie, qui, selon Nodier, *sedet in telonio,* quand il s'agit de ce prix.

noblement rempli sa tâche, lorsqu'en prenant cet élément essentiel à toute œuvre littéraire, il l'accompagne d'une grande leçon. A mon sens, une œuvre profondément immorale est celle où l'on attaquerait les bases de la société par parti pris, où l'on justifierait le mal, où l'on saperait la propriété, la religion, la justice. Si je vous présente Camusat, le juge qui avance à coups de transactions avec les gens puissants, il est doublé de Popinot, le juge honnête homme, le juge qui représente à lui seul la justice, telle qu'elle devrait être. Si je vous montre un avoué fripon, je vous l'accompagne d'un honorable avoué. Nucingen et Birotteau sont deux œuvres jumelles. C'est l'improbité, la probité, juxtaposées comme dans le monde.

Un dernier argument, monsieur. Supposez un homme de génie accomplissant le tour de force impossible d'un drame rempli d'honnêtes gens. Cette pièce n'aurait pas deux représentations; les honnêtes gens connaissent leurs devoirs, aussi bien que les scélérats, que les vicieux connaissent la vertu. Les gens du peuple qui viennent voir *l'Auberge des Adrets,* se disent, tout heureux : « Je ne serai jamais ainsi. » Robert Macaire est une flatterie immense adressée à notre époque. Le Robert Macaire en gants jaunes se dit : « Tant que la justice ne me priera pas de passer chez elle, je serai un honnête homme. » Le Robert Macaire en paletot déchiré se dit : « Ça finit tout de même par la guillotine, prenons garde! » C'est la seule grande pièce de notre temps, elle est tout aristophanesque; mais elle est immorale en ce sens qu'elle démonétise le pouvoir et la justice, sans la contradiction que tout auteur dramatique doit introduire dans son œuvre, à l'exemple de Molière.

Cette opposition salutaire du bien et du mal est mon incessant labeur dans LA COMÉDIE HUMAINE. Mais quel est le sort de ces grandes halles littéraires? De devenir des ruines d'où sortent quelques tiges, quelques fleurs. Qui sait aujourd'hui les noms des auteurs qui jadis ont tenté, soit dans l'Indoustan, soit au moyen âge, de semblables entreprises dans des poëmes dont les titres à trouver sont déjà l'objet d'une science? Quelles immenses épopées oubliées! Aussi suis-je presque honteux en finissant de paraître intéressé dans cette question, en quelque sorte politique, et dont la solution est difficile. Ce problème est terminé d'un bout par l'irréprochable

Don Quichotte, et, de l'autre, par *Manon Lescaut,* ou, si vous aimez mieux, par *Candide.* — Qui ne voudrait être Voltaire ou l'abbé Prévost ?

Enfin, peut-être en est-il aussi des écrivains comme des conquérants : ils ne frappent les regards qu'à cause du mal qu'ils sont obligés de faire pour obtenir de grands résultats. Voltaire, Rousseau, tous les encyclopédistes étaient profondément immoraux aux yeux du pouvoir, de la religion de leur temps; et, néanmoins, ils sont les pères du XIXe siècle. Tous, depuis Bonald, Lamartine, Chateaubriand, Béranger, Victor Hugo, Lamennais, George Sand, jusqu'à Paul de Kock, Pigault-Lebrun et moi, nous sommes les maçons; l'architecte est au-dessus de nous. Tous les écrivains de ce temps-ci sont les manœuvres d'un avenir caché par un rideau de plomb. Si quelqu'un de nous est dans le secret du monument, c'est le vrai, le seul grand homme. Si Voltaire et Rousseau rêvaient la France actuelle, ils ne soupçonnaient guère les onze années qui furent, de 1789 à 1800, les langes de l'empereur.

Résumons tout ceci. — La morale est absolue, c'est la religion catholique pour nous autres Français; eh bien, être moral, ce serait écrire à nouveau les Pères de l'Église, l'abbé Nicolle, Bossuet ou Bourdaloue. Hors de cette tâche, la littérature a pour mission de peindre la société. La religion est à la société ce que l'âme est au corps. Notre corps est immoral, en le regardant comme l'antagoniste éternel de l'âme. Nous ne pouvons donc que procéder par contrastes.

Mon admiration pour Rabelais est bien grande, mais elle ne déteint pas sur LA COMÉDIE HUMAINE; son *incertitude* ne me gagne pas. C'est le plus grand génie de la France au moyen âge, et c'est le seul poëte que nous puissions opposer à Dante. Mais j'ai *les Cent Contes drolatiques* pour ce petit culte particulier.

On me sait ennemi de la réclame, de la discussion des œuvres, et vous serez, monsieur, le second exemple d'un critique à qui j'aurai soumis de semblables observations. Le premier fut un pauvre jeune homme, plein de science sérieuse, qui a succombé dernièrement, un républicain devenu, par suite de cette discussion, ami de mon entreprise, Francis Girault, que l'on a regretté,

dont la biographie a été écrite par avance dans l'article de Hugo sur ce malheureux Genevois, mort ignoré[1].

Notre cirque a ses athlètes qui succombent, emportant un grand avenir dans leur tombe. Francis Girault devait être un des esprits les plus utiles de notre république, je comptais sur lui; sa mort, que j'appris à l'étranger, me fit une vive peine, et je suis tristement heureux de lui rendre ici ce dernier hommage, que nous devons à nos confrères tombés avant le soir.

Si, surabondamment d'ailleurs, j'éveille vos craintes sur la manière de construire un livre, cette lettre ne sera pas tout à fait inutile.

Je suis, avec une haute considération, monsieur,

Votre dévoué serviteur,

H. DE BALZAC.

11 octobre 1846.

1. Cette lettre de Balzac à Francis Girault n'a pu être retrouvée.

PRÉFACES ET NOTES

RELATIVES

AUX PREMIÈRES ÉDITIONS

I

LES CHOUANS, OU LA BRETAGNE EN 1799

— 1829 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION[1]

En prenant le sujet de son ouvrage dans la partie la plus grave et la plus délicate de l'histoire contemporaine, l'auteur s'est trouvé dans la nécessité de déclarer ici, avec une sorte de solennité, qu'il n'a jamais eu l'intention de livrer au ridicule ou au mépris ni les opinions ni les personnes. Il respecte les convictions; et, pour la plupart, les personnes lui sont inconnues. Ce ne sera pas sa faute si les choses parlent d'elles-mêmes et parlent si haut. Il ne les a ni créées ni révélées. Ici, le pays est le pays, les hommes sont les hommes, les paroles sont les paroles mêmes. Les faits n'ont été reniés ni par les Mémoires publiés aux diverses époques de la Restauration, ni par la République française; l'Empire seul les avait ensevelis dans les ténèbres de la censure. Dire que cet

1. Cette édition avait pour titre : *le Dernier Chouan, ou la Bretagne en 1800.*

ouvrage n'eût pas vu le jour sous le règne de Napoléon, n'est-ce pas honorer l'opinion publique qui nous a conquis la liberté?

L'auteur a essayé d'exprimer un de ces événements tristement instructifs pour tous les peuples et dont la révolution française a été si féconde.

La présence de quelques intéressés lui a prescrit d'accuser les physionomies avec une rigoureuse exactitude et de n'avoir que la passion permise au peintre : celle de bien présenter un portrait, de distribuer naturellement la lumière et de tâcher de faire croire à la vie des personnages.

Mais ce mot d'*exactitude* veut une explication.

L'auteur n'entend pas contracter l'obligation de donner les faits un à un, sèchement et de manière à montrer jusqu'à quel point on peut faire arriver l'histoire à la condition d'un squelette dont les os sont soigneusement numérotés. Aujourd'hui, les grands enseignements que l'histoire déroule dans ses pages doivent devenir populaires. D'après ce système, suivi depuis quelques années par des hommes de talent, l'auteur a tenté de mettre dans ce livre l'esprit d'une époque et d'un fait, préférant la discussion au procès-verbal, la bataille au bulletin, le drame au récit. Donc, nul des événements de cette nationale discorde, si petit qu'il soit, nulle des catastrophes qui ensanglantèrent tant de champs maintenant paisibles, n'ont été oubliés : les personnages s'y verront de face ou de profil, dans l'ombre ou au jour, et les moindres malheurs y seront en action ou en principe.

Cependant, par respect pour beaucoup de gens dont il est inutile d'indiquer les hautes positions sociales et qui ont miraculeusement reparu sur la scène politique, l'auteur a eu soin d'atténuer l'horreur d'une multitude de faits. Il a singulièrement négligé de montrer la part que le clergé a eue dans ces entreprises désastreuses et inutiles. Cette timidité et ce respect sont nés à la lecture des procédures de quelques tribunaux révolutionnaires de l'Ouest, dont les débats, tout succincts et sommaires qu'ils sont, fourmillent de preuves légales qu'il eût été odieux de faire sortir de l'enceinte des greffes, quoique, pour plusieurs familles, certains jugements soient devenus des témoignages de dévouement et des titres de gloire.

Le caractère donné au dernier Chouan est tout à la fois un hommage et un vœu. Il déposera de ce respect pour les convictions dont l'auteur est pénétré. Si certaines personnes minutieuses veulent rechercher quelle est cette noble victime tombée dans l'Ouest sous les balles républicaines, elles auront à choisir entre plusieurs gentilshommes qui succombèrent en dirigeant les insurrections de 1799. Mais, quoique les qualités privées d'un jeune seigneur, et les renseignements donnés à l'auteur sur quelques chefs par un vieillard bien instruit des événements, aient servi à perfectionner le caractère du dernier Chouan, il se croit obligé d'avouer ici que le véritable chef ne ressemble pas tout à fait au héros de ce livre. En dénonçant ainsi les parties romanesques de l'ouvrage, il espère aider le lecteur à reconnaître la vérité des faits.

Les considérations politiques qui viennent d'être exposées ont engagé l'auteur à mettre son nom à un ouvrage qu'une défiance bien légitime pour un premier livre lui eût conseillé de cacher. Sous le rapport littéraire, il a réfléchi qu'il y a peut-être aujourd'hui de la modestie à signer un livre, lorsque tant de gens ont fait de l'anonyme une spéculation d'orgueil.

Quant à la fable du livre, l'auteur ne la donne pas comme bien neuve, l'épigraphe en fait foi [1], mais elle est déplorablement vraie; à cette différence près, que la réalité est odieuse, et que l'événement qui emploie ici quelques jours s'est passé en quarante-huit heures. La précipitation de la véritable catastrophe n'aura peut-être pas encore été assez adoucie; mais la nature s'est chargée d'excuser l'auteur.

Ignorant, au moment où il écrivait, les destinées de quelques acteurs de son drame, il en a déguisé les noms. Cette précaution, dictée par la délicatesse, a été étendue aux localités.

1. Voici cette épigraphe, supprimée depuis :

> « Elle était parfaitement belle.
> » Elle lui dit : « Qui suis-je pour résister aux désirs
> » de mon seigneur ? Faire votre volonté sera un
> » sujet de joie jusqu'à ma mort. »
> » Elle frappa fortement deux fois son cou et lui
> sépara la tête du corps. »
>
> *Judith*, ch. 8-12-13.

Le district de Fougères ne lui sera pas assez hostile pour venir l'accuser de l'avoir rendu le théâtre d'aventures qui se sont passées à quelques lieues de là. N'était-il pas tout naturel de choisir pour type de la Bretagne en 1800 un des berceaux de la chouannerie, et le site peut-être le plus pittoresque de ces belles contrées ?

Beaucoup de personnes de goût et de petites-maîtresses regretteront sans doute que l'auteur ne leur ait pas fait des chouans et des soldats républicains costumés et parlant comme les sauvages de la tragédie d'*Alzire* ou de l'opéra-comique d'*Azémia* sont vêtus et s'expriment relativement aux vrais sauvages ; mais il avait des problèmes plus sérieux à résoudre que celui de chercher à passer une robe à la Vérité.

Puisse cet ouvrage rendre efficaces les vœux formés par tous les amis du pays pour l'amélioration physique et morale de la Bretagne ! Depuis environ trente ans, la guerre civile a cessé d'y régner, mais non l'ignorance. L'agriculture, l'instruction, le commerce n'y ont fait aucun progrès depuis un demi-siècle. La misère des campagnes est digne des temps féodaux, et la superstition y remplace la morale du Christ.

L'entêtement du caractère breton est un des grands obstacles à l'accomplissement des plus généreux projets. La prospérité de la Bretagne n'est pas une question nouvelle. Elle était le fond du procès entre la Chalotais et le duc d'Aiguillon.

Le mouvement rapide des esprits vers la Révolution a empêché jusqu'ici la révision de ce célèbre procès ; mais, lorsqu'un ami de la vérité jettera quelque lumière sur cette lutte, les physionomies historiques de l'oppresseur et de l'opprimé prendront des aspects bien différents de ceux que leur a donnés l'opinion des contemporains. Le patriotisme royal d'un homme qui ne cherchait peut-être à faire le bien qu'au profit du fisc et du trône, rencontra cet étroit patriotisme de localité, si funeste au progrès des lumières. Le ministre avait raison, mais il opprimait ; la victime avait tort, mais elle était dans les fers. Or, en France, le sentiment de la générosité étouffe même la raison. L'oppression y est aussi odieuse au nom de la vérité qu'elle peut l'être au nom de l'erreur.

M. d'Aiguillon avait tenté d'abattre les haies de la Bretagne, de

donner du pain à cette province en y introduisant la culture du blé, d'y tracer des chemins, creuser des canaux, faire parler le français, perfectionner le commerce et l'agriculture, afin d'y mettre un germe d'aisance pour le plus grand nombre et d'y faire arriver la lumière pour tous : tels étaient les résultats éloignés des mesures dont la pensée donna lieu à ce grand débat. L'avenir du pays s'enrichissait des plus belles espérances.

Combien de gens de bonne foi seraient étonnés d'apprendre que la victime défendait les abus, l'ignorance, la féodalité, l'aristocratie, et n'invoquait la tolérance que pour perpétuer le mal dans son pays! Il y avait deux hommes en cet homme : le Français, qui, dans les hautes questions d'intérêt national, proclamait d'une voix généreuse les plus salutaires principes; le Breton, auquel d'antiques préjugés étaient si chers, que, semblable au héros de Cervantes, il déraisonnait avec éloquence et fermeté aussitôt qu'il s'agissait de guérir les plaies de la Bretagne. La Chalotais, Breton, a trouvé des successeurs dans quelques hommes qui se sont récemment déclarés les protecteurs de l'ignorance de ce déplorable pays. Mais aussi M. de Kératry a représenté l'autre la Chalotais pour l'honneur de l'homme, de sorte que cet illustre Breton ne pouvait être reconstruit qu'avec les deux opinions extrêmes de la Chambre.

Aujourd'hui, en 1829, un journal annonçait qu'un régiment français, composé de Bretons, avait débarqué à Nantes, après avoir traversé la France et occupé l'Espagne sans qu'aucun des hommes sût un mot de français ou d'espagnol. C'était la Bretagne ambulante, traversant l'Europe comme une peuplade gallique.

Voilà un des résultats de la victoire de M. de la Chalotais sur le duc d'Aiguillon.

L'auteur arrêtera là cette observation. Elle n'était pas de nature à entrer dans le livre, et ses développements auraient trop d'étendue pour une introduction.

Si quelques considérations matérielles peuvent trouver place après tous ces *Credo* politiques et littéraires, l'auteur prévient ici le lecteur qu'il a essayé d'importer dans notre littérature le petit artifice typographique par lequel les romanciers anglais expriment certains accidents du dialogue.

Dans la nature, un personnage fait souvent un geste, il lui échappe un mouvement de physionomie, ou il place un léger signe de tête entre un mot et un autre de la même phrase, entre deux phrases et même entre des mots qui ne semblent pas devoir être séparés. Jusqu'ici, ces petites finesses de conversation avaient été abandonnées à l'intelligence du lecteur. La ponctuation lui était d'un faible secours pour deviner les intentions de l'auteur. Enfin, pour tout dire, les points, qui suppléaient à bien des choses, ont été complétement discrédités par l'abus que certains auteurs en ont fait dans ces derniers temps. Une nouvelle expression des sentiments de la lecture orale était donc généralement souhaitée.

Dans ces extrémités, ce signe — qui, chez nous, précède déjà l'interlocution, a été destiné chez nos voisins à peindre ces hésitations, ces gestes, ces repos qui ajoutent quelque fidélité à une conversation que le lecteur accentue alors beaucoup mieux et à sa guise.

Ainsi, pour en donner un exemple, l'auteur pourrait faire ce soliloque :

— J'aurais bien fait un errata pour les fautes qu'une impression achevée en hâte a laissées dans mon livre ; mais — qui est-ce qui lit un errata? — Personne.

Paris, 15 janvier 1829.

PRÉFACE DE LA VERSION PUBLIÉE DANS LA PREMIÈRE ÉDITION DE *LA COMÉDIE HUMAINE*[1]

Cet ouvrage est mon premier, et lent fut son succès ; je ne pouvais le protéger d'aucune manière, occupé comme je le suis de la vaste entreprise où il tient si peu de place. Aujourd'hui, je ne veux faire que deux remarques.

La Bretagne connaît le fait qui sert de base au drame ; mais ce

1. Cette préface a été supprimée sur l'exemplaire corrigé par l'auteur et qui a servi de type à la présente édition.

qui se passe en quelques mois fut consommé en vingt-quatre heures. A part cette poétique infidélité faite à l'histoire, tous les événements de ce livre, même les moindres, sont entièrement historiques; quant aux descriptions, elles sont d'une vérité minutieuse.

Le style, d'abord assez entortillé, hérissé de fautes, est maintenant à l'état de perfection relative qui permet à un auteur de présenter son ouvrage sans en être par trop mécontent.

Des SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE que je prépare, c'est la seule qui soit terminée; elle présente une des faces de la guerre civile au XIXe siècle, celle de partisans; l'autre, la guerre civile régulière, sera le sujet des *Vendéens*[1].

Paris, janvier 1845.

II

PHYSIOLOGIE DU MARIAGE

— 1830 —

ERRATA DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Ceci doit servir à vous prémunir contre les fautes que vous avez faites en lisant cet ouvrage.

Pages 201, 202, 203 et 204 du tome II[2].

Pour bien comprendre le sens de ces pages, un lecteur honnête homme doit en relire plusieurs fois les principaux passages; car l'auteur y a mis toute sa pensée.

Dans presque tous les endroits du livre où la matière peut

1. Cet ouvrage n'a pas été écrit.
2. Il s'agit du paragraphe Ier de la 25e *Méditation*.

paraître sérieuse, et dans tous ceux où elle semble bouffonne, pour saisir l'esprit de l'ouvrage, équivoquez [1].

Si vous avez redoublé d'attention en lisant les lignes mises entre deux filets, sous prétexte d'axiome ou d'aphorisme, vous avez souvent accusé l'auteur de vanité, ne songeant pas qu'il n'a jamais eu la prétention de les donner pour meilleures que les autres. Le but de ces larges blancs est de donner plus de profondeur et de vitalité au livre; car c'est en quelque sorte son sommeil, il s'y ravive. Et puis l'auteur atteint bien plus vite, par ce moyen, aux mots délicieux : *Fin du premier volume.*

Obligé d'être lui-même son Mathanasius, l'auteur se voit forcé de faire remarquer à ceux qui se seront permis d'ouvrir un livre qui n'était pas pour eux, que, là où ils n'ont rien compris, la faute venait d'eux; et, là où ils l'ont accusé de cynisme, c'était vice de leur naturel. Ainsi, pour en donner un exemple, plus d'un homme moral et plus d'une femme à célibataire auront trouvé fort mauvais que, dans la description de la Femme honnête (Méditation II, *Statistique conjugale*), l'auteur ait dit : « Cependant, il est certains fardeaux qu'elle sait remuer avec une merveilleuse facilité. » Ces paroles étaient le prodrome du paragraphe des *Névroses*.

Adieu, Jacques Bonhomme! tu en as eu depuis *Pater* jusqu'à *Vitulos*... Ah! ah!

1. Dans notre ancienne et si admirable littérature, équivoquer, c'était faire une contre-petterie, et contre-petter, c'était faire une équivoque; de sorte que toujours on équivoquait en contre-pettant, et que l'on contre-pettait en équivoquant. Cette définition est une espèce de contre-petterie. L'équivoque s'obtient en renversant les termes de la proposition, ou plus souvent en échangeant les lettres initiales de deux mots; Rabelais, Verville et Tabourot sont pleins de contrepetteries. La plus célèbre de toutes celles de Rabelais est : *Femme folle à la messe*, etc. Mais, si Rabelais, Verville ou Tabourot eussent vécu au XIX[e] siècle, ils n'auraient certes pas manqué celle-ci : « Allez, pères de la foi, allez fères de la poi! » (*Note de l'Auteur.*)

III

SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE[1]

— 1830-1835 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Il existe sans doute des mères auxquelles une éducation exempte de préjugés n'a ravi aucune des grâces de la femme, en leur donnant une instruction solide sans nulle pédanterie. Mettront-elles ces leçons sous les yeux de leurs filles?... L'auteur a osé l'espérer. Il s'est flatté que les bons esprits ne lui reprocheraient point d'avoir parfois présenté le tableau vrai de mœurs que les familles ensevelissent aujourd'hui dans l'ombre, et que l'observateur a quelquefois de la peine à deviner. Il a songé qu'il y a bien moins d'imprudence à marquer d'une branche de saule les passages dangereux de la vie, comme les mariniers pour les sables de la Loire, qu'à les laisser ignorer à des yeux inexpérimentés.

Mais pourquoi l'auteur solliciterait-il une absolution auprès des gens de salon? En publiant cet ouvrage, il ne fait que rendre au monde ce que le monde lui a donné. Serait-ce parce qu'il a essayé de peindre avec fidélité les événements dont un mariage est suivi ou précédé, que son livre serait refusé à de jeunes personnes destinées à paraître un jour sur la scène sociale? Serait-ce donc un crime que de leur avoir relevé par avance le rideau du théâtre qu'elles doivent un jour embellir?

L'auteur n'a jamais compris quels bénéfices d'éducation une mère pouvait retirer à retarder d'un an ou deux, tout au plus, l'instruction qui attend nécessairement sa fille, et à la laisser s'éclairer lentement à la lueur des orages auxquels elle la livre presque toujours sans défense.

Cet ouvrage a donc été composé en haine des sots livres que

1. Première partie des ÉTUDES DE MŒURS, dans la troisième édition.

des esprits mesquins ont présentés aux femmes jusqu'à ce jour. Que l'auteur ait satisfait aux exigences du moment et de son entreprise..., c'est un problème qu'il ne lui appartient pas de résoudre. Peut-être retournera-t-on contre lui l'épithète qu'il décerne à ses devanciers. Il sait qu'en littérature ne pas réussir, c'est périr; et c'est principalement aux artistes que le public est en droit de dire : VÆ VICTIS!

L'auteur ne se permettra qu'une seule observation qui lui soit personnelle. Il sait que certains esprits pourront lui reprocher de s'être souvent appesanti sur des détails en apparence superflus. Il sait qu'il sera facile de l'accuser d'une sorte de *garrulité* puérile. Souvent ses tableaux paraîtront avoir tous les défauts des compositions de l'école hollandaise, sans en offrir les mérites. Mais l'auteur peut s'excuser en disant qu'il n'a destiné son livre qu'à des intelligences plus candides et moins blasées, moins instruites et plus indulgentes que celles de ces critiques dont il décline la compétence.

POST-FACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Au risque de ressembler, suivant la spirituelle comparaison d'un auteur, à ces gens qui, après avoir salué la compagnie, rentrent au salon pour y chercher leur canne, l'auteur se hasardera à parler encore de lui, comme s'il n'avait pas mis quatre pages en tête de son ouvrage.

En lisant *Anatole*, l'une des plus charmantes productions d'une femme qui, alors, fut sans doute inspirée par la muse de miss Inchbald, l'auteur a cru y trouver dans trois lignes le sujet du *Bal de Sceaux*.

Il déclare qu'il n'aurait aucune répugnance à devoir l'idée de cette Scène à la lecture du joli roman de madame Sophie Gay; mais il ajoutera que, malheureusement pour lui, il n'a lu que très-récemment *Anatole*, et qu'alors sa Scène était faite.

Si l'auteur se montre si chatouilleux et se met en garde contre la critique, il ne faut pas l'en accuser.

Quelques esprits armés contre leurs plaisirs, et qui, à force de

demander du neuf, ont conduit notre littérature à faire de l'extraordinaire et à sortir des bornes que lui imposeront toujours la clarté didactique de notre langue et le naturel, ont reproché à l'auteur d'avoir imité, dans le premier de ses ouvrages (*le Dernier Chouan, ou la Bretagne en 1800*), une fabulation déjà mise en œuvre.

Sans relever une critique aussi mal fondée, l'auteur croit qu'il n'est pas inutile pour lui de consigner ici l'opinion très-dédaigneuse qu'il s'est formée sur les ressemblances si péniblement cherchées par les oisifs de la littérature entre les ouvrages nouveaux et les anciens ouvrages.

La marque distinctive du talent est sans doute l'invention. Mais, aujourd'hui que toutes les combinaisons possibles paraissent épuisées, que toutes les situations ont été fatiguées, que l'impossible a été tenté, l'auteur croit fermemeht que les détails seuls constitueront désormais le mérite des ouvrages improprement appelés *romans*.

S'il avait le loisir de suivre la carrière du docteur Mathanasius, il lui serait facile de prouver qu'il y a peu d'ouvrages de lord Byron et de sir Walter Scott dont l'idée première leur appartienne, et que Boileau n'est pas l'auteur des vers de son *Art poétique*.

Il pense, en outre, que entreprendre de peindre des époques historiques et s'amuser à chercher des fables neuves, c'est mettre plus d'importance au cadre qu'au tableau. Il admirera ceux qui réussiront à réunir les deux mérites, et leur souhaite d'y réussir souvent.

S'il a eu l'immodestie de joindre cette note à son livre, il croit avoir obtenu son absolution par l'humble place qu'il lui a donnée; certain, au reste, qu'elle ne sera peut-être pas lue, même par les intéressés.

1830.

NOTE DE L'ÉDITEUR DES *SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE*

(En tête du tome IV de la deuxième édition [1])

J'avais prié l'auteur d'intituler ce dernier volume : *Esquisse de la Vie d'une femme,* trouvant, dans l'ensemble et le caractère des cinq épisodes qui le composent, un plan suivi, un même personnage déguisé sous des noms différents, une même vie saisie à son début, conduite à son dénoûment et représentée dans un grand but de moralité.

Mais, soit que l'auteur n'ait pas voulu se défier de l'intelligence des lecteurs choisis auxquels il s'est constamment adressé ; soit qu'il ait eu des pensées plus artistes, en ne coordonnant point avec régularité les effets de cette histoire ; soit qu'il ait trouvé son idée première suffisamment révélée ou plus poétique au milieu du vague dont elle s'enveloppe, il a refusé d'adopter mon amendement commercial, et ne m'a laissé que la faculté de publier cette note. Elle donne à chacun la liberté d'interpréter l'ouvrage à son gré.

L. MAME-DELAUNAY.

1832.

PRÉFACE DE *MÊME HISTOIRE* (*LA FEMME DE TRENTE ANS*) [2]

Plusieurs personnes ont demandé si l'héroïne du *Rendez-Vous*, de *la Femme de trente ans,* du *Doigt de Dieu,* des *Deux Rencontres*

1. Ce volume contient : *le Rendez-Vous* (*Première Faute*), *la Femme de trente ans* (*A trente ans*), *le Doigt de Dieu* (première partie), *les Deux Rencontres, l'Expiation* (*la vieillesse d'une Mère coupable*). Tous ces morceaux forment aujourd'hui les différents chapitres de l'ouvrage intitulé *la Femme de trente ans.*

Quoique la *Note* soit signée de l'éditeur, nous avons de bonnes raisons pour l'attribuer à Balzac lui-même ; la préface de *Même Histoire,* qu'on va lire à la suite, prouve, en tout cas, qu'il tint compte des observations que nous recueillons ici.

2. Dernier épisode du tome IV de la troisième édition des SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

et de *l'Expiation*, n'était pas, sous divers noms, *le même personnage*. L'auteur n'a pu faire aucune réponse à ces questions. Mais peut-être sa pensée sera-t-elle exprimée dans le titre qui réunit ces différentes Scènes. Le personnage qui traverse pour ainsi dire les six tableaux dont se compose *Même Histoire* n'est pas une figure ; c'est une pensée. Plus cette pensée y revêt de costumes dissemblables, mieux elle rend les intentions de l'auteur[1]. Son ambition est de communiquer à l'âme le vague d'une rêverie où les femmes puissent réveiller quelques-unes des vives impressions qu'elles ont conservées, de ranimer les souvenirs épars dans la vie, pour en faire surgir quelques enseignements. Il se trouvait une trop forte lacune dans cette esquisse entre *le Rendez-Vous* et *la Femme de trente ans;* l'auteur l'a comblée par un nouveau fragment intitulé *Souffrances inconnues*. Les femmes achèveront sans doute les transitions imparfaites, mais être également compris de tous les esprits est la chose impossible. Existe-t-il une religion qui n'ait été l'objet de mille contradictions? ne serait-ce pas folie de demander, pour l'œuvre chétive d'un homme, la faveur que n'obtiennent pas les institutions humaines?

D'autres reproches ont été adressés à l'auteur, relativement à la brusque disparition d'une jeune fille dans *les Deux Rencontres*. Il existerait dans l'œuvre entière de plus fortes incohérences, si l'auteur était tenu d'avoir plus de logique que n'en ont les événements de la vie. Il pourrait dire ici que les déterminations les plus importantes se prennent toujours en un moment ; qu'il a voulu représenter les passions rapidement conçues, qui soumettent toute l'existence à quelque pensée d'un jour ; mais pourquoi tenterait-il d'expliquer par la logique ce qui doit être compris par le sentiment? D'ailleurs, toute justification serait ou fausse ou inutile pour ceux qui ne saisissent pas l'intérêt caché dans *les Deux Rencontres,* et dont les éléments constituent le fragment intitulé *le Doigt de Dieu,* augmenté, dans cette édition, d'un chapitre qui, peut-être, motivera mieux la fuite de la fille légitime, chassée par la haine d'une mère inexorable dont elle ne veut pas accuser la faute. Ces sortes d'aventures sont moins rares qu'on ne le pense. Quoique la vie sociale

1. Aujourd'hui, pourtant, ce personnage porte un seul et même nom.

ait, aussi bien que la vie physique, des lois en apparence immuables, vous ne trouverez nulle part ni le corps ni le cœur réguliers comme la trigonométrie de Legendre. Si l'auteur ne peut peindre tous les caprices de cette double vie, au moins il doit lui être permis de choisir ceux qui lui paraissent les plus poëtiques.

Paris, 25 mars 1834.

IV

SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE[1]

— 1834-1837 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Ici, disons adieu aux beautés de la jeunesse, à ses fautes, à ses précieuses et naïves espérances. *Une Vie de femme*[2], la dernière Scène de la précédente partie, n'est-elle pas une transition à des tableaux plus graves, à ceux qui, dans le plan de l'auteur, doivent exprimer la vie humaine, vue sous le sévère aspect que lui donne le jeu des intérêts matériels? Ici, la vérité forcera l'auteur à montrer le plus généreux amour se glaçant sous de froides et positives réflexions. Ce qui, dans les SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE, était un pur et noble sentiment, va se transformer en sombres et douloureuses passions. Ici, les fautes vont devenir des crimes. La femme, toujours si jeune, y sera encore une sublime enfant; quant à l'homme, son intérêt et ses calculs vont envahir toute sa vie.

La province est un lieu favorable à la peinture de ces événements qui refroidissent le cœur et arrêtent définitivement les caractères. Les SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE pouvaient se passer d'encadrement :

1. Deuxième partie des ÉTUDES DE MŒURS.
2. *La Femme de trente ans.*

partout la jeunesse n'est-elle pas la même? mais ici les tableaux gagneront sans doute à être enfermés dans un monde spécial; d'ailleurs, en offrant le contraste parallèle qui existe entre la vie des provinces et la vie parisienne, l'œuvre entière deviendra plus complète. Paris doit être le cadre de l'existence prise à sa décrépitude. Dans une grande ville, la vie n'est jamais jeune que par hasard. Sous ce rapport, la métropole de la pensée a le mérite d'offrir un type complet des hautes dépravations humaines. La dernière Scène de la province (*Illusions perdues*) est un anneau qui joint les deux âges de la vie, et montre un des mille phénomènes par lesquels la province et la capitale se marient incessamment.

Décembre 1833.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION D'*EUGÉNIE GRANDET*[1]

Il se rencontre au fond des provinces quelques têtes dignes d'une étude sérieuse, des caractères pleins d'originalité, des existences tranquilles à la superficie, et que ravagent secrètement de tumultueuses passions; mais les aspérités les plus tranchées des caractères, mais les exaltations les plus passionnées finissent par s'y abolir dans la constante monotonie des mœurs. Aucun poëte n'a tenté de décrire les phénomènes de cette vie qui s'en va, s'adoucissant toujours. Pourquoi non? S'il y a de la poésie dans l'atmosphère de Paris, où tourbillonne un *simoun* qui enlève les fortunes et brise les cœurs, n'y en a-t-il donc pas aussi dans la lente action du *sirocco* de l'atmosphère provinciale, qui détend les plus fiers courages, relâche les fibres, et désarme les passions de leur *acutesse*? Si tout arrive à Paris, tout passe en province : là, ni relief ni saillie ; mais, là, des drames dans le silence; là, des mystères habilement dissimulés; là, des dénoûments dans un seul mot; là, d'énormes valeurs prêtées par le calcul et l'analyse aux actions les plus indifférentes. On y vit en public.

1. Tome Ier des SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Si les peintres littéraires ont abandonné les admirables scènes de la vie de province, ce n'est ni par dédain, ni faute d'observation ; peut-être y a-t-il impuissance. En effet, pour initier à un intérêt presque muet, qui gît moins dans l'action que dans la pensée; pour rendre des figures, au premier aspect peu colorées, mais dont les détails et les demi-teintes sollicitent les plus savantes touches du pinceau ; pour restituer à ces tableaux leurs ombres grises et leur clair-obscur; pour sonder une nature creuse en apparence, mais que l'examen trouve pleine et riche sous une écorce unie, ne faut-il pas une multitude de préparations, des soins inouis, et, pour de tels portraits, les finesses de la miniature antique ?

La superbe littérature de Paris, économe de ses heures, qu'au détriment de l'art elle emploie en haines et en plaisirs, veut son drame tout fait; quant à le chercher, elle n'en a pas le loisir, à une époque où le temps manque aux événements; quant à le créer, si quelque auteur en émettait la prétention, cet acte viril exciterait des émeutes dans une république où, depuis longtemps, il est défendu, de par la critique des eunuques, d'inventer une forme, un genre, une action quelconque.

Ces observations étaient nécessaires, et pour faire connaître la modeste intention de l'auteur, qui ne veut être ici que le plus humble des copistes, et pour établir incontestablement son droit à prodiguer les longueurs exigées par le cercle de minuties dans lequel il est obligé de se mouvoir. Enfin, au moment où l'on donne aux œuvres les plus éphémères le glorieux nom de *conte,* qui ne doit appartenir qu'aux créations les plus vivaces de l'art, il lui sera sans doute pardonné de descendre aux mesquines proportions de l'histoire, l'histoire vulgaire, le récit pur et simple de ce qui se voit tous les jours en province.

Plus tard, il apportera son grain de sable au tas élevé par les manœuvres de l'époque; aujourd'hui, le pauvre artiste n'a saisi qu'un de ces fils blancs promenés dans les airs par la brise, et dont s'amusent les enfants, les jeunes filles, les poëtes; dont les savants ne se soucient guère, mais que, dit-on, laisse tomber de sa quenouille une céleste fileuse. Prenez garde! Il y a des *moralités* dans cette tradition champêtre! Aussi l'auteur en fait-il son

épigraphe. Il vous montrera comment, durant la belle saison de la vie, certaines illusions, de blanches espérances, des fils argentés descendent des cieux et y retournent sans avoir touché la terre.

Septembre 1833.

POST-FACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION D'*EUGÉNIE GRANDET*

Ce dénoûment trompe nécessairement la curiosité. Peut-être en est-il ainsi de tous les dénoûments vrais. Les tragédies, les drames, pour parler le langage de ce temps, sont rares dans la nature. Souvenez-vous du préambule. Cette histoire est une traduction imparfaite de quelques pages oubliées par les copistes dans le grand livre du monde. Ici, nulle invention. L'œuvre est une humble miniature pour laquelle il fallait plus de patience que d'art. Chaque département a son Grandet : seulement, le Grandet de Mayenne ou de Lille est moins riche que ne l'était l'ancien maire de Saumur. L'auteur a pu forcer un trait, mal esquisser ses anges terrestres, mettre un peu trop ou pas assez de couleur sur son vélin. Peut-être a-t-il trop chargé d'or le contour de la tête de sa Maria; peut-être n'a-t-il pas distribué la lumière suivant les règles de l'art; enfin, peut-être a-t-il trop rembruni les teintes déjà noires de son vieillard, image toute matérielle. Mais ne refusez pas votre indulgence au moine patient, vivant au fond de sa cellule, humble adorateur de la *Rosa mundi*, de Marie, belle image de tout le sexe, la femme du moine, la seconde Éva des chrétiens.

S'il continue d'accorder, malgré les critiques, tant de perfections à la femme, il pense encore, lui jeune, que la femme est l'être le plus parfait entre les créatures. Sortie la dernière des mains qui façonnaient les mondes, elle doit exprimer plus purement que toute autre la pensée divine. Aussi n'est-elle pas, ainsi que l'homme, prise dans le granit primordial devenu molle argile sous les doigts de Dieu; non, tirée des flancs de l'homme, matière souple et ductile, elle est une création transitoire entre l'homme et l'ange. Aussi la voyez-vous forte autant que l'homme

est fort, et délicatement intelligente par le sentiment, comme est l'ange. Ne fallait-il pas unir en elle ces deux natures pour la charger de toujours porter l'espèce en son cœur? Un enfant, pour elle, n'est-il pas toute l'humanité?

Parmi les femmes, Eugénie Grandet sera peut-être un type, celui des dévouements jetés à travers les orages du monde et qui s'y engloutissent comme une noble statue enlevée à la Grèce et qui, pendant le transport, tombe à la mer, où elle demeurera toujours ignorée.

Octobre 1833.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION D'*ILLUSIONS PERDUES*[1].

En trois années, de décembre 1833 à décembre 1836, l'auteur aura publié les douze volumes qui composent les trois premières séries des ÉTUDES DE MŒURS AU XIXe SIÈCLE. En terminant cette première édition, il lui sera pardonné de faire observer que les ouvrages réimprimés et les inédits ont nécessité un travail égal, car, de ceux-là, la plupart ont été refaits; il en est où tout a été renouvelé, le sujet comme le style. Il est probable que les trois autres séries, les SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE, les SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE et les SCÈNES DE LA VIE DE CAMPAGNE, ne demanderont pas un plus grand laps de temps; ainsi, ceux qui s'intéressent à cette entreprise pourront bientôt voir toutes ses proportions, et comprendre, par la seule exposition des cadres, les immenses détails qu'elle comporte.

Si l'auteur revient sur la pensée générale de son œuvre, il y est en quelque sorte contraint par la manière dont elle se présente, et qui subit des critiques imméritées.

Quand un écrivain a entrepris une description complète de la société, vue sous toutes ses faces, saisie dans toutes ses phases,

1. Cette préface ne s'applique, en réalité, qu'à la première partie d'*Illusions perdues* (*les Deux Poëtes*), la seule qui fût écrite alors et qui forme le tome IV de la première édition des SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

en partant de ce principe que l'état social adapte tellement les hommes à ses besoins et les déforme si bien, que nulle part les hommes n'y sont semblables à eux-mêmes, et qu'elle a créé autant d'*espèces* que de *professions;* qu'enfin l'humanité sociale présente autant de variétés que la zoologie, ne doit-on pas faire crédit à un auteur aussi courageux d'un peu d'attention et d'un peu de patience? Ne saurait-il être admis au bénéfice accordé à la science, à laquelle on permet, alors qu'elle fait ses monographies, un laps de temps en harmonie avec la grandeur de l'entreprise? Ne peut-il avancer pied à pied dans son œuvre, sans être tenu d'expliquer, à chaque nouveau pas, que le nouvel ouvrage est une pierre de l'édifice, et que toutes les pierres doivent se tenir et former un jour un vaste édifice? Enfin, n'y a-t-il pas de grands avantages à la faire connaître en détail, quand l'ensemble est aussi considérable? En effet, ici chaque roman n'est qu'un chapitre du grand roman de la société. Les personnages de chaque histoire se meuvent dans une sphère qui n'a d'autre circonscription que celle de la société. Quand un de ces personnages se trouve, comme M. de Rastignac dans *le Père Goriot,* arrêté au milieu de sa carrière, c'est que vous devez le retrouver dans *Profil de marquise* (*Étude de femme*), dans *l'Interdiction,* dans *la Haute Banque* (*la Maison Nucingen*), et enfin dans *la Peau de chagrin,* agissant dans son époque suivant le rang qu'il a pris et touchant à tous les événements auxquels les hommes qui ont une haute valeur participent en réalité. Cette observation s'applique à presque tous les personnages qui figurent dans cette longue histoire de la société : les personnages éminents d'une époque ne sont pas aussi nombreux qu'on peut le croire, et il n'y en aura pas moins de mille dans cette œuvre, qui, au premier aperçu, doit avoir vingt-cinq volumes, dans sa partie la plus descriptive, il est vrai; ainsi, sous ce rapport, elle sera fidèle.

L'auteur avoue donc de bonne grâce qu'il lui est difficile de savoir où doit s'arrêter un ouvrage, quand, par la manière dont il se publie, il est impossible de le déterminer en entier tout d'abord. Cette observation est nécessaire en tête d'*Illusions perdues,* dont ce volume ne contient que l'introduction. Le plan primitif n'allait pas plus loin; mais, quant à l'exécution tout a changé, la tomaison inexorable était arrêtée, et la spéculation ne pouvait pas attendre;

il lui a donc fallu s'arrêter à la limite qu'il avait posée lui-même à l'œuvre. Il ne s'agissait d'abord que d'une comparaison entre les mœurs de la province et les mœurs de la vie parisienne; il avait attaqué ces illusions que l'on se forme les uns sur les autres en province par le défaut de comparaison, et qui produiraient des catastrophes réelles si, pour leur bonheur, les gens de province ne s'habituaient pas tellement à leur atmosphère et aux heureux malheurs de leur vie, qu'ils souffrent partout ailleurs, et que Paris surtout leur déplaît. Pour son compte, l'auteur a souvent admiré la bonne foi avec laquelle ces provinciaux vous présentent une femme assez sotte comme un bel esprit, et quelque laideron pour une femme ravissante... Mais, en peignant avec complaisance l'intérieur d'un ménage et les révolutions d'une pauvre imprimerie de province; en laissant prendre à ce tableau autant d'étendue qu'il en a dans l'exposition, il est clair que le champ s'est agrandi malgré l'auteur. Quand on copie la nature, il est des erreurs de bonne foi : souvent, en apercevant un site, on n'en devine pas tout d'abord les véritables dimensions; telle route paraissait d'abord être un sentier, le vallon devient une vallée, la montagne facile à franchir à l'œil a voulu tout un jour de marche. Ainsi les *illusions perdues* ne doivent plus seulement concerner un jeune homme qui se croit un grand poëte et la femme qui l'entretient dans sa croyance et le jette au milieu de Paris, pauvre et sans protection. Les rapports qui existent entre Paris et la province, sa funeste attraction, ont montré à l'auteur le jeune homme du XIX[e] siècle sous une face nouvelle : il a pensé soudain à la grande plaie de ce siècle, au journalisme, qui dévore tant d'existences, tant de belles pensées, et qui produit d'épouvantables réactions dans les modestes régions de la vie de province. Il a pensé surtout aux plus fatales illusions de cette époque, à celles que les familles se font sur les enfants qui possèdent quelques-uns des dons du génie, sans avoir la volonté qui lui donne un sens, sans posséder les principes qui répriment ses écarts. Le tableau s'est donc étendu. Au lieu d'une face de la vie individuelle, il s'agit d'une des faces les plus curieuses de ce siècle, d'une face près de s'user, comme s'est usé l'Empire; aussi faut-il se hâter de la peindre pour que ce qui est vivant ne devienne pas un cadavre sous les yeux mêmes

du peintre. L'auteur croit qu'il y a là une grande mais difficile tâche. En dévoilant les mœurs intimes du journalisme, il féra rougir plus d'un front; mais il expliquera peut-être bien des dénoûments inexpliqués dans plus d'une existence littéraire qui donnait de belles espérances et qui a mal fini. Puis les succès honteux de quelques hommes médiocres se trouveront justifiés aux dépens de leurs protecteurs et peut-être aussi de la nature humaine. Quand l'auteur pourra-t-il achever sa toile? il l'ignore, mais il l'achèvera. Déjà cette difficulté s'est présentée plusieurs fois, soit pour *Louis Lambert*, soit pour *l'Enfant maudit*, soit pour *le Chef-d'œuvre inconnu*; et, chaque fois, sa patience n'a pas été en défaut, mais bien celle du public, à qui ces détails sont, disons-le, parfaitement indifférents; il veut ses livres, sans s'inquiéter de la manière dont ils se produisent.

Pais, 15 janvier 1837.

V

SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE[1]

— 1834-1835 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

La dernière étude des Scènes précédentes, *Illusions perdues, les Deux Poëtes* (SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE), a montré la province venant chercher Paris par un calcul d'amour-propre et de vanité. Dans la première étude des SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE[2], Paris se conjoint avec la province sous les auspices de l'Intérêt. Ainsi s'accomplit chaque jour, dans un sens ou dans l'autre, cette fusion constante des deux natures, la nature départementale et la nature

1. Troisième partie des ÉTUDES DE MŒURS.
2. *La Femme vertueuse* (*une Double Famille*). Aujourd'hui dans les SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

parisienne : là où finit la seconde série des ÉTUDES DE MŒURS, et là où commence la troisième, cette transition perpétuelle est donc fidèlement accusée. Ici vont se dérouler les plus étranges tableaux; ici l'auteur doit s'armer de courage pour entendre les accusations qui vont pleuvoir sur son œuvre; et les plus absurdes seront portées par ceux-là mêmes qui connaîtront le mieux l'étendue des plaies de cette hydre appelée Paris. Souvenez-vous seulement que l'auteur veut tout peindre du XIXe siècle, et faire en quelque sorte un état de situation de ses vices et de ses vertus. Les calculs de l'auteur ont été dérangés par l'exécution de plusieurs Scènes. Ainsi de même que *les Amours d'une laide* et *l'Original*[1], annoncés dans les SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE, n'ont pu y entrer; de même, ici, *la Torpille*[2] n'a pu trouver place. Les *Conversations entre onze heures et minuit*, qui devaient terminer les SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE, et qui furent annoncées, serviront d'introduction aux SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE[3]; car elles forment une transition naturelle entre la peinture des extrêmes de Paris, qui dissolvent incessamment les principes sociaux, et celles des Scènes de la politique, où l'homme se met au-dessus des lois communes, au nom des intérêts nationaux, comme le Parisien s'y met au profit de ses passions fortes et de ses intérêts agrandis.

Paris, 30 août 1835[4].

1. Ces deux ouvrages n'ont jamais paru.

2. *Esther heureuse*, première partie de *Splendeurs et Misères des Courtisanes*.

3. Le projet n'a pas été exécuté : les *Conversations entre onze heures et minuit, échantillon de Causerie française*, ne sont jamais entrées dans LA COMÉDIE HUMAINE. (Voir aux ŒUVRES DIVERSES.)

4. On voit, par cette date, que le tome Ier des SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE fut publié le dernier avec le tome IV; les tomes II et III avaient paru en 1834.

NOTES DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE *FERRAGUS, CHEF DES DÉVORANTS*
PREMIÈRE PARTIE DE L'*HISTOIRE DES TREIZE*

Cette aventure, où se pressent plusieurs physionomies parisiennes, et dans le récit de laquelle les digressions étaient en quelque sorte le sujet principal pour l'auteur, montre la froide et puissante figure du seul personnage qui, dans la grande association des Treize, ait succombé sous la main de la justice, au milieu du duel que ces hommes livraient secrètement à la société.

Si l'auteur a réussi à peindre Paris sous quelques-unes de ses faces, en le parcourant en hauteur, en largeur; en allant du faubourg Saint-Germain au Marais; de la rue au boudoir; de l'hôtel à la mansarde; de la prostituée à la figure d'une femme qui avait mis l'amour dans le mariage, et du mouvement de la vie au repos de la mort, peut-être aura-t-il le courage de poursuivre cette entreprise et de l'achever, en donnant deux autres histoires où les aventures de deux nouveaux Treize seront mises en lumière.

La seconde aura pour titre : *Ne touchez pas à la hache,* et la troisième : *la Femme aux yeux rouges* (*la Fille aux yeux d'or*).

Ces trois épisodes de l'*Histoire des Treize* sont les seuls que l'auteur puisse publier. Quant aux autres drames de cette histoire, si féconde en drames, ils peuvent se conter entre onze heures et minuit; mais il est impossible de les écrire.

Avril 1833.

NOTE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE *NE TOUCHEZ PAS A LA HACHE* *(LA DUCHESSE DE LANGEAIS)*
DEUXIÈME PARTIE DE L'*HISTOIRE DES TREIZE*

En ces deux épisodes de leur histoire, la puissance des Treize n'a rencontré d'autres empêchements que l'obstacle éternellement opposé par la nature aux volontés humaines : *la mort* et *Dieu.* Le confident involontaire de ces curieux personnages se promet de donner un troisième épisode, parce que, dans l'aventure toute parisienne de *la Fille aux yeux d'or,* les Treize ont vu leur pou-

voir également brisé, leur vengeance trompée, et que, cette fois, au dénoûment, ils n'ont vu ni *Dieu* ni la *mort*, mais une passion terrible, devant laquelle a reculé notre littérature, qui ne s'effraye cependant de rien.

1834.

NOTE DE LA PREMIÈRE ÉDITION DE *LA FILLE AUX YEUX D'OR*
TROISIÈME PARTIE DE L'*HISTOIRE DES TREIZE*

Depuis le jour où le premier épisode de l'*Histoire des Treize* fut publié, jusqu'aujourd'hui que paraît le dernier, plusieurs personnes ont questionné l'auteur pour savoir si cette histoire était vraie; mais il s'est bien gardé de satisfaire leur curiosité. Cette concession pourrait porter atteinte à la foi due aux narrateurs. Cependant, il ne terminera pas sans avouer ici que l'épisode de *la Fille aux yeux d'or* est vrai dans la plupart de ses détails, que la circonstance la plus poétique, et qui en fait le nœud, celle de la ressemblance des deux principaux personnages, est exacte. Le héros de l'aventure, qui vint la lui raconter, en le priant de la publier, sera sans doute satisfait de voir son désir accompli, quoique d'abord l'auteur ait jugé l'entreprise impossible. Ce qui semblait surtout difficile à faire croire était cette beauté merveilleuse, et féminine à demi, qui distinguait le héros quand il avait dix-sept ans, et dont l'auteur a reconnu les traces dans le jeune homme de vingt-six ans. Si quelques personnes s'intéressent à *la Fille aux yeux d'or,* elles pourront la revoir après le rideau tombé sur la pièce, comme une de ces actrices qui, pour recevoir leurs couronnes éphémères, se relèvent bien portantes après avoir été publiquement poignardées. Rien ne se dénoue poétiquement dans la nature. Aujourd'hui, la Fille aux yeux d'or a trente ans et s'est bien fanée. La marquise de San-Real, coudoyée pendant cet hiver aux Bouffes ou à l'Opéra par quelques-unes des honorables personnes qui viennent de lire cet épisode, a précisément l'âge que les femmes ne disent plus, mais que révèlent ces effroyables coiffures dont quelques étrangères se permettent d'embarrasser le devant des loges, au grand déplaisir des jeunes personnes qui se

tiennent sur *l'arrière*. Cette marquise est une personne élevée aux îles, où les mœurs légitiment si bien les Filles aux yeux d'or, qu'elles y sont presque une institution.

Quant aux deux autres épisodes, assez de personnes dans Paris en ont connu les acteurs pour que l'auteur soit dispensé d'avouer ici que les écrivains n'inventent jamais rien, aveu que le grand Walter Scott a fait humblement dans la préface où il déchira le voile dont il s'était si longtemps enveloppé. Les détails appartiennent même rarement à l'écrivain, qui n'est qu'un copiste plus ou moins heureux. La seule chose qui vienne de lui, la combinaison des événements, leur disposition littéraire est presque toujours le côté faible que la critique s'empresse d'attaquer. La critique a tort. La société moderne, en nivelant toutes les conditions, en éclairant tout, a supprimé le comique et le tragique. L'historien des mœurs est obligé, comme ici, d'aller prendre, là où ils sont, les faits engendrés par la même passion, mais arrivés à plusieurs sujets, et de les coudre ensemble pour obtenir un drame complet. Ainsi, le dénoûment de *la Fille aux yeux d'or,* auquel s'est arrêtée l'histoire réelle que l'auteur a racontée dans toute sa vérité, ce dénoûment est un fait périodique à Paris, dont les chirurgiens des hôpitaux connaissent seuls la triste gravité, car la médecine et la chirurgie sont les confidentes des excès auxquels mènent les passions, comme les gens de loi sont témoins de ceux que produit le conflit des intérêts. Tout le dramatique et le comique de notre époque est à l'hôpital ou dans l'étude des gens de loi.

Quoique chacun des Treize puisse offrir le sujet de plus d'un épisode, l'auteur a pensé qu'il était convenable et peut-être poétique de laisser leurs aventures dans l'ombre, comme s'y est constamment tenue leur étrange association.

Meudon, 6 avril 1835.



VI

LA PEAU DE CHAGRIN

— 1831 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Il y a sans doute beaucoup d'auteurs dont le caractère personnel est vivement reproduit par la nature de leurs compositions, et chez lesquels l'œuvre et l'homme sont une seule et même chose; mais il est d'autres écrivains dont l'âme et les mœurs contrastent puissamment avec la forme et le fond de leurs ouvrages; en sorte qu'il n'existe aucune règle positive pour reconnaître les divers degrés d'affinité qui se trouvent entre les pensées favorites d'un artiste et les fantaisies de ses compositions.

Cet accord ou ces disparates sont dus à une nature morale aussi bizarre, aussi secrète dans ses jeux que la nature est fantasque dans les caprices de la génération. La production des êtres organisés et des idées sont deux mystères incompris, et les ressemblances ou les différences complètes que ces deux sortes de créations peuvent offrir avec leurs auteurs prouvent peu de chose pour ou contre la légitimité paternelle.

Pétrarque, lord Byron, Hoffmann et Voltaire étaient les hommes de leur génie; tandis que Rabelais, homme sobre, démentait les goinfreries de son style et les figures de son ouvrage... Il buvait de l'eau en vantant la *purée septembrale,* comme Brillat-Savarin mangeait fort peu, tout en célébrant la bonne chère.

Il en fut ainsi de l'auteur moderne le plus original dont la Grande-Bretagne puisse se glorifier, Maturin, le prêtre auquel nous devons *Eva, Melmoth, Bertram,* était coquet, galant, fêtait les femmes, et l'homme aux conceptions terribles devenait, le soir, un dameret, un dandy. Ainsi de Boileau, dont la conversation douce et polie ne répondait point à l'esprit satirique de son vers insolent. La plupart des poëtes gracieux ont été des hommes fort

insouciants de la grâce, pour eux-mêmes; semblables aux sculpteurs, qui, sans cesse occupés à idéaliser les plus belles formes humaines, à traduire la volupté des lignes, à combiner les traits épars de la beauté, vont presque tous assez mal vêtus, dédaigneux de parure, gardant les types du beau dans leur âme, sans que rien transpire au dehors.

Il est très-facile de multiplier les exemples de ces désunions et de ces cohésions caractéristiques entre l'homme et sa pensée; mais ce double fait est si constant, qu'il serait puéril d'insister.

Y aurait-il donc une littérature possible, si le noble cœur de Schiller devait être soupçonné de quelque complicité avec François Moor, la plus exécrable conception, la plus profonde scélératesse que jamais dramatiste ait jetée sur la scène?... Les auteurs tragiques les plus sombres n'ont-ils pas été généralement des gens fort doux et de mœurs patriarcales? témoin le vénérable Ducis. Aujourd'hui même, en voyant celui de nos Favarts qui traduit avec le plus de finesse, de grâce et d'esprit, les nuances insaisissables de nos petites mœurs bourgeoises, vous diriez d'un bon paysan de la Beauce enrichi par une spéculation sur les bœufs.

Malgré l'incertitude des lois qui régissent la physiognomonie littéraire, les lecteurs ne peuvent jamais rester impartiaux entre un livre et le poëte. Involontairement, ils dessinent, dans leur pensée, une figure, bâtissent un homme, le supposent jeune ou vieux, grand ou petit, aimable ou méchant. L'auteur une fois peint, tout est dit. *Leur siége est fait!*

Et alors, vous êtes bossu à Orléans, blond à Bordeaux, fluet à Brest, gros et gras à Cambrai. Tel salon vous hait, tandis que, dans tel autre, vous êtes porté aux nues. Ainsi, pendant que les Parisiens bafouaient Mercier, il était l'oracle des Russes à Saint-Pétersbourg. Vous devenez enfin un être multiple, espèce de créature imaginaire, habillée par un lecteur à sa fantaisie, et qu'il dépouille presque toujours de quelques mérites pour la revêtir de ses vices à lui. Aussi, avez-vous quelquefois l'inappréciable avantage d'entendre dire :

— Je ne me le figurais pas *comme ça!...*

Si l'auteur de ce livre avait à se louer des jugements erronés ainsi portés par le public, il se garderait bien de discuter ce sin-

gulier problème de physiologie scripturale. Il se serait très-facilement résigné à passer pour un gentilhomme littéraire, de bonnes mœurs, vertueux, sage, bien vu en bon lieu. Par malheur, il est réputé vieux, à moitié roué, cynique, et, toutes les laideurs des sept péchés capitaux, quelques personnes les lui ont gravées sur la face sans même lui en reconnaître les mérites, car tout n'est pas vicieux dans le vice. Il a donc pleinement raison de dégauchir l'opinion publique, faussée en son endroit.

Mais, tout bien pesé, il accepterait plus volontiers peut-être une mauvaise réputation méritée, qu'une mensongère renommée de vertu. Par le temps présent, qu'est-ce donc qu'une réputation littéraire?... Une affiche rouge ou bleue collée à chaque coin de rue. Encore, quel poëme sublime aura jamais la chance d'arriver à la popularité du Paraguay-Roux et de je ne sais quelle mixture?...

Le mal est venu d'un livre auquel il n'a point attaché son nom, mais qu'il avoue maintenant, puisqu'il y a péril à le signer.

Cette œuvre est la *Physiologie du Mariage,* attribuée par les uns à quelque vieux médecin, par d'autres à un débauché courtisan de la Pompadour, ou à quelque misanthrope n'ayant plus aucune illusion, et qui, dans toute sa vie, n'avait pas rencontré une seule femme à respecter.

L'auteur s'est souvent amusé de ces erreurs et les agréait même comme autant d'éloges; mais il croit aujourd'hui que, si un écrivain doit se soumettre, sans mot dire, aux hasards des réputations purement littéraires, il ne lui est pas permis d'accepter avec la même résignation une calomnie qui entache son caractère d'homme. Une accusation fausse attaque nos amis encore plus que nous-mêmes; et, lorsque l'auteur de ce livre s'est aperçu qu'il ne se défendrait pas seul en cherchant à détruire des opinions qui peuvent lui devenir nuisibles, il a surmonté la répugnance assez naturelle qu'on éprouve à parler de soi. Il s'est promis d'en finir avec un nombreux public qui ne le connaît pas, pour satisfaire le petit public qui le connaît : heureux, en cela, de justifier certaines amitiés, dont il est honoré, et quelques suffrages dont il est fier.

Sera-t-il maintenant taxé de fatuité, en revendiquant ici les tristes priviléges de Sanchez, ce bon jésuite qui écrivit assis sur une chaise de marbre, son célèbre bouquin *De Matrimonio,* dans

lequel tous les caprices de la volupté sont jugés au tribunal ecclésiastique et traduits au jugement confessionnaire avec une admirable entente des lois qui gouvernent l'union conjugale? La philosophie serait-elle donc plus coupable que la prêtrise?...

Y aura-t-il de l'impertinence à s'accuser d'une vie toute laborieuse? Encourra-t-il encore des reproches en exhibant un acte de naissance qui lui donne trente ans? N'est-il pas dans son droit en demandant à ceux dont il n'est pas connu, de ne point mettre en question sa moralité, son profond respect pour la femme, et de ne pas faire, d'un esprit chaste, le prototype du cynisme?

Si les personnes qui ont gratuitement médit de l'auteur de la *Physiologie,* malgré les prudentes précautions de la préface, veulent, en lisant ce nouvel ouvrage, être conséquentes, elles devraient croire l'écrivain aussi délicatement amoureux qu'il était naguère perverti. Mais l'éloge ne le flatterait pas plus que le blâme ne l'a froissé. S'il est vivement touché des suffrages que ses compositions peuvent obtenir, il se refuse à livrer sa personne aux caprices populaires. Il est cependant bien difficile de persuader au public qu'un auteur peut concevoir le crime sans être criminel!... Aussi, l'auteur, après avoir été jadis accusé de cynisme, ne serait pas étonné de passer maintenant pour un joueur, pour un *viveur,* lui dont les nombreux travaux décèlent une vie solitaire, accusent une sobriété sans laquelle la fécondité de l'esprit n'existe point.

Il pourrait certes se plaire à composer ici quelque autobiographie qui exciterait de puissantes sympathies en sa faveur; mais il se sent aujourd'hui trop bien accueilli pour écrire des impertinences à la manière de tant de *préfaciers;* trop consciencieux dans ses travaux pour être humble; puis, n'étant pas valétudinaire, il ferait décidément un triste héros de préface.

Si vous mettez la personne et les mœurs en dehors des livres, l'auteur vous reconnaîtra une pleine autorité sur ses écrits : vous pourrez les accuser d'effronterie, vitupérer la plume assez mal apprise pour peindre des tableaux inconvenants, colliger des observations problématiques, accuser à faux la société, et lui prêter des vices ou des malheurs dont elle serait exempte. Le succès est un arrêt souverain en ces matières ardues; alors, la *Physiologie du Mariage* serait peut-être complétement absoute. Plus tard, elle

sera peut-être mieux comprise, et l'auteur aura sans doute un jour la joie d'être estimé homme chaste et grave.

Mais beaucoup de lectrices ne seront pas satisfaites en apprenant que l'auteur de la *Physiologie* est jeune, rangé comme un vieux sous-chef, sobre comme un malade au régime, buveur d'eau et travailleur, car elles ne comprendront pas comment un jeune homme de mœurs pures a pu pénétrer si avant dans les mystères de la conjugalité. L'accusation se reproduirait ainsi sous de nouvelles formes. Mais, pour terminer ce léger procès, en faveur de son innocence, il lui suffira sans doute d'amener aux sources de la pensée les personnes peu familiarisées avec les opérations de l'intelligence humaine.

Quoique restreint dans les bornes d'une préface, cet essai psychologique aidera peut-être à expliquer les bizarres disparates qui existent entre le talent d'un écrivain et sa physionomie. Certes, cette question intéresse les femmes poëtes encore plus que l'auteur lui-même.

L'art littéraire, ayant pour objet de reproduire la nature par la pensée, est le plus compliqué de tous les arts.

Peindre un sentiment, faire revivre les couleurs, les jours, les demi-teintes, les nuances, accuser avec justesse une scène étroite, mer ou paysage, hommes ou monuments, voilà toute la peinture.

La sculpture est plus restreinte encore dans ses ressources. Elle ne possède guère qu'une pierre et une couleur pour exprimer la plus riche des natures, le sentiment dans les formes humaines : aussi le sculpteur cache-t-il sous le marbre d'immenses travaux d'idéalisation dont peu de personnes lui tiennent compte.

Mais, plus vastes, les idées comprennent tout : l'écrivain doit être familiarisé avec tous les effets, toutes les natures. Il est obligé d'avoir en lui je ne sais quel miroir concentrique où, suivant sa fantaisie, l'univers vient se réfléchir ; sinon, le poëte et même l'observateur n'existent pas ; car il ne s'agit pas seulement de voir, il faut encore se souvenir et empreindre ses impressions dans un certain choix de mots, et les parer de toute la grâce des images ou leur communiquer le vif des sensations primordiales...

Or, sans entrer dans les méticuleux *aristotélismes* créés par chaque auteur pour son œuvre, par chaque pédant dans sa théorie,

l'auteur pense être d'accord avec toute intelligence, haute ou basse, en composant *l'art littéraire* de deux parties bien distinctes : *l'observation — l'expression.*

Beaucoup d'hommes distingués sont doués du talent d'observer, sans posséder celui de donner une forme vivante à leurs pensées ; comme d'autres écrivains ont été doués d'un style merveilleux, sans être guidés par ce génie sagace et curieux qui voit et enregistre toute chose. De ces deux dispositions intellectuelles résultent, en quelque sorte, une vue et un toucher littéraires. A tel homme, *le faire;* à tel autre, *la conception;* celui-ci joue avec une lyre sans produire une seule de ces harmonies sublimes qui font pleurer ou penser; celui-là compose des poëmes pour lui seul, faute d'instrument.

La réunion des deux puissances fait l'homme complet; mais cette rare et heureuse concordance n'est pas encore le génie, ou, plus simplement, ne constitue pas la volonté qui engendre une œuvre d'art.

Outre ces deux conditions essentielles au talent, il se passe, chez les poëtes ou chez les écrivains réellement philosophes, un phénomène moral, inexplicable, inouï, dont la science peut difficilement rendre compte. C'est une sorte de seconde vue qui leur permet de deviner la vérité dans toutes les situations possibles; ou, mieux encore, je ne sais quelle puissance qui les transporte là où ils doivent, où ils veulent être. Ils inventent le vrai, par analogie, ou voient l'objet à décrire, soit que l'objet vienne à eux, soit qu'ils aillent eux-mêmes vers l'objet.

L'auteur se contente de poser les termes de ce problème, sans en chercher la solution; car il s'agit pour lui d'une justification et non d'une théorie philosophique à déduire.

Donc, l'écrivain doit avoir analysé tous les caractères, épousé toutes les mœurs, parcouru le globe entier, ressenti toutes les passions, avant d'écrire un livre; ou les passions, les pays, les mœurs, les caractères, accidents de nature, accidents de morale, tout arrive dans sa pensée. Il est avare, ou il conçoit momentanément l'avarice, en traçant le portrait du *laird de Dumbiedikes* [1]. Il est crimi-

1. Personnage de *la Prison d'Édimbourg*, de Walter Scott. (*Note de l'Auteur.*)

nel, conçoit le crime, ou l'appelle et le contemple, en écrivant *Lara*[1].

Nous ne trouvons pas de terme moyen à cette proposition cervico-littéraire.

Mais, à ceux qui étudient la nature humaine, il est démontré clairement que l'homme de génie possède les deux puissances.

Il va, en esprit, à travers les espaces, aussi facilement que les choses, jadis observées, renaissent fidèlement en lui, belles de la grâce ou terribles de l'horreur primitive qui l'avaient saisi. Il a réellement vu le monde, ou son âme le lui a révélé intuitivement. Ainsi, le peintre le plus chaud, le plus exact de Florence n'a jamais été à Florence; ainsi, tel écrivain a pu merveilleusement dépeindre le désert, ses sables, ses mirages, ses palmiers, sans aller de Dan à Sahara.

Les hommes ont-ils le pouvoir de faire venir l'univers dans leur cerveau, ou leur cerveau est-il un talisman avec lequel ils abolissent les lois du temps et de l'espace?... La science hésitera longtemps à choisir entre ces deux mystères également inexplicables. Toujours est-il constant que l'inspiration déroule au poëte des transfigurations sans nombre et semblables aux magiques fantasmagories de nos rêves. Un rêve est peut-être le jeu naturel de cette singulière puissance, quand elle reste inoccupée!...

Ces admirables facultés que le monde admire justement, un auteur les possède plus ou moins larges, en raison du plus ou du moins de perfection ou d'imperfection, peut-être, de ses organes. Peut-être encore, le don de création est-il une faible étincelle tombée d'en haut sur l'homme, et les adorations dues aux grands génies seraient-elles une noble et haute prière! S'il n'en était pas ainsi, pourquoi notre estime se mesurerait-elle à la force, à l'intensité du rayon céleste qui brille en eux? Ou faut-il évaluer l'enthousiasme dont nous sommes saisis pour les grands hommes, au degré de plaisir qu'ils nous donnent, au plus ou moins d'utilité de leurs œuvres?... Que chacun choisisse entre le matérialisme et le spiritualisme!...

Cette métaphysique littéraire a entraîné l'auteur assez loin de la

1. Poëme de lord Byron. (*Note de l'Auteur.*)

question personnelle. Mais, quoique, dans la production la plus simple, dans *Riquet à la Houppe* même, il y ait un travail d'artiste, et qu'une œuvre de naïveté soit souvent empreinte du *mens divinior* autant qu'il en brille dans un vaste poëme, il n'a pas la prétention d'écrire pour lui cette ambitieuse théorie, à l'instar de quelques auteurs contemporains dont les préfaces étaient les *petits pèlerinages* de *petits Childe-Harold*. Il a seulement voulu réclamer, pour les auteurs, les anciens priviléges de la *clergie*, qui se jugeait elle-même.

La *Physiologie du Mariage* était une tentative faite pour retourner à la littérature fine, vive, railleuse et gaie du XVIIIe siècle, où les auteurs ne se tenaient pas toujours droits et raides, où, sans discuter à tout propos la poésie, la morale et le drame, il s'y faisait du drame, de la poésie et des ouvrages de vigoureuse morale. L'auteur de ce livre cherche à favoriser la réaction littéraire que préparent certains bons esprits ennuyés de notre vandalisme actuel, et fatigués de voir amonceler tant de pierres sans qu'aucun monument surgisse. Il ne comprend pas la pruderie, l'hypocrisie de nos mœurs, et refuse, du reste, aux gens blasés, le droit d'être difficiles.

De tous côtés s'élèvent des doléances sur la couleur sanguinolente des écrits modernes. Les cruautés, les supplices, les gens jetés à la mer, les pendus, les gibets, les condamnés, les atrocités chaudes et froides, les bourreaux, tout est devenu bouffon!

Naguère, le public ne voulait plus sympathiser avec les *jeunes malades*, les *convalescents* et les doux trésors de mélancolie contenus dans l'infirmerie littéraire. Il a dit adieu aux *tristes*, aux *lépreux*, aux langoureuses élégies. Il était las des *bardes* nuageux et des sylphes, comme il est aujourd'hui rassasié de l'Espagne, de l'Orient, des supplices, des pirates et de l'histoire de France *walter-scottée*. Que nous reste-t-il donc?...

Si le public condamnait les efforts des écrivains qui essayent de remettre en honneur la littérature franche de nos ancêtres, il faudrait souhaiter un déluge de barbares, la combustion des bibliothèques, et un nouveau moyen âge; alors, les auteurs recommenceraient plus facilement le cercle éternel dans lequel l'esprit humain tourne comme un cheval de manége.

Si *Polyeucte* n'existait pas, plus d'un poëte moderne est capable

de refaire Corneille, et vous verriez éclore cette tragédie sur trois théâtres à la fois, sans compter les vaudevilles où Polyeucte chanterait sa profession de foi chrétienne sur quelque motif de *la Muette*. Enfin, les auteurs ont souvent raison dans leurs impertinences contre le temps présent. Le monde nous demande de belles peintures : où en seraient les types ? Vos habits mesquins, vos révolutions manquées, vos bourgeois discoureurs, votre religion morte, vos pouvoirs éteints, vos rois en demi-solde, sont-ils donc si poétiques qu'il faille vous les transfigurer ?...

Nous ne pouvons aujourd'hui que nous moquer. La raillerie est toute la littérature des sociétés expirantes... Aussi l'auteur de ce livre, soumis à toutes les chances de son entreprise littéraire, s'attend-il à de nouvelles accusations.

Quelques auteurs contemporains sont nommés dans son ouvrage ; il espère que son estime profonde pour leur caractère ou leurs écrits ne sera pas mise en doute ; et proteste aussi d'avance contre les allusions auxquelles pourraient donner lieu les personnages mis en scène dans son livre. Il a tâché moins de tracer des portraits que de présenter des types.

Enfin, le temps présent marche si vite, la vie intellectuelle déborde partout avec tant de force, que plusieurs idées ont vieilli, ont été saisies, exprimées, pendant que l'auteur imprimait son livre : il en a sacrifié quelques-unes ; celles qu'il a maintenues, sans s'apercevoir de leur mise en œuvre, étaient sans doute nécessaires à l'harmonie de son ouvrage.

MORALITÉ

(Première édition)

François Rabelais, docte et prude homme, bon Tourangeau, Chinonnais de plus, a dit :

Les Thélémites estre grands mesnagiers de leur peau et sobres de chagrins.

Admirable maxime ! — insouciante ! — égoïste ! — Morale éternelle !...

Le *Pantagruel* fut fait pour elle ; ou, elle, pour le *Pantagruel.*

L'auteur mérite d'être grandement vitupéré pour avoir osé mener un corbillard sans saulce, ni jambons, ni vin, ni paillardise, par les joyeux chemins de maître Alcofribas, le plus terrible des dériseurs, lui dont l'immortelle satire avait déjà pris, comme dans une serre, l'avenir et le passé de l'homme.

Mais cet ouvrage est la plus humble de toutes les pierres apportées pour le piédestal de sa statue par un pauvre Lanternois du doux pays de Touraine.

1831.

AVIS DE L'ÉDITEUR EN TÊTE DES *CONTES PHILOSOPHIQUES*[1]

L'immense et rapide succès de la première édition de *la Peau de chagrin* nous obligea à en publier, peu de semaines après son apparition, une édition nouvelle. M. de Balzac crut devoir joindre à cette édition douze *Romans et Contes philosophiques* dont quelques-uns avaient paru dans deux de nos recueils littéraires les plus accrédités dans les salons de la capitale, la *Revue de Paris* et la *Revue des Deux Mondes;* les autres étaient inédits. Cette addition fut considérée par l'un de nos plus spirituels critiques comme le complément nécessaire du système philosophique développé dans *la Peau de chagrin,* et elle contribua au prompt débit de la seconde édition. Une troisième la suivit de près et sera bientôt épuisée. Ainsi, en moins d'une année, trois éditions, c'est-à-dire plus de quatre mille cinq cents exemplaires de *la Peau de chagrin* auront été enlevés par le public!

Toutefois, les acquéreurs des quinze cents exemplaires de la première édition réclamèrent vivement de nous une publication particulière des douze *Contes philosophiques,* afin de les joindre à *la Peau de chagrin,* et c'est pour satisfaire à ce vœu que nous publions aujourd'hui ces deux volumes, que nous faisons précéder de l'*Introduction,* morceau de littérature fort remarquable, dû à la plume élégante de M. Philarète Chasles.

1. Cet *avis* peut, sans crainte d'erreur, être attribué à Balzac lui-même.

Nous avons sous presse un volume de M. de Balzac, intitulé *Nouveaux Contes philosophiques*. Un tirage à part a été fait; il est destiné aux acquéreurs de ces deux volumes, afin que leur collection soit toujours complète.

Paris, 1er juin 1832.

NOTE DE L'ÉDITEUR POUR LA QUATRIÈME ÉDITION DE *LA PEAU DE CHAGRIN*[1]

Plusieurs exemplaires de cet ouvrage ayant porté la rubrique de *Quatrième édition*, celle-ci devrait être la cinquième, et n'est en réalité que la quatrième.

La première, en deux volumes in-octavo, faite par les libraires Urbain Canel et Charles Gosselin, et tirée à neuf cents exemplaires au commencement de l'année 1831, était précédée d'une préface que supprima l'auteur dans l'édition suivante.

La deuxième fut publiée dans la même année en trois volumes in-octavo par le libraire Gosselin seul, qui manifesta le désir de la séparer en deux tirages et de désigner le second sous le nom de *Troisième édition*. L'ouvrage alors entrepris par l'auteur porta le titre général de *Romans et Contes philosophiques*, et fut précédé d'une *Introduction* due à M. Philarète Chasles. La première édition était imprimée en caractère dit *saint-augustin;* cette seconde le fut en caractère dit *cicéro*, chez Cosson, et tirée à quatorze cents exemplaires.

La troisième édition réelle, qui porta faussement le nom de quatrième, fut publiée au commencement de 1833, en deux volumes in-octavo, imprimés en caractère dit le *douze de Firmin Didot*, par Barbier, et tirée à quatre cents exemplaires.

L'auteur, ne voulant tremper dans aucun charlatanisme commercial, — quelque innocent qu'il soit, — a désiré que l'éditeur

1. Même observation que pour la note précédente; celle-ci nous paraît très-intéressante pour la bibliographie des œuvres de Balzac.

donnât cette explication pour rétablir l'ordre véritable des éditions, et les constater.

Celle-ci, différente des trois autres par une correction sévère, élèvera le tirage total de cette œuvre à près de quatre mille exemplaires. Si nous indiquons scrupuleusement les nombres et la contexture des exemplaires, c'est pour éviter les doutes élevés par certains critiques sur la réalité des éditions qui, selon les ouvrages, accusent ou les caprices de la mode, ou des succès durables.

Aujourd'hui, l'œuvre entière prend le seul titre (ÉTUDES PHILOSOPHIQUES) que l'auteur avait voulu lui imposer dès l'origine, et auquel s'étaient opposées de mesquines considérations dont il est inutile de parler.

1835.

VII

LE PÈRE GORIOT

— 1835 —

PRÉFACE DE LA DEUXIÈME ÉDITION

L'auteur de cette esquisse n'a jamais abusé du droit de parler de soi que possède tout écrivain, et dont autrefois chacun usait si librement, qu'aucun ouvrage des deux siècles précédents n'a paru sans un peu de préface. La seule préface que l'auteur ait faite a été supprimée[1] ; celle-ci le sera vraisemblablement encore. Pourquoi l'écrire? Voici la réponse.

L'ouvrage auquel travaille l'auteur doit un jour se recommander beaucoup plus sans doute par son étendue que par la valeur des détails. Il ressemblera, pour accepter le triste arrêt d'une récente critique, à l'œuvre politique de ces puissances barbares qui ne triomphaient que par le nombre des soldats. Chacun triomphe comme il peut. Il n'y a que les impuissants qui ne triomphent pas. Ainsi donc, il ne peut pas exiger que le public embrasse tout

1. Allusion à la préface de *la Peau de chagrin*.

d'abord et devine un plan que lui-même n'entrevoit qu'à certaines heures, quand le jour tombe, quand il songe à bâtir ses châteaux en Espagne, enfin dans ces moments où l'on vous dit : « A quoi pensez-vous? » et que l'on répond : « A rien! » Aussi ne s'est-il jamais plaint ni de l'injustice de la critique, ni du peu d'attention que le public apportait dans le jugement des diverses parties de cette œuvre encore mal étayée, incomplétement dessinée, et dont le plan d'alignement n'est exposé dans aucune des mairies de Paris. Souvent donc, il aurait dû peut-être, avec la simplicité des vieux auteurs, avertir les personnes abonnées aux cabinets de lecture que tel ou tel ouvrage était publié dans telle ou telle intention. L'auteur des ÉTUDES DE MOEURS et des ÉTUDES PHILOSOPHIQUES ne l'a pas fait par plusieurs raisons. D'abord, les habitués des cabinets littéraires s'intéressent-ils à la littérature? Ne l'acceptent-ils pas comme l'étudiant accepte le cigare? Est-il nécessaire de leur dire que les révolutions humanitaires sont ou ne sont pas circonscrites dans une œuvre, que l'on est un grand homme inédit, un Homère toujours inachevé, et que l'on partage avec Dieu la fatigue ou le plaisir de coordonner les mondes? Le croiraient-ils? Ne les a-t-on pas fatigués de systèmes boiteux, de promesses inexécutées? D'ailleurs, l'auteur ne croit ni à la générosité ni à l'attention d'une époque lâche et voleuse, qui va chercher pour deux sous de littérature au coin d'une rue, comme elle y prend un briquet phosphorique; qui bientôt voudra du Benvenuto Cellini à bon marché, du talent à prix fixe, et qui fait aux poëtes la même guerre qu'elle a faite à Dieu, en les rayant du Code, en les dépouillant pendant qu'ils vivent et en déshéritant leurs familles quand ils sont morts. Puis, pendant longtemps, sa seule intention, en publiant des livres, fut d'obéir à cette seconde destinée, souvent contraire à celle que le Ciel nous a faite, qui nous est forgée par les événements sociaux que nous appelons vulgairement la *nécessité,* et qui a pour exécuteurs des hommes nommés *créanciers*, gens précieux, car ce nom veut dire qu'ils ont foi en nous. Enfin, ces avertissements, à propos d'un détail, lui semblaient mesquins et inutiles : mesquins, parce qu'ils ne portaient que sur de petites choses qu'il fallait laisser à la critique; inutiles, parce qu'ils devaient disparaître quand le tout serait accompli.

Si l'auteur parle ici de ses entreprises, il a donc fallu quelque accusation étrange, imméritée. Cette accusation passera nécessairement; et, dans un pays où tout passe, la préface, qui déjà ne signifie pas grand'chose, ne signifiera plus rien. Néanmoins, il faut répondre. Aussi répond-il.

Depuis quelque temps donc, l'auteur a été effrayé de rencontrer dans le monde un nombre surhumain, inespéré, de femmes sincèrement vertueuses, heureuses d'être vertueuses, vertueuses parce qu'elles sont heureuses, et sans doute heureuses parce qu'elles sont vertueuses. Pendant quelques jours de distraction, il n'a vu de toutes parts que des craquements d'ailes blanches qui se déployaient, de véritables anges qui faisaient mine de s'envoler dans leur robe d'innocence, toutes personnes mariées d'ailleurs, qui lui faisaient des reproches sur le goût immodéré qu'il prêtait aux femmes pour les félicités illicites d'une crise conjugale que l'auteur a scientifiquement nommée ailleurs le *minotaurisme*. Ces reproches n'allaient pas sans quelque flatterie, car ces femmes prédestinées aux plaisirs du ciel avouaient connaître, par ouï-dire, le plus détestable de tous les libelles, la très-horrible *Physiologie du Mariage*, et se servaient de cette expression pour éviter de prononcer un mot banni du beau langage, l'adultère. L'une lui disait que, dans ses livres, la femme n'était vertueuse que par force, par hasard, et jamais ni par goût, ni par plaisir. L'autre lui disait que les femmes adonnées au Minotaure, mises en scène dans ses œuvres, étaient ravissantes, et faisaient venir l'eau à la bouche de ces fautes qui ne devaient être représentées que comme tout ce qu'il y avait de plus désagréable dans le monde, et qu'il y avait péril pour la chose publique à faire envier la destinée de ces femmes, quelque malheureuses qu'elles fussent; au contraire, celles qui étaient atteintes de vertu leur paraissaient devoir être des personnes extrêmement disgracieuses et disgraciées. Enfin, les reproches furent si nombreux, que l'auteur ne saurait les consigner tous. Figurez-vous un peintre qui croit avoir fait une jeune femme ressemblante, et à qui la jeune femme renvoie le portrait sous prétexte qu'il est horrible. N'y a-t-il pas de quoi devenir fou? Ainsi a fait le monde. Le monde a dit : « Mais nous sommes blanc et rose, et vous nous avez prêté des tons fort vilains. J'ai le teint uni pour les gens qui

m'aiment, et vous m'avez mis cette petite verrue dont mon mari seul s'aperçoit. »

L'auteur fut épouvanté de ces reproches. Il ne sut que devenir en voyant ce nombre prodigieux de rosières qui méritaient le prix Montyon, et qu'il avait envoyées par mégarde à la police correctionnelle de l'opinion. Dans les premiers moments d'une déroute, on ne pense qu'à se sauver : les plus braves sont entraînés. L'auteur oublia qu'il s'était permis de faire quelquefois, à l'instar de la capricieuse nature, des femmes vertueuses aussi attrayantes que le sont les femmes criminelles. On ne s'était pas aperçu de sa politesse, et l'on criait à propos de la vérité. *Le Père Goriot* fut commencé dans le premier quart d'heure de son désespoir. Pour éviter dans son monde fictif des adultères de plus, il eut la pensée d'aller rechercher quelques-uns de ses plus méchants personnages féminins, afin de rester dans une sorte de *statu quo* relativement à cette grave question. Puis, quand cet acte respectueux fut accompli, la peur de recevoir quelques coups de griffe l'a pris, et il sent la nécessité de justifier ici, par l'aveu de sa panique, la réapparition de madame de Beauséant, celle de lady Brandon, de Restaud, et de Langeais, qui figurent déjà dans *la Femme abandonnée*, dans *la Grenadière*, dans *le Papa Gobseck*, et dans *Ne touchez pas à la hache*[1]. Mais, si le monde lui tient compte de sa parcimonie à l'égard des femmes reprochables, il aura le courage de supporter les coups de la critique. Cette vieille parasite des festins littéraires, qui est descendue du salon pour aller s'asseoir à la cuisine, où elle fait tourner les sauces avant qu'elles soient prêtes, ne manquera pas de dire, au nom du public, qu'on en avait déjà bien assez de ces personnages; que, si l'auteur avait eu la puissance d'en créer de nouveaux, il aurait pu se dispenser de faire revenir ceux-là. Quant à la faute d'avoir donné les commencements du Rastignac de *la Peau de chagrin*, l'auteur est sans excuse. Mais, si, dans ce désastre, il a tout le monde contre lui, peut-être aura-t-il de son côté ce personnage grave et positif qui pour beaucoup d'auteurs est le monde entier, à savoir *le libraire*. Ce protecteur des lettres paraît compter sur le grand nombre de personnes aux

1. *La Duchesse de Langeais*, dans l'*Histoire des Treize*.

oreilles desquelles ne sont point parvenus les titres des livres d'où sont tirés ces personnages, pour les leur vendre; opinion tout à la fois amère et douce, que l'auteur est forcé de prendre en gré. Certaines personnes voudront voir dans ces phrases purement naïves une espèce de prospectus; mais tout le monde sait qu'on ne peut rien dire en France sans encourir des reproches. Quelques amis blâment déjà, dans l'intérêt de l'auteur, la légèreté de cette préface, où il paraît ne pas prendre son œuvre au sérieux, comme si l'on pouvait répondre gravement à des observations bouffonnes, et s'armer d'une hache pour tuer des mouches.

Maintenant, si quelques-unes des personnes qui reprochent à l'auteur son goût littéraire pour les pécheresses lui faisaient un crime d'avoir lancé dans la circulation littéraire une mauvaise femme de plus, en la personne de madame de Nucingen, il supplie ses jolis censeurs en jupons de lui passer encore cette pauvre petite faute. En retour de leur indulgence, il s'engage formellement à leur faire, après quelque temps employé à chercher son modèle, une femme vertueuse par goût. Il la représentera mariée à un homme peu aimable; car, si elle était mariée à un homme adoré, ne serait-elle pas vertueuse par plaisir? Il ne la fera pas mère de famille; car, si, comme Juana de Mancini, cette héroïne que certains critiques ont trouvée trop vertueuse, elle avait des enfants aimés, elle pourrait être vertueuse par attachement à ses chers anges. Il a bien compris sa mission et voit qu'il s'agit, dans l'œuvre promise, de peindre quelque vertu en lingot, une vertu poinçonnée à la monnaie du rigorisme. Aussi sera-ce quelque belle femme gracieuse, ayant des sens impérieux et un mauvais mari, poussant la charité jusqu'à se dire heureuse, et tourmentée comme l'était cette excellente madame Guyon, que son époux prenait plaisir à troubler dans ses prières de la façon la plus inconvenante. Mais, hélas! en cette affaire, il se rencontre de graves questions à résoudre. Si l'auteur les propose, c'est dans l'espérance de recevoir plusieurs mémoires académiques, faits de mains de maîtresses, afin de composer un portrait dont le public féminin soit satisfait.

D'abord si ce phénix femelle croit au paradis, ne sera-t-elle pas vertueuse par calcul? car, comme l'a dit un des esprits les plus

extraordinaires de cette grande époque, si l'homme voit avec certitude l'enfer, comment peut-il succomber? « Où est le sujet qui, jouissant de sa raison, ne sera pas dans l'impuissance de contrevenir à l'ordre de son prince, s'il lui dit : « Vous voilà dans mon » sérail, au milieu de toutes mes femmes. Pendant cinq minutes, » n'en approchez aucune; j'ai l'œil sur vous. Si vous êtes fidèle » pendant ce peu de temps, tous ces plaisirs et d'autres vous seront » permis pendant trente années d'une prospérité constante. » Qui ne voit que cet homme, quelque ardent qu'on le suppose, n'a pas même besoin de force pour résister pendant un temps si court? Il n'a besoin que de croire à la parole de son prince. Assurément, les tentations du chrétien ne sont pas plus fortes, et la vie de l'homme est bien moins devant l'éternité que cinq minutes comparées à trente années. Il y a l'infini de distance entre le bonheur promis au chrétien et les plaisirs offerts au sujet; et, si la parole du prince peut laisser de l'incertitude, celle de Dieu n'en laisse aucune (*Obermann*). » Être vertueuse ainsi, n'est-ce pas faire l'usure? Donc, pour savoir si elle est vertueuse, il faut la faire tenter. Si elle est tentée et qu'elle soit vertueuse, il faudrait logiquement la représenter n'ayant pas même l'idée de la faute; mais, si elle n'a pas l'idée de la faute, elle n'en saura pas les plaisirs. Si elle n'en sait pas les plaisirs, sa tentation sera très-incomplète, elle n'aura pas le mérite de la résistance. Comment désirerait-on une chose inconnue? Or, la peindre vertueuse sans être tentée est un non-sens. Supposez une femme bien constituée, mal mariée, tentée, comprenant les bonheurs de la passion! l'œuvre est difficile, mais elle peut encore être inventée. Là n'est pas la difficulté. Croyez-vous qu'en cette situation elle ne rêvera pas souvent cette faute que doivent pardonner les anges? Alors, si elle y pense une ou deux fois, sera-t-elle vertueuse en commettant de petits crimes dans sa pensée ou au fond de son cœur? Voyez-vous, tout le monde s'accorde sur la faute; mais, dès qu'il s'agit de vertu, je crois qu'il est presque impossible de s'entendre.

L'auteur ne terminera pas sans publier ici le résultat de l'examen de conscience que ses critiques l'ont forcé de faire relativement au nombre de femmes vertueuses et de femmes criminelles qu'il a émises sur la place littéraire. Dès que son effroi lui a laissé le temps

de réfléchir, son premier soin fut de rassembler ses corps d'armée, afin de voir si le rapport qui devait se trouver entre ces deux éléments de son monde écrit était exact, relativement à la mesure de vice et de vertu qui entre dans la composition des mœurs actuelles. Il s'est trouvé riche de trente et quelques femmes vertueuses, et pauvre de vingt femmes criminelles, tout au plus, qu'il prend la liberté de ranger toutes en bataille de la manière suivante, afin qu'on ne lui conteste pas les résultats immenses que donnent déjà ses peintures commencées; puis, afin qu'on ne le chicane en aucune manière, il a négligé de compter beaucoup de femmes vertueuses qu'il a mises dans l'ombre, comme elles y sont quelquefois en réalité.

FEMMES VERTUEUSES

Études de mœurs.

1-2. Madame DE FONTAINE et madame DE KERGAROUET, *le Bal de Sceaux.*

3-4-5. Madame GUILLAUME, madame DE SOMMERVIEUX et madame LEBAS, *Gloire et Malheur* (*la Maison du Chat qui pelote*).

6. GINEVRA DI PIOMBO, *la Vendetta.*

7. Madame DE SPONDE, *la Fleur des pois* (*le Contrat de mariage*).

8. Madame DE SOULANGES, *la Paix du ménage.*

9-10. Madame CLAES et madame DE SOLIS, *la Recherche de l'absolu.*

11-12-13-14. Madame GRANDET et EUGÉNIE GRANDET, NANON et madame DES GRASSINS, *Eugénie Grandet.*

15-16. SOPHIE GAMARD, la baronne DE LISTOMÈRE, *les Célibataires.*

17-18-19. Madame DE GRANVILLE, *la Femme vertueuse* (*une Double Famille*); ADÉLAÏDE DE ROUVILLE et madame DE ROUVILLE, *la Bourse.*

FEMMES CRIMINELLES

Études de mœurs.

1. La duchesse DE CARIGLIANO, *Gloire et Malheur* (*la Maison du Chat qui pelote*).

2-3. Madame D'AIGLEMONT, *Même Histoire* (*la Femme de trente ans*).

4-5-6. Madame DE BEAUSÉANT, *la Femme abandonnée;* lady BRANDON, *la Grenadière;* et JULIETTE, *le Message.*

7. Madame DE MERRET, *la Grande Bretèche* (fin de *Autre Étude de femme*).

8-9-10. Mademoiselle DE BELLEFEUILLE, *la Femme vertueuse* (*une Double Famille*); madame DE RESTAUD, *le Papa Gobseck;* FANNY VERMEIL, *la Torpille* (*Esther heureuse*, première partie de *Splendeurs et Misères des Courtisanes*);

11. LA MARANA, *les Marana.*

12. IDA GRUGET, *Ferragus, chef des dévorants* (*Histoire des Treize*).

13. Madame DE LANGEAIS, *Histoire des Treize; Ne touchez pas à la hache* (*la Duchesse de Langeais*).

FEMMES VERTUEUSES

Études de mœurs.

20-21. JOANA (madame Diard), *les Marana;* madame JULES, *Ferragus, chefs des dévorants* (*Histoire des Treize*).

22-23-24. Madame FIRMIANI, la marquise DE LISTOMÈRE, *Profil de marquise* (*Étude de femme*)*;* madame CHABERT, *la Comtesse à deux maris* (*le Colonel Chabert*).

25-26. Mademoiselle TAILLEFER, madame VAUQUER[1], *le Père Goriot.*

27-28. ÉVELINA et LA FOSSEUSE, *le Médecin de campagne.*

—

Études philosophiques.

29. FŒDORA, *la Peau de chagrin.*

30. La comtesse DE VANDIÈRE, *Adieu.*

31. Madame DE DEY, *le Réquisitionnaire.*

32-33. Madame BIROTTEAU et CÉSARINE BIROTTEAU, *Histoire de la grandeur et de la décadence de César Birotteau.*

34-35. JEANNE D'HÉROUVILLE et SŒUR MARIE, *l'Enfant maudit*[2], *Sœur Marie-des-Anges.*

36-37. PAULINE DE VILLENOIX, *Louis Lambert;* et madame DE ROCHECAVE, *Ecce Homo*[3].

38. FRANCINE, *les Chouans*[4].

FEMMES CRIMINELLES

Études de mœurs.

14-15. EUPHÉMIE, marquise DE SAN-RÉAL et PAQUITA VALDÈS, *Histoire des Treize, la Fille aux yeux d'or.*

16-17. Madame DE NUCINGEN, mademoiselle MICHONNEAU, *le Père Goriot.*

—

Études philosophiques.

18-19. PAULINE DE WITCHNARCK, AQUILINA, *la Peau de chagrin* et *Melmoth réconcilié.*

20. Madame DE SAINT-VALLIER, *Maître Cornélius.*

21-22. Mademoiselle DE VERNEUIL et madame DU GUA, *les Chouans.*

1. Elle est douteuse. (*Note de l'Auteur.*)
2. *Sœur Marie-des-Anges* n'a jamais paru.
3. *Ecce Homo* n'a jamais paru en volume; la première partie seule fut publiée en 1836 dans la *Chronique de Paris,* et fondue depuis dans *les Martyrs ignorés.*
4. L'auteur omet à dessein plus de dix femmes vertueuses, pour ne pas ennuyer le lecteur; mais il les nommerait s'il y avait contestation sur le résultat de cette statistique littéraire. (*Note de l'Auteur.*)



Quoique l'auteur ait encore quelques fautes en projet, il a aussi beaucoup de vertus sous presse, en sorte qu'il est certain de corroborer ce résultat flatteur pour la société, car la balance est de trente-huit sur soixante en faveur de la vertu, dans l'état actuel où en est la peinture qu'il a entreprise du monde. S'il s'arrêtait là, le monde ne serait pas flatté. Si quelques personnes se sont trompées en croyant à un résultat contraire, peut-être leur erreur doit-elle être attribuée à ce que le vice a plus d'apparence; il foisonne, et, comme disent les marchands en parlant d'un châle, il est *très-avantageux;* au contraire, la vertu n'offre au pinceau que des lignes d'une excessive ténuité. La vertu est absolue, elle est une et indivisible, comme était la République; tandis que le vice est multiforme, multicolore, ondoyant, capricieux. D'ailleurs, quand l'auteur aura peint la femme vertueuse fantastique, à la recherche de laquelle il va se mettre dans tous les boudoirs de l'Europe, on lui rendra justice, et les reproches tomberont d'eux-mêmes.

Quelques critiques raffinées ayant fait observer que l'auteur avait peint les pécheresses beaucoup plus aimables que ne l'étaient les femmes irréprochables, ce fait a semblé si naturel à l'auteur, qu'il ne parle de la critique que pour en constater l'absurdité. Chacun sait trop bien qu'il est malheureusement dans la nature masculine de ne pas aimer le vice quand il est hideux, et de fuir la vertu quand elle est épouvantable.

Paris, 6 mars 1835.

PRÉFACE DE LA TROISIÈME ÉDITION

Depuis sa réimpression sous forme de livre, ce qui, dans la logique du libraire, a constitué une seconde édition, *le Père Goriot* est l'objet de la censure impériale de Sa Majesté le Journal, cet autocrate du XIX[e] siècle, qui trône au-dessus des rois, leur donne des avis, les fait, les défait; et qui, de temps en temps, est tenu de surveiller la morale depuis qu'il a supprimé la religion de l'État. L'auteur savait bien qu'il était dans la destinée du père Goriot de souffrir pendant sa vie littéraire, comme il avait souffert pendant sa vie

réelle. Pauvre homme! ses filles ne voulaient pas le reconnaître, parce qu'il était sans fortune; et les feuilles publiques aussi l'ont renié, sous prétexte qu'il était immoral. Comment un auteur ne tâcherait-il pas de se débarrasser du *san-benito* dont la sainte ou la maudite inquisition du journalisme le coiffe en lui jetant à la tête le mot *immoralité?* Si les tableaux dessinés par l'auteur étaient faux, la critique les lui aurait reprochés en lui disant qu'il calomniait la société moderne; si la critique les tient pour vrais, ce n'est pas son œuvre qui est immorale. Le père Goriot n'a pas été suffisamment compris, quoique l'auteur ait eu le soin d'expliquer comment le bonhomme était en révolte contre les lois sociales, par ignorance et par sentiment, comme Vautrin l'est par sa puissance méconnue et par l'instinct de son caractère. L'auteur a bien ri de voir quelques personnes, obligées de comprendre ce qu'elles critiquaient, vouloir que le père Goriot ait le sentiment des convenances, lui, cet Illinois de la farine, ce Huron de la halle aux blés. Pourquoi ne lui a-t-on pas reproché de ne connaître ni Voltaire ni Rousseau, d'ignorer le code des salons et la langue française? Le père Goriot est comme le chien du meurtrier qui lèche la main de son maître quand elle est teinte de sang; il ne discute pas, il ne juge pas, il aime. Le père Goriot cirerait, comme il le dit, les bottes de Rastignac, pour se rapprocher de sa fille. Il veut aller prendre les banques d'assaut quand elles manquent d'argent, et il ne serait pas furieux contre ses gendres, qui ne les rendent pas heureuses? Il aime Rastignac, parce que sa fille l'aime. Que chacun regarde autour de soi et veuille être franc, combien de pères Goriot en jupons ne verrait-on pas? Or, le sentiment du père Goriot implique la maternité. Mais ces explications sont presque inutiles. Ceux qui crient contre cette œuvre la justifieraient admirablement bien, s'ils l'avaient faite. D'ailleurs, l'auteur n'est pas de propos délibéré moral ou immoral, pour employer les termes faux dont on se sert. Le plan général qui lie ses œuvres les unes aux autres, et qu'un de ses amis, M. Félix Davin, a récemment exposé, l'oblige à tout peindre : le père Goriot comme la Marana (*les Maranas*), Bartholomeo di Piombo (*la Vendetta*), comme la veuve Crochard (*la Femme vertueuse, une Double Famille*), le marquis de Léganes (*el Verdugo*), comme Cambremer (*un Drame au bord*

de la mer), Ferragus (*Histoire des Treize*), comme M. de Fontaine (*le Bal de Sceaux*), enfin de saisir la paternité dans tous les plis de son cœur, de la peindre tout entière, comme il essaye de représenter les sentiments humains, les crises sociales, tout le pêle-mêle de la civilisation.

Si quelques journaux ont accablé l'auteur, il en est d'autres qui l'ont défendu. Vivant solitaire, préoccupé par ses travaux, il n'a pu remercier les personnes auxquelles il est d'autant plus redevable que ce sont des camarades qui avaient, pour le gourmander, les droits du talent et d'une ancienne amitié; mais il les remercie collectivement de leur utile secours.

Les personnes amoureuses de morale, qui ont pris au sérieux la promesse que, dans la précédente préface, l'auteur a faite de pourtraire une femme complétement vertueuse, apprendront peut-être avec satisfaction que le tableau se vernit en ce moment, que le cadre se bronze, enfin que, sans métaphore, cette œuvre difficultueuse intitulée *le Lys dans la vallée* va paraître dans une de nos revues.

Meudon, 1er mai 1835.

VIII

MELMOTH RÉCONCILIÉ

—1835—

NOTE DE LA PREMIÈRE ÉDITION[1]

Ce conte, pour nous servir de l'expression à la mode et sous laquelle on confond tous les travaux de l'auteur, de quelque nature qu'ils puissent être, ce conte est presque inintelligible pour ceux qui ne connaissent pas le roman du révérend Maturin, prêtre irlandais, intitulé *Melmoth ou l'Homme errant*, traduit par M. Cohen.

1. Cette note accompagnait la première publication de *Melmoth*, dans le *Livre des Conteurs*, en 1835.

Ce roman est pris dans l'idée mère à laquelle nous devions déjà drame de *Faust,* et dans laquelle lord Byron a taillé depuis *Manfred;* l'œuvre de Maturin n'est pas moins puissante que celle de Gœthe, et repose sur une donnée plus dramatique peut-être, en ce sens que la lassitude des sentiments humains y préexiste, et que l'intérêt vient d'une condition dans le pacte qui laisse un espoir au damné. Son salut peut se faire encore, s'il trouve *un remplaçant,* mot technique qui traduit brièvement le sens de cet article secret du pacte. Melmoth passe sa vie et emploie son pouvoir à plonger les hommes dans les plus épouvantables malheurs, sans rencontrer un homme qui veuille changer sa situation contre celle du tentateur. Maturin a fait preuve de bon sens en n'amenant pas son héros à Paris; mais il est extraordinaire que ce demi-démon ne sache pas aller là où il eût trouvé mille personnes pour une qui eussent accepté son pouvoir. Il est encore plus singulier qu'il n'ait pas montré Melmoth essayant d'obtenir par des bienfaits ce que l'on refuse à sa tyrannie. Aussi l'œuvre de l'auteur irlandais est-elle défectueuse en plusieurs points, quoique surprenante par les détails.

Cette note aidera sans doute à faire comprendre la nouvelle qu'on vient de lire.

IX

LE LIVRE MYSTIQUE

—1835—

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Composé de trois œuvres[1] éparses dans les volumes des ÉTUDES PHILOSOPHIQUES, ce livre est destiné à offrir l'expression nette de la pensée religieuse, jetée comme une âme en ce long ouvrage. Aussi ne saurait-il être publié sans quelques observations préliminaires.

Le XIXe siècle, dont l'auteur essaye de configurer l'immense

1. *Les Proscrits, Louis Lambert, Séraphita.*

tableau, sans oublier ni l'individu ni les professions, ni les effets ni les principes sociaux, est en ce moment travaillé par le doute. Remarquez, je vous en prie, que l'auteur ne discute nulle part en son nom : il voit une chose et la décrit, il trouve un sentiment et le traduit, il accepte les faits comme ils sont, les met en place et suit son plan, sans prêter l'oreille à des accusations qui se contredisent. Il marche, inexorable aux raisonnements obtus de ceux qui lui demandent pourquoi cette pierre est carrée quand il en est à un angle, pourquoi celle-ci est ronde quand il achève une tête de femme dans quelque métope. Si la société, qu'il a prise pour sujet de son œuvre, comme d'autres y prennent un mince événement, était parfaite, il n'y aurait aucune peinture possible; il faudrait chanter un magnifique *Alleluia* social et s'asseoir au banquet pour y achever sa portion congrue. Mais il n'en est pas ainsi, les gens du monde aussi bien que les hommes d'art le savent; et, néanmoins, il se rencontre des critiques qui, trouvant l'auteur occupé à dessiner un forçat, voudraient qu'il le représentât raisonnant comme Massillon en chaire. Dans cette œuvre, chacun sera ce qu'il est : le juge sera juge, le criminel sera criminel, la femme y sera tour à tour ou vertueuse ou coupable, l'usurier ne sera pas un mouton, la dupe ne sera pas un homme de génie, et les enfants n'auront pas cinq pieds six pouces. Ces mille figures qui posent, ces mille situations génériques seront vraies ou fausses, elles seront bien ou mal ajustées, plus ou moins heureusement éclairées, tout y sera confus ou bien ordonné; d'accord. Mais l'applaudissement et le blâme ne doivent-ils pas attendre que l'œuvre soit terminée?

Ces paroles ne sont ni des récriminations, ni des plaintes. L'auteur s'est patiemment soumis à l'éternel *Pourquoi* des Parisiens, accoutumés à trouver : *Le public n'entre pas ici,* sur l'enceinte en planches qui garantit de leur curiosité les monuments qu'on leur bâtit. Cette répétition de quelques observations dues à l'un des amis de l'auteur (M. Félix Davin) est ici nécessaire pour prévenir toute mauvaise chicane. De même que les chouans pillent les voitures de la République, de même que Vautrin parle en forçat, que de Marsay écrit avec le style du jeune homme, et madame de Mortsauf en femme pieuse, solitaire, recueillie; de même Louis Lambert et Séraphita parlent et agissent comme doivent agir des mystiques. Ici,

nous ne sommes pas dans les ÉTUDES DE MOEURS, la première partie de l'œuvre où l'auteur peint les choses sociales comme elles sont; nous sommes dans les ÉTUDES PHILOSOPHIQUES, dans la deuxième partie, où les sentiments et les systèmes humains se personnifient. Donc, Séraphita, blanche et pure expression du mysticisme, ne saurait avoir sur les mathématiques les opinions qu'en a l'Académie des sciences; elle pouvait être tout, excepté membre de l'Institut; si elle connaît l'infini, les mesures du fini doivent alors lui paraître mesquines. Malgré cette naïve observation du sculpteur venant vous dire que, quand il a taillé dans son marbre une sirène, il a été forcé de la finir en poisson, parce que, la sirène une fois admise, elle ne saurait porter les socques de la grisette, vous rencontrerez beaucoup de gens qui tiendront l'auteur pour fou, assez fou pour avoir voulu prouver que deux et deux ne font pas quatre; d'autres l'accuseront d'athéisme; ceux-ci prétendront qu'il ne croit à rien de ce qu'il a écrit et qu'il s'amuse aux dépens du public; ceux-là diront que l'œuvre est incompréhensible. L'auteur proteste ici de son respect pour les grands génies dont s'honore la science humaine; il adore la ligne droite, il aime encore malheureusement un peu trop la courbe; mais, s'il s'agenouille devant les gloires des mathématiques et devant les miracles de la chimie, il croit, si l'on admet l'existence des mondes spirituels, que les plus beaux théorèmes n'y sont d'aucune utilité, que tous les calculs du fini sont caducs dans l'infini; que, l'infini devant être, comme Dieu, semblable à lui-même en toutes ses parties, la question de l'égalité du rond et du carré doit s'y trouver résolue, et que cette possibilité devrait donner l'amour du ciel aux géomètres. Remarquez bien encore qu'il n'a pas l'impiété de contester l'influence des mathématiques sur le bonheur de l'humanité prise en masse; thèse soutenue par Swedenborg et Saint-Martin. Mais trop de gens s'avanceront à la défense des saintes sciences de l'homme, trop peu prendront intérêt aux lointaines clartés du mysticisme, pour que l'auteur ne soit pas ici du parti le plus faible, au risque de se voir l'objet de ces plaisanteries, espèce de timbre que la presse périodique met en France à toute idée nouvelle, et qui, heureusement, rencontre en lui la plus dure de toutes les cuirasses humaines, le mépris.

Donc, le doute travaille en ce moment la France. Après avoir perdu le gouvernement politique du monde, le catholicisme en perd le gouvernement moral. Rome catholique mettra néanmoins tout autant de temps à tomber qu'en a mis Rome panthéiste. Quelle forme revêtira le sentiment religieux? quelle en sera l'expression nouvelle? la réponse est un secret de l'avenir. Les saint-simoniens ont cru que la cotte de mailles sociale avait dernièrement offert son plus grand défaut; à un siècle industriel ils ont présenté leur religion positive, nette comme un axiome, mystérieuse comme un compte fait, un mode de civilisation napoléonienne où les esprits devaient s'enrégimenter, comme les hommes s'échelonnaient dans la garde impériale. Pour eux, la partie semble moins perdue qu'ajournée. Luther fut plus habile observateur de la nature humaine que ne l'a été le collége saint-simonien; il comprit que vouloir fonder une religion dans un temps d'examen, c'était se donner pour un second Jésus, que Jésus ne se recommençait pas, et que, pour se glisser entre tous les amours-propres sans les froisser, il fallait une religion toute faite. Il voulut donc ramener la cour de Rome à la simplicité de la primitive Église. Les froides négations du protestantisme, croyance de coffres-forts, dogme économique excellent pour les disciples de Barême, religion posée, examinée, sans poésie possible parce qu'elle est sans mystères, triompha sous les armes de l'Évangile.

Le mysticisme est précisément le christianisme dans son principe pur. Ici, l'auteur n'a rien inventé, il ne propose rien de neuf; il a mis en œuvre des richesses enfouies, il a plongé dans la mer et y a pris des perles vierges pour le collier de sa Madone. Doctrine des premiers chrétiens, religion des anachorètes du désert, le mysticisme ne comporte ni gouvernement, ni sacerdoce; aussi fut-il toujours l'objet des plus grandes persécutions de l'Église romaine. Là est le secret de la condamnation de Fénelon; là est le mot de sa querelle avec Bossuet. Comme religion, le mysticisme procède en droite ligne du Christ par saint Jean, l'auteur de l'Apocalypse; car l'Apocalypse est une arche jetée entre le mysticisme chrétien et le mysticisme indien, tour à tour égyptien et grec, venu de l'Asie, conservé dans Memphis, formulé au profit de son *Pentateuque* par Moïse, gardé à Éleusis, à Delphes, et compris par Pythagore,

renouvelé par l'aigle des apôtres, transmis nébuleusement à l'Université de Paris. Au XIIe siècle (voyez *les Proscrits*), le docteur Sigier professe, comme la science des sciences, la théologie mystique dans cette université, la reine du monde intellectuel, à laquelle les quatre nations catholiques faisaient la cour. Vous y voyez Dante venant faire éclairer sa *Divine Comédie* par l'illustre docteur qui serait oublié, sans les vers où le Florentin a consacré sa reconnaissance envers son maître. Le mysticisme que vous trouvez là dominant la société sans que la cour de Rome s'en inquiétât, parce que, alors, la belle et sublime Rome du moyen âge était omnipotente, fut transmis à madame Guyon, à Fénelon et à mademoiselle Bourignon par des auteurs allemands, entre lesquels le plus illustre est Jacob Bœhm. Puis, au XVIIIe siècle, il a eu dans Swedenborg un évangéliste et un prophète dont la figure s'élève aussi colossale peut-être que celles de saint Jean, de Pythagore et de Moïse. M. Saint-Martin, mort dernièrement, est le dernier grand écrivain mystique. Il a donné partout la palme à Jacob Bœhm sur Swedenborg; mais l'auteur de *Séraphita* accorde à Swedenborg une supériorité sans contestation possible sur Jacob Bœhm, aux œuvres duquel il avoue n'avoir rien pu comprendre encore.

L'auteur n'a pas cru qu'il fût honorable pour la littérature française de rester muette sur une poésie aussi grandiose que l'est celle des mystiques. La France littéraire porte, depuis cinq siècles, une couronne à laquelle manquerait un fleuron, si cette lacune n'était remplie même imparfaitement comme elle le sera par ce livre. Après de longs et de patients travaux, l'auteur s'est donc hasardé dans la plus difficile des entreprises, celle de peindre l'être parfait dans les conditions exigées par les lois de Swedenborg sévèrement appliquées. Malheureusement, il a peu de juges. Les inextricables difficultés de son œuvre, le danger même que courait son esprit en se plongeant dans les gouffres infinis ouverts par les mystiques, aperçus et sondés par eux, qui les appréciera? Combien peut-on énumérer en France de personnes instruites des sciences mystiques, ou qui connaissent seulement les titres d'œuvres qui comptent en Allemagne des milliers de lecteurs? Il a fallu s'être passionné dès l'enfance pour ce magnifique système religieux, avoir fait, à l'âge de dix-neuf ans, une Séraphita, avoir rêvé l'être aux deux natures,

avoir ébauché la statue, bégayé le poëme qui devait occuper toute la vie, pour pouvoir en donner aujourd'hui le squelette.

Ce que l'auteur doit dire pour cette œuvre offre heureusement un intérêt général. La barrière épineuse qui, jusqu'à présent, a fait du mysticisme un pays inabordable, est l'obscurité, défaut mortel en France, où personne ne veut faire crédit de son attention à l'auteur le plus sublime, où Dante n'aurait peut-être jamais vu sa gloire. Comprend-on que ceux qui proclament la lumière ne présentent en eux que ténèbres? Les livres tenus pour sacrés dans cette sphère intellectuelle, sont écrits sans méthode, sans éloquence, et leur phraséologie est si bizarre, qu'on peut lire mille pages de madame Guyon, de Swedenborg et surtout de Jacob Bœhm, sans y rien saisir. Vous allez savoir pourquoi. Aux yeux de ces croyants, tout est démontré : ce ne sont alors que cris de conviction, psaumes d'amour entonnés pour célébrer des jouissances continues, exclamations arrachées par la beauté du spectacle! Vous diriez les clameurs d'un peuple entier voyant un feu d'artifice au milieu d'une nuit. Malgré ces torrents de phrases échevelées, l'ensemble est sublime et les arguments sont foudroyants, quand l'esprit les a pêchés dans ce grand bruissement de vagues célestes. Imaginez la mer embrassée d'un coup d'œil, elle vous ravit, vous transporte, vous enchante! mais vous êtes sur un cap, vous la dominez, le soleil lui prête une physionomie qui vous parle de l'infini. Mettez-vous à y nager, tout y est confus; vous la voyez partout semblable à elle-même, les lignes de l'horizon vous échappent, partout des flots, partout le vert sombre, et la monotonie de sa voix vous lasse; ainsi, pour avoir une intuition de l'infini démontré dans ces livres étourdissants, vous devez monter sur un cap; l'esprit de Dieu vous apparaît alors sur les eaux, vous voyez un soleil moral qui les illumine. Ce qui, jusqu'à présent, manquait au mysticisme était la forme, la poésie. Quand saint Pierre a montré les clefs du paradis et l'Enfant Jésus dans les bras d'une vierge, la foule a compris, et la religion catholique a existé. Le rusé saint Pierre, homme de haute politique et de gouvernement, a eu raison sur saint Paul, ce lion des mystiques, comme saint Jean en est l'aigle!

Si vous pouvez imaginer des milliers de propositions naissant

dans Swedenborg les unes des autres, comme des flots; si vous pouvez vous figurer les landes sans fin que présentent tous ces auteurs; si vous voulez comparer l'esprit essayant de faire rentrer dans les bornes de la logique cette mer de phrases furieuses, à l'œil essayant de percevoir une lumière dans les ténèbres, vous apprécierez les travaux de l'auteur, la peine qu'il a prise pour donner un corps à cette doctrine et la mettre à la portée de l'étourderie française, qui veut deviner ce qu'elle ne sait pas et savoir ce qu'elle ne peut pas deviner. Mais, de bonne heure, il avait pressenti là comme une nouvelle *Divine Comédie*. Hélas! le rhythme voulait toute une vie, et sa vie a exigé d'autres travaux; le sceptre du rhythme lui a donc échappé. La poésie sans la mesure est peut-être une impuissance; peut-être n'a-t-il fait qu'indiquer le sujet à quelque grand poëte, humble prosateur qu'il est! peut-être le mysticisme y gagnera-t-il en se trouvant dans la langue si positive de notre pays, obligé de courir droit comme un wagon sur le rail de son chemin de fer.

Les Proscrits sont le péristyle de l'édifice; là, l'idée apparaît au moyen âge dans son naïf triomphe. *Louis Lambert* est le mysticisme pris sur le fait, le voyant marchant à sa vision, conduit au ciel par les faits, par ses idées, par son tempérament; là est l'histoire des voyants; *Séraphita* est le mysticisme tenu pour vrai, personnifié, montré dans toutes ses conséquences.

Dans ce livre, la plus incompréhensible doctrine a donc une tête, un cœur et des os; le Verbe des mystiques s'y est incarné; enfin, l'auteur a tâché de la rendre attrayante comme un roman moderne. Il est dans la nature des substances qui, prises à nu, peuvent foudroyer le malade; la science médicale les approprie à la faiblesse humaine : ainsi de l'auteur, du lecteur et de son sujet. Aussi espère-t-il que les croyants et les voyants lui pardonneront d'avoir mis les pieds de Séraphita dans la boue du globe, en faveur de la popularité qu'elle peut donner à cette sublime religion; il espère que les gens du monde, affriolés par la forme, comprendront l'avenir que montre la main de Swedenborg levée vers le ciel; que, si les savants admettent un univers spirituel et divin, ils reconnaîtront que les sciences de l'univers matériel n'y sont d'aucune utilité. Aux yeux des poëtes, l'auteur a-t-il besoin

d'excuse pour avoir poétisé une doctrine, pour en avoir tenté le mythe et lui avoir donné des ailes? Quoi qu'il puisse arriver d'un écrivain essayant une œuvre de foi dans une époque incrédule, il ne saurait être blâmé par ceux qui ne sont ni savants, ni poëtes, ni voyants, pour avoir corporisé un système enseveli dans les ténèbres.

L'auteur est obligé de dire ici que l'*Histoire intellectuelle de Louis Lambert* ne ressemble en rien aux deux premières éditions qui en ont été publiées; la preuve s'en trouve dans la contexture même de l'œuvre, qui, cette fois, est triplée; mais il ajoutera qu'il a dépensé autant de soins et d'argent à les faire disparaître du commerce, que d'autres écrivains en prennent pour propager leurs œuvres. Il a réussi presque entièrement pour la deuxième édition in-huit : elle a été anéantie à deux cents exemplaires près; quant à la première, il n'a pu en adirer que trois cents volumes. La critique, trop empressée à rechercher des fautes dont la correction emploie la majeure partie du temps de l'auteur, ne saurait donc, sans mauvaise foi, l'attaquer sur un autre terrain que celui de la présente édition. Sans doute, il se rencontrera dans *Séraphita* quelques imperfections; mais pourquoi la nécessité, représentée par les infortunes de la librairie, la seule ressource de l'auteur, le presse-t-elle outre mesure? Nous ne sommes plus au siècle de fer où Philippe II, roi d'Espagne, déclarait les artistes exempts de toute charge publique et de tout impôt, ni au siècle de malheur où François I[er] envoyait à Raphaël un bassin d'or plein d'or, sans rien demander au pinceau de l'artiste. Aujourd'hui, nous sommes sous le coup des condamnations d'un conseil de discipline; aujourd'hui, nos écrits, considérés comme marchandise, n'obtiennent ni la protection accordée aux lampes Carcel et aux serrures Georget, ni la prime d'exportation octroyée aux sucres de tel ou tel ministre. Les écrivains sont des abeilles dont les naturalistes ont oublié la classification; et les lois n'ont reconnu, n'ont dégusté le miel de leurs ruches que pour s'attribuer le droit de le prendre. L'opiniâtreté des veilles, la célérité du travail, le bonheur des conceptions ne peuvent, pour aucun écrivain français, remplacer les immunités jadis accordées par les souverains à l'art et aux lettres. Savez-vous pourquoi? Trois mille exemplaires du *Livre mystique*

seront frauduleusement vendus par la voleuse Belgique, au détriment des libraires français, précisément dans les pays où se trouvent des lecteurs pour l'ouvrage. La ruine du libraire atteint directement l'auteur. Si les écrivains, les poëtes, les savants, les jurisconsultes français n'étaient pas ignoblement dépouillés, certes leurs veilles seraient généreusement récompensées par le public qu'ils ont élu pour maître. Beaucoup d'écrivains, forcés de vivre à tout prix, se donnent au pouvoir, et les exemples de cette odieuse nécessité sont plus abondants sous le règne du libéralisme intronisé d'hier, qu'ils ne l'étaient sous la généreuse monarchie abattue par lui. L'homme qui veut rester libre souffre horriblement, heureux quand la calomnie, assise à sa porte, n'attend pas son cercueil pour l'escorter d'injures!

Aujourd'hui, l'intelligence a jugé les déplacements de juillet, après avoir entendu un ministre décourageant en public la jeunesse qui s'avance dans une carrière où lui n'a ramassé que le pouvoir; sa raillerie sur la fécondité des avortements, adressée à ceux qu'il laisse détrousser à Bruxelles, est une espèce d'absolution que se donnent les gens habiles en dévorant leurs dupes. Si le ministre a trahi l'homme de lettres, le professeur a trahi également le bon sens : la nature ressemble à elle-même dans tous ses principes; la quantité des germes littéraires inutiles est une nécessité de la production morale, comme les millions d'œufs que jette un poisson et dont il n'arrive à bien que quelques êtres est une nécessité de la génération zoologique. Quand le ministre de l'intérieur installera dans quelque sinécure l'un de ses familiers au bureau des nourrices, nous espérons qu'il ne restera pas en arrière de son collègue et se plaindra de la quantité des naissances, en blâmant les mères de ne pas toutes donner à la France des hommes de génie, des professeurs d'histoire. Si les intérêts matériels de la littérature périssent, quand trois gens de lettres, dont un duc, sont au conseil, nous devons attendre qu'il y arrive des chaudronniers de Saint-Flour, ou quelques bouviers de la vallée d'Auge; si ceux-là ne comprennent pas la question d'art, peut-être entendront-ils la question commerciale.

Ceci, ne vous y trompez point, est dit moins pour l'auteur que pour de nobles intelligences près de périr, pour des gens de

cœur, encore jeunes, qui s'enveloppent dans leur manteau en y cachant leur désespoir. Les poëtes ne se révoltent pas, eux! ils meurent en silence! Élevez donc un autel au suicide, au lieu de le calomnier, et gravez dessus : *Diis ignotis.*

27 novembre 1835.

NOTE DE L'ÉDITEUR DE LA PREMIÈRE ÉDITION IN-DOUZE[1]

Cette nouvelle édition de *Louis Lambert* est la sixième qui aura été faite de ce livre en neuf ans (il a été publié, en 1833, pour la première fois).

La première a été imprimée chez Crapelet, dans le format in-octavo (première édition des *Contes philosophiques*).

La deuxième fut publiée dans le format in-dix-huit et imprimée chez A. Barbier, à Paris.

La troisième a été publiée dans le format in-octavo et imprimée chez P. Beaudoin (première édition du *Livre mystique*).

La quatrième a été imprimée chez Bourgogne et Martinet, dans le format in-octavo (deuxième édition du *Livre mystique*).

La cinquième a été publiée dans le format in-seize et imprimée chez A. Barbier, à Sèvres.

De toutes ces éditions, dont les tirages réunis équivalent à cinq mille exemplaires environ, il ne reste aujourd'hui qu'un petit nombre de l'édition in-seize, qui fait partie des *Romans et Nouvelles* publiés par H. Souverain, collection destinée aux cabinets de lecture.

L'auteur ne regarde comme définitive que cette nouvelle édition, tirée à près de deux mille exemplaires, et dont le texte a été soigneusement revu et corrigé.

Quant à *Séraphita,* cette édition est, depuis six ans, la cinquième de ce livre, en comptant pour une édition la publication partielle qui a paru jadis dans la *Revue de Paris* (1834).

1. Elle portait le titre de *Louis Lambert,* suivi de *Séraphita,* et ne contenait plus *les Proscrits.*

La deuxième, tirée à douze cents exemplaires, a été imprimée, ainsi que *Louis Lambert*, dans *le Livre mystique*, chez P. Beaudoin.

La troisième a paru sous le même titre et a été imprimée chez Bourgogne et Martinet.

La quatrième a été imprimée in-seize dans les *Romans et Nouvelles* de la collection publiée par H. Souverain.

Ces simples faits prouvent plus en faveur de ces deux ouvrages, qui n'ont pas pour eux l'espèce d'intérêt par lequel les romans arrivent à la vogue, que toutes les recommandations qu'on en pourrait faire, et qui leur ont jusqu'à présent manqué.

1842.

X

LE LYS DANS LA VALLÉE

— 1836 —

PREMIÈRE PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Dans plusieurs fragments de son œuvre, l'auteur a produit un personnage qui raconte en son nom. Pour arriver au vrai, les écrivains emploient celui des artifices littéraires qui leur semble propre à prêter le plus de vie à leurs figures. Ainsi, le désir d'animer leurs créations a jeté les hommes les plus illustres du siècle dernier dans la prolixité du roman par lettres, seul système qui puisse rendre vraisemblable une histoire fictive. Le *je* sonde le cœur humain aussi profondément que le style épistolaire et n'en a pas les longueurs. A chaque œuvre, sa forme. L'art du romancier consiste à bien matérialiser ses idées. Clarisse Harlowe voulait sa vaste correspondance. Gil Blas voulait le *moi*. Mais le *moi* n'est pas sans danger pour l'auteur. Si la masse lisante s'est agrandie, la somme de l'intelligence publique n'a pas augmenté en proportion. Malgré l'autorité de la chose jugée, beaucoup de personnes se donnent encore aujourd'hui le ridicule de rendre un écrivain complice

des sentiments qu'il attribue à ses personnages; et, s'il emploie le *je*, presque toutes sont tentées de le confondre avec le narrateur. *Le Lys dans la vallée* étant l'ouvrage le plus considérable de ceux où l'auteur a pris le *moi* pour se diriger à travers les sinuosités d'une histoire plus ou moins vraie, il croit nécessaire de déclarer ici qu'il ne s'est nulle part mis en scène. Il a sur la promiscuité des sentiments personnels et des sentiments fictifs une opinion sévère et des principes arrêtés. Selon lui, le trafic honteux de la prostitution est mille fois moins infâme que ne l'est la vente avec annonces de certaines émotions qui ne nous appartiennent jamais en entier. Les sentiments bons ou mauvais dont l'âme fut agitée la colorent de je ne sais quelle essence, et lui font exhaler des parfums qui en particularisent la pensée; certes, le style des êtres souffrants ou foudroyés ne ressemble pas au style de ceux dont la vie s'est écoulée sans catastrophes. Mais, de cette physionomie sombre ou attendrissante, mondaine ou religieuse, joyeuse ou grave, à la prostitution des plus chers trésors du cœur, il est un abîme que franchissent seuls les esprits impurs. Si quelque poëte entreprend ainsi sur sa double vie, que ce soit par hasard et non par un parti pris comme chez Jean-Jacques Rousseau. L'auteur, qui admire l'écrivain dans les *Confessions*, a horreur de l'homme. Comment ce Jean-Jacques, si fier de ses sentiments, a-t-il osé libeller la condamnation de madame de Warens, quand il savait si bien plaider pour lui-même? Entassez toutes les couronnes de la terre sur sa tête, les anges maudiront éternellement ce rhéteur qui put immoler, sur le triste autel de la Renommée, une femme en qui s'étaient trouvés pour lui le cœur d'une mère et l'âme d'une maîtresse, le bienfait sous la grâce du premier amour.

Paris, juillet 1835.

DEUXIÈME PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Je ne m'attendais pas, après avoir écrit ces lignes sur la sainteté de la vie privée, que je serais obligé, à dix mois de là, de raconter une partie douloureuse de mon existence, et de comparaître en

présence du public, ainsi que je le fais dans le récit suivant, qui appartient essentiellement au *Lys dans la vallée*, et que, par une volonté bien déterminée, j'entends laisser en tête de mon œuvre, tant qu'elle subsistera; à moins qu'un arrêt ou mon propre vouloir ne l'en retirent.

Paris, 2 juin 1836.

HISTORIQUE DU PROCÈS AUQUEL A DONNÉ LIEU *LE LYS DANS LA VALLÉE*

En commençant un récit empreint du *moi*, et qui nécessairement va livrer à la publicité les dégoûts, les tracas, les persécutions d'une vie cachée avec soin jusqu'ici, j'éprouve un mouvement d'amère tristesse. L'âme souffrante a sa pudeur, comme les malades ont la leur, et, quand il s'agit de montrer pour la première fois une plaie, il n'est personne qui ne tressaille; or, je vais ici découvrir des plaies morales. Quelque lustre que le caractère puisse recevoir par la révélation des tourments intimes que les passions mauvaises infligent à un artiste, et qui font sa lutte extérieure avec les hommes aussi grande, par rapport à lui, que l'est son combat avec sa pensée, cette exhibition inspire une sorte de compassion, et j'avoue que j'ai horreur de la pitié. Au prix de la gloire de Jean-Jacques, je ne voudrais pas exciter la commisération dont l'accablent les cœurs généreux.

Au moment d'atteindre à la tranquillité, quand je n'avais plus que quelques mois de tortures, parmi tant d'intérêts mesquins qui me sont opposés, parmi tant de sottises, de mensonges, de jalousies, de haines, de médiocrités, je rencontre un adversaire sans moyens personnels, mais armé de deux revues, accompagné d'une troupe d'écrivains qu'il se vante d'avoir disciplinés, et dont il a fait ses feudataires, ayant conquis assez d'influence dans la presse parisienne pour en disposer. Cet homme m'attaque violemment. J'étais bien décidé à me taire dans cette dernière lutte, à ne jamais user, dans mon intérêt littéraire ou privé, d'un journal ou d'un livre dans lesquels un écrivain se trouve comme un orateur daus sa chaire, parlant sans contradicteurs à un public prévenu. Je me suis donc tu quand j'avais judiciairement le droit de

m'expliquer. J'empêchai M. Labois, mon avoué, de réclamer dans dix-sept journaux de Paris, alors que la presse acceptait, de la main de mes adversaires, *l'annonce d'un fait faux,* calomnieux envers moi, celle d'un jugement qui n'existe pas, qui n'a été rendu *ni par défaut, ni contradictoirement,* et l'insérait avec d'outrageantes suppositions, *avant l'échéance même* de l'assignation que la *Revue* m'avait donnée. Pour moi, ces faits étaient du domaine de la procédure, ils devaient tomber sous les yeux des magistrats. Dans cette circonstance, mon silence complet était trop éloquent; il me vengeait trop hautement pour que je me crusse obligé d'aller me défendre au coin de toutes les bornes du journalisme avec des adversaires que j'ai le droit de mépriser.

Depuis longtemps, le parti d'un homme mis au ban de la littérature devait être pris envers tous les malheurs prévus de la guerre littéraire. Un jour vient où les blessures sont cicatrisées, où les lâchetés de ceux qui vous ont frappé par derrière sont oubliées; et, pour l'honneur de notre pays, il faut les laisser dans l'oubli : les injurieux articles passent, les livres restent; les grands ouvrages font justice des petits ennemis. Tôt ou tard, l'avenir ou le présent vous savent gré d'avoir souffert en silence. Il est un grand homme qui, prévoyant sa gloire, s'en est épargné les souffrances : Walter Scott a gardé pendant trente ans l'anonyme le plus sévère, il a joui sans amertume de toute sa renommée. Lord Byron, moins habile calculateur, a présenté sa poitrine et son front à ses inférieurs, qui se croyaient ses égaux; dix ans après son premier succès, il quittait à jamais l'Angleterre. Prenez garde, vous qui me lisez! je ne me plains pas, et surtout je ne me compare ici à personne; ce n'est pas ma faute si je prends des exemples élevés : nous ne connaissons pas les luttes obscures auxquelles je pourrais comparer la mienne; et, quand il faut chercher des analogies pour justifier les malheurs des existences médiocres, elles ne se rencontrent que dans la vie des hommes illustres. Ainsi donc, j'espère que je trouverai quelque indulgence auprès de ceux qui pourraient m'accuser de manquer ici aux règles secrètes de ma conduite : je les ai observées dans des occasions plus irritantes que ne l'est celle-ci. La critique a souvent calomnié ma pensée. Or, les plus beaux génies n'ont pas été

exempts de colère quand des critiques trompaient le public sur la nature de leurs ouvrages en disant que telle page était noire quand elle était blanche ; mais ils riaient, alors qu'on les accusait de boire dans un crâne. Un homme probe a sa vie pour se défendre contre une injure ; mais que peut la pensée contre une calomnie? Il y a de quoi allumer chez un homme la colère que ressentent les mères en voyant maltraiter leurs enfants.

Ne vous y trompez pas! En accusant Fréron d'avoir été au bagne, Voltaire, que je n'approuve point en ceci, voulait donner une horrible leçon aux calomniateurs de la pensée. *Vous prêtez des infamies à mon esprit ; que diriez-vous si j'en prêtais à votre personne?* est le sens de *l'Écossaise*. Il m'est permis de parler de ces choses, à moi qui ne juge point mes contemporains ; à moi qui, nuit et jour emporté par le travail, n'ai jamais écrit, ni dit un mot de blâme sur les œuvres de ceux dont je pourrais envier les talents. Je n'ai point défendu ma personne ridiculisée à plaisir ; elle est connue de mes amis, elle est indifférente au public. Je ne défendrais jamais mes œuvres, malgré l'exemple de Schiller, qui écrivit vingt-trois lettres pour justifier *Don Carlos* ; malgré l'exemple de Voltaire, malgré la jurisprudence de la vieille école, où chaque œuvre donnait lieu à d'insultantes polémiques. Quand l'*Esprit des Lois* a été nié par les plus grandes intelligences du XVIII[e] siècle, et que Montesquieu a été forcé d'écrire des livres pour la défense d'une œuvre qui lui coûta la moitié de sa vie, ne doit-on pas se résigner? J'ai remarqué que, si le soleil engendre des nuées de moucherons, il en est de même de toute éclatante poésie : chaque fleur a son insecte particulier ; chaque succès, légitime ou surpris, a ses ennemis.

Mes adversaires ont fondé l'impunité de leurs assertions sur mon silence, en croyant que je me tairais toujours. Cependant, je ne pensais pas qu'après avoir suffisamment crié par la fenêtre en plein tribunal, la *Revue de Paris* continuerait chez elle le triste métier qu'elle a fait à l'audience. Or, dimanche dernier, 29 mai, un compte rendu de notre procès, où tous les faits sont encore tronqués, a paru dans la *Revue de Paris*, recueil qui, par sa cherté, s'adresse à la classe la plus élevée de la société. Cet écrit, destiné à influencer mes vrais juges, pose des faits, publie des

pièces dont il n'a pas été question à l'audience; il continue les plaidoiries de l'avocat, et, malgré sa promesse d'impartialité, les paroles du mien n'y sont pas. *Le Droit,* seul journal qui ait donné le dessin des improvisations de M. Boinvilliers, les a seulement analysées. Alors, mes amis, alarmés, m'ont appris que les indifférents croyaient les niaiseries dont la presse appâte régulièrement le public. Ils ont essayé de me prouver la nécessité où j'étais de prendre la parole en me rappelant une occasion récente dans laquelle j'ai durement éprouvé comment la calomnie des plus petits journaux réagit sur la vie et sur les intérêts.

En juillet dernier, de retour à Paris, après une absence de six semaines, j'ai trouvé mes amis convaincus par mes ennemis que j'avais été mis en prison pour dettes; ils m'apportèrent je ne sais combien d'articles insérés dans les petits journaux, et dont le premier de tous était, je crois, intitulé *un Grand Homme perdu;* si ces courageux gens de lettres ont regardé comme une plaisanterie cette attaque, qui certes n'avait rien de littéraire, ce n'en était pas une pour moi, pauvre écrivain qui, arrivant du fond de l'Allemagne, me trouvais naturellement dénué d'argent. J'eus chez moi une convocation, préparée par le journalisme, des créanciers que toutes les maisons habituées au crédit parisien ont coutume d'avoir. Mes affaires étaient dans un ordre parfait, les comptes bien en règle; car la basse littérature, manquant de mémoires à publier, s'était amusée à en entasser une certaine quantité sur ma table. Quand je me suis adressé dans ce péril à quelques personnes, toutes se sont enfuies comme devant un lépreux. En présentant les billets de mes libraires aux marchands d'argent, je leur aurais nui, je dus ne pas employer ces ressources; car, à ma première tentative, un loyal usurier me prévint que c'étaient des effets de complaisance souscrits pour me tirer d'affaire. J'ai, dans une semaine, liquidé cette petite émeute domestique, sans me plaindre ni des hommes, ni des choses. Pendant ce temps, chacun a pu savoir, par les plaisanteries mêmes des petits journaux, que je revenais de Vienne. Alors, je suis redevenu beaucoup plus riche que par le passé. Les petits journaux sont tombés d'un excès dans un autre. Un homme, je vous le donne bien organisé, mais facile au découragement, d'un naturel nerveux et impressionnable,

comme le sont beaucoup d'artistes, aurait succombé en trouvant à sa porte quinze mille francs ameutés là pendant son absence, et ses amis en voyage. Certes, le désespoir aurait pu s'emparer de lui. Mais l'habitude des luttes inconnues, qui font de ma vie une guerre continuelle, m'avait endurci. Au lieu de faire d'inutiles élégies, j'achevai d'écrire à la hâte *le Lys dans la vallée.*

Je ne raconte pas ce petit trait de convenance littéraire, et cet exemple du savoir-vivre qui régit la république des lettres, sans dessein. Mes amis m'ont fait apercevoir que l'attaque alors dirigée sans succès contre mon crédit se recommence aujourd'hui contre mon caractère ; que, si la partie niaise du public, et qui est la plus considérable, avait cru jadis, suivant une expression d'une lettre signée Capo de Feuillide et lue la semaine dernière par M. Chaix-d'Est-Ange au tribunal, que je *voyageais à Clichy,* cette partie niaise allait croire M. Chaix-d'Est-Ange en ses plaidoiries, avec d'autant plus de raison que celles de mon avocat ne sont nulle part et que les siennes sont partout; avec d'autant plus de raison que j'étais présent et que je gardais le silence; que les niais ne se disent pas : *Il y a procès, attendons;* ils répètent : *Qui ne dit mot, consent.* « Enfin, me dit-on, il existe des crimes de lèse-public; et, quand le public daigne s'occuper de vous, il ne vous pardonne pas de ne point s'occuper de lui; le voilà sur les gradins de son amphithéâtre, il attend le gladiateur; si le gladiateur ne paraît pas, il le siffle absent. » Bref, j'ai tant rencontré de personnes qui m'ont dit, depuis le 10 janvier dernier : *Vous avez été condamné?* ou : *Vous avez donc perdu votre procès contre la* Revue de Paris? ou : *Pourquoi quittez-vous la* Revue de Paris? » que plusieurs fois, au milieu de mes énervants travaux, je fus sur le point de céder à la plus douloureuse des nécessités, celle d'introduire sur la scène, non pas l'auteur qui n'a jamais abusé du droit de parler en son nom, mais l'homme privé. Savez-vous que c'est une grande douleur que d'assister à son inventaire de son vivant; ceci n'arrive que dans la séparation de corps et de biens, quand on est marié, ou dans la faillite, qui est une mort civile. Or, il fallait livrer quelque chose de son intérieur, cette douce patrie où l'on souffre, où l'on aime, où l'on est aimé; il fallait se découvrir la poitrine en public, et crier : « Voyez quelle passion les médio-

crités infligent au travail qui réussit! Voici les calus de ma plume, et voilà les marques de mon crucifiement! » Je reculais par paresse, car chaque jour a son travail, et j'aimais mieux retoucher une page pour les hommes d'élite, que de m'en laisser arracher une au profit des sots.

Je flottais encore indécis, confiant dans les juges, et pensant que la meilleure réponse en cette affaire serait le jugement. Mon avocat et mon ami, M. Boinvilliers, partageait mon opinion sur le profond dédain que méritent la boue des rues et les criailleries de la foule. Dans la Révolution, quand l'abbé Maury entendit toute une place publique crier : *A la lanterne!* il a dit un mot et a continué son chemin. Enfin, une réflexion qui n'est pas sans intérêt pour ma vie littéraire a vaincu ma répugnance, et j'ai résolu de joindre cet historique à la préface de ce livre. Quoique mes adversaires ne méritent pas cet honneur, leurs attaques forment une page trop curieuse dans l'histoire littéraire, et prouvent trop contre les progrès de l'esprit humain, en mettant à nu les passions misérables qui, de tout temps, ont assailli les artistes, pour ne pas me faire souhaiter que le livre soit beau, afin que la vengeance soit éternelle. Mon ouvrage des Études contient déjà plus de soixante sujets achevés; parmi cette grande quantité d'œuvres, s'il en est qui n'ont que cinq à six feuilles d'impression, beaucoup ont deux volumes; mais, parmi toutes mes compositions, il s'en rencontrait deux : *le Médecin de campagne* et *le Lys dans la vallée,* qui, outre toutes les conditions nécessaires à l'exécution d'un ouvrage, exigeaient une grande tranquillité d'existence, la plus profonde paix dans l'âme, l'emploi unique de mes forces, la solitude sans bruit, tous les genres de calme, excepté celui de l'intelligence occupée à rassembler les mille petites pierres de ces deux patientes mosaïques. J'avais rêvé de polir avec persévérance deux figures, la vertu sans reproche et le repentir employant ses expiations au profit du monde, au lieu de s'ensevelir dans le cloître; je voulais surtout étudier la langue française, aussi bien que les fibres les plus déliées du cœur, et aborder la grande question du paysage en littérature. Chacun de ces ouvrages aura été l'objet d'un procès long, dispendieux, qui veut des courses, des démarches, des conférences; chacun de ces tristes débats aura

soulevé des calomnies, des mensonges, des luttes sans profit, et où on laisse, quoi qu'il arrive, de sa chair aux blessures, et de son énergie à la salle des Pas-Perdus. Au lieu de demeurer dans les steppes de l'intelligence à glaner ce que nos prédécesseurs nous ont laissé, la pensée de l'auteur devait aller par la ville, obéir à l'avoué, à l'avocat; elle devait subir la question des affaires, être gehennée par le premier venu; il fallait habiter le champ de bataille au lieu de demeurer dans le cabinet à la lueur des studieuses clartés de la nuit. Quelle fatalité, quelle force conspire contre les tentations qui nous saisissent tous de faire quelque chose de grand? quelle main est celle qui arrête le pinceau sur la toile commencée? quelle puissance ordonne à la glaise de se fendre avant que l'ébauchoir ait achevé? Est-ce un instinct des médiocrités qui s'escomptent leur vengeance? y a-t-il quelque chose de pernicieux dans les arts? Peut-être la morale de cette histoire de ma vie privée est-elle dans l'exclamation du psalmiste : *Heureux les pauvres d'esprit!*

N'était-ce pas en tête d'une œuvre que je crois belle de pensée, sinon parfaite d'exécution, que je devais faire savoir à la dernière moitié du XIXe siècle qu'après tant d'illustres exemples, le monde a toujours une coquille prête pour tout ostracisme? Dans la ville où cent quatorze notaires, cent neuf avoués, douze cents avocats, mille comédiens, tous ennemis les uns des autres, sont tous réunis en corps et se soutiennent, les artistes sont isolés; quand l'un d'eux est calomnié, tous les autres arrivent à l'œuvre, la pelle à la main, et lui creusent sa fosse, espérant qu'il succombera, tandis que le corps entier des avoués, des avocats, se lève si l'on touche à l'un d'eux. Le sacerdoce est ainsi; mais, quant au sacerdoce de la pensée, tous lui disent : *Raca!* N'est-il pas utile de prouver, pour expliquer la déconsidération croissante de l'écrivain que l'on confond avec l'homme de lettres, comme si le magistrat était l'homme de loi, que la littérature se dit *Raca* à elle-même? Ainsi, dans la lutte actuelle, où je défends les intérêts de *l'exploité* contre *l'exploitant*, de l'écrivain contre le marchand, je suis seul. Pas un de ceux qui devraient, comme les apprentis de la Cité dans *Nigel*, crier : *Aux bâtons!* pas un ne bouge. Non, pas une sympathie! Je dois même rendre justice à la presse, il y a chez

elle une honorable unanimité contre moi. Toutefois, dans la *Gazette de France,* récemment un homme d'un beau talent, un vigoureux critique, sans déguiser sa pensée sur mes œuvres, les condamnant ou les approuvant à son gré, a pris mon parti contre ces lâches, qui viennent effrontément s'asseoir chez moi sans y être jamais entrés, raconter ce qui s'y passe, ce qui s'y fait, y clouer de prétendus tapis, y poser des divans fantastiques, m'habiller des laquais, me vernir des carrosses, après avoir porté le désordre dans mes petites affaires. Critiquer les meubles de l'auteur, pour se dispenser de parler de ses livres, est une des faces de la polémique littéraire. Que M. A... N... [1] trouve ici l'expression de ma reconnaissance pour sa politesse! Et quelle épigramme contre le temps présent que de considérer comme une belle action l'observance des lois de la bonne compagnie! Encore si la république des lettres se contentait de me laisser seul; mais plusieurs véritables hommes de lettres sont intervenus hier en faveur de mon adversaire; ils le secourent de toutes leurs forces. — *Abattez-le, nous l'achèverons!* a dit naguère un journaliste qui avouait m'avoir poursuivi d'injures pendant trois ans. Seul contre tous, j'accepte et je commence. Si l'on venait m'accuser d'avoir pris les tours de Notre-Dame, je ne ferais point comme le président de Harlay, je ne m'enfuirais pas, je dirais au juge : « Allons ensemble à Notre-Dame. » Ici, ma défense sera la paraphrase de : « Allons ensemble à Notre-Dame. »

Dans la vie littéraire, il y a deux points d'appui nécessaires à tout homme qui se produit, et qui sont ses tuteurs naturels : l'un est le libraire, l'autre est le journal; ces deux points d'appui n'ont été pour moi que des obstacles à vaincre. Quant au premier, tantôt le libraire a fait faillite, tantôt il a voulu que le jour eût cinquante heures, tantôt il s'est plaint du peu de travail et des inexactitudes d'un homme qui publie seize volumes en trois ans; ses plaintes étaient surtout très-intenses quand il se trouvait en avance avec moi par comptes courants, comme cela se pratique entre négociants, et ici je me présente sous la forme purement commerciale : je le remboursais alors avec intérêts et indemnités.

1. Alfred Nettement.

Aucun de ceux qui ont traité avec moi ne peut dire que je lui aie fait perdre un centime, et ils ont palpé jusqu'à des bénéfices sur les ouvrages que je n'ai point faits. J'ai de tous des *quitus* parfaitement en règle, et, quand j'ai rompu des traités avec eux, les indemnités ont été toutes arbitrées par eux seuls ou par des tiers. Cette probité me coûte seize mille francs dont j'ai les quittances. Le dernier avec lequel j'ai terminé mes relations m'a vendu mes propres ouvrages à raison de quatre et cinq francs le volume. Il n'existe pas dans la librairie une seule maison ayant droit de me demander un sou, ni une page, excepté madame Béchet, à laquelle je dois deux volumes in-octavo qui terminent une publication de douze volumes, commencée en 1834[1], et qui sera finie en 1836. Je n'ai eu qu'un procès, à propos du *Médecin de campagne*, et sur mon appel est intervenue une sentence arbitrale rendue au souverain, qui contient un blâme sévère de la conduite de mon adversaire. Cette sentence a résolu nos conventions et stipulé les indemnités que je devais comme bénéfices anticipés d'ouvrages à faire, et dont, par de bien justes motifs, je refusais de m'occuper; j'ai payé les indemnités, la quittance est chez maître Outrebon, notaire.

Or, comme tous les livres vendus par moi aux éditeurs dont je me suis séparé judiciairement ou à l'amiable sont épuisés, que j'ai leurs quittances d'indemnités pour les œuvres que je n'ai pas voulu leur donner, je ne sais ce qu'aucun d'eux pourrait me demander. Des livres? quand ils ont eu les miens, ils les ont vendus jusqu'au dernier. Pour ceux que je leur ai promis et que je n'ai pas voulu leur livrer, quoi? des indemnités? ils les ont fixées et touchées. Prétendraient-ils avoir mes sympathies, mon amitié? veulent-ils qu'en me séparant d'eux pour des raisons valables sans doute, je leur accorde un culte? Le libraire est un fermier de littérature, on le prend et on le quitte quand on veut. M. de Lamartine loue l'exploitation de ses ouvrages pour dix ans moyennant une somme, M. de Chateaubriand vend définitivement l'exploitation des siens. Moi, je ne fais de conventions que pour une seule édition. Voilà tout. Du moment que pas un de mes anciens

1. *Eugénie Grandet* parut en janvier 1834.

fermiers ne peut se plaindre d'un dommage, il me semble que tout finit là d'eux à moi. Mais de moi à eux, si je les quitte, j'ai des raisons, et je n'en dois compte qu'à moi-même.

Aujourd'hui, lassé de mécontentements qui peuvent être réciproques, car souvent un auteur peut être aussi insupportable à son libraire que le libraire l'est à l'auteur; aujourd'hui, madame Béchet, qui s'est montrée en toute occasion fort délicate, quittant le commerce, j'ai fait choix d'un seul libraire, de M. Werdet, qui réunit toutes les conditions d'activité, d'intelligence, de probité que je désire chez un éditeur; il est probable que les relations amicales qui doivent s'établir entre un auteur et son éditeur ne seront jamais troublées; car, outre ces qualités, il est plein de cœur et de délicatesse, comme beaucoup de gens de lettres peuvent l'attester; tout me présage donc la plus grande tranquillité sur ce point. Je ne veux faire ici le procès à personne, mais la compatibilité d'humeur en pareille occasion est extrêmement nécessaire.

Si je vous initie à ces petites affaires domestiques, c'est qu'à l'audience on m'a représenté comme un homme sans foi ni loi, comme un juste milieu entre le bédouin littéraire qui vit d'emprunts, vend des livres, en touche le prix, ne les fait pas, et l'industriel qui vend, comme mes adversaires, ce qui ne lui appartient pas et ce qu'il sait parfaitement ne pas lui appartenir; c'est qu'en présence d'hommes graves, un jour, un monsieur, en plein salon, a dit que j'avais vendu le même ouvrage à deux libraires; que, sommé par un de mes amis de nommer l'ouvrage et les deux libraires, mais ne le pouvant, il s'est honteusement retiré; c'est qu'il y a de par le monde bon nombre de gens qui s'amusent à répéter ces niaiseries, parce que je n'ai pas autant d'amis qu'il y a de niais; c'est qu'enfin voici quatre ans bientôt que mes amis me supplient de démentir mille billevesées dont je ris. J'ai entendu dire que M. de Villèle, sorti du ministère comme il y était entré, avait gagné quarante millions à la Bourse. Et quoi sur M. de Peyronnet? et quoi sur tous les hommes publics par cette presse sans dignité qui fait de la France une petite ville à cancans? Hommes d'État d'aujourd'hui, le journalisme vous traite comme vous avez traité ceux de la Restauration. Demandez à M. Thiers et à M. Guizot ce qu'ils pensent aujourd'hui de la presse qu'ils ont dirigée?

Ce qui arrive dans la haute sphère des affaires publiques se passe également dans la sphère littéraire. Vouloir démentir un journal, c'est imiter le chien qui aboie après une chaise de poste. Le numéro qui vous tue ou vous déshonore en vous faisant voyager à Clichy est bien loin de vous quand vous vous plaignez ; ceux qui ont lu l'attaqué ne lisent pas toujours la réponse. Je savais cela, je souffrais patiemment.

Le souffle venimeux de la presse a passé dernièrement sur le front pur d'une jeune femme dont le nom est européen ; voici le fait.

Une charmante princesse, souffrante et maladive, va respirer l'air de Naples, et les journaux allemands annoncent qu'elle a été surprise par son mari avec un amant dans une loge, en plein spectacle, et tuée par le prince ; tuée !... entendez-vous ? Elle n'était ni tuée ni surprise. Je crois même qu'elle n'était pas encore arrivée à Naples. Tous les journaux démentent le fait *quinze jours après !* Eh bien, supposez qu'elle ait, par hasard, un Werther inconnu d'elle ; en Allemagne, cela se peut ! Supposez le malheureux apprenant cette fausse nouvelle. Je le demande, dans cette double calomnie qui tue deux choses, l'honneur et la femme, n'y a-t-il pas de quoi amorcer le suicide ? En présence d'un exemple aussi éclatant, comment parlerais-je des misérables articles de journaux publiés sur des ridicules que l'on me prête ! peut-être en ai-je quelques-uns comme tout le monde a les siens, ce sont des amitiés bien cimentées que nos ridicules ; mais enfin je tiens aux miens et n'en veux pas d'autres. Comment pourrais-je intéresser le railleur public de ce temps aux petites infamies mensongères dont on affuble un pauvre artiste, qui lutte dans un coin avec sa plume ? Que Dantan m'accorde la royale prestance de Louis XVIII ; que l'on donne à mon boudoir (où personne de ceux qui en parlent n'est entré) une fastueuse célébrité ; que l'on s'attaque à ma fortune, en me mettant en prison pour dettes, moi qui paye les miennes et celles des autres quelquefois (commercialement, cela arrive) ; que l'on célèbre fantastiquement un jonc surmonté d'une pomme ciselée, comme trente personnes en portent de plus riches, entre autres le comte V..., qui a sur sa canne un diamant de six mille francs, et à qui je dois rendre cette justice qu'il l'a présentée à la

mienne (au moins cette plaisanterie était de bon goût) ; que ce siècle si grand devienne si frivole; que notre pays, si riche d'hommes éminents, s'amuse à les railler, à les poursuivre de cris, en laissant les gamins de la presse empressés de signer *Crédeville* sur tous les monuments frais; je vous le demande, n'y a-t-il pas de quoi hausser les épaules, sourire de pitié quand c'est pitoyable, ou rire avec les rieurs quand le bouffon est drôle? Frédéric, voyant qu'une affiche faite contre lui était trop haut placée, la fit mettre plus bas. Mais il était roi; moi, je n'ai pas cinquante mille hommes pour faire adorer mes vices et mes vertus, et, la plupart du temps, les gens occupés ne savent rien de ce qu'on dit d'eux, et n'apprennent les calomnies que par leurs amis, qui s'en affligent ou s'en réjouissent.

Si donc quelques personnes trompées par les caricatures, les faux portraits, les petits journaux et les mensonges, m'attribuent une fortune colossale, des palais, et surtout de si fréquents bonheurs, que, si l'on disait vrai, je serais à Nice, mourant de consomption, je leur déclare ici que je suis un pauvre artiste, préoccupé de l'art, travaillant à une longue histoire de la société, laquelle sera bonne ou mauvaise; mais que j'y travaille par nécessité, sans honte, comme Rossini a fait des opéras, ou comme Duryer faisait jadis des traductions et des volumes; que je vis très-solitairement; que j'ai quelques amitiés fidèles qui datent de quinze années; que mon nom est sur mon extrait de naissance comme celui de M. de Fitz-James est sur le sien; que, s'il est celui d'une vieille famille gauloise, ce n'est pas ma faute, mais que mon nom de Balzac est mon nom patronymique, avantage que n'ont pas beaucoup de familles aristocratiques qui s'appellent Odet avant de s'appeler Châtillon, Riquet avant de s'appeler Caraman, Duplessis avant Richelieu, et qui n'en sont pas moins de grandes familles. Il n'est pas de gentilhomme qui n'ait quelque nom primitif, son nom de soldat franc. Les vieux contes apprennent aux enfants ces choses historiques avec Ogier le Danois, Renaud de Montauban et les quatre fils Aymon. Le nom primitif de la maison de Montmorency, qu'on lui a si sottement reproché en 1793, procède de la même source que celui de la maison de Bourbon. Tout change de face au XIXe siècle, comme tout a changé de face deux

fois depuis l'invasion des Romains, depuis l'invasion des hommes du Nord. La noblesse a péri en 1789 en tant que priviléges; aujourd'hui, il n'y a plus dans un vieux nom que l'obligation de se faire un mérite personnel, afin de reconstruire une aristocratie avec les éléments de la noblesse. M. de Chateaubriand, M. de Lamartine dans les lettres; M. de Talleyrand dans les congrès; beaucoup de généraux et de colonels de vieille roche sur les champs de bataille ont montré par quelle voie il faut procéder pour refaire l'édifice abattu. Si mon nom sonne trop bien à quelques oreilles, s'il est enviable à ceux qui ne sont pas contents du leur, je ne puis y renoncer. Quoique l'on affecte de m'appeler d'Entragues, ce titre ne saurait m'appartenir; je sais parfaitement que le dernier marquis était grand fauconnier sous Louis XV, et qu'il n'a laissé qu'une fille mariée à M. de Saint-Priest. Je suis forcé de dire ces choses, afin d'être au-dessus des ridicules qu'on voudrait bien me voir accepter. Mon père était parfaitement en mesure sur ce chapitre, ayant eu l'entrée au *Trésor des Chartes.* Je ne suis point gentilhomme dans l'acception historique et nobiliaire du mot, si profondément significatif pour les familles de la race conquérante. Je le dis, en opposant orgueil contre orgueil; car mon père se glorifiait d'être de la race conquise, d'une famille qui avait résisté en Auvergne à l'invasion, et d'où sont sortis les d'Entragues. Il avait trouvé, dans le *Trésor des Chartes,* la concession de terre faite au ve siècle par les Balzac pour établir un monastère aux environs de la petite ville de Balzac, dont copie fut, me dit-il, enregistrée par ses soins au parlement de Paris. Mais ceci est tout à fait en dehors de la question; il suffit de savoir que je n'ai pas, Dieu merci, taché mon nom, que j'espère lui donner de l'éclat par moi-même et continuer ce que mon père a commencé. Mon père était, sous Louis XV, secrétaire du grand conseil, dont il rédigeait les arrêts. Le cardinal de Rohan et M. de Calonne l'avaient pris à cœur; et, plus tard, il fit cause commune avec son ami de Bertrand-Molleville. Sans la Révolution, il aurait fait une haute fortune sous la vieille monarchie, qu'il a vue crouler. S'il a modestement achevé une vie commencée avec quelques espérances, c'est que, brisé par la Révolution, il s'est trouvé loin des affaires et dans une position inférieure, enfin un vieillard en 1814, et repoussé avec M. de Mol-

leville, qui déconseillait la Charte à Louis XVIII. A seize ans, je tenais la plume sous leur dictée, pour rédiger un long mémoire, au moment où M. de Polignac et M. de Villèle refusaient de reconnaître la Charte. Et j'entendais M. de Bertrand, ce vieillard de haute taille, blanchi dans les révolutions, s'écrier : « La Constitution a perdu Louis XVI, la Charte tuera les Bourbons ! On peut aujourd'hui ne pas la donner : plus tard, on ne la retirera pas sans danger. Ceci ne tiendra pas; mourons en paix, mon cher ami : nous avons vu le commencement, nos fils verront la fin! » Pendant que ce fidèle ministre de Louis XVI disait ces paroles, que j'écoutais en jouant avec son portefeuille de ministre, Fouché disait à Louis XVIII de se coucher dans les draps de Napoléon. Ainsi, le vieux 93 et le vieux ministre de Louis XVI étaient d'accord sur ce point. Mon père, mort en 1828, secrétaire au grand conseil sous Louis XV, est entré, vous le voyez, jeune aux affaires.

Quelques charitables loustics demandent pourquoi j'étais M. Balzac en 1826. Si j'explique ma vie, autant expliquer tout. Quand un éloquent député de la Restauration se faisait imprimeur à la presse, et gagnait trois francs en tirant le décret qui le condamnait à mort, il n'avouait pas son noble nom. A Trieste, un pair de France s'appelait M. Labrosse en se faisant commerçant. M. le baron Trouvé mettait tout uniment : « Imprimerie de Trouvé. » On doit avoir l'esprit de son état, quand on en prend un; et je connais en ce moment quelques enfants de familles illustres qui ne mettent pas leurs titres en signant leurs lettres de commerce. Ainsi ai-je fait. Ceci est la fable du *Meunier, son Fils et l'Ane*. Comme je ne répondrai plus jamais à quoi que ce soit, je suis forcé de descendre ici aux plus menus détails. Aussi, pour en finir sur ce point, dirai-je qu'avec ou sans particule, mon nom a la même valeur. Pour rassurer les commentateurs, j'ajouterai que mon homonyme littéraire, l'illustre Balzac, l'auteur des *Lettres*, s'appelait Guers, et prit son second nom d'une petite terre située près d'Angoulême, comme M. Arouet s'appela M. de Voltaire. J'irai plus loin : je dirai que, si je m'appelais Manchot ou Mangot, que mon nom me déplût, ou ne fût pas sonore et facile à prononcer comme l'ont été tous les noms illustres, je suivrais l'exemple de Guers, de Voltaire, de Molière et d'une foule de gens d'esprit. Quand Arouet s'est appelé Voltaire,

il songeait à dominer son siècle, et voilà une prescience qui légitime toutes les audaces.

En voilà, j'espère, assez pour démontrer combien j'ai le droit d'être insensible aux attaques dont mes livres, ma fortune négative, ma personne et mon nom sont l'objet. Passons à l'exposé des faits dans mon affaire avec la *Revue,* qui, en convoquant le ban et l'arrière-ban des calomnies, en les ravivant, les réchauffant depuis cinq mois, m'a obligé à ce préambule autobiographique, qui aura le mérite d'épargner quelque peine aux faiseurs de notices.

J'arrive à MM. Buloz et Bonnaire.

Un auteur et un éditeur font ensemble toutes les conventions qu'il leur plaît de faire, quand il s'agit d'une œuvre littéraire, et voici les miennes avec tous les journaux dans lesquels j'ai inséré des articles. Je concède au journal le droit de les publier dans le journal seulement, de les insérer purement et simplement, et de ne les réimprimer que dans le cas où il serait nécessaire de le faire pour compléter des collections; si le nombre des abonnés de 1836, par exemple, était supérieur à celui des abonnés de 1833, et que les souscripteurs de 1836 voulussent l'année 1833; enfin, je rentre dans tous mes droits de propriétaire après un terme fixé, pour faire de mon œuvre ce que je veux, comme si elle n'avait pas été publiée.

Sous l'empire de cette convention, la *Revue de Paris,* qui a publié *pendant trois ans* des plaintes hebdomadaires sur l'abus des contrefaçons, qui a nommé Léopold CONTREFAÇON Ier, qui a si souvent fulminé des imprécations contre la Belgique, que j'ai compté soixante *articles* sur ce sujet, la *Revue de Paris* a vendu à Saint-Pétersbourg *le Lys dans la vallée,* ouvrage devant former la valeur de deux volumes in-octavo, qui se composait pour elle à l'imprimerie de M. Fournier.

Le Lys dans la vallée a paru à Saint-Pétersbourg en OCTOBRE, NOVEMBRE et DÉCEMBRE 1835. Le premier article du *Lys dans la vallée* a paru à Paris, dans la *Revue,* le 23 NOVEMBRE.

Pour que le *Lys* parût en octobre à Saint-Pétersbourg, quand il ne devait paraître que le 23 novembre à Paris, il faut, *vu les distances,* que M. Buloz l'ait livré à Paris à quelqu'un en septembre, à mon insu; cela est clair.

Vu nos conventions, je laisse les honnêtes gens apprécier ce fait. Les conventions ne sont pas niées ; et comment aurait-on pu les nier? elles sont approuvées par M. Buloz, et entre les mains des magistrats au moment où j'écris.

Cela n'est rien. Tout art a ses difficultés, chaque artiste travaille à sa manière, les combattants attaquent le taureau comme ils peuvent. M. de Chateaubriand a fait de prodigieux changements entre ses manuscrits et ce que l'on appelle *le bon à tirer*. Bien plus, j'ai lu la préface d'une onzième édition d'*Atala* qu'il dit ne ressembler en rien aux précédentes éditions. Buffon a fait de même. Ingres, en peinture, procède ainsi ; il a, dit-on, refait dix fois le *Saint Symphorien*. Je me suis laissé dire la même chose de Meyerbeer. Ce malheur atteint avant tout l'artiste ; quant au spéculateur, il agit en conséquence. Je travaille ainsi, malheur qui m'oblige à ne dormir que six heures dans les vingt-quatre, et à en consumer près de seize à constamment élaborer mon pauvre style, dont je ne suis pas encore satisfait. Ce malheur, heureux en ce qu'il préserve le public d'une fécondité indéfinie, n'est ignoré de personne ; il a dans la typographie une horrible célébrité ; j'ai eu la plaisante surprise d'entendre crier dans l'atelier de M. Éverat : *J'ai fait mon heure de Balzac ; à qui à prendre sa copie ?* car les ouvriers font cela par corvée. Ces corrections vont souvent à quarante francs par seize pages (une feuille). La *Revue de Paris* me payait deux cent cinquante francs par feuille. Un jour, M. Buloz se plaignit si amèrement de mes corrections en disant que je ruinais la *Revue*, que, impatienté, comme tout artiste l'eût été, je lui dis : « Je vous abandonne cinquante francs pour avoir mes coudées franches, ne me parlez plus de ceci. » Voilà qui va bien. Avec moi (on le sait !), les questions pécuniaires sont bientôt tranchées : j'affirme que, quand j'ai écrit ma *Lettre aux Écrivains français* sur les grandes questions de propriété littéraire, comme je parlais pour tous, je n'ai rien voulu recevoir, et la *Revue de Paris* serait fort embarrassée de me montrer mes quittances de *la Femme de trente ans* et de *Madame Firmiani*. On m'a dit que, de même que la dette d'un roi mort n'obligeait pas la couronne de France, une direction n'engageait pas l'autre. Ces conventions, relatives aux corrections, ont été faites précisément pour *le Lys dans la vallée* et pour la fin de

Séraphita. Alors, pour ne pas engager dans ces deux œuvres qui devaient être volumineuses, et qu'on voulait publier sans interruption, une grande quantité de caractères, M. Buloz, à l'aise avec cinquante francs par feuille, ce qui pour vingt feuilles faisait mille francs, a fait composer en vieux cicéro, nommé typographiquement *têtes de clou,* TOUT LE MANUSCRIT du *Lys dans la vallée,* qui formait les deux tiers de l'ouvrage, attendu qu'on a composé cent quatre feuillets de mon écriture et que le manuscrit n'en a que cent trente-six. De cette composition (la composition s'entend, en imprimerie, de toutes les lettres assemblées en ligne, en colonne, ni paginées ni divisées), il devait être tiré une seule épreuve pour moi, sur laquelle j'allais opérer toutes les corrections, et qui représentait comme un second manuscrit destiné à être recomposé dans le caractère de la *Revue,* qui est en petit romain. C'était d'un grand administrateur. Qu'a fait M. Buloz ?

Il a demandé pour lui un second exemplaire : c'est ce second exemplaire qu'il a vendu à Saint-Pétersbourg.

Ainsi, sachant que, sur seize pages de primitive composition, il ne restait pas souvent un seul mot dans le *bon à tirer,* il a livré à Saint-Pétersbourg les informes pensées qui me servent d'esquisse et d'ébauche. Non-seulement il a vendu ce qui ne lui appartenait pas, mais il a trahi à l'étranger la cause de la littérature ; il a fait le plus immense tort à l'écrivain.

Ainsi la lettre de madame de Mortsauf à Félix de Vandenesse, qui fait seize pages de la *Revue de Paris,* ne se trouve pas dans la *Revue de Saint-Pétersbourg;* ainsi toutes les phrases sont tronquées ; ainsi, dans mon manuscrit, il y avait des *notes* pour m'expliquer à moi-même, ce que je voulais exécuter, comme dans un *scenario* où l'on met : *Ici, la reine reprochera à Pyrrhus son infidélité.*

Eh bien, ces notes, ces phrases sans commencement ou sans fin, sont imprimées dans la *Revue de Saint-Pétersbourg.* Il existe dans cette *Revue* un endroit, le plus palpitant du livre, où vous lisez en grosses lettres : CONTRASTE. Il se trouve au moment où vous verrez Félix de Vandenesse quitter pour la première fois la vallée de l'Indre, emportant la lettre de madame de Mortsauf. J'avais mis ce mot pour me souvenir de placer en cet endroit cette lettre, qui doit servir à faire ressortir la différence qui existe entre les Fran-

çaises et les autres femmes; car vous voyez, en effet, la pensée qu'elle inspire à Félix de Vandenesse, quand il a laissé madame de Mortsauf pour lady Dudley. Embarrassé de ce mot, l'éditeur russe en a fait un titre.

Mais le comble de la trahison et du tragi-comique, le voici! La préface de l'auteur, l'envoi de Vandenesse, qui raconte sa vie à une femme, le récit qui est, à proprement parler, l'ouvrage même, tout se suit sans division en Russie, où le cadre est alors dans le tableau. En effet, dans les imprimeries, les ouvriers composent ligne à ligne, sans s'informer des divisions, ni des chapitres. L'auteur indique tout à un chef, nommé *metteur en pages,* qui scinde les chapitres, dispose enfin la matière typographiquement avec les titres nécessaires. Or, ce travail n'existant pas dans cette informe composition livrée à mon caprice et à mon scalpel, les ouvriers russes l'ont reproduite avec la fidélité du fabricant chinois qui, recevant pour modèle une assiette écornée, a écorné de même tout le service de porcelaine qu'on lui commandait, imaginant, en Chinois adorateur du bizarre, que les Européens abandonnaient la théorie du beau idéal; en sorte que, dans la *Revue de Saint-Pétersbourg,* ce qui est à la page 45, est à Paris à la page 19. Les incorrections de langage, les scories de la pensée qui bouillonnent dans l'encrier de l'écrivain pressé de faire son *carton* avant de peindre sa fresque, tout est oublié en Russie. Quand je me suis plaint de cette barbarie à un ami de M. Bellizard, il me répondit : « Bah! les Russes n'y regardent pas de si près. » Pauvres Russes, qui nous lisez avec beaucoup plus d'attention que les Parisiens, il a fallu vous calomnier aussi!

Savez-vous, en présence de ce dol et de cet abus de confiance, ce que dit M. Buloz dans la *Revue de Paris* d'hier, pour se justifier de ce qu'il y a dans sa trahison de plus monstrueux? *L'éditeur de Saint-Pétersbourg est obligé de soumettre à la police russe tout ce qui s'imprime dans son journal; la censure russe lui impose souvent des changements qu'il est forcé de subir.*

Le malheureux! ceci est bon à dire aux niais, à ce public qui gobe, sans les mâcher, toute espèce d'articles. Ce que j'articule ici me semble assez accablant. La *Revue de Saint-Pétersbourg* est entre les mains des juges; je suis dispensé de donner des preuves;

mais les exigences de l'amitié m'en ont fait garder d'irrécusables.

J'ai, en un beau volume in-folio relié par Spachmann, et formant deux cent trente-huit pages, l'exemplaire de cette première composition en *têtes de clou*, et dont il devait n'exister que cette seule épreuve; je l'ai en ma possession, divisée en ces deux cent trente-huit pages, coupées dans les colonnes, reportées chacune sur papier tellière, afin de pouvoir écrire mes changements, mes ajoutés qui y sont, et, en conférant la publication faite à Saint-Pétersbourg, dont les juges ont un exemplaire, il est facile de voir qu'*il n'y a pas une suppression ni un changement*. Les mots mal mis y sont reproduits, tout cela est désespérant d'exactitude. Or, j'ai communiqué à M. le président du tribunal ce précieux volume; je lui ai montré la première composition en têtes de clou, en lui faisant voir que souvent une page en a fait seize, que des pages entières sont biffées. Puis je lui ai montré un autre volume dans lequel se trouvent les sept ou huit épreuves successives, toutes chargées d'ajoutés et de corrections, qui ont été demandées par moi de la seconde composition, faite pour la *Revue* en caractère dit petit romain, et qui prouvent d'énormes travaux entre cette seconde composition et le *bon à tirer*. Puis, les *bons à tirer* étant encore chargés de corrections, j'en ai composé un troisième volume, dont j'ai fait hommage à M. le docteur Nacquart, à qui mon livre est dédié.

L'homme est ainsi fait : commet-il une action blâmable, il la veut justifier; il entasse alors mensonges sur mensonges; puis, pour faire croire à sa véracité, il a besoin de mettre en doute la loyauté de son adversaire; de là les calomnies. Moi de qui le métier est d'observer, je reconnais les fils déliés de cette trame intimement tissue dans l'âme par la passion; oui, tout cela se tient, et me semble très-logique, très-bien conçu. Mais, la main sur la conscience, un enfant jugerait cela. Je ne puis montrer au public ces volumes à l'appui de mes paroles, mais le magistrat les a vus.

Ainsi, non-seulement la vente faite en fraude de mes conventions est avérée, mais, ce qui surpasse aux yeux des artistes ce délit, ce qui fait bondir le cœur de l'homme amoureux de l'art, la lésion de l'œuvre elle-même est irrécusable, et, comme je l'ai déjà dit, *la lettre de madame de Mortsauf*, formant seize pages de la

Revue, ajoutée après la première composition, n'existe pas dans la *Revue étrangère,* dans la publication de laquelle la censure russe n'a rien ôté.

Vous comprenez que je n'ai appris ces spoliations et de ma pensée et de ma propriété que fort tard; j'étais en pleine exécution du *Lys,* je n'ai su tous ces dommages que vers le 23 décembre. Pour entamer l'instance, il fallait écrire en Russie, se procurer les pièces, car il y avait des délits que je persiste à croire condamnables; mais, appelé devant les juges ordinaires et ne courant pas après la vengeance, je me suis confié à leur justice, sans prévoir que le public connaîtrait de cette cause.

Vous comprendrez que, dans une vie occupée, un écrivain, qui se dispute avec la langue soir et matin, ne s'embarque pas volontiers dans le plus beau procès du monde; il me répugnait d'attaquer M. Buloz. Un rendez-vous fut pris, non pas chez moi, je ne voulais plus le recevoir, mais chez M. Jules Sandeau. M. Buloz vint, et je m'étais précautionné de témoins : c'étaient M. le comte de Belloy, M. Jules Sandeau et M. Émile Regnault; ces deux derniers étaient amis de M. Buloz; enfin, M. Bonnaire, l'associé de M. Buloz, l'accompagnait. Je leur reprochai vivement cette trahison, plus sur le fait littéraire que sur le fait pécuniaire, et voici ce que je leur proposai : solder tous nos comptes avec la fin du *Lys,* et me le laisser, comme indemnité, publier aussitôt en librairie. M. Bonnaire traita ceci d'extorsion. Après leur avoir donné vingt-quatre heures de réflexion, je leur déclarai, sur leur refus de tout arrangement, que je discontinuais tout travail à la *Revue.* MM. Regnault et Jules Sandeau devinrent exclusivement mes amis après cette conférence.

MM. Buloz et Bonnaire calculèrent, en gens habiles, — car ils sont habiles en ces sortes d'affaires, — ils calculèrent que je ne pourrais pas les attaquer sans pièces, que les pièces n'arriveraient pas avant un mois, et ils m'assignèrent. Ainsi, moi qui devais être l'attaquant, je fus l'attaqué.

Voici sur quoi ils fondèrent leur demande :

Quand un écrivain donne par an vingt ou trente feuilles à une revue (ce que peu d'écrivains ont donné à la *Revue* depuis qu'elle existe), comme cela fait quatre ou six mille francs, il s'établit natu-

rellement un compte courant. Tantôt je devais à la *Revue*, tantôt elle me devait, et je lui devais plus souvent qu'elle ne me devait, je dois le dire; car les hasards de la vie sont tels, que le travail n'est pas toujours en raison des besoins. Les gens de lettres qui m'attaquent sur tous les points, seront d'accord sur celui-ci. Mais, somme toute, mes comptes se soldent. Si la *Revue* ou la librairie y perd quelques intérêts, moi, j'y perds mes nuits. Je souhaite que chacun ait ses comptes aussi clairs et la conscience aussi nette que la mienne. Or, en décembre 1835, je devais à la *Revue* deux mille cent francs; mais elle avait dix feuilles (deux mille quatre cents francs environ) composées pour elle (la fin du *Lys*). Si nous n'étions pas bout à bout en argent, il y avait balance avec mon travail. Refusant de collaborer, je devais l'argent.

Comment le devais-je?

M. Buloz, homme d'une profonde instruction, sait tout, ou du moins a tout lu, car il a été longtemps correcteur d'imprimerie; je ne dis pas cela pour l'humilier, car, moi, pour obliger un imprimeur, j'ai été typographe en mon nom; et, par suite de cette affaire, j'ai perdu une somme considérable, aujourd'hui payée par les produits de ma plume, à quelques milliers de francs près; mais ce désastre me contraint à travailler encore pour réparer mon patrimoine. Voilà la cause de mes obstinés et rudes travaux. M. Buloz, donc, homme considérable en science, directeur de deux revues, et qui s'est brouillé avec M. Gustave Planche, avec M. Victor Hugo, pour des questions sans doute purement littéraires, sur lesquelles ils n'étaient pas d'accord; car il affirme dans son compte rendu du dimanche 29 mai, n'avoir jamais eu de difficultés avec qui que ce soit; M. Buloz, après neuf mois de travaux consécutifs faits par moi sur la fin de *Séraphita*, dont la première partie était publiée en 1834; M. Buloz, de qui j'ai vingt lettres me demandant cette œuvre, s'avise de la trouver mauvaise, embrouillée, incompréhensible, de nature à faire tort à la *Revue*...

« Que fait alors un artiste? a demandé l'avocat de M. Buloz. Il a, s'est-il répondu à lui-même, dans ce cas, bien le droit de se retirer. » Je réponds à l'avocat de M. Buloz que je ne le pouvais pas. Je devais. Mais un artiste de cœur dit : « Je reprends mon œuvre. » Que me devait M. Buloz? Une indemnité. Savez-vous ce

que je fis? Je lui dis : « Je paye les trois cents francs de frais faits depuis neuf mois sur la composition, et je reprends mon œuvre. Si vous n'en voulez pas, M. Werdet, homme ignare, la ramassera. »

M. Werdet paye, et publie *le Livre mystique* dans la huitaine qui suit la date de la quittance donnée par la *Revue* des trois cents francs de frais faits sur la composition de *Séraphita*.

Remarquez qu'à l'audience, l'avocat de M. Buloz a dit au mien que je l'avais trompé, que l'on n'avait jamais pu m'arracher la fin de *Séraphita*; tandis que maître Boinvilliers tenait entre les mains une facture de la *Revue de Paris*, portant vente avec détail des frais de toute la composition de *Séraphita*, livrée à M. Werdet avec cet acquit : *Pour M. Buloz*, ROLLET. La date de cette facture est du 21 novembre, et la date de la publication du *Livre mystique* est du 2 décembre, onze jours après la livraison des *bons à tirer* de *Séraphita*; ce qui suppose que j'ai mis peu d'obstacles à l'impression, et qu'alors la fin de *Séraphita* était donc prête pour la *Revue*. Tout cela dérange un peu l'échafaudage des dates de M. Buloz, qui, dans sa livraison du 29 mai, en se livrant à d'agréables turlupinades sur des travaux qui ont duré neuf mois, et qu'il admirait alors, sinon comme littérature, au moins comme acte de persistance et de courage, a du moins prouvé que je me suis constamment occupé de *Séraphita* depuis le mois de mars 1835 jusqu'en novembre. Quant à l'intervalle qui sépara la fin du commencement, il a été employé au dépouillement des livres dont je me nourrissais, et rempli d'ailleurs par *le Père Goriot*.

Enfin, pour bien fixer ce point si audacieusement nié par l'avocat de mes adversaires, en pleine audience, et de là dans les journaux, je vais raconter un petit fait qui détermine bien les dates. M. Werdet, en rusé libraire qui aime les articles, dit à M. Buloz : « Si j'achète un ouvrage incompréhensible, il me faut votre secours pour le vendre; promettez-moi un article sur *le Livre mystique* à la *Revue*, et bien favorable; j'en fais, dit-il en riant, une clause de la vente. »

M. Buloz promit. « Mais, comme il s'agit de mysticisme, et que personne, à la *Revue*, n'est en état de faire des articles là-dessus, reprit-il, je vous trouverai un jeune homme à moi, qui, avec des indications, vous satisfera. »

Voici, pour confirmer cette clause de la vente faite le 21 novembre, une lettre de M. Buloz, écrite, datée, signée par M. Buloz, en date du 1er *décembre 1835,* où il est un peu question des corrections que je faisais alors sur le troisième article du *Lys dans la vallée,* tandis qu'il avait paru depuis deux mois à Saint-Pétersbourg. Je n'avais pas voulu, toujours par des motifs de convenance, avoir un article sur *le Livre mystique* à côté d'un fragment du *Lys.*

Voici la lettre :

« Monsieur, nous n'avons pas encore votre livre[1], il est bien difficile, par conséquent, de faire un article raisonné d'ici samedi sur *Séraphita.* Si cependant il vous gênait trop de donner le troisième article du *Lys* pour ce numéro, je pourrais le remplacer par un autre ; faites donc à votre convenance, et faites envoyer (vos placards) à mesure, pour qu'on ait bien le temps à l'imprimerie de faire vos corrections.

» Votre dévoué,

» BULOZ. »

L'article parut. La *Revue,* assez sotte vis-à-vis de l'abonné, auquel on avait solennellement promis la fin de *Séraphita,* que *le Livre mystique* publiait, prit le parti de la raconter de point en point, avec de froides réflexions, sans cette bonne grâce que trouve M. Buloz pour *ses* auteurs ; je ne fais cette remarque que parce que l'auteur était à sa dévotion ; mais les mauvaises plaisanteries continuées sur *Séraphita,* dans la *Revue* de dimanche, expliquent assez l'aigreur de l'article sur *le Livre mystique.*

Ceci est catégorique, concorde avec tout ce que je viens de dire sur *Séraphita,* et contredit cruellement les mensonges que MM. Bonnaire et Buloz ont mis dans la bouche d'une des lumières du barreau ; ces pièces démentent les allégations et les dates de l'article publié hier dans la *Revue,* sur l'impossibilité où l'on était d'avoir la fin de *Séraphita.*

Combien de mains, de cerveaux, supposez-vous à l'homme qui

1. Il parut le 2 ; mais M. Werdet avait promis à M. Buloz les bonnes feuilles. (*Note de l'Auteur.*)

imprime *le Livre mystique* chez Beaudoin, du 21 novembre au 4 décembre, qui publie *le Lys* dans la *Revue*, et *la Fleur des Pois* (fin octobre) chez madame Béchet?... Dites-moi, vous qui m'avez représenté comme un artiste qui commence tout et n'achève rien, est-ce donc d'un flâneur ces publications obstinées dans leurs dates? Je me souviens qu'en novembre et décembre, je revoyais *le Médecin de campagne* en troisième édition.

Quelle récompense de tant de travaux? L'insulte devant la justice!

Le Livre mystique, imprimé chez Beaudoin, fut vendu en dix jours; réimprimé chez Bourgogne le onzième jour, il parut en deuxième édition un mois après la première édition. C'était du bonheur pour de l'inintelligible. Je commençai à croire que M. Buloz ne l'avait pas lu : c'était vrai; il nous l'avoua dans la conférence où se trouvaient MM. de Belloy et Émile Regnault. Ma fierté d'écrivain me coûtait huit feuilles à deux cents francs la feuille; ce qui m'enlevait un avoir de seize cents francs dans mes comptes avec la *Revue*.

Alors, nous substituâmes *le Lys dans la vallée* pour solder mes comptes.

Donc, ces messieurs, forts du reliquat, m'attaquèrent en me réclamant : 1° la suite du *Lys*; 2° les *Mémoires d'une Jeune Mariée*, et demandèrent une somme exorbitante de dommages-intérêts, en s'appuyant surtout sur la somme dont j'étais débiteur, qu'ils divisaient sur ces deux ouvrages, quoique l'un remplaçât évidemment l'autre; car, tous les jours, entre auteurs et directeurs de revue, on change de projets. La preuve en est dans le refus de *Séraphita*. Mais, sur ce point, il y a quelque chose de plus clair et de plus décisif, qui est une lettre d'envoi de M. Buloz avec mon compte, où M. Buloz met en bloc *le Père Goriot, Séraphita, le Lys dans la vallée*, d'un côté; puis, de l'autre, les sommes que l'on m'avait remises à diverses époques. Ce compte embrasse deux années, et prouve victorieusement ce que mon avocat a dit à ce sujet. Or, cette pièce est entre les mains des juges. Je n'en suis pas réduit à des allégations, moi; je ne me livre pas à des plaisanteries pour justifier des assertions mensongères; je dis : *Telle chose est*, et je donne tout bonnement, sans plaisanterie, la pièce probante, signée des adversaires ou écrite par eux.

Quant à la demande des deux mille cent francs du reliquat, je fis des offres réelles par huissier; sur le refus de ces messieurs de prendre le solde, je les déposai à la caisse d'amortissement, dont le récépissé se trouve entre les mains du juge.

Ici se révèlent des faits de nature à corroborer ce que je vous disais pour expliquer la logique de mes adversaires. Tous deux m'avaient menacé de réveiller les dogues faméliques de la presse contre moi, de m'attaquer; l'on sait à Paris ce que signifie : *Je vous ferai empoigner par les journaux!* Cela veut dire : « Je vous calomnierai, je dirai que vous ne vous nommez pas par votre nom, que vous me devez de l'argent, que vous êtes sans foi ni loi. » Je ne sais pas comment les tribunaux entendront le respect dû à la justice; ils punissent sévèrement les comptes infidèles de leurs séances; eh bien, voici par où M. Buloz a commencé le procès. J'étais assigné à comparaître *un vendredi,* 12 janvier (je crois); le mardi précédent, trois journaux annoncèrent, Dieu sait avec quels commentaires! que j'étais condamné. Cette annonce excita un déluge d'articles.

Je n'avais aucune preuve que ces articles émanassent des *Revues* et de M. Buloz; seulement, il était clair que ce n'était ni moi ni mon avoué qui en étions les auteurs; mais voici que *hier, dimanche, 29 mai,* dans la *Revue de Paris,* M. Buloz, dans une note, se sentant bien coupable à cet endroit, dit qu'il entendait parler d'un jugement par défaut.

Je ne puis pas aller crier aujourd'hui aux magistrats de la première chambre : « Messieurs, voici la procédure, vous avez un greffe, *il n'y a jamais eu de jugement par défaut.* J'étais assigné pour le 12, et, avant ce jour, la nouvelle de ma condamnation courait par toute la France. » En ce moment, nous ne sommes plus devant nos juges, mais je le crie au public, devant lequel vous me traînez. Je vous donne les *Mémoires d'une Jeune Mariée,* monsieur Buloz, et il y a quelque chose de gracieux à moi, à vous faire un présent qui vous sera de quelque utilité, je vous les donne gratis, si vous pouvez produire dans votre sale procès un jugement par défaut!

Maintenant, j'ai quelque orgueil à raconter cette histoire; elle est instructive; elle prouvera, certes, à tous ceux qui me liront que l'on nous vend cher la triste célébrité littéraire, que nous

avons de secrètes agonies, que les travaux de l'intelligence sont accompagnés de persécutions horribles, que les spéculateurs, les entrepreneurs sont de cruels bourreaux, car ils gehennent affreusement des intelligences qu'ils devraient laisser calmes, dans leur intérêt bien entendu, quand elles sont laborieuses. Vous voyez que ces messieurs préparaient leur rôle pour l'audience où nous arrivons.

Je n'ai que des remercîments à adresser à l'avocat que MM. Buloz et Bonnaire ont chargé de contrôler les épaules de cette timide madame de Mortsauf; il s'est très-spirituellement moqué de mon œuvre, et nous sommes dans un pays où la plaisanterie consacre à jamais les œuvres qui lui résistent. Si *le Lys* n'a pas été coupé par cette ironie fine et tranchante, mon livre aura subi des charges assez fortes pour ne plier sous aucune critique de feuilleton; d'ailleurs, les feuilletons sont dépassés, ils seront pâles après l'avocat. Si je n'avais pas été absent, si j'avais été au Palais, j'aurais ri moi-même des agréments qui ont fait de cette cause, si sérieuse par la parole haute et grave de mon avocat, une *cause grasse* dont les juges ont commencé par rire. Mes remercîments ne s'arrêtent pas là. L'avocat de MM. Buloz et Bonnaire est une des célébrités du barreau, nous le savons; mais sait-il lui-même combien je lui dois de gracieusetés pour son talent de chasseur? Ses clients lui ont apporté des lettres qui ont fait lever en pleine audience deux pièces de gibier. En allant chercher M. Pichot, en lisant sa lettre, l'avocat de M. Buloz savait-il qu'il apportait sous ma plume un médecin qui, ne pouvant me tuer comme D. M. P., essaye, depuis trois ans, de me tuer littérairement. Nous arrivons à l'une des maladies dont je suis affligé; car je suis indisposé de M. Pichot comme on est malade de la poitrine; j'ai sur les épaules *le Perroquet de Walter Scott.*

Ici, je vais expliquer l'emploi des mots de *dignité personnelle* par lesquels j'ai justifié mes deux refus de collaboration à la *Revue de Paris*. M. Pichot me servira de transition.

MM. Véron et Rabou ont successivement dirigé la *Revue de Paris* : j'ai été de leur part l'objet de procédés gracieux, continuellement polis, sans mécomptes, et je les ai toujours trouvés pleins d'obligeance. Il y a deux raisons de ceci : d'abord, tous deux peuvent

écrire de bons livres; ne se souciant point d'en faire, ils n'étaient point jaloux, comme hommes, de succès qui les enchantaient comme directeurs. Puis, par une fierté bien ou mal placée, je pense qu'il y a peu de convenance à faire parler de ses œuvres dans un recueil où l'on publie beaucoup d'articles. Le public sait qu'on ne peut pas dire du mal d'un homme chez lui; et l'on est comme chez soi, dans une revue où l'on écrit habituellement. La plupart des gens de lettres sont d'un autre avis, je ne les blâme pas. J'ai par conviction un autre sentiment. Les articles de journaux ne peuvent rien contre un bon livre, et ne servent qu'à protéger les mauvais; je n'ai jamais demandé à qui que ce soit un article; j'ai sur ce sujet la plus profonde indifférence. Or, comme je n'ai point d'exigences, et que je ne demande rien à mes collaborateurs, ni aux directeurs de revue, il est bien difficile de ne pas s'accommoder d'un ouvrier littéraire, excessivement laborieux, qui apporte des falourdes à la cheminée des revues, et qui s'en retourne avec son argent. M. Pichot était, disons-le, beaucoup plus homme de lettres que médecin; mais il reste toujours un peu du médecin chez lui. En effet, quand M. Pichot est venu diriger la *Revue de Paris*, il a trouvé plaisant de m'administrer des pilules extrêmement amères pour corriger ma trop grande confiance en moi-même; ayant peu de malades en ville, il a entrepris de guérir des titillations de la vanité les gens qu'il avait sous la main. Naturellement, quand un homme marche seul et sans appui, ne reçoit que des boulets ramés dans son esquif, il a besoin de croire en lui pour continuer sa route. Souvent peut-être s'exagère-t-il sa force, sa puissance; l'usage de l'énergie cérébrale peut en amener l'abus. D'ailleurs, pour prendre la plume, il faut bien s'imaginer que l'on va écrire quelque chose de bon; si l'on croit n'avoir que de détestables idées à exprimer, que des aventures flasques à raconter, il vaut mieux se faire médecin et tuer le monde que de l'ennuyer; car les morts ne se plaignent pas, tandis que les vivants ennuyés sont bien bavards, et vous font un mauvais renom. Pour empêcher les rechutes d'un malade, il faut lui faire éviter les causes de la maladie, et M. Pichot, qui tenait à guérir les écrivains de leurs accès de vanité, a imaginé de leur ôter l'occasion d'écrire. C'était logique à la manière de M. Prudhomme: *Otez*

l'homme de la société, vous l'isolez. M. Pichot travaillait, sous trois pseudonymes, au détriment des rédacteurs de la *Revue :* M. Pickersghill, Sheridan Junior, et H.-C. de Saint-Michel, je crois; mais sans compter M. Amédée, M. Pichot et M. A. et M. P. et M. A. P., tous rédacteurs qui ne reparurent jamais quand M. Pichot eut quitté la *Revue.* M. Pichot serait peu flatté si je publiais le compte des pages glissées par lui sous ces noms, *regnante Pichot;* je lui en fais grâce. Il écrivait lui-même *l'Album.* Or, pendant que je recevais des lettres élogieuses du directeur, Pickersghill, Sheridan, surtout ce terrible H.-C. de Saint-Michel me mordaient, *l'Album* me donnait des férules. J'étais le héros de la littérature secondaire, etc. ; enfin, j'avais un picotin de lardons qui m'atteignait hebdomadairement et partait d'Écosse, de Londres, de Paris. Il y a des gens qui me croient observateur, eh bien, j'ai cru à Sheridan Junior, malgré ses balourdises; j'ai cru à Pickersghill, j'ai cru à Saint-Michel, et j'ai cru à P..., jusqu'au jour où, venant corriger une épreuve à l'imprimerie, j'ai découvert que M. Pichot était le Cardillac de cette bande de critiques, qui en voulait à ma pauvre bijouterie littéraire. Malheureusement, mes amis, qui prennent ma gloire au sérieux, les flatteurs! qui surtout veulent qu'un homme ne soit pas plaisanté dans sa maison, car alors *il perd de sa dignité,* s'étaient aperçus, et aussi un peu mes éditeurs, que, si la *Revue de Paris* payait bien mes articles, elle était horriblement hostile à mes ouvrages publiés en volumes, et ils me dirent : « Vous avez donc bien besoin d'argent pour recevoir les étrivières dans la *Revue,* qui vous déclare qu'elle ne peut pas se passer de vous (car ce mot : *la providence des Revues,* que l'on m'attribue sur moi-même, date de cette époque) ; je sentis combien cette situation était peu convenable, et, pendant que je faisais *Ferragus, chef des dévorants,* la *Revue* devenant de plus en plus hostile à l'écrivain, je la quittai pour aller à *l'Europe littéraire.* J'éprouvai même des désagréments si nauséabonds, — car la médecine perçait toujours un peu sous la direction, — que, mes obligations finissant avec la conclusion de *Ferragus*, histoire complète et entière, au delà de laquelle il n'y avait plus rien à publier, je signifiai brièvement mes intentions.

Voici la lettre que M. Pichot a écrite à M. Buloz à ce sujet :

« Paris, mercredi 10 avril.

» Monsieur,

» En réponse à la demande que vous me faites l'honneur de m'adresser, je dois déclarer qu'en effet M. de Balzac, après avoir inséré la première partie des articles intitulés *Histoire des Treize* dans la *Revue de Paris*, que je dirigeais alors, en vendit la suite à un autre recueil. M. de Balzac a prétendu, depuis, qu'il n'avait discontinué sa collaboration que par des motifs de dignité personnelle. Mais sa dignité lui paraissait si peu compromise, qu'il ne me laissa pas ignorer que la *Revue de Paris*, dont il se disait poliment l'obligé, aurait toujours la préférence en lui accordant l'augmentation de prix qui lui était offerte ailleurs. J'aurais peut-être, je l'avoue, subi la loi de son talent et contribué aux enchères, si je n'avais cru la dignité de la *Revue* tout aussi intéressée à la question que la dignité de M. de Balzac.

» Agréez, etc.

» AMÉDÉE PICHOT. »

M. Pichot a oublié, en écrivant cette lettre, une quittance motivée, que voici, donnée en mars 1833 :

« Je soussigné, directeur de la *Revue de Paris*, reconnais que les deux cent quarante pages que M. de Balzac devait fournir à la *Revue de Paris*, aux termes du traité signé entre M. de Balzac et moi, finissent à la page 313 du quarante-huitième volume de la *Revue de Paris*, et qu'à dater de cette livraison, M. de Balzac ayant, suivant les clauses du traité, résilié ses engagements, les articles que fournira M. de Balzac après le dernier paragraphe de la première *Histoire des Treize*, qu'il a reconnu devoir être réglée à raison de deux cents francs la feuille, seront l'objet de conventions nouvelles.

» AMÉDÉE PICHOT. »

Puis, parmi beaucoup de lettres excessivement élogieuses que M. Amédée Pichot me fit l'honneur de m'écrire à cette époque, je choisis celle-ci, que le lecteur comprendra parfaitement, après les explications que je viens de donner :

« Monsieur,

» On m'a dit que vous vous étiez cru directement attaqué dans une réponse ironique de la *Revue de Paris* à l'annonce que nous a lancée *l'Europe* au moment de notre renouvellement. Cette réponse est de moi, de moi seul, et ne s'adresse qu'à *l'Europe*. Mais je déclare que j'ai parfaitement compris qu'elle serait en même temps une réponse à ceux qui ont usé de leur droit pour nous abandonner. Ce n'est pas vous seul ; si c'est un peu vous, c'est vous moins que d'autres, car je me plains surtout de mes amis en cette circonstance, et vous avez fait plus pour la *Revue* que certains d'entre eux, puisque vous avez fait des réserves pour elle. *Je ne vous ai jamais rendu à la* REVUE *de service d'ami*[1] *; je n'ai été pour vous que le directeur :* c'est le directeur seul qui doit être blessé de ne pas être assez riche pour payer aussi cher que *l'Europe*. Puisque la littérature est un commerce[2], pourquoi n'y aurait-il pas des enchères en littérature? Un jour, la *Revue de Paris* pourra renchérir à son tour[3]. D'ici là, elle est forcée de répondre commercialement à des annonces commerciales; il est permis de ne pas se laisser égorger comme des moutons d'Agnelet ; il n'est pas prouvé que nous ayons la clavelée encore.

» Je ne vous dissimulerai pas, monsieur, qu'il se prépare contre vous des attaques d'amour-propre, par suite de la préférence que vous donne *l'Europe*, sans doute par suite des regrets que j'exprime, car je ne suis pas des derniers à louer ce qu'il y a de remarquable dans votre talent ; il y a longtemps que je l'ai dit et imprimé, j'espère le dire longtemps encore. Ces attaques, monsieur, ne viennent point de la *Revue de Paris*, qui en sera fâchée, au contraire, espérant toujours vous retrouver, ne pas vous perdre même à présent. Je ne vous en parle que parce que vous avez paru voir une attaque exclusivement dirigée contre vous dimanche dernier. Règle générale, monsieur, j'avoue toutes mes actions et

1. Sheridan Junior, Saint-Michel, A. et P. lui donnaient des remords. (*Note de l'Auteur.*)

2. M. Pichot est le seul à Paris qui travaille par amour de l'art, et il n'a jamais eu d'ateliers de rédaction pour arranger des mémoires, comme il y en a à Londres pour les gravures. (*Idem.*)

3. M. Buloz a renchéri sur M. Pichot, mais dans les procédés seulement. (*Id.*)

tous mes écrits. Je suis même en position d'accepter quelquefois une responsabilité qui n'est pas la mienne. Dans l'occasion, adressez-vous donc directement à moi : je ne recule jamais devant une explication.

» Je vous dois ici une observation. Il m'est revenu que vous donniez ailleurs la suite des *Treize*. Je ne sais pas alors jusqu'à quel point vous pouvez laisser subsister la note qui terminera votre *Ferragus*, car il ne serait pas juste que nous fissions l'annonce de deux articles que nous n'aurions pas. Remarquez que cette *Histoire des Treize*, dont je vous remercie d'ailleurs bien franchement, coûte plus de mille francs de frais *extra* à la *Revue de Paris*. Je suis donc prêt à accepter la suite ou du moins une partie de la suite. Il ne serait pas juste que, quelque mérite qu'il y ait dans la *Théorie de la Démarche*, cet article se trouvât notre seule ressource pour lutter contre l'intérêt si puissant, si révolutionnant de l'*Histoire des Treize*. Du reste, je n'ai d'objection que sur le titre que vous donnerez aux articles qui ne sont pas notre lot.

» Je reste, monsieur, toujours prêt à vous contenter, et j'espère même avoir, d'ici à un mois, l'autorisation dont je vous ai parlé. Dans ce sens, moi directeur, je serai même servi par le sentiment que fera naître la perte de vos articles à nos actionnaires.

» Mille compliments.

» AMÉDÉE PICHOT. »

Les commentateurs peuvent se trouver très-embarrassés de concilier la lettre envoyée à M. Buloz, lue au tribunal, et imprimée dans les journaux pour achever l'œuvre de ma déconsidération entreprise sur soumission cachetée, avec la quittance et la lettre que je rapporte, forcé par la nécessité de trahir mes habitudes et l'éducation que j'ai reçue. Je ne sais pas pourquoi M. Pichot a publié *le Perroquet de Walter Scott*, car il a peu de mémoire; il a oublié même qu'en allant porter ma rédaction à *l'Europe littéraire*, je fis des réserves, comme il le dit, pour la *Revue*, quand ses amis l'abandonnaient complétement. *Ne touchez pas à la hache*, deuxième épisode de l'*Histoire des Treize*, était composé sous les yeux de M. Pichot, en même temps que je finis-

sais *Ferragus,* dans la même imprimerie, chez M. Éverat, où je corrigeais les épreuves de l'un et de l'autre journal. La quittance est du mois de mars 1833, et *Ne touchez pas à la hache* a paru avant mon traité avec *l'Europe littéraire* dont M. Pichot parle dans sa lettre du 10 avril. Cette lettre implique par sa contexture que j'ai commis quelque énormité envers la *Revue,* que j'ai commencé quelque travail, et que je l'ai abandonné. L'avocat de M. Buloz l'a produite avec triomphe : « Messieurs, voilà ce qu'est M. de Balzac! Il n'en fait jamais d'autre; il commence des œuvres intéressantes et ne les achève jamais. »

Oui, mes adversaires ont poussé un spirituel avocat à dire ces choses d'un écrivain qui, en sept ans, a produit TRENTE-SEPT *volumes in-octavo,* dans lesquels sont contenus environ cent ouvrages différents, et qui, à l'heure où j'écris, n'a que *le Cabinet des Antiques* et *les Héritiers Boirouge* [1] sur le métier.

Que résulte-t-il de la quittance motivée de M. Pichot? Qu'en mars 1833, mon traité se trouvait rempli, que je pouvais m'en aller et laisser *Ferragus* à la 313e page de la 48e livraison de la *Revue,* et que je pouvais exiger un grand prix d'un homme qui me rendait de fort mauvais services (voir sa lettre), et que j'ai consenti, pour le journal, à l'achever sur l'ancien prix. Pour un homme qui a l'habitude de prendre la poste et de s'en aller à l'étranger, distraction assez naturelle aux hommes d'étude accablés de travaux, il me semble qu'en cette circonstance ma conduite est celle d'un homme qui tient au delà de ses engagements. Je ne demandai mon congé définitif, signé dans la quittance, que pour avoir le droit de publier *Ne touchez pas à la hache,* car M. Pichot m'avait imposé l'obligation de ne travailler que pour la *Revue.* J'ai expliqué pourquoi je la quittais. M. Pichot m'offrit alors au delà de ce que je demandais, car il voulait convoquer les actionnaires, comme il me le dit dans sa lettre, pour être autorisé à me payer plus cher que ne payait *l'Europe littéraire;* mais, quand on se retire avec dédain, il me semble que l'on est loin de demander quelque chose, et la lettre de M. Pichot (celle de 1833) ne me montre pas l'obligé de la *Revue* comme celle de 1836.

1. Ce livre n'a jamais paru.

Je n'ai pas achevé *Ne touchez pas à la hache* dans *l'Écho de la Jeune France,* pour la raison que voici. Le directeur de ce journal avait publié, sans mon *bon à tirer,* tout un chapitre qui parut en France dans l'état où *le Lys* a paru en Russie; il s'ensuivit un débat très-aigre, des plaintes du directeur; car, quand on a tort, on se plaint de celui qui a raison. Comme il m'avait très-sollicité, je suis comme les femmes, je n'aime pas les paroles dures et les moqueries quand on a obtenu ce que l'on a très-fort désiré; je voulus rompre, et je rompis.

Mais voici une pièce qui prouve que j'ai pu faire en cette occurrence ce qui m'a plu :

« Je soussigné, gérant de *l'Écho de la Jeune France,* reconnais avoir reçu de M. de Balzac la somme de deux cents francs, restant due par lui sur celle que je lui ai remise pour prix de deux articles intitulés *Ne touchez pas à la hache,* après balance faite du nombre de pages fournies et des payements faits. Je reconnais qu'au moyen de ladite remise, il n'est plus rien dû par M. de Balzac à *l'Écho de la Jeune France,* et que la propriété desdits deux articles lui revient tout entière quatre mois après leur publication dans *l'Écho de la Jeune France,* auquel il n'en a, suivant convention verbale, concédé que l'usage pour la publication dudit journal.

» Bon pour quittance et solde de tout compte.

» Paris, 15 octobre 1833.

» J'approuve pour faire la paix avec M. de Balzac.

» FORFÉLIER. »

Est-ce clair? Voyez-vous la clause sans laquelle je ne traitais avec personne, *suivant mon usage?* Le procès qu'on me fit à l'occasion du *Médecin de campagne* m'avait éclairé. Et moi, travailleur hâté, laboureur pressé d'ensemencer ses champs, depuis ce jour, j'ai été forcé de tout mettre par écrit, de verbaliser à tout propos; c'est ce qui fait que je puis aujourd'hui accabler de preuves et d'actes mes adversaires.

Je crois qu'en lisant ces pièces authentiques, irrécusables, l'avocat de mes adversaires aura quelque regret d'avoir épousé, comme le lui a dit maître Boinvilliers, les passions haineuses de ses

clients, qui supposent un jugement, font attaquer un homme seul par vingt journaux, pour étouffer sa voix, qui va crier leur indélicatesse, une vente faite en fraude de mes droits, la contrefaçon des langes d'un livre; qui va dévoiler un acte que Walter Scott qualifierait en disant qu'ils ont noyé le chevreau dans le lait de la mère, en vendant une œuvre informe, un fœtus littéraire, qu'ils savaient ne devoir être amené à terme qu'après six mois de travaux obstinés faits dans l'intérêt commun de la *Revue* et de l'auteur.

Ici se place la lettre que M. Buloz a demandée à M. Capo de Feuillide, qui, *comme vous le savez,* a dit l'avocat des adversaires, est *un homme distingué.* Je distingue en M. de Feuillide plusieurs hommes, l'homme politique, beaucoup plus distingué que ne l'est l'homme littéraire; l'homme littéraire, qu'il n'est pas dans mes habitudes de juger; le directeur de journal, de qui je possède une lettre que je lui rendrai sans la publier : procédé chrétien; mais je déclare que, de la discussion, il va ressortir que je n'ai affaire avec aucun de ces différents personnages.

Voici la lettre obtenue par M. Buloz de la magnanimité de M. de Feuillide :

« Vous me demandez pour quelle cause M. de Balzac ne donna pas à *l'Europe littéraire,* quand j'en étais le rédacteur en chef-propriétaire, la suite d'*Eugénie Grandet,* dont il nous avait donné le premier paragraphe; je suis en mesure de vous satisfaire, d'autant plus qu'en cela *l'Europe littéraire* n'a éprouvé que ce que bien d'autres recueils ont éprouvé avant et depuis. M. de Balzac avait touché une très-forte somme en avance (douze cents francs, je crois..., oui, douze cents francs), et il nous donna la *Théorie de la Démarche,* d'abord. Mais cette *Théorie* était fort loin d'avoir libéré l'auteur envers nous.

» *Eugénie Grandet* fut annoncée, et il en parut le premier chapitre. Ce chapitre paru, M. de Balzac voyage je ne sais où : par exemple..., à Clichy ou en Savoie, comme il lui arrive souvent. Un sien parent ou ami nous vient un jour, qui nous dit que M. de Balzac exigeait, pour nous donner la continuation d'*Eugénie Grandet,* l'énorme somme de deux millé francs, avant même que nous

eussions une ligne de cette suite. Quelque beau que soit devenu le sujet d'*Eugénie Grandet,* nous trouvâmes que c'était le payer cher; surtout si l'on veut bien considérer que, par les frais de remaniement, les corrections chez l'imprimeur, la nouvelle de M. de Balzac se serait montée à quatre mille francs au moins.

» Notez encore que le prix de deux mille francs était le double de celui que nous aurions dû à M. de Balzac, en suivant le traité verbal fait avec lui pour le prix de ses œuvres. Cette manière de nous demander de l'argent nous déplut.

» Nous n'eûmes donc pas la suite d'*Eugénie Grandet,* dont nous avions le premier chapitre..., fort bien payé, ma foi!

» Faites l'usage que vous voudrez de ma lettre, qui dit toute la vérité.

» A vous d'estime et d'amitié.

» FEUILLIDE. »

Si l'on me demande pour quelle cause je n'ai pas donné à M. de Feuillide, rédacteur en chef et propriétaire de *l'Europe littéraire,* la suite d'*Eugénie Grandet,* dont j'avais donné le commencement à *l'Europe littéraire,* je suis en mesure de satisfaire le public, qu'il met dans la confidence de ceci, moins parce qu'il est le public que parce qu'il s'agit d'assommer M. de Balzac. Je n'ai point donné mon œuvre à *l'Europe littéraire* de M. de Feuillide, parce que j'ai très-énergiquement refusé d'y participer en quoi que ce soit. *L'Europe littéraire* de M. de Feuillide n'était pas plus *l'Europe littéraire* de M. Lefebvre que celle de M. Lefebvre n'était celle de M. Bohain. Cela signifie qu'il y a eu trois sociétés pour *l'Europe littéraire :* 1° celle de M. Bohain, qui a été dissoute et liquidée par M. Bohain, lequel a payé tout ce qu'elle devait aux papetiers, aux imprimeurs et aux gens de lettres, les seuls créanciers possibles d'un journal. Cette entreprise gigantesque et mal comprise a cessé parce que les actionnaires n'ont versé que les deux tiers de leur mise sociale, et M. Bohain, comme gérant, a tout liquidé à ses dépens.

Puis il a cédé *l'Europe* comme journal à une société nouvelle, dont M. Lefebvre a été le gérant. Moi qui n'avais rien mis dans *l'Europe* de M. Bohain, qu'une histoire de Napoléon extraite du

Médecin de campagne, je travaillai beaucoup à la deuxième *Europe littéraire,* dont M. Lefebvre était le gérant. Le gérant d'une société est le seul administrateur légal; sachons bien ceci. Mais cette société, voyant qu'il fallait énormément de fonds, s'assembla pour se tâter les capitaux; il fut résolu d'abandonner *l'Europe.* Dans ces conjonctures, *Eugénie Grandet* parut. Comme la société allait se dissoudre et que nous ne savions pas dans quelles mains tomberait le journal, je déclarai à l'un des hommes les plus éminents de la justice consulaire, et qui aujourd'hui occupe une fonction élevée dans le corps municipal de la ville de Paris, qui alors était bailleur de fonds de cette deuxième *Europe,* que je ne continuerais pas *Eugénie Grandet,* s'il quittait le journal, parce que, s'il ne lui donnait pas ses fonds, lui homme riche, je ne donnerais pas ma prose, moi homme pauvre, parce que *six mille francs,* qu'il devait ajouter aux six mille francs perdus, étaient moins pour lui que *deux mille francs* pour moi. Je ne cite pas le nom de ce magistrat, il n'est pour rien dans tout ceci; il peut regarder la presse comme très-venimeuse, il peut ne pas aimer à figurer dans une affaire judiciaire, même pour jouer un beau rôle, mais il ne me démentira pas, même sous le manteau de la cheminée; car, avant d'écrire ceci, je l'ai prié de consulter ses souvenirs.

— Deux mille francs, *Eugénie Grandet!* dit-il avec une franchise commerciale qui est dans son caractère, qu'est-ce que c'est donc?

— C'est une œuvre toute faite, ce qui arrive rarement aujourd'hui.

Comme j'avais eu un procès dans ce temps pour *le Médecin de campagne,* et qu'on commençait à me calomnier, le magistrat me prit à part et me dit :

— Je vous avoue que je ne donnerais pas deux mille francs d'une chose qu'il faudrait attendre; je suis commerçant : quand je paye, je veux qu'on me livre.

Je l'invitai à venir me voir, et il parcourut le manuscrit entier d'*Eugénie Grandet.* Il me pria d'attendre six jours avant d'en disposer, car il ne savait pas encore s'il soutiendrait ou non *l'Europe;* il s'en abstint, et fit bien. Le lendemain, il m'écrivit qu'il quittait *l'Europe littéraire.* Ici commença la troisième *Europe littéraire,* celle de M. de Feuillide. Pour montrer le cas que les juges doivent faire

de la lettre de M. de Feuillide, je n'ai qu'à rapporter la déclaration que M. Lefebvre, le gérant de la deuxième *Europe*, m'a remise, écrite entièrement de sa main, et que j'ai portée au juge :

« Je soussigné déclare à M. de Balzac renoncer à exercer tout recours contre lui pour les publications d'un ouvrage intitulé *Eugénie Grandet*; en conséquence, ledit M. de Balzac est autorisé à publier ledit ouvrage, où et quand bon lui semblera, y compris ce qui en a été inséré dans *l'Europe littéraire*, considérant que la fin ne peut être séparée du commencement.

» *Le gérant du journal,*

» LEFEBVRE. »

» Paris, 1er octobre 1833. »

Ceci est concluant, je pense, et coïncide, comme vous le voyez, avec mon récit. M. de Feuillide prétend que je devais à *l'Europe littéraire* des sommes importantes. Si quelqu'un pouvait le savoir, c'était certes M. Lefebvre, et, quand on se retire d'une mauvaise affaire, généralement les gérants la liquident. Liquider, c'est payer ce qu'on doit et se faire payer ce qui est dû. Si j'avais dû quelque chose, il est clair que M. Lefebvre ne m'aurait pas laissé vendre à madame Béchet ce qu'il eût déjà payé, sans me réclamer son dû ; loin de là, il se départit de ses droits, pour m'en faciliter la vente. Ceci me semble d'une excessive clarté, et dément, pièces à l'appui, la lettre de M. de Feuillide, dans le journal duquel je n'ai rien mis. Voici pourquoi. M. de Feuillide prit des arrangements pour acheter *l'Europe* pendant que j'imprimais (de novembre à décembre) *Eugénie Grandet*, et, quand le journal parut sous une autre forme typographique, j'étais en Suisse, où je passai trois mois; je ne pouvais lui prêter le secours de ma plume; d'ailleurs, il fit un article contre ma collaboration, qu'il trouvait trop chère, et, comme je suis forcé de le dire, vivant de ma plume, ayant des obligations, je ne pouvais pas lui donner gratis ce que madame Béchet achetait fort cher.

Je ne dirai pas comment a fini *l'Europe littéraire* pour M. de Feuillide, j'ai la religion du malheur. Mais il m'est permis de dire qu'en écrivant de semblables lettres contre moi, M. de Feuillide abuse de

sa position et de la mienne; il a l'estime et l'amitié de M. Buloz, il peut se passer de M. de Balzac.

Ceci n'est concluant qu'en raisonnement; mais j'aime mieux les faits.

L'Europe de M. Lefebvre m'a donné douze cents francs. D'accord. Que devais-je? Soixante colonnes, car on me les payait vingt francs chacune, et je crois que le compte sera juste, si je prouve que j'ai fait soixante colonnes.

La *Théorie de la Démarche,* retirée de la *Revue de Paris* pour *l'Europe,* en a fait trente-six ou quarante, que j'ai chez moi.

La *Persévérance d'amour,* conte, a donné vingt colonnes; je n'ai pas les colonnes, car elles ont servi de manuscrit pour mon troisième dizain de contes drolatiques, où le conte fait quatre-vingts pages; cependant, je puis faire erreur, n'ayant pas les pièces sous les yeux.

Les deux premiers chapitres d'*Eugénie Grandet* ont fait entre vingt et trente colonnes.

Voilà, de bon compte, entre quatre-vingts ou quatre-vingt-cinq colonnes. Total, seize cents francs.

Comprenez-vous, maintenant, la quittance de M. Lefebvre? Mon prix de vingt francs est stipulé par un acte particulier, revêtu du timbre de l'étude de maître Clausse, et qui déroge pour moi seulement aux conventions faites avec les autres collaborateurs.

Il est une phrase proverbiale qui nomme ce qui se fait ici *laver son linge en public;* que la honte de ces explications, qui ne révèlent en moi que travail et pauvreté, retombe sur ceux qui les ont provoquées. Quand par hasard j'ai reçu de la boue en passant dans la rue, je me brosse tranquillement chez moi, sans croire que mon honneur en ait souffert.

Il y a cela d'utile, que ma cause contre MM. Buloz et Bonnaire est maintenant dégagée de tout ce qu'ils y ont apporté d'étranger. Voilà les faits dans toute leur simplicité. Si j'avais quelque méchanceté dans le caractère, j'aurais pu rendre ce récit beaucoup plus piquant; mais, si je dois quelques succès *au vrai* dans mes conceptions, je crois qu'il ne faut pas le déserter sous les yeux de la justice. Ces explications sont longues, fastidieuses peut-être. Mais la calomnie fait le mal avec une seule phrase, plus ou moins spiri-

tuelle, et il faut des pages pour rétablir l'ensemble de petits faits dont se compose la vie de tous les jours, à laquelle s'adresse la calomnie ou l'injure. Or, dites-le-moi, vous qui me lisez, le hasard fait que le malheur m'a rendu défiant, mais avouez que, s'il fallait qu'un artiste tînt compte de ses moindres actions, s'il fallait écrire sa vie tous les soirs, comme sa dépense, avec des pièces justificatives, la vie ne serait pas tenable !

Maintenant, il faut savoir qu'au moment où MM. Buloz, Bonnaire, Brindeau et M. de Saint-Joseph, qui appartient, je crois, au tribunal de première instance de la Seine, où je suis jugé, achetèrent la *Revue de Paris,* j'avais les plus légitimes motifs de défiance contre M. Buloz.

Voici les faits.

M. Buloz est un homme de courage, d'une grande ténacité, à qui j'ai attribué d'abord une connaissance des hommes, mais qui gâte ses qualités par des défauts dont je ne veux pas parler ici : toute censure serait en moi suspecte; je raconte et ne juge pas. J'espère me conduire jusqu'au bout de cette narration en honnête homme outragé qui explique les faits, et non en écrivain rancunier. Si la *Revue* n'avait rien dit hier, si ces deux hommes avaient laissé le procès où il devait être, devant les juges; si, au lieu de faire du scandale, ils avaient laissé l'affaire suivre son cours, je vous le jure, je leur aurais fait l'aumône de mon silence. Si cette défense voit le jour, ils l'ont quêtée, sollicitée. M. Buloz, lassé d'être correcteur, plein d'ambition, ce qui est louable chez tous les hommes, acheta la *Revue des Deux Mondes,* au moment où la *Revue des Deux Mondes* était tombée, et n'avait plus d'abonnés. A cette époque, en 1831, je crois, M. Buloz, quoique malade, courait dans tout Paris, pour ramener les abonnés fugitifs : il allait de l'arc de l'Étoile au faubourg Saint-Antoine, endurait à tous les étages toutes les raisons de tout abonné récalcitrant, et il arrivait à l'Observatoire, chez moi, dans mon pauvre logis, et me contait ses douleurs en me demandant mon secours. Je fus pénétré d'admiration pour cette lutte insensée! Car on crée un nouveau journal, mais on ne plonge pas un vieux journal dans la cuve d'Éson. Mais, moi-même, j'avais entrepris une lutte insensée! Je combattais la misère avec ma plume! Je voulais payer une dette immense

pour moi, et vivre honorablement. Je voulais arriver à ce grand résultat avec une plume d'oie, une bouteille d'encre et quelques mains de papier, dans une ville où le littérateur n'a point de crédit, et où il faut non-seulement du talent, mais du bonheur, et encore travailler nuit et jour pour gagner six mille francs par an. Moi qui devais huit mille francs d'intérêts annuels pour les capitaux dus! n'était-ce pas folie? J'entrepris cette lutte au moment où, pour moins, un de mes amis, dont le suicide fut célèbre, se brûlait la cervelle. Je ne sais quoi de fraternel me portait vers M. Buloz, ex-correcteur comme j'étais ex-imprimeur. Souvent nous partagions le modeste, le frugal dîner que je n'ai pas cessé de faire. Quoique les feuilles de la *Revue des Deux Mondes,* d'une *justification* exagérée, accumulassent quarante mortelles lignes et cinquante-six exécrables lettres, ce qui dévorait le manuscrit, et qu'à cette époque, je fusse loin de connaître la langue avec laquelle je me débattais, je donnai d'abord à M. Buloz mes feuilles à cent, et cent vingt francs; il me paya cent cinquante francs les dernières, lorsque l'abonné, ramené par ses efforts, revint au bercail. J'en fis énormément: *l'Enfant maudit, le Message, le Rendez-Vous,* etc. M. Rabou dirigeait la *Revue de Paris,* et me laissait volontiers secourir M. Buloz, au succès duquel il ne croyait pas. Je donnais à la *Revue des Deux Mondes,* pour cent francs, ce que la *Revue de Paris* me payait cent soixante francs. Et remarquez que je ne demandais à M. Buloz ni vasselage, ni éloges, ni rien. Il parle aujourd'hui de mon amour-propre excessif! Je ne me suis jamais imposé à quelque journal que ce soit; mais à lui, je n'ai jamais demandé une ligne, ni pour moi ni pour mes amis; certes, un de ses supplices sera d'avoir à lire ma réplique : qu'il me démente, qu'il cite ce que j'ai fait insérer, moi que son avocat accuse de connivence avec les *réclames!* moi qui, souvent sollicité par M. Buloz de faire ce que l'on nomme des *têtes d'article* à des citations prises dans mes livres, n'ai jamais pu formuler une ligne sur moi-même. J'ai essayé. Ou je m'encense trop, et c'est ridicule; ou je me critique, et c'est dangereux, parce qu'il n'y a que moi qui connaisse bien mes défauts. Aussi mes libraires se sont-ils fâchés de ce que je ne savais pas faire ce que les autres faisaient pour eux-mêmes très-bien. Eh bien, après deux ans, je publie les

Contes drolatiques; je le dis avec un courage qui sera mal apprécié, cette œuvre est la plus originalement conçue de cette époque : ce livre n'est pas un pastiche comme on le dit, car il n'y a pas d'œuvre qui puisse être construite de *centons* pris dans Rabelais, quand ces prétendus centons font déjà trois volumes. Non, mes contes sont écrits *currente calamo* dans l'esprit du temps. Aussi, pour échapper à toute contestation, ai-je signé cette œuvre de rénovation littéraire. Si j'en avais fait l'objet d'une plaisanterie à la Macpherson, je n'en aurais point eu la gloire. Si jamais un journal a dû soutenir une œuvre, n'était-ce pas celle-ci? Savez-vous ce que fit M. Buloz? Il imprima quatre lignes foudroyantes que je ne rapporte pas : il s'agit d'une accusation d'obscénité que je mérite comme la *Vénus* de Pradier la mérite, comme la *Vénus* de Houdon, comme toutes les statues la méritent. Il tua le livre, et cependant, il m'avait égaré les épreuves d'un volume in-octavo, intitulé *l'Absolution,* et je ne m'étais pas plaint.

Je l'avoue, mes répulsions, après de semblables traits, sont implacables; je désertai la *Revue des Deux Mondes,* qui me fut toujours hostile. M. Buloz prétend, dans son article de dimanche 29 mai, que ce sont de griefs semblables que je me plains encore, et que je trouve que la *Revue* me traitait en termes irrévérencieux; il me semble qu'il est bien facile de contenter un rédacteur qui ne demande que le silence.

Quand MM. Anthoine de Saint-Joseph, Bonnaire et Brindeau achetèrent la *Revue de Paris,* le bruit courut que la *Revue des Deux Mondes* était pour beaucoup dans cet achat; je déclarai à M. Brindeau que je ne traiterais jamais avec M. Buloz, et M. Brindeau m'assura qu'il était seul et unique directeur. Ce fut avec lui que je traitai, et c'est surtout dans son traité que se trouvent expliquées les clauses sans lesquelles je ne traitais plus avec aucun journal, et relatives au temps pendant lequel je rentrais dans la propriété de mes articles, en stipulant que la *Revue* n'en avait l'usage que pour le service de ses abonnés. Il est faux que j'aie alors couru après la *Revue,* comme le dit M. Buloz. M. Brindeau vint plusieurs fois chez moi, me trouva très-dégoûté des recueils périodiques, et m'assura que, n'étant point littérateur comme M. Pichot, et ne voulant point l'être, il veillerait à ce que je

n'éprouvasse aucun désagrément. M. Brindeau quitta la *Revue* parce que, disait-il, il ne pouvait pas y avoir deux soleils, et il y laissa la planète de M. Buloz régner en liberté. Ce fut au moment où j'allais reparaître à la *Revue de Paris,* sous la direction de M. Brindeau, qu'eut lieu une polémique entre M. Pichot et moi. Dès que je parlai de Pickersghill, de Sheridan Junior et de Saint-Michel, dont les articles avaient ennuyé beaucoup de lecteurs, quoique M. Pichot, désespéré de mes mots *dignité personnelle,* en demandât l'explication, la polémique cessa[1]. M. Pichot est revenu en pleine audience m'attaquer, et vous pouvez apprécier sa générosité en cette dernière rencontre : mon avocat, ignorant les lettres données la veille à mes adversaires, se trouvait hors d'état de les combattre.

M. Buloz reparut chez moi, il me fit solliciter par des tiers; j'ai des témoins de ses promesses, de ses regrets; s'il ne pleura pas comme M. Mendizabal, il fut si explicite, qu'un de mes amis me dit : « Si, après cela, il vous trahissait, ce serait un... »

1. Voici les lettres auxquelles Balzac fait allusion :

Au nouveau Directeur de la Revue de Paris.

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous remercier des propositions que vous m'avez adressées relativement à ma nouvelle collaboration à la *Revue de Paris,* et, s'il est inutile de vous dire les motifs qui m'ont, depuis plus d'un an, déterminé à la cesser, ils sont néanmoins assez graves pour m'obliger à faire savoir aux personnes dont l'estime m'est précieuse que la retraite de l'ancien directeur et le changement de son système de rédaction sont les seules causes qui me permettent d'y rattacher mon nom de nouveau. Veuillez bien, monsieur, publier ce fait comme vous le jugerez convenable, et je serai trop heureux si mes efforts contribuent au succès d'une entreprise si honorable pour notre littérature, et si nécessaire à tous les écrivains.

» Agréez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» DE BALZAC.

» Mai 1834. »

Au nouveau Directeur de la Revue de Paris.

« Monsieur,

» Si M. de Balzac et moi, nous étions personnellement connus de tous nos lecteurs, je ne relèverais pas ce qu'il y a de peu loyal dans le vague de sa lettre. Sans doute il s'expliquera, et je répondrai, ayant tout ce qu'il me faut pour cela, sans m'adresser aux éditeurs de revues et aux libraires, avec qui M. de Balzac a



Ce fut alors que, par une lettre approuvée de lui, et qui fait pièce au procès, il stipula les conditions suivantes :

La *Revue* n'avait l'usage de mes articles que pour le service de ses abonnés.

Je rentrais dans tous mes droits trois mois après la publication.

J'abandonnais cinquante francs, sur le prix de deux cent cinquante francs, fait avec M. Brindeau, pour les corrections, dont on ne devait plus me parler.

Je consentais à finir *Goriot* sur ce pied-là, à finir *Séraphita*, et je promettais les *Mémoires d'une Jeune Mariée*, titre friand, que M. Buloz s'empressa d'annoncer. Mais, au lieu de porter à mon cou le collier d'un rédacteur attaché à la *Revue*, je pouvais faire des conditions à chaque article pour le prix, et travailler ailleurs.

Eh bien, malgré d'apparentes preuves d'obligeance, qui furent sincères sous le rapport pécuniaire, M. Buloz a si bien continué le

été en rapport d'affaires. Pour le moment, je me contente de déclarer qu'il résulte de sa propre correspondance, que M. de Balzac ne renonça, il y a un an, à la *Revue de Paris*, que parce que, estimant son talent trois fois aussi cher que celui de ses collaborateurs, il voulait m'imposer des conditions auxquelles je n'aurais pu souscrire sans être injuste envers ceux qui avaient concouru avant lui à notre succès. Voilà comment *l'Écho de la Jeune France* hérita, au préjudice de la *Revue de Paris*, de la suite de l'*Histoire des Treize*.

» Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération.

» AMÉDÉE PICHOT.

» Juin 1834. »

A monsieur Amédée Pichot.

« Je déclare, si cela peut faire plaisir à M. Pichot, qu'en taisant les motifs graves qui m'ont éloigné de la *Revue de Paris*, j'ai entendu parler de sa conduite personnelle envers moi. Malgré ses instances, je ne continuerai pas une polémique purement individuelle, persuadé que personne ne s'intéresserait ni à lui ni à moi. Pour la rendre intéressante, il faudrait mettre en cause et en scène MM. H. de Saint-Michel, M. Sheridan Junior, M. A., M. P., M. Pickersghill et M. A. P., rédacteurs de la *Revue*, qui ont eu pour moi, littérairement parlant, des procédés peu charitables. Je ne m'en suis point offensé, car mon esprit est la seule chose que l'on puisse attaquer en moi sans que j'en prenne la défense. Plusieurs de mes amis se sont étonnés de me voir le collaborateur d'un recueil dans lequel je n'étais pas convenablement critiqué; ma retraite a donc été dictée par un sentiment de dignité personnelle.

» DE BALZAC.

» Juin 1834. »

métier que M. Pichot faisait avec moi ; la *Revue* m'était si hostile, qu'au moment où j'appris la vente à Saint-Pétersbourg, mes éditeurs refusaient d'envoyer mes livres à l'une et l'autre *Revue*, tant il y étaient maltraités. Et qu'avais-je demandé à M. Buloz? Le silence le plus absolu sur moi et mes ouvrages. Je ne saurais rapporter les personnalités gauches que M. Buloz laissait passer dans les articles de quelques collaborateurs ; mais je me trouvais certes à la *Revue* dans la situation d'un homme qui, dans un salon, ne reçoit le salut de personne, et que le maître du logis ne fait pas respecter ; dans ces conjonctures, un homme d'honneur prend son chapeau et s'en va. C'est ce que je voulais faire après la publication du *Lys*, lorsque j'appris l'abus de confiance dont j'étais victime.

M. Buloz, pour atténuer la gravité de son délit, a prétendu hier que *la Fleur des Pois*, livre publié par madame Béchet, avait paru aussi à Saint-Pétersbourg, et que je n'attaquais point madame Béchet. Comme madame Béchet n'a que le droit de publier une édition dont le nombre d'exemplaires est déterminé, madame Béchet était en faute ; je me suis plaint, et elle m'a, dans le temps, écrit une lettre par laquelle elle me mandait que M. Bellizard de Saint-Pétersbourg avait demandé communication des premières feuilles pour juger si l'ouvrage serait ou non défendu en Russie, afin de savoir s'il en prendrait ou n'en prendrait pas son nombre habituel d'exemplaires. Elle a donné les neuf premières feuilles, et le libraire les a insérées dans sa *Revue*. J'ai été convaincu de la bonne foi de madame Béchet, qui s'est engagée à ne plus rien communiquer ; mais elle ignorait que ces feuilles eussent paru, et c'étaient des *bonnes feuilles*, c'est-à-dire des feuilles tirées et prêtes à être brochées ; ce n'étaient pas même des *bons à tirer*, car les miens sont encore très-chargés de fautes.

J'ai maintenant à discuter la déclaration que quelques gens de lettres ont mise à la sollicitation de M. Buloz, hier dans la *Revue de Paris*, et parmi lesquels le nom de M. Suë ne m'a pas médiocrement étonné, car il n'a pas publié deux articles dans la *Revue de Paris* ; il en est de même de M. Dumas. Mais j'accepte ces messieurs, et la fusion des deux *Revues* dans cette affaire est naturelle, elles appartiennent toutes deux à MM. Buloz et Bonnaire. Cette déclaration, si haineusement préparée, prouve assez ce que j'ai dit, dans

le cours de cet historique, sur les mauvaises dispositions des *Revues* envers moi. J'ai peu de choses à répondre à cette pièce, qui me semble tachée de vin de Champagne, tant elle est absurde! M. Janin y prétend que, pour éviter la contrefaçon, il n'y pas de meilleur moyen que celui de livrer ses manuscrits à l'étranger, comme M. Buloz a livré les miens. Ceci ressemble au proverbe de Gribouille, qui se jette à l'eau pour éviter la pluie. Si j'avais le temps, je coifferais M. Janin avec ses propres articles publiés dans la *Revue,* à propos de sa polémique contre les contrefaçons; mais je l'engage à les relire, et il avouera que je ne saurais être aussi éloquent dans ma propre cause qu'il l'a été contre les misérables qui prenaient, dans ce temps-là, le chemin le plus court pour arriver à son *Chemin de traverse.* Je lui fais grâce du parti que je pourrais tirer en ce moment de M. Janin parlant aux Belges, contre M. Janin parlant à M. Buloz. Quand il me trouvera dans d'aussi terribles contradictions, qu'il ait envers moi l'indulgence que je lui témoigne ici.

Cette déclaration, dont les signataires ne sont plus que sept (nous pouvons emporter M. Janin hors du champ de bataille), nuit singulièrement à M. Buloz. Il y a soixante rédacteurs à la *Revue;* les signataires ne donnent pas l'opinion de la majorité, car ils forment à peine un dixième, en comptant MM. Suë et Dumas pour une moitié de rédacteur, puisqu'ils n'y ont pas mis grand'chose. Je n'y vois ni M. Nisard, ni M. Nodier, ni M. Sainte-Beuve, ni M. Hugo, ni M. Rabou, ni M. Véron, ni M. Mérimée, ni M. Scribe, ni M. Pichot, qui, comme rédacteur, valait cinq personnes, et qui, comme directeur, était bien autrement important. Mais M. Pichot, homme d'honneur et loyal (à part ses haines littéraires), signerait-il une déclaration semblable, quand il a signé jadis des conventions où il est dit le contraire par rapport à moi? Pour établir un droit aussi directement opposé au bon sens, il fallait des signatures autres que celle de M. Loëve-Veimars, qui, ayant fait plus de traductions que d'œuvres originales, se trouve naturellement contrefait, puisque Hoffmann est à Berlin en allemand avant d'être à la *Revue* en français; il fallait des hommes qui eussent, comme M. Janin, à se plaindre des contrefaçons. Enfin, les magistrats apprécieront la valeur d'une déclaration qui se produit le 29 mai,

dix jours après les concluantes et nobles plaidoiries de maître Boinvilliers, qui ont pu effrayer M. Buloz, et cinq mois après l'assignation donnée. Eh quoi! de votre propre aveu, fait dans votre compte rendu, vous saviez dès le 30 décembre 1835 sur quoi portait une plainte qui vous menaçait du juge extraordinaire, et, au lieu de rassembler tous les rédacteurs pour fixer un point aussi grave, vous avez employé votre temps à curer les égouts de la presse pour y trouver des pierres à me jeter, vous avez été réveiller des passions endormies, vous avez été demander à un médecin, chevalier de la Légion d'honneur, une ordonnance de contradiction avec lui-même, préparée selon la formule, espérant m'en empoisonner? Ne valait-il pas mieux un peu moins songer à une vie irréprochable et penser un peu plus à votre défense?

Cette déclaration est incompréhensible. Ou elle est une complaisance sans conséquence, ou elle est sincère. Si elle est sincère, l'attribuerons-nous à une réaction du feuilleton contre les livres? Mais je ne crois pas que ces messieurs, dont je ne suis en rien ni le rival ni l'égal, l'aient dirigée en haine de ma personne, ils n'ont à me reprocher que le mal qu'ils ont souvent dit ou écrit contre moi.

Voici d'ailleurs cette pièce — *justificative,* dit la *Revue :*

« MM. les directeurs de la *Revue de Paris,* nous demandant s'il n'a pas toujours été dans l'usage entre nous de tolérer la communication de bonnes feuilles de nos articles à la *Revue étrangère* de Saint-Pétersbourg, dans le but de combattre les contrefaçons belges et allemandes [1], nous nous faisons un devoir de déclarer que nous

1. Bruxelles possédera nos œuvres beaucoup plus promptement, si on les publie à Saint-Pétersbourg deux mois avant de les publier à Paris, et la Belgique les répandra sur nos frontières, avant que Paris les édite. Ces messieurs ont dépensé tant de logique et de pénétration pour leurs œuvres qu'ils n'en ont plus trouvé pour ce protocole. M. Loëve fera peut-être mieux les affaires de M. Thiers, à Saint-Pétersbourg, qu'il ne fait ici celles de M. Buloz. Je ferai observer que MM. Soulié, Roger de Beauvoir et Méry n'ont commencé leur collaboration à la *Revue* que depuis deux ans. Il n'y a de rédacteurs nés avec la *Revue* que MM. Léon Gozlan, Janin et Loëve-Veimars, lesquels signent, contre leurs intérêts, une déclaration qu'aucun directeur n'approuve. C'est ce qui s'appelle *se crever un œil pour en crever deux à son voisin.* (*Note de l'Auteur.*)

n'avons jamais pu songer à refuser notre assentiment à une communication qui sert la *Revue*, sans porter préjudice à nos intérêts.

» ALEX. DUMAS. LÉON GOZLAN.
ROGER DE BEAUVOIR.
FRÉDÉRIC SOULIÉ. E. SUE.
MÉRY.

» Paris, le 26 mai 1836. »

« Je dis plus : — et c'est tout à fait le droit de la *Revue*. La contrefaçon, cette ruine de la littérature moderne, étant malheureusement dans le droit des gens, quoi de plus juste que de se contrefaire soi-même? Ainsi fait la *Revue*, quand elle peut.

» JULES JANIN. »

« Non-seulement je regarde cette faculté de communiquer nos feuilles aux revues étrangères comme un droit concédé par nous à la *Revue de Paris*, qui, sous les directions successives de M. Véron, de M. Pichot, et sous la direction actuelle, a rendu tant de services aux gens de lettres; mais je pense que c'est le moyen le plus puissant d'attaquer la contrefaçon belge, qui nuit tant aux intérêts des gens de lettres en France. Une évidente mauvaise foi[1] peut seule élever un différend à ce sujet.

» A. LOËVE-VEIMARS. »

Ah! mes maîtres, quelle tendresse vous prend pour la contrefaçon russe, et quelle exécration vous portez à la contrefaçon belge; je crois que, si mon affaire avait eu lieu à Bruxelles, vous vous déclareriez pour la Belgique contre la Russie. Ce qui est horrible à Bruxelles devient donc charmant à Saint-Pétersbourg? Il y a donc deux contrefaçons : une abominable, et une profitable; celle qui me nuit et que vous protégez, et celle que vous haïssez pour votre compte? la contrefaçon n'est donc pas partout la

1. Quand la haine va jusque-là, on ne peut que se féliciter d'avoir de semblables ennemis. Où est la mauvaise foi? Chez celui qui VEND ce qu'il lui est interdit de vendre, et qui le vend pour faire un tort immense au propriétaire, ou chez le propriétaire qui se plaint d'une double trahison, l'abus du droit et l'abus de la chose? (*Note de l'Auteur*.)

contrefaçon? Il faut donc aller porter nos manuscrits à genoux à M. Bellizard, dans l'intérêt de MM. Bonnaire et Buloz. Je ne puis m'empêcher de rire de cette déclaration et de ceux qui l'ont demandée. Quant à ceux qui l'ont signée, je les plains.

Mais, pour contre-balancer les déclarations par les déclarations, j'annonce avoir entendu parler de certain traité par lequel M. Buloz accorde *cent francs* par feuille à George Sand, en sus du prix convenu, pour avoir le droit de *communiquer* les bonnes feuilles aux Russes, pourvu que George Sand les donne quinze jours avant que l'article paraisse à Paris. Comme George Sand est un auteur engagé avec M. Buloz, je ne puis offrir que le témoignage de la personne qui a fait le marché. M. Buloz a payé à M. Gustave Planche deux fois le prix d'un article sur Mérimée inséré dans la *Revue des Deux Mondes,* afin de pouvoir le vendre à Saint-Pétersbourg. M. Planche l'attesterait au besoin. Il en est de même, je crois, pour M. Fontaney, qui signait *Lord Feeling.*

Ceci contredit un peu l'*usage* que M. Buloz voudrait faire croire établi aux *Revues.* Quand même cet usage existerait, il ne signifie rien dans la jurisprudence sans règles fixes qui gouverne notre pauvre propriété littéraire. Chacun fait son contrat comme il veut : autant de livres et d'articles, autant de ventes et de conditions différentes. On peut donner ses articles pour rien, même si on le peut ; mais, ceux-là, personne ne les demande : il n'y a pas de manuscrit qui coûte plus cher que ceux qu'on ne paye pas. M. Janin peut prendre la poste et aller porter ses manuscrits lui-même à Bruxelles; M. Suë peut monter sur un vaisseau et s'aller vendre en Grèce; M. Loëve-Veimars peut forcer ses éditeurs, s'ils y consentent, à opérer de ses œuvres futures autant de contrefaçons qu'il y a de langues en Europe, tout cela sera bien; nous faisons nous-mêmes notre droit, la *Revue* est aujourd'hui comme un libraire. Or, mes conventions sont faites, écrites, elles sont sous les yeux du juge, elles ne sont pas niées et portent que je ne donnais à la *Revue de Paris* mes articles que pour être insérés seulement dans la *Revue,* et non ailleurs. Si l'on pouvait abuser de ma propriété littéraire, à quoi donc aurait servi la clause par laquelle je rentrais, après trois mois, dans mes droits? Un enfant jugerait cela dans son innocence. Mais combien l'abus de confiance n'est-il pas odieux

ici! Quoi que vous fassiez, il est une règle certaine qui domine toute cette affaire, et la voici. L'œuvre n'appartient au journal que quand elle est parfaite, que l'auteur y a apposé ces mots significatifs: *Bon à tirer!* Or, vous l'avez vendue informe, tout en la vendant en fraude de mes droits; elle a paru à Saint-Pétersbourg deux mois avant de paraître à Paris. Ceci est une hache qui vous tombe sur le cou à tout moment, car la *Revue de Saint-Pétersbourg* est arrivée à Paris à votre honte, marchand d'épreuves en *têtes de clou.* Sentant votre cause mauvaise, vous avez supposé un jugement qui n'existe pas; vous m'avez noirci dans l'opinion; vous êtes sorti de chez vous pour aller faire écrire des articles mensongers, faits par des écrivains à vos gages; vous avez été chez un libraire haineux, parce qu'il a contre lui une sentence arbitrale dont les magistrats peuvent lire les dispositifs; vous avez été chez le médecin sans mémoire, auteur du *Perroquet de Walter Scott;* vous avez été chez M. de Feuillide chercher des lettres que je contredis par des pièces heureusement conservées à travers les orages d'une vie occupée; vous vous êtes moqués, en plein tribunal, du *Lys dans la vallée,* que vous me demandez. Que faisais-je, moi? Moi, armé de pièces, de lettres, de souvenirs, pendant cette bourrasque de feuilletons, de jugements qui sont insérés dans dix-sept journaux, sans compter la province, je me taisais, j'attendais le jour du jugement. Il a fallu que je lusse l'infidèle récit de la *Gazette des Tribunaux;* il a fallu que, pour dernière provocation, la *Revue de Paris* vînt enfin me réveiller. Si nous avons perdu les improvisations de mon éloquent ami et avocat Boinvilliers, surpris d'ailleurs par des lettres sur lesquelles il ne devait pas compter, parce qu'elles sont en dehors de la cause, ce récit, sans les remplacer, aura du moins le mérite de bien expliquer les faits, et pourra servir à la biographie de quelques contemporains. Ceci terminera le débat entre nous. A vendredi, le jugement du tribunal!

Pressé par le temps, n'ayant qu'un jour, ce précis peut faillir par la précision, par la construction de phrases mal sonnantes; mais chacun comprendra qu'en cette affaire littéraire, la littérature doit céder le pas à la vérité due au tribunal et au public, à la généreuse indignation d'un écrivain à qui la calomnie se trouve ici trop pesante. Vous m'avez tous porté des coups qui

peuvent saigner encore dans quelques mémoires chères, qui peuvent encore affliger mes amis, quand le public aura tout oublié, et M. Pichot aussi. Quant à moi, je vous pardonne. Dans sa lutte avec les hommes et les choses, Beaumarchais a trouvé ses deux diamants, *le Barbier* et *le Mariage*, et il y a de la comédie dans tout ceci.

Lundi, 30 mai.

J'avais dit : « A vendredi, le jugement! » Ce jugement, le voici :

« Le Tribunal, etc.

» Attendu que, si le sieur de Balzac avait promis de donner à la *Revue de Paris* un ouvrage non encore composé et qui devait être intitulé *Mémoires d'une Jeune Mariée*, le sieur de Balzac a depuis renoncé à la composition de cet ouvrage et offert en remplacement aux propriétaires de la *Revue : le Lys dans la vallée ;*

» Attendu que, les *Mémoires d'une Jeune Mariée* n'étant pas encore composés au moment où ils ont été promis, il est évident que c'est au nom seul de l'auteur et non à l'ouvrage en lui-même que les propriétaires de la *Revue* attachaient de l'importance;

» Qu'ils n'avaient donc aucun motif de refuser l'ouvrage nouveau qui leur était offert; qu'ils ont effectivement accepté cet ouvrage et en ont commencé la publication ;

» Que rien ne prouve que le sieur de Balzac se soit engagé à fournir tout à la fois les deux ouvrages, et que le contraire est même prouvé, puisque la *Revue* a cessé d'annoncer la publication des *Mémoires d'une Jeune Mariée* à l'époque où elle a commencé à publier *le Lys dans la vallée*, ce qui démontre qu'il y avait eu substitution d'une œuvre à une autre;

» Attendu que, si le sieur de Balzac n'a pas donné à la *Revue de Paris* la fin du *Lys dans la vallée*, il a eu un motif légitime pour se refuser à l'accomplissement de son engagement;

» Qu'en effet, les propriétaires de la *Revue* ont indûment disposé des épreuves du *Lys* en faveur de la maison de librairie Bellizard et Cie, de Saint-Pétersbourg;

» Attendu que, si les propriétaires de la *Revue de Paris* ont pu de bonne foi se croire autorisés, par un usage assez général, à dis-

poser des épreuves en faveur de la *Revue étrangère de Saint-Pétersbourg,* ils ont néanmoins à s'imputer d'avoir livré ces épreuves encore informes et non revêtues du *bon à tirer;* qu'il est résulté nécessairement de cette publication ainsi faite un préjudice moral pour le sieur de Balzac, mais que ce préjudice n'est pas appréciable en argent;

» Que ce préjudice, d'ailleurs, se trouve atténué par la publication faite par la *Revue de Paris,* conformément à la rédaction définitivement arrêtée par l'auteur;

» Attendu, d'autre part, que les annonces faites dans certains journaux d'une condamnation par défaut contre le sieur de Balzac, *laquelle n'existe pas,* ne peuvent motiver une action en dommages-intérêts contre les propriétaires de la *Revue de Paris,* puisqu'il n'est pas prouvé qu'ils soient les auteurs de ces annonces;

» Attendu enfin que le sieur de Balzac a offert réellement aux propriétaires de la *Revue de Paris* la somme de deux mille cent francs montant des avances par eux faites audit sieur de Balzac pour articles littéraires qu'il devait leur livrer; que ces offres sont reconnues suffisantes;

» Le tribunal déclare les offres réelles et la consignation qui s'en est suivie bonnes et valables; déclare en conséquence de Balzac quitte et libéré; autorise les propriétaires de la *Revue de Paris* à retirer la somme consignée;

» Déclare les parties respectivement non recevables et mal fondées dans tous leurs autres chefs de demandes et conclusions;

» Et CONDAMNE *les demandeurs* pour tous dommages-intérêts aux dépens, que de Balzac est autorisé à prélever sur la somme consignée. »

Je crois le jugement tout à fait en harmonie avec ma défense; et, s'il n'est pas convenable de remercier les magistrats d'avoir rendu la justice, il peut être permis à l'auteur de faire observer au public la grandeur avec laquelle le tribunal a apprécié le résultat des travaux littéraires, en déclarant que des indemnités pécuniaires ne pouvaient compenser les préjudices qu'on y porte.

S'il ne s'agissait pas ici des intérêts communs de la littérature, je ne me serais permis aucun commentaire sur un jugement aussi

complet. Le tribunal a jugé tout ce qu'il avait à juger ; le public jugera le reste.

Vous remarquerez enfin que *le Lys dans la vallée* était prêt, car l'éditeur n'aura mis entre le jour où le jugement est rendu et le jour de la mise en vente que le temps voulu pour faire ses annonces et ses dispositions.

Enfin, voici cet ouvrage, pendant la composition duquel j'ai subi tant d'amers chagrins, d'odieuses attaques et de basses persécutions; s'il s'y trouve quelques fautes, vous les imputerez au peu de liberté dont jouissait mon esprit.

Vendredi, 3 juin.

RÉCLAMATION RELATIVE A L'*HISTORIQUE DU PROCÈS*

A monsieur le Rédacteur de LA CHRONIQUE DE PARIS[1]

Paris, le 2 juin 1836.

Dans une polémique engagée entre M. de Balzac et la *Revue de Paris,* polémique dans laquelle j'ai le regret de voir mêlé, quoique indirectement, le nom de ma maison, je lis avec surprise une assertion sur laquelle, en ma qualité d'associé de M. Bellizard, de Saint-Pétersbourg, et de chef de notre établissement à Paris, je dois demander à M. de Balzac, qui l'a avancée, des explications.

Tant que M. de Balzac s'est borné, dans son plaidoyer, à des faits généraux relatifs à l'acquisition par nous d'articles destinés à augmenter l'intérêt de notre *Revue,* je suis resté spectateur d'un débat qui, en définitive, ne nous regardait pas, puisque j'ai acquis avec loyauté ce que j'ai la conviction qu'on avait droit de me vendre ; mais, aujourd'hui que M. de Balzac, dans l'intérêt de sa défense, prête à un *soi-disant ami* de M. Bellizard un propos en opposition complète avec son caractère et ses opinions sur le pays où il trouve depuis de longues années hospitalité et protection pour son

1. Où avait paru pour la première fois l'*Historique du procès.*

industrie, il me permettra ou de révoquer en doute la vérité de ce propos, ou de croire qu'il a donné fort gratuitement à la personne qui l'a tenu la qualité d'ami de mon associé.

Il est quelques autres assertions de M. de Balzac relatives à l'envoi et à l'impression, à Saint-Pétersbourg, des feuilles du *Lys dans la vallée* et de *la Fleur des Pois*, sur lesquelles il ne s'est pas montré mieux informé, mais qu'il ne m'appartient pas de relever.

Agréez, etc.

S. DUFOUR.

RÉPONSE A M. DUFOUR

J'avoue que j'ai longtemps regardé la lettre de M. Dufour, associé de M. Bellizard, avant d'y croire; et ce, pour plusieurs raisons.

La première est que, pendant les six mois qu'a duré le procès relatif au *Lys dans la vallée*, MM. Buloz et Bonnaire se sont constamment posés comme des gens incapables D'AVOIR VENDU mes épreuves, ils ne les avaient que *communiquées;* ce mot *communiqué,* si hautement répété à l'audience devant les magistrats, éloignait l'idée de tout dommage pécuniaire, de toute spéculation commerciale; ce mot est celui dont se sont servis les signataires de la déclaration; car aucun d'eux ne consentirait à laisser M. Buloz gagner sur eux cent ou cent cinquante francs par seize pages quand il les leur marchande avec ténacité. Mais voici que M. Dufour écrit qu'il a ACQUIS avec loyauté, ce qu'il a la conviction qu'on avait le *droit* de lui VENDRE; certes, il ne s'agit pas ici de la loyauté de M. Dufour. Le commerce de la librairie n'est pas fondé sur les principes de celui des matières d'or et d'argent; il s'agit seulement de la loyauté de mes adversaires, qui, vous le voyez, reçoit, après le jugement, un singulier lustre; le jugement rendu, les aveux étaient possibles. Ainsi ce que j'affirmais relativement à la *vente* est vrai. Mes épreuves n'ont pas été *communiquées,* elles ont été *vendues.*

Maintenant, la seconde raison de mon étonnement venait de ce que M. Dufour me demandait compte des paroles de M. Dufour. L'ami de M. Bellizard est M. Dufour, celui qui se plaint de cet ami

est encore M. Dufour. M. Dufour n'est pas satisfait aujourd'hui, en juin, de ce que M. Dufour a dit en février, M. Dufour m'a fait croire à la superstition du *double;* y a-t-il deux M. Dufour?

Je devais achever dans ce numéro une étude philosophique intitulée *Ecce Homo,* que je ne pourrai donner que dans le numéro prochain, tant je suis fatigué de la queue de ce procès, et des soins réclamés par les dernières pages du *Lys dans la vallée;* mais je vous raconterai, comme indemnité, l'un des petits incidents de ce procès, où l'on peut trouver une étude des contradictions auxquelles les libraires sont sujets comme de simples mortels.

Le jour même où je recevais de Saint-Pétersbourg les différents numéros de la *Revue étrangère,* où sont publiés les articles du *Lys,* je reçus une lettre de M. Dufour, qui, sans doute prévenu par M. Bellizard de l'achat de la *Revue* pour mon compte, et sachant qu'il s'en allait d'un procès, me demandait instamment un entretien : je ne répondis pas ; le lendemain, nouvelle lettre, même silence; enfin, une troisième lettre qui parlait de mes intérêts en souffrance. J'ai toujours cru, et je crois encore, que M. Dufour est dans cette question pour M. Buloz, contre moi. Je ne voulus pas aller moi-même chez M. Dufour, j'y envoyai l'un de mes amis qui était au courant de cette affaire, M. Émile Regnault, en lui recommandant de bien écouter M. Dufour, et de voir s'il n'éclairerait pas les obscurités de la question.

M. Dufour déplora beaucoup ce procès; il voulait l'arranger. Je reçus, vers ce temps, une lettre qui m'invitait à aller trouver M. Buloz, tandis que M. Buloz recevait une lettre semblable, qui l'invitait à se rencontrer avec moi à la *Revue,* où tout s'apaiserait. Je ne crois pas M. Dufour ni M. Buloz capables de ce stratagème; mais, par un effet du hasard, la fausse lettre signée Buloz ressemblait, par la forme, par le papier, aux lettres de M. Dufour; sur ce point, je n'attribue rien à M. Dufour, je dis seulement que cette coïncidence bizarre m'avait mis en défiance sur tout en cette affaire; je ne l'accuse donc point d'avoir voulu intervenir sans dignité là où il n'avait que des intérêts indirects et où il pouvait jouer ouvertement le rôle de conciliateur.

Aux premiers mots de M. Dufour, M. Émile Regnault, qui avait

été témoin de mon désespoir d'artiste à l'aspect de la *Revue,* se récria sur la manière dont j'avais été imprimé. Là-dessus, M. Dufour dit qu'on n'y regardait pas de si près en Russie, et, d'ailleurs, il offrait, dit-il, de réimprimer à ses frais *le Lys dans la vallée* sur les *bons à tirer.* Enfin, il articula sa demande, qui consistait à signer un traité avec moi, par lequel je lui vendrais les bonnes feuilles de mes articles et de mes ouvrages, car il s'était aperçu, un peu trop tard, qu'il fallait s'adresser au propriétaire. Pendant cette conférence, pour mieux faire sentir à M. Regnault la nécessité où j'étais de conclure cette vente, M Dufour découpait tranquillement le dernier article de *l'Interdiction,* publié dans la *Chronique de Paris,* pour l'envoyer à M. Bellizard par le courrier, action que je ne puis empêcher, mais qu'en mon âme et conscience, je ne ferais pas, moi. Je ne prendrais pas sans autorisation ce que je crois nécessaire d'acheter. Les Belges sont à Bruxelles, ils n'habitent point Paris.

M. Regnault revint et me rapporta cette conversation dont je notai les principaux points. Si je signais un pareil traité, que j'avais refusé de conclure avec M. Bellizard lui-même, il aurait pu se faire que, par un malheureux hasard, ce traité fût mis sous les yeux du tribunal et nuisît à ma cause ; je renvoyai M. Regnault refuser nettement M. Dufour, en lui disant que j'attendrais, pour me décider, l'issue du procès. Cette fois, M. Regnault trouva M. Dufour occupé à expédier la contrefaçon de ma personne. Ne pouvant pas plus avoir mon portrait qu'il n'avait ma prose, et ayant promis de me livrer à *ses Russes,* il envoyait une exécrable lithographie faite d'après la charge de Dantan, et qui me ressemblait, à peu près, comme *le Lys* de Saint-Pétersbourg ressemble au *Lys* publié par M. Werdet aujourd'hui.

Je rapporte ce petit trait de bonne foi pour corroborer le peu de respect que la maison Dufour et Bellizard témoigne à son abonné russe ; car il est évident que l'abonné ne regarde pas de plus près à la figure qu'au style d'un auteur, et qu'on peut lui donner une monstruosité faite pour les moqueries parisiennes, au lieu d'une figure qui peut être fort laide, mais qui, enfin, a un caractère quelconque. Selon moi, cet envoi dérisoire confirme le mot que j'ai rapporté dans mon précis. Après avoir trahi ma pensée, et accepté

des épreuves informes, M. Dufour calomniait ma personne, et avouait naïvement à M. Regnault qu'aucun artiste n'avait pu me dessiner à l'Opéra, parce que je n'y allais plus.

Maintenant, M. Dufour nie avoir dit ce mot sur les Russes, et M. Regnault affirme l'avoir entendu; moi qui ne prévoyais point en avoir besoin, je le notai, en février dernier, afin de pouvoir discuter avec mes avocats la mise en cause de M. Dufour. M. Regnault persiste à affirmer; M. Dufour persiste à nier. Entre un homme qui a besoin de sa négation et un homme à qui son affirmation est indifférente, je crois celui-ci; je le crois d'autant plus, qu'en examinant la situation primitive de M. Dufour, tout homme de sens comprendra qu'il n'avait rien autre chose à répondre que ce terrible *Qu'est-ce que ça fait! c'est en Russie : on n'y regarde pas de si près.* L'offre qui suivit cette phrase, l'offre de la réimpression a été confirmée hier par M. Dufour, et cette offre était, en effet, la conséquence du mot.

Ainsi, ce *soi-disant ami,* qui se permet un propos nuisible à M. Bellizard, est M. Dufour, lequel, dans ce moment-là, justifiait la maison Dufour et Bellizard comme tout autre libraire l'aurait fait.

Dans cette affaire, j'ai toujours donné la preuve de ce que M. Dufour nomme mes allégations. Je ne pouvais laisser publier sa lettre sans cette observation; mais, quoi qu'il dise, j'en resterai là. Entre l'assertion de deux hommes, dont l'un est intéressé dans la question et l'autre n'y est pour rien, il n'y a ni juge ni tribunal; il n'y a que des convictions personnelles. Là-dessus, chacun choisira. Pour moi, je ferai cette simple observation, que l'envoi d'un faux portrait est la confirmation complète du propos; l'un atteste autant que l'autre un profond mépris pour l'abonné, mépris assez attesté déjà par l'achat d'épreuves informes; car, quoi qu'il arrive, mon livre et la *Revue* sont aujourd'hui en présence, et, quoi que fasse la maison Bellizard, cette discussion et mon livre iront, je l'espère, en Russie.

DE BALZAC.

12 juin 1836.

RÉPLIQUE DE M. DUFOUR

Paris, ce 13 juin 1836.

Dans votre impuissance à me fournir les explications que je vous demandais par ma lettre du 4 juin, vous n'avez pas craint de diriger contre ma maison une série d'imputations, accumulées dans le but évident de me nuire. J'aurais pu me dispenser de les relever, laissant au public le soin de prononcer entre vous et moi ; mais je me dois à moi-même de l'éclairer sur la valeur de vos allégations.

Il est faux, monsieur, que j'aie tenu le propos que vous me prêtez aujourd'hui ; l'empressement que vous mîtes à me députer le soir même, à onze heures, un émissaire chargé de me déterminer par toutes les instances possibles à retirer ma réclamation, en faisant sonner bien haut que vous étiez nanti de *preuves écrites*, de lettres *bien autrement convaincantes que des paroles*, etc. ; vos retards à insérer cette terrible réclamation qui vous pesait tant ; enfin, vos menaces articulées au bureau de la *Chronique de Paris*, « de faire, si je persistais à exiger cette insertion, tout ce que vous pourriez pour nuire à mon associé », sont là pour en donner la preuve !

Il est faux que j'aie le premier publié le portrait de votre personne. Demandez au *Voleur*, qui vous la délivrera avec son numéro du 5 janvier dernier, compte de cette *exécrable* lithographie que le public parisien a eu le mauvais goût de trouver ressemblante.

Il est faux que les épreuves du *Lys dans la vallée* m'aient été communiquées en *têtes de clou*, j'en donnerai incessamment la preuve en faisant revenir les PLACARDS de Saint-Pétersbourg ; puisque vous avouez vous-même que vous surchargez vos *bons à tirer*, au moment même de l'impression, *il n'est pas étonnant qu'il se soit établi des différences entre la publication à Saint-Pétersbourg et la publication à Paris ;* celle de votre ouvrage en volumes en offre bien avec vos articles donnés par la *Revue de Paris*.

Enfin, il est faux que madame Béchet m'ait communiqué les bonnes feuilles de *la Fleur des Pois*, pour me mettre à même de juger si l'ouvrage me conviendrait ; je sommerai, au besoin, madame Béchet de dire que pour cette nouvelle, comme pour *la*

Recherche de l'absolu, je mis pour condition d'en prendre un nombre, que les bonnes feuilles me seraient livrées pour être publiées dans la *Revue étrangère ;* ma correspondance commerciale peut fournir la preuve de ce que j'avance.

En voilà assez, je pense ; quoi qu'il arrive maintenant, c'est aux tribunaux que j'en référerai.

J'ai l'honneur de vous saluer.

S. DUFOUR.

DERNIÈRE RÉPONSE A M. DUFOUR

M. Dufour est bien malheureux, et je ne puis que le plaindre, quoiqu'il passe pour spirituel.

Voici d'abord une lettre formelle de M. Émile Regnault sur le point capital :

« Monsieur le Rédacteur,

» Ayant appris que vous aviez besoin de mon témoignage pour établir la vérité d'un fait allégué par M. de Balzac, j'affirme que c'est à moi-même que le sieur Dufour a tenu, sur les Russes, le propos en question ; que les autres détails relatifs à l'envoi du portrait sont parfaitement exacts. Si je laisse passer les démentis du sieur Dufour, c'est que je comprends combien il lui importe, commercialement parlant, de nier son propos.

» Agréez, etc.

» ÉM. REGNAULT. »

Maintenant, je n'ai que deux observations à faire à l'acquéreur de MM. Buloz et Bonnaire. D'abord, M. Dufour commet la grave impertinence de s'inscrire en faux contre la *chose jugée,* qui m'est acquise tant qu'il n'y aura pas appel, et, après l'aveu d'un achat par M. Dufour, l'appel est impossible. Or, l'achat d'épreuves informes est un des considérants du jugement. Puis M. Dufour vient encore prouver contre lui-même fort sottement, en nous disant qu'il fera revenir de Saint-Pétersbourg les PLACARDS qui lui ont été livrés. Qui ne sait qu'en imprimerie les *placards* sont précisément l'opposé des *bons à tirer*. Il est impossible d'être plus

concluant contre soi-même. Quant au portrait, qu'il l'ait pris au *Voleur*, que je puis poursuivre demain si je le voulais pour avoir fait paraître à mon insu, sans ma permission, un prétendu portrait de moi-même, ou que M. Dufour l'ait commandé, rien n'est changé à ce que je lui ai répondu. Il rend la mystification faite aux Parisiens solidaire de la mystification faite aux Russes : voilà tout. Et son tirage a eu lieu après celui du *Voleur* : il y a une chance bien plus certaine pour moi d'être prodigieusement difforme, car chacun sait ce qu'est une pierre lithographique qui a tiré mille exemplaires.

Quant à madame Béchet et à ses communications, j'ai une lettre écrite par elle à ce sujet, qui établit les faits comme je les ai dits, et il suffit que j'annonce avoir cette lettre en ma possession pour être dispensé de la publier.

Je pardonne à M. Dufour son style ; il est M. Dufour, il est forcé d'être M. Dufour, il parle comme M. Dufour doit parler quand M. Dufour a tort. Mais en voilà, j'espère, assez de M. Dufour.

DE BALZAC.

16 juin 1836.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION IN-DOUZE DU *LYS DANS LA VALLÉE*

L'auteur a considéré comme une tâche la préface qui précédait cette œuvre, et que des attaques odieuses l'avaient contraint à écrire ; mais il est indispensable de dire qu'il ne la supprime aujourd'hui ni par peur ni par générosité.

Cette dernière note, également due à la dignité de l'auteur et à celle des haines qu'il a soulevées, ne subsistera certes pas aussi longtemps que la reconnaissance à laquelle ont droit MM. Alexandre Dumas, Amédée Pichot, Léon Gozlan, Frédéric Soulié, Roger de Beauvoir, Eugène Suë, Méry, Jules Janin, Loëve-Veimars, et autres signataires d'une déclaration par laquelle ces messieurs appuyaient ses ennemis, autorisaient la contrefaçon à domicile, et pouvaient lui faire perdre un procès vraiment ignoble.

Quant aux autres personnes jadis en cause, elles éprouveraient trop de satisfaction d'être encore nommées en compagnie de ces

gens illustres, avec lesquels l'auteur semblerait avoir transigé, ou qui paraîtraient avoir demandé ce retranchement.

Aux Jardies, juin 1839.

XI

ECCE HOMO[1]

— 1836 —

INTRODUCTION

Je ne me suis jamais étonné beaucoup d'entendre appeler *fatalistes* les hommes qui s'élèvent au-dessus de la masse humaine. Ce mot est un de ceux que l'on jette depuis longtemps dans la circulation des idées pour que les esprits de moyenne force puissent se payer entre eux. Quand j'étais petit et qu'il me vint une sœur, la bonne me dit ce qu'on dit aux enfants : « Votre sœur a été trouvée sous un chou, pendant la nuit. » J'allai voir sous les choux chaque matin avec une persévérance inouïe au jeune âge, et je n'y trouvai rien que des herbes. Quand je devins grand, et que je demandai, lors de ma première communion, au bon vieillard qui nous catéchisait, où Dieu avait pris le monde, il ne me dit pas précisément : *Sous un chou;* mais il me dit ces belles phrases de saint Jean : « Au commencement était le Verbe, et le verbe était en Dieu. » Personne, à mon âge, n'aurait pu comprendre le sens de cette phrase, sur laquelle sont basées toutes les philosophies, et qui peut-être les résume. Aussi voulais-je, comme tous les incrédules, *du positif,* non pas des idées, mais des faits. Je lui demandai donc d'où venait ce Verbe. « De Dieu, me dit-il. — Alors, si tout vient de Dieu, lui dis-je, comment peut-il y avoir du mal en ce monde? » Le bonhomme n'était pas fort, il comprenait la religion comme sentiment, il en

1. La première partie seule a été publiée dans la *Chronique de Paris* du 9 juin 1836; l'ouvrage n'a jamais été terminé; ce fragment a reparu dans *les Martyrs ignorés,* sauf l'introduction que nous reproduisons ici.

acceptait le dogme sans pouvoir l'expliquer. Mais ce n'était pas un saint; comme il n'avait plus de chou à me couper, il se mit en colère, et il me fit donner deux jours de prison pour l'avoir interrompu pendant l'enseignement du catéchisme. Eh bien, le mot *fatalité* est un de ces choux complaisants sous lesquels il peut tenir une infinité de choses, et auxquels on renvoie les grands enfants quand ils demandent des explications. *Louis, par la grâce de Dieu,* est encore un de ces choux-là. Quelques mystiques indiens prétendent que le monde est soutenu par un éléphant, qui certes est proche parent de nos choux d'Europe. Quand les missionnaires, hardis contre les prêtres indiens, comme je l'étais contre ce pauvre M. Habert, le chapelain de Vendôme, leur demandèrent sur quoi s'appuyait l'éléphant, ils ne mirent pas les missionnaires en prison. ils leur dirent : « Avez-vous quelque chose de mieux? » Alors, les jésuites leur dirent : « Au commencement était le Verbe, etc. » Et les Indiens ne reconnurent plus leur éléphant.

Les mots de fatalité, fatalisme ou fatalistes, sont donc, selon moi, les plus dénués de sens qu'il y ait dans notre langage. Suivant l'opinion générale, le fataliste serait un homme qui croirait, à tort, que tout est écrit et doit arriver invinciblement, qu'il a un destin forcé, qu'il est conduit par des circonstances enchaînées les unes aux autres, et qui lui tracent nécessairement son chemin. Le fatalisme est une conviction qui s'appuie sur ce raisonnement d'une irréfragable vérité, que tout effet à sa cause. Beaucoup de ces fatalistes entrevoient le résultat en germe dans les causes; aussi certains d'entre eux sont-ils des hommes prodigieux, en quelque zone du monde moral qu'ils apparaissent. Cette dissertation explique combien je crois peu à ce qu'on nomme les hasards de la vie; sans néanmoins que je veuille me prononcer ici sur la puissance à laquelle il faudrait attribuer sa direction. Sans mes convictions, j'aurais donc bêtement commencé par cette phrase: Je ne sais par quelle *fatalité* ou par quel *hasard,* après avoir revu dans l'année 1822 Louis Lambert à Blois, je fus, quelques jours après, témoin de faits qui complétaient l'histoire de mon camarade d'enfance, et que je dois mettre à cet endroit de mon œuvre pour obéir à la logique surnaturelle qui fit succéder ces deux tableaux l'un à l'autre.

Je revenais pour la troisième fois, depuis ma naissance, dans une belle vallée de l'Indre, à laquelle se rattachent pour moi les souvenirs de mes progrès dans les champs de la pensée, et je demeurai quelques jours à Tours même. Comme ils déterminèrent chez moi des idées arrêtées, des axiomes sur la nature de l'homme, cette aventure peut fournir un sujet de méditation à ceux pour qui la méditation est un plaisir ou un devoir.

Paris, 29 mai 1837.

XII

GAMBARA

— 1837 —

A MONSIEUR MAURICE SCHLESINGER
RÉDACTEUR DE LA *GAZETTE MUSICALE*

Vous me parlez de l'impatience avec laquelle les abonnés attendent la publication de mon ÉTUDE PHILOSOPHIQUE plus ou moins musicale, en termes trop pressants pour que je n'y voie pas une flatterie involontaire aussi honorable pour les abonnés que pour moi. Je n'excuserai point mon retard par les vulgaires raisons des ouvriers qui travaillent pour les amateurs d'antiquités, et qui vous montrent des meubles de toute espèce à raccommoder en s'écriant avec une insolence magistrale : « Il faut le temps ! » Je ne vous dirai pas que *la Femme supérieure,* violemment réclamée par *la Presse,* se débat dans son bocal, que *César Birotteau,* voulu par *le Figaro,* crie sous sa cloche, et que *Gambara* n'en est pas encore arrivé à chanter une ariette, attendu que son larynx est à faire ; non, il s'agit de vous prouver que vous avez tort de vous plaindre : ce que ferai.

D'abord, je ne conçois point à quels titres je puis avoir excité la curiosité de vos abonnés, car je ne suis rien, musicalement parlant. J'appartiens à la classe abhorrée par les peintres et par les musiciens, abusivement nommée d'une façon méprisante *gens de lettres.* (Croyez-vous que M. de Montesquieu dans son temps, ou que M. de Belleyme aujourd'hui, aimassent à recevoir une lettre où ils

seraient qualifiés d'*hommes de loi?*) Oui, monsieur, à l'instar des militaires de Napoléon, qui divisaient le monde en *soldats*, en *pékins*, en *ennemis*, et qui traitaient les pékins en ennemis et les ennemis en pékins, ces artistes, au lieu de comprendre sous la bannière de l'art les écrivains assez portés en ces derniers jours à s'*artistiquer*, continuent, malgré la Charte d'août 1830, à diviser le monde en artistes, en connaisseurs, en épiciers, et traitent les connaisseurs d'épiciers, sans traiter les épiciers en connaisseurs; ce qui les rend plus injustes que ne l'étaient les militaires de Napoléon; nous autres écrivains, nous sommes les plus épiciers de tous, peut-être à cause de la liaison intime qui existe entre les produits des deux industries. Je resterai toujours attaché au parti séditieux et incorrigible qui proclame la liberté des yeux et des oreilles dans la république des arts, se prétend apte à jouir des œuvres créées par le pinceau, par la partition, par la presse, qui croit irréligieusement que les tableaux, les opéras et les livres sont faits pour tout le monde, et pense que les artistes seraient bien embarrassés s'ils ne travaillaient que pour eux, bien malheureux s'ils n'étaient jugés que par eux-mêmes. Aussi suis-je très-enchanté qu'une masse aussi imposante que celle des abonnés de de la *Gazette musicale* partage mes opinions et me croie susceptible d'écrire sur la musique. Mais vous savez que je ne le croyais pas moi-même, et que j'étais, il y a six mois, d'une ignorance hybride en fait de technologie musicale. Un livre de musique s'est toujours offert à mes regards comme un grimoire de sorcier; un orchestre n'a jamais été pour moi qu'un rassemblement malentendu, bizarre, de bois contournés, plus ou moins garnis de boyaux tordus, de têtes plus ou moins jeunes, poudrées ou à la Titus, surmontées de manches de basse, ou barricadées de lunettes, ou adaptées à des cercles de cuivre, ou attachées à des tonneaux improprement nommés grosses caisses, le tout entremêlé de lumières à réflecteurs, lardé par des cahiers, et où il se fait des mouvements inexplicables, où l'on se mouchait, où l'on toussait en temps plus ou moins égaux. L'orchestre, ce monstre visible, né dans ces deux derniers siècles, dû à l'accouplement de l'homme et du bois, enfanté par l'instrumentation qui a fini par étouffer la voix, enfin cette hydre aux cent archets a compliqué mes jouissances par la

vue d'un horrible travail. Et cependant il est clair que cette chiourme est indispensable à la marche majestueuse et supérieure de ce beau navire appelé un opéra. De temps en temps, pendant que je naviguais sur l'océan de l'harmonie en écoutant les sirènes de la rampe, j'entendais les mots inquiétants de *finale*, de *rondo*, de *strette*, de *mélisme*, de *triolet*, de *cavatine*, de *crescendo*, de *solo*, de *récitatif*, d'*andante*, de *contralto*, de *baryton*, et autres de forme dangereuse, creuse, éblouissante, que je croyais sérieusement inutiles, vu que mes plaisirs infinis s'expliquaient par eux-mêmes. Un jour, étant chez George Sand, nous parlâmes musique, nous étions plusieurs; quoi que je fusse musicien comme on était autrefois actionnaire de la loterie royale de France, quand on y prenait un billet, c'est-à-dire pour le prix d'un coupon de loge, j'exprimai timidement mes idées sur *Mosè*. Ah ! il retentira longtemps dans mes oreilles, ce mot d'initiation : « Vous devriez écrire ce que vous venez de dire ! » Mais ma modestie me fit remontrer à l'illustre écrivain que je ne croyais pas possible de faire passer à l'état littéraire les fantaisies d'une conversation pareille, qu'elle était infiniment trop au-dessus de la littérature; excepté les siens et les miens, je connaissais trop peu de livres qui procurassent autant de plaisir, c'était trop musical, c'est-à-dire trop *sensationnel* pour être compris; chacun approuva ma réserve. Quelques années après, monsieur, vous m'avez prouvé, par des raisons palpables et péremptoires, que j'étais capable d'écrire sur la musique dans votre *Gazette*. Je regardai dès lors mon initiation comme complète, puisque la spéculation estampillait la déclaration de George Sand. Vous m'aviez surpris battant la mesure à faux sur le devant d'une loge aux Italiens, ce que vous attribuiez aux préoccupations causées par des voisins; j'avais souvent écouté la musique au lieu d'écouter le ballet; enfin, vous avez chatouillé ma vanité par le nom d'Hoffmann le Berlinois, et votre désir s'augmentait en raison de ma résistance : tout cela me fit croire à ma capacité. Mais, quand il s'est agi d'écrire, j'ai reconnu que, suivant le mot favori d'Hoffmann, le diable avait fourré sa queue dans cette séduction, et que mes idées ne pouvaient être mises en lumière que dans un cercle d'amis extrêmement restreint. Que devins-je, en me voyant affiché dans la *Gazette musicale* comme une future autorité ! Voici ce dont

le désespoir est capable chez un honnête vendeur de phrases : je mis en pension chez des musiciens ma chère et bien aimée folle, la fée qui m'enrichit en secouant sa plume, et j'eus tort. La joyeuse commère heurta plus souvent son verre contre celui des voisins à table, qu'elle ne parla musique : « Il est certes plus beau de faire de la musique que d'en raisonner, me répondit-elle en me riant au nez ; Rabelais prétend que le choc des verres est la musique des musiques, le résumé de toute musique (voir la conclusion de *Pantagruel*). » Comme mon éducation musicale, entendue ainsi, retardait indéfiniment mon œuvre, je résolus de mener la folle de la maison en Italie, aux grandes sources de la musique. Nous allâmes voir la *Sainte Cécile* de Raphaël à Bologne, et aussi la *Sainte Cécile* de Rossini, et aussi notre grand Rossini ! nous pénétrâmes dans les profondeurs de la Scala, où retentissait encore le chant de la Malibran ; nous remuâmes les cendres de la Fenice à Venise ; il nous fallut avaler la Pergola, mesurer les blocs de marbre du magnifique théâtre de Gênes, voir passer Paganini ; nous nous rendîmes à Bergame afin d'épier les rossignols dans leur nid. Hélas ! nous ne trouvâmes de musique nulle part, excepté celle qui dormait dans la tête de Giacomo Rossini, et celle que les anges écoutaient dans le tableau de Raphaël. La France et l'Angleterre achètent si cher les musiques, que l'Italie démontre la vérité du proverbe : « Il n'y a personne de plus mal chaussé qu'un cordonnier. » Ces recherches entreprises pour l'ÉTUDE PHILOSOPHIQUE de *Gambara* ont coûté fort cher, elles ont absorbé à six fois le prix auquel vous l'avez acquise. Il fallut revenir par la Suisse, et, là, que de temps perdu dans les neiges ! Au retour, toutes les idées musicales que j'avais prises à Bologne, en écoutant le grand Rossini, en regardant la *Sainte Cécile,* ont été renversées en voyant la *Sainte Cécile* de M. Delaroche, et en écoutant *le Postillon de Longjumeau.* Vous prendrez ceci pour une excuse d'auteur, point. Lisez ce que votre cher Hoffmann le Berlinois a écrit sur Gluck, Mozart, Haydn et Beethoven, et vous verrez par quelles lois secrètes la littérature, la musique et la peinture se tiennent ! Il y a des pages empreintes de génie, et surtout dans les lettres de maîtrise de Kreisler. Mais Hoffmann s'est contenté de parler sur cette alliance en tériaki, ses œuvres sont admiratives, il sentait trop vivement, il était trop musicien pour

discuter : j'ai sur lui l'avantage d'être Français et très-peu musicien, je puis donner la clef du palais où il s'enivrait!

Voilà, monsieur, des raisons!... Aussi ne serez-vous pas surpris de me voir vous demander jusqu'au 20 juillet pour achever d'exprimer mes idées en musique, si toutefois je puis réduire mes sensations à l'état d'idées, et en tirer quelque chose qui ait l'air d'un système philosophique. A compter de ce jour, Gambara, ce Louis Lambert de la musique, sera régulièrement coulé en plomb, serré dans les châssis de fer qui maintiennent les colonnes de la *Gazette musicale,* car vous comprendrez qu'après les énormes dépenses que j'ai faites en voyageant en Italie, à la recherche de la musique, ou en dînant avec les musiciens sous-entendus, la publication de *Gambara* devient une affaire d'amour-propre avant d'être une affaire commerciale. Mais, monsieur, après ce que je viens de vous dire, ne craignez-vous pas que, dans six semaines, ces mêmes abonnés qui réclament *Gambara,* ne trouvent *Gambara* long, diffus et incommode, et ne vous écrivent de mettre un terme à ses folies avec plus d'instances qu'ils ne vous le demandent aujourd'hui. En fait de musique, les théories ne causent pas le plaisir que donnent les résultats. Pour mon compte, j'ai toujours été violemment tenté de donner un coup de pied dans le gras des jambes du connaisseur qui, me voyant pâmé de bonheur en buvant à longs traits un air chargé de mélodie, me dit : « C'est en *fa majeur!* »

Agréez mes compliments.

Paris, 29 mai 1837.

XIII

CÉSAR BIROTTEAU

— 1838 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Ce livre est le premier côté d'une médaille qui roulera dans toutes les sociétés, le revers est *la Maison Nucingen.* Ces deux

histoires sont nées jumelles. Qui lit *César Birotteau,* devra donc lire *la Maison Nucingen,* s'il veut connaître l'ouvrage entier. Toute œuvre comique est nécessairement bilatérale. L'écrivain, ce grand rapporteur de procès, doit mettre les adversaires face à face. Alceste, quoique lumineux par lui-même, reçoit son vrai jour de Philinte.

Si tanta licet componere parvis.

XIV

LA FEMME SUPÉRIEURE (*LES EMPLOYÉS*) — LA MAISON NUCINGEN LA TORPILLE (*ESTHER HEUREUSE*)

— 1838 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Voici trois fragments qui, plus tard, se retrouveront à leur place dans les Études de mœurs.

Ici, l'auteur avouera de bonne grâce l'une des mille petites misères de sa vie littéraire, et qui, sans contredit, est le seul point qu'il puisse avoir de commun avec un des plus beaux génies des temps modernes, Walter Scott, sur l'autorité duquel il va essayer d'appuyer sa justification. Selon lui, si cette anomalie de l'esprit est critiquable, l'illustre Écossais serait sans excuse, tandis que le pauvre auteur français se présente avec un touchant cortége de circonstances atténuantes devant l'aréopage personnifié si comiquement par l'ingénieux Écossais, dans ses préfaces, en capitaines Clutterbuck, docteurs Dryadust, et autres charmantes fantaisies auxquelles il rendait ses comptes, caché sous ses pseudonymes, autres figures non moins charmantes. Avant le désastre qui empoisonna ses derniers jours, sir Walter Scott vivait en gentilhomme dans son château d'Abbotsford au milieu d'une magnificence digne de sa royauté littéraire, dotée d'une liste civile de trois cent mille francs. Il écrivait à son aise et à sa guise un ouvrage par six mois, sans autres engagements que ceux qu'il prenait avec la gloire. Dans cette situation, un écrivain est tenu de ne publier que des

chefs-d'œuvre complets. L'auteur français n'a qu'une liste incivile et des engagements aussi sérieux que ceux inscrits par les jeunes filles sur le vélin de leurs éventails, au bal. Ainsi, les différences qui existent entre lui et ce beau génie dans l'ordre spirituel ne sont pas de moindre étendue dans l'ordre physique.

Walter Scott aurait pu peut-être éviter ce prétendu défaut qu'il a défini lui-même en répondant à des critiques empressés de convertir ses plus brillantes qualités en vices, éternelle manœuvre de la calomnie littéraire. Ce vice consistait à ne pas suivre ses plans primitifs, construits, d'ailleurs, avec cette profondeur qui distingue le caractère écossais, et dont la charpente se brisait sous les développements donnés aux caractères de quelques personnages. En travaillant d'après ce flamboyant carton que tout peintre littéraire se dessine sur la toile de son cerveau, il voyait grandir, comme aux ombres chinoises, une figure si attrayante, des existences si magnifiques, un caractère si neuf, qu'au lieu d'une place mesquine, il les laissait se carrer dans son œuvre. La changeante déesse, la Fantaisie, l'invitait d'un mouvement si persuasif en remuant ses doigts blancs et roses, elle lui souriait d'un sourire si fascinateur, elle se faisait si coquette dans Fenella, si profonde dans le laird de Dumbiedikes, si variée aux Eaux de Saint-Ronan, que lui, enfant aussi naïf qu'il était grand homme, allait et la suivait dans les coins obscurs qu'elle se plaisait à illuminer. Ce grand génie, dupe de sa propre poésie, furetait avec la déesse : il retournait les pierres des chemins sous lesquelles gisaient des âmes de licencié, il se laissait emmener au bord de la mer pour voir une marée, il écoutait les délicieux bavardages de cette fée, et les reproduisait en arabesques feuillues et profondément fouillées, en longs préparatifs, sa gloire aux yeux des connaisseurs, et qui doivent ennuyer des esprits superficiels, mais où chaque détail est si essentiel, que les personnages, les événements seraient incompréhensibles si l'on retranchait la moindre page. Aussi, voyez comme il lance ses railleurs personnages de préface sur les critiques ! Comme de beaux chiens de chasse, ils courent sus à la bête, et, d'un coup de gueule, mordent à fond lesdits aristarques. Ces ingénieuses préfaces, sans fiel et malicieuses, ironiques avec bonhomie, où brille la raison comme savait la faire resplendir Molière, ces préfaces sont des chefs-

d'œuvre pour les esprits studieux qui ont conservé le goût de l'atticisme. Sir Walter Scott, homme riche, Écossais plein de loisirs, ayant tout un horizon bleu devant lui, aurait pu, s'il l'avait jugé convenable, mûrir ses plans et les composer de manière à y sertir les belles pierres précieuses trouvées durant l'exécution; il pensait que les choses étaient bien comme il les produisait, et il avait raison.

Si le pauvre et infirme auteur français avait l'outrecuidance de penser ainsi, il aurait grand tort : il n'est, comme nous venons de l'expliquer, ni moralement ni physiquement dans les conditions où les dons du génie, ceux de la fortune, et la ruse écossaise, ruse innocente d'ailleurs, avaient placé sir Walter Scott. D'abord, il est d'un pays où l'on se donne le moins de peine possible; il n'a ni château d'Abbotsford, quoiqu'il y en ait de bien beaux dans ce pays, ni les magnifiques meubles, ni les domaines, ni les chiens de chasse de Walter Scott : il est sorti de son naturel en travaillant, comme il est sorti de sa province en devenant quasi Parisien. Puis il a eu l'imprudence de se montrer dans l'arène la visière relevée, sans casque, tête et poitrine nues, conduite aussi sotte que belle, aussi généreuse qu'imprudente : il ne peut donc pas lancer de meute sur ses critiques pour leur donner la chasse à courre. Au lieu d'être le chasseur, il est le gibier. Au lieu de vivre en paix sous le domino qu'avait ingénieusement revêtu le lion du Nord, et qui permettait à l'Écossais masqué de dire son fait à chacun, il est comme un chrétien de Néron au milieu du cirque, entendant rire de ses efforts, ridiculiser sa manière de combattre, et recevant à bout portant des fusillades qui le tuent à peu près. Celui-ci a oublié de charger le coup avec une balle, et n'envoie à l'auteur qu'une charge de sel; celui-là met sa chevrotine après la poudre, et l'auteur est sauf; l'un fait long feu, l'autre n'a qu'un fusil de bois; enfin, il a eu le surprenant bonheur de n'avoir encore rien attrapé de mortel, bonheur qui vient peut-être du peu de vie des pauvres choses qu'on veut tuer. L'auteur est encore obligé de dire que, quelque réputation d'orgueil ou d'outrecuidance qu'on essaye de lui faire, il ne s'agit point pour lui des fastueuses destinées qu'on lui prête pour s'en moquer. La Touraine a fourni sa quote-part à la gloire de la France, elle lui a

donné deux grands hommes : Rabelais et Descartes; deux génies qui se correspondent plus qu'on ne le croit; l'un avait mis en épopée satirique ce que l'autre devait mathématiquement démontrer : le doute philosophique, la triste conséquence du protestantisme ou de cette liberté d'examen qui a enfanté le livre de Rabelais, cette Bible de l'incrédulité. Après cet enfantement, il est permis à une province de se reposer, et l'on se repose en Touraine. Aussi l'auteur est-il plus en droit que tout Français de toute autre province de travailler pour son propre intérêt, et de dire à ceux qui épluchent ses livres : « Ceci ne vous regarde pas. » Ses œuvres ne portent pas cette belle épigraphe : *Fama!* mais celle que substitua un railleur : *Fame!* Comme parfois ses livres lui coûtent quelque argent à publier, il pourrait inscrire aussi celle de Montesquieu : *Prolem sine matre creatam;* ainsi donc, jusqu'à un certain point, elles n'ont pas besoin d'être autrement justifiées. Néanmoins, il n'est pas inutile d'expliquer que, l'auteur ayant peu de loisirs, il est, par des raisons autres que celles de ce grand Écossais, sujet au défaut de savoir mieux que ses critiques ou que ses lecteurs où il va quand il compose un livre. S'il abandonne ses idées premières pour des idées surgies après son plan primitif, il les trouve sans doute de plus agréable façon, pour lui s'entend : la main-d'œuvre est moins chère, le personnage exige moins d'étoffe dans son habillement, les couleurs de la description sont moins coûteuses. Il y a, voyez-vous, beaucoup de petites considérations que connaissent ceux qui se plaignent le plus, et qui, néanmoins, prennent plaisir à ameuter le public contre le fabricant. Cette mauvaise foi réduit la critique à n'être que des querelles de boutiquiers, ce qui déshonore la littérature beaucoup plus que cette *prolem sine matre creatam,* ce livre enfanté sans argent.

Qui sait! le hasard est un bon ouvrier, il se chargera peut-être de répondre à ces criailleries assassines. Plus tard, il se pourrait que tous ces morceaux fissent une mosaïque : seulement, il est certain qu'elle ne sera pas à fond d'or comme celles de Saint-Marc à Venise, ni à fond de marbre comme celles de l'antiquité, ni à fond de pierres précieuses comme celles de Florence : elle sera de la plus vulgaire terre cuite, matière dont sont faites certaines églises de village en Italie; elle accusera plus de patience que de talent,

une probe indigence de matériaux, et la parcimonie des moyens d'exécution. Mais, comme dans ces églises, cette construction aura un portail à mille figures en pied, elle offrira quelques profils dans leurs cadres, des madones sortiront de leur gaîne pour sourire au passant : on ne les donnera pas pour des Vierges de Raphaël, ni de Corrége, ni de Léonard de Vinci, ni d'Andrea del Sarto, mais pour des madones de pacotille, comme des artistes, pauvres de toute manière, en ont peint sur les murailles par les chemins en Italie. On reconnaîtra chez le constructeur une sorte de bonne volonté à singer une ordonnance quelconque, il aura tenté de fleureter le tympan, de sculpter une corniche, d'élever des colonnes, d'allonger une nef, d'élever des autels à quelques figures de saintes souffrantes. Il aura essayé d'asseoir des manières de démons sur les gargouilles, de pendre quelques grosses physionomies grimaçantes entre deux supports. Il aura semé çà et là des anges achetés dans les boutiques de carton-pierre. Le marbre est si cher! Il aura fait comme font les gens pauvres, comme la ville de Paris et le gouvernement, qui mettent des papiers mâchés dans les monuments publics. Eh diantre! l'auteur est de son époque et non du siècle de Léon X, de même qu'il est un pauvre Tourangeau, non un riche Écossais. Toutes ces choses se tiennent. Un homme sans liste civile n'est pas tenu de vous donner des livres semblables à ceux d'un roi littéraire. Les critiques disent et le monde répète que l'argent n'a rien à faire en ceci. Dites donc ces raisons à la Chambre des députés, dites-lui que l'argent ne signifie rien pour achever un monument! Vous verrez s'élancer toutes les banquettes d'arrondissement et jeter des clameurs furieuses! Rubens, Van Dyck, Raphaël, Titien, Voltaire, Aristote, Montesquieu, Newton, Cuvier, ont-ils pu monumentaliser leurs œuvres sans les ressources d'une existence princière? Jean-Jacques Rousseau ne nous a-t-il pas avoué que *le Contrat social* était une pierre d'un grand monument auquel il avait été obligé de renoncer? Nous n'avons que les rognures d'un Jean-Jacques Rousseau tué par les chagrins et par la misère. Les Géricault qui auraient continué les grands peintres, les écrivains à synthèses qui lutteraient avec les génies des temps passés, meurent quand ils ne rencontrent pas les hasards pécuniaires, indispensables à l'exécution de leurs pensées ou de leurs peintures :

voilà tout. Aussi, sans avoir d'autre ressemblance avec ces glorieux inconnus que celle des mystères de leur vie pénible, l'auteur déclare-t-il qu'il y a beaucoup de chances pour laisser tout commencé, rien de fini, comme cela se voit encore à Pavie, à Florence, en France, partout.

Sans que personne s'en doute, cette réponse à la critique, tirée de l'absence totale d'un budget affecté aux livres de l'auteur; sa comparaison de son œuvre à un édifice, que certes les critiques déjà nommés trouveront ambitieuse, comme si l'on pouvait se comparer à quelque chose de petit, quand on est déjà si petit, qu'une modeste comparaison échapperait alors à l'œil; cette réponse si grossière, si malheureuse, si dégoûtante, si vous le voulez, tient à l'une des questions les plus importantes de notre état actuel. Elle accuse la nécessité où sont la plupart des écrivains français de vivre du produit de leurs œuvres; et, pour ce qui le concerne, l'auteur de ces fragments avoue qu'il faut, en ce cas, savoir vivre de peu. Un auteur presque aussi illustre par son nom que par la finesse de vues qui caractérise son talent, M. le marquis de Custine, a écrit, à propos de l'Espagne sous Ferdinand VII, une fort belle page sur ce sujet. L'auteur n'est pas fâché de la citer pour donner du relief à cette préface; elle contient un si magnifique éloge de la pauvreté, qu'il n'a plus la moindre honte à parler de la sienne et de celle des écrivains qui vivent des douloureux produits de l'écritoire. Malgré la beauté de ses pensées, cette page implique une attaque trop violente contre quelques malheureux pour ne pas être réfutée; d'ailleurs, peut-être ceux qu'elle stigmatise n'oseraient-ils pas répondre, tandis qu'un auteur libre et pauvre sera très à son aise en parlant pour tout le monde :

« En France, Rousseau est le seul qui ait rendu témoignage par ses actes autant que par ses paroles à la grandeur du sacerdoce littéraire; au lieu de vivre de ses écrits, de vendre ses pensées, il copiait de la musique, et ce trafic fournissait à ses besoins. Ce noble exemple, tant ridiculisé par un monde aveugle, me paraît à lui seul capable de racheter les erreurs de sa vie. Sa conduite était une prédication en action, car, sans la célébrité qu'il devait à ses ouvrages, la musique ne lui aurait même pas valu la peine qu'elle lui rapportait... »

L'auteur se permet d'interrompre ici l'écrivain pour lui assurer que, s'il ne sait pas copier la musique, il possède au plus haut degré le talent de faire des fleurs en papier. Si la mensongère célébrité de ses ouvrages pouvait donner à ses bouquets un prix égal à celui qu'il retire de ses livres, il serait enchanté de se livrer à ce gracieux syllogisme de conduite : il ne vendrait plus ses livres, il tiendrait des bottes de fleurs fort bien confectionnées à la disposition des riches amateurs. Peut-être les grands seigneurs saisiraient-ils ce moyen de ne pas livrer au désespoir les écrivains réduits à la misère la plus honteuse, à des suicides, à des folies que la bienséance ne permet pas de révéler, mais que les auteurs et les journalistes connaissent parfaitement.

Reprenons la belle page de M. de Custine :

« Il y avait dans cette espèce de mensonge dont il se payait lui-même une énergie d'orgueil plus noble que les brillantes mais vaines déclamations de ses rivaux. Il pressentait et prouvait d'avance, par sa manière de vivre, le règne d'un messie dont nous n'avons pas vu l'avénement : le génie. On retrouve dans la fierté cynique du philosophe de Genève quelque chose de la grandeùr des prophètes hébreux, de ces hommes dont l'existence tout entière n'était qu'un symbole destiné à prouver aux justes la vérité de leurs paroles. Il y a loin de la dignité d'action du pauvre Rousseau à la pompeuse fortune littéraire des spéculateurs en philanthropie, Voltaire et son écho lointain Beaumarchais... »

L'auteur est encore forcé d'interrompre cette page pour faire observer que Voltaire n'a jamais vendu ses ouvrages : *il avait des procès avec les libraires auxquels il les donnait.* L'origine de la fortune de Voltaire vient d'un emprunt viager fait sous la Régence, à vingt pour cent, dans lequel le contrôleur général des finances lui conseilla de placer les dons du régent et sa fortune personnelle : Voltaire avait le pressentiment de sa longue vie, et il eut dès sa jeunesse de très-beaux revenus. Il fut comblé par la cour. A quarante-cinq ans, le roi de France le fit gentilhomme ordinaire de sa chambre, il était chambellan du roi de Prusse, il protégeait Catherine II, qui le récompensa magnifiquement à propos de l'*Histoire de Charles XII;* il avait les cent louis de l'Académie, des pensions sur plusieurs cassettes royales, etc. Beaumarchais possédait

dix millions quand il perçut ses droits d'auteur au théâtre. Indigné du peu que recevaient les auteurs, il les assembla chez lui, dans son hôtel, rue des Singes, qui n'est pas encore démoli, et les coalisa contre les comédiens pour leur faire obtenir cinq pour cent sur les recettes du Théâtre-Français. Si Beaumarchais avait vécu sous Louis XIII, Boileau ne serait pas venu dire à Louis XIV ces épouvantables paroles : *Sire, donnez un peu de bouillon à Corneille qui meurt!*

« ... Ces deux hommes, malgré l'éclat de leur esprit et à cause de celui de leur richesse, ne sont que les chefs de file de ces négociants d'idées qu'on appelle aujourd'hui des écrivains. Ces entrepreneurs de livres, ces auteurs libraires ont fait de notre littérature une métairie aussi lucrative, mais aussi poudreuse, aussi crottée qu'un champ de betteraves ou de colza... »

Betterave ou colza, nos colzas nous sont chers!

« ... Moi comme tout autre, je voudrais trafiquer du talent que je puis avoir, le peser au poids de l'or; pourtant, je ne mentirai jamais afin d'en augmenter le prix, fût-il destiné à me procurer le nécessaire; mais, sans falsifier les œuvres de mon esprit, je tâcherai de les vendre le mieux que je pourrai... »

Si, par un de ces escamotages des *Mille et une Nuits* qui feraient passer son âme dans le corps d'un pauvre auteur ne vivant que de sa plume, M. de Custine pouvait connaître, pendant une seule journée, la misère, et rouler dans les abîmes qu'elle ouvre sous les pieds à chaque pas, il admirerait, sans la discuter, la force de ceux qui peuvent surnager sans y périr, eux ou leurs vertus!

« ... Rousseau nous a montré un homme de lettres qui aimait mieux rester pauvre que de s'enrichir du produit de ses œuvres. Ce génie d'action vaut mieux que tous les prestiges d'un beau style. Le talent de Rousseau a eu, jusqu'à présent, plus d'imitateurs que sa fierté; mais qui sait ce que le temps nous réserve? La richesse se passe si bien de gloire, qu'il faut espérer que la gloire finira par se passer de richesse. Mais la gloire mercenaire qui promet tant et se contente de si peu n'est qu'une ombre, une caricature de la vraie gloire. Celle-ci accompagne la haute renommée, l'autre

retarde le règne du génie en usurpant la charge et la place. Tant que je verrai les œuvres de la pensée arriver à leur rang sur la liste des produits de la société, comme une étoffe brodée à la vapeur ou comme un peloton de laine filé à la mécanique, je dirai : Les hommes d'esprit n'ont pas trouvé leur sphère, ils sont des marchands, menteurs comme tous les autres marchands; car tout commerce dégénère en mensonge, et les mensonges des marchands de vérités devraient être punis plus sévèrement que la fraude d'une mesure; non-seulement les talents trompeurs volent la bourse, mais encore ils faussent l'intelligence, etc. »

Hélas! quel auteur calomnié ne voudrait voir un cadi turc clouant par l'oreille un journaliste à sa table pour punir les mensonges sur lesquels il appuie sa critique, afin de satisfaire sa haine d'eunuque contre celui qui possède une muse ou une musette? L'auteur commencera par répondre à M. de Custine que Rousseau, dans ses *Confessions,* déclare fort au long les négociations très-tiraillées à la suite desquelles il obtint de Marc-Michel Rey, d'Amsterdam, six cents francs de rente viagère, dont moitié réversible sur Thérèse. Il fera observer, en outre, que, dans cette époque, les manuscrits ne se vendaient pas ce qu'ils se vendent aujourd'hui, que le prix des livres était plus élevé, le nombre des lecteurs extrêmement restreint. Le président de Montesquieu n'a pas vu promptement la seconde édition de l'*Esprit des Lois.* Buffon eût été ruiné par ses publications si le roi n'avait mis à ses ordres l'imprimerie royale. Aucun livre de haut style ne se peut imprimer sans d'immenses frais de corrections, et ces corrections, que les gens médiocres se dispensent de faire, coûtent très-cher. M. de Chateaubriand en fait beaucoup, comme feu Bernardin de Saint-Pierre, comme Voltaire, comme tous ceux qui se battent avec la langue française. Rousseau nous a révélé les travaux de patience admirable par lesquels il suppléait au procédé typographique de l'*épreuve,* en répétant la nuit ses phrases jusqu'à ce qu'elles satisfissent ses oreilles et les recopiant jusqu'à ce qu'elles eussent une tournure qui plût à son œil. Comme M. de Custine, l'auteur admire l'indigence de Rousseau, parce que l'indigence est, dans ce cas, la poésie de l'orgueil; mais il ne croit pas que Rousseau se serait enrichi par le produit de ses livres. Diderot, qui tirait tout le parti

possible des siens, et qui jouissait d'une égale célébrité, eût été tout aussi pauvre sans la succession de son père. Enfin, Rousseau s'était résigné à vivre avec une cuisinière, et tout le monde n'a pas le caractère jeté dans le moule du cynisme. Abordons cette question, non pas en travers, par la réponse assez logique des différences de tempérament, mais d'une façon absolue. Certes, pour les grands hommes nés pauvres, la vie n'a que deux faces : ou la mendicité, comme Homère, Cervantes et autres; ou l'insouciance de la Fontaine, de Machiavel et de Spinosa; ou le cynisme de Jean-Jacques, ce qui est le même système; ou le parti pris par les Calderon, les Lope de Véga, Diderot, Raynal, Mirabeau, Walter Scott, lord Byron, Victor Hugo, Lamartine, *e tutti quanti*, de vendre leurs poésies au marché. Cette page dithyrambique eût été mieux sous toute autre plume que celle de M. le marquis de Custine, à qui sa fortune héréditaire permet de dédaigner celle qu'il pourrait conquérir avec sa plume ; mais est-elle fondée? Racine a regretté de toucher ses droits d'auteur, il aurait voulu être assez riche pour ne point vendre sa muse; mais lui, comme Boileau, comme la plupart des auteurs, étaient comblés des faveurs pécuniaires du roi, qui leur payait d'une valeur de cent mille francs d'aujourd'hui les quelques lignes historiques écrites par eux sur son règne. Disons-le hardiment, les grands écrivains doivent être les pensionnaires de leur pays. Le sacerdoce dont parle M. de Custine exige une vie toute arrangée, sans préoccupations matérielles ni soucis. Que voulez-vous ! les pays pensent aujourd'hui qu'ils auraient trop de pensionnaires. Les bureaucrates, chargés par le pays de donner la pâture à de trop nombreux oiseaux, n'ont aucune méthode pour distinguer les rossignols parmi les pierrots insolents qui fondent sur le grain en venant se percher sur l'épaule du pouvoir et lui disant d'agréables flatteries. A toutes les époques, les rois éclairés ou heureux dans leur choix, les grands seigneurs, enfin la haute intelligence du siècle représentée par de magnifiques existences devenues fabuleuses, mettaient les hommes de génie à même de produire leurs œuvres sans soucis ni contrainte. Il y a de beaux exemples de cette égalité accordée au talent, comme aussi se rencontraient des âmes mesquines qui voulaient un protectorat à bon marché, des cœurs jaloux qui abritaient leurs ven-

geances sous le manteau d'une pauvre bienfaisance. Cervantes et le duc de Lerme, Corneille et les trésoriers des finances qui l'ont laissé dans le besoin, sont là pour le prouver. Les madame de la Sablière et Hervart, ces deux sœurs de charité qui prenaient soin de la Fontaine, dont elles partagent la gloire, ne sont pas communes. Philippe II, ce roi si terrible, accordait aux artistes une exemption de toutes les charges civiques, patriotiques et financières : il y a loin de son ordonnance aux tourments qu'inflige la garde nationale à quelques écrivains célèbres, et aux cent mille écus accordés par la Chambre pour encourager... (Écoutez !)

Les arts !

Les sciences !

Les lettres !

François Ier envoyait à Raphaël cent mille écus dans un bassin d'or sans lui rien demander : le peintre répondait par *la Transfiguration*, un des quelques tableaux peints en entier par lui, que la cour de Rome ne voulut pas livrer et qui eût bien soldé le compte. Le poëte, envié par Charles IX, pouvait puiser dans l'épargne royale. D'ailleurs, on sait que ces munificences entraîneraient aujourd'hui l'asservissement de la pensée, qui s'exerçait autrefois sur des sujets inoffensifs au pouvoir. Encore y avait-il autrefois des princes et des protections pour toutes les révoltes de la pensée : Luther comptait des souverains parmi ses défenseurs. Frédéric le Grand était l'ami des philosophes du XVIIIe siècle. Qui, parmi les souverains d'aujourd'hui, aurait la générosité de Napoléon, tant accusé de comprimer les œuvres de l'esprit, et qui, sachant son ennemi Chénier embarrassé dans ses finances, *pour un mobilier imprudemment acheté,* lui fit parvenir cent mille francs en lui laissant ignorer de quelle main ils venaient? Aujourd'hui, le plus touchant récit de la plus touchante des infortunes littéraires obtiendrait une aumône de cinq cents francs. Est-ce un bureaucrate qui peut avoir le large esprit d'un protecteur des arts, des sciences et des lettres? Il ne s'enquiert pas des belles intelligences en proie à la misère, il pense aux gens médiocres qui lui adressent une demande sur papier tellière, dont le prix ne se trouve pas toujours dans la poche d'un poëte aux abois. N'est-ce pas acheter un licou trop cher? Aujourd'hui, l'on ne paye que les services militaires de la presse;

on maquignonne des affaires, on n'élève pas des œuvres d'art. Certes, parmi la conscription des écrivains enrôlés depuis 1830, on peut dire que, hors trois hommes, MM. Thiers, Barthélemy, Mignet, le pouvoir n'a enrichi que des médiocrités.

Ainsi donc, la propriété littéraire est une nécessité nouvelle. M. le marquis de Custine a des yeux bien complaisants s'il aperçoit les produits de l'intelligence cotés à la Bourse comme ceux de l'industrie ; c'est précisément parce que les livres ne sont pas admis comme des colzas ou des cotons que les auteurs sont volés de leur vivant, et dépouillés après leur mort par l'absurde loi de la Convention. Le peu de faveur qui s'attache à la propriété littéraire se conçoit quand le pouvoir considère sa constitution comme la perte d'un moyen corrupteur, et quand des esprits aussi distingués que l'est celui de M. de Custine l'attaquent dans son essence, le sentiment d'honneur. La littérature française est déjà bien assez appauvrie, elle est assez menacée de mort par la contrefaçon, qui enlève à l'écrivain le fruit de ses veilles, par le vaudeville, qui met en coupe réglée les bois qu'elle a semés, sans que dans ses foyers on lui reproche les restes du festin dont elle vit. S'il se publie encore des livres en France, qui doit ses plus belles conquêtes à sa langue et à sa haute littérature, c'est qu'une main de papier, deux plumes d'oie et un gobelet d'encre valent encore entre cinq cents et mille francs, et qu'à ce prix il y a des auteurs qui peuvent avoir du pain.

Ceci n'est pas une digression, c'est une explication positivement littéraire. Les fragments de l'œuvre entreprise par l'auteur subissent alors les lois capricieuses du goût et de la convenance des marchands. Tel journal a demandé un morceau qui ne soit ni trop long, ni trop court, qui puisse entrer dans tant de colonnes et de tel prix. L'auteur va dans son magasin, dit : « J'ai *la Maison Nucingen !* » Il se trouve que *la Maison Nucingen,* qui convient pour la longueur, pour la largeur, pour le prix, parle de choses trop épineuses qui ne cadrent point avec la politique du journal : *la Maison Nucingen* demeure sur les bras de l'auteur. « Eh bien, prenez *la Torpille !*—*La Torpille* est une grisette, et l'on a déjà crié pour *la Vieille Fille.* Nos lecteurs, qui lisent les horreurs de la *Gazette des Tribunaux* et les infamies des annonces, ont hurlé pour les seins

trop volumineux de mademoiselle Cormon et pour la comique fraude d'une grisette normande qui se dit grosse afin de se faire donner, par des âmes pieuses et par un vieux libertin, la somme nécessaire pour un petit voyage à Paris. Donnez-nous quelque chose entre le sermon et la littérature, quelque chose qui fasse des colonnes et pas de scandale, qui soit dramatique sans péril, comique sans drôlerie; guillotinez un homme, ne peignez ni fournisseur impuissant, ni banquier trop hardi, cela n'existe pas. » Que faire de ces tableaux retournés dans l'atelier? on les expose dans les deux premiers volumes venus. Il faut subir les exigences de la librairie. La librairie vient, elle veut deux volumes ni plus ni moins, ou un bout de conte pour mettre à ceci plus d'ampleur. Elle a ses habitudes de format, elle tient à ses marges. Elle abhorre aujourd'hui ces délicieux in-dix-huit nommés *Adolphe, Paul et Virginie,* etc. Eh bien, vous qui riez de cet état de choses, ou vous qui pleurez, croyez-vous que l'art y perde? L'art se plie à tout, il se loge partout, il se blottit dans les angles, dans les culs de four, dans les segments de voûte; il peut briller en toute chose, quelque forme qu'on lui donne. Autrefois, il en était ainsi. Un jour, le prieur des dominicains de Milan vint trouver un grand mécanicien, un grand auteur, un grand peintre nommé Léonard, et lui dit: « J'ai, au bout de mon réfectoire, un pan de muraille trop long pour son peu de hauteur; vous devriez voir à y faire quelque chose. » Léonard y mit la fameuse *Cène,* la reine des fresques. Ainsi, quant à la manière bizarre ou peu ordonnée dont l'auteur publie son œuvre, c'est la faute des circonstances actuelles et non la sienne. Que les auteurs soient bien tranquilles, quoique la France ait un livre dans ses nouvelles armes, personne parmi les autorités constituées ne prendra leurs intérêts en main, ils ne donneront pas lieu demain à quelque congrès. Si l'auteur se permet de laver ici le linge sale de la librairie, de la littérature et du journalisme en place publique, il le fait moins pour lui que pour bien des misères qu'il connaît, pour des gens qui l'ont injurié; mais l'injure leur donnait de quoi vivre, il la leur a pardonnée en gémissant de savoir d'aussi belles intelligences réduites à d'aussi laides actions. Les destinées de la littérature française sont fatalement liées aujourd'hui à la librairie et au journalisme; le journal expire sous le fisc,

la librairie est quasi morte sous la contrefaçon. Les écrivains accusés par M. de Custine subissent les malheurs et les exigences de ces deux nécessités. Au moment où la littérature française a trouvé ce qui a manqué au XVIIIe siècle, et ce que le XVIIIe siècle lui a procuré peut-être, une masse énorme de lecteurs et d'acheteurs, la Belgique lui a enlevé les marchés de l'Europe, elle lui enlève jusqu'à la France, où vous trouverez des éditions belges dans les bibliothèques des millionnaires. L'auteur a par trois fois élevé la voix à ce sujet, il y reviendra sans cesse! S'il tâche d'être railleur et gai quand il ne s'agit que de lui, certes il essayera d'être grave dans les affaires de la république des lettres. S'il avait les dix millions de l'hôtel de Beaumarchais, cette plaie n'existerait plus : les auteurs français pourraient la fermer; mais ils ne se réuniront jamais comme au temps où l'auteur de *Figaro* les a convoqués. Dans ce temps, la république des lettres obéissait à des convenances aujourd'hui foulées aux pieds.

Aucun écrivain ne doit s'enorgueillir de ses talents, quand il en a. Le talent est comme la noblesse, un don du hasard qu'il faut se faire pardonner. Mais on peut tirer quelque relief des difficultés vaincues qui ont manqué vaincre Gœthe lui-même, et tant d'autres. Or, l'auteur ne veut pas laisser ignorer que, non-seulement il ne rencontre, en édifiant son œuvre, ni aide ni secours; mais encore qu'il a trouvé de rebutants obstacles dans les instruments, chez les ouvriers, dans la matière et dans la façon, partout.

Ce dire naïf explique déjà beaucoup, mais ce n'est pas tout. La Touraine a un proverbe ancien que Rabelais et Verville disent tout crûment, et qui peut, à cause de la pruderie du temps présent, être traduit par *On n'a pas toutes les muses à la fois.* Les artistes, sous peine de ne rien faire, sont obligés de commencer plusieurs choses pour en achever une deçà, delà. L'une des plus belles élégies d'André de Chénier peint admirablement l'atelier qu'il portait dans son cerveau. Qui n'a mille sujets dans ses portefeuilles, les uns commencés, les autres presque finis? Cet état confus où reste le grand ou le petit domaine de chaque écrivain aidera l'auteur dans la démonstration de son innocence, car il n'a pas que les feuilletons sur le dos, il a aussi d'honnêtes gens qui s'intéressent à lui, plus qu'il ne le croyait. Pendant qu'il dort, les che-

vaux de poste lui apportent, de toute la célérité de leurs jambes une lettre où, du fond de l'Allemagne, un inconnu l'interpelle en lui demandant de quel droit il a laissé les *Illusions perdues* inachevées? une autre où un notaire de province lui reproche de ne pas peindre les notaires comme des Grandisson et des Apollon du Belvédère, attendu qu'il y en a de très-honnêtes et très-jolis garçons; enfin, mille réclamations aussi graves et qui dérangent les plans qu'un pauvre auteur a pu former pour son repos et pour son économie domestique. Si les *Illusions perdues* restent une jambe en avant comme ces murs de Paris qui avancent leurs pierres par intervalles égaux, en attendant qu'elles se marient à d'autres, il n'y avait de place que pour un volume et non pour deux; l'auteur l'a dit dans la préface de ce livre, et rien ne démontre mieux l'inutilité des préfaces pour les lecteurs et leur utilité pour les libraires quand ils tiennent à grossir le dos d'un volume. On peut les écrire sans danger. Si vous trouvez ici beaucoup d'employés et peu de femmes supérieures, cette faute est explicable par les raisons susénoncées: les employés étaient prêts, accommodés, finis, et la femme supérieure est encore à peindre. Si vous voyez *la Maison Nucingen* séparée de son tableau correspondant, *César Birotteau* (sans comparaison avec Léonard, messieurs les critiques), c'est que le réfectoire de *l'Estafette* n'avait de place que pour une boutique de parfumeur. Enfin, si *la Torpille,* cette histoire que peut-être un jour vous trouverez touchante entre toutes, est tronquée, et finit brusquement, prenez-vous-en aux libraires, qui déplorent déjà cinq feuilles de trop, attendu que les volumes n'en doivent avoir que vingt-cinq, et que les cabinets littéraires n'ont pas assez d'argent, au mois de septembre, pour acheter plusieurs volumes; ils achètent des tonneaux pour la vendange, et ont bien raison! *Le lire* ne doit aller qu'après *le boire*. Le jour où les écrivains français n'auront d'autre protection et d'autre fortune que le produit de leurs œuvres en libre circulation sous le pavillon du droit des gens, et que l'égide de la Charte, qui leur permet de payer des contributions ou de se déguiser en patrouilles, ils seront assez riches pour ne pas regretter le temps où les fermiers généraux faisaient la fortune de Voltaire dès sa jeunesse, et assez libres dans leurs allures pour publier leurs ouvrages en entier et non par frag-

ments. Comment, d'ailleurs, Buffon a-t-il publié son œuvre? Par fragments.

L'auteur s'attend à d'autres reproches, parmi lesquels sera celui d'immoralité; mais il a déjà nettement expliqué qu'il a pour idée fixe de décrire la société dans son entier, telle qu'elle est : avec ses parties vertueuses, honorables, grandes, honteuses, avec le gâchis de ses rangs mêlés, avec sa confusion de principes, ses besoins nouveaux et ses vieilles contradictions. Le courage lui manque à dire encore qu'il est plus historien que romancier, d'autant que la critique le lui reprocherait comme s'il s'adressait une louange à lui-même. Il peut seulement ajouter qu'à une époque comme celle-ci, où tout s'analyse et s'examine, où il n'y a plus de foi ni pour le prêtre ni pour le poëte, où l'on abjure aujourd'hui ce qu'on chantait hier, la poésie est impossible. Il a cru qu'il n'y avait plus d'autre merveilleux que la description de la grande maladie sociale, elle ne pouvait être dépeinte qu'avec la société, le malade étant la maladie.

Reste l'objection du notaire! L'auteur n'a pas plus de haine contre le notaire que contre les différents états dont la réunion compose la société. Il connaît de bons et de spirituels notaires, comme il connaît d'adorables vieilles filles, des marchands estimables et quasi grands seigneurs, surtout depuis qu'ils passent du comptoir à la pairie. L'auteur pratique de vertueuses bourgeoises, des femmes nobles qui n'ont aucun péché mignon sur la conscience. Mais que faire d'un notaire vertueux et joli garçon dans un roman? Vertueux et joli garçon, ce ne serait pas littéraire, les deux qualités se contrarient. Le notaire vertueux ne pourrait en aucune manière occuper le parterre, à qui les gens de justice, huissiers, notaires, avocats, juges, ont toujours été sacrifiés. Il y a des états malheureux au théâtre. Le notaire est toujours un figurant qui porte une perruque, un rabat, et qui ne dit pas grand'chose, absolument comme quelques notaires : il y a des gens d'esprit et des sots dans toutes les professions. L'auteur a essayé de relever le notaire, en montrant que les notaires, loin d'être ces figurants muets, effacés, sont tout aussi ridicules, tout aussi vicieux que les propriétaires, les juges, les financiers et les mille originaux copiés par les romanciers. Il est, d'ailleurs, enchanté d'avoir frappé sur

certains points douloureux. Indiquer les désastres produits par le changement des mœurs est la seule mission des livres. Mais, pour faire la paix avec un corps qui pourrait être appelé à griffonner des contrats pour lui, l'auteur s'engage ici formellement à peindre en pied et en costume un beau notaire, un magnifique notaire, un vrai notaire, un notaire aimable, un notaire ni trop vieux ni trop jeune, un notaire marié qui pourrait avoir des bonnes fortunes, un notaire qui ait l'affection, l'estime, l'argent de ses clients comme autrefois, enfin un notaire qui satisfera les notaires et qui nécessitera l'acquisition de l'ouvrage où il sera pourtraict par toutes les études de notaire. Ce sera, la chose advenant, le seul succès pécuniaire de l'auteur. Vu la difficulté de l'œuvre, le prix en sera un peu plus élevé que celui des commandes ordinaires. L'auteur est sûr qu'aucun notaire du royaume ne regrettera son argent. Oui, le plus ignare en littérature des notaires de village, comme le plus difficile en poésie des élégants notaires de Paris. le plus brutal comme le plus émollient, le plus retors comme le plus naïf, en lisant ce livre où sera ce benoît portrait, dira, comme une femme qui enfin trouve un admirateur selon son cœur : « Il m'a bien compris! »

Cependant, si les autres états réclamaient, si les avoués, les huissiers, les filles, les marchands, les banquiers, si tous ceux qui ont des droits à l'estime publique, ce qui comprend l'immense majorité des Français, envoyaient de pareilles réclamations, il serait impossible à l'auteur d'y satisfaire : les pages de son œuvre ressembleraient trop aux épitaphes du Père-Lachaise, où vous trouveriez plus facilement un honnête homme parmi ceux qui s'y promènent qu'un coquin dans les tombeaux.

Aux Jardies, 15 septembre 1838.

XV

LE CABINET DES ANTIQUES — GAMBARA

— 1839 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Il est dans la province trois sortes de supériorités qui tendent incessamment à la quitter pour venir à Paris, et nécessairement appauvrissent d'autant la société de province, laquelle ne peut rien contre ce constant malheur. L'aristocratie, l'industrie et le talent sont éternellement attirés vers Paris, qui engloutit ainsi les capacités nées sur tous les points du royaume, en compose son étrange population et dessèche l'intelligence nationale à son profit. La province est la première coupable de cette impulsion qui la dépouille. Un jeune homme se produit-il en donnant des espérances, elle lui crie : « A Paris! » Dès qu'un négociant a sa fortune faite, il ne pense qu'à la porter dans Paris, qui devient ainsi toute la France. Ce malheur n'existe ni en Italie, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans les Pays-Bas, où dix villes capitales offrent des centres d'activité différents, tous remarquables par leurs mœurs, leurs attraits spéciaux. Ce vice, particulier à notre nation, ne devait pas échapper à l'auteur des ÉTUDES DE MŒURS AU XIXe SIÈCLE. *Le Cabinet des Antiques* est une des scènes destinées à peindre les malheurs qui résultent de cette manie. Là gît une des causes principales de la facilité avec laquelle la France change de gouvernements, de dynasties, et se révolutionne au grand détriment de sa prospérité. En accumulant ainsi sur un point toutes les supériorités, on décuple les conditions de la grandeur individuelle, et vous obtenez des combats ignobles et acharnés entre d'éclatantes médiocrités qui s'amoindrissent, se désespèrent et se perdent, tandis qu'ailleurs elles eussent été grandes et bienfaisantes. Ce combat, qui devrait affaiblir les individus et donner de la force au pouvoir, est précisément ce qui le renverse. Toutes ces prétentions veulent le pouvoir, se le partagent par avance, en rendent l'exercice impossible. Elles n'élèvent rien et abattent tout.

Le Cabinet des Antiques est l'histoire de ces jeunes gens pauvres, chargés d'un grand nom, et venus à Paris pour s'y perdre, qui par le jeu, qui par l'envie de briller, qui par l'entraînement de la vie parisienne, qui par une tentative d'augmenter sa fortune, qui par un amour heureux ou malheureux. Le comte d'Esgrignon est la contre-partie de Rastignac, autre type du jeune homme de province, mais adroit, hardi, qui réussit là où le premier succombe.

Illusions perdues, dont la seconde partie est sous presse, et sera publiée sous le titre de *un Grand Homme de Province à Paris,* par l'éditeur même du *Cabinet des Antiques* sera l'histoire complète de ces jeunes gens d'esprit qui vont et viennent de la province à Paris, ayant quelques-unes des conditions du talent sans avoir celles du succès. Le programme de cette œuvre a été donné dans l'avertissement qui précède *Illusions perdues;* il est donc inutile de le répéter. Si l'auteur le rappelle ici, c'est uniquement pour exposer aux personnes qui s'intéressent à son entreprise l'état dans lequel elle se trouve, et faire comprendre à quelques autres le soin qu'il apporte à la compléter. Car elles ne lui manquent pas, ces sympathies impatientes qui voudraient voir s'élever à la fois et par des lignes égales cette œuvre commencée en tant de places diverses. Plus d'une amitié le prend par le bras, l'entraîne dans un coin et lui dit: « N'oubliez pas de peindre ceci! Vous avez encore cela! Il vous reste à faire cette partie curieuse. » Chacun a une histoire extrêmement dramatique, arrivée dans telle ville, et qui, racontée par Boccace lui-même, serait plate et sans intérêt. Il n'est donc pas hors de propos de constater, de temps en temps, les œuvres qui sont sur le chantier, afin de prouver que l'auteur n'abandonne point ses plans, et se souvient de ses annonces.

Les Mitouflet[1], autre livre déjà fort avancé, présentera le tableau des ambitions électorales, qui amènent à Paris les riches industriels de la province, et montrera comment ils y retournent.

Ainsi, dans cette année, la peinture de ces trois grands mouvements d'ascension vers Paris, de la noblesse, de la richesse et des talents, sera terminée.

Ces trois œuvres n'achèveront pas encore le tableau fécond de

1. Cet ouvrage n'a jamais paru.

la vie de province; il serait incomplet sans *les Parisiens en province*, Scène destinée à peindre les catastrophes qui précipitent quelques familles de la capitale en province, l'accueil qu'elles y reçoivent, l'effet et les contrastes qu'elles y produisent, ce qui n'est pas un des moins curieux épisodes de cette vie. Les SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE n'auraient-elles pas été incomplètes, si, après avoir accusé le mouvement ascensionnel de la province vers Paris, l'auteur n'indiquait pas le mouvement opposé?

L'auteur n'a pas renoncé non plus au livre intitulé *les Héritiers Boirouge*, qui doit occuper une des places les plus importantes dans les SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE, mais qui veut de longues études exigées par la gravité du sujet : il ne s'agit pas moins que de montrer les désordres que cause au sein des familles l'esprit des lois modernes[1].

Ces deux autres Scènes publiées, il ne restera plus que la peinture de la garnison des villes de province et celle de quelques figures assez originales aperçues après coup, pour que cette partie de l'œuvre soit achevée.

Il en a été, pour chacune des portions des ÉTUDES DE MŒURS, comme de l'ouvrage pris dans son entier : toutes les proportions ont été dépassées à l'exécution. Ces devis littéraires ont singulièrement ressemblé aux devis des architectes. Le désir assez naturel d'être un historien fidèle et complet a jeté l'auteur dans une entreprise qui, maintenant, veut un temps et des travaux inappréciables.

Le Cabinet des Antiques fournira l'occasion de répondre à des critiques qui n'ont pas été faites publiquement à l'auteur.

Beaucoup de gens à qui les ressorts de la vie, vue dans son ensemble, sont familiers, ont prétendu que les choses ne se passaient pas en réalité comme l'auteur les présente dans ses fictions, et l'accusent ici de trop intriguer ses Scènes, là d'être incomplet. Certes, la vie réelle est trop dramatique ou pas assez souvent littéraire. Le vrai souvent ne serait pas vraisemblable, de même que le vrai littéraire ne saurait être le vrai de la nature. Ceux qui se permettent de semblables observations, s'ils étaient logiques, voudraient, au théâtre, voir les acteurs se tuer réellement.

1. Le livre est resté en projet.

Ainsi, le *fait vrai* qui a servi à l'auteur dans la composition du *Cabinet des Antiques* a eu quelque chose d'horrible. Le jeune homme a paru en cour d'assises, a été condamné, a été marqué; mais il s'est présenté dans une autre circonstance, à peu près semblable, des détails moins dramatiques, peut-être, mais qui peignaient mieux la vie de province. Ainsi, le commencement d'un fait et la fin d'un autre ont composé ce tout. Cette manière de procéder doit être celle d'un historien des mœurs : sa tâche consiste à fondre les faits analogues dans un seul tableau; n'est-il pas tenu de donner plutôt l'esprit que la lettre des événements? il les synthétise. Souvent il est nécessaire de prendre plusieurs caractères semblables pour arriver à en composer un seul, de même qu'il se rencontre des originaux où le ridicule abonde si bien, qu'en les dédoublant, ils fournissent deux personnages. Souvent la tête d'un drame est très-éloignée de sa queue. La nature, qui avait très-bien commencé son œuvre à Paris, et l'avait finie d'une manière vulgaire, l'a supérieurement achevée ailleurs. Il existe un proverbe italien qui rend à merveille cette observation : « Cette queue n'est pas de ce chat. » (*Questa coda non è di questo gatto.*) La littérature se sert du procédé qu'emploie la peinture, qui, pour faire une belle figure, prend les mains de tel modèle, le pied de tel autre, la poitrine de celui-ci, les épaules de celui-là. L'affaire du peintre est de donner la vie à ces membres choisis et de la rendre probable. S'il vous copiait une femme vraie, vous détourneriez la tête.

L'auteur a déjà souvent répondu qu'il est souvent obligé d'atténuer la crudité de la nature. Quelques lecteurs ont traité *le Père Goriot* comme une calomnie envers les enfants; mais l'événement qui a servi de modèle offrait des circonstances affreuses, et comme il ne s'en présente pas chez les cannibales; le pauvre père a crié pendant vingt heures d'agonie pour avoir à boire, sans que personne arrivât à son secours, et ses deux filles étaient, l'une au bal, l'autre au spectacle, quoiqu'elles n'ignorassent pas l'état de leur père. Ce vrai-là n'eût pas été croyable.

Mais, quant à l'ensemble des faits rapportés par l'auteur, ils sont tous vrais pris isolément, même les plus romanesques, comme ceux si bizarres de *la Fille aux yeux d'or,* dont il a vu chez lui le héros. Aucune tête humaine ne serait assez puissante pour inventer

une aussi grande quantité de récits, n'est-ce donc pas déjà beaucoup que de pouvoir les amasser? A toutes les époques, les narrateurs ont été les secrétaires de leurs contemporains : il n'est pas un conte de Louis XI ou de Charles le Téméraire (*les Cent Nouvelles nouvelles*), pas un du Bandello, de la reine de Navarre, de Boccace, de Giraldi, du Lasca, pas un fabliau des vieux romanciers, qui n'ait pour base un fait contemporain. Ces mille caprices de la vie sociale sont plus ou moins bien enchâssés, présentés; mais, quant à leur vérité, elle se sent, elle perce. Il y a du bonheur dans toute espèce de talent : il s'agit, comme Molière, de savoir prendre son bien où il est. Ce talent n'est pas commun. Si tous les auteurs ont des oreilles, il paraît que tous ne savent pas entendre, ou, pour être plus exact, tous n'ont pas les mêmes facultés. Presque tous savent concevoir. Qui ne promène pas sept ou huit drames sur les boulevards en fumant son cigare? qui n'invente pas les plus belles comédies? qui, dans le sérail de son imagination, ne possède les plus beaux sujets? Mais entre ces faciles conceptions et la production il est un abîme de travail, un monde de difficultés que peu d'esprits savent franchir. De là vient qu'aujourd'hui vous trouvez plus de critiques que d'œuvres, plus de feuilletons où l'on glose sur un livre que de livres.

Il est aussi facile de rêver un livre qu'il est difficile de le faire.

La plupart des livres dont le sujet est entièrement fictif, qui ne se rattachent de près ou de loin à aucune réalité, sont mort-nés; tandis que ceux qui reposent sur des faits observés, étendus, pris à la vie réelle, obtiennent les honneurs de la longévité. C'est le secret des succès obtenus par *Manon Lescaut*, par *Corinne*, par *Adolphe*, par *René*, par *Paul et Virginie*. Ces touchantes histoires sont des études autobiographiques, ou des récits d'événements enfouis dans l'océan du monde et ramenés au grand jour par le harpon du génie. Walter Scott a pris soin de nous indiquer quelques-unes des sources vivantes auxquelles il a puisé. Certes, après avoir reçu la confidence du fait qui a servi à la conception de *la Fiancée de Lammermoor*, il se trouvait dans le cercle de ses connaissances un caractère comme celui du chancelier d'Écosse et une femme comme lady Asthon. Il a pu inventer Ravenswood, mais non ceux-là. Tout personnage épique est un sentiment habillé, qui

marche sur deux jambes et qui se meut : il peut sortir de l'âme. De tels personnages sont en quelque sorte les fantômes de nos vœux, la réalisation de nos espérances, ils font admirablement ressortir la vérité des caractères réels copiés par un auteur, ils en relèvent la vulgarité. Sans toutes ces précautions, il n'y aurait plus ni art ni littérature. Au lieu de composer une histoire, il suffirait, pour obéir à certaines critiques, de se constituer le sténographe de tous les tribunaux de France. Vous auriez alors le vrai dans sa pureté, une horrible histoire que vous laisseriez avant d'avoir achevé le premier volume. Vous pouvez en lire un fragment tous les jours, entre les annonces des remèdes pour les maladies les plus ignobles et les articles louangeurs des livres à soutenir, à côté des mille industries qui naissent et qui meurent, après les débats des Chambres : vous n'en soutiendriez pas la lecture continue.

Si cette explication, utile pour quelques esprits, inutile à la majorité, ne jetait quelque lumière sur la manière dont l'auteur compose une œuvre immense comme collection de faits sociaux, il se serait d'autant plus dispensé de la donner que ces avertissements et ces préfaces doivent disparaître tout à fait lorsque l'ouvrage sera terminé et qu'il paraîtra dans sa véritable forme et complet.

1839.

XVI

UNE FILLE D'ÈVE. — MASSIMILLA DONI

— 1839 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Les SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE eussent été moins complètes sans l'ouvrage principal de la présente publication, *une Fille d'Ève.* Ce croquis fut annoncé jadis par la *Revue de Paris;* mais, dans la quinzaine, ce titre, qui, d'ailleurs, appartient à un charmant conte

de Du Cerceau, apparut sur l'affiche du théâtre des Variétés, ce qui détourna l'auteur de poursuivre son œuvre.

Une Fille d'Ève est destinée à peindre une situation dans laquelle se trouvent quelques femmes poussées vers une passion illicite par une foule de circonstances plus ou moins atténuantes, mais qui, ne se voyant pas trop gravement compromises, sont assez sages pour revenir à la vie conjugale. Les malheurs de la passion leur ont appris les douceurs d'un heureux ménage.

Quand l'auteur publia cette œuvre dans un journal, beaucoup de lecteurs s'attendaient à des catastrophes émouvantes, à des pages dramatiques, comme on dit, et le dénoûment vrai, quoique brusque, fit paraître cette Scène innocente, et partant un peu fade. Comment l'auteur pouvait-il exiger que le public, de nos jours si distrait, si peu soucieux de littérature, fît attention au titre de SCÈNE DE LA VIE PRIVÉE, qui ne permet aucune des violences ou des condiments épicés que souffre une SCÈNE DE LA VIE PARISIENNE. Dans le plan adopté par l'auteur, les SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE, étant destinées à représenter cette phase de la vie humaine qui comprend les émotions de l'enfance, celles de la jeunesse, leurs premières fautes, les débuts dans le monde social, ne doivent offrir la peinture d'aucun vice enraciné, d'aucune vieille passion, mais les commencements de toutes les existences, leurs erreurs qui proviennent moins d'un système que d'un désir dont l'entraînement n'est pas calculé, et causées enfin par l'inexpérience de la vie. L'auteur compte dans son œuvre assez de ces dénoûments en harmonie avec les lois de la poétique du roman, pour se permettre de suivre, çà et là, ceux de la nature sociale, où tout paraît se nouer fortement et où tout finit par s'arranger assez bourgeoisement, souvent sans le moindre éclat.

Il n'a donc pas voulu déserter ici les principes qu'il avait adoptés déjà dans les SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE, et qui, peut-être, ont contribué pour beaucoup à l'accueil qu'elles ont reçu. Plus tard, les différences de ton, de nuance, de couleur et de dessin, qui distingueront les six parties de cette œuvre, seront peut-être senties, appréciées ; et les contrastes qui en résulteront ne seront sans doute pas sans effet. Jusqu'au jour où cette longue histoire des mœurs modernes mise en action sera finie, l'auteur est forcé de

recevoir sans mot dire les critiques étourdies qui s'obstinent à juger isolément des parties d'œuvre destinées à s'adapter à un tout, à devenir autre chose par la superpositio :, par l'addition ou le voisinage d'un fragment encore sur le chantier. Il y a mieux, quelques critiques, pleins de bienveillance et à qui le plan général n'était pas connu, trouvaient, dans les SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE, certaines parties un peu trop vives ; elles ne songeaient pas à la nécessité qui oblige l'auteur à disposer, dès cette portion, quelques figures qui doivent grandir et seraient fausses plus tard, si, au début, elles ne se montraient pas avec leur véritable caractère.

Il existera néanmoins un défaut dans cette œuvre volumineuse, défaut sans remède, auquel le public devra s'habituer. Maintenant, il est possible d'évaluer la contexture des ÉTUDES DE MŒURS AU XIXe SIÈCLE. Ce livre contiendra plus de cent œuvres distinctes; *les Mille et une Nuits* ne sont pas si considérables; mais aussi notre civilisation est-elle immense de détails, tandis que la société n'existait pas dans l'Orient que nous racontent les fabulations arabes, l'œuvre de tout un monde. La femme n'y paraît que par accident; elle est renfermée; la maison est murée; il n'y a que le bazar et le palais du calife où puisse pénétrer le voyageur. L'homme de l'Orient ne recevait l'étranger que dans un appartement spécial. Ces usages ont dominé la vie privée jusqu'à Jésus-Christ, dont la religion a créé d'autres mœurs. Aussi faut-il au conteur arabe des talismans, des hasards étranges pour créer l'intérêt. Tout leur merveilleux est inspiré par la reclusion des femmes. Chez nous, autrefois, le roman rencontrait aussi des éléments fort simples et peu nombreux. Le seul roman possible dans le passé, Walter Scott l'a épuisé. C'est la lutte du serf ou de la bourgeoisie contre la noblesse, de la noblesse contre le clergé, de la noblesse et du clergé contre la royauté. Pour arriver à ses grands effets, il lui a fallu les rois, les reines et les grands, leurs points de cohérence avec les faibles. Autrefois, tout était simplifié par les institutions monarchiques; les caractères étaient tranchés: un bourgeois, marchand ou artisan, un noble entièrement libre, un paysan esclave, voilà l'ancienne société de l'Europe; elle prêtait peu aux incidents du roman. Aussi voyez ce que fut le roman jusqu'au règne de Louis XV! Aujourd'hui, l'égalité produit en France

des nuances infinies. Jadis, la caste donnait à chacun une physionomie qui dominait l'individu; aujourd'hui, l'individu ne tient sa physionomie que de lui-même. Les sociétés n'ont plus rien de pittoresque; il n'y a plus ni costumes, ni bannières; il n'y a plus rien à conquérir, le champ social est à tous. Il n'y a plus d'originalité que dans les professions, de comique que dans les habitudes. La forme faisant défaut, il a fallu que la littérature se jetât dans la peinture de l'idée, et cherchât les émotions les plus délicates du cœur humain. Voilà pourquoi l'auteur a choisi pour sujet de son œuvre la société française : elle seule offre esprit et spontanéité dans les situations normales où chacun peut retrouver sa pensée et sa nature. Cette fécondité n'existe pas en Angleterre, seul pays où les doctrines modernes soient en vigueur comme en France. En Angleterre, la société courbe la tête sous des usages qui ôtent de la grâce et du laisser aller au cœur, elle est sous l'empire du devoir. L'Italie n'a pas sa liberté; son seul roman possible a été fait et admirablement, c'est *la Chartreuse de Parme*. En Allemagne, où les vieilles conventions luttent sourdement contre les nouvelles, tout est encore sans caractère, et brouillé comme sont les matières en fusion. En Russie, le pouvoir autocratique comprime les mœurs; il n'y a là qu'une nature, celle des riches; elle comporte peu d'oppositions. L'Espagne se débat plus visiblement que l'Allemagne entre deux systèmes opposés; aussi est-ce le seul pays à romans. L'auteur ne sait encore aucun observateur qui ait remarqué combien les mœurs françaises sont, littérairement parlant, au-dessus de celles des autres pays comme variété de types, comme drame, comme esprit, comme mouvement; tout s'y dit, tout s'y pense, tout s'y fait. L'auteur ici ne juge pas, il ne donne pas le secret de sa pensée politique, entièrement contraire à celle du plus grand nombre en France, mais à laquelle on arrivera peut-être avant peu. Le temps n'est pas loin où la duperie coûteuse du gouvernement constitutionnel sera reconnue. Il est historien, voilà tout. Il s'applaudit de la grandeur, de la variété, de la beauté, de la fécondité de son sujet, quelque déplorable que le fassent, socialement parlant, la confusion des faits les plus opposés, l'abondance des matériaux, l'impétuosité des mouvements. Ce désordre est une source de beautés. Aussi n'est-ce pas par gloriole nationale ni par patrio-

tisme qu'il a choisi les mœurs de son pays, mais parce que son pays offrait, le premier de tous, l'HOMME SOCIAL sous des aspects plus multipliés que partout ailleurs. La France est peut-être la seule qui ne soupçonne pas la grandeur de son rôle, la magnificence de son époque, la variété de ses contrastes.

Ainsi donc, cette longue histoire où le public est le sultan, où l'auteur ressemble à Scheherazade redoutant chaque soir, non pas de se voir trancher la tête, mais, ce qui est pis, de se voir remerciée comme radoteuse, aura malheureusement aux yeux de certaines gens logiques un vice capital. Peut-être ce vice passera-t-il plus tard pour une beauté. Ce vice, le voici :

Vous trouverez, par exemple, l'actrice Florine peinte au milieu de sa vie, dans *une Fille d'Ève* (SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE), et vous la verrez à son début dans *Illusions perdues* (SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE). Ici, l'énorme figure de de Marsay se produit en premier ministre, et, dans *le Contrat de mariage,* il est à ses commencements; plus loin, dans les SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE OU PARISIENNE, il comparaît, à dix-huit ou à trente ans, le dandy le plus futile, le plus inoccupé qui puisse s'amuser à faire de vieilles bottes sur le boulevard des Italiens, ou de vieux fers en courant à cheval au Bois. Dans *une Fille d'Ève* se rencontrent des personnages comme Félix de Vandenesse et lady Dudley, dont la situation serait éminemment dramatique et remplie de comique social, si leur histoire était connue, et vous ne la lirez que dans la dernière partie de l'œuvre, dans *le Lys dans la vallée,* qui appartient aux SCÈNES DE LA VIE DE CAMPAGNE[1]. Enfin, vous aurez le milieu d'une vie avant son commencement, le commencement après sa fin, l'histoire de la mort avant celle de la naissance.

D'abord, il en est ainsi dans le monde social. Vous rencontrez au milieu d'un salon un homme que vous avez perdu de vue depuis dix ans : il est premier ministre ou capitaliste; vous l'avez connu sans redingote, sans esprit public ou privé, vous l'admirez dans sa gloire, vous vous étonnez de sa fortune ou de ses talents; puis vous allez dans un coin du salon, et, là, quelque délicieux conteur

1. Il a été définitivement rangé par l'auteur dans les SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

de société vous fait, en une demi-heure, l'histoire pittoresque des dix ou vingt ans que vous ignoriez. Souvent cette histoire scandaleuse ou honorable, belle ou laide, vous sera-t-elle dite, le lendemain ou un mois après, quelquefois par parties. Il n'y a rien qui soit d'un seul bloc dans ce monde; tout y est mosaïque. Vous ne pouvez raconter chronologiquement que l'histoire du temps passé, système inapplicable à un présent qui marche. L'auteur a devant lui, pour modèle, le XIXe siècle, modèle extrêmement remuant et difficile à faire tenir en place. L'auteur attend 1840 pour vous finir des aventures dont le dénoûment a besoin de trois années de vieillesse. La littérature n'a pas, pour fabriquer le temps, le secret des restaurateurs qui soufflent la poussière de caves fantastiques sur de jeunes bouteilles de vin de Bordeaux ou de vin d'Espagne. Aussi, l'éditeur de ce livre disait-il assez spirituellement que, plus tard, on ferait aux ÉTUDES DE MŒURS une table de matières biographiques, où l'on aiderait le lecteur à se retrouver dans cet immense labyrinthe au moyen d'articles ainsi conçus :

« RASTIGNAC (Eugène-Louis DE), fils aîné du baron et de la baronne de Rastignac, né à Rastignac, département de la Charente, en 1799; vient à Paris, en 1819, faire son droit, habite la maison Vauquer, y connaît Jacques Collin, dit Vautrin, et s'y lie avec Horace Bianchon, le célèbre médecin. Il aime madame Delphine de Nucingen, au moment où elle est abandonnée par de Marsay, fille d'un sieur Goriot, ancien marchand vermicellier, dont Rastignac paye l'enterrement. Il est un des lions du grand monde; il se lie avec tous les jeunes gens de son époque, avec de Marsay, Baudenord, d'Esgrignon, Lucien de Rubempré, Émile Blondet, du Tillet, Nathan, Paul de Manerville, Bixiou, etc. L'histoire de sa fortune se trouve dans *la Maison Nucingen;* il reparaît dans presque toutes les Scènes, dans *le Cabinet des Antiques,* dans *l'Interdiction.* Il marie ses deux sœurs, l'une à Martial de la Roche-Hugon, dandy du temps de l'Empire, un des personnages de *la Paix du ménage;* l'autre, à un ministre. Son plus jeune frère, Gabriel de Rastignac, secrétaire de l'évêque de Limoges dans *le Curé de village,* dont l'action a lieu en 1828, est nommé évêque en 1832 (voir *une Fille d'Ève*). Quoique d'une vieille famille, il accepte une place de sous-secrétaire d'État dans le ministère de de Marsay, après 1830 (voir les SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE), etc. »

Nous ne continuerons pas cette plaisanterie destinée à faire ressortir les inconvénients que l'auteur a la bonne foi de signaler lui-même, et qui peut-être paraîtront de profondes combinaisons quand cette histoire des mœurs aura des commentateurs, si toutefois elle peut trouver des lecteurs à l'époque, difficile à prévoir, où le Français d'aujourd'hui aura besoin d'être commenté, ce que nous ne souhaitons pas. Pour le moment, les beautés sont en question et les inconvénients sont réels, ou, du moins, ils le seront jusqu'au moment où l'auteur aura la jouissance de voir reparaître les trois premières séries avec tous leurs développements; ce qui, selon quelques libraires audacieux, ne tardera pas. Sous peu de jours, l'auteur aura publié *Béatrix ou les Amours forcés,* qui avanceront beaucoup les Scènes de la Vie privée, où ces deux œuvres doivent prendre place.

D'ailleurs, pourquoi l'auteur n'avouerait-il pas sa prétention de faire une œuvre digne d'être relue, et qui offre de tels attraits à ceux qui voudront la pénétrer, que cette seconde lecture devienne pour lui l'occasion d'une victoire remportée sur l'indifférence de son époque en matière de haute et grave littérature? N'y a-t-il pas un peu de modestie à demander ce triomphe à des combinaisons habiles, à un vaste imbroglio semblable à celui qui se noue à nos yeux, tous les jours, dans la grande comédie de ce siècle?

L'auteur s'est entendu souvent reprocher quelques descriptions; mais ses critiques ne songent pas que ce prétendu défaut procède d'une excessive ambition : il veut peindre le pays tout en peignant les hommes, raconter les plus beaux sites et les principales villes de la France aux étrangers, constater l'état des constructions anciennes et modernes au XIXe siècle, expliquer les trois systèmes différents qui ont, en cinquante ans, donné une physionomie spéciale aux meubles, aux habitations. Grâce au soin qu'il a eu, peut-être saura-t-on, en 1850, comment était le Paris de l'Empire. Par lui, les archéologues apprendront la situation du tourniquet Saint-Jean et l'état du quartier adjacent, aujourd'hui complétement démoli. Il y a dans son histoire la peinture archéologique de maisons qui existaient dans Paris et auxquelles on ne voudrait pas croire en 1850, s'il ne les dépeignait pas d'après nature. Il en sera de même pour quelques coins de province, pour quelques détails

de la vie militaire, pour des figures historiques immenses, dont l'histoire ne tiendra jamais compte. Le plaisir que prennent, à ces peintures locales, plusieurs étrangers illustres, lesquels ont prié l'auteur de songer à ceux pour qui la France est le pays des rêves, et qui aiment à en connaître les lieux, les êtres ou les choses, l'a fait persister avec courage et ténacité dans la voie où il est entré. Il a pensé qu'une des gloires de la France est de remuer l'Europe par la plume comme elle l'a remuée par l'épée. Enfin, les accessoires de l'existence n'en sont-ils pas souvent le principal aux yeux des siècles suivants? Nos archéologues commettent les plus lourdes fautes en attribuant à des meubles du moyen âge ou de la société romaine des usages étrangers. Quel prix n'a pas, à nos yeux, la satire de Pétrone, qui n'est, après tout, qu'une scène de la vie privée des Romains? Combien de livres ne faut-il pas avoir dévorés pour acquérir la certitude de l'emploi terrible que faisaient les dames romaines des longues aiguilles d'or avec lesquelles elles ornaient leurs cheveux! Quel trésor pour nous si quelque auteur romain avait eu le courage d'encourir les critiques qui l'eussent sans doute blâmé de raconter la vie romaine aux Romains, en faisant des études de mœurs sur le premier siècle de l'ère chrétienne, entre le règne de César et celui de Néron, et nous racontant les mille détails, les existences typiques et grandioses de ce vaste empire! Aussi l'affaire de l'auteur est-elle principalement d'arriver à la synthèse par l'analyse, de dépeindre et de rassembler les éléments de notre vie, de poser des thèmes et de les prouver tout ensemble, de tracer enfin l'immense physionomie d'un siècle en en peignant les principaux personnages. Il recueille lentement, mais il recueille des approbations d'hommes spéciaux, qui tous ont trouvé leur science satisfaite en lisant telle ou telle œuvre. Longtemps l'auteur a cru faire de l'art et de la science en pure perte, pour sa satisfaction personnelle; mais, chaque jour, il revient de son erreur, en apprenant qu'il n'est pas de travail consciencieux qui ne reçoive tôt ou tard sa récompense. Tantôt un grand et illustre médecin lui dira combien il a été frappé du soin avec lequel il construit le physique médical de ses personnages, en ne donnant pas à un homme blond, comme font tant d'autres auteurs, les passions et les idées, les mœurs ou l'idiosyncrasie qui convien-

nent à un homme brun ; en ne dotant pas de fortes épaules et d'un buste cyclopéen un homme faible, en ne présentant pas comme un homme fort un personnage à poitrine fluette, à mains blanches et froides. Tantôt un savant reconnaît une étude sérieuse des questions les plus graves. Le public ignore à quels travaux de conception un auteur s'engage en poursuivant le vrai dans toutes ses conséquences, et combien d'observations lentement acquises il faut enterrer dans des épithètes, en apparence indifférentes, mais destinées à surprendre un homme sur mille. Il est telle phrase de tel portrait, de *la Torpille* (*Esther heureuse*), par exemple, qui a pu coûter une nuit de travail, la lecture de plusieurs volumes, et qui pose peut-être de grandes questions scientifiques. Croyez-vous qu'il n'en ait pas été ainsi pour cette page :

« Il n'y a que les races venues des déserts qui possèdent dans l'œil le pouvoir de la fascination. Leurs yeux retiennent sans doute quelque chose de l'infini qu'ils ont contemplé. La nature, dans sa prévoyance, a-t-elle donc armé leurs rétines de quelque talent réflecteur pour leur permettre de sentir le mirage des sables, les torrents du soleil, et l'ardent cobalt de l'éther? Ou les êtres humains prennent-ils, comme les autres, quelque chose aux milieux dans lesquels ils se développent, et gardent-ils, pendant des siècles, les qualités qu'ils en tirent? Cette grande solution du problème des races est peut-être dans la question elle-même. Les instincts sont des faits vivants dont la cause gît dans une nécessité subie : les variétés animales sont le résultat de l'exercice de ces instincts. Pour se convaincre de cette vérité si fort cherchée, il suffit d'étendre aux troupeaux d'hommes l'observation récemment faite sur les troupeaux de moutons espagnols et anglais, qui, dans les prairies de plaines, où l'herbe abonde, paissent serrés les uns contre les autres et se dispersent sur les montagnes où l'herbe est rare. Arrachez à leurs pays ces deux espèces de moutons, transportez-les en Suisse, en France, le mouton de montagne y paîtra séparé dans une prairie basse et touffue, et les moutons de plaine y paîtront l'un contre l'autre, quoique sur une alpe. Plusieurs générations s'écoulent avant de réformer les instincts acquis et transmis. A cent ans de distance, l'esprit de la montagne reparaît dans un agneau réfractaire comme, après dix-huit cents ans de

bannissement, l'Orient brillait dans les yeux et dans la figure juive d'Esther. »

Un autre aura remarqué le soin avec lequel les noms sont adaptés aux personnages. Aussi l'auteur voit-il insensiblement son œuvre appréciée. Peut-être, de romancier, passera-t-il historien à quelques-unes de ces promotions que l'opinion publique fait de temps en temps. Mais cet insigne honneur se retardera nécessairement jusqu'à ce qu'on ait eu l'intelligence de cette longue œuvre. Là est le secret des préfaces explicatives que l'auteur ne ménage plus, depuis qu'il s'est aperçu qu'elles sont nécessitées par le grand discrédit dans lequel sont tombées les critiques, auxquelles on ne fait plus la moindre attention, à cause du désaccord que la spéculation met entre les opinions des rédacteurs et celle des éditeurs dans le même journal. Le livre que le journal pourra trouver mauvais, il l'a pompeusement annoncé comme une œuvre étourdissante, dans une réclame payée où l'on immole à l'auteur Swift, Sterne, Voltaire, Molière et Walter Scott. La pièce de théâtre, qu'au rez-de-chaussée du journal le feuilleton prétend détestable, est vantée au premier étage dans les *Faits-Paris*, comme attirant le monde entier. Pour trente francs, un auteur peut contredire son critique, à la quatrième page du journal, au-dessus de la Moutarde blanche ou des Biberons-Darbo. Le caissier a reçu le prix d'une annonce et le feuilletoniste le prix de son opinion. L'un solde l'autre. Aussi qu'arrive-t-il? La vente d'une première édition, autrefois significative et glorieuse pour une œuvre littéraire, toujours soumise à un certain temps d'appréciation, ne signifie plus rien aujourd'hui, relativement à la valeur d'un livre. La non-vente est même en raison de la bonté de l'ouvrage. Cet état de choses est fatal à la littérature française; elle en triomphera sans doute, mais elle en souffrira peut-être encore longtemps, aussi longtemps du moins que l'Europe n'aura pas fait disparaître la plaie honteuse de la contrefaçon qui maintenant profite à la France au détriment de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie. Nous en sommes arrivés à ce point, pour avoir justice, de désirer que la France aggrave le mal. Quand nous aurons fait sentir à nos voisins tous les malheurs que nous souffrons, peut-être obtiendra-t-on un résultat satisfaisant.

Maintenant, il est nécessaire de dire quelques mots sur l'œuvre accouplée à *une Fille d'Ève* et qui produit des disparates bizarres. *Massimilla Doni* est, comme *Gambara* dans la précédente publication (*le Cabinet des Antiques*), une Étude philosophique ajoutée à une Étude de mœurs pour arriver au nombre de feuilles exigé par la jurisprudence bibliographique. Ces œuvres n'ont aucune similitude, leur mariage forcé démontre l'énorme différence qui existe entre le système littéraire des Études philosophiques et celui des Études de mœurs ; peut-être cette réunion momentanée d'œuvres dissemblables servira-t-elle à faire comprendre l'œuvre entière, dont la seconde partie se composera des Études philosophiques, où l'auteur essaye de donner le secret des événements sociaux qui sont le sujet des Études de mœurs.

Mais l'auteur s'attend, avant tout, aux accusations terribles d'immoralité. Peut-être ira-t-on même jusqu'à l'obscénité, jusqu'à des comparaisons charitables avec les livres licencieux du dernier siècle. *Massimilla Doni* sera, certes, salie par de fausses interprétations. Au lieu de voir l'allégorie, on cherchera la réalité; tandis que, chez l'auteur, la réalité n'a servi qu'à peindre un des plus beaux problèmes de l'intelligence humaine aux prises avec l'art. C'est de ces questions qu'il faut laisser juger par le temps; il en sera de cette œuvre comme de la *Physiologie du Mariage* et comme de *la Peau de chagrin*.

Massimilla Doni, Gambara, le Chef-d'œuvre inconnu, puis *la Frélore*[1], autre Étude philosophique publiée dans un journal, et *les Deux Sculpteurs*[2], qui se publiera sans doute avant peu, sont des œuvres qui continuent pour ainsi dire *la Peau de chagrin,* en montrant le désordre que la pensée arrivée à tout son développement produit dans l'âme de l'artiste, en expliquant par quelles lois arrive le suicide de l'art. Dans aucune de ces études, le thème n'est plus visible que dans *Massimilla Doni,* où l'auteur a joint, pour mieux expliquer ce phénomène moral, l'exemple d'un phénomène physique de peu de durée, il est vrai, mais qui démontre

1. *La Frélore* devait paraître dans un journal d'art intitulé *le Livre d'or;* mais, par suite de la mort du journal, la nouvelle resta inédite, et le manuscrit même en a été perdu.

2. Cet ouvrage ne fut point mis au jour.

admirablement la puissance d'action que possède la pensée sur la matière. Le ton, le style, la composition, il voudrait pouvoir dire la couleur de ces études sur l'art, sont en parfaite harmonie avec *la Peau de chagrin,* autour de laquelle elles doivent être groupées le jour où cette œuvre sera publiée, à peu près complète, dans le format in-octavo. La fantaisie y dominera d'une manière sensible et s'opposera vigoureusement à la constante réalité qui sera le cachet des Études de mœurs.

Peut-être trouvera-t-on encore mauvais que l'auteur se fasse ainsi le cicerone de son œuvre. Aux yeux de beaucoup de gens auxquels les travaux déjà faits sont inconnus ou étrangers et qui liront cette préface, il peut avoir l'air d'un propriétaire expliquant sur un terrain nu les bâtiments qu'il projette. Il ressemblera presque à un des héros à moitié fous d'Hoffmann. Mais nous vivons à une époque où personne ne se souvient en 1839 de 1829, où tout est comme mort-né, où les intérêts littéraires, qui eussent préoccupé les esprits dans d'autres temps, disparaissent devant les changeants intérêts d'une politique fondée sur des sables mouvants. Est-ce dans un temps où chacun tremble de voir sa propre maison s'écrouler demain, que l'on peut penser à des œuvres littéraires? D'ailleurs, l'individualisme a gagné la littérature. Là, comme dans le monde social, règne le *Chacun pour soi!* Mais l'auteur, plus que tout autre, croit que, malgré l'indifférence qui tue, à Paris, la littérature, en aucun siècle le mouvement littéraire n'a été plus vif, ni plus grand dans ses causes et dans ses effets. La portée de cette époque est inconnue à la majeure partie de ceux qui en sont les auteurs, et qui, se trouvant les pivots ou les rouages de cette grande machine, ne sauraient en avoir le prodigieux spectacle. Le temps de la justice arrivera pour cette génération de grands poëtes si singulièrement entassés et qui se nuisent par leur voisinage ; il arrivera pour les philosophes et les historiens consciencieux, pour de hardies doctrines morales, pour le journalisme lui-même, dont il faudra bien admirer l'étonnante profusion de cervelles et le génie au jour le jour.

Ceci donc aura du moins servi à prouver aux étrangers que nous sommes avant eux dans le secret des critiques qu'ils peuvent se permettre sur nous; qu'il est en France des esprits qui savent se

mettre à distance et distinguer le bien mêlé à tant de mal, et qui ne sont pas enfin les dupes des sottises patriotiques de la nation, dite la plus spirituelle du monde.

Aux Jardies, février 1839.

XVII

UN GRAND HOMME DE PROVINCE A PARIS

— 1839 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Un Grand Homme de province à Paris est la suite d'*Illusions perdues*, l'introduction de cette Scène, la plus longue peut-être de toutes celles qui composeront les ÉTUDES DE MŒURS. L'auteur éprouve encore une fois le déplaisir d'annoncer que ce tableau n'est pas fini. Il reste une troisième partie d'*Illusions perdues*. Le départ du héros, son séjour à Paris sont en quelque sorte les deux premières journées d'une trilogie que complétera le retour en province. Cette dernière partie aura pour titre *les Souffrances de l'inventeur*, et paraîtra de manière à ne pas laisser refroidir l'intérêt que les personnages de ce drame ont pu faire naître. Les principaux acteurs se retrouveront, d'ailleurs, au dénoûment avec la ponctualité classique en usage dans l'ancien théâtre, ayant tous perdu assez d'illusions pour que le titre commun aux trois parties de l'œuvre soit justifié.

L'auteur a-t-il rempli les promesses de l'avertissement qui précède *Illusions perdues?* on en jugera. Les journalistes ne pouvaient pas plus que les autres professions échapper à la juridiction de la comédie. Pour eux, peut-être eût-il fallu quelque nouvel Aristophane et non la plume d'un écrivain peu satirique; mais ils inspirent à la littérature une si grande crainte, que ni le théâtre, ni l'ïambe, ni le roman, ni le poëme comique n'ont osé les traîner au tribunal où le ridicule *castigat ridendo mores*. Une seule fois,

M. Scribe essaya cette tâche dans sa petite pièce du *Charlatanisme*, qui fut moins un tableau qu'un portrait. Le plaisir que causa cette spirituelle ébauche fit concevoir à l'auteur le mérite d'une peinture plus ample. Une autre fois, M. de Latouche aborda la question des mœurs littéraires, mais il attaquait moins le journalisme qu'une de ces coalitions formées au profit d'un système, et dont la durée est subordonnée à l'obscurité des talents enrégimentés : une fois célèbres, les coalisés ne peuvent plus s'entendre; disciplinés pendant le combat, les Pégases se battent au râtelier de la gloire. Cet homme d'esprit ne fit, d'ailleurs, qu'un article épigrammatique, et néanmoins suffisant; il a eu la gloire de doter la langue d'un mot qui restera, celui de *camaraderie*, devenu, depuis, le titre d'une comédie en cinq actes. Ainsi donc, l'auteur a le mérite d'une action d'autant plus courageuse qu'elle a effrayé plus de monde. Comment, par un temps où chacun va cherchant des sujets neufs, aucune plume n'ose-t-elle s'exercer sur les mœurs horriblement comiques de la presse, les seules originales de notre siècle? L'auteur manquerait cependant à la justice, s'il oubliait de mentionner la magnifique préface d'un livre magnifique, *Mademoiselle de Maupin*, où M. Théophile Gautier est entré, fouet en main, éperonné, botté comme Louis XIV à son fameux lit de justice, au plein cœur du journalisme. Cette œuvre de verve comique, disons mieux, cet acte de courage a prouvé le danger de l'entreprise. Le livre, une des plus artistes, des plus verdoyantes, des plus pimpantes, des plus vigoureuses compositions de notre époque, d'une allure si vive, d'une tournure si contraire au commun de nos livres, a-t-il eu tout son succès? en a-t-on suffisamment parlé? L'un des rares articles qui le fustigèrent fut plutôt dirigé contre la parcimonie du libraire, qui refusait des exemplaires au journal, que contre le jeune et audacieux auteur. Le public ignore combien de maux accablent la littérature dans sa transformation commerciale. Depuis l'époque à laquelle est pris le sujet de cette Scène, les malheurs que l'auteur a voulu peindre se sont aggravés. Autrefois, le journalisme imposait la librairie en nature : il lui demandait une certaine quantité d'exemplaires qui, d'après le nombre des feuilles périodiques, n'allait pas à moins d'*une centaine*, en outre du payement des articles après lesquels courait indéfiniment

le libraire, sans pouvoir souvent les voir paraître, et qui, multiplié par le total des journaux, faisait une somme considérable. Aujourd'hui, ce double impôt s'est augmenté du prix exorbitant des annonces, qui coûtent autant que la fabrication même du livre. Or, comme rien n'est changé aux habitudes financières de certaines critiques, il en est deux ou trois, pas davantage, qui peuvent être partiales ou haineuses, mais qui sont désintéressées; il s'ensuit que les journaux sont funestes à l'existence des écrivains modernes. Croyez-vous que de nobles esprits, que beaucoup d'âmes indignées aient applaudi à la préface de M. Théophile Gautier? Le monde a-t-il honoré, célébré la comique poésie avec laquelle ce poëte a dépeint la profonde corruption, l'immoralité de ces sycophantes qui se plaignent de la corruption, de l'immoralité du pouvoir? Quelle épouvantable chose que la tiédeur des honnêtes gens! ils s'occupent de leurs blessures et traitent en ennemis les médecins! Le monde regarde cette délicieuse arabesque comme dangereuse, quand il ne craint pas d'exposer aux regards quelque *Léda* de Gérard, quelque *Bacchante* de Girodet, qui est cependant en peinture ce qu'est le livre en poésie.

Les mœurs du journal constituent un de ces sujets immenses qui veulent plus d'un livre et plus d'une préface. Ici, l'auteur a peint les commencements de la maladie, arrivée aujourd'hui à tous ses développements. En 1821, le journal était dans sa robe d'innocence, comparé à ce qu'il est en 1839. Mais, si l'auteur n'a pu embrasser la plaie dans toute son étendue, il l'a, du moins, abordée sans terreur. Il a usé des bénéfices de sa position. Il appartient au très-petit nombre de ceux qui n'ont point de remercîments à faire au journalisme : il ne lui a jamais rien demandé, il a fait son chemin sans s'appuyer sur ce bâton pestiféré; l'un de ses avantages est d'avoir constamment méprisé cette hypocrite tyrannie, de n'avoir imploré d'aucune plume aucun article, de n'avoir jamais immolé dans d'inutiles réclames d'immortels écrivains pour en faire le piédestal d'un livre qui, par le temps actuel, n'a pas six semaines à vivre. Il a enfin le droit, chèrement acheté, de regarder en face ce cancer qui dévorera peut-être le pays. Probablement, à propos de ceci, plusieurs diront que l'auteur simule des blessures pour attirer sur lui quelque intérêt, et que pour lui tout est dou-

ceur. Eh bien, hier, encore à son sujet, la calomnie et la diffamation étaient telles, que la police correctionnelle, saisie par un de ses libraires d'un article où l'on attaquait une opération utile à la littérature contemporaine, un effort de la librairie française qui regimbe contre la Belgique, déployait toute la rigueur des lois à l'encontre d'un petit journal. Les magistrats ont appris quelle est l'impuissance de la presse. Le libraire a prouvé l'existence de quatre éditions, imprimées toutes en caractères et dans des imprimeries différentes, du *Médecin de campagne,* livre qui ne compte pas une seule approbation dans quelque journal que ce soit, tandis que l'auteur attend encore une seconde édition d'*Eugénie Grandet,* celle de ses œuvres avec laquelle les critiques essayent d'étouffer les autres par des louanges exagérées. Le journal a tout dit sur l'auteur. L'auteur a supporté, dans un procès assez connu, tout ce que pouvaient les auteurs contre un des leurs ; ainsi, quelle blessure nouvelle lui ferait-on après avoir attaqué sans succès sa personne, son caractère, sa bonne comme sa mauvaise fortune, ses mœurs et ses prétendus ridicules? Qu'on ne croie pas cependant que la passion, un désir de vengeance ou quelque sentiment mauvais l'ait inspiré dans l'exécution de l'œuvre présente. Il avait le droit de faire des portraits, il s'est tenu dans les généralités. Le journalisme joue, du reste, un si grand rôle dans l'histoire des mœurs contemporaines, qu'il aurait peut-être été taxé plus tard de pusillanimité, s'il avait omis cette scène du grand drame qui se joue en France. A beaucoup de lecteurs, ce tableau pourra paraître chargé; mais, qu'on le sache, tout est d'une réalité désespérante, et tout néanmoins a été adouci dans ce livre, dont la portée est, d'ailleurs, restreinte par la nature du sujet. Il ne s'agit ici que de l'influence dépravante du journal sur des âmes jeunes et poétiques, des difficultés qui attendent les débutants et qui gisent plus dans l'ordre moral que dans l'ordre matériel. Non-seulement le journal tue beaucoup de jeunesse et de talents, mais il sait enterrer ses morts dans le plus profond secret, il ne jette jamais de fleurs sur leurs tombes, il ne verse de larmes que sur ses défunts abonnés. Répétons-le! le sujet a l'étendue de l'époque elle-même. Le Turcaret de Lesage, le Philinte et le Tartufe de Molière, le Figaro de Beaumarchais et le Scapin du vieux théâtre, tous ces types s'y

trouveraient agrandis de la grandeur de notre siècle, où le souverain est partout, excepté sur le trône, où chacun traite en son nom, veut se faire centre sur un point de la circonférence, ou roi dans un coin obscur. Quelle belle peinture serait celle de ces hommes médiocres, engraissés de trahisons, nourris de cervelles bues, ingrats envers leurs invalides, répondant aux souffrances qu'ils ont faites par d'affreuses railleries, à l'abri de toute attaque derrière leurs remparts de boue, et toujours prêts à jeter une part d'os à quelque mâtin dont la gueule paraît armée de canines suffisantes, et dont la voix aboie en mesure ! L'auteur a dû négliger bien des détails, renoncer à plusieurs personnages : l'œuvre eût dépassé les bornes, et, d'ailleurs, sa position lui ordonnait d'éviter les personnalités. Mais ce livre, empêchât-il seulement un jeune poëte, une belle âme, vivant au fond de la province, au milieu d'une famille aimée, de venir augmenter le nombre des damnés de l'enfer parisien qui se battent à coups d'encrier, se jettent à la tête leurs œuvres avortées, et s'arrachent la fourche pour faner à l'envi l'un de l'autre les fleurs les plus délicates, ce livre aurait fait une bonne action. N'est-ce pas beaucoup pour un livre, aujourd'hui que les livres naissent, vivent et meurent comme ces insectes de l'Hypanis, dont les mœurs ont fourni peut-être le premier de tous les articles de journaux à je ne sais quel Grec. Cette œuvre conservera-t-elle quelques illusions à des gens heureux? l'auteur en doute : la jeunesse a contre elle la jeunesse; le talent de province a contre lui la vie de province, dont la monotonie fait aspirer tout homme d'imagination aux dangers de la vie parisienne. Il en est de Paris pour eux comme de la bataille pour les soldats, tous se flattent le matin d'être en vie le soir, les morts ne se comptent que le lendemain. Les Lucien sont comme les fumeurs qui, dans une mine à mofettes, allument leur pipe, malgré les défenses. Les abîmes ont leur magnétisme. Au moins apprendra-t-on ici que la constance et la rectitude sont encore plus nécessaires peut-être que le talent pour conquérir une noble et pure renommée.

Paris, avril 1839.

XVIII

VÉRONIQUE

— 1839 —

INTRODUCTION[1]

L'histoire de la commune de Montégnac a été mêlée par la Providence à la vie d'une personne qui, sans doute, est encore, entre les mains de M. Bonnet, l'instrument avec lequel s'achève son œuvre de pieuse restauration. Par quelles voies fut conduite cette grande et belle bienfaitrice de tout un canton, et quelle fut sa pensée mère? sa vie connue le dira peut-être. Cette femme est aujourd'hui si souveraine à Montégnac, que chacun comprendra pourquoi sa biographie occupe une aussi grande étendue dans ce récit. D'ailleurs, quelques-uns des personnages en scène dans la cause célèbre des Tascheron se retrouvent dans la vie de Véronique. Aussi peut-être s'apercevra-t-on que cette histoire marche sans aucune solution de continuité. Seulement, le genre des événements qui, sous le doigt de Dieu, convergent à un grand résultat, exigeait cette division; elle était dans la nature, elle devait être dans l'art.

Juin 1838.

1. *Véronique,* qui, plus tard, se fondit dans *le Curé de village,* parut d'abord dans *la Presse* en 1839, avec cette *Introduction,* et comme faisant suite au *Curé de village.*

XIX

BÉATRIX

— 1839 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION[1]

Il n'est pas toujours inutile d'expliquer le sens intime d'une composition littéraire, dans un temps où la critique n'existe plus.

Sans Calyste, les SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE auraient manqué d'un type essentiel, celui du jeune homme dans toute sa gloire, offrant à la fois beauté, noblesse et sentiments purs.

Sans Béatrix, l'auteur aurait oublié de peindre les sentiments qui retiennent encore les femmes, après une chute. Quand certaines femmes du haut rang ont sacrifié leur position à quelque violente passion, quand elles ont méconnu les lois, ne trouvent-elles pas dans l'orgueil de la race, dans la valeur qu'elles se donnent et dans leur supériorité même, des barrières presque aussi difficiles à passer que celles déjà franchies, et qui sont à la fois sociales et naturelles? N'était-ce pas aussi l'un des plus beaux accidents de la passion, que cet ennoblissement dû à l'amour vrai et qui peut relever une femme tombée? Béatrix se purifie par l'affection qu'elle porte et qu'elle inspire à Calyste, elle veut être une grande chose, une figure sainte pour lui, et s'immole à sa propre grandeur. Enfin, n'est-ce pas un enseignement terrible que celui des obligations contractées envers le monde par une faute? Tout n'est pas dit quand une femme noble et généreuse a résigné sa part de souveraineté sociale et aristocratique. Elle est attachée à jamais à l'auteur de sa ruine, comme un forçat à son compagnon de chaîne, ou, si elle brise des liens contractés arbitrairement, elle tombe au niveau des femmes perdues. Le monde distingue encore entre la passion et la dépravation.

Une fille ayant trouvé, selon la sublime pensée de madame de

1. Ne s'applique qu'aux deux premières parties de *Béatrix : les Personnages* et *le Drame*.

Staël, dans la gloire, *un deuil éclatant du bonheur,* et rencontrant sur le déclin de la vie, ce pur et premier amour qu'elle a rêvé, qu'elle a mille fois appelé ; mais amenée par son propre génie à prévoir les conséquences, et forcée par une haute raison de renoncer à celui qu'elle aime, sans renoncer à l'amour, gardant au fond de son cœur un ver qui le rongera, comme Béatrix, sera pour toute la vie de Calyste une image meurtrière ; n'est-ce pas encore un de ces graves enseignements que l'on devait aux jeunes filles tentées par des célébrités modernes, lesquelles sont, comme la Camille Maupin des ÉTUDES DE MŒURS, de monstrueuses exceptions, sur lesquelles ni le moraliste ni l'individu ne doivent établir aucun système ?

Ces trois figures se détachent vivement sur le clair-obscur des mœurs calmes d'une famille, et de gens arrivés très-noblement et presque sans fautes à la fin de la vie, ce qui constitue une des plus complètes oppositions qu'ait pu créer l'auteur.

L'auteur sait que, tout d'abord, ces sortes d'œuvres obtiennent un succès moins éclatant que celles où les situations se succèdent, où le mouvement est vif et pressé ; mais, à la longue, les livres comme *Béatrix, Eugénie Grandet, la Recherche de l'absolu, le Médecin de campagne* arrivent à réunir plus de sympathies et triomphent des trahisons du feuilleton. Il peut lui être permis de faire observer qu'en même temps que Béatrix paraissait dans un journal, il publiait le *Grand Homme de province à Paris,* Scène pleine d'action, sans descriptions, sans ce qu'on appelle des longueurs. Deux œuvres aussi dissemblables, nées jumelles, n'accusent-elles pas chez l'auteur un choix de moyens nécessaires et appropriés aux singularités du sujet? A chaque œuvre sa forme, sinon plus de contrastes, et la monotonie arriverait nécessairement dans une histoire aussi longue que celle des mœurs faite d'après la société elle-même.

1839.

XX

A MONSIEUR ÉMILE DE GIRARDIN
RÉDACTEUR EN CHEF DE *LA PRESSE*

Monsieur,

Dans le dernier numéro d'un recueil dont les propriétaires ont été condamnés envers moi, par jugement du tribunal de première instance de la Seine, en date du 7 juin 1836, pour avoir vendu à une autre publication les épreuves incorrectes d'articles que, selon nos conventions, ils s'étaient engagés à ne faire paraître que dans leur revue, M. Sainte-Beuve a écrit les lignes suivantes [1] :

« Je ne puis m'ôter de la pensée que le spirituel académicien (M. Villemain) n'avait accepté cette charge (la présidence des gens de lettres) que pour avoir occasion, *avec ce bon goût* qui ne l'abandonne jamais et *avec ce courage d'esprit* dont il a donné tant de preuves dans toutes les circonstances décisives, de rappeler et de maintenir, devant cette démocratie littéraire, les vrais principes de l'indépendance et *du bon goût.*

» M. de Balzac, qui a été nommé président à l'unanimité en remplacement de M. Villemain, aidera peut-être au même résultat par des *moyens contraires.* »

Si j'étais seul en cause ici, comme mes écrits et ma personne y sont dans le cours de l'article de M. Sainte-Beuve, je mépriserais, selon ma coutume, les attaques, quelque injurieuses et calomnieuses qu'elles puissent être; mais, par respect pour ceux qui m'ont élu, je ne saurais laisser imprimer impunément que la lâcheté d'esprit et le mauvais goût, les seuls contraires du bon goût et du courage d'esprit seront, pour la société des gens de lettres, le moyen de connaître les vrais principes de l'indépendance et du bon goût.

La seule réponse à faire à de pareilles assertions est de leur procurer la publicité qui leur manque; je vous prie donc, monsieur

1. *De la littérature industrielle* (*Revue des Deux Mondes,* 1er septembre 1839).

le rédacteur, d'insérer ma lettre dans votre prochain numéro et d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Aux Jardies, 3 septembre 1839.

DE BALZAC.

XXI

IERRETTE

— 1840 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

L'état du célibataire est un état contraire à la société. La Convention eut un moment l'idée d'astreindre les célibataires à des charges doubles de celles qui pesaient sur les gens mariés. Elle avait eu là la plus équitable de toutes les pensées fiscales et la plus facile à exécuter. Voyez ce que le Trésor gagnerait à un petit amendement ainsi conçu :

Les contributions directes de toute nature seront doublées quand le contribuable ne sera pas ou n'aura pas été marié.

S'il existe en France un million de célibataires payant une cote dont la moyenne soit de dix francs, le budget des recettes serait grossi de dix millions.

Et les filles à marier ne cesseraient de rire en pensant à ces cotes doublées et aux leurs qui ne le seraient pas encore.

Et les gens mariés poufferaient de rire.

Et l'école genevoise et anglaise, qui veut nous moraliser, tirerait ses lèvres minces sur ses dents jaunes.

Et les percepteurs ne pourraient s'empêcher de rire en écrivant leurs petits carrés de papier azuré, jaune, gris, verdâtre, rouge qui se soldent toujours avec frais.

Ce serait un rire universel.

La publication de cette idée, renouvelée des cartons de la Convention, est d'autant plus courageuse que celui qui la soulève est

garçon ; mais il y a des cas où les intérêts sociaux doivent l'emporter sur les intérêts particuliers.

Ceci part d'un principe. Ce principe est la haine profonde de l'auteur contre tout être improductif, contre les célibataires, les vieilles filles et les vieux garçons, ces bourdons de la ruche !

Aussi, dans la longue et complète peinture des mœurs, figures, actions et mouvements de la société moderne, a-t-il résolu de poursuivre le célibataire, en réservant toutefois les exceptions nobles et généreuses, comme le prêtre, le soldat et quelques dévouements rares.

La première œuvre où il s'occupa de cette classe de vertébrés fut intitulée à tort *les Célibataires ;* elle s'appellera désormais *l'Abbé Troubert* (*le Curé de Tours*). Il y avait mis quatre figures différentes qui rendent assez les vices et les vertus du célibataire ; mais ce n'était qu'une indication. Pierrette est la continuation de la peinture du célibataire, riche trésor de figure et qui doit lui offrir encore plus d'un modèle. Le chevalier de Valois, dans *la Vieille Fille,* le chevalier d'Espard dans *l'Interdiction,* figure muette, effacée ; de Marsay, dans plusieurs Scènes et notamment dans *la Fille aux yeux d'or, la Fleur des Pois* (*le Contrat de mariage*), etc. ; Chesnel, ce vieux et dévoué notaire, dans *le Cabinet des Antiques,* Poiret et mademoiselle Michonneau, dans *le Père Goriot,* ne sont, jusqu'à présent, que des accidents, ils n'ont pas été des figures principales, des types portant au front un sens social ou philosophique.

L'un de nos plus terribles célibataires, Maxime de Trailles, se marie. Ce mariage est en train de se conclure dans *une Élection en province* (*le Député d'Arcis*), Scène qui se prélasse entre deux des compartiments d'acajou qui contiennent les Scènes inédites et qui ne ressemblent pas mal à des coulisses de théâtre. Oui, cette nouvelle doit être publiée dans l'intérêt des familles qui grouillent entre les mille pages de cette longue œuvre et qui s'alarmaient en sachant Maxime toujours affamé. — *Il le fallait !* a dit l'auteur en se drapant dans sa robe de chambre par un beau mouvement semblable à celui d'Odry, qui s'élève en disant ce mot à la grandeur du Fatum des anciens.

Il-le-fal-lait ! Que voulez-vous ! il s'élevait mille accusations

contre les dandys des ÉTUDES DE MOEURS. Une critique imbécile et lâche en voulait à Maxime de Trailles! on le travaillait dans les journaux, on le prétendait trop immoral, d'un dangereux exemple; on allait jusqu'a nier son existence! Pour en finir, son père s'est décidé à le marier. On criera encore, car, en France, on crie à propos de tout, et on crie bien plus à propos du bien qu'à propos du mal; mais enfin, une fois Maxime de Trailles marié, père de plusieurs enfants, rallié sincèrement à la nouvelle dynastie, employé par elle, il aura des défenseurs; il sera riche d'ailleurs, il pourra payer quelques flatteurs et s'abonnera sans doute à quelques rédacteurs, ce qui est bien plus utile que de s'abonner à des journaux.

Beaucoup de femmes se sont récriées :

— Comment! vous mariez ce monstre qui nous a fait tant de mal, qui a séduit et quitté madame de Restaud, qui a joué tant que le jeu a été debout, et vous le faites heureux, père de famille! Ce sera d'un horrible exemple. Il fallait qu'il finît très-mal, comme Faust, ou comme don Juan, ou comme les vieux garçons qui ont *fait des siennes,* avec d'horribles souffrances, ayant plus ou moins de névralgies, d'apoplexies, de paralysies.

— Que voulez-vous! ce diable de Maxime se porte bien, a dit l'auteur. Puis où est le danger? le proverbe : *la mauvaise herbe croît toujours,* mentirait donc? Vous ne voudriez donc pas que le catholicisme eût quelquefois raison, et que le repentir ne fût pas admis?

Ces femmes, qui étaient des femmes d'esprit, ont compris. Elles ont approuvé le mariage de Maxime de Trailles. Ce mariage ne coûte qu'une promesse de la Liste civile, c'est bien peu de chose; le premier ministre donne une place à de Trailles, qui devient, d'ailleurs, un excellent député.

Vous verrez cet épisode de nos mœurs politiques, d'ici à quelques mois : les mariages et les élections se font plus vite qu'ils ne se racontent.

On a pardonné la figure de de Marsay, à l'auteur, mais à cause de la certitude où l'on est que de Marsay est mort. Puis de Marsay a été très-utile à son pays, il a été premier ministre, il a fait de grandes choses, il avait du moins l'intention de les faire : ses titres

à l'estime de son pays, le rachat des fautes de sa jeunesse, toute sa belle vie est dans les SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE. Ces trop célèbres Scènes sont malheureusement encore entre les compartiments d'acajou où dorment tant de marionnettes impatientes de s'élancer dans la vie du cabinet de lecture.

Rastignac a été sous-secrétaire d'État, il est doctrinaire, il est assez pédant, la politique l'a rendu suffisant; mais il a fini par épouser mademoiselle de Nucingen. Les petits journaux, la cour et la ville ont beaucoup glosé de ce mariage, on a beaucoup parlé des relations de Rastignac pendant la Restauration avec Delphine de Nucingen; mais Rastignac a laissé dire : il est bon gentilhomme, il est spirituel, il s'est montré grand seigneur là où des bourgeois eussent été fort embarrassés. D'ailleurs, il dit que beaucoup de belles-mères en ont fait autant, et il a eu le bon esprit de faire nommer évêque son frère, l'abbé Gabriel de Rastignac, en sorte que madame de Nucingen est reçue à la cour.

Si donc il se rencontre des célibataires dans le monde des ÉTUDES DE MOEURS, attribuez-les à cette nécessité à laquelle nous avons tous obéi d'avoir vingt ans; mais, quant aux célibataires sérieusement célibataires, volant la civilisation, et ne lui rendant rien, l'auteur a l'intention formelle de les flétrir, en les piquant sur le coton, sous verre, dans un compartiment de son muséum, comme on fait pour les insectes curieux et rares. *Pierrette* est due à ce système de dénonciation sociale, politique, religieuse et littéraire.

N'accusez pas non plus l'auteur d'un parti pris de mordre les gens à la façon des chiens enragés : il n'est pas *célibatairophobe*. L'une des sottises les plus haineuses, les plus envieuses, les plus ridicules entre toutes celles dont il est l'objet, ou auxquelles il est en butte, est de faire croire qu'il a des idées absolues, une haine constante, indivisible, contre certaines classes de la société, contre les notaires, les marchands, les usuriers, les bourgeois, les propriétaires, les journalistes, les banquiers, etc.

Et d'abord, il les aime comme le marquis de Valenciana doit chérir les bien-aimés terrains d'où il tire annuellement ses lingots d'or.

Puis, en honneur et conscience, quand le dessin de la fresque

littéraire où se meuvent tant de personnages sera terminé, que vous pourrez la contempler dans son entier, vous serez tout étonné de la quantité de niaiseries, de sottises, de faux jugements, pommes cuites et quelquefois crues qui aura été jetée à l'auteur pendant que son crayon courait sur la muraille, et qu'il était sur ses tréteaux (assez mal assurés), peignant, peignant, peignant.

Car, alors, vous verrez que, s'il était forcé de pourtraire des niais, comme les Rogron, il faisait aussi le portrait du quincaillier Pillerault; que, s'il esquissait un Claparon, il mettait à côté la figure de Gaudissart et celle du petit Popinot (aujourd'hui maire d'un arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur et très-bien avec le trône, entouré d'institutions citoyennes). Le marquis d'Espard dans *l'Interdiction* ne compense-t-il pas du Tillet? César Birotteau ne contraste-t-il pas avec le baron de Nucingen?

Mais l'auteur ne veut pas plus se répéter dans ses préfaces qu'il ne se répétera dans son œuvre. Voici bientôt six ans, il a dans la préface d'une édition du *Père Goriot,* opposé à des accusations fausses, ennemies, mensongères, atroces, illégales, impudentes, infâmes, sottes, malvenues, indélicates, saugrenues, portées contre le peuple féminin du monde représenté dans ses ouvrages, une liste exacte de toutes ses femmes, filles, veuves, et prouvé par cette liste que la somme des personnages vertueux était d'un tiers supérieure à celle des personnages qui avaient quelque chose à se reprocher, bénéfice qui certes ne se rencontre pas dans le monde vrai.

Depuis cette préface, il s'est tenu en garde, il a renforcé le bataillon vertueux, soit parmi les hommes, soit parmi les femmes; et les accusations ont continué. Que faire?

Savez-vous en quoi consiste notre immoralité, notre profonde corruption? à rendre les fautes séduisantes, à les excuser!

Mais, s'il n'y avait pas d'immenses séductions dans les fautes, en ferait-on? Puis, s'il n'y avait pas de vices, y aurait-il des vertus?

Ne devrait-on pas attendre, en bonne conscience, qu'un auteur eût déclaré son œuvre finie, avant de la critiquer? Avant de dire s'il a ou n'a pas une pensée d'avenir, ou philosophique, ne devrait-on pas chercher s'il a voulu, s'il a dû avoir une pensée? Sa pensée sera la pensée même de ce grand tout qui se meut autour de vous,

s'il a eu le bonheur, le hasard, le je ne sais quoi, de le peindre entièrement et fidèlement. Dans certaines peintures, il est impossible de séparer l'esprit de la forme.

Si, lisant cette histoire vivante des mœurs modernes, vous n'aimez pas mieux, toi boutiquier, mourir comme César Birotteau ou vivre comme Pillerault, que d'être du Tillet ou Roguin ; toi jeune fille, être Pierrette plutôt que madame de Restaud; toi femme, mourir comme madame de Mortsauf, que de vivre comme madame de Nucingen ; toi homme, civiliser comme le fait Benassis que de végéter comme Rogron, être le curé Bonnet au lieu d'être Lucien de Rubempré, répandre le bonheur comme le vieux soldat Génestas au lieu de vivre comme Vautrin, certes le but de l'auteur serait manqué. Les applications individuelles de ces types, le sens des mille histoires qui formeront cette histoire des mœurs ne seraient pas compris. Mais, comme le tableau général est fait dans une pensée encore plus élevée, et qu'il n'est pas encore temps d'expliquer, ce ne sera qu'un très-petit malheur.

Pierrette est donc le second tableau où les célibataires sont les figures principales, car, si Rogron se marie, il ne faut pas prendre son mariage comme un dénoûment, il reste Rogron, il n'a pas longtemps à vivre, le mariage le tue.

Malheureusement, cet ouvrage a quelques imperfections de détail qui disparaîtront plus tard, il sera plus fortement relié qu'il ne l'est aux parties antérieures avec lesquelles il doit se marier. Ce défaut vient précisément de la nécessité où se trouve l'auteur de publier séparément les différentes parties d'un grand tout. Il a déjà fait observer que nous ne sommes plus dans ces époques où les artistes pouvaient s'enfermer, vivre paisiblement, à l'écart, et sortir de leur solitude armés d'un ouvrage entièrement fait, et qui se publiait en entier, comme les œuvres de Gibbon, de Montesquieu, de Hume, etc. Au lieu de vivre pour la science, pour l'art, pour les lettres, on est obligé de faire des lettres, de l'art et de la science pour vivre, ce qui est contraire à la production des belles œuvres. Cet état de choses ne changera pas sous un gouvernement essentiellement ennemi des lettres, qui ne cache pas son antipathie, qui refuse une pension alimentaire aux poëtes devenus fous de misère, qui laisse dépérir le commerce le plus florissant que la

France devrait avoir en temps de paix, *la librairie de nouveautés*, qui encourage par son inaction la piraterie la plus honteuse pour le droit public de l'Europe, *la contrefaçon*, qui distribue comme vous le savez, les fonds destinés aux beaux-arts, qui consacre des millions à des pierres, et refuse quelques mille francs à la littérature. Quelque jour, la statue de ce pauvre Louis XIV, érigée dans la cour de Versailles, lèvera le bras, ouvrira la bouche et dira : « Que ces pierres redeviennent des écus, et nourrissent vos hommes de talent ! »

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est de voir ces mêmes gens, qui n'ont que le sens des choses matérielles, ou leurs organes, ou, ce qui me semble plus original, quelques puritains stupides, accuser la littérature de mercantilisme : les sauvages sont moins inconséquents. Disons mieux, ils sont moins naïfs. En accordant le dire et le fait, il est impossible de déclarer plus nettement à une littérature qu'on ne veut pas d'elle.

Nul ne connaît mieux que l'auteur les défauts de *Pierrette ;* il est quelques endroits où des développements sont nécessaires, et une main amie les lui avait indiqués; il y avait aussi quelque chose à redresser dans la maladie dont meurt l'héroïne ; quelques figures voulaient encore des coups de pinceau ; mais il est des moments où les retouches gâtent au lieu de perfectionner une toile; il vaut mieux la laisser dans sa nature, jusqu'à ce que le goût, cet éclair du jugement, revienne. Malgré les suppositions de beaucoup de paresseux et de fainéants, incapables d'écrire une page en français, ou de créer un drame, ou de composer un personnage, d'inventer une situation ou de suer un livre par leur tête de bois, imaginant que la fécondité exclut la réflexion et le faire, comme si Raphaël, Walter Scott, Voltaire, Titien, Shakspeare, Rubens, Buffon, lord Byron, Boccace, Lesage ne donnaient pas d'éclatants démentis à leurs niaises assertions: comme si l'esprit, par la rapidité de ses recherches et de ses mouvements, par l'étendue de son point de vue, ne donnait pas au temps, pour les travailleurs, une mesure autre que celle que lui trouvent les oisifs et les écervelés? Voici bientôt dix ans que d'autres écervelés accusent l'auteur d'annoncer des ouvrages et de ne pas les publier; mais essayez d'accorder des hannetons : vous serez bientôt forcé de

les laisser là; ce que l'auteur fait de tous ceux dont il s'agit.

Le Bonhomme Rouget (*un Ménage de garçon en province*) sera la troisième SCÈNE DE LA VIE DE PROVINCE où il essayera de peindre les malheurs qui attendent les célibataires pendant leur vieillesse. Le sujet ne sera pas encore épuisé, mais il y aura bien assez de célibataires pour le moment. *Sat prata biberunt.*

Ah! il y a encore quelques autres niais qui accusent l'auteur d'avoir un excessif amour-propre; il est bien aise de leur faire observer que la preuve de son peu d'amour-propre existe dans la publication de ses ouvrages, qui donnent lieu à tant de critiques raisonnables.

Aux Jardies, juin 1840.

XXII

LE CURÉ DE VILLAGE

— 1841 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Si cet ouvrage est complet relativement à ce qu'on appelle aujourd'hui le drame, il est évidemment mutilé dans ce qu'on appellera dans tous les temps la morale. Il ne s'agissait pas tant ici, de même que dans toutes les SCÈNES DE LA VIE DE CAMPAGNE, de raconter une histoire que de répandre des vérités neuves et utiles, si toutefois il est des vérités neuves; mais les tentatives insensées de notre époque n'ont-elles pas rendu tout le charme de la nouveauté à des vérités vieilles?

Ainsi, dans le plan de l'auteur, ce livre, loin d'offrir l'intérêt romanesque, assez avidement recherché par les lecteurs et qui fait tourner vivement les pages d'un in-octavo qu'on ne relit plus, une fois le secret connu, lui paraissait si peu intéressant pour le gros du public, qu'il a semblé nécessaire de le relever par une

conception dramatique, empreintes des caractères de la vérité, mais en harmonie avec le ton de l'ouvrage ; deux immenses difficultés desquelles le lecteur se soucie fort peu ! Aussi n'est-ce pas tant au public que l'auteur s'adresse ici qu'au petit nombre de ceux à qui les lettres sont encore chères, et qui étudient les moyens nouveaux de la poétique moderne. En effet, si l'ouvrage auquel *le Curé de village* servira peut-être un jour de pendant, pour employer une expression vulgaire qui explique tout, si *le Médecin de campagne* est l'application de la philanthropie moderne à la civilisation, celui-ci devait être l'application du repentir catholique. Ainsi, *le Curé de village* devait être une œuvre supérieure à l'autre, et comme plan, et comme idées, et comme images, et comme exécution : la religion n'est-elle pas plus grande que la philanthropie ? elle est divine, l'autre est purement humaine. Dès lors, *le Curé de village* était évidemment plus difficile et voulait plus d'études, des conceptions creusées jusqu'au vif et cachées sous des formes simples. Toute œuvre, quelque grande et poétique que vous l'imaginiez, est facile à exécuter, en comparaison d'un ouvrage religieux à jeter au milieu d'un peuple ou indifférent ou incrédule, et convié par des gens illustres à de nouvelles révolutions. Les théories politiques qui ressortissent au sujet doivent d'ailleurs être plus hardies encore que celle du *Médecin de campagne,* eu égard au temps où nous vivons. L'homme qui a la charge des âmes admet nécessairement moins de transactions que l'homme chargé du corps. Par quels moyens le curé Bonnet a-t-il fait, d'une population mauvaise, arriérée, sans croyances, vouée aux méfaits et même au crime, une population animée du meilleur esprit, religieuse, progressive, excellente ? Là, certes, était le livre. Expliquer les hommes qui le secondèrent, les peindre, donner surtout leur intime pensée et la leur laisser développer, tel était le sens de cette composition.

Plus d'un lecteur pensera que l'auteur n'a pas groupé autour de la figure de Véronique des personnes telles que le curé Bonnet, l'archevêque Dutheil, Clousier, Gérard, Roubaud, Grossetête et Ruffin, pour n'en faire que des comparses. Donc, il existe, dans l'ordre moral seulement et non dans l'ordre dramatique, une solution de continuité que remarqueront peut-être les personnes qui s'intéressent à ces questions de haute morale et de politique

religieuse. Jusqu'à l'arrivée de Véronique à Montégnac, les événements ne sont évidemment que les préliminaires du vrai livre. Le principal personnage est M. Bonnet, autour duquel les personnages doivent graviter; tandis que, dans l'ouvrage tel qu'il est publié, le curé ne joue qu'un rôle secondaire. Pour ceux qui s'apercevront de cette lacune et qui sympathiseront avec les pensées longtemps méditées qui ont dicté *le Curé de village*, l'auteur avoue avoir réservé un livre dont la place se trouve entre l'arrivée de tous les personnages sur la scène et la mort de madame Graslin. Ce livre contient la conversion au catholicisme de l'ingénieur protestant, l'exposition des doctrines de la monarchie pure, tirée des choses si éloquentes de la vie au fond des campagnes, divers épisodes où, comme dans celui de Farrabesche, le curé Bonnet se voit à l'œuvre, qui servent à expliquer les moyens employés par lui pour réaliser son projet évangélique, et parmi lesquels l'auteur regrette particulièrement *la première communion au village, le catéchisme fait par le curé, la classe des frères des écoles chrétiennes*, etc.

Les raisons de cette omission, tristes d'ailleurs, tiennent à des causes de nature à rester cachées; mais peut-être n'est-il pas inutile de dire que l'état où le défaut de protection a mis la librairie dite *de nouveautés* y est pour beaucoup. Peut-être est-ce un devoir, et dans les intérêts d'autres écrivains qui souffrent, d'expliquer qu'en 1840, il est presque impossible à cette librairie de publier un ouvrage en trois volumes, où de graves questions de morale, de politique, de philosophie et de religion l'emportent en étendue sur la partie purement romanesque. Qu'on ne se lasse pas, jusqu'à ce qu'elle soit réparée, d'accuser cette faute du temps et le constant oubli des intérêts les plus vivaces de ce pays, qui, durant la paix, agit autant par la plume de ses écrivains qu'il agit, durant la guerre, par l'épée de ses soldats. Jamais les classes lettrées n'ont été plus malheureuses en France que depuis le jour où des écrivains ont été mis à la tête des affaires, et cela se comprend : on ne craint bien que ce qu'on connaît le mieux, et l'on déguise sa crainte par un mépris affecté.

Pour ce qui est de l'ouvrage dans son état actuel, il a son sens; l'histoire y est complète, et peut-être trouvera-t-on qu'elle est une des plus touchantes parmi celles que l'auteur a inventées. La figure

de madame Graslin peut soutenir la comparaison avec madame de Mortsauf du *Lys dans la vallée,* avec la Fosseuse du *Médecin de campagne.*

Le lecteur et le libraire n'ont donc pas à souffrir de cette secrète imperfection. Aussi peut-être cet ouvrage restera-t-il ainsi, car l'épisode de Farrabesche suffit à faire comprendre les moyens employés par le curé pour changer le moral de sa paroisse, et peut-être est-ce assez qu'on les entrevoie.

Paris, février 1841.

XXIII

MÉMOIRES DE DEUX JEUNES MARIÉE

— 1842 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Chacune de ces lettres se composait de fragments. Si quelques-unes, faciles d'ailleurs à reconnaître, sont sorties d'un seul jet, et comme une flamme, de cœurs oppressés ou heureux, les autres ont été écrites à diverses reprises. Ces dernières étaient alors ou le résultat des observations faites pendant quelques jours, ou l'histoire d'une semaine. Le livre, cette chose plus ou moins littéraire qui doit passer sous les yeux du public, a exigé la fusion de ces éléments. Peut-être fut-ce un tort. La critique ou la louange, d'indulgentes amitiés tout aussi fidèles le diront à celui qui mit en ordre cette succession curieuse, à lui léguée par une main amie et sans aucune circonstance romanesque. Si le succès le voulait ainsi, en recourant aux originaux, on pourra rétablir les lettres dans leur première expression. Nous donnerons alors toutes les réponses de Renée parmi lesquelles nous avons dû faire un choix, uniquement pour éviter les longueurs. La publication d'une correspondance, chose assez inusitée depuis bientôt quarante ans, ce mode si vrai de la pensée sur lequel ont reposé la plupart des fictions littéraires

du XVIIIe siècle, exigeait aujourd'hui les plus grandes précautions. Le cœur est prolixe.

Tout le monde approuvera le changement des noms, déférence due à des personnes qui sortent de maisons historiques dans deux pays.

Cette correspondance, en désaccord avec les vives et attachantes compositions de notre époque si amoureuse de drame, et qui fait momentanément bon marché du style, pourvu qu'on l'émeuve, demande une certaine indulgence. Elle se place naturellement sous la protection des lecteurs choisis, rares aujourd'hui, et dont les tendances d'esprit sont en quelque sorte contraires à celles de leur temps.

Si l'éditeur avait voulu faire un livre au lieu de publier une des grandes actions privées de ce siècle, il s'y fût pris autrement : on doit le croire. Cependant, il ne renie point la part qu'il a dans la correction, dans l'arrangement, dans le choix de ces lettres; mais son travail ne va pas au delà de celui du metteur en œuvre.

Aux Jardies, mai 1840.

XXIV

UNE TÉNÉBREUSE AFFAIRE

— 1842 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

La plupart des Scènes que l'auteur a publiées jusqu'à ce jour ont eu pour point de départ un fait vrai, soit enfoui dans les mers orageuses de la vie privée, soit connu dans quelques cercles du monde parisien, où tout s'oublie si promptement; mais, quant à cette seconde SCÈNE DE LA VIE POLITIQUE, il n'a pas songé que, quoique vieille de quarante ans, l'horrible aventure où a il pris son sujet pouvait encore agiter le cœur de plusieurs personnes vivantes. Néanmoins, il ne pouvait s'attendre à l'attaque irréfléchie que voici :

« M. de Balzac a donné naguère, dans le journal *le Commerce,* une série de feuilletons sous le titre d'*une Ténébreuse Affaire.* Nous le disons dans notre conviction intime, son travail, remarquable sous le rapport dramatique et au point vue du roman, est une méchante et mauvaise action au point de vue de l'histoire; car il y flétrit, *dans sa vie privée,* un citoyen qui fut constamment entouré de l'estime et de l'affection de tous les hommes honnêtes de la contrée, le bon et honorable Clément de Ris, qu'il représente comme l'un des spoliateurs et des égorgeurs de 1793. M. de Balzac appartient cependant à ce parti qui s'arroge fort orgueilleusement le titre de *conservateur.* »

Il suffit de textuellement copier cette note pour que chacun la puisse qualifier. Cette singulière *réclame* se trouve dans la biographie d'un des juges dans l'affaire relative à l'enlèvement du sénateur Clément de Ris. A propos de ce procès, les rédacteurs de cette biographie trouvent le mot de l'affreuse énigme de l'arrêt criminel dans les *Mémoires de la duchesse d'Abrantès,* et ils en citent tout le passage suivant, en l'opposant par leur note accusatrice à *une Ténébreuse Affaire :*

« On connaît le fameux enlèvement de M. Clément de Ris. C'était un homme d'honneur, d'âme, et possédant de rares qualités dans des temps révolutionnaires. Fouché et un autre homme d'État encore, vivant aujourd'hui comme homme privé et comme homme public, ce qui m'empêche de le nommer, non que j'en aie peur (je ne suis pas craintive de ma nature), mais parce que la chose est inutile pour ceux qui ne le connaissent pas, et que ceux qui le connaissent n'ont que faire même d'une initiale; ce personnage donc, qui avait coopéré comme beaucoup d'autres à la besogne du 18 brumaire, besogne qui, selon leurs appétits gloutons, devait être grandement récompensée, ce personnage vit avec humeur que l'ont mît d'autres que lui dans un fauteuil où il aurait voulu s'asseoir. — Quel fauteuil? me dira-t-on; celui de sénateur? — Quelle idée! non vraiment. — Celui de président de la Chambre des députés? — Eh non! — Celui de l'archevêque de Paris? — Ma foi!... Mais non. D'abord, il n'y en avait pas encore de remis en place. — De fauteuil? — Non, d'archevêque. Enfin, ce n'était pas celui-là non plus. Mais ce qui est certain, c'est que le personnage

en voulait *un* qu'il n'eut pas, ce qui le fâcha. Fouché, qui avait eu bonne envie de s'asseoir dans le beau fauteuil de velours rouge, s'unit non pas de cœur, mais de colère avec le personnage dont je vous ai parlé ; il paraît (selon la chronique du temps) qu'ils commencèrent par plaindre la patrie (c'est l'usage).

» — Pauvre patrie ! pauvre République ! moi qui l'ai si bien servie ! disait Fouché.

» — Moi qui l'ai si bien desservie ! pensait l'autre.

» — Je ne parle pas pour moi, disait Fouché, un vrai républicain s'oublie toujours. Mais vous !

» — Je n'ai pas un moment pensé à moi, répondait l'autre ; mais c'est une affreuse injustice que de vous avoir préféré Calotin.

» Et, de politesse en politesse, ils en vinrent à trouver qu'il y avait deux fauteuils, et que leur fatigue politique pouvait souffler, en attendant mieux, dans les deux fauteuils tant *désirés*.

» — Mais, dit Fouché, il y a même trois fauteuils.

» Vous allez voir quel fut le résultat de cette conversation, toujours d'après la chronique, et elle n'a guère eu le temps de s'altérer, car elle est de l'an de grâce 1800. Cette histoire que je vous raconte, j'aurais pu vous la dire dans les volumes précédents, mais elle est mieux dans son jour maintenant. C'est par les contrastes qu'eux-mêmes apportent dans leur conduite qu'on peut juger et apprécier les hommes, et Dieu sait si l'un de ceux dont je parle en ce moment en a fourni matière ! Le premier exemple qu'il donna, exemple qui pourrait être mis en tête de son catéchisme (car il en a fait un), fut celui d'une entière soumission aux volontés de *l'empereur,* après avoir voulu jouer au premier consul le tour que voici ; c'est toujours, comme je l'ai dit, la chronique qui parle :

» Tout en devisant ensemble sur le sort de la France, ils en vinrent tous deux à rappeler que Moreau, ce républicain si vanté, que Joubert, Bernadotte et quelques autres, avaient ouvert l'oreille à des paroles de l'Espagne, portées par M. d'Azara à l'effet de culbuter le Directoire, lequel, certes, était bien digne de faire la culbute, même dans la rivière ; il y avait donc abus à rappeler le fait et à comparer les temps. Mais les passions ne raisonnent guère, ou plutôt ne raisonnent pas du tout. Les deux hommes d'État se dirent donc :

» — Pourquoi ne ferions-nous pas faire la culbute aux trois consuls?

» Car, puisque vous voulez le savoir, je vous dirai donc enfin que c'était le fauteuil de consul adjoint que convoitaient ces messieurs; mais, comme la faim vient en mangeant, tout en grondant de n'avoir ni le second ni le troisième, ils jetèrent leur dévolu sur le premier, ils se l'abandonnèrent sur le tapis avec une politesse toute charmante, se promettant bien, comme je n'ai pas besoin de vous le dire, de le prendre et de le garder le plus longtemps qu'ils pourraient, chacun pour soi. Mais là, ou jamais, c'était le cas de dire qu'*il ne faut pas vendre la peau de l'ours, avant de l'avoir jeté par terre.*

» Clément de Ris était, comme je vous l'ai rapporté, un honnête homme, un consciencieux républicain, et l'un de ceux qui de bonne foi s'étaient attachés à Napoléon, parce qu'il voyait enfin que LUI SEUL pouvait faire aller la machine. Les gens qui ne pensaient pas de même probablement, puisqu'ils avaient le projet de tout changer, lui retournèrent si bien l'esprit en lui montrant en perspective le troisième fauteuil, qu'il en vint au point de connaître une partie de leur plan, et même de l'approuver. C'est en ce moment qu'eut lieu le départ pour Marengo. L'occasion était belle, il ne fallait pas la manquer; si le premier consul était battu, il ne devait pas rentrer en France, ou n'y rentrer que pour y vivre sous de bons verrous. De quoi s'avisait-il aussi d'aller faire la guerre à plus fort que lui! (C'est toujours la chronique.)

» Clément de Ris, étant donc chez lui un matin, déjà coiffé de sa perruque de sénateur, quoiqu'il eût encore sa robe de chambre, reçut cette communication dont je viens de parler, et, comme il faut toujours penser à tout (observe la chronique), on lui demanda de se charger de proclamations déjà imprimées, de discours et autres choses nécessaires aux gens qui ne travaillent qu'à coups de paroles. Tout allait assez bien, ou plutôt assez mal, lorsque tout à coup arrive, comme vous savez, cette nouvelle qui ne fut accablante que pour quelques méchants, mais qui rendit la France entière ivre de joie et folle d'adoration pour son libérateur, pour celui qui lui donnait un vêtement de gloire immortelle. En la recevant, les deux postulants aux fauteuils changèrent de visage (c'est

ce que l'un d'eux pouvait faire de mieux), et Clément de Ris aurait voulu ne s'être jamais mêlé de cette affaire. Il le dit peut-être trop haut, et l'un des *candidats* lui parla d'une manière qui ne lui convint pas. Il s'aperçut assez à temps qu'il devait prendre des mesures défensives, s'il voulait prévenir une offense dont le résultat n'eût été rien de moins que la perte de sa tête ; il mit à l'abri une grande portion des papiers qui devenaient terriblement accusateurs. Il le fit, et fit bien, dit la chronique, et je répète comme elle qu'il fit *très-bien.*

» Quand les joies, les triomphes, les illuminations, les fêtes, toute cette première manifestation d'une ivresse générale fut apaisée, mais en laissant pour preuves irréfragables que le premier consul était l'idole du peuple entier, alors ces hommes aux pâles visages, dont je vous ai parlé, ne laissèrent même pas errer sur leurs lèvres le sourire sardonique qui les desserrait quelquefois. La trahison frémissait devant le front radieux de Napoléon, et ces hommes, qui trouvaient tant d'échasses loin de lui, redevenaient pygmées en sa présence. Clément de Ris demeura comme il était, parce qu'il se repentit, et que, d'ailleurs, il n'en savait pas assez pour avoir le remords tout entier. Néanmoins, il se tint en garde contre les hommes pâles, mais il avait affaire à plus forte partie que celle qu'il pouvait jouer.

» Ce fut alors que la France apprit, avec une surprise que des paroles ne peuvent pas exprimer, qu'un sénateur, un des hommes considérables du gouvernement, avait été *enlevé* à trois heures de l'après-midi, dans son château de Beauvais, près de Tours, tandis qu'une partie de ses gens et de sa famille était à Tours pour voir célébrer une fête nationale (je crois le 1er vendémiaire de l'an IX). Il y avait bien eu de ces enlèvements lorsque le Directoire nous tenait sous son agréable sceptre; mais, depuis que le premier consul avait fait prendre, dans toutes les communes de l'Ouest qui vomissaient les chauffeurs, brûlante écume de la chouannerie, des mesures aussi sages que vigoureuses, cette sorte de danger s'était tellement éloignée, surtout des habitations comme celles du château de Beauvais, qu'on n'en parlait presque plus. Les bandes qui furent quelque temps inquiétantes, en 1800 et 1801, étaient sur les bords du Rhin et sur les frontières de la Suisse. Ce fut donc

une stupéfaction générale. Le ministre de la police d'alors, Fouché, dit *de Nantes,* comme l'appelle une autre chronique, se conduisit fort bien dans cette circonstance; il n'avait pas à redouter la surveillance de Dubois, notre préfet de police, qui n'aurait pas laissé échapper vingt-cinq hommes enlevant en plein jour une poulette de la taille et de l'encolure de Clément de Ris, sans qu'il en restât des traces après lesquelles ses limiers, du moins, auraient couru. L'affaire s'était passée à soixante lieues de Paris; Fouché avait donc beau jeu, et pouvait tenir les cartes ou bien écarter à son aise : ce fut ce qu'il fit. Pendant dix-sept à dix-huit jours, on eut quelques éclairs d'indices sur la marche des fugitifs, qui entraînaient Clément de Ris, sous prétexte de lui faire donner une somme d'argent considérable. Tout à coup Fouché reçoit une lettre, qui lui était adressée par Clément de Ris lui-même, qui, ne voyant que le ministre de la police qui pût le sauver, lui demandait secours et assistance. Ceux qui ont connu l'âme pure et vertueuse de Clément de Ris ne seront pas étonnés de cette candeur et de cette confiance. Il avait bien pu avoir quelques craintes, mais je sais (du moins la chronique me l'a-t-elle dit) que c'était plutôt un sentiment vague de méfiance pour l'autre visage pâle que pour Fouché, qui lui avait fait prendre quelques précautions. Enfin, cette lettre, mise avec grande emphase dans *le Moniteur,* fut apparemment un guide plus certain que tous les indices que la police avait pu recueillir jusque-là, chose cependant fort étonnante, car Clément de Ris n'y voyait pas clair, et ne savait pas où il était. Toujours est-il que, peu de jours après l'avoir reçue, Fouché annonce que Clément de Ris est retrouvé. Mais où l'a-t-il été?... Comment?... Dans une forêt, les yeux bandés, marchant au milieu de quatre coquins qui se promenaient aussi tranquillement qu'à une partie de colin-maillard ou de quatre coins. On tire des coups de pistolet, on crie, et voilà la victime délivrée, absolument comme dans *Ma tante Aurore;* excepté cependant que l'honnête et bon Clément de Ris fut pendant trois semaines au pouvoir d'infâmes scélérats, qui le promenaient au clair de lune pendant qu'ils faisaient les clercs de Saint-Nicolas.

» Dès la première effusion de sa reconnaissance, il appela Fouché son sauveur, et lui écrivit une lettre que l'autre fit aussitôt insérer

dans *le Moniteur* avec un beau rapport. Mais cette lettre n'eût pas été écrite, peut-être quelque temps après, lorsque Clément de Ris, voulant revoir ses papiers, n'y trouva plus ceux qu'il avait déposés dans un lieu qu'il croyait sûr. Cette perte lui expliqua toute son aventure; il était sage et prudent, il se tut, et fit encore bien; car, avec les gens qui sont méchants *parce qu'ils le veulent,* il faut bien se garder de leur *faire vouloir,* et surtout par vengeance. Mais le cœur de l'homme de bien fut profondément ulcéré.

» Quelques jours après son retour chez lui (je ne sais pas précisément l'époque), une personne que je connais alla voir Clément de Ris à Beauvais... Elle le trouva triste, et d'une tristesse tout autre que celle qu'eût produite l'accablement, suite naturelle d'une aussi dure et longue captivité. Ils se promenèrent; en rentrant dans la maison, ils passèrent près d'une vaste place de gazon, dont les feuilles jaunes et noircies contrastaient avec la verdure chatoyante et veloutée des belles prairies de la Touraine à cette époque de l'année. La personne qui était venue le visiter en fit la remarque, et lui demanda pourquoi il permettait à ses domestiques de faire du feu sur une pelouse qui était en face de ses fenêtres, et Clément de Ris regarda cette place, qui pouvait avoir quatre pieds de diamètre, mais sans surprise. Il était évident qu'il la connaissait déjà. Néanmoins, son front devint plus soucieux; une expression de peine profonde se peignit sur son visage toujours bienveillant. Il prit le bras de son ami, et, s'éloignant d'un pas rapide :

» — Je sais ce que c'est, dit-il. Ce sont *ces misérables*... Je sais ce que c'est,... je ne le sais que trop.

» Et il porta la main à son front avec un sourire amer.

» Clément de Ris revint à Paris. Il n'avait pas assez de preuves pour attaquer celui qui avait voulu le sacrifier à sa sûreté... Mais un monument s'éleva dans son cœur, et, quoique inaperçu alors, il n'en fut pas moins durable. »

Maintenant, il faut dire que les rédacteurs de ces biographies qui se piquent d'écrire l'histoire avec *impartialité, vérité, justice,* ont fait la biographie du maréchal Bourmont, et lui ont attribué la part la plus étrange dans cette affaire, d'après ce passage relatif à Clément de Ris, *fourni par Fouché :*

« Vers cette époque arriva l'étrange événement que nous allons

raconter, et sur les véritables causes duquel le gouvernement n'a jamais voulu s'expliquer. Le 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800), M. Clément, se trouvant presque seul à sa maison de Beauvais, près de Tours, six brigands armés entrèrent chez lui, s'emparèrent de l'argent monnayé et de l'argenterie, le forcèrent à monter avec eux dans sa propre voiture, le conduisirent dans un lieu inconnu, et le jetèrent dans un souterrain, où il resta dix-neuf jours sans qu'on pût avoir de ses nouvelles. Cet événement fit grand bruit. A peine la police en eut-elle été informée, que le ministre Fouché, qui dirigeait ce département, manda quelques chefs de chouans, qui se trouvaient à Paris; on eut par eux la confirmation de ce qu'on croyait déjà savoir : c'est que M. de Bourmont n'était pas étranger à cette affaire. (*Voy.* BOURMONT.) Appelé lui-même chez le ministre, on ne lui laissa pas ignorer qu'on ne se tiendrait satisfait d'aucune dénégation; qu'il ne s'agissait pas d'éluder les questions, mais d'y répondre; qu'on n'ignorait pas qu'il était instruit du lieu où avait été déposé M. Clément; qu'il répondait de sa vie sur la sienne, et qu'on lui donnait trois jours pour le faire retrouver. M. de Bourmont, qui jugea bien qu'il n'avait pas le choix du parti qu'il avait à prendre, en demanda huit, et donna, dans cet espace de temps, toutes les indications nécessaires; en effet, quelques personnes, beaucoup moins étrangères à la police qu'on ne serait porté à le croire d'après le parti politique auquel elles appartenaient, furent envoyées sur la trace des brigands. Ayant rencontré M. Clément de Ris lorsqu'on le transférait dans un autre lieu, elles mirent en fuite son escorte, et le ramenèrent au sein de sa famille. Ce guet-apens, exécuté en plein jour, passa alors pour être l'ouvrage des bandes de chouans dont M. de Bourmont, qui trahissait, au gré de ses intérêts personnels, le premier consul pour son parti, et son parti pour le premier consul, n'avait pas cessé d'être secrètement le chef. Pour ennoblir un attentat qui, sans l'activité de la police, eût pu avoir un dénoûment tragique, on a prétendu qu'il avait été dirigé par des royalistes qui voulaient avoir, dans la personne de Clément de Ris, un otage important pour garantir la vie menacée de quelques-uns de leurs chefs; mais rien n'a indiqué que cette conjecture eût quelque vraisemblance. »

Personne ne doit être étonné d'apprendre que le conquérant d'Alger, qui, pour prix des infamies qu'on lui prête, a donné un empire à la France, ait traité ceci de calomnie. Aussi les biographes sont-ils forcés d'annoter cette autre citation par cette note, où ils font au maréchal de singulières excuses :

« C'est, disent-ils, cette *version* que nous avons accueillie dans notre article consacré au général Bourmont; nous croyons devoir le rappeler comme *atténuation des accusations* que nous avons portées contre ce personnage, qui, dans son intimité, a qualifié *notre assertion* de calomnie. N'eût-il pas mieux fait de nous adresser à nous-mêmes ses propres réclamations, ou rectifications, que nous avions offert d'insérer dans notre ouvrage, et que l'un de ses fils avait pris l'engagement de nous faire parvenir? »

Admirez ce conseil anodin donné par les rédacteurs de biographies faites sans le consentement de ceux sur lesquels on écrit de leur vivant, d'aller trouver leurs biographes pour s'entendre avec eux. On vous maltraite et l'on exige les plus grands égards de la part du *maltraité*. Telles sont les mœurs de la presse actuelle, la voilà prise en flagrant délit, et l'auteur est assez satisfait de prouver qu'il n'y a rien de romanesque dans le plus léger détail d'un ouvrage intitulé *un Grand Homme de province à Paris.*

L'existence de ces trois ou quatre entreprises de biographies où, pour ce qui le concerne, l'auteur a déjà été l'objet des plus grossiers mensonges, est un de ces faits qui accusent l'impuissance des lois sur la presse. Dût-on croire que l'auteur s'arroge fort orgueilleusement le titre de *conservateur,* il trouve que, sous l'ancienne monarchie, l'honneur des citoyens était un peu plus fortement protégé quand, pour des chansons *non publiées,* qui portaient atteinte à la considération de quelques écrivains, Jean-Baptiste Rousseau, condamné aux galères, a été forcé de s'expatrier pour le reste de sa vie. Il y a, dans ce rapprochement entre les mœurs littéraires du temps présent et celles d'autrefois, la différence qui existe entre une société de cannibales et une société civilisée.

Maintenant, venons au fait. Vous avez pu comprendre que le prétendu romancier, quoiqu'il ait fait un travail remarquable sous le rapport dramatique, ne vaut pas madame d'Abrantès sous le

rapport historique. Sans cette note (et quelle note!), l'auteur n'eût jamais révélé le petit fait que voici :

En 1823, dix ans avant que madame la duchesse d'Abrantès eût la pensée d'écrire ses Mémoires, dans une soirée passée au coin du feu, à Versailles, l'auteur, causant avec madame d'Abrantès du fait de l'enlèvement de Clément de Ris, lui raconta le secret de cette affaire, que possédait une personne de sa famille à qui Clément de Ris montra l'endroit où les proclamations et tous les papiers nécessaires à la formation d'un gouvernement révolutionnaire avaient été brûlés.

Plus tard, quand madame la duchesse d'Abrantès mit dans ses Mémoires le passage cité, l'auteur lui reprocha moins de l'avoir privé d'un sujet que d'avoir tronqué l'histoire dans sa partie la plus essentielle. En effet, malgré sa surprenante mémoire, elle a commis une bien grande erreur. Feu Clément de Ris avait brûlé, lui-même, les imprimés qui furent la cause de son enlèvement, et là est l'odieux de la conception de Fouché, qui, s'il avait fait espionner l'intérieur de Clément avant d'exécuter un pareil tour, se le serait épargné. Mais la grande animadversion de madame la duchesse d'Abrantès envers le prince de Talleyrand lui a fait aussi tronquer la scène que l'auteur lui raconta de nouveau et qui sert de conclusion à *une Ténébreuse Affaire.*

Ainsi, la note des biographes devient une de ces choses plaisantes que des écrivains qui tiennent à paraître sérieux devraient éviter.

Maintenant, arrivons à cette terrible et formidable accusation d'avoir commis *une méchante et mauvaise* action en flétrissant la vie privée de feu M. le comte Clément de Ris, sénateur.

Il est presque ridicule d'avoir à se défendre de cette inculpation gratuite. D'abord, il n'y a entre le comte de Gondreville, censé encore vivant, et feu Clément de Ris, d'autre similitude que l'enlèvement et la qualité de sénateur. L'auteur a cru d'autant mieux pouvoir, après quarante ans, prendre le fait sans prendre le personnage, qu'il mettait en scène un type bien éloigné de ressembler à feu Clément de Ris. Qu'a voulu l'auteur? Peindre la police politique aux prises avec la vie privée et son horrible action. Il a donc conservé toute la partie politique en ôtant à cette affaire tout ce

qu'elle avait de vrai par rapport aux personnes. Depuis longtemps d'ailleurs, l'auteur essaye de créer, dans le comte de Gondreville, le type de ces républicains, hommes d'État secondaires, qui se sont rattachés à tous les gouvernements. Il aurait suffi de connaître les œuvres où il a déjà mis en scène ce comparse du grand drame de la Révolution, pour éviter une pareille balourdise; mais l'auteur n'a pas plus la prétention d'imposer la lecture de ses œuvres aux biographes que la peine de connaître sa vie. Peut-être est-ce dans la peinture vraie du caractère de Gondreville que gît *la méchante et mauvaise action* aux yeux des radicaux. Certes, il n'y a rien de commun entre le personnage de la Scène intitulée *la Paix du ménage,* qui reparaît dans celle intitulée *une Élection en Champagne* (*le Député d'Arcis*), et le comte Clément de Ris : l'un est un type, l'autre est un des personnages de la Révolution et de l'Empire. Un type, dans le sens qu'on doit attacher à ce mot, est un personnage qui résume en lui-même les traits caractéristiques de tous ceux qui lui ressemblent plus ou moins, il est le modèle du genre. Aussi trouvera-t-on des points de contact entre ce type et beaucoup de personnages du temps présent; mais, qu'il soit un de ces personnages, ce serait alors la condamnation de l'auteur, car son acteur ne serait plus une invention. Voyez à quelles misères sont exposés aujourd'hui les écrivains, par ce temps où tout se traite si légèrement? L'auteur s'applaudissait du bonheur avec lequel il avait *transposé,* dans un milieu vrai, le fait le plus invraisemblable.

Si quelque romancier s'avisait d'écrire, comme il s'est passé, le procès des gentilshommes mis à mort malgré leur innocence proclamée par trois départements, ce serait le livre le plus impossible du monde. Aucun lecteur ne voudrait croire qu'il se soit trouvé, dans un pays comme la France, des tribunaux pour accepter de pareilles fables. L'auteur a donc été forcé de créer des circonstances analogues qui ne fussent pas les mêmes, puisque le vrai n'était pas probable. De cette nécessité procédait la création du comte de Gondreville, que l'auteur devait faire sénateur comme feu Clément de Ris et faire enlever comme il l'a été. L'auteur a le droit de le dire : ces difficultés eussent été peut-être insurmontables, il fallait pour les vaincre un homme habitué, comme l'auteur est

(hélas !) forcé de l'être, aux obstacles de ce genre. Aussi, peut-être ceux à qui l'histoire est connue et qui liront *une Ténébreuse Affaire*, remarqueront-ils ce prodigieux travail. Il a changé les lieux, changé les intérêts, tout en conservant le point de départ politique ; il a enfin rendu littérairement parlant, l'impossible, vrai. Mais il a dû atténuer l'horreur du dénoûment. Il a pu rattacher l'origine du procès politique à un autre fait vrai, une participation inconnue à la conspiration de MM. de Polignac et de Rivière. Aussi en résulte-t-il un drame attachant, puisque les biographes le pensent, eux qui se connaissent en romans. L'obligation d'un peintre exact des mœurs se trouve alors accomplie : en copiant son temps, il doit ne choquer personne et ne jamais faire grâce aux choses : les choses ici, c'est l'action de la police, c'est la scène dans le cabinet du ministre des affaires étrangères dont l'authenticité ne saurait être révoquéè en doute ; car elle fut racontée, à propos de l'horrible procès d'Angers, par un des triumvirs oculaires et auriculaires. L'opinion de la personne à qui elle fut dite a toujours été que, parmi les papiers brûlés par feu Clément de Ris, il pouvait s'en trouver de relatifs aux princes de la maison de Bourbon. Ce soupçon, entièrement personnel à cette personne et que rien de certain ne justifie, a permis à l'auteur de compléter ce type appelé par lui le comte de Gondreville. De l'accusation portée par les biographes contre l'auteur d'avoir commis moins un livre qu'une mauvaise action, il ne reste donc plus que la propension mauvaise de prêter aux gens des actions peu honorables, si elles étaient vraies, tendance qui, chez des biographes, ne prévient pas en faveur de l'impartialité, de la justice et de la vérité de leurs écrits.

L'auteur a, d'ailleurs, trouvé d'amples compensations dans le plaisir qu'a fait *une Ténébreuse Affaire* à un personnage encore vivant, pour qui son livre a été la révélation d'un mystère qui avait plané sur toute son existence : il s'agit du juge même de qui les biographes ont écrit la vie. Pour ce qui est des victimes de l'affaire, l'auteur croit leur avoir fait quelque bien, et consolé le malheur de certaines personnes qui, pour s'être trouvées sur le passage de la police, ont perdu leur fortune et le repos.

Un mois environ après sa publication dans *le Commerce*, l'auteur

reçut une lettre signée d'un nom allemand, Frantz de Sarrelouis, avocat, par laquelle on lui demandait un rendez-vous au nom du colonel Viriot, à propos d'*une Ténébreuse Affaire*. Au jour dit, vinrent deux personnes, M. Frantz et le colonel.

De 1819 à 1821, l'auteur, encore bien jeune, habitait le village de Ville-Parisis, et y entendait parler d'un certain colonel avec un enthousiasme d'autant plus communicatif, qu'en ce temps il y avait du péril à parler des héros napoléoniens. Ce colonel, aux proportions héroïques, avait fait la guerre aux alliés avec le général de Vaudoncourt; ils manœuvraient avec son armée en Lorraine, sur les derrières des alliés, et allaient, malheureusement à l'insu de l'empereur, dégager la France et Paris au moment où Paris capitulait, et où l'empereur éprouvait trahison sur trahison[1]. Ce colonel n'avait pas seulement payé de sa personne, il avait employé sa fortune, une fortune considérable; et, comme il était difficile d'admettre de pareilles réclamations en 1817, ce soldat plantait ses choux, selon l'expression de Biron.

En 1815, le colonel avait recommencé son dévouement de 1814, en Lorraine et toujours sur les derrières de l'armée ennemie avec le général de Vaudoncourt, et même après l'embarquement de Napoléon. A cause de ce sublime entêtement, le général de Vaudoncourt, qui avait failli prendre en flagrant délit les alliés, fut condamné à mort conjointement avec Frantz, et par le même arrêt rendu par la cour prévotale de Metz.

Pour un jeune homme, ces détails révélaient ces audacieux partisans d'une poésie merveilleuse; il se figurait ce colonel comme un demi-dieu, et s'indignait de ce que les Bourbons n'employaient point, après la chute de l'empereur, des dévouements si français.

L'opinion personnelle de celui qui appartient moins au *parti conservateur* qu'au *principe monarchique* est que la défense du pays est un principe aussi sacré que celui de la défense de la royauté. A ses yeux, ceux qui ont émigré pour défendre le principe royal sont tout aussi nobles, tout aussi grands et courageux que ceux qui sont restés en France pour défendre la patrie. Selon lui, les obli-

1. V. *le Moniteur* du 21 juin 1839. Rapport de la pétition de M. Frantz et discours de M. le baron de Ladoucette, ancien préfet de la Moselle. (*Note de l'Auteur.*)

gations du trône en 1816 étaient les mêmes envers les compagnons de l'exil et les défenseurs de la France : leurs services étaient également respectables. On devait autant au maréchal Soult qu'au maréchal Bourmont. En révolution, un homme peut hésiter, il peut flotter entre le pays et le roi; mais, quel que soit le parti qu'il prenne, il fait également bien : la France est au roi comme le roi est à la France. Il est si certain que le roi est tout dans un État, que, le chef du gouvernement abattu, nous avons vu, depuis cinquante ans, autant de *pays* que de *chefs*. Une pareille opinion paraîtra bien conservatrice et ne plaira point aux radicaux, parce que c'est tout bonnement la raison.

L'auteur entendit l'avocat Frantz, qui passa le premier lui annoncer le colonel Viriot, l'un de ses amis, lequel, dit-il, habitait Livry. Et le colonel parut, un grand et gros homme, qui avait dû avoir une superbe prestance, mais les cheveux blanchis, vêtu d'une redingote bleue ornée du ruban rouge, une figure débonnaire et où l'on ne découvrait la fermeté, la résolution, qu'après l'examen le plus sérieux.

Nous voilà tous trois assis, dans une petite mansarde, au cœur de Paris, devant un maigre feu.

— Nous avons fait la guerre à nos dépens, monsieur, me dit le bon petit avocat Frantz, qui ne marche qu'à l'aide de béquilles et paraissait avoir servi de modèle à Hoffmann pour une de ses figures fantastiques.

L'auteur regarde l'avocat, qui, malgré sa tournure bizarre, était simple, naïf, digne comme le père de Jeanie Deans dans *la Prison d'Édimbourg,* et l'auteur, trouvant si peu dans ce visage la guerre et ses épouvantables scènes, crut à quelque hallucination.

— Les paysans et les fermiers de Livry, Ville-Parisis, Claye, Vaujours et autres lieux, auront fait de la poésie, pensa-t-il.

— Oui, me dit le colonel, Frantz est un vigoureux partisan, un chaud patriote; et, en bon Sarrelouisien qu'il est, il fut un de nos meilleurs capitaines.

En ce moment, l'auteur éprouvait une joie profonde, la joie du romancier qui se trouve en face de personnages fantastiques réels, en voyant se métamorphoser l'avocat Frantz en un capitaine de partisans; mais tout à coup il réprima la jovialité naturelle du Parisien,

qui commence par se moquer de tout, en songeant que l'avocat devait peut-être ses béquilles à des blessures reçues en défendant la France. Et, sur une demande à ce sujet, commencèrent des récits sur les opérations faites en 1814 et en 1815, dans la Lorraine et l'Alsace, que l'auteur se gardera bien de reproduire ici, car ces messieurs lui ont promis de lui donner tous les renseignements nécessaires, pour les mettre dans les SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE, mais qui sont à désespérer en pensant que tant d'héroïsme et de patriotisme fut inutile, et que la France ignore de si grandes choses.

Le petit avocat avait deux cent mille francs de fortune pour tout bien : en voyant la France attaquée au cœur, il les réalise et les réunit aux restes de la fortune de Viriot pour organiser un corps franc avec lequel il se joint au corps formé par le colonel Viriot; ils prennent Vaudoncourt pour général, et les voilà faisant lever le siége de Longwy, assiégé par quinze mille hommes et bombardé par le prince de Hesse-Hambourg, un fait d'armes surprenant d'audace; enfin, battant les alliés et défendant le pays! Les Bourbons revenus, ces hommes sublimes passent chenapans ou gibier de conseil de guerre, et sont obligés de fuir le pays qu'ils ont voulu défendre. Revenus à grand'peine, l'un en 1818, le capitaine Frantz seulement en 1832, il a fallu vivre dans l'obscurité, par le seul sentiment des devoirs accomplis. Le colonel avait dépensé en deux fois une fortune de quatre à cinq cent mille francs, et l'avocat plus de deux cent mille; eux qui avaient gagné sur l'ennemi des valeurs estimées plus de deux cent mille francs, et qu'ils avaient remises à l'État en espérant la victoire. Où trouverions-nous aujourd'hui, par les mœurs que nous a faites l'individualisme de l'industrie, entre deux hommes, près d'un million pour défendre la France?

L'auteur n'est pas d'un naturel pleureur; mais, une demi-heure après l'entrée de ces deux vieux héroïques partisans, il se sentit les yeux humides.

— Eh bien, leur dit-il, si les Bourbons de la branche aînée n'ont pas su récompenser ce dévouement qu'on leur a caché, qu'a fait 1830?

Frantz de Sarrelouis, un peu mis en défiance par la qualification d'auteur, avait eu soin de dire que ces campagnes et ces sacrifices

étaient appuyés de pièces probantes, que la Lorraine et l'Alsace avaient retenti de leurs faits et gestes. L'auteur s'était contenté de penser qu'on ne promène pas clandestinement plusieurs milliers d'hommes en infanterie, cavalerie et artillerie, qu'on ne fait pas lever le siége à un prince de Hesse-Hambourg, au moment où il attend la reddition d'une place comme Longwy, sans quelques dégâts.

Ces deux Décius presque inconnus étaient en réclamation !

1830, qui a payé la honteuse dette des États-Unis, espèce de vol à l'américaine, a opposé la déchéance *à des condamnés à mort!* 1830, qui a soldé le patriotisme de tant de faux patriotes, qui a inventé des honneurs pour les héros de juillet, qui a dépensé des sommes folles à ériger un tuyau de poële sur la place de la Bastille, 1830 en est à examiner les réclamations de ces deux braves, et à jeter des secours temporaires à Frantz, à qui l'on n'a même pas donné la croix de la Légion d'honneur, que Napoléon aurait détachée de sa poitrine pour la mettre sur celle d'un si audacieux partisan.

Faisons un roman au profit de ces deux braves.

Paris a tenu trois jours; Napoléon est apparu sur les derrières des alliés, les a pris, les a fouaillés de sa mitraille; les empereurs et les rois se sauvent en déroute, ils se sauvent tous à la frontière : la peur va plus vite que la victoire, ils échappent !... L'empereur, qui a peu de cavalerie, est au désespoir de ne pas leur barrer le chemin; mais, à quarante lieues de Paris, un intrépide émissaire le rencontre.

— Sire, dit-il, trois partisans, le général Vaudoncourt, le colonel Viriot, le capitaine Frantz, ont réuni quarante mille Lorrains et Alsaciens; les alliés sont entre deux feux, vous pouvez marcher, les partisans leur barreront le passage. Maintenez l'intégrité de votre empire !

Qu'aurait fait Napoléon ?

Vaudoncourt, le proscrit de 1815, eût été maréchal, duc, sénateur. Viriot serait devenu général de division, grand officier de la Légion d'honneur, comte et son aide de camp ! et il l'eût doté richement ! Frantz aurait été préfet ou procureur général à Colmar ! Enfin, deux millions seraient sortis des caves des Tuileries pour les

indemniser, car l'empereur savait d'autant mieux récompenser que l'argent ne lui coûtait rien. Hélas ! ceci est bien un roman! Le pauvre colonel plante ses choux à Livry; Frantz raconte les campagnes de 1814 et 1815, va se chauffer sur la place Royale au café des *Ganaches;* enfin, le livre de Vaudoncourt est sur les quais! Les députés qui parlent d'abandonner Alger sont comblés des faveurs ministérielles! Richard Lenoir est mort dans un état voisin de l'indigence, en voyant avorter la souscription faite pour lui, pour lui qui, en 1814, imitait dans le monde commercial l'héroïsme des partisans de la Lorraine. La France ressemble parfois à une courtisane distraite : elle donne un million à la mémoire d'un parleur éloquent appelé Foy, dont le nom sera, peut-être, un problème dans deux cents ans; elle fête le 17ᵉ léger comme s'il avait conquis Alger, et, par de telles inconséquences, le pays le plus spirituel du monde écrit en lettres infâmes cette infâme sentence : *Il faut se dévouer à temps!* la maxime des hommes du lendemain. Salut au gouvernement de la majorité!

L'auteur et les deux partisans se trouvaient alors bien loin de *une Ténébreuse Affaire,* et néanmoins bien près, car ils furent au cœur du sujet par cette simple interrogation que l'auteur fit au colonel :

— Comment n'êtes-vous que colonel et sans aucune retraite[1]?

— Je suis colonel depuis 1800, et je dois ma longue disgrâce à l'affaire qui fait le fond de votre ouvrage. La lecture du journal *le Commerce* m'a seule appris le secret du mystère qui, pendant quinze ans, a pesé sur mon existence.

Le colonel Viriot commandait à Tours quand s'est passé, aux environs de cette ville, l'affaire Clément de Ris, et, après la cassation du premier arrêt, car les accusés ont été soumis à deux juridictions, le colonel fut nommé membre de la cour militaire spéciale instituée pour rejuger l'affaire. Or, le colonel, comme commandant la place de Tours, avait *visé* le passe-port de l'agent de la police, acteur de ce drame, et, quand il devint juge, il protesta contre l'arrêt, se rendit auprès du premier consul afin de l'éclairer ; mais

1. Le colonel Viriot n'a plus que quatre cents francs de rente. Et il a une femme et un fils. (*Note de l'Auteur.*)

il apprit à ses dépens combien il est difficile d'éclairer le chef d'un État ; c'est tout aussi difficile que de vouloir éclairer l'opinion publique; il n'est pas de rôle plus ingrat que celui de don Quichotte. On ne s'aperçoit de la grandeur de Cervantes qu'en exécutant une scène de don-quichottisme. Le premier consul vit, dans la conduite du colonel Viriot, *une affaire de discipline militaire!* La main sur la conscience, vous tous qui lirez cela, demandez-vous si Tibère et Omar exigeaient davantage! Laubardemont, Jeffries et Fouquier-Tinville sont une pensée identique avec celle qu'a eue alors et qu'a professée celui qui fut Napoléon. Toute domination à soif de cet axiome : *Il ne doit pas y avoir de conscience en fait de justice politique.* La royauté commet alors le même crime que le peuple : elle ne juge plus, elle assassine.

Le colonel Viriot, qui ne savait pas Fouché en tête, resta colonel sans emploi pendant quatorze ans de guerre, et, pour un homme qui devait faire la guerre aux alliés, comme le prince de Radzivil la fit à Catherine II, à son compte, chacun concevra combien dure était la disgrâce!

Le dénoûment, entièrement historique, d'*une Ténébreuse Affaire,* l'avait éclairé.

Depuis le jour où l'auteur a eu l'honneur de recevoir cet homme, aussi grand par sa fermeté de conscience, comme juge, qu'il l'a été comme volontaire, en 1814 et 1815, sa biographie, où sont consignés ses différents titres de gloire, a été publiée, et il faut croire que la note concernant *une Ténébreuse Affaire* y fut insérée à son insu, car les témoignages d'admiration de l'auteur pour un si noble caractère n'étaient pas équivoques : il comptait toujours rendre compte de la visite de ces deux braves partisans, dont l'un est le témoignage vivant des ténèbres, aujourd'hui dissipées, du plus infâme procès politique fait à d'innocents gentilshommes, et dont l'autre, après avoir sacrifié tout ce qu'il possédait, corps et biens, à la France, a, malgré tant d'ingratitude, écrit, en tête d'un remarquable document sur l'organisation militaire de la Prusse, ces paroles :

La vertu, c'est le dévouement à la patrie!

Pour ce qui concerne l'auteur, il pardonne bien l'accusation

facétieuse dont il est l'objet, en lisant les biographies du capitaine Frantz et du colonel Viriot où sont inscrits les témoignages de dévouement à la France donnés par des hommes dignes de Plutarque. Y a-t-il un roman qui vaille la vie du capitaine Frantz, condamné à mort en France, recondamné à mort en Prusse, et toujours pour des actions sublimes? (Voyez leurs biographies.)

1842.

XXV

DAVID SÉCHARD (*LES SOUFFRANCES DE L'INVENTEUR*)
TROISIÈME PARTIE D'*ILLUSIONS PERDUES*

— 1844 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION

L'ouvrage que voici est la troisième partie d'*Illusions perdues* : la première a paru sous ce titre, la seconde s'est appelée *un Grand Homme de province à Paris;* cette dernière partie termine l'œuvre assez longue où la vie de province et la vie parisienne contrastent ensemble; ce qui devait faire de ce livre la dernière Scène des SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE.

Il y a trois causes, d'une action perpétuelle, qui unissent la province à Paris : l'ambition du noble, l'ambition du négociant enrichi, l'ambition du poëte. L'esprit, l'argent et le grand nom viennent chercher la sphère qui leur est propre. *Le Cabinet des Antiques* et *Illusions perdues* offrent l'histoire de l'ambition du jeune noble et du jeune poëte. Il reste à faire l'histoire du bourgeois enrichi à qui sa province déplaît, qui ne veut pas rester au milieu de témoins de ses commencements et espère être un personnage à Paris.

Quant au mouvement politique, à l'ambition du député, c'est une Scène qui appartient aux SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE, et presque terminée; elle est intitulée *le Député à Paris* (*le Député d'Arcis*).

La peinture du bourgeois de province à l'étroit chez lui une fois faite, il ne manquera plus que peu de chose aux SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE pour être complètes, et, dès à présent, il est facile d'apercevoir les lacunes à remplir. C'est d'abord le tableau d'une ville de garnison frontière, celui d'un port de mer, celui d'une ville où le théâtre est une cause de désordre, et où les comédiens et comédiennes de Paris viennent faire leur récolte. Enfin, la province ne serait pas encore achevée, si l'on ne montrait pas l'effet qu'y produisent les Parisiens novateurs qui viennent s'y fixer avec le plan d'y faire du bien.

Ces quatre ou cinq Scènes ne sont que des détails, mais qui permettent de peindre quelques figures typiques oubliées.

Dans cette longue entreprise, un oubli compromettrait les travaux déjà faits. En voulant copier la société tout entière et la reproduisant, si l'auteur négligeait un détail, on l'accuserait alors d'en avoir pris certains autres. Ainsi, certaines critiques lui diraient : « Vous avez une prédilection pour les personnages immoraux, ou pour les tableaux scandaleux, puisque vous nous offrez telle ou telle figure, en oubliant le contraste que produirait à l'âme le portrait bienfaisant de telle ou telle autre. »

Ce reproche ne peut s'adresser aujourd'hui à *Illusions perdues*, et la vie de David Séchard et de sa femme, au fond de la province, est une opposition violente aux mœurs parisiennes.

Il n'est pas inutile de faire observer que *David Séchard*, quoique terminant un ouvrage qui comprend près de six volumes, offre un tout en lui-même, qui, bien que lié aux précédents ouvrages, s'en détache entièrement de manière à ne pas rendre indispensable la connaissance des événements antérieurs.

Il a fallu d'immenses efforts littéraires pour pouvoir encadrer le mouvement littéraire de la vie parisienne dans deux tableaux de la vie de province, celui qui commence et celui qui termine *Illusions perdues*. Mais peut-être l'intérêt social y est-il puissant, car on voit, du moins l'auteur l'espère, comment vient l'expérience dans la vie, et la soudure de la vie de province à la vie parisienne était bien la place où devait se trouver ce grand enseignement. C'est de l'ensemble de cet ouvrage, jusqu'à présent le plus considérable des ÉTUDES DE MŒURS, que ressortent ses préceptes et sa morale. Aussi

ne peut-il être parfaitement jugé que sous sa forme et lu dans son entier, comme il est dans LA COMÉDIE HUMAINE.

La première partie, *Illusions perdues,* a paru en 1835[1], *un Grand Homme de province* fut publié en 1839, et c'est en 1843 que se publie le dernier fragment. Peu de personnes voudront croire que ces huit années aient été nécessaires pour, je ne dis pas exécuter ce long ouvrage, mais en disposer les masses et en trouver les incidents. Aujourd'hui, entre ceux de l'auteur qui l'ont le plus occupé, celui-là est déjà le préféré par quelques personnes; mais, maintenant, on peut en reconnaître les difficultés.

Il y aura, dans la superposition du caractère de Rastignac, qui réussit, à celui de Lucien, qui succombe, la peinture sur de grandes proportions d'un fait capital dans notre époque : l'ambition qui réussit, l'ambition qui tombe, l'ambition jeune, l'ambition au début de la vie.

Paris est comme la forteresse enchantée à l'assaut de laquelle toutes les jeunesses de la province se préparent; aussi, dans cette histoire de nos mœurs en action, les personnages du jeune vicomte de Portenduère (*Ursule Mirouët*), du jeune comte d'Esgrignon, et celui de Lucien sont-ils les parallèles nécessaires de ceux d'Émile Blondet, de Rastignac, de Lousteau, de d'Arthez, de Bianchon, etc. Dans la comparaison des moyens, des volontés, du succès, il y a l'histoire tragique de la jeunesse depuis trente ans. Aussi l'auteur n'a-t-il cessé de répéter qu'il s'agissait bien mieux, relativement à la question morale, de la partie que du tout, de la figure que du groupe.

Il y a dans David Séchard une mélancolie profonde que l'auteur a négligé de faire ressortir. Athanase Granson (dans *la Vieille Fille*) se jette à l'eau, il ne se résigne pas; David Séchard, aimé par une femme d'un caractère simple et fier, accepte la vie calme et pure de la province en reléguant le sceptre de ses espérances, de sa fortune. L'auteur a hésité à le montrer, à dix ans de son abdication, ayant un regret au milieu de son avide bonheur! Les gens intelligents achèveront cette figure dans leur pensée, et les autres

1. Il y a ici erreur de date : la première partie d'*Illusions perdues* n'a paru qu'au commencement de 1837.

y auraient vu de l'ingratitude envers Ève Chardon. Il y a, dans la comparaison de ces deux figures des SCÈNES DE LA VIE DE PROVINCE, un plaidoyer pour la famille. C'est, d'ailleurs, le sens général des *Illusions*.

Il n'y a que les esprits d'élite, les gens d'une force herculéenne auxquels il soit permis de quitter le toit protecteur de la famille pour aller lutter dans l'immense arène de Paris.

Si tant de stupides accusations ne se renouvelaient pas chaque jour, et ne trouvaient pas de dignes et vertueux bourgeois assez peu instruits pour les porter à la tribune et à la face du pays, l'auteur se serait bien volontiers dispensé d'écrire cette préface.

L'énergie de la protestation sera toujours ici égale à la violence des attaques.

Il faut que les quatre cents législateurs dont jouit la France sachent que la littérature est au-dessus d'eux; que la Terreur, que Napoléon, que Louis XIV, que Tibère, que les pouvoirs les plus violents, comme les institutions les plus fortes, disparaissent devant l'écrivain qui se fait la voix de son siècle. Ce fait-là s'appelle Tacite, s'appelle Luther, s'appelle Calvin, s'appelle Voltaire, Jean-Jacques; il s'appelle Chateaubriand, Benjamin Constant, Staël; il s'appelle aujourd'hui JOURNAL. Voltaire et les encyclopédistes ont brisé les jésuites, qui recommençaient les templiers, et qui étaient la plus grande puissance parasite des temps modernes. Si quinze hommes de talent se coalisaient en France, et avaient un chef qui pût valoir Voltaire, la plaisanterie qu'on nomme le gouvernement constitutionnel, et qui a pour base la perpétuelle intronisation de la médiocrité, cesserait bientôt.

Une des plus grandes erreurs de ce temps-ci est la poursuite en matière de presse. Vous pouvez supprimer, à grand'peine, un journal, vous ne supprimerez jamais l'écrivain. Le mot *écrivain* est pris ici dans une acception collective (qu'on ne s'y trompe pas). Vous poursuivez les œuvres, elles renaissent; l'écrivain déborde avec sa pensée par mille publications. En d'autres termes, un gouvernement n'a que deux partis à prendre : accepter le combat ou le rendre impossible. La Charte de Louis-Philippe a créé le combat.

Ces quelques mots sont une réponse suffisante aux législateurs

qui, à propos de quelques pièces de cent sous, se sont amusés à juger, du haut de la tribune, des livres qu'ils ne comprenaient pas, et de passer de l'état de législateur à celui infiniment plus amusant d'académiciens. Que la parole leur soit maintenue dans l'intérêt de nos plaisirs !

Un jour, le sénat romain discuta sur la grande question de savoir à quelle sauce on mettrait un turbot; constatons que, dans une de ses séances du mois de juin 1843, la Chambre des députés a été saisie de la question de savoir si *les Mystères de Paris* étaient ou non un aliment sain ou malsain pour les abonnés du *Journal des Débats*.

Quand Charles-Quint avait commis une faute, il envoyait une chaîne d'or au Voltaire de ce temps-là, l'Arétin; et, un jour, l'Arétin dit en recevant une chaîne : « Elle est bien légère pour une si lourde faute ! » La littérature a beaucoup perdu à l'établissement de deux Chambres; il y a trop de souverains.

Nous répéterons ici à l'honorable député qui a mis la littérature en accusation à propos des deux cent mille francs que ce député croit donner à la littérature, que la littérature n'en touche pas deux liards (ils ne sont pas encore supprimés, malgré la loi qui a la prétention d'établir le système décimal), et que, si la littérature en touchait quelque chose, elle trouverait les *encouragements* beaucoup trop chers, s'ils devaient être accompagnés de discours en langue auvergnate. Et nous terminerons ces humbles remontrances par une simple observation dont la portée est de nature à frapper le censeur austère de la littérature contemporaine. Il est, lui comme ses quatre cents collègues, le produit immédiat du *Contrat social* et de l'*Émile,* qui furent brûlés par la main du bourreau en vertu d'un arrêt du parlement de Paris.

Mars 1844.

XXVI

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF
DU *JOURNAL DES DÉBATS*

Paris, 25 mars 1844.

Monsieur,

Au risque de paraître donner à mon ouvrage intitulé *les Petits Bourgeois de Paris* plus d'importance qu'il n'en a, de sembler ainsi *réclamer* la curiosité que tout retard excite quand un titre l'a déjà sollicitée, je suis obligé de vous dire que les difficultés de l'exécution exigent encore un mois, quoique le livre soit entièrement écrit.

Ce n'est rien vous apprendre que de vous parler de mes retouches, de mes corrections, — l'étonnement de ceux qui me croient doué de facilité, l'effroi des imprimeurs et des libraires, qui comparent les frais de mes manuscrits à des devis d'architecte! Mais peut-être est-ce inutile de raconter au public toutes les peines que coûte son amusement de chaque matin, si tant est qu'il s'amuse.

Quoi qu'il en soit, j'ai trop l'habitude des engagements qu'une annonce crée entre un journal et ses abonnés, pour ne pas avoir prévu l'embarras où vous pourriez être ; je vous adresse donc un ouvrage entièrement terminé. Si *Modeste Mignon* (tel est le titre) vous semble de nature à pouvoir faire attendre la publication des *Petits Bourgeois de Paris,* ce sera comme la petite pièce avant la grande, en appliquant cet ambitieux adjectif à l'étendue seulement de la composition. Moi, j'y gagnerai le temps de finir ce tableau parisien dont les personnages, étant presque tous électeurs, méritent autant d'égards, pour leurs grandeurs et leurs petitesses, que s'ils étaient des princes. Meissonier, ce peintre qui recommence les belles pages de l'école flamande, vous dirait tout ce que ces figures exigent de soins, de finesses, de minuties, si l'on ne devinait pas tout ce qu'au théâtre elles ont coûté de travail à Molière ; car M. Jourdain, Chrysale, etc., sont les patrons éternels du bourgeois, que chaque temps habille à sa manière.

J'exciterais, certes, plus d'un sourire en parlant, selon la phrase consacrée, *de la timidité inséparable d'un premier début;* car ce n'est pas après cent ouvrages, je crois, qu'on peut se faire chaperonner par l'Inexpérience, cette jeune éternelle qui dicta, qui dictera tant de préfaces. Mais, en venant pour la première fois sur un terrain encore chaud d'un succès européen[1], je ne suis pas fâché de m'y essayer, pour ainsi dire, avant de donner une peinture à laquelle je ne crois pas pouvoir imprimer les qualités qui, pendant si longtemps, ont si vivement stimulé la curiosité du public. Pourquoi le feuilleton ne vivrait-il pas, comme le théâtre, par les contrastes?

Agréez, monsieur, tous mes compliments.

DE BALZAC.

XXVII

SPLENDEURS ET MISÈRES DES COURTISANES

— 1844 —

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION[2]

L'aplatissement, l'effacement de nos mœurs va croissant. Il y a dix ans, l'auteur de ce livre écrivait qu'il n'y avait plus que des nuances; mais, aujourd'hui, les nuances disparaissent. Aussi, selon l'observation très-spirituelle de l'auteur de *Louison d'Arquien* et du *Pauvre de Montlhéry*[3], n'y a-t-il plus de mœurs tranchées et de comique possible que chez les voleurs, chez les filles et chez les forçats; il n'y a plus d'énergie que dans les êtres séparés de la

1. *Modeste Mignon* devait succéder, dans le feuilleton du *Journal des Débats*, à l'ouvrage de Frédéric Soulié ayant pour titre *Au jour le jour.*

2. Cette préface n'est, en réalité, que celle des première et deuxième parties de l'ouvrage : *Esther heureuse* et *A combien l'amour revient aux vieillards.* On sait que la première moitié environ d'*Esther heureuse* avait déjà paru en 1838, sous le titre de *la Torpille,* avec *la Maison Nucingen* et *la Femme supérieure.*

3. M. Charles Rabou.

société. La littérature actuelle manque de contrastes, et il n'y a pas de contrastes possibles sans distances. Les distances se suppriment de jour en jour. Aujourd'hui, la voiture tend à se mettre au-dessous du piéton, et c'est le fantassin qui bientôt éclaboussera le riche dans la petite voiture basse. L'habit noir triomphe. Ce qui est dans les habits et dans les roues anime également les esprits, vit dans les manières et dans les mœurs. Un ministre va très-bien en demi-fortune chez le roi; nous avons vu des fiacres dans la cour des Tuileries. Les habits brodés du ministre, du général, du membre de l'Institut, le costume en un mot est honteux de se montrer, et a l'air d'une mascarade. Nous avons trop raison contre notre époque, et, comme le vice auquel nous nous attaquons est une effroyable hypocrisie, il va sans dire que nous devenons immoraux.

Ceci nous a paru très-nécessaire à dire en tête d'un livre où sont peintes les existences, dans toute leur vérité, des espions, des filles entretenues et des gens en guerre avec la société qui grouillent dans Paris.

Faire les SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE et y omettre ces figures si curieuses, c'eût été le fait d'une couardise de laquelle nous sommes incapable. D'ailleurs, personne n'a osé aborder le profond comique de ces existences; la censure n'en veut plus au théâtre, et cependant Turcaret, madame la Ressource sont de tous les temps.

Pour compléter les SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE, l'auteur a encore *le palais de justice, le monde du théâtre,* et *le monde des savants* à faire, car *le monde politique* appartient à la série des SCÈNES DE LA VIE POLITIQUE.

Cela fait, il y aura eu peu d'oublis, car l'auteur prépare, comme contre-poids et comme opposition, un ouvrage où se verra l'action de la vertu, de la religion et de la bienfaisance au cœur de cette corruption des capitales, et c'est une œuvre à la fois si longue et si difficile, qu'il y a bientôt trois ans qu'il y travaille sans pouvoir la terminer. *Les Méchancetés d'un saint* et *la Baronne de la Chanterie* sont deux fragments extraits de cet ouvrage (*l'Envers de l'histoire contemporaine*), formidable de vertus et où chacun pourra compter les misères affreuses sur lesquelles repose la civilisation parisienne.

En commençant les SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE par *les Treize,*

l'auteur se promettait bien de les terminer par la même idée, celle de l'association faite au profit de la charité, comme l'autre au profit du plaisir.

On ne peut guère pénétrer dans le corps social dogmatiquement, à la façon d'un traité de d'Alembert sur le goût; il faut bien aller dans les prisons et dans les profondeurs de la justice, mené par un criminel, et de même qu'ici le banquier nous conduit au milieu des intrigues de la vie exceptionnelle des lorettes.

Ce roman, composé de détails profondément vrais, et pour ainsi dire historiques, pris enfin à la vie privée, s'arrête au seuil de la Force et au cabinet du juge d'instruction. Aussi doit-il avoir une suite. Le monde judiciaire avec ses figures tient trop de place dans Paris pour ne pas être scrupuleusement étudié, dépeint, reproduit.

Ainsi, sous peu, la grande et immense figure de Paris au XIXe siècle sera terminée, nous l'espérons; pas une de ses particularités ne sera omise. Ici Corentin, Peyrade et Contenson représentent l'espionnage sous ses trois faces, comme Vautrin est à lui seul toute la corruption et toute la criminalité.

Bien des gens ont eu la velléité de reprocher à l'auteur la figure de Vautrin. Ce n'est cependant pas trop d'un homme du bagne dans une œuvre qui a la prétention de daguerréotyper une société où il y en a cinquante mille (Ferragus dans *les Treize* est un accident) dont les existences incessamment menaçantes attireront tôt ou tard l'attention du législateur. Quelques plumes animées d'une fausse philanthropie font, depuis une dizaine d'années, du forçat, un être intéressant, excusable, une victime de la société; mais, selon nous, ces peintures sont dangereuses et antipolitiques. Il faut présenter ces êtres-là ce qu'ils sont, des êtres mis à toujours *hors la loi*. Tel était le sens infiniment peu compris de la pièce intitulée *Vautrin,* où le personnage concluait à son impossibilité sociale, en offrant le combat dramatique de la police et d'un voleur incessamment aux prises.

Peut-être rendra-t-on plus tard justice à l'auteur en voyant avec quels soins il a mis en scène ces figures, si curieuses, de la courtisane, du criminel, et de leurs entourages; avec quelle patience il est allé chercher le comique, avec quel amour du vrai il a trouvé les côtés beaux de ces caractères, par quels liens il les a rattachés

à l'étude générale du cœur humain. Certainement, le baron de Nucingen est le Géronte moderne, le vieillard de Molière moqué, dupé, battu, content, vilipendé, dans le costume et avec les moyens modernes. Ce livre offre donc une des mille faces de Paris, et, dans LA COMÉDIE HUMAINE, il vient après *les Secrets de la princesse de Cadignan, les Fantaisies de Claudine* (*un Prince de la Bohême*) et *la Maison Nucingen*; peut-être trouvera-t-on Esther pleine de grandeur dans les environs de la corruption élégante et froide de la princesse, et des monstruosités de la haute banque. A moins de ne pas se rendre compte du but et des moyens de l'auteur, qui, en définitive, a entrepris l'analyse et la critique de la société dans toutes ses parties, aucun lecteur ne peut lui refuser le courage d'aller au fond des questions, et de les examiner sous tous leurs aspects. En ceci consiste, selon lui, la philosophie d'une œuvre; quant au jugement définitif, à la morale, au sens, il ne se fera pas attendre.

Si l'auteur écrivait aujourd'hui pour demain, il ferait le plus mauvais des calculs, et, pour lui, le drap serait pire que la lisière; car, s'il voulait le succès immédiat, productif, il n'aurait qu'à obéir aux idées du moment et à les flatter comme ont fait quelques autres écrivains. Il connaît mieux que ses critiques les conditions auxquelles on obtient la durée d'une œuvre en France; il y faut le vrai, le bon sens, et une philosophie en harmonie avec les principes éternels des sociétés. Mais ces conditions ne peuvent pas être acquises à tous les détails, elles doivent se trouver dans l'ensemble, et, jusque-là, les gens superficiels auront le droit de médire; il faut bien accorder quelque chose au dieu moderne, *la majorité*, ce colosse aux pieds d'argile dont la tête est bien dure, sans être en or, car elle est en alliage.

1844.



XXVIII

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF
DU *JOURNAL DES DÉBATS.*

Dresde, 11 mai 1850.

Monsieur,

En arrivant ici, après un long et pénible voyage d'un mois, pendant lequel je n'ai pu lire aucun journal, j'apprends qu'un théâtre a repris, ou plutôt *pris* le drame de *Vautrin* sans mon consentement.

Je vous prie donc de publier la protestation que je fais contre une pareille violation de tous les droits de propriété littéraire dramatique, en attendant que je puisse demander à la justice la réparation qui m'est due pour tous les torts que me cause cette tentative de communisme littéraire.

Agréez, monsieur, mes remercîments.

DE BALZAC.

FIN DES PORTRAITS ET CRITIQUE LITTÉRAIRE.

POLÉMIQUE

JUDICIAIRE

MÉMOIRE

SUR LE PROCÈS DE PEYTEL

NOTAIRE A BELLEY[1]

Quelques personnes ont paru craindre une intervention étrangère aux formes judiciaires dans les affaires criminelles, après le verdict du jury; mais, à cet égard, il existe un beau précédent qui

1. Ce Mémoire fut inséré dans *le Siècle*. Quelques jours avant la publication, Balzac l'annonçait au directeur gérant par la lettre suivante :

« Mon cher Dutacq,

» Toutes les prévisions de ceux qui croient à la non-culpabilité de Peytel sont réalisées ; ainsi mon voyage et celui de Gavarni contribueront sans doute à sauver la vie et à rendre l'honneur au pauvre condamné qui, sans nous, aurait péri par honneur. Nous sommes forcés d'aller à Belley chercher quelques renseignements, et, dans quelques heures, nous partons pour Paris. Je suis en mesure de démontrer les erreurs commises par la justice et d'empêcher un de ces malheurs irréparables qui sont une flétrissure pour des époques éclairées, et, dans peu de temps, la presse pourra compter dans ses états de service une victoire de plus, en offrant au pays une vie exempte de blâme, arrachée à l'échafaud. La famille Peytel vous devra beaucoup pour le concours que vous allez nous prêter, et nous aurons tous fait une bonne action.

» Agréez mes compliments et l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» DE BALZAC.

» *P.-S.* — Mon cher Dutacq, ce pauvre garçon n'est pas coupable et il y a *mal jugé,* nous triompherons. — Gavarni, après notre entrevue avec Peytel, était fou de joie, et notre tâche ne sera pas aussi difficile que je le croyais. »

date de la Restauration, époque où la presse était bien moins libre qu'elle ne l'est aujourd'hui : Benjamin Constant publia dans *la Minerve* plusieurs lettres sur le procès de Wilfrid Regnault, condamné à mort pour crime d'assassinat, entre le verdict du jury et l'arrêt de la cour suprême. Ce publiciste, ce romancier qui devait être un si fin orateur, eut le bonheur de voir le pourvoi admis et Wilfrid Regnault acquitté par un nouveau jury.

Selon d'autres personnes, des observations publiées avant l'arrêt de la cour suprême peuvent nuire aux intérêts du condamné. Mais le condamné n'est plus en cause : « La cassation, a dit Napoléon, est un procès entre l'arrêt et la loi. » Ménage-t-on ici la grandeur d'une juridiction qui embrasse tout le royaume? ne méconnaîtrait-on pas l'esprit de cette cour, soigneusement composée de vieux magistrats éprouvés qui n'épousent aucune passion et concluent souvent contre le pouvoir? La cour ne saurait être influencée ni en bien ni en mal par aucun écrivain, quelque puissante que serait sa plume, et les protestations de la presse entière ne l'effrayeraient point. D'ailleurs, ne faudrait-il pas désespérer de la justice en France si un homme, si un journal avaient, comme le peuple aux États-Unis, le pouvoir de rendre selon leurs caprices un accusé coupable ou innocent? Deux fois, cette cour a cassé, dans l'affaire Dehors, des arrêts de cours d'assises qui condamnaient l'accusé, et l'accusé fut acquitté par un troisième jury. Dire que la cour peut être influencée, ne serait-ce pas prétendre qu'elle peut trouver des moyens de cassation là où il n'y en a pas, ne pas les voir là où il s'en trouve? Ces moyens sont des faits, des manquements à la forme qui ne se dissimulent pas plus qu'ils ne s'inventent. S'il n'y a point de vice de forme dans la procédure, cette lettre servira encore à éclairer la religion de celui qui, dans toutes les monarchies, répare les erreurs de la justice, le roi.

— Pourquoi n'avez-vous pas assisté au procès? m'a-t-on dit.

Peut-on redresser une erreur avant qu'elle soit commise? Et ne vaut-il pas mieux, en cas d'erreur, que Peytel soit déclaré non coupable par un second jury que gracié par le roi? Le roi ne peut que lui laisser la vie, un jury lui rendra l'honneur.

Ces deux observations préliminaires étaient dues à la liberté de la critique autant qu'à la cour de cassation, où sont les espérances

de deux familles, car j'aime à croire qu'il est dans la famille Alcazar plus d'une personne à qui la générosité de Peytel inspire le désir de le voir réhabilité.

Espérons qu'au moment où l'innocence de deux condamnés à mort par la déclaration du jury de Seine-et-Oise vient d'être reconnue par le jury d'Eure-et-Loir, quand le ministère public vient de faire entendre des paroles graves sur les cas où les témoignages et les preuves manquent, les esprits sages prêteront leur attention à des remarques qui tendent à sauver la vie d'un homme condamné à mort sans témoins et sur des assertions essentiellement vulnérables. Espérons qu'au moment où le ministre de la justice a nommé une commission pour examiner les moyens d'introduire dans nos lois la réhabilitation, magistrats et citoyens accorderont leur attention à une critique faite en vertu d'un droit incontestable, celui de tout homme qui peut prouver à la société qu'elle se trompe en levant sa hache sur une tête.

Si maintenant d'autres voix s'élevaient pour blâmer une aussi sainte entreprise que l'est la mienne, leurs paroles seront, je l'espère, couvertes de mépris. Dans aucun siècle, personne n'a soupçonné ceux qui se dévouaient à l'innocence. Dieu met où il veut les preuves qui la font reconnaître : à la bouche des femmes, des enfants, des criminels, des mourants; il emploie toute chose au triomphe de la vérité. Ici, un artiste plein de cœur, et l'écrivain qui vous parle se sont cotisés, au milieu de leurs vives occupations et de leurs affaires, pour aller à la recherche de faits méconnus. Aucune mère, aucune sœur ne pensera sans frémir que le hasard peut placer son fils ou son frère dans la situation où se trouve le condamné. Peytel a reçu l'éducation que toutes les familles donnent à leurs enfants, la fortune de sa famille est de cent mille écus; notaire, il appartient à cette bourgeoisie qui maintenant est presque souveraine en France; jeune, il s'est mêlé à la littérature, à la presse de Paris : n'est-ce pas un devoir de le défendre? Mais la presse ne donne pas droit d'asile à ceux qu'elle a vus dans ses sanctuaires; aussi n'est-ce pas tant l'ex-journaliste que je défends qu'un homme calomnié, un homme du milieu social auquel appartiennent la plupart de ceux qui me lisent, un homme dont la non-culpabilité m'est démontrée.

Si jamais cause criminelle a été, d'ailleurs, du ressort d'un écrivain et de la dialectique pure, n'est-ce pas l'affaire de Peytel, où l'accusation manque également de témoins et de preuves décisives, où elle a procédé par suppositions, par raisonnements, par analogies, par expertises dans lesquelles la science de Paris a été reniée par la science de province? Il se trouvait trois médecins de Bourg dans le jury; l'accusation s'est habilement servie de leur amour-propre offensé par les hautes et tranchantes affirmations du docteur Ollivier (d'Angers), qui devait se montrer plus que surpris en voyant la science trahie au détriment d'un accusé. J'ai donc le droit de redresser ces suppositions, d'annihiler ces raisonnements, de détruire ces analogies, et nous allons voir à quelle logique restera la victoire, qui de l'accusation ou de la défense sera complétement absurde. Tout en combattant, je relèverai l'inobservance de plusieurs maximes de droit criminel, *oubliées* dans la conduite de cette affaire, et les critiques que veulent ces omissions donneront à ma lettre le mérite d'être écrite encore dans un intérêt général.

Aux yeux de tous les lecteurs de l'acte d'accusation et des débats, aux yeux de ceux qui n'ont rien lu, mais qui voient dans Paris un placard où Peytel est représenté tuant sa femme et son domestique, le malheureux est accablé par les antécédents de sa vie : il est cupide, endetté, dissipateur; il a tué sa femme pour s'en approprier la fortune : on ne tue une jeune femme de vingt ans que par intérêt. Peytel est un homme capable des combinaisons les plus profondes, les mieux suivies, conséquemment un hypocrite. L'accusation, soit écrite, soit orale, aperçoit, dès le contrat de mariage, le crime commis au pont d'Andert. Peu s'en est fallu qu'elle n'incriminât M. Perrin, notaire de madame Alcazar, et non celui de Peytel, un membre de la chambre des notaires, un homme qui a reçu les honneurs de la députation. Nous verrons comment l'accusation et l'instruction, douées d'une si bonne vue à distance, ont voulu être aveugles sur le terrain.

Mais examinons d'abord la vie de Peytel antérieurement à la scène du pont d'Andert.

J'ai vu Peytel trois ou quatre fois chez moi, en 1831 et 1832. Depuis, je n'en entendis plus parler qu'à propos de son retour au

notariat; il m'annonça lui-même son projet de quitter la vie littéraire. Je l'avais jugé comme l'ont jugé beaucoup de ceux qui le connurent alors, si peu capable d'une mauvaise action que, lors de son procès, M. Louis Desnoyers, à une séance du comité de la Société des gens de lettres, eut besoin de m'affirmer que le notaire alors en jugement était ce Peytel que nous avions entrevu. Dès la première visite qu'il me fit en m'apprenant son acquisition d'une part d'intérêt au *Voleur,* Peytel me parut être ce qu'il est maintenant : un homme d'un tempérament sanguin jusqu'à la pléthore, vif, emporté, doué d'une grande force morale et physique, passionné, incapable de maîtriser son premier mouvement, orgueilleux, je dirais presque vaniteux et parfois entraîné dans la parole seulement, comme la plupart des gens vains, au delà du vrai; mais essentiellement bon. Là où l'accusation a été partiale, cette défense ne le sera pas. La conséquence d'un tel caractère est l'ambition. L'ambition littéraire avait amené Peytel à Paris, où il se lia naturellement avec quelques écrivains; il pratiqua la plupart de ceux qui travaillaient à cette époque dans la presse parisienne; enfin, il se mit comme tant d'autres sur le trottoir de la spéculation et de la littérature.

Deux faits authentiques dans le monde littéraire peignent Peytel tout entier. En sa qualité de propriétaire du *Voleur,* comme beaucoup de gens qui ne prennent un intérêt dans un journal que pour y écrire, il rendait compte des théâtres. Un de ses articles blessa vivement le directeur d'un spectacle, qui s'en plaignit amèrement. Peytel, à qui ces plaintes furent rendues d'une façon menaçante, alla chez le directeur, muni de ce billet qu'il lui adressait au lieu de carte :

« Monsieur,

» Vous désirez connaître l'auteur de l'article sur votre théâtre : il est debout devant vous. »

A propos de la vente de ce même journal, Peytel se crut ou trompé ou lésé dans la vente, non par ses co-vendeurs, mais par l'acquéreur; il attend son homme sur le boulevard et l'insulte gravement, en plein jour. Le caractère français comporte un si grand

fonds de générosité, que l'acquéreur, saisi de pitié en apprenant la condamnation de l'homme envers qui sa haine était certes fondée, a escompté à Gavarni les valeurs avec lesquelles nous avons subvenu aux frais de nos voyagés. Le seul ennemi légitime de Peytel a eu cette générosité, convaincu de sa non-culpabilité, souhaitant à Gavarni bon succès. Les ennemis que compte Peytel à Bourg et à Belley ont été bien différents; mais peut-être aujourd'hui sont-ils honteux de leur ouvrage. Ces deux traits peignent tout un homme, son vrai caractère et ses habitudes de franchise.

Peytel a cet œil qui regarde toujours en face et dont les rayons sont directs, un œil sans faux-fuyants, plein d'ardeur, qui s'allume d'une soudaine colère, un œil qui dément l'hypocrisie que lui prête le réquisitoire. En le voyant, il est facile de deviner qu'il lui est impossible de soutenir longtemps un rôle quelconque. Quand il s'agit d'un homme placé dans le monde où vivait Peytel, toute accusation va chercher ses éléments dans le caractère : l'accusation l'a bien senti; aussi a-t-elle tout tenté pour donner le change à l'opinion publique; elle n'a pas reculé devant des assertions qui, de la part d'un particulier, seraient diffamatoires.

Les deux faits de vie privée que je viens de raconter confirment les inductions à tirer de la physionomie et du caractère de l'accusé. Vous connaissez sa colère prompte et facilement oubliée; maintenant, voici un trait qui vous expliquera sa bonté.

Dans une famille honnête et connue de ses amis se trouvait un homme d'une grande inconduite et qui avait lassé la patience de tous. Cet homme, errant sans feu ni lieu dans Paris, rencontre quelques amis de Peytel, alors rentré dans la voie du notariat après ses infructueux essais de journalisme et d'entreprises littéraires. On expédie à Peytel ce garçon malheureux, à qui l'on voulait faire un sort en lui procurant du travail dans la fabrique de Lyon. Peytel l'accepte, le loge, l'habille et le nourrit. Mais, ce qui était bien autrement difficile, Peytel tente de le réconcilier avec lui-même, de le mettre dans la bonne voie; il le maintient dans une vie décente, il le suit, le conseille, le dirige avec des soins constants, touchants, paternels. Ainsi, sa bonté n'est pas une bonté de premier mouvement et d'épiderme, comme chez beaucoup de gens violents, et comme pourrait le faire supposer l'anecdote

révélée à l'audience par un témoin, sur l'argent donné à un enfant pour commencer un commerce qui a prospéré. La bonté de Peytel est continue, persistante. Tous ceux qui l'ont connu savent que, chez lui, l'obligeance est sans bornes : son orgueil et son faste sont solidaires de son dévouement. Ces sentiments se retrouvent jusque dans sa vie d'enfance, au collége.

Eh quoi! l'instruction, l'accusation fouillent toute la vie d'un homme afin d'y trouver les racines d'un crime, et ne la fouillent que dans un sens! elles n'y prennent que les faits dont elles ont besoin pour leur thèse et qui chargent un seul des plateaux de la balance! Le réquisitoire se dresse à Lyon : Peytel a fait son second stage notarial à Lyon, sa bienfaisance s'est exercée à Lyon, et l'accusation l'ignore! Elle sait ce que faisait ou ne faisait pas Peytel le lendemain, la veille de son mariage à Paris, et elle ferme les yeux sur deux faits éminents de sa vie littéraire qui devaient appeler et fixer le doute sur le chef grave de la préméditation! Puis elle peindra cet homme comme un homme dissimulé, cupide! L'accusation dit : « Peytel est cupide parce qu'il a fait un crime. » Mais, pour rendre sa cupidité solidaire de son crime, il faudrait prouver par des faits et le crime et la cupidité, établir victorieusement le caractère et les habitudes d'un homme intéressé : toute la préméditation, ce chef accablant, est là! Mais c'est là précisément que je me charge de montrer combien l'accusation a été fausse, combien l'instruction fut incomplète. Je procède autrement, je vous objecte des faits avant d'en tirer des conséquences. Voici donc trois circonstances connues, que plusieurs témoins dignes de foi attesteront, et qui prouvent que Peytel est un homme violent, allant droit à son but, sans dissimulation. Où donc est l'homme comblé de ses bienfaits? Pourquoi n'a-t-il pas traversé la France pour courir au secours de Peytel calomnié par ses ennemis? Peut-être le malheureux est-il en pays étranger. Soyez-en sûrs, nous saurons le retrouver. Si le procès se recommence, ce témoignage s'adjoindra à tous ceux qui faillirent à Peytel. Ces oublis de l'instruction sont constants et flagrants. A chaque pas que nous allons faire dans ce procès, vous trouverez l'instruction et l'accusation en faute.

Le devoir de l'instruction criminelle est un des plus terribles,

des plus minutieux, des plus astreignants que je sache dans notre société. Aussi le juge est-il investi des plus grands pouvoirs : il a tout à ses ordres, les paperasses de la police et ses agents, l'argent du fisc; il fait tout mouvoir : à sa voix, les préfets, les autres juridictions, les polices locales, tout s'empresse; il a le temps à lui, rien ne le hâte, aucune autorité n'entreprend sur lui, ni le public ni l'État; il ne relève que de sa conscience; il peut, il doit retarder l'instruction pour le plus léger détail; il a la charge de tout interroger dans le passé d'un homme : moyens de fortune, dettes et créances, habitudes. Il doit demander compte de tout, rechercher la pensée d'autrefois, appeler ou ne pas appeler l'inculpé à ses investigations; examiner, recueillir toutes les probabilités, suivre le crime ou la pensée du crime à la piste, en refaire le chemin moralement et physiquement; car les preuves du pour et du contre sont partout, *dans les êtres, dans les choses, dans les lieux;* mais à lui de résumer, d'inscrire le bien et le mal, de les balancer en faisant connaître le doit et l'avoir moral de l'inculpé. Sans ce rapport essentiellement impartial, à la confection duquel la société, le pouvoir, les citoyens concourent de toutes leurs forces, la religion du tribunal, la religion de la cour, successivement appelés à prononcer sur la mise en accusation, est surprise.

L'accusation et l'instruction n'ont pas voulu voir les faits qui prouvaient en faveur de Peytel; elles ont favorablement accueilli, non pas les actes, non pas les faits à discuter, mais les dires et les calomnies qui le perdaient. L'acte d'accusation, qui doit être une sèche narration des faits, a plaidé contre l'accusé. Publié par avance et sans réponse, cet acte a été ingénieux comme une nouvelle, partial là où il devait se montrer froid et calme, affirmatif là où il devait être sceptique. Je n'ai pas la prétention de faire de Peytel un saint : il a été souvent entraîné à des légèretés. Ces légèretés, qui, d'ailleurs, ne touchent en rien la probité, l'ont conduit à avoir, au moment où j'écris, les fers aux pieds comme les plus vils criminels, et à vivre dans l'incertitude de savoir s'il sortira de sa prison, ou pour aller à l'échafaud, ou pour comparaître devant une autre cour d'assises, ou pour traîner le boulet d'un homme gracié.

En parlant ainsi, j'ai en vue la déposition qui a le plus nui à

Peytel, celle du président de la chambre des notaires de Mâcon. Pressé par l'accusé, par ses défenseurs d'expliquer le refus d'admettre Peytel parmi les notaires de Mâcon, le président a prononcé les mots d'incapacité, d'improbité. Quel avantage pour moi que la chambre des notaires de Mâcon ait taxé le postulant d'incapacité! Déjà voici cette compagnie induite en erreur. Peytel a donné les preuves de la capacité la plus étendue à Lyon et à Belley. Ici, la chambre répond que la capacité s'entend de l'observance des règles relatives au stage. Mais comme cette inutile accusation sonne mal aux oreilles de jurés qui s'arrêtent ordinairement au sens vulgaire des mots! Reste l'improbité.

Ce point exige une digression de la plus haute importance. Peytel a commencé ses études de notariat chez M. Cornaton. Le refus de la chambre fut basé sur des renseignements donnés par ce notaire. L'instruction, l'accusation avaient donc pour appuyer leurs foudroyantes allégations le délibéré de la chambre des notaires de Mâcon. Comment l'instruction n'a-t-elle pas mandé M. Cornaton, en l'obligeant à déduire les raisons intimes de ses renseignements? pourquoi n'a-t-elle pas mis en présence, confronté la chambre des notaires et M. Cornaton, puis M. Cornaton et Peytel, et enfin Peytel, M. Cornaton et la chambre, afin que ce refus expliqué dans le silence de l'instruction ne pesât point dans le plateau des charges ou y restât sans discussion possible? L'instruction, l'accusation vont taxer un homme de cupidité, d'improbité, et ni l'instruction ni l'accusation ne s'enquièrent des *faits* sur lesquels la chambre a prononcé. Ici, comme il s'agit pour Peytel d'être déclaré probe ou improbe, je dois établir publiquement ce que l'instruction devait faire en secret. J'ai les mains sur des questions délicates, mais personne ne souffrira de ma parole.

Le sentiment qui dicta jadis à M. Cornaton les renseignements sur Peytel est inhérent au cœur de l'homme : il a pu être blessé plus vivement encore et plus intimement atteint que l'acquéreur du journal; mais je prends sur moi de dire qu'il sent comme nous, à ses pieds, peser les fers de Peytel; que, devant une autre cour, il réhabilitera plus entièrement encore qu'à l'audience les antécédents de son clerc. Quand Peytel était chez lui, M. Cornaton avait cru s'apercevoir qu'il manquait de petites sommes à sa caisse.

Suivant sa déposition devant la cour, il a dit qu'il n'avait aucune certitude que ces détournements eussent été pratiqués par Peytel. Bien plus, un des jurés lui a demandé si, Peytel parti, les infidélités avaient continué, il a répondu : *Oui, mais moins fréquemment et pour des sommes moindres.* N'est-il pas évident que l'auteur des détournements comptait sur le jeune clerc et se comportait de manière à laisser croire qu'il y avait deux coupables au logis? Eh bien, peut-être M. Cornaton a-t-il, quand il s'est agi de recevoir Peytel notaire à Mâcon, trop écouté ses ressentiments? La chambre a dû consulter le premier patron du postulant, un notaire qui demeure à peu de distance de Mâcon. Aujourd'hui, M. Cornaton doit être au désespoir d'avoir provoqué la délibération de la chambre des notaires. Un corps tient à ce qu'il a mis sur ses registres, la discussion était impossible entre M. Cornaton devenu généreux en présence du danger de Peytel et le président de la chambre des notaires appuyant la décision de sa chambre sur les renseignements donnés par M. Cornaton. Opposons un fait à *de simples soupçons,* en admettant que le délibéré de la chambre des notaires soit fondé.

Pendant sa cléricature et son principalat chez M. Farine et chez M. Fuchez, le successeur, une des études les plus occupées de Lyon, Peytel a eu en maniement des fonds considérables et qui sont montés à deux millions. En quittant l'étude et rendant son compte de caisse, il s'est trouvé une erreur d'environ mille francs. Remarquons qu'une erreur légère, comparée au total des sommes reçues, ne compromet la probité de personne. Un premier clerc qui, voulant voler, volerait mille francs dans deux millions, mériterait aux galères les plaisanteries de tous les condamnés. Peytel agit comme tout le monde en pareil cas, il tira de sa poche un billet de mille francs pour aligner les comptes, en protestant de son exactitude, en suppliant son successeur de rechercher l'erreur. Il lui était alors impossible de rester à Lyon jusqu'à l'apurement des comptes, il avait traité à Belley. Quelques mois se passèrent sans que l'erreur fût découverte, mais elle se découvrit : on avait oublié de porter une somme payée ou reçue chez un banquier de Lyon, en dehors des comptes de l'étude. M. Péricaud, le successeur de Peytel dans son principalat, l'en instruisit à Belley; Peytel

le remercia par une lettre où il exprimait combien cette erreur, quoique aussitôt couverte, lui pesait et l'inquiétait. Cette étude est à Lyon, le notaire est à Lyon; M. Péricaud, le successeur de Peytel, est encore à Lyon, l'acte d'accusation s'est dressé à Lyon. Avouez qu'il y a d'étranges fatalités dans cette affaire. Ce fait n'est pas d'un homme improbe : il comporte les allures d'une vie honnête. Les seules fautes de jeunesse que Peytel a pu commettre ont pour origine une passion très-pardonnable.

Maintenant, étudions l'ordre logique de ce fait. Peytel quitte Paris pour se faire notaire, il se présente à Mâcon, il est refusé sous prétexte d'incapacité, ce qui implique défaut de temps de cléricature ou défaut d'instruction. Son premier patron, consulté par la chambre, parle peut-être d'inconduite et d'indélicatesse en étendant le sens du mot probité. Un chevalier d'industrie ainsi démasqué retournerait à Paris ou partirait pour l'Amérique; à quarante lieues à la ronde, la province n'est plus tenable pour lui; mais non, point! Peytel, au lieu de renoncer à une carrière que lui fermerait une pareille note, se rend à Lyon, à quelques lieues de Mâcon, y devient premier clerc et traite plus tard à Belley. Assurément, un homme accusé d'improbité, d'un détournement de fonds quelconque, eût alors rencontré des difficultés : il n'en éprouve aucune, il est reçu. Il serait horrible dans une société fondée sur le repentir de ne pas admettre qu'un jeune homme (je dis cela pour ceux qui ont des reproches à s'adresser) ne pût se corriger de ses erreurs. Or, des erreurs problématiques reprochées à Peytel par l'accusation à un double meurtre, n'y a-t-il pas bien des abîmes à franchir?

En droit, on a mal procédé, non-seulement dans l'instruction, mais encore à la cour d'assises. La décision de la chambre de Mâcon a été annulée par l'admission de Peytel parmi les notaires du département de l'Ain. Le pouvoir judiciaire, à moins de se renier lui-même, ne doit point laisser dire que les chambres de notaires du royaume ne sont pas toutes également éclairées et vigilantes sur la question de probité. S'il y a des différences entre elles, elles n'existent certes pas en matière de délicatesse et d'appréciations morales. Ainsi l'admission de Peytel aux fonctions de notaire à Belley efface d'autant plus absolument le refus des notaires de Mâcon, que sa nomination est postérieure, que la

chambre sous la discipline de laquelle il se mettait a dû s'enquérir des motifs d'un premier refus, le discuter avec ou sans Peytel, et qu'enfin les motifs ont été réduits à leur juste valeur, à rien.

Ces explications sont longues, mais l'acte d'accusation est bien long aussi! L'acte d'accusation fait le mal avec un seul mot; ce mot provoque des détails qui doivent être circonstanciés. Mais, quand, au bout de toutes nos phrases, il y a la tête d'un homme comme elle était au bout de toutes celles du réquisitoire, il est impossible que les nôtres ne soient pas plus intéressantes, car la tête qu'il demandait, le réquisitoire l'a obtenue.

En lisant ces explications appuyées sur des faits inaperçus, mais qu'aucun magistrat instructeur de Paris n'aurait négligés, vous vous demanderez par quel hasard ils se produisent seulement aujourd'hui. Cette observation, qui n'échappe sans doute à personne, veut une réflexion sur la marche des procès criminels. L'instruction, comme je l'ai dit, prend tout son temps, et l'accusation aussi; les éléments sont envoyés à quelque jeune magistrat qui formule son acte dans le langage que vous connaissez, approprié merveilleusement aux passions de la masse curieuse; l'accusé n'en connaît la portée que par rapport à lui, dans sa solitude; il est saisi par cet ensemble de combinaisons, par l'art avec lequel on a groupé les faits de sa vie, il n'a qu'un temps extrêmement limité pour y répondre. Ses amis le savent sous la main de la justice et le croient en sûreté; dans la conviction qu'ils ont de son innocence, ils attendent que le juge ou le prévenu les appelle; ils ignorent l'utilité de leur témoignage; six mois après, entraînés par le courant de la vie, ils perdent de vue le prisonnier; l'omnipotente instruction mande qui elle veut, et sur ses mandats le plus indifférent est obligé de comparaître. Successivement prévenu, inculpé, accusé, le malheureux est dans la plus profonde incertitude sur ce que deviendront les dépositions des témoins à l'audience; il lui est souvent moralement et physiquement impossible de parer à certaines particularités du procès qui vont dans les débats avec une effrayante rapidité. L'impression est produite pendant qu'il cherche comment il la combattra, puis il est primé par un pouvoir discrétionnaire. Le président de la chambre des notaires avait été très-sobre et très-restreint dans l'instruction : Peytel, qui ne pouvait

imaginer cet effet d'audience, avait même sur ce point la bouche fermée. Le ministère public a fait de cette déposition un coup de massue : elle est la seule sur laquelle il pouvait appuyer ses allégations. Aux débats, la bonne foi avec laquelle l'accusé, ses défenseurs ont supplié ce notaire de parler, prouvent leur confiance. Quel effet sur des jurés, sur des magistrats, sur une audience, a dû produire ce mot *improbité!* Cette déposition voulait tout un supplément d'instruction. Pour la réduire à ce qu'elle est, il m'a fallu du temps, des recherches. Le malheureux Peytel a dû revenir sur des faits qui, chez tous les hommes, restent ensevelis dans un profond mystère. Une commission rogatoire donnée à un juge de Lyon pour rechercher chez MM. Farine et Fuchez les preuves de la gestion de Peytel, et qui eût prouvé les résultats dont je parle, n'aurait-elle pas arrêté bien des paroles sur les lèvres de l'accusation? Un homme de la classe sociale à laquelle appartient Peytel ne vole pas impunément une somme importante, ne compte pas dans sa vie des atteintes à la délicatesse, à la probité, sans que ces faits soient connus, surtout quand il a été en butte à la police de ses ennemis avant d'être à la disposition de la justice. Quel singulier voleur qu'un homme généreux qui prête son argent, comme il en emprunte, avec cette facilité, cette confiance habituelles chez tous ceux à qui le maniement des affaires et la connaissance des hommes sont familiers, et qui, dans ce moment même, est créancier de plusieurs personnes obligées par lui pour une somme supérieure à celle qui, selon l'accusation, l'aurait porté à tuer sa femme! On ne saurait croire combien un soupçon d'improbité, une imputation de dérangement de conduite ou d'affaires sont puissantes auprès des jurés. Ils conçoivent bien des choses! ils ne pardonnent pas ce qui touche au *Doit* et *Avoir*. Un homme d'ordre ayant ses comptes balancés leur paraît difficilement coupable. Les dettes de Laroncière ont bien pesé dans sa condamnation! Je conclus en faisant observer que, toutes les fois que l'accusé appartient à l'une des classes élevées de la société, l'accusation doit être d'une excessive prudence, et l'instruction conduite avec la plus grande circonspection. Lorsqu'il se commet un crime dans les hautes classes, il n'est jamais déterminé par des motifs légers, comme dans les classes inférieures, où les accusés ont souvent

devant eux une vie pleine de condamnations ou de faits répréhensibles. Ces raretés judiciaires appellent un examen sévère, une enquête méticuleuse. Dans l'affaire Peytel, dès l'abord, la brutalité de l'acte d'accusation m'a frappé ; mais je n'aurais jamais imaginé les légèretés qui se trouvent dans l'instruction et que je signalerai, si bien qu'après mes observations il n'y aura pas en France une mère de famille, un père qui ne frémissent de savoir un jeune homme exposé à de pareilles erreurs. Quel est le fils de famille, dans notre société, qui soit exempt de dettes et sans légèretés de jeunesse? Qui de nous répondra de ne pas se trouver fort innocemment, dans le cas de légitime défense, avec un cadavre gisant? Il suffit d'une querelle, d'une insulte, d'une circonstance imprévue sur la grande route, voire dans la rue, dans une chambre, au bas d'un balcon. Il serait douloureux de perdre la tête pour des mémoires en retard.

A quels caractères la justice et le public reconnaissent-ils, dans ses antécédents, un imposteur, un chevalier d'industrie, un dissipateur de son bien, un futur assassin? Un jeune homme de la classe bourgeoise aurait manifesté au collége des tendances dépravées; placé par son père dans une première étude, il aurait autorisé le patron à le croire coupable de vol; chassé de sa province vers Paris, il y aurait mené une vie problématique et besoigneuse : il aurait tenté des entreprises sans argent, trompé des capitalistes, savamment déguisé quelque faillite, souscrit des lettres de change, entretenu des figurantes; imposteur et chevalier d'industrie, il aurait inventé des sociétés commerciales impossibles; enfin, repoussé pour son défaut d'argent ou de crédit, il se serait réfugié dans une province éloignée, affligé de quelques condamnations judiciaires, ou taré par un de ces verdicts que rend le monde, avec ou sans discernement. Loin de là, Peytel, homme d'imagination, vient tenter à Paris la fortune par des moyens littéraires; il se lie avec les gens les plus jaloux les uns des autres, les plus disposés à la médisance, et qui n'ont rien à dire de Peytel; il prête de l'argent au lieu d'en emprunter, il perd le sien au lieu de risquer celui des autres : il mène la vie la moins dissipée, s'y dégrise de la gloire et de la politique, et retourne dans son pays. L'accusation n'a pas pu trouver, avancer, faire confirmer à l'audience un fait pour

appuyer ses assertions sur la fortune que Peytel avait dissipée, et tous les faits que j'articule seront attestés par des hommes considérables et considérés. Quand une accusation doit jeter, du haut de son siége, devant douze jurés, à la face d'un homme, les terribles mots : *Imposteur! escroc! chevalier d'industrie!* et fulminer le reproche d'avoir dissipé sa fortune, elle est tenue, avant de les prononcer, de présenter un compte financier, conçu à peu près en ces termes et basé sur les preuves suivantes :

« M. Peytel père a laissé tels et tels domaines, valant tant d'argent; il revenait telle part à son fils; cette part est hypothéquée ou aliénée; la justice lui a demandé compte des sommes touchées; il n'a pu justifier de leur emploi; l'accusation en a conclu qu'il ne les a plus, et qu'en se donnant une fortune, il commettait une supercherie, etc. »

Mais ces biens, dont il sera question, sont toujours à Mâcon, ils sont encore indivis. Les Peytel père et mère ont fait à leurs enfants des avancements d'hoirie, vous allez retrouver l'emploi de celle de Peytel fils. Peytel est si peu escroc, qu'il perd quelques milliers de francs dans ses premières spéculations, et, à Paris, l'argent que perd chacun de nous est retrouvé par de plus habiles. Peytel, déjà si peu habile, est si peu imposteur, qu'à la moindre accusation il se lève et va droit au plaignant. Les passions de jeunesse, qui coûtent plus ou moins d'argent, se résument chez Peytel par un goût assez vif pour les curiosités, pour les œuvres des artistes célèbres, pour les antiquités : il est collectionneur.

Beaucoup d'écrivains et plusieurs gens illustres le connaissent et sont prêts à déposer de ses mœurs loyales, à jour, faciles, décentes. C'est ici l'occasion d'insister sur un détail des débats auquel les journaux de Paris n'ont pas donné toute la publicité désirable, en présence de l'accusation lue et discutée par toute la France pendant quinze jours avant les débats. M. Casimir Broussais a représenté M. de Lamartine comme ennuyé des persécutions de Peytel et ne cédant qu'à des importunités, soit en assistant au contrat, soit en conduisant Félicie Alcazar à la mairie, à l'église, à l'autel, à la célébration légale du mariage. Il rapporte ce propos si spirituel de Félicie Alcazar à son prétendu : « Vous connaissez tant M. de Lamartine, que je commence à croire que

vous ne le connaissez pas du tout! » Le soin qu'a pris M. de Lamartine de servir de père à Félicie n'est pas une affaire de simple politesse. Certes, pour beaucoup de personnes, en ce moment, M. de Lamartine aurait fait lâcher prise à Peytel quand ce malheureux saisissait notre grand poëte par sa robe étoilée. Il en est de M. de Lamartine comme de dix personnes à Belley, comme de beaucoup d'autres à Paris, croyant toutes à l'acquittement de Peytel et redoutant toutes de comparaître en cour d'assises. Mais ne croyez pas que l'orateur courageux, que le poëte généreux ait renié l'enfant de Mâcon. Voici le dernier paragraphe de la lettre écrite par M. de Lamartine, à Peytel, en prison :

« Mâcon, 12 novembre 1838.

» ... Votre déplorable situation préoccupe ici tous les esprits : on ne doute pas que les révélations inattendues que le temps et les circonstances amènent toujours ne justifient complétement l'exactitude des détails que vous donnez vous-même, et ne fassent promptement succéder à ces préventions dont vous me parlez l'intérêt, la pitié universelle. En attendant, monsieur, j'aime à vous attester que ces interprétations n'ont trouvé ici accès dans l'esprit de personne, et que, si vous avez besoin d'autres preuves que votre malheur et votre désespoir, vous les trouverez ici *dans l'attestation unanime de la pureté de vos antécédents et de l'irréprochabilité de votre vie.*

» Recevez, avec l'expression de ma douloureuse sympathie, l'assurance de mes sentiments distingués.

» DE LAMARTINE. »

Voulez-vous voir les allures de cet homme dans sa vie privée? Peytel a le même tailleur depuis douze ans, et solde avec lui ses comptes comme le bourgeois le plus rangé. Ce tailleur est M. Buisson, qui ne s'occupe de sa facture que quand elle monte à mille écus, tous les trois ans, tant il connaît à fond Peytel. Le tailleur est le *criterium* du crédit d'un jeune homme. Je n'arrive pas sans raison à ce minutieux détail : aux débats, un marchand de vin, ami de collége, a dit qu'il n'aurait pas fourni *une* pièce de vin à crédit à Peytel. Or, Peytel est de Mâcon et possède des vignes! Cette

déposition, quoique faite sans malveillance, a produit le plus mauvais effet. Ainsi, par une étrange fatalité, tout a compromis Peytel, même un témoignage qui voulait être bienveillant.

Je m'interromps ici pour faire à tous ceux qui me lisent une interrogation essentielle à l'honneur de tous, et d'une excessive importance dans notre droit public. La magistrature, dans l'exercice de ses fonctions, est-elle dispensée des lois auxquelles sont astreints les autres citoyens? Accuser d'escroquerie publiquement un homme donne lieu à un procès en diffamation : le diffamateur n'a pas le droit de rapporter les preuves de son dire, il est condamné. Si l'accusation faite dans l'intérêt général jouit d'un privilége que n'ont pas les individus, si elle peut taxer impunément Peytel ou tout autre accusé d'escroquerie, n'est-ce pas à la charge de prouver son dire? Si elle ne prouve rien, l'accusation n'est-elle pas odieuse, là où l'individu n'est que passionné? Pour la justice, rigoureusement parlant, il n'y a d'escrocs que ceux qu'elle a condamnés pour escroquerie à un tribunal de police correctionnelle quelconque. Avec beaucoup de laisser aller, elle peut soupçonner d'escroquerie un homme contre lequel il y aurait eu de ces plaintes qui meurent dans les greffes et que le parquet peut retrouver. Mais ici, contre Peytel, il n'y a ni chose jugée, ni plainte portée et retirée, ni même un de ces faits capitaux, décisifs, incontestables, apportés à l'audience par des témoins dignes de foi.

Enfin, il n'y a, ni dans l'instruction, ni dans l'accusation, ni dans les débats, aucune pièce, aucun fait, aucun témoin pour appuyer ces mots : *escroquerie, chevalier d'industrie!* Quel singulier chevalier d'industrie qu'un homme qui, mis en défiance par le bon sens de l'homme de province, quitte les espérances de la vie parisienne pour les lents moyens du notariat! Quant à moi, témoin des entraînements et des aberrations que cause la vie des écrivains et des journalistes, attendant tous un succès, un hasard, aimant une vie où les malheurs contiennent encore des plaisirs, j'ose dire avec la certitude d'être compris qu'il y a eu chez Peytel une dose supérieure de raison et de courage moral pour revenir du monde littéraire au notariat. On va plus ordinairement des études à la littérature et au journalisme.

A travers cette narration, nous sommes arrivés à l'établissement

de Peytel à Belley. Vous serez bientôt édifié sur la manière dont les premiers éléments de la procédure y ont été disposés. Peytel était pour Belley un étranger, un Parisien; il y a soulevé des animosités violentes; le fond de son procès se trouve là. L'usure dévore le département de l'Ain et la frontière de Savoie. Les notaires sont plus que tous autres en état de juger de cette plaie : Peytel, homme extrêmement intelligent, dut en être frappé. N'était-ce pas se bien poser dans un pays que d'y faire baisser le taux de l'intérêt? Étrange erreur! Peytel rendait service à des victimes isolées, peu propres à la reconnaissance, occupées de leurs cultures, incapables de communiquer leurs impressions et de produire une action utile en sa faveur; tandis que les usuriers, placés sur le terrain même où vivait Peytel, avaient un lien commun dans leur haine contre celui qui troublait la source de leurs profits. Ce fait si grave, enfoui dans les ténèbres de la vie de province et qui a valu au nouveau venu une bonne haine sourde de douze et même quinze pour cent annuellement perdus dans les capitaux, est la plus forte cause du soulèvement des esprits contre ce malheureux jeune homme plein de bonnes intentions.

Une fois le Parisien mal vu dans une ville de province, il est incroyable comment vont les choses : il devient l'objet de commentaires perpétuels et malicieux; tout de lui s'interprète en mauvaise part. Peytel remarque que beaucoup de gens sont en état de concubinage à cause de la cherté des contrats; il offre à l'évêque de faire gratis les contrats de mariage des gens pauvres, afin d'aider à leur mariage. Aussitôt Peytel est taxé d'hypocrisie religieuse et de jésuitisme. Des contrats gratis! abaisser le taux de l'usure! Quelle abomination! On ne parlait pas des pertes entraînées par la difficulté de prêter à dix-huit et vingt-quatre pour cent, quand Peytel offrait de l'argent à six; mais Peytel fut si bien attaqué par les discours calomnieux, qu'il devint à Belley ce que lord Byron était à Londres. Il ne buvait pas précisément dans un crâne, mais il donnait des gants blancs à son domestique pour servir à table, ce qui paraissait aussi exorbitant. Il avait été journaliste à Paris; il y avait des horreurs dans sa vie; il était duelliste.

Enfin, à son insu d'abord, il fut sous le poids des commérages les plus venimeux; puis, en les apprenant, il commit le dangereux

plaisir de rimer quelques épigrammes contre ses ennemis et de leur lancer quelques chansons. Le Parisien combiné d'homme de province, le littérateur reparut, il eut plus d'esprit que ses adversaires : autre crime! Cette petite guerre entretenait la haine ; mais il n'y eut jamais, remarquez-le! d'accusations relatives à sa probité. Les attaques n'atteignaient que son caractère : on le disait capable de tout. N'est-ce pas ce que la calomnie dit d'un homme quand elle mâche à vide et n'a point de pâture sous les dents? La calomnie alla si loin, que, pour mieux perdre Peytel quand il fut en prison, on profitait de son offre à l'évêque pour le peindre comme un cagot aux gens d'opinions libérales, à qui l'on disait que Peytel servait la messe et l'entendait tous les jours. Aux gens religieux, on disait que les magistrats avaient trouvé chez lui des choses infâmes qui attestaient une débauche effrénée.

Vraiment, il faut raconter ici le seul fait qui puisse rendre moins sombre une discussion où il s'agit de la vie d'un homme. Peytel avait un très-riche mobilier pour un homme établi près de la Savoie. Peytel, de qui nous connaissons le goût, visitait souvent les marchands de curiosités. En furetant, il avait trouvé à Lyon une des choses les plus rares, je ne sais si M. du Sommerard en possède une : il s'agit d'une de ces ceintures de chasteté, si célèbres dans les anciens conteurs, et qui, sans doute, venait d'Italie. Il n'en fallut pas davantage à Belley pour ôter à Peytel toute sympathie, il fut accusé de pratiquer les plus cruels errements de la jalousie italienne au moyen âge. Mais, comme me l'ont écrit les gens sensés du pays, Peytel avait cet instrument bizarre appendu dans un coin, et ses amis ont mille fois vu cette curiosité dans le musée qui ornait son cabinet. Cette ceinture fit des ravages effrayants dans l'opinion publique.

Néanmoins, les gens de la campagne auxquels Peytel avait rendu des services l'aimaient, mais ils étaient impuissants. La haine fermentait dans la petite ville, les intérêts blessés ne lui pardonnaient point. Aussi le premier mot d'un de ses concurrents, quand il apprit l'événement du pont d'Andert, fut-il : « Quoi qu'il y ait, Peytel est un homme perdu! » Ce cri est à mes yeux d'un plus grand poids que bien des phrases ampoulées de l'acte d'accusation, il révèle ces implacables haines de petite ville qui ont agi dans

l'instruction, et que je me charge de retrouver à l'œuvre quand j'examinerai la procédure en terminant cette lettre. Disons ici que Peytel compte dans l'arrondissement de Belley des affections chez des gens élevés, incapables de petits calculs. Rétablissons dans la plus haute estime M. Roselli-Mollet, homme d'esprit, considéré dans le pays par les gens de la première société, mais que la justice a failli rendre complice de Peytel, comme elle faisait de M. Perrin, notaire de madame Alcazar, le complaisant de Peytel, qu'il ne connaissait point, et assez complaisant pour intercaler au contrat des stipulations défavorables à sa cliente, au dire de l'accusation. Ces stipulations seront l'objet de mon examen, et ce ne sera pas ma faute s'il en résulte de grandes bévues judiciaires dans l'accusation soit orale, soit écrite.

La bonté de Peytel, de laquelle dépose le fait relatif à l'hospitalité donnée à Lyon, éclate surtout dans ses rapports avec sa femme. L'instruction, l'accusation, la famille admettent tout d'abord ce qu'on a nommé l'extrême myopie de Félicie, défaut dans la vue qui la portait à tenir la tête baissée afin de se dérober aux regards; puis son manque d'éducation, son insubordination, sa constante résistance aux désirs de son mari. En beaux et bons termes, Félicie Alcazar n'était pas bonne pour son mari. Je suis obligé de dire ces choses pour expliquer combien un homme violent, incapable de maîtriser ses premiers mouvements, dont l'ambition était de se maintenir dans la première société de son pays d'adoption, dut prendre sur lui pour cacher ses impatiences, retenir ses réprimandes et sans cesse pardonner des torts extrêmement graves, chez une jeune mariée de quelques mois. J'ai les plus fortes raisons de croire qu'il ne s'agissait pas d'enfantillages, mais de faits graves : de mensonges et de dissimulations incompatibles avec la jeunesse, de familiarités qui ne convenaient point à la femme d'un homme revêtu d'un caractère public et qui a besoin de considération. Mais, dans le cours de cette lettre, je ne m'écarterai pas des bornes que m'assignent et le condamné et le sentiment des convenances. Les familles en cause peuvent dormir sans avoir rien à craindre de la publicité qui se rallume. Je m'arrêterai sur le seuil de la vie privée; s'il pouvait être franchi, ce ne serait que par la nouvelle défense, devant de nouveaux juges.

En m'occupant des antécédents de Peytel, j'ai dû vous épargner les détails : leur multiplicité pouvait faire croire à un désir de le canoniser; mais les faits sur lesquels je me suis appuyé sont nouveaux au procès et beaucoup plus certains que les allégations du réquisitoire. La violence de caractère et la bonté de Peytel sont deux conditions morales aussi essentielles à la discussion que son orgueil, par lequel il se soutient au fond de sa prison, et qui est une des machines de l'affaire. Il doit désormais être évident aux yeux des gens impartiaux que Peytel est un homme semblable à la plupart des hommes du milieu social; que, s'il y avait eu le moindre fait attentatoire à la probité, l'instruction ne l'aurait pas laissé dans l'ombre comme elle l'a fait pour les actes honorables.

Dégageons maintenant les faits de l'emphase judiciaire et disons, les comme ils doivent se produire à l'esprit.

Un notaire nouvellement marié, sa jeune femme et leur domestique reviennent de Bourg à Belley, où ils demeurent. La jeune femme a vingt et un ans, depuis quelques jours; elle est grosse de cinq mois et demi. A quelques portées de fusil de Belley, à onze heures du soir, sur la grande route, deux personnes sont assassinées, la femme et le domestique : une seule survit. Sur une route observée par la douane, qui a l'une de ses lignes intérieures à peu de distance, sur une rivière où les gens pêchent en fraude la nuit, entre le village de Rothonod et la ferme de la Bâty, près de la maison d'un forgeron située à cinquante pas, le hasard veut qu'il n'y ait aucun témoin oculaire ni auriculaire de ces deux morts également violentes. Personne à dix lieues à la ronde ne peut être inculpé. D'ailleurs, les meurtres ont été commis avec un ou deux pistolets, avec un marteau faisant partie de l'équipage des voyageurs. Enfin, le survivant accepte la responsabilité d'un homicide. Ce survivant, ce jeune marié, ce notaire, c'est Peytel. Rien de tout cela n'est sujet à contestation. Quelque étranges que soient les circonstances de l'homicide commis sur Louis Rey, l'instruction là-dessus est éclairée : Peytel l'a tué, il l'a déclaré dès le premier moment, il doit être cru, surtout quand sa version explique tout; quand la thèse de l'accusation, qui n'explique rien, arrive à l'absurde.

En droit, en fait, en morale, tuer pour tuer constitue une infir-

mité facile à reconnaître et qui provient de lésions intérieures au siége de l'intelligence. Léger avait une partie de la cervelle gâtée, lui qui enlevait sa victime et allait la manger dans un coin. Un homme alors passe de la section judiciaire à la section médicale, et de la prison dans un hospice. Peytel, au cas où il aurait commis deux meurtres au lieu de l'homicide qu'il avoue, sans aucun motif et par une aliénation mentale, eût été déjà placé dans une maison de fous, et sa vie antérieure contiendrait quelques preuves, quelques faits avant-coureurs de la frénésie qui l'aurait saisi à la montée de la Darde. Sur ce point, ministère public, accusation, défenseurs, accusé, tout le monde est d'accord, il faut rayer le cas de folie. Dès lors, l'homicide commis sur Louis Rey, le seul avoué, et le meurtre qu'on prétend avoir été prémédité sur la femme dans le système de l'accusation, ont des motifs, des raisons parfaitement saisissables, qui peuvent être recherchés, qui doivent être nécessairement trouvés en parcourant les diverses propositions en vertu desquelles un homme est conduit à tuer sa femme et son domestique, sur une grande route, à un endroit déterminé. Ce travail est un peu long, mais il n'est pas impossible : dans sa conclusion, il y a la vie d'un homme.

Tous les criminalistes sont portés à croire que les crimes se commettent par celui à qui ils profitent ; le droit criminel en a fait un axiome. Cet axiome n'est pas exactement vrai. Le crime de Papavoine serait inexplicable, et le crime de Fieschi ne lui profitait guère. En d'autres termes, un bravo vous débarrasse très-bien, pour le plus léger lucre, de votre ennemi. Papavoine et Fieschi prouvent que tous les bravi ne sont pas en Italie. Ici, Peytel n'a pu tuer son domestique, enfant trouvé, pour le compte de personne ; il n'avait aucun intérêt pécuniaire à le tuer pour son propre compte. Voici déjà l'homicide avoué par Peytel inexplicable, soit pour le compte d'autrui, soit par l'intérêt pécuniaire. Au lieu de méditer profondément sur ce non-sens moral, en faveur de Peytel, contre Peytel, contre et pour Louis Rey, pour et contre Félicie Alcazar, l'accusation et l'instruction ont inventé que Peytel avait tué son domestique et sa femme, tous deux, remarquez-le bien ! par préméditation ; remarquez encore ce chef terrible ! en prétendant ces deux meurtres nécessaires à l'accusé pour s'emparer de

la fortune de Félicie Alcazar, sa femme; et le jury, sans hésiter, a résolu ces chefs d'accusation affirmativement!

Parmi les raisons probables que peut avoir un homme de se défaire de sa femme, notre malheureuse société place en première ligne l'intérêt pécuniaire, en seconde la détestation profonde pour l'individu même, en troisième la détestation à cause d'un amour adultère. Sans une de ces trois raisons, il n'y a plus de crime possible, l'accusation croule tout entière. Félicie Alcazar peut encore avoir été tuée involontairement et pour une autre personne. Cette explication si naturelle, au cas où les trois autres raisons manqueraient, fait partie d'un système dans lequel, sous aucun prétexte, je ne veux ni ne dois entrer. S'il paraît justement impossible que le meurtre commis sur cette femme ait été conseillé par l'intérêt ou par une haine inexorable, je ne continuerai même la discussion qu'après l'arrêt de la cour suprême, s'il casse celui de la cour d'assises.

Pour établir la préméditation de deux meurtres commis par intérêt, l'accusation devait prouver chez Peytel un urgent besoin d'argent, une grande ambition, un défaut de fortune personnelle, et la nécessité de s'emparer de celle de sa femme. Vous comprenez, dès l'abord, de quelle importance est dans cette thèse la fortune de Peytel. Peytel est-il riche? Peytel est-il pauvre? est-il endetté? Sa condamnation ou son acquittement est en partie dans la réponse. Peytel riche, Peytel devant être plus riche que ne l'est Félicie Alcazar, ne saurait tuer sa femme par intérêt. Peytel aussi riche que son ami M. Roselli-Mollet le représente à M. de Montrichard, gendre de madame Alcazar, n'entre pas dans une famille par une tromperie, il n'escroque pas une dot. Tout est là pour la prétendue préméditation, comme pour la rapidité de la scène au pont d'Andert, tout est dans le caractère sanguin-bilieux de Peytel, évident pour qui le regarde en face. Ainsi, la plus grande partie de la non-culpabilité de Peytel est dans un examen approfondi de cette fortune, que l'accusation a dit être dissipée, sans en administrer la moindre preuve.

Je ne saurais trop le répéter, la fortune de la famille Peytel consiste en maisons, en terres situées à Mâcon et en capitaux. Ces terres, ces maisons, sont encore indivises. Peytel n'aurait pas eu

la faculté d'en disposer sans une licitation; mais il tient tant à ces domaines, qu'il voulait s'appeler *Peytel de Montranchin,* du nom de l'un d'eux; il y a eu témoignage de cette intention aux débats. Dès lors, Peytel n'a pu dissiper sa part qu'au moyen d'emprunts. Je ne sais pas s'il est possible de grever d'hypothèques des biens indivis; mais ces terres, ces maisons sont ou non hypothéquées. M. de Montrichard et madame Alcazar, avant de donner Félicie à Peytel, le ministère public, avant de le taxer de dissipation de fortune, n'ont pas dû manquer du simple bon sens d'un prêteur, quand il s'agissait de l'avenir d'une fille et de la vie d'un homme. Les conservateurs des hypothèques certifient pour tout le monde. Accusation, où sont les contrats d'emprunt? Accusation, où sont les bordereaux d'hypothèque? A ce sujet, l'accusation, soit écrite, soit orale, a les mains vides, elle est muette. L'instruction n'a point relevé l'état des inscriptions hypothécaires grevant les biens qui reviennent à Peytel fils dans la succession de Peytel père. L'accusation n'a excipé d'aucun contrat d'emprunt. Et l'accusation est écrite, est soutenue, et l'instruction est conduite par des magistrats connaissant le Code et la valeur des actes authentiques!

Examinons maintenant l'état de cette fortune, en biens indivis, non grevés d'hypothèques.

1° Le domaine de Prissé, acheté, le 15 brumaire an IX, vingt-six mille francs par Peytel père, selon témoignage donné aux débats par le président de la chambre des notaires de Mâcon, aurait, dès 1818, déjà doublé de valeur. Cette déposition en élèverait le prix actuel à soixante mille francs environ. L'estimation porte sur la valeur en bloc et ne parle pas de ce que l'on pourrait obtenir en plus par une vente pratiquée en petits lots, dans un pays vignoble;

2° Le domaine de Montranchin, acheté, le 3 décembre 1809, aussi vingt-six mille francs, monterait à soixante mille francs, Mais ce domaine est devenu le plus considérable aujourd'hui, par les améliorations qu'y a faites madame Peytel la mère. Aussi, la valeur de quatre-vingt mille francs, loin d'être exagérée, est-elle au-dessous de sa valeur actuelle. Peytel et M. Roselli-Mollet ont porté la valeur de ces deux domaines, estimés cent vingt mille francs aux débats, l'un à quatre-vingt mille, l'autre à soixante mille francs, en tout cent quarante mille francs. En admettant la dépré-

ciation très-hypothétique des débats, il y aurait sur les deux domaines une erreur de vingt mille francs qui diminuerait la fortune de Peytel, héritier pour un tiers, d'environ sept mille francs;

3° Trois maisons estimées à trente-six mille francs, et leur mobilier à dix mille;

4° Quarante mille francs d'argent placé qui ne sauraient s'hypothéquer;

5° Enfin, soixante-six mille francs d'avancement d'hoirie.

En tout, deux cent quatre-vingt-onze mille francs.

Le tiers dévolu à Peytel, selon l'estimation de Peytel, serait donc de quatre-vingt-dix-sept mille francs.

Selon l'accusation, Peytel aurait pourchassé Félicie Alcazar pour la fortune de cette jeune personne, en exagérant la sienne propre, et il aurait *tracé aux yeux inquiets d'une mère l'avenir de son enfant sous les plus riantes couleurs.*

D'abord, il serait singulièrement impolitique à un prétendu de tracer à une mère l'avenir de son enfant sous de sombres couleurs. Puis, dans l'opinion des observateurs sérieux, il eût été singulièrement difficile que Peytel poursuivît Félicie Alcazar pour d'autres motifs que les avantages pécuniaires. Aux yeux de qui que ce soit, Félicie n'avait pas autre chose à offrir. Elle était des quatre sœurs la moins belle, elle avait peu d'éducation, peu de manières. Selon une déposition due à un membre de la famille, elle avait le sentiment de ses imperfections, et néanmoins, comme la plupart des femmes de beauté contestable, elle ne manquait pas de coquetterie. Ici, je n'ai nul désir d'accabler une pauvre femme morte de la mort la plus malheureuse. Quelque graves que puissent être ses torts au début de son mariage, ils ont aussi leur excuse dans l'explication de son caractère et de sa vie antérieure, dans mille causes qui ne sont pas du domaine de cette discussion et relèvent de la famille. Les magistrats ne sont pas la justice, ils n'en sont que les organes, ils la préparent; mais, devant un tribunal secret où il serait possible de tout expliquer, peut-être les trois acteurs de ce singulier et mystérieux drame seraient-ils également excusables. Il est de ces malheurs devant lesquels les hommes ne peuvent que lever les yeux et les mains au ciel, en disant comme Jésus : « Mon Dieu, pardonnez-leur! » Leur vrai tribunal est là-haut.

Chacun sait comment se font presque tous les mariages, et principalement ceux de gens qui achètent des offices publics : on cherche une bonne dot, on prend sa femme là où la met le hasard des écus. Une héritière en bas bleus, on la formera! Une fois en voiture, la fille d'un boucher ou d'un boulanger n'est plus la même femme. Enfin, toute fille d'argent devient très-bien en tout lieu, même à Paris, la femme de quiconque a sa charge à payer. Ferait-on un crime à Peytel d'avoir suivi les errements de son état? d'avoir cru qu'une jeune fille peu jolie, ayant un défaut dans la vue, aurait quelque reconnaissance de trouver un mari bien établi, et qu'elle lui donnerait le bonheur? Allez-vous faire le procès à tous ceux qui n'ont pas épousé de belles femmes, à tout mariage de convenance, le seul mariage que M. de Montrichard et Peytel et madame Alcazar aient prétendu faire? Maintenant, en dehors de ceci, voulez-vous savoir les motifs déterminants de Peytel? Félicie Alcazar *était* la sœur de madame de Montrichard. M. de Montrichard avait un poste à Belley, et Peytel trouvait dans cette famille un appui pour s'implanter dans cette ville. Il se voyait le beau-frère de M. Casimir Broussais. Il augmentait sa considération de celle de ses alliés. L'accusation dit ici que Peytel a mis une excessive ardeur dans cette recherche, elle le peint impatient, elle fait jouer à M. Roselli-Mollet un rôle outré. Il semble que l'un et l'autre aient couru sus à une riche héritière. M. Roselli-Mollet, comme cela se pratique d'ailleurs dans quatre-vingts mariages sur cent, aurait exagéré la fortune de Peytel, qui eût été ruiné...

Arrêtons-nous ici. Comment alors expliquer l'acte extrajudiciaire lancé hier — hier, entendez-vous? — par la famille Alcazar, et qui frappe d'opposition, qui saisit les biens indivis à Peytel dans la succession de son père? Comment se fait-il que les quatre-vingt-dix-sept mille francs sur lesquels il y aurait à peine sept mille francs d'exagération, se retrouvent très-saisissables après la condamnation de Peytel, et soient réduits à zéro dans l'acte d'accusation?

Dans ces quatre-vingt-dix-sept mille francs, qui se réaliseraient avec des bénéfices par une vente en détail, il faut sans doute comprendre l'avancement d'hoirie fait à Peytel fils par les Peytel père et mère. Il y a en tout soixante-six mille francs d'avancement d'hoirie. Celui de Peytel se retrouve dans le prix de

sa charge, achetée quarante-quatre mille francs. On a fait aux débats un énorme tapage pour une quittance de complaisance que le prédécesseur de Peytel, M. Cerdon, aurait donnée pour dix-huit mille francs. Ici, l'accusation a été plus que perfide. Il ne s'agissait que de demander l'emploi de l'avancement d'hoirie. Qui de quarante-quatre mille francs ôte dix-huit mille francs, il reste vingt-six mille francs ; plus, quatre mille cinq cents francs de cautionnement ; plus, un mobilier, trésor des recherches de l'amateur des arts, et qui valait sept mille francs pour un marchand ; enfin, douze mille francs de prêts faits à des clients connus de M. Peytel ; en tout, cinquante mille francs au moins. En ajoutant ces cinquante mille francs à ce qui lui reste sur les biens de ses père et mère, Peytel a toujours cent quatorze mille francs de fortune, composés de soixante-quatre mille francs, le reste de son tiers dans la fortune de ses père et mère et des cinquante mille francs indiscutables dont nous établissons le compte. Voyons quel mont d'or apportait Félicie Alcazar à son époux. J'ai le contrat de mariage, je le lis et je trouve :

1° Le trousseau fantastique accordé par nos mœurs et par tous les futurs à toutes les jeunes filles, estimé trois mille francs ;

2° Deux mille cent quatre francs de rente sur le grand-livre ;

3° Les arrérages du semestre de la rente ;

4° Huit mille quatre cent soixante-quinze francs pour la part de la future dans une créance de quarante mille francs prêtés par contrat ;

5° Un sixième dans cinquante mille francs dus par un Anglais demeurant autrefois à Gibraltar, *et dont le recouvrement est incertain ;*

6° Le sixième dans deux maisons à Gibraltar, qui sont à vendre ;

7° Enfin, sa part dans la succession d'une sœur décédée, c'est-à-dire trois seizièmes de plus de la succession paternelle.

De cette dot, il n'y avait de clair et de net que deux mille cent quatre francs de rente, un trousseau qui ne faisait pas d'argent, une créance de huit mille francs et la part de Félicie dans la succession de sa sœur. La cupidité de Peytel allait jusqu'à convoiter une dot valant soixante mille francs environ, lui de qui la fortune montait au plus bas à cent dix mille francs.

J'irai plus loin. N'eût-il eu à lui que les trente mille francs de sa charge et de son cautionnement, son mobilier et ses créances sur ses clients, un jeune homme, dans cette situation, était un excellent parti pour mademoiselle Alcazar. Mais l'évaluation de la fortune de Peytel donnée par M. Roselli-Mollet n'est pas fautive comme l'accusation le prétend. On ne céderait pas le seul domaine de Montranchin (trente hectares trente-quatre ares soixante et dix centiares en vignes, prés, cheptels et bâtiments considérables) pour quatre-vingt-dix mille francs. D'ailleurs, M. de Montrichard, qui présentait Peytel avec un excessif empressement, n'était pas si loin de Mâcon qu'il ne pût vérifier la valeur des propriétés. Puis madame Alcazar a prouvé qu'elle savait très-bien défendre les intérêts de sa fille, s'il faut s'en rapporter à la manière dont elle entend les siens. Allons au fond des choses. La famille Alcazar n'a pas eu la moindre répugnance pour Peytel, elle a parfaitement cédé devant ses exigences, il n'y a rien eu de subreptice au contrat.

Les discussions (la correspondance en fait foi) se sont prolongées pendant une quinzaine de jours. Les difficultés opposées à Peytel, s'il y en a eu, s'interpréteraient infiniment mieux aux yeux des gens du monde et des observateurs, par un secret désir de lui donner Félicie pour femme, puisqu'il la demandait, que par une répugnance de la famille pour Peytel. Félicie a pu manifester de l'aversion ; madame Alcazar, jamais. Des gens d'esprit ne peuvent pas admettre sans discussion les prétendus partis entre lesquels il y avait à choisir pour Félicie. Des gens de justice ne sauraient, à cet égard, être au-dessous de l'intelligence des gens du monde. S'il y avait eu à choisir, et que Félicie Alcazar eût prévu tant de malheur avec Peytel, elle pouvait bien se marier avec un des autres prétendus que l'accusation n'a jamais nommés : elle n'a été discrète qu'en cet endroit. L'attitude de Peytel n'a rien eu qui annonçât l'inquiétude de ne pas être accepté. Quand il est question du contrat de mariage, il s'agit de savoir s'il se fera sous le régime dotal, comme celui de M. de Montrichard, ou sous le régime de la communauté, comme celui de M. Broussais. Madame Alcazar se détermina, d'accord avec son futur gendre, pour la communauté, d'après une remarque qui lui fut soumise et par laquelle il lui fut démontré que la clause relative aux bénéfices de la communauté

qui devaient appartenir au survivant était essentiellement favorable à sa fille, *qui avait plus à attendre de Peytel que Peytel de sa femme*. Je suis en mesure de prouver ce que j'avance ici, par lettre et par témoignage. L'accusation orale et l'accusation écrite ont étrangement torturé ces faits. Dans l'acte d'accusation, il s'agit d'un contrat dénaturé, signé de confiance par une famille plus tard indignée d'une surprise faite à sa bonne foi. L'accusation a écrit, a imprimé, a soutenu, a répété à l'audience : « Les clauses de la communauté et du préciput ont été évidemment glissées par Peytel, sans l'assentiment de la famille et à l'insu du notaire. »

Il n'est pas à Paris un seul notaire capable de se prêter à une pareille supercherie ni de la laisser commettre. Et cette supercherie aurait eu lieu chez M. Perrin, le notaire de la famille Alcazar, à qui Peytel était inconnu! soufferte par M. Perrin, devenu, ses clercs ou lui, complice d'un étranger! Et l'on ne s'est pas arrêté devant la déposition de M. Perrin, tant l'accusation tenait à dire : « C'est le jour du mariage que le crime a été conçu, et, en signant son testament, Félicie signa son arrêt de mort! »

Sera-ce abuser de mes droits d'écrivain que de flageller par des chiffres irrécusables un réquisitoire qui, en accusant un notaire d'avoir laissé dénaturer un acte, lu en présence de témoins, en arrive à dénaturer lui-même les conséquences de cet acte? Peytel tue sa femme pour entrer en possession de la fortune que lui donnait le testament. Eh bien, après vous avoir édifié sur les fortunes respectives des deux époux et sur la manière dont le contrat fut dressé, maintenant examinons, comme le feraient deux vieux notaires, les effets de ce testament, afin d'évaluer au plus juste les bénéfices que Peytel retirait de ces prétendus crimes.

Madame Peytel possédait ses trois mille francs de trousseau.

Peytel avait fait vendre, pour en mieux employer le capital, la rente sur le grand-livre, qui avait produit quarante-trois mille six cent quatre-vingts francs. On lui a fait un reproche d'avoir vendu cette rente pendant la minorité de sa femme, ce qui était un moyen pour lui, *qui pouvait la vendre sans contrôle à la majorité*, d'appeler l'attention d'un conseil de famille. On l'a blâmé de s'être entouré des plus grandes garanties possibles. Ah! s'il avait éprouvé de la résistance pour cette vente et qu'il eût tué sa femme

devenue majeure, quelques jours après lui avoir fait vendre ses rentes, l'accusation aurait là une charge terrible; mais non, Peytel a recherché pour cette vente le mode judiciaire qui voulait les plus minutieuses formalités. Continuons.

Félicie Alcazar possédait encore huit mille quatre cent soixante-quinze francs cinquante-deux centimes dans la créance de quarante mille francs.

Item, quatre mille trois cents francs de maisons à réaliser à Gibraltar.

Item, un quart dans les trois quarts de la succession Alcazar, provenant de la succession de leur sœur décédée, évalué à dix mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs quarante et un centimes.

En tout, soixante et dix mille quarante francs quatre-vingt-treize centimes. La créance de dix mille gourdes sur l'Anglais est définitivement perdue.

Sur ce total, il faut déduire sept cent quatre-vingt-quinze francs payés à madame Alcazar pour reliquat d'un compte de tutelle, où la moindre course en fiacre est comptée. La mère, qui n'a pas fait présent à sa fille de cette petite somme, serait femme à laisser insérer des clauses par supercherie dans un contrat? Décidément, l'accusation connaît peu les caractères.

Reste donc soixante-neuf mille deux cent quarante-cinq francs quatre-vingt-treize centimes. D'après nos lois, il revient aux ancêtres dans la succession d'un enfant mort sans postérité une portion réservée à la ligne ascendante et indisponible; Peytel le notaire ne l'ignorait pas. Déduisons cette portion fixée à un quart, qui revient à madame Alcazar et s'élève à dix-sept mille trois cent onze francs quarante-neuf centimes. La fortune convoitée par Peytel au moyen du testament paraît donc s'élever à cinquante et un mille neuf cent trente-quatre francs cinquante-cinq centimes. Je me sers de cette expression dubitative avec raison. Par son contrat de mariage, Peytel avait la jouissance des fameuses donations réciproques, soi-disant intercalées subrepticement par lui. Eu égard à son âge, cette jouissance peut s'évaluer à quarante-sept mille neuf cent trente-trois francs, suivant les calculs de la table de mortalité. La part dont Félicie disposait par son testament allait donc à la moitié de dix-sept mille trois cent onze francs quarante-neuf cen-

times. Suivant l'accusation, Félicie aurait donc été assassinée pour huit mille trois cent onze francs quarante-huit centimes et demi!

Mais, pour comble d'absurdité, remarquez que les avantages du testament sont nuls. Peytel doit s'en tenir à son contrat de mariage. Ce contrat lui assure la jouissance du tout; sans être tenu de donner caution ni de faire emploi, attendu sa portion de biens au soleil à Mâcon, il n'avait qu'à rendre dix-sept mille trois cent onze francs quarante-neuf centimes à sa belle-mère. Il était bien plus héritier par son contrat de mariage que par le testament. Si vous admettez un meurtrier par calcul et que ce meurtrier soit un notaire, au moins faut-il le faire conséquent avec sa propre science, avec les titres du Code qu'il est obligé de mettre en action tous les jours, et d'expliquer à ses clients. Pour tuer sa femme, Peytel devait attendre qu'elle lui rapportât tout ce qu'elle pouvait lui rapporter. Trois mois et demi plus tard, sa femme grosse eut accouché d'une fille dont la naissance privait madame Alcazar de sa portion réservée, et assurait à Peytel le quart de la fortune de madame Alcazar, comme tuteur de sa fille.

Dans le cas qui nous occupe, Peytel aurait choisi pour tuer sa femme le moment précis où elle lui rapportait le moins! Et l'accusation en fait un profond scélérat qui rêve le crime en signant son contrat de mariage, et dont elle doit dire en pleine audience : *Le lieu, le temps, les moyens, il a tout habilement disposé!* Et ce profond scélérat aurait commis un meurtre pour s'assurer les bénéfices d'un testament qui lui donnerait moins d'argent que son contrat de mariage ne lui en assurait. De quel nom appellerai-je ces non-sens judiciaires? Pourquoi ces paroles : *Le jour où Félicie signa son testament, elle signa son arrêt de mort?* Le testament est donc inutile, et l'accusation doit s'en tenir à prétendre que Peytel a tué sa femme pour recueillir les bénéfices du contrat. Mais, en admettant que les motifs du crime sont uniquement dans le contrat, le meurtrier cupide, qui sait si bien choisir son temps, aurait toujours commis une absurdité morale en tuant sa femme au pont d'Andert. Trois mois et demi plus tard, en la tuant avec succès, il y gagnait près de soixante mille francs, composés des dix-sept mille trois cent onze francs quarante-neuf centimes qu'il n'aurait pas eu à donner à l'aïeule de son enfant pour la portion réservée aux

ascendants, et de la fortune de sa fille, dont il aurait eu la jouissance pendant dix-huit ans, laquelle peut bien s'estimer à quarante mille francs.

Ainsi, le meurtre commis par Peytel sur sa femme, au lieu d'être le résultat des plus perfides combinaisons, serait le sublime de la bêtise. Peytel mériterait deux fois la mort, comme un infâme meurtrier et comme le plus grand sot de France. L'accusation avait comme nous à sa disposition le contrat de mariage de Peytel, où sont tous les éléments du compte que nous faisons; elle n'ignore pas les quatre règles de l'arithmétique instituées pour tout le monde; nous ne lui ferons pas l'injure de penser qu'elle ignore les articles du Code, titre *Des successions et des donations;* tout en sondant les cœurs et pénétrant les plus secrets motifs des hommes, n'aurait-elle pu se livrer à quelques opérations mathématiques avant de fulminer ses terribles paragraphes sur l'opportunité du meurtre, sur les bénéfices que le testament apportait à Peytel, et s'épargner les phrases sonores qui ont induit les jurés en erreur? Avant de commettre un meurtre, Peytel pouvait prendre une somme deux fois supérieure à cet *haceldama* (prix du sang) chez des amis qui la lui eussent prêtée à sa première demande. Deux témoins, parmi lesquels se trouve son successeur chez le notaire de Lyon, ont prouvé que Peytel eût emprunté chez chacun d'eux plus de huit mille francs.

Quand, dans un acte d'accusation, l'un des écrits les plus importants qui puissent émaner du ministère public, il existe de pareilles erreurs de chiffres; quand, aux débats, les assertions enfantées d'après des pièces aussi vivantes, aussi authentiques que le sont des actes notariés, sont démenties par ces pièces mêmes; quand, pendant vingt jours, la France entière a lu cet acte d'accusation sans que l'accusé pût y répondre, cette lettre est un faible dédommagement pour un homme condamné à mort sur de semblables suppositions. Peut-être, d'ailleurs, Félicie a-t-elle très-librement apporté son testament à Peytel. L'accusation n'a produit d'autre témoin sur cette circonstance que madame Broussais, abusée par sa sœur, et qui s'est montrée accablante, soit par sa parole, soit par son maintien. Félicie, dit l'accusation, racontait à sa sœur les persécutions de Peytel à ce sujet. Madame Broussais

est un de ces témoins qui sont, relativement à l'accusation, dans la catégorie de la sœur ou de la mère de Peytel relativement à la défense, c'est-à-dire extrêmement discutables. Mais, en ceci, l'honneur de Félicie Alcazar n'est plus au jeu. Eh bien, Félicie disait très-rarement la vérité. Là où l'accusation est en défaut, sans preuves, l'accusé, qui a noblement gardé le silence sur les vices moraux de sa femme, a mis de côté les preuves de ce que j'imprime.

Le système adopté par l'accusé devant la cour d'assises envers sa femme morte a empêché les défenseurs d'éclaircir la vérité, de faire comparaître des témoins relativement à ce testament, connu de tout Belley, et dont Peytel avait parlé comme d'un enfantillage, ce qui n'annonçait guère de mauvais desseins. Madame Peytel, selon des discours recueillis par l'acte d'accusation, tremble devant son mari, son mari lui fait peur, il la tourmente pour un testament. D'après les données du caractère de Félicie Alcazar, tous ces dires peuvent être faux, avancés à dessein. Un notaire ne demande pas un testament à sa femme sans en supporter les bénéfices, opération qui ne veut pas un quart d'heure de calcul. Ce testament, inutile au cas où Peytel aurait eu des enfants, les bénéfices de son contrat l'eussent alors emporté du double, l'était encore plus pendant la minorité de sa femme, car, aux termes de la loi, le testament émané d'un mineur est réductible de moitié. Ce testament ne pouvait donc lui servir à rien jusqu'au 25 septembre 1838, et je crois avoir démontré jusqu'à l'évidence qu'à l'époque de la majorité de sa femme, Peytel avait environ soixante mille francs à recueillir en ajournant le meurtre à trois mois et demi. De quelque côté que se tourne l'accusation, dès qu'elle se fonde sur la cupidité, elle devient absurde, et relativement à la somme, et relativement au moment choisi par Peytel, et relativement à la préméditation. L'accusation sur ce chef est insoutenable.

Le testament a donné lieu à d'autres imputations. J'y reviendrai encore en examinant l'instruction, et pour M. Roselli-Mollet, et pour les juges, et pour l'accusé.

Il résulte de cette discussion que Peytel devait avoir une fortune supérieure à celle de sa femme, que le contrat de mariage a été fait chez le notaire de la famille Alcazar, discuté longuement, signé en connaissance de cause; que les bénéfices stipulés au contrat

étaient mutuels, plus en faveur de l'épouse que de l'époux; que le testament constituait une perte pour Peytel au cas où la succession de Félicie se serait ouverte avant le 25 septembre 1838; qu'il avait d'immenses avantages à tuer sa femme trois mois et demi plus tard. Ces conclusions irréfragables sont incompatibles avec l'accusation, qui représente Peytel préméditant, par intérêt, le meurtre de sa femme. Elles démentent l'acte d'accusation en entier.

Examinons maintenant la possibilité du meurtre par horreur pour l'épouse.

Entre ces deux époux, l'horreur et la haine sont du côté de Félicie; il est à peu près certain que Peytel la recherchait et qu'elle le fuyait : l'accusation, à cet égard, ne laisse aucun doute. Les correspondances citées, le peu qui a transpiré des scènes d'abord secrètes puis divulguées de ce ménage ont établi le fait pour le public. Sur ce point, il règne à Belley une sorte de notoriété dont l'accusation parle. Vous y voyez la calomnie poursuivant madame Peytel morte. Cette calomnie a le pouvoir de donner le change sur le meurtre pendant quelque temps. Quelle autorité avait donc la conviction publique pour arrêter l'action de la justice envers un homme haï? Les faits, à cet égard, appartiennent à cet ordre de choses dans lequel j'ai déclaré ne pas vouloir entrer. D'ailleurs, aucun criminaliste, aucun moraliste n'admettra chez un homme de la force morale et corporelle de Peytel une répulsion violente sans un remplacement quelconque et dans l'ordre moral et dans l'ordre physique. Un mari qui ne veut pas de sa femme en recherche une ou plusieurs autres. Sur ce point, l'instruction est nulle, l'accusation est muette. Peytel menait à Belley une vie irréprochable. Si quelque chose est facile à constater en province, n'est-ce pas les liaisons hors mariage? Peytel incessamment occupé de ses affaires, Peytel aiguillonné par le désir de faire fortune, Peytel cherchant des asphaltes dans le pays des asphaltes dès que les asphaltes deviennent matière à spéculation, et renouvelant pour ses recherches géologiques son bagage de géologue, se faisant faire un meilleur marteau à casser les roches, Peytel marié nouvellement à une jeune femme qui avait fait, elle seule, quelques efforts pour ne pas l'épouser, en se

dépréciant elle-même, Peytel n'avait à Belley aucune intrigue, aucun attachement qui donnât prise sur lui. L'état d'hostilité dans lequel était le pays envers lui n'eût pas laissé sous ce rapport la plus légère infraction aux mœurs inconnue, eût-elle été commise hors du département. Ainsi cet homme assez violent pour aller se plonger la tête dans un baquet d'eau froide afin de dompter sa colère, — fait que l'accusation lui reproche au lieu de l'en louer comme d'un effort très-beau sur lui-même, et de le donner en preuve de son désir de ne pas maltraiter sa femme, — le mari de Félicie, jeune fille mal élevée, non pas timide comme dit l'acte d'accusation, mais honteuse de sa myopie, courtise sa femme, met un frein à ses emportements excités par elle; il lui pardonne des fautes graves, il est bon avec elle, il fonde un grand espoir sur la maternité de Félicie, il attend cette révolution pour juger la jeune étourdie qu'il a prise pour femme. Il y a une lettre de lui à madame Peytel, sa mère, où sa joie d'être père et ses espérances éclatent; il écrit des enfantillages à propos de la layette en engageant sa mère à la tenir prête pour le mois de mars ou la fin de février. S'il peut être acquis aux défenseurs de Peytel une chose favorable à leur client, n'est-ce pas son désir de faire bon ménage, attesté par de nombreux témoins? D'ailleurs, ici, les lois de la nature morale sont en harmonie avec les faits. Peytel est un homme orgueilleux. L'accusation va plus loin, elle le dit très-vain. Quand un homme vain, âgé de trente-six ans, à passions violentes, se trouve avoir épousé une femme honteuse de ses imperfections et qu'il se voit méprisé par elle, méprisé est le mot de l'accusation, il doit s'obstiner à vaincre les répugnances de cette femme. Une laideur repoussante disparaît alors dans l'action morale de la poursuite. La persistance seule et l'aigreur d'une fille mal élevée pourraient avoir poussé Peytel à bout; mais Peytel a précisément assez d'esprit pour savoir qu'il ne ferait pas changer sa femme par le meurtre. Un homme qui s'est frotté à la civilisation parisienne emploie des moyens plus sûrs : il n'ignore pas que, dans ces sortes de circonstances, une rivale opère des merveilles. N'était-il pas plus simple d'atteindre sa femme dans son amour-propre de femme que de lui tirer, selon l'accusation, deux coups de pistolet dans la figure. Aussi, pour établir la possibilité du

meurtre volontaire et prémédité de Peytel sur Félicie, l'accusation est-elle obligée de présenter à l'audience un homme emporté, violent, comme un imposteur de première force, un homme qui a persisté pendant quatre ou cinq ans à se faire notaire, comme un chevalier d'industrie !

Maintenant, tous les esprits impartiaux doivent reconnaître que Peytel n'a pas tué sa femme par intérêt, ni par haine, ni pour satisfaire une passion adultère. Cependant, imaginons un moment qu'il a formé le projet de la tuer. S'il y perdait soixante mille francs, il en gagnait huit mille. Le caractère de sa femme lui offrait la moins riante des perspectives. Il aurait pu naître seulement voleur et se contenter de dérober des sommes considérables à ses clients; mais il est né meurtrier. D'ailleurs, il est violent et fourbe, il est escroc et géologue. Puis il est dédaigné par sa femme, ennuyé de sa femme, il la jetterait pour un rien par-dessus un pont; il y a des gens qui ont cette envie et qui y résistent : il n'y résistera pas, et il ne volera qu'en famille, par une délicatesse particulière aux gens du monde. Composons une avalanche de petits faits inconnus, qui a roulé pour éclater dans cette fatale journée, et jugeons l'homme dont l'accusation dit que *lieux, temps, moyens, il a tout habilement disposé !*

Peytel appartient à la génération actuelle, il est instruit; Peytel est un homme quasi littéraire; il a, si vous voulez, en style d'accusation, étudié le crime sur les théâtres de Paris, où il s'invente, entre la porte Saint-Antoine et la porte Saint-Martin, une foule de crimes dramatiques plus ou moins ingénieux par année et qui constituent une école où les forçats et les gamins de Paris se forment la main. Si Peytel est capable de faire le mauvais raisonnement sur lequel repose un crime, il le méditera certes un peu mieux que le dernier des forçats. L'accusation a dit de lui : « Pour parvenir à son but, l'empoisonnement, le meurtre, tout lui eût été bon. »

Ici, nous quittons la sphère des intérêts et des passions, nous allons entrer dans l'appréciation des circonstances locales et matérielles, nous discuterons les circonstances dans lesquelles fut accompli le crime, en examinant les lieux, le moment, les plus légers détails, en y cherchant cette habileté tant vantée. Je le déclare ici sur mon honneur, j'ai parcouru consciencieusement la

route de Bourg à Belley de manière à me trouver au pont d'Andert et à monter la côte de la Darde à l'heure où l'homicide de Louis Rey a eu lieu. Ce que je vais articuler repose sur un examen auquel personne ne s'est livré. A partir de la petite ville d'Ambérieux, entre les montagnes alpestres qui donnent à la route de Bourg vers la Savoie sa physionomie suisse, commence un long col semblable à tous ceux des Alpes et où la nature avait indiqué le tracé de la route aux ingénieurs. Dans ce col qui serre étroitement Saint-Rambert, qui s'ouvre après Rossillon, il existe une vingtaine d'endroits où Peytel aurait pu accomplir ses desseins, s'il en avait eu, en mettant la justice en défaut. Entre tous ces lieux favorables au crime, M. Gavarni et moi, nous en avons remarqué un qui ne laisse rien à désirer au criminel le plus inquiet, le plus méticuleux. La route côtoie un petit lac qui, dans la saison où se faisait le voyage, avait assez d'eau pour que Peytel y précipitât sa femme, son domestique, son cheval et sa voiture, s'il avait tenu à tuer femme et domestique. Un habile imposteur aurait pu forger de longue main un prétexte pour retenir à Saint-Rambert Louis Rey, afin de ne précipiter dans le gouffre que Félicie Alcazar, et se mettre à barboter lui-même jusqu'à l'arrivée du domestique, en criant au secours et s'enfonçant dans la vase, de manière à se montrer dans l'impossibilité de dégager sa femme. Il aurait peut-être gagné un rhume, il aurait certainement évité l'échafaud. A cet endroit, les montagnes forment un vaste entonnoir. Le crime, commis sans pistolet ni marteau, y eût été sans témoins : la ligne des douanes n'opère pas de Rossillon vers Bourg, mais de Rossillon vers Belley. Rossillon se trouve après ce lac. Ainsi, point de douaniers en vedette. En plusieurs endroits de ce lac, femme, domestique, cheval pouvaient être précipités de six toises de hauteur dans six pieds d'eau, et dix pieds de cette vase claire et verdâtre qui donne aux lacs des Alpes leur singulière couleur. Au moment où nous y sommes passés, il s'y trouvait encore trois pieds d'eau, des barques y flottaient. La route n'a ni parapets en terre, ni parapets en bois. L'endroit invite au crime, il est tentant pour un homme qui aurait de mauvais desseins, le crime y est impénétrable, il échappe à toutes les recherches, à toutes les suppositions de la justice.

Enfin, ce théâtre si favorable au crime est à une égale distance de Rossillon et de Saint-Rambert : un assassin n'y avait pas le voisinage d'une grande ville, où se trouvent plus d'autorités habiles, des gens d'un esprit plus alerte que ne l'est celui des cultivateurs et des paysans du Bugey groupés autour de Saint-Rambert et de Rossillon. Si l'instruction s'était livrée à cette enquête, si elle avait parcouru comme moi la route, à l'aspect de ce lieu, certes, l'accusation aurait effacé le mot préméditation de ses réquisitoires ; elle eût été convaincue de l'innocence de Peytel, au moins jusqu'au pont d'Andert. S'il est une chose démontrée en criminalité, n'est-ce pas le soin avec lequel les meurtriers préméditants choisissent l'heure, le lieu, disposent les circonstances? Ici, avant tout, Peytel, qui n'a besoin de tuer que sa femme, se serait mis deux meurtres sur les bras, aurait doublé son horrible tâche, aurait compliqué sa situation, en se donnant deux adversaires. D'un à un, les chances sont en faveur du meurtrier qui peut surprendre sa victime, mais d'un à deux les chances sont infinies contre l'assaillant. La mort par immersion est indéchiffrable pour la justice, et Peytel aurait mieux aimé donner la mort avec ses pistolets et son marteau? Ces seules considérations, bien pesées par un juge, sont de nature à ébranler sa conviction sur la préméditation prétendue. Mais l'absurde des combinaisons de ce profond hypocrite va se dévoiler de plus en plus. Au lieu d'accomplir ses mauvais desseins dans cet endroit, que les plus innocents reconnaîtraient propice à un assassinat, Peytel choisit le pont d'Andert, sur lequel plonge la maison du père Thermet, forgeron, habitée par lui et par son fils; un endroit surveillé par les douaniers qui peuplent la campagne en s'y mettant en embuscade; une rivière où pêchent en fraude les paysans à la nuit; la montée de la Darde, à peu de distance de laquelle existent la ferme de la Bâty et le village de Rhotonod, et qui se trouve à une demi-heure de Belley. Le temps a été couvert, il a plu; il aurait choisi le moment où le clair de la pleine lune jetait sa lueur sur la route; enfin, il se serait servi de son marteau pour tuer Louis Rey, arme dont les empreintes sont faciles à reconnaître, à constater; il aurait tué sa femme avec un ou plusieurs pistolets à lui, tandis que Peytel doit savoir, depuis l'établissement des gazettes de tribunaux, que les balles, les pistolets, les mar-

teaux, les armes à feu, les objets contondants ont donné, par leurs effets spéciaux, des preuves matérielles évidentes dans cent procès criminels, et cet homme aurait, selon l'accusation, prémédité son crime! Peytel aurait mis, relativement à sa culpabilité, dans le choix des lieux et des instruments, la même justesse que dans l'époque relativement à ses intérêts! Il aurait choisi le temps où la mort de sa femme lui rapportait le moins d'argent et le lieu où tout était contre lui!

Ici, l'un des avocats de Peytel, maître Margerand, a fait sur le cas de survivance un raisonnement qui, dit-on, a produit une vive impression; mais, selon moi, peut-être ne l'a-t-il pas poursuivi dans toutes ses conséquences. Si dans la mystérieuse lutte, dans la rapide et soudaine surprise qui a eu lieu entre le pont d'Andert et le premier détour de la montée de la Darde, Peytel avait été tué par son domestique, aujourd'hui deux têtes tomberaient infailliblement. Certes, il n'y aurait aucun moyen de soustraire madame Peytel et Louis Rey à la mort. Odilon Barrot, Berryer, Dupin, Delangle seraient leurs avocats et leurs conseils, que pourraient-ils répliquer à cet acte d'accusation, aussi peu probable cependant contre les survivants que l'est le réquisitoire actuel contre Peytel? J'irai vite, l'intelligence du lecteur ajoutera les phrases et les considérations judiciaires. Observez-le bien! je me sers de faits qui sont dans l'acte d'accusation ou acquis aux débats :

« Félicie Alcazar, jeune créole, ayant les passions des créoles, volontaire, mal élevée et fausse au delà de toute expression, dépourvue des avantages extérieurs qui rendent une femme séduisante, et par cela même portée à choisir au-dessous d'elle pour satisfaire ses passions, a connu Louis Rey, jeune militaire, sans parents, beau garçon, pendant un assez long séjour qu'elle fit chez M. de Montrichard, le mari de sa sœur. L'infortuné Peytel se présente. Cette jeune fille, qui, dans sa situation, aurait dû se montrer heureuse d'un pareil établissement avec un jeune homme d'âge et de fortune convenables, d'un extérieur agréable... (Peytel alors, en sa qualité de victime, aurait eu sa fortune paternelle en beaux biens, qui sont encore au soleil; il aurait eu sa charge payée, il aurait été notaire sans discussion, il n'aurait pas eu les moindres antécédents fâcheux.); cette jeune fille, en proie déjà à

une passion réprouvée par nos mœurs, non moins que par les bons exemples donnés par ses sœurs et sa famille, manifeste de l'éloignement pour ce mariage, malgré le vœu de ses parents. Pour l'éviter, Félicie Alcazar affecte de se déprécier aux yeux de son futur époux. Le fatal mariage est conclu; mais Peytel tombe bientôt dans les plus tristes prévisions. Il dut être surpris de voir cette jeune personne, si timide, si honteuse, inventer des prétextes pour lui arracher un testament en sa faveur, en lui offrant d'en faire un semblable, le tout à l'instigation de Louis Rey.

» Peytel pensa qu'il y avait bien des enfantillages chez une jeune personne de vingt ans, chez une créole, une enfant mal élevée. La former, l'instruire, pétrir cette cire encore molle, et faire l'éducation de cette femme n'était pas une tâche au-dessus des forces de celui qui avait secouru, maintenu, prêché un malheureux à Lyon. (Alors, le ministère public eût découvert les vertus et les bonnes actions de Peytel.) Vains efforts! Arrivée à Belley, la dame Peytel ne cesse de contrarier son mari, elle se refuse à ses désirs, elle l'insulte chez lui; mais, par un juste orgueil, l'infortuné Peytel s'empresse de cacher ces déplorables scènes. Cependant, Louis Rey quitte, sans aucun prétexte plausible, le service de M. Montrichard; *il le quitte malgré une offre d'augmentation de cent francs par an sur ses gages, somme énorme en province.* Louis Rey, prévenu que Peytel et sa femme vont à Lyon, se rend dans cette ville, il se place sur le passage des deux époux. Peytel reconnaît le domestique de son beau-frère, il lui demande si ses maîtres sont à Lyon; Louis Rey lui apprend qu'il a quitté leur service. La dame Peytel supplie son mari de prendre Louis Rey. Peytel voit sa femme si heureuse d'avoir ce domestique, que, ne pouvant soupçonner le mal chez une femme encore mineure, il ne résiste pas, espérant qu'en cédant sur ce point à ses volontés, il obtiendra la paix chez lui. Mais il objecte que ce sera faire une sottise aux Montrichard. La dame Peytel prend sur elle d'arranger cette affaire avec sa sœur et son beau-frère. (Nous ne savons pas quels témoins l'accusation aurait trouvés pour établir la criminalité du commerce de Louis Rey et de la dame Peytel. Un domestique n'écrit pas.) Louis Rey est donc parvenu au but que se proposaient ses désirs : il est domestique de M. et madame Peytel. Mais est-ce assez pour lui?

Louis Rey forme le projet de s'emparer de la fortune de Peytel, laquelle, jointe aux soixante mille francs de Félicie, composera un capital suffisant pour que les deux coupables puissent vivre hors de France. La dame Peytel a attendu le moment où elle est majeure et apte à faire elle-même ses affaires pour consommer le crime prémédité contre son mari. Tous deux ont habilement choisi, pour écarter les soupçons, la nuit où Peytel rapportait une somme importante afin de faire croire qu'il a succombé à l'attaque de malfaiteurs. Mais la justice, etc. — En conséquence, etc... »

Ce réquisitoire contiendrait autant d'absurdités que celui qui a été dirigé contre Peytel, mais peut-être paraîtrait-il plus probable à bien des gens, relativement aux motifs. Je ne crois pas que Louis Rey et Félicie Alcazar auraient pu se tirer de ces circonstances; ils eussent été condamnés sans exciter le moindre intérêt.

Si Louis Rey avait survécu seul, il aurait eu un défenseur nommé d'office, l'affaire eût été plus claire encore : peut-être serait-il exécuté.

Si Louis Rey et Peytel eussent succombé, que Félicie Alcazar fût arrivée seule à Belley entre leurs deux cadavres, elle que la calomnie a déjà atteinte lors de sa mort et de son convoi, elle eût été accusée d'avoir causé la mort de son mari et de son domestique dans un horrible duel.

Quand, dans une cause criminelle établie sur trois individus donnés dont deux sont tués, il y a certitude d'incriminer avec succès et alternativement le survivant, qu'il soit victime ou meurtrier, n'y a-t-il pas de quoi faire trembler la société sur la justice faite dont je me constitue appelant?

Peytel n'a pas tué sa femme par préméditation, il ne l'a pas tuée par cupidité, il ne l'a pas tuée en haine de sa personne, de ses refus, de sa conduite publique ou secrète, il ne l'a pas tuée pour épouser une autre femme. Il n'avait en aucune manière besoin de tuer Louis Rey dans le système adopté par l'accusation. Ce que tous les réquisitoires appellent le *théâtre du crime,* la soudaine éclaircie du ciel qui a fait briller la pleine lune, les hasards constatés dans la mort de Félicie Alcazar et de Louis Rey, tout démontre à des gens familiarisés avec les probabilités, ou de raisonnement sain et mûr, qu'il s'est passé là quelque terrible drame imprévu,

je ne sais quoi de foudroyant, une attaque à l'improviste, sans le moindre calcul, qui rend Peytel, non pas innocent, il avoue l'homicide de Louis Rey, mais non coupable. Il y a eu *mal jugé* dans cette affaire, elle est encore à instruire. En un mot, le procès doit se recommencer.

Maintenant, examinons les circonstances qui ont suivi ce double malheur, sans oublier que la mort de la pauvre Félicie Alcazar est, moi, je n'en doute pas, un effet du plus triste hasard, car Peytel n'a jamais eu que Louis Rey à poursuivre. Quelque fausse ou mauvaise que pût être sa femme pour lui, elle aurait toujours été un soutien utile à sa défense. La stupeur de Peytel, en la trouvant morte, a été causée par ces considérations. J'ai vu le forgeron Thermet, il m'a formellement dit que Peytel était hors d'état de tenir la bride de son cheval pendant que lui et son fils mettaient le corps de Félicie Alcazar dans la voiture. Selon lui, Peytel était *tombé* dans un profond abattement. J'ai reconnu là cette torpeur qui suit, chez les natures violentes, les grands efforts, les déploiements de force inaccoutumée. Peytel est bon, il croyait sa femme vivante, et, après avoir tué Louis Rey, il l'a cherchée ; en la voyant morte, il a été abasourdi par la perte de Félicie, par celle de son enfant et par le danger de sa position. Il n'a été tiré de cette torpeur qu'à la vue du cadavre de Louis Rey ; sa fureur s'est réveillée, il a voulu faire passer sa voiture dessus en s'écriant : « Voilà l'assassin de ma pauvre femme! » Il n'y a, dans tout ceci, rien que de très-naturel, en admettant la position avouée de Peytel.

J'oubliais de vous dire qu'à l'audience l'accusation a présenté Peytel comme un triple assassin, en comptant l'enfant, qui n'existait ni légalement, ni socialement, ni naturellement, au nombre des meurtres prémédités. C'est une horrible plaisanterie judiciaire. La discussion des intérêts de Peytel prouve qu'il avait un immense avantage à être père.

Dans une instruction soigneusement faite, comme doivent se pratiquer les instructions criminelles, les défenseurs de Peytel, le ministère public lui-même auraient trouvé des éléments de défense ou d'accusation qui ont été ravis à jamais, et qui existaient. J'appuie sur ces faits, sur ces lacunes de l'instruction : elles profiteront à l'accusé devant un nouveau jury. Les fautes de l'instruction

sont des bénéfices pour la défense. Ces preuves matérielles servent aux magistrats instruits et consciencieux à découvrir les vrais auteurs des crimes offerts à leur investigation. Or, les preuves les plus convaincantes dans ce procès ont été supprimées !

Il avait beaucoup plu ; il n'y a pas plus de doute à cet égard que pour la soudaine éclaircie des nuages, au moment de l'action. Quoique la montée de la Darde, comme d'ailleurs toute la route de Bourg en Savoie, soit entretenue avec ces excellents matériaux qui donnent aux chemins d'Italie, de Suisse et des pays avoisinants leur supériorité, en produisant un sol très-solide, au mois de novembre, après les pluies, le terrain de la chaussée, et surtout celui des deux bermes, étaient assez délayés, assez boueux pour que les pas de tous les acteurs de ce drame y fussent imprimés. La justice, la gendarmerie, les autorités, enfin tous ceux qui vinrent procéder à la levée du corps de Louis Rey devaient examiner ces empreintes. Fallût-il y mettre des gendarmes, des sentinelles, des gardiens jusqu'au jour pour les mieux décrire et les observer avec plus de certitude, le devoir de l'instruction était de prendre ces rigoureuses précautions, d'interdire le passage à qui que ce soit, ou de faire passer dans la partie où il n'y aurait point eu de marques, afin de les bien conserver. De quel poids eussent été dans l'appréciation des faits les pas de Félicie depuis l'endroit où elle avait sauté de voiture, jusqu'à l'endroit où elle a été trouvée ! On aurait su si elle avait marché, puis si elle avait marché seule ou en compagnie. Ceci concerne Félicie. Mais, quant à Louis Rey, voyez quel vide dans l'instruction, et quels sont les résultats d'une semblable omission ! Les pas d'un homme qui monte une côte tranquillement sont à une distance évaluable, ils ont leur physionomie, ils sont tout autres que les pas d'un homme assailli qui fuit, d'un homme assailli qui résiste, qui lutte et se défend. Il y a un langage tout aussi clair dans les pas de Peytel poursuivant Louis Rey, ou le suivant à distance avec perfidie. Là où il y eut, dans tous les systèmes possibles, un débat, une attaque près de la voiture où étaient deux personnes assaillies par une troisième, on aurait su, par la trace des roues, par le sillon brusque et profond du recul, le lieu précis de cette attaque, à quels pieds, à quelles bottes de maître, à quels souliers de domestique appartenait l'em-

preinte des pas de l'attaquant. Sur toutes ces preuves décisives en matière criminelle, et si importantes à l'accusation comme à la défense, il y a le plus complet silence. J'ai demandé, moi, au forgeron si de telles empreintes avaient été possibles. Thermet, qui n'en soupçonnait pas la valeur, m'a dit que tout se pouvait voir sur le terrain; le lendemain, la trace de ses pas et de ceux de son fils s'y trouvaient encore : ils avaient enfoncé sur la berme. Ainsi ce livre du grand chemin où tout était écrit en caractères lisibles, ineffaçables pendant quelques heures, effacés après, et qui devaient être recueillis en présence des témoins légaux, de la gendarmerie, des autorités, du magistrat, ce livre a, pour toujours, été fermé. Cependant, il y avait là toute une innocence ou toute une culpabilité, des fautes, des absolutions. Peytel, qui devait être aussitôt traîné sur le théâtre du crime pour être présent à la constatation de ces marques au moment où l'on avait et les souliers de Louis Rey et ceux de Félicie, où Peytel avait encore ses bottes aux pieds, Peytel n'y a point été amené. Preuves d'innocence ou preuves de culpabilité, ces terribles empreintes ont également disparu! Le magistrat est froid et judicieux : à lui de penser à ces détails. Peytel se doutait-il seulement, au milieu de son trouble, de l'importance de ces choses, lui qui venait de tuer un homme? Ne croyez pas que ce soient là toutes les fautes commises au préjudice de Peytel, il y en a de bien plus graves.

Il ne faut pas beaucoup d'intelligence pour savoir de quelle importance est la levée judiciaire du corps d'un homme assassiné. Dans cette circonstance, surtout, n'était-il pas du devoir d'un magistrat prudent, à qui la loi ordonne impérieusement de rechercher la vérité dans tous les sens, et pour Peytel et contre Peytel, et pour Félicie et contre Félicie, et pour Louis Rey et contre Louis Rey, de constater l'état des vêtements sur le lieu même, d'étudier *finement* (j'insiste sur ce mot qui dit les obligations de la magistrature instructionnelle) les moindres circonstances du gisement, du corps, des vêtements. De quelle gravité n'est pas un cheveu, le moindre dérangement, la moindre trace dans les vêtements de Louis Rey. Moi qui ai eu l'honneur de rencontrer plusieurs magistrats du tribunal le plus instruit du royaume, je sais qu'il n'est pas un juge d'instruction à Paris qui ne médite sur les vêtements, qui n'aille

chercher la vérité jusque dans les entrailles des victimes. L'un d'eux m'a raconté que, dans un cas présenté comme suicide chez une femme jetée à l'eau, disait-on, après une ivresse et un bon repas, il avait fait constater par l'état des intestins la sobriété de la victime : elle avait bu peu de vin, elle n'avait mangé que des haricots. Les matières mises de côté, analysées, avaient aidé à découvrir tout, jusqu'au cabaret où elle avait dîné.

Savez-vous ce qui a été fait à Belley? Le corps de Louis Rey a été mis dans une charrette, *sub dio*, et il pleuvait! Il a été transporté à l'hospice de Belley, et l'on a trouvé des balles dans la salle de cet hospice! Combien de choses ont pu tomber de ces vêtements et de ce corps ballotté! Combien d'indices ont dû périr! Ici, songez-y! les plus légères choses deviennent les plus graves. Un homme avoue un homicide, le président du tribunal est là, l'inculpé n'est pas immédiatement traîné sur le lieu! Aucune des précautions d'usage n'est prise, aucun des principes vulgaires en fait d'instruction n'est suivi! Heureusement, l'autopsie a prouvé en faveur de Peytel un fait d'une grande importance pour sa nouvelle défense, s'il y a lieu de le défendre devant un autre jury. On a constaté l'empreinte d'un coup de marteau assené par Peytel sur l'omoplate de Louis Rey. Ce coup a dû faire retourner le domestique, alors frappé une seconde fois au front du coup qui a déterminé la mort. Ce coup de marteau a sa signification, elle a été très-heureusement saisie par un des médecins. M. Borrot a constaté que la partie supérieure, c'est-à-dire la première moitié du marteau, avait seule atteint Louis Rey.

Selon moi, selon toutes les probabilités, ce coup confirme le récit de Peytel. Louis Rey fuyait, car Louis Rey est d'abord atteint dans le dos. Comprenez-vous maintenant l'importance de la constatation de l'état dans lequel étaient le terrain, et le corps, et les vêtements! Louis Rey fuit devant son maître, qui le poursuit armé d'un marteau; mais l'acquittement de Peytel est là tout entier! Louis Rey, un homme qui a été sous les drapeaux, Louis Rey court et se laisse frapper par derrière. Mais il est invinciblement en faute, il se sent criminel. Encore une fois, l'état du terrain condamnait ou acquittait le malheureux Peytel. La pluie était un bienfait ou une vengeance du ciel, et vous en avez ravi les attestations à l'accu-

sation comme à la défense. Et vous avez demandé la tête d'un homme sur une pareille instruction, sur des motifs d'intérêt qui tombent devant les calculs d'une liquidation, sans témoins humains du fait, sans les preuves effacées qui eussent suppléé les hommes !

Maintenant, l'accusation a fait grand bruit du séjour de Peytel chez lui, du soin avec lequel il aurait soustrait le testament de sa femme, de la perfidie avec laquelle il aurait mis certains papiers en évidence, et qu'il aurait forcé sa femme d'écrire en vue de desseins criminels. Toutes ces assertions feraient pitié s'il ne s'agissait de la tête d'un homme. Oui, Peytel a soustrait et déposé en mains tierces deux lettres. Ces lettres ne peuvent êtres montrées qu'à celui de qui dépendra sa grâce entière, s'il manque à la procédure des vices de forme pour en déterminer la cassation. Après les avoir lues, je ne puis m'empêcher d'admirer le courage avec lequel Peytel a supporté les débats, les mépris de l'acte d'accusation, la plaidoirie du ministère public, les témoignages de quelques membres de la famille Alcazar, l'héroïsme avec lequel il souffre son arrêt dans toutes ses conséquences, la patience avec laquelle il soulève ses fers. J'avoue que, quand, en nous quittant, il m'a écrit ces mots sur un papier : *Obtenez qu'on ôte mes fers, je ne veux pas me sauver !* j'ai eu bien de la peine à retenir mes larmes en lui parlant de la façon cruelle dont l'égalité devant la loi est interprétée à son égard. Il nous a vus, M. Gavarni et moi, tandis que la consolation de voir son angélique sœur lui est refusée, même en présence du gardien qui a toujours assisté à nos entrevues.

Voici bien d'autres interrogations que je suis en droit d'adresser à la justice du pays, relativement à l'instruction de cette affaire :

Est-il vrai que l'on ait renoncé à faire ouvrir la caisse en fer du cabinet de Peytel où était le testament?

Est-il vrai que l'instruction connue dans ses détails, et commentée par le public, jour par jour, à Belley, soit restée pendant au moins un mois sans penser à donner aux meurtres attribués à Peytel le motif d'intérêt ?

Est-il vrai que le vieux juge d'instruction qui a cessé ses fonctions ait été remplacé par un très-jeune magistrat ?

Est-il vrai que M. Roselli-Mollet soit allé prendre le testament le

8 novembre 1838, et que l'instruction n'ait songé qu'en mars 1839 à incriminer Peytel à l'occasion de son testament?

J'aurais bien des questions à faire encore; mais elles appartiennent à un autre système de défense, que les amis de Peytel obtiendront de soutenir s'il comparaît devant un second jury, étranger à la Bresse. Si mes questions se résolvaient par l'affirmative, M. Roselli-Mollet aurait fait pour Peytel ce que tous ceux qui me liront feraient en pareil cas pour leurs amis : sa résistance est pleine de délicatesse et conforme aux lois des fidéicommis.

Je n'ai pas encore terminé toutes les considérations que m'ont suggérées ce procès et le verdict de la cour d'assises de l'Ain. J'ai dû me contenir dans les bornes adoptées par la défense, marquées par l'aveu de Peytel relativement à l'homicide de Louis Rey. Mais, si la cour de cassation renvoie Peytel devant un nouveau jury, je me propose alors de produire un commentaire que je crois excessivement important sur une lacune de notre Code criminel. Au cas où l'arrêt serait confirmé, cette discussion ne pouvant pas être utile à la cause et se trouvant en dehors de mes travaux ordinaires, je m'abstiendrai de tout nouvel effort.

D'ailleurs, nous obéirons tous, amis et défenseurs, au mandat du condamné : nous saurons nous taire. Tel est l'admirable testament de l'homme qui gémit dans la prison de Bourg, les fers aux pieds.

La défense espérait une compréhension délicate des événements, elle comptait sur un jury difficile à trouver, mais qui n'est pas impossible en France. Le malheureux croyait tant à son acquittement, qu'il écrivait à M. Gavarni de le venir chercher pour aller de là faire un voyage en Suisse.

Peytel est encore, les fers aux pieds, dans la prison de Bourg[1] !...

Aux Jardies, 15-17 septembre 1839.

1. On sait que le pourvoi de Peytel fut rejeté par la Cour de cassation.

FIN DU TOME VINGT-DEUXIÈME

ET DE LA POLÉMIQUE JUDICIAIRE.

TABLE

PORTRAITS ET CRITIQUE LITTÉRAIRE.

7

PARIS — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [1020]